Université de Lille
Faculté des Sciences Économiques, Sociales et des Territoires
Institut des Sciences Sociales
École Doctorale « Sciences Économiques, Sociales, de l'Aménagement et du Management »

Laboratoire CeRIES – ULR 3589
Centre de Recherche « Individus, Épreuves, Sociétés »

Le confort derrière les barreaux ?

Expériences de « carcéralité » et cheminement dans des dispositifs de prise en charge

Thèse de Doctorat en Sociologie
Soutenue le 18 décembre 2023

par Laura DELCOURT

Réalisée sous la codirection de Jacques RODRIGUEZ et Dietmar LOCH

Membres du jury :

Michel Kokoreff, Président du jury, Professeur des Universités, Université Paris 8

Dominique Vidal, Rapporteur, Professeur des Universités, Université Paris 7

Marie-Sophie Devresse, Rapporteure, Professeure des Universités, Université Catholique de Louvain

Manuela Ivone Cunha, Examinatrice, Professeure des Universités, Universidade do Minho

Hélène Chéronnet, Examinatrice, Chercheuse, ENPJJ de Roubaix

Jacques Rodriguez, Directeur de thèse, Professeur des Universités, Université de Lille

Dietmar Loch, Directeur de thèse, Professeur des Universités, Université de Lille

Résumé

Cette thèse a pour objet des parcours au sein de diverses institutions, sanitaires, médico-sociales et pénitentiaires. Il s'agit plus particulièrement de comprendre quel sens prend la prison lorsqu'elle succède à de multiples expériences au sein d'établissements de prise en charge. En effet, une partie de la population carcérale effectue des allers-retours entre divers espaces. La prison peut alors être considérée en continuité du monde extérieur et, en l'occurrence, dans le prolongement des institutions sanitaires et médico-sociales que ces personnes rencontrent au cours de leur existence. Au terme d'une longue enquête menée par entretiens biographiques auprès d'anciens détenus et de personnes incarcérées, quatre idéal-types de parcours ont été construits, à partir de paramètres repérés par induction. Chacun correspond à un récit mettant en scène à la fois des institutions sanitaires, sociales ou pénales, un certain rapport à la délinquance, une temporalité particulière et une forme de subjectivation des expériences qui se succèdent. Structurée en deux grandes parties et en six chapitres, la thèse débute par un état de la littérature dans le champ carcéral, effectuant un parallèle avec d'autres institutions. Après une présentation de l'enquête et de la construction des idéal-types, quatre chapitres décrivent, à partir des données empiriques, les étapes des parcours. Le résultat majeur réside dans l'existence d'une analogie de la prison avec d'autres institutions, tantôt comme espace de sevrage d'addictions ou lieu d'apprentissage de la délinquance, tantôt comme zone d'hébergement temporaire ou encore comme environnement professionnel. L'établissement carcéral apparaît ainsi, paradoxalement, comme un lieu au sein duquel la personne peut devenir *sujet* et actrice de son existence, plutôt qu'*objet* de circonstances imprévisibles. Toutefois, les interprétations qui verraient dans cette présentation un argument suggérant que la prison serait devenue un espace confortable sont tout à fait spéculatives : si l'espace pénitentiaire est parfois décrit de façon positive, il s'agit d'une construction de sens qui permet à ceux qui en éprouvent la rigueur de supporter les affres d'une expérience mortifère.

…

This thesis aims to describe *life courses* inside many healthcare, medico-social and penitentiary institutions. This work is an attempt to understand the sense (direction and meaning) of prison after various and diverse experiences within care facilities. Indeed, a portion of the inmate population often go through multiple spaces and institutions, back and

forth. Prison might be considered as the continuation of the outside world and more specifically as an extension of the healthcare and medico-social facilities these people come across in their lifetime. Based on an all-encompassing investigation that relies on biographical interviews conducted with ex-prisoners and incarcerated people, four life courses ideal-types have been constructed, from parameters identified through an inductive analysis. Each of those ideal-types highlights a narrative which depicts medical, social and penal institutions, an emphasized perception of crime, a specific timeline and a subjectivation form linked to experiences that follow one another. Structured in two main parts and six chapters, the thesis starts with a state of the literature in the carceral field, by making a parallel with other institutions. After an overview of the inquiry and the composition of the ideal-types, four chapters describe, with empirical data, every stages of the life courses. The main outcome shows prison is the subject of an analogy with other institutions, sometimes considered as a rehab space or a crime school, sometimes as a temporary shelter or even as a work environment. The carceral facility thus appears to be, paradoxically, a place where the individual can become the *subject* and the actor of his own life, rather than being an *object* of unforeseen circumstances. However, it would be quite speculative to believe that prison might have become a friendly and comfortable space : when the penitentiary space is described as a positive experience, it seems to be the result of a construct which would make room for a kind of tolerance of those spaces, despite the noxious quality attached to them.

Remerciements

L'écriture d'une thèse est un événement dans une vie et ma mémoire me ramènera à cette période avec nostalgie. Elle est le fruit d'années de réflexion, qui se teintaient tantôt d'anxiété, tantôt d'exaltation, sans jamais que la passion ne s'évapore. J'ai vécu cette recherche comme une sorte d'expérience totale, en particulier au cours des derniers mois d'écriture.

Je n'aurais sans doute jamais pu traverser ces six années sans le soutien et la patience de personnes qui ont croisé ma route et qui me resteront chères.

Je remercie en premier lieu mes directeurs de thèse, Jacques Rodriguez et Dietmar Loch, qui m'ont fait confiance au cours de ces années et m'ont permis de mener cette thèse dans de bonnes conditions, par l'obtention de financements, mais aussi par leur gentillesse et leur empathie lorsque je doutais. Merci bien évidemment pour vos conseils, vos relectures et l'examen de mon analyse à chaque étape.

Merci à l'ensemble des membres du jury et aux rapporteur.e.s pour leur lecture du manuscrit et leur participation à la soutenance.

Les trois premières années de la recherche ont bénéficié d'un co-financement de la Région Hauts-de-France et de l'Université de Lille, pour lesquelles je garderai de la gratitude. J'espère que ces pages honorent leur investissement. Deux années d'ATER m'ont ensuite permis de parfaire mes expériences d'enseignement et de terminer cette thèse dans des conditions correctes. Je remercie l'Institut des Sciences Sociales pour sa confiance en ma candidature.

Cette recherche n'aurait pas pu avoir lieu sans l'aide et la coopération des professionnels, qui ont accepté de m'ouvrir les portes de leurs établissements. Merci pour le temps accordé et leur participation lorsque j'avais besoin d'être introduite auprès des usagers. Merci aux travailleurs sociaux des CHRS, des accueils de jours, des foyers de réinsertion, des CSAPA, des CAARUD... Merci à la DAP et la DISP de Lille pour leur autorisation officielle à entreprendre l'étude. Merci aux directeurs et directrices des prisons pour leur accord à mener des entretiens à l'intérieur des murs.

Merci aux 53 personnes qui ont accepté de me livrer leur existence au cours d'un entretien. Que cette thèse rende lisible leurs histoires sans tordre la réalité sous le sceau de la souffrance…

J'ai fait de belles rencontres au sein du laboratoire CeRIES et ce, dès la première année. Je remercie Germain pour son amitié, nos longues discussions et les verres partagés après des journées studieuses. J'ai également une pensée particulière pour Agathe. Merci pour ces

passionnants échanges lors de nos réunions à la bibliothèque. Merci pour ton hébergement lorsque mon cœur brisé aspirait au refuge.

L'organisation entre 2019 et 2020 d'un colloque international, par le Groupe Traitements et Contraintes et le Réseau des Jeunes Chercheur.e.s en Sciences Sociales sur le VIH-Sida, a été une expérience très enrichissante. Ce tout premier travail de coordination scientifique m'a permis de prendre confiance en mes capacités. Je remercie mes collègues, membres du comité d'organisation et du comité scientifique. Merci également à la revue *Terrains & Théories* pour la publication d'un numéro composé d'articles écrits par une partie des communicants.

Je ne peux oublier de remercier l'ARIFTS, qui m'a décerné en 2021 le Prix de l'écrit social pour un article publié dans la revue *Sciences et Actions Sociales*. Merci à l'organisatrice, Carole Palierne, pour son accueil à Rezé. Merci aux deux autres lauréates, Rose-Marie Lagrave et Pascale Jamoulle, pour leur gentillesse et nos passionnants échanges.

En intégrant le RT3 de l'AFS, j'ai eu la chance de participer à de nombreux événements scientifiques. Je remercie en particulier Lucile, Isabelle et Thibaut, avec qui les déplacements aux colloques s'accompagnaient de chaleureuses retrouvailles. Je ne doute pas que ces amitiés s'installeront sur la durée.

Je remercie mes parents de m'avoir encouragée dans mes études et ce jusqu'à leur aboutissement final. Merci parce que grâce à vous je connais l'amour inconditionnel. Merci pour votre relecture et votre regard extérieur sur mes pages encore hésitantes. Merci Maman pour ta finesse littéraire et ton soutien régulier dans mes périodes d'écriture solitaire.

Je remercie également mon frère, Alexandre, pour sa présence lorsque la vie me rendait morose et parce que grâce à lui j'ai le bonheur d'être une grande sœur. Merci également pour tes retours dans la langue de Shakespeare.

Merci ma chère Manon pour ton aide dans la relecture. J'ai la certitude que notre amitié s'étendra par-delà le temps qui s'écoule.

Je remercie mes amis Mathieu, Pauline, Coralie, Constance, Johann, Élodie, Amandine, Noémie, Justine pour leur présence quotidienne, pour leur affection et leur soutien.

Université de Lille

Région Hauts-de-France

Introduction……...……8
Première Partie : Littérature, enquête et démarche biographique……20
Chapitre 1 : La prison imperméable et poreuse……...……24
I. L'institution comme miroir de la domination et du contrôle social……..…….26
II. Des institutions closes et coupées du monde extérieur ?.....52
III. Des murs poreux, un continuum expérientiel……...…82
Chapitre 2 : Le savant et le biographique……..…….……101
I. Méthodologie……...……103
II. Une démarche ambiguë…….……123
III. Récit, parcours et sens……...……139
Seconde Partie : Des parcours dans et par-delà les institutions……...……169
Chapitre 3 : Une prison cure ou le parcours de l'expérience totale…….……173
I. De l'initiation à l'engagement……...……..176
II. L'alternance prison – cure – drogue……..…….191
III. La prison comme dernière chance…….205
Chapitre 4 : Une prison foyer de délinquance ou la carrière illicite……221
I. Grandir dans un univers violent……...……224
II. Devenir un délinquant……..……..241
III. Une prison foyer de délinquance……...……268
Chapitre 5 : Une prison assistancielle ou le parcours de l'itinérance…..……285
I. Une famille absente et des foyers de l'enfance……...…….288
II. La rue et l'apprentissage de la « débrouille »…….……307
III. Devenir un clochard ou sortir de la rue…….……341
Chapitre 6 : Une prison atelier ou le parcours de la déchéance…….…..361
I. Surmonter des difficultés……...……..363
II. La crise et le procès……..……..373
III. Reconstruire son quotidien par le travail……..…….390
Conclusion……..413
Bibliographie…….……425
Annexes……...……464
Table des matières…….……478

Introduction

Dans la prison, qu'il neige, qu'il vente, que la torpeur soit accablante, on est protégé des éléments et on a des murs pour seul horizon. Je comprends, comme une leçon nouvelle, qu'il me faut réapprendre le dehors, ses agressions et ses possibles.
Philippe Besson, Un instant d'abandon, 2006.

« "Koh-Lanta" à la prison de Fresnes : un des participants condamné pour viol » : ainsi s'intitule un article du Figaro[1] en août 2022, suite à la courte polémique déclenchée par une activité « karting » filmée dans l'enceinte de la prison. L'événement suscite alors des réactions de l'extrême droite qui dénonce une prison « Club Med »[2] mais aussi de personnalités politiques au pouvoir. Parmi celles-ci, le Ministre de la Justice, Éric Dupond-Moretti, commande une enquête administrative et signale des « images choquantes ». Les éléments qui cristallisent le scandale résident dans la nature des activités collectives (un jeu inspiré d'un programme télévisé : une course de karts, des tirs à la corde au-dessus d'une piscine éphémère) et dans le type de crime commis par un des hommes apparaissant sur la vidéo. Or, l'esclandre se trouvera vite assoupie. Bien que les images puissent heurter les victimes, la participation aux activités n'est pas réservée à une classe exceptionnelle de détenus. Par ailleurs, la prison ne saurait être assimilée à un espace de villégiature : les cellules sont surpeuplées, les conditions d'hygiène déplorables dans certains établissements et les infrastructures insalubres, comme le rappelait Dominique Simonnot, contrôleuse générale des lieux de privation de liberté, en réaction à l'inconsistance de ce débat.

Mais cette représentation d'une prison qui se serait transformée en un espace confortable perdure, notamment parce que cet univers reste très peu connu du grand public. On attend que ce lieu demeure impitoyable pour punir des individus dangereux et corriger leur amoralité. Tout se passe comme si les conditions faites aux détenus restaient invariablement trop généreuses. Dans un système démocratique qui entend respecter des

[1] Le Figaro, « "Koh-Lanta" à la prison de Fresnes : un des participants condamné pour viol », 22 août 2022. En ligne sur : https://www.lefigaro.fr/flash-actu/karting-a-la-prison-de-fresnes-l-organisateur-reconnait-un-acte-controverse-20220822.
[2] Amaury Bucco, journaliste à *Valeurs Actuelles*, interrogeait sur le média Twitter : « La prison de Fresnes est-elle devenue un gigantesque Club Med pour détenus ? » (11 août 2022).

droits humains universels, la souffrance infligée paraîtrait, dans ce contexte, paradoxalement toujours insuffisante.

D'un autre côté, la prison suscite un imaginaire fantasmé, des représentations aussi terribles que mystérieuses. La population qui y demeure contenue, sa structure architecturale ainsi que son quotidien entre les murs effraient et fascinent. La prison et l'enfermement qu'elle impose achèvent l'appareil punitif, qui génère par essence l'application d'une souffrance au condamné. La peine d'enfermement est en effet traversée de plusieurs logiques et justifications (Combessie, 2009). Claude Faugeron (1995 ; 1996) distingue notamment trois modèles d'enfermement : l'enfermement de *neutralisation* qui consiste à tenir à l'écart des individus nuisibles à l'ordre sociétal ; l'enfermement de *différenciation sociale* qui vise à procurer aux détenus des outils ou des compétences permettant leur réinsertion ; et l'enfermement d'*autorité* par lequel s'affirme le pouvoir des magistrats et de l'État. Alvaro Pirès (2008) décrit, quant à lui, quatre modèles de justification des sanctions, où la prison est le seul dispositif qui réponde à l'ensemble de ces arguments : d'abord l'*expiation*, initialement un principe chrétien que Kant (1997) traduira par *rétribution* dans un cadre laïque, et qui consiste à faire souffrir la personne à la hauteur du mal qu'elle a causé, ensuite la *dissuasion* par la peine encourue, la *neutralisation*, c'est-à-dire le fait d'empêcher la commission de nouvelles infractions, notamment en séparant l'individu du reste de la société et enfin la *réadaptation*, qui permet au coupable de s'améliorer avant sa libération. Les incarcérations de courte durée visent alors un « short sharp shock » (une secousse intense et brève) quand les peines plus longues s'appuient davantage sur la formation ou un quotidien structuré (Combessie, 2009). L'ensemble de ces prérogatives a pour perspective la rupture que constituerait la prison dans l'existence d'un individu. Une incarcération est souvent décrite comme le renversement d'une situation antérieure relativement stable : perte du travail, perte de position sociale, altération profonde des liens familiaux et amicaux, découverte d'un univers totalement inconnu et hostile. Or, l'incarcération peut être regardée comme partie intégrante d'un parcours de vie semé d'embûches. Certaines études ont ainsi montré qu'elle était parfois même envisagée a priori comme un risque à la carrière délinquante, voire comme un passage obligé, le « prix à payer » de pratiques illégales (Chantraine, 2004). Il arrive aussi qu'elle constitue une pause salvatrice dans la consommation de drogues chez les personnes toxicomanes ou même qu'elle permette une sortie de la rue (Fernandez, 2010).

I. La genèse du questionnement

Cette thèse a émergé à la suite d'une précédente recherche menée auprès de professionnels qui accompagnent la sortie de prison et la réinsertion des personnes détenues (travailleurs sociaux, chargés de mission d'associations, directeurs et directrices de centres d'hébergement, CPIP, psychologues, psychiatres, juristes…). Une quarantaine de personnes avaient été rencontrées au cours d'entretiens semi-directifs, majoritairement des professionnels et quelques personnes placées sous main de justice. Il s'agissait alors de comprendre et d'analyser les difficultés rencontrées par les prisonniers pour obtenir un logement et s'y maintenir. Un des résultats majeurs de la recherche suggérait que les professionnels ne se représentent pas les problèmes que rencontrent les sortants de prison comme différents de ceux qu'affrontent des personnes en situation de précarité résidentielle ou d'absence de logement (Chantraine, Delcourt, 2019b). De fait, au cours des entretiens, j'avais l'impression que les personnes détenues étaient toutes caractérisées par la précarité résidentielle, et que « prisonnier » équivalait quasiment à « sans-abri ».

Bien évidemment, cette représentation ne correspond pas à la réalité : toutes les personnes détenues ne sont pas sans-domicile, loin de là. Mais il est vrai qu'une proportion importante perd son logement en raison de l'incarcération (le bail est généralement cédé). Ces professionnels étaient donc régulièrement confrontés à des populations sans logement, ce qui explique leurs discours.

Par ailleurs, les entretiens décrivaient tous comme fortement problématique une pluralité d'expériences au sein d'institutions diverses telles que les prisons, les hôpitaux, les centres d'hébergement, les foyers de l'enfance ou encore les foyers de la PJJ. En effet, les personnes qui présentaient le plus de difficultés pour accéder à un logement et s'y maintenir à la sortie de prison étaient en général celles qui avaient connu un long parcours au sein d'établissements sanitaires ou médico-sociaux. Certaines effectuaient des allers-retours entre des incarcérations et ces lieux de prise en charge. Ces individus étaient décrits par les professionnels comme adaptés à la prison, tout autant qu'à d'autres établissements.

J'ai alors souhaité prolonger cette réflexion en questionnant la place de la prison au sein de parcours institutionnels. L'objectif initial de cette thèse est, d'une part, de repérer les établissements que rencontrent les personnes au cours de leur existence et, d'autre part, de comprendre comment la prison, au terme d'un chaînage institutionnel, peut en être perçue comme le prolongement. Et pour ce faire, j'ai mené une cinquantaine d'entretiens

biographiques auprès de personnes ayant connu à la fois la prison et d'autres institutions (foyer de l'ASE, foyer de la PJJ, Centre d'Hébergement d'Urgence, CHRS, hôpital, centre de cure…).

Toutefois, les hypothèses ont évolué, entre les prémices de cette recherche et son aboutissement. Initialement, je supposais que ces différentes expériences au sein d'autres établissements socialisaient les personnes à un mode de vie particulier, caractéristique de ces institutions. Plus précisément, les individus développeraient des dispositions leur permettant de s'adapter plus ou moins rapidement et facilement, au monde carcéral. L'hypothèse principale était alors l'existence d'une socialisation progressive à un mode de vie en institutions : celle-ci produirait une expérience vécue de la prison non spécifique et plutôt dans la continuité des placements antérieurs. Ces dispositions acquises favoriseraient l'adaptation à la prison et permettraient même parfois d'apprécier – pour ainsi dire – cette situation.

Ces structures de prise en charge sont bien évidemment incomparables en termes d'objectifs et de modes d'organisation. La prison est un monde social qu'il est difficile de mettre en parallèle avec d'autres institutions. Il ne s'agit pas de considérer que les centres d'hébergement ou les foyers de l'enfance sont comme des prisons, mais lorsque les individus se retrouvent incarcérés, l'institution fait écho aux précédentes expériences (rapport au règlement, compréhension des codes sociaux entre détenus, rapport à la promiscuité ou à un espace de vie exigu…).

Progressivement, l'analyse approfondie des entretiens a révélé que le cœur du phénomène ne se situe pas dans le développement de dispositions communes, au sens de capacités à agir, penser et sentir, mais plutôt dans la création d'un sens positif. Bien sûr, les personnes s'adaptent, du fait d'expériences prolongées et fréquentes, mais il s'agit davantage de la production symbolique d'une analogie entre différents lieux et périodes de l'existence.

II. La question du sens

Le sens désigne à la fois la direction (qui renvoie au concept d'intentionnalité) et la valeur (ou signification subjective) qu'un individu donne à une expérience (Mercier, 2019). Quant à l'expérience sociale, elle « procède d'un double mécanisme. D'une part, elle est une manière d'éprouver le monde social, de le recevoir, de le définir à travers un ensemble de

situations, d'images et de contraintes déjà là […]. D'autre part, l'expérience sociale est une manière de construire le monde social et de se construire soi-même » (Dubet, Martuccelli, 1998, p. 57).

Dans la littérature sociologique, la prison est bien souvent abordée à travers le prisme carcéral : les recherches se focalisent sur le quotidien des détenus ou le fonctionnement interne des établissements pénitentiaires. Cette thèse entend prolonger l'effort de « déspécification » de la prison. « Sécuritaire, guerrière, mortifère et pathogène : les caractéristiques structurelles d'une prison sont souvent les mêmes, et constituent une spécificité irréductible à toute forme de comparaison et d'analogie avec d'autres institutions ou d'autres mondes sociaux » (Chantraine, Delcourt, 2019b). Il s'agit surtout de considérer que la prison prolonge, voire exacerbe, les processus de vulnérabilité et de désaffiliation (Castel, 1994). Si elle demeure un univers particulier, l'expérience carcérale ne peut se comprendre complètement que replacée au sein d'un ensemble plus vaste, et notamment des expériences en dehors des murs, dans la continuité desquelles elle peut s'inscrire.

Les effets délétères de la prison et son potentiel criminogène ont tendance à dominer les productions académiques : loin de permettre de réinsérer, l'incarcération intensifierait des pratiques illégales (Wacquant, 2001 ; Bales, Piquero, 2012 ; Nagin, Cullen, Jonson, 2009) et prolongerait la gestion pénale de la pauvreté (Wacquant, 2002). Toutefois, des recherches, notamment anglo-saxonnes, évoquent l'existence de discours positifs de certains détenus sur l'incarcération, des discours qui déstabilisent le sociologue par leur caractère paradoxal. La plupart des études expliquent ces discours comme la conséquence des privations et douleurs de l'emprisonnement, qu'il s'agisse de récits « de transformation et de transcendance » (Novek, 2005) ou d'un effet de rupture positive, un « turning point » dans l'existence des individus (McNeill, Schinkel, 2017 ; Sampson, Laub, 2005). Si l'incarcération est difficile et mortifie la personnalité (Goffman, 1968), le changement brutal d'environnement produirait de nouvelles conceptions de soi et de l'existence (Maruna, Wilson, Curran, 2006 ; Van Ginneken, 2016 ; Vanhooren, Leijssen, Dezutter, 2018). Certaines personnes se convertissent à une religion ou une philosophie au sein de la prison : par exemple, Malcolm X raconte la naissance d'un appétit féroce pour la lecture et sa conversion au mouvement *Nation of Islam* (X, Haley, 1993). Ce nouvel engouement peut également prendre de l'ampleur[3] voire se

[3] Trois ans avant la mort de Khaled Kelkal, Dietmar Loch avait mené un entretien avec lui, qui sera publié dans le Journal *Le Monde* en 1995. Le texte n'invite pas à une interprétation déterministe de son engagement radical. Kelkal avait déjà une proximité avec l'islam, qui s'intensifiera en prison (Loch, 1995 ; Soulez, 1996 ; Bier, 1996).

radicaliser au sein des murs (Jones, 2014 ; Williams, Liebling, 2023). D'autres travaux y décèlent davantage l'effet d'une comparaison avec un environnement, à l'extérieur, particulièrement aliénant (Fernandez, 2010 ; Chantraine, 2004 ; Crewe, Lievins, 2020 ; Chantraine, Delcourt, 2019b).

Je me situe dans le prolongement de cette dernière position : la prison peut être analysée au regard des expériences vécues à l'extérieur des murs. En effet, la thèse se concentre sur les parcours de vie et la manière dont ces parcours structurent l'expérience au sein des institutions. Réciproquement, l'expérience au sein de ces établissements peut influer sur la trajectoire et modifier son orientation. L'incarcération, si elle reste au cœur de la thèse, est ainsi considérée au même titre que d'autres périodes de l'existence. Les parcours de mes interrogés comportent tous des périodes au sein d'établissements autres que la prison et des phases de vie à l'extérieur de toute structure institutionnelle. La prison est également un lieu qui peut modifier la nature de sa propre expérience et la structuration ultérieure de l'existence.

Comme je l'ai évoqué, cette thèse s'intéresse au processus de création d'un sens positif à l'expérience carcérale, ce sens étant à la fois entendu comme signification et direction. Si les individus développent effectivement des modes d'adaptation, qui permettent de supporter les privations induites par l'enfermement, leur expérience de la prison est perçue par analogie avec les autres institutions qu'ils ont fréquentées. En d'autres termes, toutes les personnes s'adaptent au milieu carcéral avec le temps. Mais les discours qui rapprochent la prison d'une institution d'assistance sont le produit d'une création de sens, qui n'implique pas que les établissements soient comparables. Les personnes expliquent par exemple qu'elles utilisent la prison comme un espace de sevrage d'addictions, non pas parce que l'établissement carcéral présenterait un fonctionnement similaire à celui d'un centre de cure, mais plutôt parce que les personnes fabriquent un sens positif à une expérience sinon mortifère.

La problématique de cette thèse, ci-dessous développée, a donné lieu aux questions de recherche suivantes :

Le parcours institutionnel des prisonniers produit-il un sens positif à l'incarcération ? S'agit-il d'expériences qui permettent d'acquérir des dispositions facilitant l'adaptation à la prison ? Comment la prison est-elle perçue lorsqu'elle succède à des placements au sein d'établissements sanitaires, sociaux ou médico-sociaux ?

Quelques hypothèses traversent ces questions :

- Le sens que prend une incarcération pour un individu évolue au cours du temps ;
- L'expérience d'autres institutions modifie l'expérience de la prison ;
- La prison, bien que très spécifique, tend à devenir le miroir d'autres lieux (en l'occurrence, d'autres institutions) ;
- La prison prend un sens qui se construit par analogie avec d'autres lieux et d'autres périodes de l'existence.

Ces « hypothèses » sont « implicites » ; en tant que suppositions, elles guident le chercheur sur le terrain. Comme ce que l'on observe ne correspond pas toujours à ces suppositions, celles-ci peuvent changer comme dans une « spirale herméneutique » qui modifie ces hypothèses implicites jusqu'au moment où le chercheur a la sensation d'avoir « tout compris ».

III. Une approche par les institutions

« La question de l'institution est particulièrement vaste et complexe, et elle est souvent esquivée pour la raison même que l'on a toutes les chances de se perdre dans un labyrinthe de notions et de significations proliférantes » (Laval, 2016, p. 275). Le concept d'institution peut, en effet, s'étendre à toute forme de régularité sociale. Il sera mobilisé dans cette thèse de façon plus circonscrite. L'appréhension de l'institution suit deux axes superposés : celui du contrôle et celui de la classification.

Le premier tire sa spécificité de la coercition qu'elle impose aux individus : les institutions totales (Goffman, 1968) et ses corollaires que sont les traitements, l'accompagnement et le contrôle hors des murs (placement sous bracelet électronique, contrôle judiciaire, déplacements de professionnels médicaux ou du travail social au domicile des personnes, assistance éducative en milieu ouvert, familles d'accueil…). Cet axe peut aussi inclure des organisations intermédiaires comme des accueils de jour à destination de populations désignées (les usagers de drogues, les sans-domicile…) ou les lieux de visites supervisées entre un parent et un enfant temporairement placé sous la protection du département (au CCAS par exemple). Ces dispositifs ne doivent leur existence qu'en référence à des espaces d'enfermement : le milieu dit ouvert renvoie au milieu fermé.

Le second axe réside dans la spécialisation de la prise en charge, à partir d'une classification des individus. « La logique des services sociaux procède le plus souvent à partir d'un

découpage de populations cibles auxquelles on s'efforce d'affecter des moyens sur mesure pour les prendre en charge, c'est-à-dire que l'on mobilise pour elles des ressources et des spécialistes, et on définit des institutions spéciales pour répondre à leurs problèmes particuliers. Ont ainsi été distingués les indigents, les invalides, les enfants abandonnés, les veuves ou les vieillards nécessiteux, les malades mentaux, les délinquants, les toxicomanes, etc. » (Castel, 1994, p. 12). Les individus inemployables ou qui peinent à s'insérer sur ce marché et qui, par ailleurs, se retrouvent peu affiliés par leurs relations familiales ou amicales, vont donc faire l'objet de politiques sociales et d'une prise en charge spécialisée. Il va s'agir du secteur sanitaire[4] (les structures ambulatoires, les établissements hospitaliers), du secteur social et médico-social[5] (les établissements d'hébergement à destination de personnes en situation de vulnérabilité, considérées comme « fragiles », ESAT, CHRS, CHU, les foyers de l'ASE…) et du secteur éducatif (internats, foyers de la PJJ[6]). En effet, celles-ci constituent l'essentiel des institutions qui apparaissent dans les entretiens. Je les ai donc sélectionnées de manière inductive ; d'autres étaient par ailleurs absentes au sein des récits (par exemple les Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile).

Lorsque ces dispositifs échouent ou que la marginalité s'accompagne d'une déviance par rapport à la loi, le judiciaire et le système pénal prennent le relais des services sociaux pour extraire et séparer la mauvaise graine du reste de la culture. *Sécurité civile* et *sécurité sociale* ne sont pas étanches (Castel, 2003) et les individus marginalisés présentent un itinéraire au sein d'instances de régulation, entre institutions sociales et sécuritaires (Franz, 2022). La politique pénale cible « ceux qui ne sont plus utiles à la production » (Chantraine, 2006, p. 2) et « l'institution carcérale apparaît comme l'aboutissement d'un itinéraire institutionnel de marginalité » (Franz, 2022, p. 415). La prison n'a d'ailleurs pas de définition juridique et ne « figure à titre principal ni dans le Code pénal, ni dans le Code de procédure pénale, son

[4] La loi n°70-1318 du 31 décembre 1970, portant sur la réforme hospitalière, circonscrit les hôpitaux à des prérogatives médicales et de santé.

[5] Les champs du social et du médico-social ont successivement été régis par deux lois : la loi n°75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales, puis la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002. La première, modifiée en 1978, entérine l'autonomie des champs sociaux et médico-sociaux par rapport à la sphère sanitaire. Le « médico-social » est une notion introduite en 1975, qui permet l'insertion de pratiques sanitaires au sein d'établissements du secteur social (par exemple dans les EHPAD).

[6] Les frontières entre les secteurs sont poreuses. Les missions de la PJJ intègrent le médico-social et l'accompagnement est réalisé par des travailleurs sociaux. En 1990, l'« éducation surveillée » devient Protection Judiciaire de la Jeunesse. Les missions éducatives se trouvent au cœur de l'action menée auprès des jeunes. À la fin des années 1990, sont créés les centres de placement immédiat (CPI) et les Centres Educatifs Renforcés (CER). Le projet éducatif s'appuie sur une rupture forte du jeune avec son milieu. La loi du 9 décembre 2002, dite « Perben 1 » introduit la logique de « sanction éducative » : les mesures éducatives sont préférées aux mesures pénales, mais la loi crée les Centre Éducatifs Fermées (CEF) et les Établissements Pénitentiaires pour Mineurs (EPM).

champ lexical étant absent du vocabulaire consacré »[7] (Milhaud, 2017, p. 17). Elle fait partie d'une « mosaïque pénitentiaire » (Tournier, 2004), allant du milieu ouvert (prévenus non écroués, condamnés non écroués) au milieu fermé « sous écrou » (prévenus et condamnés), en passant par le placement sous écrou « hors les murs » (placement sous surveillance électronique, placement extérieur, hospitalisations extérieures…) (Tournier, 2011).

IV. Plan de la thèse

Cette thèse comprend deux grandes parties et six chapitres. La première partie permet de présenter la littérature sociologique et l'enquête. La seconde restitue les résultats de la recherche, sous la forme d'une typologie de parcours au sein d'institutions, qu'il s'agisse d'établissements sanitaires, médico-sociaux, du champ éducatif ou bien de la prison.

Le **chapitre 1** propose en trois parties un état de l'art situé dans le champ carcéral. Cet espace enferme une population majoritairement désaffiliée et qui connaît aussi d'autres institutions, qu'il s'agisse de centres d'hébergement pour sans-domicile, de l'hôpital (notamment le secteur psychiatrique), ou encore des centres de cure. La prison peut alors être considérée comme l'un des maillons d'une gestion institutionnelle de la marge. Cet espace présente également une organisation interne qui correspond aux institutions totales (Goffman, 1968). Les individus font face à diverses privations et leur identité se retrouve mise à l'épreuve pour se maintenir et présenter une image valorisée de soi. D'une part, ces formes de mortifications peuvent correspondre à divers lieux. Les individus importent à l'intérieur des murs une culture de l'extérieur ou des adaptations qui germent par-delà les grilles. D'autre part, les individus qui connaissent d'autres institutions pourraient développer des adaptations, cette fois non spécifiques mais plutôt situées dans un continuum expérientiel, d'un lieu de prise en charge à l'autre, d'un espace coercitif au carcéral. Enfin, la prison, tout comme les autres espaces, se retrouve aujourd'hui plus ouverte sur l'extérieur et peut être analysée à travers sa porosité. Les institutions se détotalisent et la prison se décarcéralise en s'éloignant du dispositif disciplinaire que décrivait Foucault, en même temps que la coercition et le contrôle demeurent et pénètrent le monde libre, traversant une diversité d'espaces, jusque dans la sphère intime. Les trajectoires individuelles et les expériences subjectives des individus se révèlent alors particulièrement heuristiques, notamment lorsque les existences

[7] Cadiet, Loïc., 2004, *Dictionnaire de la justice*, Paris, PUF, p. 1047 (cité par Milhaud, 2017).

manifestent une pluralité d'expériences institutionnelles, qu'il s'agisse du sanitaire, du social, du médico-social, de l'éducatif ou du pénitentiaire.

Le **chapitre 2** a pour objet la démarche d'enquête et la construction d'idéal-types de parcours. L'accès au terrain s'est déroulé en plusieurs étapes. L'entrée en prison a requis un temps conséquent et les entretiens se sont d'abord déroulés au sein d'institutions situées à l'extérieur (accueils de jour, CHRS, CSAPA, foyer de réinsertion…). La présence d'actes illégaux dans les récits a, par ailleurs, rendu nécessaire une réflexion déontologique spécifique. Notamment, l'interprétation de la promesse de confidentialité par les personnes rencontrées ou encore les obligations juridiques quant à la connaissance d'infractions ont fait l'objet d'une prudence particulière. La démarche qui a été la mienne, en particulier l'emploi d'entretiens biographiques, a révélé, en effet, certaines ambiguïtés dans l'interprétation de mon rôle au cours de mes rencontres avec les professionnels et les personnes enquêtées. Face à l'importance que prennent les demandes de mise en récit, en particulier dans les champs sanitaires et médico-sociaux, la demande d'entretien peut être perçue comme un lieu supplémentaire de performance discursive. D'autre part, plusieurs paramètres ont été repérés par induction, et ont permis de construire quatre idéal-types de parcours.

Le **chapitre 3** présente un récit structuré autour de l'usage de drogues. L'expérience totale traverse chaque étape du parcours, des prémices d'une consommation initiatique à l'entrée dans un usage moins régulé et davantage vécu comme asservissant. La prison va tantôt intervenir comme un espace de pause dans la consommation, qui permet de reprendre de plus belle à la sortie, tantôt comme le prolongement du trafic et de l'usage.

Le **chapitre 4** se consacre au parcours d'individus dont les pratiques illégales se professionnalisent au cours du temps. Le quartier, le foyer de la PJJ et la prison vont former un continuum, au sein duquel les personnes se socialisent à des pratiques illicites. La prison est un lieu d'apprentissage des ficelles du métier et une opportunité pour renforcer des relations au sein d'un milieu délinquant.

Le **chapitre 5** concerne le récit du parcours de rue. Les personnes se retrouvent régulièrement sans-domicile, font l'expérience de centres d'hébergement et d'associations spécialisées dans l'accueil d'individus fortement désaffiliés. La prison intervient dans le parcours pour de courtes périodes, comme un lieu qui se rajoute à d'autres espaces de placement ou de relégation.

Enfin, le **chapitre 6** s'intéresse à l'expérience carcérale d'individus qui n'ont pas connu d'institutions sanitaires ou médico-sociales sur une longue période. Ces personnes ont pu être placées auprès de l'ASE ou avoir rencontré de lourdes difficultés économiques, mais elles parviennent à occuper un emploi salarié, ce qui va dominer l'ensemble du récit. L'incarcération va alors apparaître comme une rupture radicale avec la vie passée.

Les chapitres 3, 4, 5 et 6 montrent comment l'expérience de la prison se transforme au cours du temps. Cette expérience fait l'objet d'une analogie avec d'autres institutions et se retrouve finalement utilisée, dans le discours, comme une opportunité pour modifier l'orientation du parcours. Les individus ne sont plus les *objets* d'événements à la fois imprévisibles et déterminés par une structure, mais deviennent des *sujets* capables de transformer leur trajectoire.

Première partie :
Littérature, enquête et démarche biographique

La prison tend à devenir de plus en plus poreuse et cette ouverture permet aux chercheurs d'en pénétrer plus facilement les murs. Les analyses en viennent également à considérer l'établissement pénitentiaire comme le prolongement du monde extérieur. Le **chapitre 1** propose à cet égard un état de l'art en sociologie de la prison, des travaux anglo-saxons aux productions françaises en passant par les recherches scandinaves. Il souligne en particulier que plusieurs institutions peuvent jalonner les existences des individus et être envisagées comme autant d'îles d'un archipel carcéral ou étudiées sous l'angle de leur caractère « totalitaire », ou encore de leur succession au sein de trajectoires biographiques. Le **chapitre 2** décrit l'accès au terrain. Celui-ci s'est déroulé au sein d'une diversité d'institutions que j'ai fréquentées longuement afin d'interroger le monde carcéral au regard de l'expérience passée de ceux qui l'habitent – expériences de dispositifs sanitaires, sociaux ou médico-sociaux. Ce type d'investigation a induit des démarches chronophages, sur lesquelles je reviens. Au-delà de leur dimension pratique, les difficultés rencontrées sur le terrain ainsi que les interactions qui s'y déroulent constituent des précieuses informations quant aux mondes sociaux dans lesquels elles prennent forme. J'en propose également une réflexion déontologique en m'intéressant notamment aux possibilités au consentement ainsi qu'au caractère sensible des entretiens. Enfin, j'expose la construction d'une typologie de parcours, au croisement d'expériences institutionnelles, de rapports à la délinquance, d'une temporalité caractéristique et de formes de subjectivation.

Chapitre 1 : La prison imperméable et poreuse

> *Si l'on en juge par le succès persistant des romans, des films, des actualités audiovisuelles et d'une certaine presse qui en font leur thème de prédilection, le crime suscite toujours des sentiments mêlés de révulsion et de fascination. C'est horrible : Pourquoi regardons-nous ? C'est innommable : Pourquoi en parlons-nous ? C'est répétitif, mais on en redemande comme l'enfant qui, pour dormir, réclame une histoire, toujours la même histoire, au mot près.*
> Marc Renneville, 2003, Crime et folie : deux siècles d'enquêtes médicales et judiciaires.

La prison est un espace qui fait souvent l'objet d'œuvres de fiction ou de témoignages, généralement choisie pour son potentiel émotionnel, à travers des récits de violences ou d'aventures[8]. Celui ou celle qui recherche un sujet brûlant peut se tourner avec une grande confiance vers la prison et son châtiment. Mais si elle est très présente dans la scène médiatique et artistique, il semblerait qu'en comparaison, les recherches en sociologie sur le sujet soient peu fréquentes. « Il en existe pourtant un certain nombre, mais la charge symbolique de tout ce qui touche à la prison et à la criminalité conduit à une multiplication des points de vue qui en rend difficile une présentation unifiée » (Combessie, 2009, p. 71).

La sociologie de la prison s'est installée au cours de plusieurs décennies comme un champ de recherche à part entière en sciences humaines[9]. L'étude de cet espace bien particulier s'est effectivement élargie sur plusieurs angles au cours du temps : analyses quantitatives de la population carcérale, observation des rapports sociaux internes à la prison (entre détenus,

[8] Victor Hugo avait largement questionné le système pénal : *Claude Gueux* (1834) nouvelle inspirée de faits réels dont il se sert, alors député, comme introduction à un plaidoyer contre la peine de mort ou encore le très célèbre roman *Les Misérables* (1862) dans lequel le personnage principal sort du Bagne. Alexandre Dumas, dans *Le Comte de Monte-Cristo* (1844), raconte la vengeance d'un homme incarcéré injustement. Au cinéma, le péplum *Ben Hur* de William Wyler (1959) décrit également une vengeance suite à un emprisonnement injuste. Ces œuvres ne sont pas sans faire écho à l'image du bouc émissaire, à dimension cathartique, présente dans *La passion du Christ* (2004) de Mel Gibson (le personnage du christ, lui aussi, est incarcéré et condamné de façon arbitraire) et se réitère dans une pluralité d'œuvres de fiction. Pour aller plus loin sur cette question, les analyses de René Girard (1982) sont très éclairantes. On peut également citer l'autobiographie de Jacques Mesrine (2009), rédigée alors qu'il était incarcéré à Fleury-Mérogis ainsi que ses adaptations cinématographiques, ou encore *Un prophète* de Jacques Audiard (2009) et *Omar m'a tuer* de Roschdy Zem (2011).

[9] Grégory Salle (2016) propose d'adapter le concept bourdieusien de « champ » à la question « carcérale » en construisant le « champ pénitentiaire ».

entre détenus et surveillants, entre surveillants ou encore entre différents professionnels…) ou des rapports externes (la prison considérée comme miroir de la société, les liens avec l'environnement limitrophe…). Plus récemment, les recherches se sont intéressées aux trajectoires biographiques des prisonniers et à leurs expériences vécues. Philippe Combessie repère deux « groupes de recherches » : « dans le premier, on étudie la prison comme société, alors que dans le second, on analyse plutôt la société à travers ce que ses prisons en révèlent » (Combessie, 2009, p. 72). Trois périodes successives se dégagent des recherches menées sur la prison (Rostaing, 1997) : 1. À partir des années 1930, les premières enquêtes, d'inspiration culturaliste, se sont intéressées à la prison comme un univers fermé, par des enquêtes ethnographiques qui ciblent la vie quotidienne dans l'institution et les conséquences de l'incarcération sur les détenus[10]. 2. À la suite de mouvements sociaux mais aussi par la médiatisation de violences, des recherches « critiques » se développent à partir des années 1970, dont l'œuvre de Michel Foucault (1975) et la création du Groupe d'Information sur les Prisons (GIP)[11] sont emblématiques. 3. Des investigations plus récentes, dans un contexte d'ouverture progressive des établissements carcéraux sur l'extérieur, présentent une entrée davantage thématique.

Dans un premier temps, les différentes analyses qui, dans le sillage de Michel Foucault, voient dans la prison un outil d'analyse de logiques sociales de domination et de contrôle social, seront présentées. Ici, l'établissement carcéral renvoie à des mécanismes sociétaux plus globaux. Il est un espace où les processus sont exacerbés tout comme dans différentes institutions de prise en charge.

Dans un second temps, l'habitat contraint sera décrit comme « totalisant », dans la continuité d'Erving Goffman (1968). Ici, l'institution est analysée à partir de sa tendance à formater des individus à son mode de fonctionnement et aux adaptations des individus vis-à-vis de ce poids de l'institution.

Enfin, des recherches plus récentes ont tenté de réconcilier ces différents angles d'approche. Ces études essayent de comprendre le lien entre l'institution « contraignante » et l'extérieur, que ce soit dans une perspective spatiale, sociale ou temporelle. Elles permettent d'introduire la prison au sein de l'existence de l'individu. Elle n'est plus analysée en tant que telle, pour son fonctionnement interne, mais replacée parmi d'autres expériences.

[10] Les premiers travaux sur les prisons se focalisaient sur les prisonniers. Les recherches qui s'intéressent aux professionnels émergent davantage dans les années 1960.
[11] Michel Foucault crée le GIP avec Jean-Marie Domenach et Pierre Vidal-Naquet.

I. L'institution comme miroir de la domination et du contrôle social

De nombreuses études sur les institutions de placement (hôpital, prison, hébergement des sans-abri) peuvent s'inscrire dans une volonté d'analyser les lieux d'enfermement et d'habitat contraints comme des indicateurs de mécanismes sociétaux plus globaux. Ces espaces sont alors envisagés comme des miroirs grossissants de processus présents à l'extérieur. Michel Foucault ouvre cette perspective, en 1975, dans *Surveiller et punir*, en y analysant le fonctionnement pénal comme un instrument de mesure de processus de domination et de contrôle social. Mais cette analyse s'étend au-delà de la prison : pour Foucault, le système d'enfermement pénal n'est que la dernière étape d'un « archipel carcéral » dont font partie plusieurs « institutions »[12]. Ces dernières ont produit « le délinquant » qui est passé par un certain nombre d'établissements et un processus de désignation. Il est avant tout un « déviant » qu'il faut rapprocher de la norme.

Dans un premier temps, nous montrerons que la prison accueille une part importante de personnes en situation de précarité aussi bien économique, sociale, culturelle que médicale. Nous décrirons, dans un second temps, les mécanismes de reproduction du fonctionnement de diverses institutions, qu'il s'agisse de la prison, de l'hôpital ou plus généralement des politiques d'insertion.

A. Désaffiliation et inflation pénitentiaire

1. Une population masculine en situation socio-économique précaire et sujette aux troubles mentaux

a. Des hommes surreprésentés

Hommes et femmes incarcérés ont été comptés séparément à partir de 1852. On dénombre alors 20 % de femmes, puis cette proportion diminua au cours du 20e siècle (Combessie, 2009). Au 1er mai 2023, les femmes[13] représentent environ 3 % de la population

[12] L' « institution » selon Foucault est une « structure » sous-jacente à la perception et au traitement de toute forme de déviance qu'il s'agisse de dispositifs de contrôle social ou des appareils du pouvoir. Ce « pouvoir » n'est pas l'unique attribut de l'État mais est justement détenu par toutes les institutions (prison, hôpital, école, famille …).

[13] Plusieurs chercheurs se sont intéressés en particulier à la condition des femmes incarcérées, mais les tous premiers tendaient à la comparer aux situations des hommes détenus. Globalement très peu de recherches,

détenues en Métropole et en Outremer (2 356 femmes pour 70 906 hommes détenus) (DAP, mai 2023). Cette surreprésentation des hommes s'explique par le fait qu'à tous les « niveaux de la chaîne pénale (arrestations, déferrement, procès, etc.) » (Combessie, 2009, p. 33), la justice tend davantage à sélectionner les hommes. Les femmes font bien moins l'objet de contrôles et de soupçons de la part du système judiciaire (Mary, 1998). Et les évolutions législatives entraînent une moindre condamnation : « Au cours de la dernière moitié du 20e siècle, les sanctions ont été aggravées pour des pratiques typiquement masculines comme les agressions sexuelles. À l'inverse, des pratiques majoritairement féminines comme l'établissement de chèques sans provision ou l'avortement ont été dépénalisées » (Combessie, 2009, p. 33). « […] seules sont incarcérées les femmes qui – indépendamment de leurs caractéristiques sociales – ont été poursuivies pour des faits considérés comme particulièrement « graves » et / ou les femmes qui – indépendamment du délit pour lequel elles sont poursuivies – présentent des caractéristiques socio-pénales tendant à les rapprocher de la clientèle pénale traditionnelle (habituellement masculine), celle qui appartient aux groupes sociaux les plus désaffiliés » (Combessie, 2006, p. 9).

La surreprésentation des hommes en détention est finalement le reflet des rapports sociaux de sexe immanents à la société globale. La prison, dans ce cadre, met en exergue des normes sociales de genre. Et il est intéressant d'observer que si les femmes tendent à être protégées de la prison, elles le sont aussi de la rue, comme l'a notamment montré Maryse Marpsat (1999). En 1995, elles ne représentaient que 17 % des personnes sans-domicile à Paris. Une partie du phénomène s'explique également par les normes de genre. Le fait d'être dominé socialement induirait aussi des « avantages » accordés aux plus faibles... Mais, surtout, « la relative protection dont bénéficient les femmes est à rattacher à leur rôle de mère, réalisé ou potentiel » (Marpsat, 1999). À la sortie de prison, les femmes auront plus de facilité à accéder à un hébergement, d'autant plus lorsqu'elles ont un enfant à charge. Or, la perspective d'être accueilli à la sortie de prison est indispensable, faute de pouvoir l'être chez des proches (Chantraine et Delcourt, 2019a). Les hébergements les plus grands et les mieux lotis sont proposés en priorité aux personnes accompagnées d'enfants. La peur de voir

notamment en criminologie, se sont consacrées aux femmes incarcérées jusque dans les années 1970. Ce manque fut un peu comblé avec l'avènement des mouvements féministes (Parent, 1992 ; Laberge, 1991). Mais, de manière générale, les travaux francophones sont peu nombreux en comparaison des productions anglo-saxonnes et proviennent surtout du Québec, laissant une faible part de recherches à la situation française. Pour aller plus loin, je renvoie aux travaux de Coline Cardi (2007), Marie-Andrée Bertrand (1998), Myriam Joël-Lauf (2009), Corine Rostaing (1997), France-Line Mary (1998), Catherine Ehrel et Catherine Leguay, (1977) et Claudie Lesselier (1982).

cohabiter des femmes avec enfant et des hommes sortant de détention aurait ainsi pour effet d'exclure encore davantage les ex-prisonniers masculins des structures d'hébergement…

Finalement, les recherches évoquent tantôt des conditions d'incarcération moins marquées par la surpopulation, tantôt une situation de « double-enfermement » des prisonnières (Le Peron, 1984). « Plus qu'un homme, une femme détenue est asservie, son corps est enfermé, sa culpabilité aggravée par le fait d'avoir un enfant en prison, ou des enfants qui l'attendent dehors. Toute femme qui commet un délit est doublement coupable, d'un délit réprimé par la loi et d'un délit contre l'ordre moral » (Rostaing, 1997, p. 71).

b. Une situation de désaffiliation

Cette population majoritairement masculine est d'autre part bien plus précarisée que la population générale. Plus de 87,5 % d'hommes « pauvres » ou « miséreux » occupaient les maisons centrales de France Métropolitaine en 1868 (Petit et al., 1991). Et cette surreprésentation de leur pauvreté en prison peut toujours s'observer aujourd'hui. Dans un article de 2012, Christiane de Beaurepaire (2012), d'après un échantillon de détenus de 1999, compris pour la première fois dans le recensement national, décrit les caractéristiques socio-économiques des personnes détenues et sortantes de détention. Elle explique que les prisons accueillent majoritairement une population jeune, de bas niveau scolaire, de PCS (Professions et Catégories Socioprofessionnelles) « ouvrier » (environ 50 % par rapport à 30 % en population générale), « employé » ou « chômeur ». La moitié des personnes incarcérées a moins de 30 ans ; les trois quarts ont quitté l'école avant 18 ans. Les cadres et les professions intellectuelles supérieures y sont très peu représentées. La proportion d'étrangers y est, par ailleurs, plus importante que dans la population générale. Parmi les personnes placées sous main de justice, sortant d'une période de détention, « 60 % étaient en situation de précarité socio-économique durable à l'entrée en détention ». Ils perçoivent également de faibles revenus : moins de 800 euros par mois en moyenne. « 60 % se situent sous le seuil de pauvreté » alors que le taux est de 14 % dans la population générale (Combessie et al., 1994). « Sur le plan social, 13 % sont sans couverture sociale et 17 % sont couverts par la CMU. […] 60 % n'ont pas de logement personnel, 12 % vivent dans la rue, 11 % dans un hôtel social, 11% en centre d'hébergement (CHRS), 40 % chez des proches » (De Beaurepaire, 2012, p. 127). Plus généralement, concernant les entrants en détention, plus de 60 % sont sans emploi.

60 % n'ont pas de formation professionnelle ; 50 % sont faiblement scolarisés[14] ; 15 % sont illettrés et 29 % ne savent pas lire (De Beaurepaire, 2012). Par ailleurs, la majorité des hommes (évalués à 89 % de la population carcérale, pour cette enquête) vivaient seuls à leur entrée en détention et étaient « célibataires ou séparés » (pour 92 % d'entre eux). Seuls 11 % avaient des enfants avec qui ils avaient gardé des liens.

Il est donc pertinent de parler de « désaffiliation » au sens de Robert Castel (1995), plus importante chez les personnes détenues que dans la population générale. Pour en justifier l'usage et baliser son périmètre, Robert Castel s'est d'abord attaché à une critique de la notion d'exclusion, à laquelle il reprochait d'être un mot-valise utilisé pour nommer une diversité de situations en en gommant les différences, et qui ne donnait pas, ou peu, de prise analytique pour comprendre finement ces situations. Pour Robert Castel « parler en termes d'exclusion, c'est plaquer une qualification purement négative qui nomme le manque sans dire en quoi il consiste, ni d'où il provient » (Castel, 2009, p. 341). La notion de pauvreté est également insuffisante car elle catégorise les individus sur un registre économique, à partir notamment d'un indicateur, le seuil de pauvreté. Or des personnes proches ou sous le seuil de pauvreté ne se retrouveront pas toujours dans l'indigence, à travers, par exemple, le recours à des aides. La désaffiliation, notion que Robert Castel préfère donc à l'exclusion et à la pauvreté, a pour avantage de décrire un processus complexe qui articule et distingue deux axes permettant de penser les situations de dénuement : un axe d'intégration (ou pas) par le travail, et un axe d'insertion (ou pas) socio-familiale. Autrement dit, la désaffiliation est l'aboutissement d'un double processus de décrochage par rapport au travail et à l'insertion relationnelle.

Mais Philippe Combessie nous met toutefois en garde à l'égard de l'utilisation de ce concept : « les détenus ne sont pas, majoritairement, des solitaires errants sans attaches, ils sont simplement nombreux à être désaffiliés des réseaux traditionnels (famille, travail, etc.), mais beaucoup d'entre eux sont insérés dans des réseaux de solidarité informels, parfois précaires, souvent constitués sur la base de modes de vie plus ou moins marginaux » (Combessie, 2009).

Ces chiffres qui, à première vue, laisseraient supposer que certaines populations ont davantage tendance à commettre des infractions, sont plutôt à regarder comme significatifs d'une sélection préférentielle par la justice pénale : certaines infractions sont davantage réprimées (Godefroy, Laffargue, 1996). Encore ici, la prison, par la surreprésentation de

[14] Concernant le niveau scolaire des détenus, les contributions de Christian Carlier et Laurence Cirba (1988), de Patrick Colin et Myriam Klinger (2004) ou encore d'Alain Bentolila, Jean-Pierre Laurent et Philippe Mazuet (1997) sont éclairantes.

populations défavorisées en son sein, est révélatrice d'une justice pénale qui cible davantage certaines infractions et donc certains groupes sociaux.

c. Une plus grande tendance aux troubles mentaux[15]

Plusieurs enquêtes épidémiologiques montrent la surreprésentation de pathologies mentales parmi les personnes incarcérées (Rouillon et al., 2004) et ce dans plusieurs pays occidentaux (Rapport de la commission d'audition, 2007 ; Salize, 2007). Trois hypothèses complémentaires sont avancées dans la littérature professionnelle et scientifique (Lancelevée, 2014) : premièrement, une alternance entre la rue, le soin et la prison serait engendrée par la mutation du système de soin psychiatrique (notamment la politique de secteur, la baisse du nombre de lits au profit de l'offre ambulatoire) ; deuxièmement, des malades seraient conduits en prison, du fait de pratiques judiciaires plus rapides et sévères associées à une responsabilisation des personnes atteintes de troubles mentaux ; enfin, l'incarcération de personnes atteintes de troubles psychiques serait favorisée par la présence du soin psychiatrique en détention.

Christiane de Beaurepaire, tirant des données d'une enquête de la DRESS[16] (Codelfy et al., 2002) sur la santé mentale des personnes détenues soignées au sein d'un SMPR[17], explique que « plus de 55 % des détenus présentent des troubles psychiatriques à l'entrée en prison, plus de 40 % présentent des antécédents psychiatriques antérieurs à l'incarcération ». De plus, cette « vulnérabilité » est « aggravée chez les sortants » ; ce qui démontre que l'environnement carcéral peut avoir une incidence néfaste sur des troubles déjà préexistants (De Beaurepaire, 2012). 60 % des personnes entrant en détention étaient dépendantes de psychotropes tels que l'alcool ou de produits classés comme stupéfiants. Et 50 % des personnes incarcérées bénéficiaient d'un accompagnement psychiatrique à l'intérieur de la détention. La DRESS a, quant à elle, montré, dans une étude de 2002, que 50 % des personnes arrivantes ou détenues d'un groupe de 2 300 personnes, présentaient des troubles psychiatriques majeurs tels que des psychoses ou des troubles de l'humeur importants. 60 % avaient des troubles « intriqués » comme des addictions, des troubles de la personnalité et de

[15] « Troubles mentaux » et « troubles psychiques » « renvoient tous les deux à l'idée d'un désordre de l'esprit, à partir d'une racine grecque ou d'une racine latine. De fait, l'expression "troubles mentaux" est plus fréquente dans la littérature médicale actuelle, l'expression "trouble psychique" tendant à s'imposer dans les textes administratifs et politiques » (Demailly, 2011, p. 3).
[16] Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques
[17] Service Médico-Psychologique Régional

l'anxiété. 40 % avaient des antécédents psychiatriques, 15 % pédopsychiatriques (Coldefy et al., 2002, cité par De Beaurepaire, 2012). Ces proportions témoignent de fragilités psychiques plus fréquentes en prison que dans la population générale (Diamond et al., 2001 ; Fazel, Danesh, 2002 ; Lamb, Weinberger, 1998 ; Mouquet, 2005 ; Falissard et al., 2006 ; Rouillon et al., 2004), tout comme la présence d'addictions et de situations de dépendance (Fazel et al., 2006 ; Manière-Haesebaert et al., 2008).

Une étude sur les sorties de la prison des Baumettes (Verger et al., 2003) démontre que la mortalité pour cause non naturelle, des personnes de 15-54 ans, durant l'année qui suit la sortie, est dix fois plus élevée que dans la population générale. Ce sont à la fois les consommations de drogues et les taux de suicide qui engendrent cet état de fait. « Le risque d'overdose est deux cents fois plus élevé que dans la population générale pour la même tranche d'âge » (De Beaurepaire, 2012, p. 129). Nicolas Bourgoin montre d'ailleurs, en fonction des CSP des condamnés à une procédure criminelle, une proximité entre la probabilité de se retrouver incarcéré et l'indice de mortalité de l'INSEE (Bourgoin, 2008). Or, « près de la moitié des décès survenus dans les prisons françaises sont des suicides » (Duthé, Hazard, Kensey, 2014, p. 7). Le rapport de la Cour des comptes de 2006 alertait sur le taux de suicide en prison, qui est en France bien plus élevé que dans tous les autres pays européens (on dénombre 122 suicides pour 1000 détenus, contre 24 en Espagne, par exemple). Cette proportion très importante serait engendrée par la surpopulation carcérale, par l'importance croissante de troubles psychiques chez les détenus et, de manière générale, par les conditions de détention, parfois déplorables. Par ailleurs, les suicides sont plus fréquents lors de la première incarcération[18] et lorsque les motifs d'inculpation sont lourds: par exemple, un crime de sang ou une infraction à caractère sexuel (Poirier, 2003).

2. Une population emprisonnée par les chiffres

Un certain nombre d'analyses statistiques et démographiques nous permettra ici de décrire l'évolution de la population, en stock comme en flux, et plus particulièrement de mettre en avant l'inflation carcérale. Les premiers chiffres datent de 1831. On dénombrait à cette époque 34 420 détenus. La synthèse de Marie-Danièle Barré[19] (1986), complétée par Philippe

[18] Les prévenus se suicident davantage que les condamnés : le moment de l'incarcération constitue alors un moment très délicat et qui implique un risque de mortalité plus élevé (Chesnais, 1976 ; Bourgoin, 1993 ; Guillonneau, 2002 ; Hazard, 2008).

[19] De cette analyse sont exclues les personnes condamnées au bagne ou aux travaux forcés, et les mineurs

Combessie (2009) avec des données récentes de la DAP, montre une tendance à la baisse du nombre de détenus (stock) entre le milieu du 19e siècle et le milieu du 20e siècle. Entre 1946 et 1965, les condamnations liées aux collaborations de la Seconde Guerre Mondiale et celles entraînées par la guerre d'Algérie[20] provoquent des incarcérations plus fréquentes. Puis une tendance à la hausse du nombre de détenus s'observe à partir des années 1970 et se pérennisera.

Par ailleurs, cette approche en termes de stock, mérite d'être complétée par une analyse en termes de flux et de durée d'enfermement. On constate, en effet, que le nombre d'entrées en prison augmente : « En conséquence, dans les périodes d'augmentation des incarcérations sans augmentation équivalente des sorties, le nombre de personnes incarcérées à un même moment (stock) s'accroît de façon considérable » (Combessie, 2009, p. 30).

Le tableau ci-dessous (DAP, 2014) comprend des données plus récentes, qui montrent bien que ce phénomène est encore d'actualité et semble s'intensifier. On observe que le nombre de placements en détention diminue progressivement entre 2006 et 2013, passant de 81 416 à 69 819 alors que le nombre de placements sous écrou a augmenté sur la même période de 86 594 à 89 290[21]. Le recours aux alternatives à la détention semble donc prendre de l'ampleur au fil des ans, avec une réduction des incarcérations au profit des PE[22] et PSE[23]. Par ailleurs, la libération d'écroués s'est également accentuée sur la même période, passant de 85 713 en 2006 à 88 203 en 2013. Mais cette augmentation n'éponge pas totalement le flux : le nombre de placements sous écrou est toujours supérieur au nombre de libérations, nombre d'arrivants qui se cumule donc d'année en année. Ce phénomène est encore plus significatif

enfermés entre 1830 et 1945 sous le régime de l'éducation correctionnelle, afin d'homogénéiser les données au cours du temps pour qu'elles soient comparables, notamment parce que le territoire métropolitain et les politiques pénales ont évolué.

[20] Des militants de l'indépendance algérienne sont condamnés, notamment de par leur proximité soupçonnée avec le FLN. Alors que durant les années qui suivent la Seconde Guerre Mondiale, des personnes qui étaient condamnées pour collaboration ou crimes de guerre sont libérées et expulsées (notamment vers l'Allemagne), le conflit en Algérie réamorce une augmentation du nombre d'incarcérations. Le nombre de détenus est multiplié par 6 entre 1956 et 1961. Alors que les détenus politiques (mais non reconnus comme tels à l'époque) étaient généralement transférés vers les prisons algériennes, ces déplacements de prisonniers demeurent insuffisants. « Les algériens identifiés comme détenus politiques par l'Administration pénitentiaire représentaient 15% du total des détenus de métropole au 1er janvier 1957. Ils sont 25% au 1er janvier 1958, sur l'ensemble du territoire métropolitain, mais un changement d'échelle permet de constater une très forte concentration dans quelques régions pénitentiaires : leur nombre augmente ainsi de 91% dans la région de Paris, 93% dans celle de Marseille, 144% dans celle de Lyon et surtout, 295% dans la région de Lille. Aux arrestations devenues très nombreuses en métropole s'ajoutent des transferts massifs et réguliers, cette fois effectués depuis l'Algérie, où les prisons sont totalement engorgées » (Layani, 2019).

[21] Les personnes placées en détention sont les personnes sous écrou n'ayant pas bénéficié d'aménagement de peine ab initio ou sous les 7 jours suivants l'écrou (Placement extérieur ou Placement sous Surveillance Electronique).

[22] Placement Extérieur.

[23] Placement sous Surveillance Electronique.

lorsqu'il s'agit de personnes détenues : les libérations diminuent sur la même période, passant de 81 233 à 69 657, suivant finalement l'évolution des placements en détention, mais toujours de manière insuffisante, le nombre de libérations restant inférieur au nombre d'arrivées. La surpopulation carcérale est héritière de ce phénomène, la très grande majorité de la population écrouée étant placée en détention… Notons que l'effet cumulatif des arrivées récentes, ne provoque pas un « nouveau » processus d'engorgement de l'institution, mais renforce plutôt un engrenage déjà installé il y a plusieurs décennies.

Tableau 1 : Effectifs des personnes détenues : estimation des flux de placements en détention et de libérations de détenus au cours de l'année

Année	Placements sous écrou	Dont placements en détention	Part de placements en détention (%)	Libération d'écroués	Dont personnes ayant été détenues	Part des personnes ayant été détenues (%)
2006	86 594	81 416	94,0%	85 713	81 233	94,8%
2007	90 270	83 015	92,0%	85 375	78 968	92,5%
2008	89 054	79 680	89,5%	86 871	78 366	90,2%
2009	84 354	72 753	86,2%	84 443	74 061	87,7%
2010	82 725	69 206	83,7%	81 839	69 644	85,1%
2011	88 058	72 135	81,9%	81 213	67 304	82,9%
2012	90 982	72 761	80,0%	87 958	70 834	80,5%
2013	89 290	69 819	78,2%	88 203	69 657	79%

(1) De 1990 à 1998 : y compris grâce, amnistie, extradition et expulsion

Source : Statistique trimestrielle des personnes écrouées, Fichier national des détenus, Infocentre pénitentiaire (DAP/PMJ5)

De plus, Marie-Danièle Barré a également analysé l'évolution de la durée moyenne de détention entre 1866 et 1931. Cette dernière semble être stabilisée aux alentours de quatre mois environ ; la réduction du nombre de détenus sur cette période est donc liée à une diminution du flux de personnes envoyées en détention. Puis, cette durée s'allonge pour tourner autour de quatre et cinq mois jusqu'en 1980. C'est donc l'augmentation de la durée moyenne d'enfermement qui génère l'évolution du stock de détenus entre 1982 et 1987 (57% de plus en cinq ans). À partir de 2000, cette durée se stabilise entre huit et neuf mois. « Cette indication moyenne masque un phénomène de dualisation : diminution du nombre de détenus pour de courts séjours en prison (avant ou après procès), et augmentation du nombre des enfermements de longue durée » (Combessie, 2009, p. 31). Au niveau européen, le scénario le plus fréquent lorsqu'il s'agit d'observer l'inflation carcérale est une situation d'augmentation

des durées d'enfermement et de flux d'entrées stable voire en baisse[24] (Tournier, 2000 ; Barré, Tournier, 1988).

Les articles scientifiques, la presse tout comme les rapports parlementaires ou d'autres instances gouvernementales alertent de manière répétée quant à cette augmentation perpétuelle de la population carcérale. Pour n'en citer que quelques-uns, Pierre-Victor Tournier (2000) répondait en 1990 à une demande du Conseil de l'Europe, préoccupé par le surpeuplement des prisons. Gilles Chantraine et Jean Bérard, introduisaient un article de la revue *Vacarme*, par le nombre de personnes incarcérées en France, en 2004, ayant alors « dépassé 64 000, un chiffre inconnu depuis la Libération [qui] s'est depuis stabilisé au-dessus de 60 000 détenus, alors qu'il était de 48 216 en 2001, et de 38 639 en 1980 » (Bérard, Chantraine, 2007). Le 1er avril 2023, la France atteignait un nouveau record, avec 73 080 personnes écrouées détenues. Le précédent datait de décembre 2022, révélant à nouveau un système qui ne fait que s'engorger. Si l'on ajoute les personnes écrouées non détenues (sous surveillance électronique ou en placement extérieur, non hébergées), la population faisant l'objet d'une mesure privative de liberté s'élève à 89 376 individus. Au 1er avril 2023, 2 151 personnes incarcérées dormaient sur un matelas au sol, soit une augmentation de 14,5% en un an. Par ailleurs, l'Observatoire International des Prisons dénonçait les lacunes des statistiques officielles du Ministère de la Justice : « En effet, […] les taux d'occupation de chaque établissement pénitentiaire par type de quartier (quartier maison d'arrêt ou quartier centre de détention notamment) […] incluent les places des quartiers femmes, mineurs et, dans certains cas, de semi-liberté. Or, ces quartiers sont rarement pleins, contribuant mathématiquement à faire baisser le taux d'occupation global » (OIP, 2023). Par exemple, le taux d'occupation des quartiers hommes[25] était de 216,7 % à Lons-le-Saunier, « soit 53 points de plus que le taux global de 163,6% affiché par les statistiques de l'administration pénitentiaire » (Ibidem).

Cette situation engendre des conditions de vie indignes pour les prisonniers : promiscuité, manque d'hygiène, insalubrité… Les descriptions de l'état déplorable de certains établissements ne manquent pas, à la fois dans les témoignages de détenus et dans les retours

[24] Cette situation était observée « en Belgique, à Chypre, au Danemark, en France, en Italie, au Luxembourg, en Norvège et au Portugal » (Tournier, 2000, p. 4).

[25] « 222,4 % à Limoges, pour 175,9 % affichés. 192 % à Chambéry, et non 155,9 %… Dans 22 établissements, les taux d'occupation des quartiers hommes sont supérieurs de plus de 20 points aux données communiquées par la Dap, et dans 31 autres, ils augmentent entre 10 et 20 points. Ainsi, au 1er janvier 2023, douze quartiers connaissaient des taux d'occupation supérieurs à 200 %, et non pas seulement les six recensés dans les statistiques officielles : Perpignan, la Roche-sur-Yon, Foix, Limoges, Bordeaux- Gradignan, Nîmes, Lons-le-Saunier, Tours, Carcassonne, Fontenay-le-Comte, Le Puy-en-Velay et Tulle » (OIP, 2023).

faits par les professionnels de terrain[26]. La Cour européenne des droits de l'homme condamne à cet égard la France, dans un arrêt du 6 juillet 2023. Trois années auparavant, *l'arrêt J.M.B e.a. c. France* exigeait que cesse le traitement dégradant auquel sont soumis les détenus, par l'amélioration de l'état des prisons et notamment de la surpopulation[27]. Depuis, la seule action entreprise par le gouvernement a été la construction de nouveaux établissements. Notamment, le projet de loi d'orientation et de programmation pour la Justice 2023-2027 organise la création de 15 000 places de prison d'ici 2027. D'abord ces places s'avèrent largement insuffisantes pour désengorger les institutions carcérales ; les projets immobiliers se succèdent depuis des décennies sans résoudre durablement le surpeuplement. Ensuite cette réforme s'accompagne de la suppression des réductions de peine automatiques à compter du 1er janvier 2023[28] (les CRP, qui étaient accordés sous réserve que le détenu eût démontré un comportement correct au cours de sa peine, auxquels pouvaient s'ajouter les RPS, lorsque la personne avait fourni des efforts de réadaptation sociale). Désormais, l'ensemble des réductions de peines est conditionné à des efforts, comme l'occupation d'un poste de travail en prison, l'inscription à une formation ou encore le règlement des parties civiles… Au-delà du raccourci entre velléités et mise en place concrète de démarches de réinsertion qu'entérine le Code de procédure pénale, sans jamais faire mention des conditions réelles de détention, cette mesure ne peut se traduire que par une augmentation de la durée d'incarcération pour une partie des condamnés, qui ne peuvent tout simplement pas fournir ces preuves au Juge d'Application des Peines. Cette situation est particulièrement surprenante alors que la Cour européenne des droits de l'homme pointait en 2021 l'origine structurelle de l'engorgement des prisons françaises, la solution se trouvant davantage du côté législatif (en matière pénale comme en matière d'alternatives à la détention) que dans l'investissement immobilier.

[26] D'après l'OIP, 43 établissements ont été condamnés par la Justice française, 8 par la Cour européenne des droits de l'homme. Le livre de Véronique Vasseur (2001) avait, notamment, particulièrement alerté sur les conditions d'incarcération à la prison de La Santé.

[27] Dans l'arrêt du 30 janvier 2020, la France était notamment condamnée pour violation des articles 3 et 13 de la Convention, relatifs respectivement à l'interdiction des traitements inhumains et dégradants et au droit à un recours effectif.

[28] Article 721 du Code de procédure pénale, modifié par la Loi n°2021-1729 du 22 décembre 2021 – art. 11.

B. Archipel carcéral et réformes mystifiées

1. Séparer, punir et discipliner

Au cours des siècles, diverses institutions destinées à accueillir, traiter et enfermer des populations considérées comme dangereuses ont vu le jour : malades, mendiants, vagabonds, prostituées, infirmes, orphelins… Au Moyen Âge, les toutes premières maisons pour enfants sont créées, notamment pour l'accueil des enfants exposés aux portes des églises[29]. Des initiatives individuelles puis davantage collectives se mettent en place. Au 12e siècle, les *Maisons du Saint-Esprit* sont destinées aux orphelins. Au Moyen Âge, les hôpitaux ou Hôtel-Dieu sont fondés par l'Église et administrés par des membres du clergé. Ces établissements n'ont pas de fonction médicale et accueillent les pauvres, les vieillards, les infirmes et les enfants abandonnés ou orphelins. Toutefois certaines épidémies poussent à la création d'institutions spécifiques. « Depuis le Haut Moyen Âge jusqu'à la fin des Croisades, les léproseries avaient multiplié sur toute la surface de l'Europe leurs cités maudites » (Foucault, 1972, p. 15). Mais progressivement, ces établissements qui étaient destinés à écarter, faute de traiter réellement les populations atteintes, vont réunir plusieurs catégories de maux qui vont porter durablement la marque du vice. Notamment, les personnes atteintes de maladies vénériennes prennent progressivement la place des lépreux au sein de ces bâtiments, qui seront rejoints par d'autres catégories d'individus, alors distingués selon leur capacité ou non à travailler.

Sous François Ier, des aumôneries sont créées pour accueillir les malades, les mendiants et les enfants, initiant ce que deviendra, *l'Hôpital général*, créé en 1656 par Louis XIV. Au 17e siècle, Saint Vincent de Paul met en place une organisation d'envergure : « l'hôpital des enfants trouvés », qui sera rattaché en 1670 à l'Hôpital général. En effet, suite à l'augmentation de la pauvreté au sein des grandes villes et de ses corollaires, la mendicité, le « vagabondage », les agressions ou encore la prostitution, le pouvoir royal met en place un enfermement systématique de ces individus, au sein d'établissements rattachés à l'Hôpital général, qui n'avait d'ailleurs aucune prérogative médicale. À Paris, la Salpêtrière, la Pitié ou encore Bicêtre accueillaient les « pauvres » dès 1656. Ce mouvement de pénalisation de la misère gagne progressivement l'ensemble du territoire. L'édit de juin 1662 ordonne, en effet, la création d'un hôpital général dans chaque ville (Ryckebusch, 2017).

[29] En 789, Charlemagne autorisera l'adoption par les fidèles de l'église des enfants exposés.

À Amsterdam, le *Tuchthuis* de 1595-1596 (le *Rasphuis* pour hommes et le *Spinhuis* pour femmes), regroupait des institutions de travail pour les délinquants. Ces établissements ont inspiré beaucoup d'autres villes et pays, énumérés par Thorsten Sellin (1944)[30]. En Angleterre, dès 1388, des *Houses of Correction* ont été mises en place à destination des vagabonds et des pauvres. Elles deviennent au début du 17e siècle les tristement célèbres *Workhouses*, qui visaient à mettre au travail les pauvres et ne disparaissent qu'en 1948. En 1601, la *Poor Law* a déjà opéré une distinction entre les bénéficiaires de l'assistance : les workhouses deviennent centrales, aux côtés des maisons de correction, des « maisons d'industrie » (destinées aux indigents) ou encore des hospices. La *New Poor Law* de 1834 et le principe de *less elligibility* (« moindre attraction ») défendu par les réformateurs utilitaristes, vont véritablement transformer ces établissements en « prisons des pauvres » (Carré, 2016). Les conditions de vie à l'intérieur et le travail éreintant ambitionnent alors de dissuader les internés de recourir à l'assistance. Cette institution a fait l'objet de vifs débats, notamment parce qu'elle ne retenait pas uniquement des hommes valides mais une proportion importante de vieillards, de mères avec enfants, d'orphelins[31] ou encore de malades.

Michel Foucault (1972) avait analysé l'apparition de ces établissements, notamment celle de l'Hôpital général, où les fous étaient enfermés en compagnie des mendiants, des sans-logis, des débauchés, des homosexuels, des délinquants et finalement d'un ensemble d'individus marqués par la déraison. En effet, c'est bien la raison ou son absence qui, selon Foucault, va désormais distinguer et marginaliser le fou. Une transition s'opère à la fin du 18e siècle lorsque, d'une part, l'internement généralisé apparaît comme infructueux et que les réformateurs souhaitent mettre au travail les individus valides. Les hôpitaux se vident alors d'une partie des internés. D'autre part, les humanistes dénoncent le traitement infligé aux reclus et, en 1793, Philippe Pinel libère les fous de leurs chaînes. C'est la naissance de l'asile et l'institutionnalisation de la psychiatrie. La maladie mentale recouvre les anciennes conceptions de la folie et se retrouve soumise au savoir-pouvoir médical. Finalement, pour Foucault, la psychiatrie est un construit social basé sur l'exclusion[32].

---

[30] « […] les Pays-Bas septentrionaux, les Pays-Bas espagnols (notamment le Dwinghuys d'Anvers (via Gouda) en 1613, les projets des États du Hainaut en 1617, le Duchthuis de Bruxelles, près de la Porte de Laeken en 1623, et le Rasphuis de Gand, dans le château de Gérard le Diable, en 1627), l'Allemagne du Nord (surtout Hambourg, Brème, Lubeck et Dantzig), les pays Scandinaves, l'Espagne, l'Italie (Venise), l'Angleterre et les colonies anglaises de l'Amérique du Nord » (Maes, 1949, pp. 273-274).

[31] Charles Dickens avait dépeint dans *Oliver Twist* les conditions d'accueil dans ces institutions.

[32] Le travail de Michel Foucault a fait l'objet de plusieurs critiques, d'abord, par des historiens qui lui reprochaient des imprécisions dans les dates et notamment un « grand renfermement », au 17e siècle, qui n'aurait pas été aussi massif et brutal et aurait plutôt eu lieu au 19e siècle. Jacques Derrida l'accusera également de

Quant à la prison, sa fonction a changé au cours de l'histoire. Elle a longtemps été un outil de rétention temporaire avant un procès ou une sentence. En effet, dans l'Antiquité et jusqu'au 18e siècle, l'établissement d'enfermement servait à placer des personnes condamnées à des supplices, des mises à mort ou encore au bannissement. Les individus y transitaient en attendant l'exécution de leur peine. Notons toutefois que dès le Moyen-Âge, des prémices de la prison pénitentielle s'expriment : beaucoup de condamnés parviennent à éviter la prison ferme en obtenant des libertés de circulation durant la journée ou des assignations à résidence en échange d'une caution. La prison était également utilisée comme mesure de clémence pour les femmes, les enfants, les vieillards et les infirmes. On peut également citer la prison à vie prononcée par le roi lorsqu'il désirait commuer une peine de mort.

À la fin du 18e siècle et suite à la Révolution de 1789, la prison change de fonction et progressivement de forme. Les philosophes des Lumières et les humanistes dénoncent les châtiments corporels, alors décrits comme contre-productifs. Les condamnations à mort diminuent ainsi que la « cruauté » dans leur mise en application (avec l'usage de la guillotine par exemple). Les autres supplices sont alors remplacés par l'enfermement. Cette transition a notamment été analysée par Michel Foucault (1975) comme l'expression d'un processus bien plus large de construction de la *discipline* comme moyen d'assujettissement. Tout d'abord, la répression pénale perd la nécessité du « spectacle punitif » qui s'opérait lors des supplices et exécutions publiques. Il finit par être considéré comme contre-productif, risquant même d'attiser les illégalismes voire de provoquer des révoltes. La peine quitte la scène publique, son efficacité tenant dès lors à la fatalité de son application : la certitude d'être puni. Les bourreaux d'autrefois sont progressivement remplacés par des techniciens (des surveillants, des psychiatres, des psychologues, des éducateurs…) qui finissent par intégrer l'appareil du pouvoir de punir. Ce n'est pas uniquement l'acte qui est jugé mais l'individu : « Sous le nom de crimes et délits, on juge bien toujours des objets juridiques définis par le Code, mais on juge en même temps des passions, des instincts, des anomalies, des infirmités, des inadaptations, des effets de milieu ou d'hérédité ; on punit des agressions, mais à travers elles des agressivités ; des viols, mais en même temps des perversions ; des meurtres qui sont aussi des pulsions et des désirs » (Foucault, 1975, p. 25). La politique d'individualisation des peines s'installe.

---

mésinterprétations des *Méditations métaphysiques* de Descartes, sur lesquelles Foucault s'appuie pour décrire l'avènement de la raison comme clef de différenciation du fou et du non-fou. Je ne souhaite pas ici rentrer dans ce débat mais simplement extraire une théorie fertile lorsqu'il s'agit de penser la place des institutions totales dans le traitement de populations pauvres et marginalisées.

Selon Michel Foucault, la prison, dans son architecture et son fonctionnement, devient alors un outil qui ne cherche pas tant à faire du détenu un sujet de droit mais un sujet « obéissant ». Plus largement, ce serait tout un *archipel carcéral*, que composeraient diverses institutions, à travers lesquelles s'établit le pouvoir disciplinaire : les collèges, les écoles, les hôpitaux, l'armée… Ces espaces comporteraient tous des outils permettant de « dresser » les individus. Le projet de *Panopticon* des frères Bentham, notamment, est une figure architecturale illustrant la société disciplinaire décrite par Foucault[33] : le « principe général d'une nouvelle "anatomie politique" dont l'objet et la fin ne sont pas le rapport de souveraineté mais les relations de discipline » (Ibidem, p. 243). Le rapprochement de deux types de contrôle à partir du 19e siècle s'opère dans certains établissements qui se multiplient de plus en plus : le traitement des lépreux par l'exil et celui de la peste par une séparation hiérarchisée. Ce « Panoptique » fonctionne de manière que celui qui se sait observé « [devienne] le principe même de son propre assujettissement » (Ibidem, p. 236).

D'autre part, si la généralisation de la prison comme peine apparaît comme un progrès, elle ne s'est pas traduite par la suppression de la peine de mort (qui ne sera abolie en France qu'en 1981) ni par la disparition des travaux forcés, et notamment des bagnes coloniaux (Petit, 1984), dont la loi de Transportation ne disparaîtra du Code Pénal français qu'en 1938. La mortalité était importante dans les territoires d'exils et les forçats du bagne de Guyane ne seront rapatriés qu'entre 1946 et 1953 (Pierre, 2006).

Les enfants n'étaient d'ailleurs pas préservés de traitements dégradants. En effet, suite à la Révolution de 1789, le recueil des enfants trouvés ou abandonnés était devenu la responsabilité des pouvoirs publics. Mais le Code civil de 1804 apparaît comme l'instauration d'un « droit de correction paternelle » qui, certes, devra dès lors être prononcé par un tribunal, lorsque le père « aura des sujets de mécontentement très graves sur la conduite d'un enfant »[34]. Le Code pénal de 1810 crée une distinction entre adultes et mineurs et des quartiers de prison sont dédiés aux délinquants juvéniles. Initialement, la réforme avait pour objectif d'éviter la contamination morale par les adultes et la mise en place d'un traitement plus adapté, permettant de remettre les jeunes sur le droit chemin (Blanchard, 2019). En 1838 ouvre *La Petite Roquette*, première prison destinée aux enfants, dont les conditions de vie seront rapidement dénoncées (isolement presque total, enfermement permanent…). En 1839

[33] Le projet de Jeremy Bentham a toutefois connu peu d'applications exactes et a plutôt inspiré la construction de prisons, sans que se concrétise le Panoptique (Milhaud, 2017). Michel Foucault l'utilise surtout comme exemple d'un dispositif qui ne se résume pas à un ensemble architectural.
[34] Art. 375 du Code civil de 1804.

étaient créées les colonies pénitentiaires, qui visaient un meilleur encadrement des mineurs à la campagne, mais celles-ci furent plus tristement connues sous le nom de « bagnes d'enfants ». Le travail pouvait atteindre 15h par jour. La loi d'août 1850 déclare le placement d'office au sein de colonies pénitentiaires de certaines catégories de mineurs condamnés. En même temps, la loi prévoit qu'ils reçoivent une éducation « morale, religieuse et professionnelle », qui sera finalement peu appliquée, tant le travail exigé dans ces lieux était conséquent. Les colonies, complémentaires des prisons, étaient destinées aux mineurs ayant agi « sans discernement ». Ce n'est qu'en 1912 qu'est instaurée une Justice spécialisée pour les mineurs ; bien que les mesures éducatives soient peu pratiquées, la loi inspirera l'ordonnance de 1945. *La Petite Roquette* ne sera close qu'à la veille de la Seconde Guerre Mondiale. Et la colonie de *Belle-Ile*, célèbre par la révolte de 1934, ne fermera ses portes qu'en 1977, après être devenue une Institution Publique d'Éducation Surveillée (IPES).

Dans cet archipel carcéral, on pourrait inclure les centres de rétention pour étrangers qu'on peut observer dans toute l'Europe, aux États-Unis ou au Canada. En France, ces institutions portent le nom de Centres de Rétention Administrative. Ces derniers ne sont pas apparus dans les entretiens que j'ai menés, c'est pourquoi ils ne feront pas l'objet d'un développement. Je suppose que les personnes qui transitent dans ces lieux passent par d'autres circuits et connaissent donc, le cas échéant, des institutions différentes, par exemple des CADA (Centres d'accueil pour demandeur d'asile) ou d'autres établissements de prise en charge. Par ailleurs, les centres de rétention n'ont pas vocation à « dresser » mais plutôt à « contenir » avant le renvoi dans le pays d'origine. Jackie Wang (2019) émet, pour le cas États-unien, une hypothèse forte : la « carcéralité » se place dans un continuum qui va au-delà des pratiques judiciaires et pénales pour se retrouver jusque dans la vie économique et sociale. Notamment, capitalisme et racisme[35] agiraient de concert pour ségréguer, isoler et judiciariser les plus vulnérables, en priorité les personnes noires.

Enfin, on peut supposer que les terribles institutions totales qui sont apparues au 20e siècle constituent le prolongement de cet archipel carcéral. Bien que ces établissements n'aient pas eu pour objectif de « dresser » et « discipliner » mais plutôt de « supprimer » (le camp d'extermination ne visait pas une réintégration ultérieure des reclus dans la société), ils

[35] Rappelons que durant la Seconde Guerre Mondiale, plus de 110 000 Japonais-Américains furent arrêtés, déportés et internés dans des camps de concentration, sur le territoire étatsunien. Suite à l'attaque de Pearl Harbor, le 7 décembre 1941, la xénophobie, déjà très présente, engendre, par le décret du 18 février 1942, l'ordre d'évacuer tous les immigrants d'origine japonaise, qu'ils soient citoyens américains ou non et la confiscation de leurs biens. A partir du mars 1942, des familles entières sont incarcérées au sein de dix camps répartis sur le territoire (McCollum Feeley, 1996 ; Prébin, 2006).

pourraient composer une extension de dispositifs ayant vocation à trier, à séparer et à exclure une partie de la population. Selon Zygmunt Bauman (2002), l'holocauste s'inscrit dans une continuité historique rendue possible par le mode de rationalisation bureaucratique moderne. Des discours de planification manifestent, notamment, le développement d'une activité « qui consiste à séparer et à isoler les éléments utiles, destinés à vivre et à prospérer, des substances nocives et pathologiques qui, elles, doivent absolument être éliminées » (Mosse, 1978, p. 134, cité par Bauman, 2002, p. 134). Quant au goulag soviétique, il fut le plus grand système de camps du 20e siècle et a subsisté trois fois plus longtemps que les espaces concentrationnaires nazis. Près de 28 millions de personnes y ont été déportées (Cadiot, Elie, 2017). *L'Archipel du goulag* (Soljenitsyne, 1974) ferait partie intégrante du système socialiste dès son origine. Par ailleurs, le laogai chinois, camp de rééducation par le travail, n'a officiellement été supprimé qu'en 2013. Dans l'*Archipel oublié* (Domenach, 1992), des lieux parfois renommés « camps de formation professionnelle » enferment encore des milliers de personnes, notamment les populations ouïghoures.

Au sujet de l' « archipel carcéral » dont parlait Michel Foucault, Olivier Milhaud et Franck Ollivon (2020a), tous deux géographes, ont réfléchi au sens de cette expression dans le contexte du premier confinement imposé par la crise de la Covid 19. Les médias utilisaient souvent la métaphore « carcérale » pour décrire les restrictions de libertés qui étaient imposées, en associant par sens commun, ce « carcéral » à un espace restreint et des mouvements réduits. Or, la dimension carcérale d'une expérience, dans une conception foucaldienne, se situe au-delà d'un confinement physique.

Plus précisément, le terme carcéral qui, dans le sens commun, fait référence à la prison et aux établissements pénitentiaires, fait l'objet du dernier chapitre de *Surveiller et Punir* (1975). Michel Foucault estime que la formation de ce qu'il nomme « système carcéral » s'achève en 1840, lorsque Mettray est ouverte, établissement où seraient concentrées « toutes les technologies correctives du comportement » (Ibidem, p. 341) : celles de la famille, de l'armée, de l'atelier, de l'école et du judiciaire. Il constituait un établissement d'incarcération extra-pénale puisque les détenus avaient été acquittés ou retenus au titre de la correction paternelle. Ce niveau extra-pénal n'aurait, d'après Foucault, jamais été abandonné. Après le démantèlement partiel du « grand renfermement » qu'incarnaient les hôpitaux généraux, d'autres dispositifs prennent le relais : « Il fut homogénéisé par l'intermédiaire de la prison d'une part avec les châtiments légaux, et d'autre part avec les mécanismes disciplinaires. Les frontières qui étaient déjà brouillées à l'âge classique entre l'enfermement, les châtiments

judiciaires et les institutions de discipline, tendent à s'effacer pour constituer un grand continuum carcéral qui diffuse les techniques pénitentiaires jusqu'aux plus innocentes disciplines, transmettent les normes disciplinaires jusqu'au cœur du système pénal, et font peser sur le moindre illégalisme, sur la plus petite irrégularité, déviation, ou anomalie, la menace de la délinquance » (Foucault, 1975, p. 348). Ce *carcéral*, qui s'éloigne de la pénalité, va pénétrer, par un ensemble de techniques, les dispositifs disciplinaires. Cet archipel diffuse la « technique de l'institution pénale au corps social tout entier » (Ibidem, p. 349). Ces dispositifs vont distinguer le déviant du délinquant, l' « anormal » et le « punitif », qui passe « de la discipline à la loi, de la déviation à l'infraction » (Ibidem, p. 352). Il s'agit aussi de l'avènement d'un nouveau type de contrôle, à la fois connaissance et pouvoir sur les individus qui résistent à la normalisation disciplinaire. Ici va se situer la gestion différentielle des illégalismes, au cœur de l'archipel carcéral. Le *carcéral* serait donc une forme particulière d'aliénation caractérisée par la contrainte, un encadrement par des procédures légales et la différenciation entre les personnes condamnées et le reste de la population (Ollivon, Milhaud, 2020b). Il s'agit plutôt d'une discipline, qui s'étendrait au-delà de la prison et qui produirait des mécanismes de contrôle : examen, classification, normalisation (Ibidem).

Cette théorie de l'archipel carcéral sera abordée dans cette thèse sous l'angle de l'expérience vécue par des personnes qui cheminent entre divers lieux, des lieux qu'on pourrait tantôt qualifier de disciplinaires, tantôt de punitifs. Il est sous cet angle particulièrement intéressant d'observer les trajectoires des individus qui se retrouvent parfois dans des institutions d'assistance, des espaces de soin ou en prison.

2. Le processus de criminalisation de la pauvreté

Nombre de recherches mettent en avant la pénalisation des franges précarisées de la population (Chevalier, 1958 ; Wacquant, 1999 ; Marchetti, 1997 ; Aubusson de Cavarlay, Huré, 1995 ; Godefroy, Laffargue, 1992), des pratiques policières et judiciaires qui se concentrent sur les infractions liées à l'immigration et aux stupéfiants (Robert et al., 1994 ; Robert, Tournier, 1991 ; Costa-Lascoux, 1991), et des sanctions qui visent différents milieux : « l'amende est bourgeoise et petite bourgeoise, l'emprisonnement ferme est sous-prolétarien, l'emprisonnement avec sursis est populaire » (Aubusson de Cavarlay, 1985, p. 293). La délinquance des affaires est d'ailleurs moins condamnée comparativement aux délits commis par les classes populaires (Lascousmes, 1986). L'« extension de la pénalité » serait devenue,

aux États-Unis, l'essence même du contrôle social de la marginalité et de la misère (Laberge, 1997).

Des approches diachroniques s'intéressent au caractère processuel de cette sélection préférentielle de certains groupes sociaux, par la chaîne pénale. Le développement progressif de la société capitaliste va provoquer, d'après Michel Foucault (1975), un ciblage différentiel des illégalismes. Depuis le 17e siècle, les crimes dits « violents » diminuent[36] (crimes de sang et agressions physiques majoritairement) et sont remplacés par des atteintes à la propriété (certaines, qui étaient auparavant tolérées, ne le sont plus, telles que les ramassages de bois ou les droits de vaine pâture sur les territoires bourgeois par exemple). Cette transformation est liée à plusieurs facteurs : le développement de la production, une augmentation générale du niveau de vie à l'époque, une forte croissance démographique, une multiplication des richesses et des propriétés et une valorisation juridique et morale plus intense de la propriété, inséparable d'une peur des crimes (en particulier le vol) que la population se représente de manière erronée comme en augmentation. La justice pénale vise alors certains types d'infractions et donc certaines populations : les « pauvres ». Cette plus grande sévérité se développe dans un contexte où les moyens de surveillance sont plus rigoureux et efficaces et les pratiques punitives plus « affinées » (Foucault, 1975, p. 93).

> « Le vol tend dans ce mouvement à devenir la première des grandes échappatoires à la légalité, dans ce mouvement qui fait passer d'une société du prélèvement juridico-politique à une société de l'appropriation de moyens et des produits du travail. Ou pour dire les choses d'une autre manière : l'économie des illégalismes s'est restructurée avec le développement de la société capitaliste. Partage qui recouvre une opposition de classe, puisque, d'un côté, l'illégalisme qui sera le plus accessible aux classes populaires sera celui des biens – transfert violent des propriétés ; que d'un autre la bourgeoisie se réservera, elle, l'illégalisme des droits : la possibilité de tourner ses propres règlements et ses propres lois ; de faire assurer tout un immense secteur de la circulation économique par un jeu qui se déploie dans les marges de la législation – marges prévues par ses silences, ou libérées par une tolérance de fait » (Ibidem, p. 103).

Claude Faugeron et Jean-Michel Le Boulaire (1992) ont également mis en évidence la criminalisation progressive de la pauvreté à partir du 18e siècle. Certains réseaux de charité et des corporations disparaissent avec la Révolution, entraînant alors un flot de misère concomitant à l'industrialisation et à l'expansion des villes (au détriment des campagnes).

[36] Plusieurs recherches se sont intéressées à la relation entre le système pénal et le processus de civilisation, questionnant l'actualité de la thèse de Norbert Elias (1973). Pour en citer quelques-unes : David Garland (1990, 2010) ; Pieter Spierenburg (1984) ; John Pratt (2002) ; James Whitman (2003) ; Barry Vaughan (2000).

« C'est donc la filière pénale qui est priée d'absorber les « classes dangereuses » au fur et à mesure que grandit la peur bourgeoise » (Faugeron, Le Boulaire, 1992, p. 14). Progressivement, ces populations sont de plus en plus condamnées, notamment parce que la récidive devient un critère d'aggravation des peines qui cible de plus en plus certains groupes sociaux : l'inflation carcérale du 19e siècle en sera l'héritière. Le Code Pénal de 1810 augmente également le nombre d'incarcérations puisqu'il agrandit la part correctionnelle : les mendiants et vagabonds sont accusés de rébellion politique, l'institution de la surveillance de haute police autorise l'enfermement non judiciaire, des contraventions et délits liés à la « discipline de la vie quotidienne » sont créés ainsi que des sanctions pour le non-paiement des amendes, dommages et intérêts et frais de justice, tout comme la correctionnalisation de certains crimes qui autrefois auraient été passibles de peine de mort...

Parmi les travaux qui explorent la pénalisation de la misère, on ne peut oublier le grand ouvrage de Georg Rusche et Otto Kirchheimer (1994), commandé à Rusche en 1930 par Max Horkheimer, alors nouveau directeur de l'École de Francfort. Ce texte sera ensuite réécrit par Kirchheimer et publié pour la première fois en 1939. Il inspirera également Foucault (1975), bien que le parallélisme au cœur du livre fasse l'objet de critiques. *Peine et Structure Sociale* met en avant une relation entre marché de l'emploi et emprisonnement. Selon les auteurs, les modes punitifs correspondraient à différents régimes de production : à l'économie servile, des condamnations qui apportent une main-d'œuvre supplémentaire (par l'esclavage civil, aux côtés des prisonniers de guerre et de l'achat d'esclaves) ; à la féodalité une croissance de châtiments corporels puisque le corps est le seul bien accessible ; à l'économie industrielle marchande, dans une situation de pénurie de main-d'œuvre, la privation de liberté assortie du travail obligatoire (les maisons de correction, le Spinhuis ou Rasphuis, les Workhouses…), et enfin, au système industriel qui, au 19e siècle, se libère partiellement de la main-d'œuvre par la mécanisation, une diminution du travail obligatoire à laquelle se substitue la détention à fins correctives (qui effraie davantage par les conditions d'enfermement que par la dureté du travail).[37]

Par ailleurs, Thorsten Sellin (1976) développera la théorie selon laquelle l'esclavage constituerait au cours de l'histoire, la matrice de la pénalité, celle-ci visant prioritairement les franges pauvres ou les étrangers. Le système pénal moderne aurait ses origines dans l'Antiquité, où la société servile disposait surtout de châtiments corporels. Ces punitions,

[37] D'inspiration marxiste, la corrélation mise en avant par l'ouvrage pourrait faire l'objet de remarques, tout comme la synthèse des régimes de production présentée.

essentiellement infligées par les propriétaires d'esclaves au sein des sphères domestique et privée, auraient simplement été transférées vers la sphère publique et des procédures judiciaires.

En 1991, Thierry Godefroy et Bernard Laffargue ont mené une analyse quantitative sur une éventuelle relation entre chômage et emprisonnement au cours de l'histoire. Pour deux périodes étudiées (1920-1938 et 1982-1985), toutes choses égales par ailleurs, une corrélation est observée entre l'évolution du chômage et celle de la population pénitentiaire, indépendamment du niveau de la délinquance enregistrée. Une des explications de ce phénomène se situe dans l'existence d'une filière préférentielle du système pénal. « Tout un processus de sélection, précédant le jugement, par des mesures restrictives (garde à vue, déferrement, renvoi en comparution immédiate, mise en détention provisoire) prédétermine les peines. Les personnes suivies, socialement marginales, n'offrent que peu de garanties de représentation et risquent de faire davantage l'objet de mesures restrictives de liberté » (Godefroy, Laffargue, 1991, p. 6-7). Par ailleurs, lors des récessions économiques, ce sont les personnes les plus précarisées qui vont être le plus touchées par le chômage ou des emplois précaires. Les personnes les plus désaffiliées vont alors constituer un « bassin de recrutement » pour la justice pénale.

Et un certain nombre d'études ont également montré une corrélation entre quantité et nature des peines prononcées avec la situation socio-économique, au sein de divers pays. Elles tendent toutes à conclure que la population pénitentiaire augmente en période de détérioration du marché de l'emploi (Chirinos, Delone, 1992). En Italie et au-delà, Dario Melossi (1992) avance que dans une société donnée, l'augmentation du nombre d'incarcérations apparaît lors de contextes qui menacent le pouvoir des élites. Chris Hale (1989) montre qu'en Angleterre et au Pays de Galles, au milieu des années 70, le passage à une justice plus punitive est lié à la disparition de politiques de plein-emploi. En Belgique, Charlotte Vanneste (2001) s'intéresse à l'augmentation de la population détenue depuis les années 1970 et analyse conjointement les statistiques pénitentiaires, pénales ainsi que des données économiques et sociales, sur près de 170 ans.

Le ciblage, par la chaîne pénale, de certaines populations a également été mis en évidence par Pires et Landreville (1985). Ils démontrent que la succession de plusieurs instances décisionnelles produit une sélection fine parmi les mis en cause. De l'enquête judiciaire à l'exécution de la peine, Philippe Robert et Claude Faugeron (1980) décrivent une sorte d'entonnoir muni de filtres successifs. Chaque instance ayant un effet cumulatif sur la

précédente, au bout du parcours, la probabilité de la condamnation est grande. Selon Nicolas Herpin (1977), la possibilité d'être envoyé en prison s'avère plus importante lorsque l'individu a déjà été condamné, ce qui renforce l'effet cumulatif. Il est également plus difficile d'obtenir des mesures d'alternative à la détention lorsqu'on a déjà des précédents judiciaires (Guillain, Scohier, 2000).

Ces allégations rejoignent celle de Nils Christie (1993) selon laquelle l'incrimination peut être illimitée et engendrer par conséquent une répression pénale démesurée. C'est contre ce risque que nous met en garde Christie. L'inflation carcérale ne serait pas la conséquence d'une criminalité élevée mais d'un durcissement de la politique pénale et d'une extension du domaine des incriminations. La guerre contre la drogue serait d'après lui un instrument de contrôle des classes laborieuses. Planerait sur nos prisons, l'ombre dangereuse des goulags et des camps de concentration. Dans le sillage de Zygmunt Bauman (1989), les conditions ayant engendré l'holocauste ou le goulag n'auraient pas disparu et pourraient trouver une dynamique à travers les perspectives de profit qu'offre l'industrie pénitentiaire… Par ailleurs, Charlotte Vanneste (1996), Thierry Godefroy et Bernard Laffargue (1993) tout comme Nils Christie (1993) ont décrit les dépenses astronomiques que génère une telle industrie. L'évasion notamment est un enjeu central, traité dans un récent ouvrage dirigé par Gilles Chantraine et Tomas Max Martin (2018).

3. L'effet miroir de la prison avec la psychiatrie

Un certain nombre de recherches à visée macrosociologique et historique se sont penchées sur une éventuelle relation entre deux institutions aux objectifs en apparence antagoniques : la prison et l'asile. Jean-Pierre Jean (1995) émet l'hypothèse que l'enfermement de sûreté, autrefois assuré par les institutions psychiatriques, serait aujourd'hui réalisé par l'administration pénitentiaire. Il décrit un cercle vicieux où l'augmentation de la possibilité d'accès aux soins psychologiques et psychiatriques au sein des prisons donnerait aux magistrats une forme de « bonne conscience » et une plus grande facilité à condamner à une peine d'enfermement des personnes identifiées comme ayant des « troubles psychologiques ». Et ce phénomène, en retour, provoquerait un besoin plus important de soins en détention. À partir d'une analyse du pouvoir médical, notamment lors des procès en comparution immédiate, Lara Mahi (2015) a notamment observé que les prévenus qui se déclarent malades lors de l'audience mais qui ne souhaitent pas se soigner, ont cinq fois plus

de chance d'être incarcérés que les personnes qui entament un traitement. Ce constat pour le moins surprenant renforce l'hypothèse selon laquelle la prison tendrait à remplacer les anciennes fonctions asilaires. Camille Lancelevée (2016) montrait également que la présence de professionnels du soin en prison produisait à la fois une attention marquée pour les souffrances psychiques et la légitimation d'une « peine thérapeutique ».

Marc Renneville (2003), historien, explique quant à lui, que l'on est passé d'une conception de la « folie criminelle » à une figure aux contours plus flous, au début du 19e siècle, la « folie du crime » : d'une déraison totale à une déraison partielle, laissant place à une responsabilité pénale. Ces conclusions de Renneville sont encore d'une grande actualité ; le prononcé d'irresponsabilités pénales reste assez peu fréquent. En parallèle, la remise en cause de la politique de secteur en santé mentale, dans une volonté de réduire les coûts, va provoquer une diminution drastique des moyens d'accueil : « de 1980 à 1990, plus de 33 400 lits d'hospitalisations ont été supprimés dans le secteur public tandis que 6 000 places étaient créées en hôpital de jour et de nuit. […] Incompatible avec les nouvelles structures d'assistance, la vieille population asilaire difficile serait ainsi renvoyée subrepticement depuis plusieurs décennies vers les prisons » (Renneville, 2003, p. 432). Les analyses de Renneville sont corroborées par un article plus récent de Sacha Raoult et Bernard Harcourt (2017). Ces auteurs se basent sur une étrange symétrie en France, au cours de l'histoire, entre augmentation de la population carcérale et diminution de celle des asiles. La même situation peut s'observer aux États-Unis et dans d'autres pays européens[38]. Cet « effet miroir », pour le cas français, a évolué au cours du temps, alternant mouvements de la prison à l'asile et de l'asile à la prison. Une longue histoire de la statistique d'État permet une analyse particulièrement riche mais qui soulève finalement plus de questions qu'elle n'en résout. Il est très intéressant de constater que malgré les changements politiques, les guerres et les crises économiques qui ont eu lieu durant les deux derniers siècles, cet « effet miroir » est toujours perceptible. « La raison pour laquelle il y a une telle proportion de malades mentaux dans nos prisons doit être claire : les personnes qui étaient suivies pour un traitement de leur santé mentale obtiennent finalement un billet sans retour pour la prison » (Harcourt, 2007).

[38] Le travail des auteurs se base sur plusieurs sources de données empiriques : pour les hôpitaux psychiatriques, France Meslé et Jacques Vallin (1981), complété pour la période plus récente par les chiffres de la DRESS et de l'INSERM (il y a très peu de données sur les hôpitaux privés) ; pour les prisons, Marie-Danièle Barré (1986), déjà citée précédemment, Pierre Pédron (1993) (sur la 2e Guerre Mondiale) et les rapports d'activité annuels de l'Administration Pénitentiaire et l'Annuaire statistique de la Justice.
A ce sujet, Didier Fassin (2015b) met en avant les enjeux de ce phénomène de vases communicants entre l'asile et la prison. En France comme aux Etats-Unis, l'effet miroir s'observe : pour la période récente, diminution du nombre d'hospitalisation psychiatriques et augmentation du nombre de personnes incarcérées.

Une des hypothèses explicatives serait le lien entre marginalisation et contrôle social qui provoquerait un taux stable d'exclusion. Il y aurait une limite au-delà de laquelle un État ne trouverait plus rentable d'exclure une partie de la population. Mais les auteurs proposent de déplacer la focale d'analyse sur une potentielle continuité de l'enfermement. Et c'est bien sur cette continuité entre plusieurs institutions que nous nous questionnons dans cette thèse.

Graphique : L'effet miroir de la prison avec l'asile

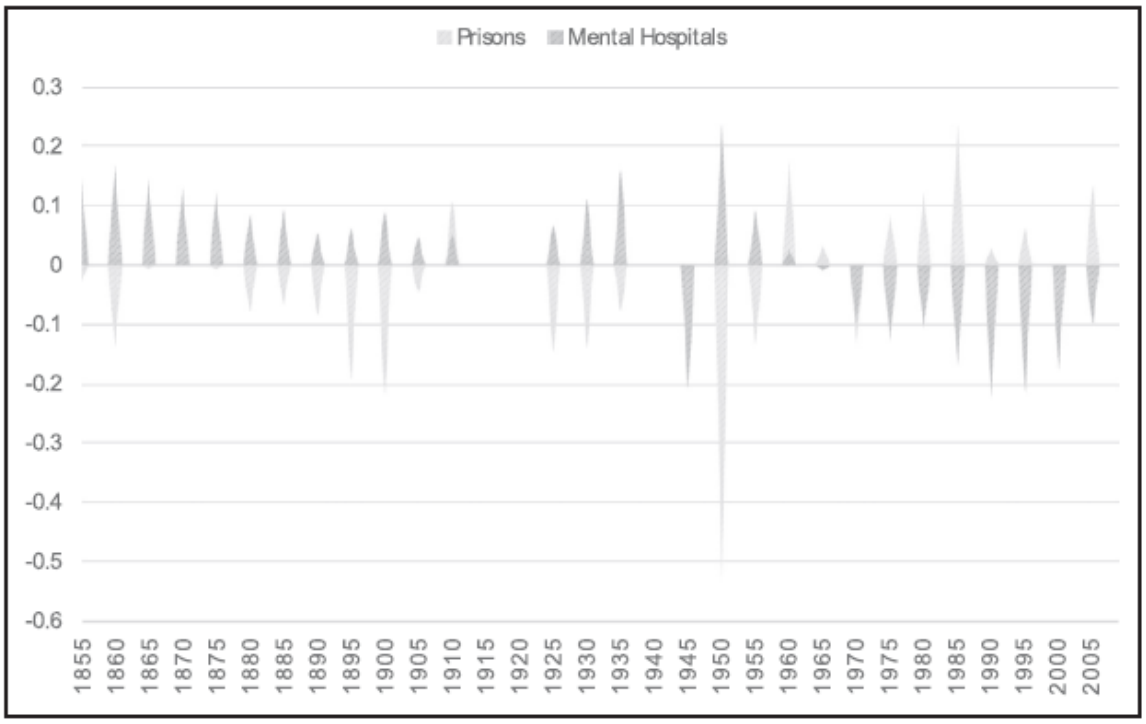

Source : Raoult et Harcourt, 2017

Parfois à l'origine d'actes de délinquance, la présence de troubles mentaux ou d'addictions, réelle ou potentielle, risque donc d'augmenter la probabilité pour les individus de fréquenter, soit une structure médicale, soit la prison, cette dernière devenant de plus en plus un outil de remplacement des anciennes fonctions asilaires… Cette vulnérabilité psychique « pose du fait de l'intrication et de l'interaction de facteurs psychiatriques et socio-économiques le problème des moyens mis en œuvre, de leur spécificité et de leur pertinence, et requiert une réflexion qui dépasse largement le cadre conceptuel de la sortie de prison. C'est bien en amont, et au-delà, qu'il s'agit de la mener, en détention bien sûr, mais aussi dans le champ social, avec un objectif politique à terme » (De Beaurepaire, 2012, p. 127). Elle

montre que se jouent en amont des mécanismes socio-économiques, à l'origine d'une situation sanitaire plus précaire, qui peuvent provoquer une plus grande tendance à connaître des structures d'habitat contraint, qu'il s'agisse de la prison ou d'autres structures telles que l'hôpital ou encore des centres d'hébergement…

Lorna Rhodes (2004) décrivait également, au sein d'une unité « supermax » aux États-Unis, le virage, dans la philosophie qui entoure les pratiques punitives, de la réintégration vers le confinement total et l' « entreposage » des délinquants. En reprenant les thèses foucaldiennes sur l'ambivalence entre folie et raison, elle s'intéresse notamment aux pratiques du pouvoir dans des contextes de chevauchement entre les « prisons de contrôle » (les supermax) et les quartiers destinés aux malades mentaux. En effet, une fois admis, les prisonniers font l'objet d'une évaluation psychiatrique. D'après elle, c'est au regard du caractère « mauvais » ou « malade » que ces personnes sont incarcérées pour une longue durée.

La *carcéralisation du soin psychiatrique* (Bérard, Chantraine, 2008) serait le résultat d'une double dynamique institutionnelle : celle du recul du nombre de non-lieux prononcés pour irresponsabilité pénale et celle de l'accélération des procédures judiciaires, notamment par le recours aux comparutions immédiates, qui concernent davantage des individus marginalisés et dont les troubles mentaux ne seraient pas pris en compte lors des audiences, du fait notamment de la rapidité du prononcé de la peine. Par ailleurs, le Code pénal prévoit depuis 1994 une « responsabilité atténuée ». Or, « dans la pratique, jugées à la fois coupables, folles et dangereuses, les personnes dont on a reconnu l'altération du discernement voient leurs condamnations souvent alourdies » (Ibidem, p. 92). De plus, comme l'énonçait Jean-Pierre Jean (1995), précédemment cité, l'augmentation de l'offre de soins en détention renforcerait l'incarcération des malades mentaux. Enfin, les psychiatres sont incités à poser des diagnostics de dangerosité criminologique, c'est-à-dire à évaluer le risque pour un condamné de commettre à nouveau une infraction. Cette situation va de pair avec le maintien durable en détention d'individus, considérés comme dangereux, pour lesquels aucun soin n'est prodigué (mesures de sûreté, détention au-delà de la durée de la peine à cause d'une non-application des remises de peine, débat sur la création d'établissement extra-pénaux…).

4. Le mythe fondateur de la prison

Philippe Combessie explique que l'on associe encore aujourd'hui la prison « à l'esprit des Lumières, héritier du courant de pensée humaniste », et qu'elle se base sur un « mythe fondateur » (Combessie, 2009, p. 9). Ce dernier masque un aspect essentiel : on a imaginé avoir réalisé une réforme en profondeur alors que cette dernière a été oubliée par les autorités politiques, pendant la Terreur, à l'époque Napoléonienne, sous la Restauration et le Second Empire… Le gouvernement a finalement légalisé des enfermements qui étaient en vigueur depuis longtemps. Ces décisions politiques n'ont pas permis de dissuader les délinquants et de transformer leurs comportements. « Au contraire, ces changements ont surtout consisté à rajouter une modalité d'enfermement à celles qui préexistaient et qui, pour la plupart, ont continué d'exister sous une nouvelle forme, une forme légale » (Ibidem, p. 11).

L'apparition de la « délinquance » était d'ailleurs décrite par Michel Foucault, dans *Surveiller et Punir*, comme la manifestation de cette société disciplinaire : un moyen de gestion des illégalismes. Il constate en effet que depuis 1820-1845, les mêmes critiques de la prison se répètent (nous reviendrons sur ces dernières) et que celle-ci est toujours proposée comme son propre remède. Il avance que si la prison n'a jamais été réellement remise en question, c'est parce qu'elle exerce des fonctions précises : elle ne serait pas destinée à supprimer les infractions mais à « les distinguer, à les distribuer, à les utiliser » (Foucault, 1975, p. 318).

Claude Faugeron et Jean Michel Le Boulaire (1992) ont décrit avec précision l'évolution historique qui a conduit à ce « mythe fondateur ». Dans les pays démocratiques, la prison est légitimée par un système judiciaire qui respecte les droits des individus. « Dans cette mesure, la détention avant jugement ne peut avoir qu'une fonction pratique : cessation ou non-renouvellement du trouble provoqué par l'infraction supposée, protection des preuves et des témoins, maintien du prévenu sous main de justice » (Ibidem, p. 5). Elle doit avoir un caractère exceptionnel. Or, le lien entre un enfermement et une condamnation n'existe pas toujours : de nombreuses personnes sont encore aujourd'hui incarcérées sans qu'une peine soit prononcée (gardes à vue, centres de rétention pour étrangers, détention provisoire, hôpitaux…). Par ailleurs, la majorité des peines prennent la forme d'amendes et non de prison.

Ce retour récurrent au « mythe fondateur » fonctionne en cycles qui démarrent au début du 19^{e} siècle, déjà décrits par Bernard Schnapper (1991) : dans un premier temps, on

observe une amélioration de la prison dans une vision philanthropique, puis émerge une prise de conscience d'une aggravation de la délinquance, enfin, s'engage une lutte contre cette récidive par un perfectionnement des moyens d'emprisonnement. En prolongement, Gilles Chantraine (2004) a mis en évidence le phénomène qui conduit les recherches sur la prison à reproduire, par effet pervers, les systèmes qu'elles critiquent. Il fait référence à Watzlawick (1988) en expliquant que le chercheur doit convaincre « la mouche » de sortir de la bouteille par le trou même par lequel elle est rentrée, même si ce conduit semble plus effrayant. En effet, les discours et savoirs sur la prison ne manquent pas aujourd'hui (rapports parlementaires, réformes pénitentiaires exposées sur la scène médiatique, documentaires, autobiographies, témoignages de professionnels…). Ce qui pose problème, c'est que la recherche sociologique sur la prison justifie sa place en brandissant la « nécessité d'enrayer le processus de « méconnaissance » de l'institution ». Cette « méconnaissance » serait, selon cette argumentation, à l'origine de l' « inertie historique » de la prison. Or, les études sur la prison risquent au contraire, sans démarche réflexive sur le phénomène, « de produire des analyses qui sembleraient étrangement, ou du moins qui s'accorderaient sans mal, aux systèmes, pratiques et perceptions que le chercheur espère, paradoxalement, critiquer » (Chantraine, 2009, p. 1).

Cet angle d'approche macrosociologique et historique de la prison nous a permis de dégager l'hypothèse d'un « continuum carcéral » entre structures de prise en charge sanitaires, médico-sociales et prison, qui serait toujours à l'œuvre aujourd'hui. Ce sont en effet des populations assez similaires qui fréquentent la prison, l'hôpital ou encore les centres d'hébergement (pour une partie), ayant en commun d'être davantage désaffiliées (Castel, 1995) et *déviantes* (Becker, 1985). Nous allons compléter cette analyse par des recherches plus méso et microsociologiques. La partie qui suit s'intéresse aux recherches sur le fonctionnement interne aux *institutions totales* (Goffman, 1968) et émet l'hypothèse que ce concept peut, encore aujourd'hui, être mobilisé pour parler des prisons.

II. Des institutions closes et coupées du monde extérieur ?

On l'a développé précédemment, la prison peut être étudiée afin de comprendre des mécanismes inhérents à la société tout entière. Elle constitue un espace qui, de par ses aspects exceptionnels, nous permet d'observer des processus sociaux maximisés. La prison partage également un certain nombre de points communs avec d'autres institutions, aux objectifs pourtant très différents. Ces diverses institutions accueillent notamment des personnes aux origines sociales assez proches, comme si le fait d'être enfermé en prison, en hôpital psychiatrique ou dans une structure d'assistance sociale était plus ou moins dû au « hasard ».

D'autre part, les lieux de placements ont pu être analysés sous l'angle du poids qu'ils exercent sur les individus qui y vivent. Il s'agira, dans cette seconde partie, de comprendre comment l'influence de l'établissement (qu'il s'agisse d'un hôpital, d'une prison ou de l'assistance sociale) a été décrite dans les recherches précédentes. Un grand nombre de travaux ont insisté sur la force socialisatrice des institutions ou, autrement dit, sur leur capacité à formater les individus à leur fonctionnement. D'autres études mettent davantage l'accent sur la diffusion en interne d'une culture déjà présente à l'extérieur. Revenir sur ces perspectives, c'est bien évidemment faire appel à un ouvrage de référence qui guidera cette seconde partie : *Asiles* (1968) d'Erving Goffman et ses concepts d'*institution totale* et d'*adaptation secondaire*.

Il s'agit aussi plus globalement de décrire de quelle manière est appréhendée la relation entre l'intérieur et l'extérieur de l'institution. Ces deux mondes tendent à être présentés comme aux antipodes l'un de l'autre, comme s'ils constituaient des univers où les normes sociales présentes à l'extérieur ne prévalaient plus. Cette présentation, bien évidemment caricaturale, permet de se représenter un certain nombre d'analyses des institutions en sciences humaines et sociales. Lorsque Goffman décrit des « adaptations secondaires », il semblerait qu'elles soient la conséquence directe de cette opposition.

Nous verrons dans une première partie pourquoi ces institutions peuvent être perçues comme en opposition avec le monde extérieur. Nous expliquerons, dans un second temps, que les formes que prennent les adaptations secondaires ou les « contre-cultures » sont l'expression d'une socialisation antérieure qui réagit face au poids de l'institution.

A. Une séparation radicale dans un environnement totalitaire

Les plus anciennes recherches sur la prison sont nord-américaines. Les établissements pénitentiaires « ont d'abord été [étudiés] comme on le faisait, dans la première moitié du XXe siècle, pour les peuplades vivant dans un monde isolé. Les caractéristiques de la prison étaient considérées comme des caractéristiques propres à l'espace social où vivent les détenus. Dans cette optique, on s'intéresse à leur adaptation à cet espace, à travers l'étude des interactions en prison » (Combessie, 2009, p. 73). Et l'établissement pénitentiaire n'est pas l'unique institution concernée par cet hypothétique isolement. Divers lieux plus ou moins fermés peuvent faire l'objet d'une analyse à l'intérieur des murs.

1. Des institutions totales

Erving Goffman, dans *Asiles* (1968), nous offre un certain nombre de clés de compréhension. Ce regroupement de quatre essais sociologiques se base sur une étude du fonctionnement des hôpitaux psychiatriques[39] à partir des expériences subjectives des malades. « On peut définir une institution [totale] (*total institution*) comme un lieu de résidence et de travail où un grand nombre d'individus, placés dans la même situation, coupés du monde extérieur pour une période relativement longue, mène ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées. Les prisons constituent un bon exemple de ce type d'institutions, mais nombre de leurs traits caractéristiques se retrouvent dans des collectivités dont les membres n'ont pas contrevenu aux lois » (Goffman, 1968, p. 45)[40].

Il distingue cinq groupes d'institutions totales, certes non exhaustifs mais ayant l'avantage de montrer que ce concept peut s'appliquer à des établissements en apparence très différents : 1. les lieux d'assistance pour les personnes démunies mais non dangereuses (« foyers pour aveugles, vieillards, orphelins, indigents ») ; 2. les établissements de prise en

[39] Le terrain a été effectué à l'hôpital psychiatrique Sainte-Elisabeth à Washington.

[40] Erving Goffman distingue plusieurs types d'institutions. Les institutions au sens général du terme sont ici nommées « organismes sociaux », c'est-à-dire des « lieux (pièces, appartements, immeubles, ateliers) où une activité particulière se poursuit régulièrement » (Goffman, 1968, p. 45). Toutes les institutions ont un pouvoir coercitif puisqu'elles « [accaparent] une part du temps et des intérêts de ceux qui en font partie et leur [procurent] une sorte d'univers spécifique qui tend à les envelopper ». Les institutions dites « totales » selon Goffman sont celles qui « poussent cette tendance à un degré incomparablement plus contraignant que les autres » (Ibidem). Il convient de rappeler que cette notion d'institution totale était déjà apparue dans plusieurs productions sociologiques, que cite Goffman : Howard Rowland (1939), Amitai Etzioni (1957).

charge de personnes incapables de s'occuper d'elles-mêmes et qui génèrent un risque pour la société (« sanatoriums, hôpitaux psychiatriques et léproseries ») ; 3. les institutions qui visent à enfermer des individus qui représentent une menace qualifiée d'intentionnelle (« prisons, établissements pénitentiaires, camps de prisonniers, camps de concentration ») ; 4. les espaces créés pour la réalisation d'une tâche (« casernes, navires, internats, camps de travail, forts coloniaux, […] grandes maisons ») ; 5. les institutions destinées aux retraites hors du monde, généralement réservées aux religieux (« abbayes, monastères, couvents ») (Goffman, 1968, p. 46-47).

Ces organisations, pourtant fort différentes, ont pour point commun plusieurs caractéristiques : 1. Tous les aspects de l'existence sont placés sous une seule et même autorité et dans un cadre unique ; 2. Les individus se retrouvent en promiscuité « totale » avec un grand nombre d'autres reclus ; 3. « Toutes les périodes d'activité sont réglées selon un programme strict, en sorte que toute tâche s'enchaîne avec la suivante à un moment déterminé à l'avance, conformément à un plan imposé d'en haut par un système explicite de règlements dont l'application est assurée par une équipe administrative » (Goffman, 1968, p. 48) ; 4. Un programme rationnel est conçu pour répondre à un but officiel.

Les individus reclus se retrouvent dans ce cadre en face d'un personnel dont la tâche est « non pas de diriger ou contrôler le travail mais de surveiller » (Ibidem, p. 49) que chaque individu se comporte conformément à ce qui est souhaité par l'institution. On peut noter ici une similitude intéressante avec l'analyse de la société disciplinaire de Michel Foucault. Le fait d'être interné dans un asile n'impliquerait pas forcément l'existence d'une pathologie mais surtout des pratiques déviantes : « On finit très souvent par découvrir que la folie ou le "comportement anormal " attribué au malade résulte pour une grande part, non de sa maladie mais de la distance sociale qui sépare ce malade de ceux qui le déclarent tel » (Ibidem, p. 182). Le système sur lequel repose l'hôpital psychiatrique serait notamment inspiré des prisons, basé sur un « système de quartiers » et sur la discipline, à travers un système de punitions et de récompenses.

2. Une rupture des frontières spatiales, temporelles et sociales

Lorsqu'une personne intègre l'institution, elle est coupée spatialement du reste du monde, notamment parce qu'il est impossible d'en sortir sans autorisation spéciale. L'ensemble de l'existence doit se dérouler, pendant un temps plus ou moins long, au sein de

l'établissement. Les reclus ont donc très peu de contacts avec le monde extérieur. Les visites sont soumises à autorisation et ne peuvent s'effectuer que dans le cadre d'un règlement (horaires, nécessité de réserver en amont un créneau…). Trois ans avant la publication d'*Asiles* (1961), Gresham Sykes diffusait *The Society of Captives* (1958), à partir d'une ethnographie de la prison d'État de sécurité maximale du New Jersey, à Trenton. L'ouvrage est devenu un classique de la sociologie carcérale. L'auteur identifiait cinq souffrances pour les détenus, qui consistent en des privations lourdes. Celles-ci restent d'une grande actualité : la privation de liberté, de biens et de services, la privation de relations hétérosexuelles, d'autonomie, et de sécurité. Ces attaques contre l'ego et l'estime de soi du détenu seraient inséparables de l'incarcération (Sykes, 1958). Erving Goffman prolonge cette analyse, en étendant ces privations aux institutions totales. Tout comme le noteront, par ailleurs, Cohen et Taylor (1972), les souffrances sont intrinsèques à la nature même de l'enfermement. Il s'agit pour les condamnés à de longues peines voire à la perpétuité, de survivre psychologiquement au sein d'un environnement déshumanisant : faire face au passage du temps, construire des amitiés pour ensuite les voir disparaître, se prémunir contre l'émergence de troubles mentaux et protéger son identité. Le fait de rester « la même personne » devient alors un enjeu central qui mobilise une grande part de l'anxiété (Cohen, Taylor, 1972).

a. Les relations amputées

Ce sont, en premier lieu, les relations sociales qui se retrouvent considérablement modifiées. D'abord, les liens antérieurs sont amputés, puisqu'il devient impossible de se téléphoner ou de se voir lorsqu'on le désire. Souvent, de l'argent est nécessaire pour maintenir les liens (cabine téléphonique payante, par exemple). En prison, notamment, les visites s'effectuent au parloir, sous surveillance ; les coups de téléphone sont écoutés/enregistrés ; les courriers sont ouverts... D'après Erving Goffman, les institutions totales seraient incompatibles avec le maintien des liens au sein de la famille. Et des études récentes confirment qu'une incarcération se solde souvent par une rupture familiale, amicale ou sentimentale (Milhaud, 2017 ; Chantraine, Delcourt, 2019a). De plus, les rencontres qui émergent au sein de l'institution totale ne seraient pas pérennes (Goffman, 1968). L'existence d'une intimité devient un luxe souvent rare[41], dans des conditions d'accueil au parloir peu promptes aux échanges éloignés de la surveillance (Cardon, 2001). La prohibition des

[41] Martine Herzog-Evans (2000) explique notamment qu'en matière de droit, la législation française n'est pas exemplaire, parmi les pays occidentaux, quant au respect de l'intimité des prisonniers.

rapports sexuels en détention peut également se révéler terrible (Lesage de la Haye, 1978), tout comme les abus de cette nature (Welzer-Lang, Mathieu, Faure, 1996). Les relations intimes se réalisent toutefois par des moyens détournés, sous la tolérance du personnel de surveillance : entre détenu.e.s au sein de différents espaces (Joël-Lauf, 2013), parfois entre personnels et détenus ou encore au parloir entre détenus et visiteurs. Au parloir, notamment en prison pour femmes, les rapports sexuels deviennent envisageables avec le temps, lorsque le « script sexuel » (Gagnon, 1999) se carcéralise, « renvoyant à une adaptation marquée au monde carcéral » (Joël-Lauf, 2009, p. 552). La privation de sexualité serait un outil de pouvoir et de punition de l'institution sur les détenus, manifestant alors le caractère totalitaire des établissements pénitentiaires (Gaillard, 2008). Gwenola Ricordeau soutient que l'interdiction des relations sexuelles est la manifestation de la corporéité de la peine, dans le sillage de Foucault (1975, p. 23) : « Que serait un châtiment incorporel » ? La « tentation d'une police de la sexualité » s'exprime d'ailleurs de façon différenciée selon le genre de la personne (Ricordeau, 2007). De manière générale, « dans les institutions de soins ou socio-éducatives, toute sexualité apparaît d'emblée incongrue, aussi bien celle qui pourrait exister entre professionnels et usagers que celle pouvant surgir entre usagers eux-mêmes […] » (Moulin, 2007, p. 67). En prison, en France, une possibilité nouvelle a été ouverte lors de la création des Unités de Vie Familiale, espaces où les détenus peuvent séjourner avec leur famille ou leur conjoint, autorisant des contacts plus intimes et loin des regards du personnel de surveillance (Rambourg, 2009).

Ensuite, de façon plus générale, les rapports sociaux au sein de l'institution se retrouvent modifiés et même renversés au cours de certaines interactions. En prison, la séparation des sexes marque une rupture par rapport à l'extérieur, où hommes et femmes se rencontrent quotidiennement. Plusieurs auteurs ont notamment décrit une « maison des hommes » (Welzer-Lang, Mathieu, Faure, 1996 ; Malochet, 2007) : « La prison se définit par l'absence de femmes et dans le fait que les femmes, malgré leur absence, sont structuratrices des relations entre hommes » (Welzer-Lang, Mathieu, Faure, p. 87). En France, dans les prisons pour hommes, des femmes surveillantes sont présentes, alors que dans les prisons pour femmes, « les personnels de surveillance sont tous féminins, à l'exception de l'encadrement (premiers surveillants et chefs de service pénitentiaire) dont les rangs peuvent accueillir des hommes » (Malochet, 2007, p. 111).

Le sentiment d'insécurité peut également se manifester avec intensité. Si, au quotidien, peu d'événements d'une grande violence se produisent en prison, des bagarres entre détenus,

des vols, des intimidations, de l'exploitation ou encore des abus sexuels ont lieu tous les ans au sein des coursives ou en cellule. Les surveillants peuvent également faire l'objet de méfiance, lorsqu'ils sont soupçonnés de tolérer ou même de participer à des actes terrifiants. Cette situation est celle de la « privation de sécurité », décrite par Gresham Sykes (1958). Il s'agit d'une spécificité de la prison, qui ne se retrouve pas avec la même intensité dans d'autres institutions totales. Mais des agressions diverses peuvent avoir lieu dans des environnements fermés, où la promiscuité et diverses frustrations provoquent des tensions en interne.

De plus, l'existence d'un code spécifique de déférence pour les reclus provoque une différence importante avec la vie civile : « […] dans les institutions [totales] la déférence se trouve placée sur un plan institutionnel et s'accompagne d'exigences spécifiques et de punitions spécifiques en cas d'infractions. On ne demande pas seulement des actes, on exige aussi la manifestation extérieure de sentiments intimes et l'on sanctionne ouvertement certaines attitudes, telles que l'insolence » (Goffman, 1968, p. 167).

b. Des gratifications faibles

Par ailleurs, le fonctionnement de l'institution, qui n'offre que très peu gratifications, produirait une forme de démoralisation face au travail, contrairement à l'extérieur où l'individu manifesterait du goût pour les tâches qu'il effectue. D'après Goffman, les institutions totales seraient incompatibles avec le rapport travail/salaire. En France, les détenus ont la possibilité de travailler auprès d'entreprises ayant installé des ateliers dans les locaux de la prison. Le salaire horaire est très faible, la législation autorisant une rémunération bien moindre qu'à l'extérieur. On peut citer une fiche pratique du site internet officiel de l'Administration Française (2017)[42] : « Le Code du travail et le Smic habituel ne s'appliquent pas aux personnes détenues travaillant en prison. La personne détenue ne signe pas de contrat de travail, mais un acte d'engagement. La rémunération ne peut pas être inférieure à 1,59 € par heure, alors que le Smic horaire brut est de 10,03 €. […] Une partie de la rémunération est cependant retenue pour constituer un pécule de libération et une autre partie, le cas échéant, pour indemniser les victimes ». Cette rupture avec le monde extérieur est donc palpable dans la loi même qui régit le travail en prison. On peut comprendre que cette rémunération faible

[42] La fiche de 2017 n'est plus accessible en ligne. Depuis mai 2022, de nouvelles conditions ont été appliquées aux travailleurs (Ministère de la Justice, 2023) : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14153.

provoque une déconnexion avec ce qu'on considère à l'extérieur comme essentiel : la gratification financière liée au travail. Toutefois, on peut supposer que cette activité professionnelle en prison conserve sa dimension symbolique : elle donne au détenu une certaine revalorisation et un moyen de défense contre le stigmate de l'incarcération, en masquant le passage en détention sur le CV (Chantraine, Delcourt, 2019a). Au sein des Centres de Semi-Liberté (CSL), les détenus peuvent travailler de jour dans une structure extérieure à la prison. Nous verrons que ces formes d'enfermement, si elles diffèrent de l'institution totale, consistent en un prolongement de la contrainte carcérale, par-delà les murs.

Notons également que, dans les institutions totales, les privilèges se révèlent essentiellement par l'absence de privation, contrairement à l'extérieur où les avantages sont palpables plus directement sous forme de « valeurs positives » (Goffman, 1968, p. 95). « […] dans une société démocratique, tout ce qui n'est pas expressément interdit par la loi ou un règlement est autorisé, alors qu'en prison c'est exactement l'inverse (tout ce qui n'est pas expressément autorisé par la loi ou un règlement interne est interdit) » (Combessie, 2009, p. 90).

c. Une rupture spatiotemporelle

Une autre opposition dedans/dehors réside dans le rapport à la temporalité. Claude Lucas témoignait de l'expérience spécifique du temps carcéral : « temps sans contenu que l'on traîne comme un boulet immatériel ou, ce qui revient au même, dont on est à soi-même le seul contenu, durée où l'on endure en s'endurant » (Lucas, 1995, p. 455). Cette rupture temporelle s'exprime notamment à travers le sentiment récurrent chez les reclus que le temps passé dans l'institution est un temps perdu ou qu'il faut faire en sorte de réduire au maximum cette perte. « Dans les prisons et dans les hôpitaux psychiatriques, les termes qui permettent de décrire la façon dont un individu "fait son temps", sans mal ou péniblement, permettent aussi de mesurer le degré d'adaptation de cet individu à l'institution » (Goffman, 1968, p. 112-113). Donald Clemmer (1940) parlait de « rêveries positives » en prison, de jeux, de pratiques sexuelles interdites, de la consommation d'alcool... L'insuffisance de ces activités permettant d'oublier ce temps qui se perd serait « l'un de principaux effets aliénants » des institutions totalitaires. Gilles Chantraine (2004) décrit la « mécanique du temps vide » qui caractérise le quotidien en prison. Cette *inconsistance du temps présent* a pour origine les finalités de l'organisation, le contrôle n'étant plus un moyen mais la fin même de l'institution

(Chauvenet, Benguigui, Orlic, 1994). Ce temps rompt également avec l'extérieur, entre l'avant et l'après ; il est une parenthèse. Et les détenus vont développer diverses réactions face à l'attente institutionnalisée (Chantraine, 2004).

De plus, les institutions totales imposent aux reclus une existence où les lieux et les personnes avec qui s'effectuent les activités sont les mêmes (dormir, se distraire, travailler …). De ce fait, elles « brisent les frontières qui séparent ordinairement ces trois champs d'activité […] » (Goffman, 1968, p. 47). Cette unité lieu/activité/sociabilité s'effectuant dans une durée établie par l'établissement incarnerait une rupture à la fois spatiale et temporelle.

Par ailleurs, le renversement partiel des statuts extérieurs peut servir de « rappel constant de la différence et de l'antagonisme qui séparent l'institution et le monde » (Goffman, 1968, p. 173). La gestion de la perméabilité de l'institution est ici au cœur de la réflexion : l'institution totale se doit de maintenir une certaine imperméabilité par rapport au monde environnant pour conserver « l'équilibre et le moral des membres d'un établissement » (Goffman, 1968, p. 172). L'établissement oblige donc à rompre avec le passé et les fonctions d'autrefois. Or, cette perte produirait une modification de la personnalité de l'individu.

d. Une menace identitaire

De plus, le mode de vie propre à l'institution totale ne donnerait pas à l'individu les mêmes possibilités d'échappatoire face à certains contextes déplaisants ou difficiles. « Dans la vie courante, un individu mis à bout de nerfs par un des rôles sociaux qu'il assume a en général une chance de pouvoir se faufiler dans quelque lieu privilégié où il s'abandonnera à ces chimères commercialisées que sont le cinéma, la télévision, la radio, la lecture. Il peut aussi avoir recours aux évasions que procurent le tabac et l'alcool. Dans les institutions totalitaires, surtout immédiatement après l'admission, ces possibilités sont souvent trop rares. C'est au moment même où l'on en ressent le plus grand besoin que ces soutiens sont le plus difficiles à obtenir » (Goffman, 1968, p. 115).

La privation de biens et services décrite par Gresham Sykes perdure au sein des institutions fermées, même si les lieux tendent à s'ouvrir davantage sur l'extérieur : les produits disponibles à l'achat en cantine, surtout des denrées alimentaires, sont réduits par rapport à l'offre disponible à l'extérieur. Et beaucoup de détenus se plaignent des prix élevés des biens proposés. La télévision est généralement payante (en location ou en achat). L'accès à une connexion internet (qui n'existait pas encore lorsque Sykes a mené son enquête en

prison) est interdit. Le téléphone portable personnel est prohibé. Ces objets circulent toutefois en détention ; les détenus pris avec l'outil de communication illicite risquent des mesures disciplinaires (rallongement de la durée effective d'enfermement par l'amputation des réductions de peine, encellulement disciplinaire, peine supplémentaire…). La consommation d'alcool ou de drogues est strictement interdite. Ces produits rentrent également en détention par des moyens détournés, impliquant aussi des risques lors d'une inspection de la cellule par le personnel de surveillance. Au-delà des plaisirs que procurent ces biens et services, ils revêtent des significations identitaires fondamentales (Sykes, 1958 ; Vanhouche, 2022). Certains dispositifs permettent des moments de convivialité entre détenus, au sein de cuisines collectives dans des ailes spécifiques (Vanhouche, 2017). Quoi qu'il en soit, le fait de vivre au sein d'une institution totale est une situation a-normale, qui rompt avec les habitudes antérieures.

D'après Goffman (1968), le fait que les objets personnels soient inexistants au sein de l'institution totale constitue également un critère de rupture avec le monde extérieur. Cette absence de biens individualisés n'est plus aujourd'hui totale, même si le fait d'intégrer un établissement implique de se séparer d'une grande partie de ses possessions. Des recherches ont déjà été menées en détention sur l'appropriation de l'espace de la cellule, cette dernière se faisant souvent à travers la personnalisation d'objets (Bony, 2014 ; Milhaud, 2017). Ces pratiques sont justement la manifestation de cette nécessité que ressent le reclus de conserver son individualité.

Cette imperméabilité n'est bien sûr pas sans limites. Les rapports sociaux présents à l'extérieur peuvent se retrouver au sein des établissements. Parfois, le recrutement de cadres de catégories sociales plus élevées que les reclus permet de renforcer l'emprise du personnel. En effet, le fonctionnement de l'institution, en écho à ce que nous disions au début de cette partie, tend à dépouiller l'individu d'un certain nombre de supports qui lui permettaient d'affirmer son individualité et de se positionner socialement à l'extérieur. Cette déculturation, nous y reviendrons, s'appuie sur la rupture avec le monde extérieur et notamment sur le dépouillement de l'individu. Ce phénomène se fonderait sur une opposition entre reclus et membres du personnel... Nous retiendrons de cet aspect que ces derniers disposent d'un pouvoir assez important et qu'une partie de leur travail consiste à priver les internés d'une certaine autonomie : les reclus sont mis à l'écart des décisions les concernant et subissent une certaine violence symbolique. Ils doivent solliciter les membres du personnel pour des actes totalement anodins à l'extérieur (sortir de son domicile/de sa cellule, se déplacer, acheter des

biens, consulter un médecin, discuter avec un camarade, correspondre avec sa compagne…). Cette autonomie était centrale dans les rapports sociaux construits à l'extérieur… Notons qu'il ne s'agirait pas toujours d'une démarche volontaire de la part de l'institution mais plutôt d'une conséquence relative au fonctionnement bureaucratique. Cette observation de Goffman (1968) rejoint la « privation d'autonomie » décrite par Gresham Sykes (1958).

e. Régimes post-autoritaires et nouvelles souffrances

Ben Crewe (2011) décrit les nouvelles souffrances de l'emprisonnement. Il privilégie l'image de l'« étroitesse » (*tightness*) à celles de « profondeur » (*depth*) et de « poids » (*weight*) pour décrire la recomposition du pouvoir qui se manifeste dans les prisons en Angleterre et au Pays de Galles. Downes (1988) utilisait la métaphore de la profondeur par rapport à l'épreuve qu'imposent la prison et les attaques à l'encontre du moi. *Depth* est grosso modo l'image utilisée par les prisonniers pour évoquer leur expérience de la sécurité et du contrôle : la durée de la sentence, l'isolement, le degré de coercition et les différences entre la prison et le monde extérieur, plus particulièrement en termes de droits et de statuts. C'est la séparation avec la liberté, *deep below the surface of freedom* (Crewe, 2011, p. 521). À l'inverse, King et McDermott (1995) préfèrent la notion de poids : il s'agit d'une forme verticale d'oppression, qui accable (*weigh down*) et pèse (*bore upon*) sur les détenus. Ce poids fait plutôt référence aux relations interpersonnelles, au pouvoir dont disposent les surveillants et aux conditions de vie. Crewe soutient que la nature de la profondeur et du poids a changé pour être réunie dernière la métaphore de l'étroitesse (*tightness*) : le pouvoir est à la fois doux et ferme, oppressant mais aussi léger[43]. Plus qu'une « cage de fer » (*iron cage*), image utilisée en référence à la critique par Max Weber de la rigidité de la machine bureaucratique[44], qui correspondrait à une force coercitive qui agirait à distance de l'individu, il s'agirait davantage d'une « enveloppe aussi dure que l'acier » (*a shell as hard as steel*) que le reclus porterait avec lui et en lui, pour devenir un aspect de son être (Baehr, 2001).

Ben Crewe étudie plus particulièrement l'incertitude et l'indétermination qui caractérisent le passage en prison et le traitement pénal de manière générale. Il s'inspire de la

[43] « This noun gives a sense of the way that power is experienced as both firm and soft, oppressive yet also somehow light » (Crewe, 2011, p. 522).

[44] Peter Baehr (2001) explique que la « cage de fer » est à l'origine la traduction par Talcott Parsons de *Stahlhartes Gehäuse* dans l'*Éthique protestante* (Weber, 1930). Or, ce que signifiait Max Weber était probablement plus complexe : la reconstitution du sujet moderne par le capitalisme bureaucratique agirait comme une enveloppe d'acier ; production humaine à la différence du fer, ce matériau est à la fois solide et malléable.

notion d'*incertitude ontologique* d'Anthony Giddens (1991). Cette incertitude concerne la période d'emprisonnement mais aussi la perspective de sortie. Il est difficile de se projeter dans l'avenir, du fait d'exigences très élevées pour l'accès à un aménagement de peine et de la sensation que chaque erreur pèse davantage que les bons comportements. Parfois aussi, c'est la perspective de voir se rallonger la période de suivi (dans le cadre de la probation) qui s'accompagne d'incertitudes supplémentaires : la peur de retourner en prison à la moindre erreur, la sensation de devoir correspondre aux attentes de l'institution même si l'on est sorti des murs, qui se prolongent alors par-delà. La décision, affirmée par certains prisonniers désillusionnés, de ne pas entreprendre de demande de sortie anticipée (par exemple avec l'obtention d'un placement extérieur), de permission de sortie, de congé pénitentiaire ou de surveillance électronique (Robert, 2018 ; Claes, 2012) serait l'expression de cette nouvelle souffrance de la pénalité. La certitude de la sortie en fin de peine s'avère plus rassurante que les circuits plus aléatoires de l'évaluation des dossiers et du déroulement de peine hors les murs. Par ailleurs, le manque de fiabilité du système peut se manifester par l'ignorance de la date de sortie : les remises de peine sont calculées parfois tardivement et peuvent se révéler incompatibles avec les projets entrepris tels que l'accès à un hébergement ou un aménagement de peine (Delcourt, Chantraine, 2019a). Dans une étude menée auprès de jeunes individus incarcérés de manière préventive, en Irlande, Sinead Freeman et Maired Seymour (2010) observaient que 80% identifiaient l'incertitude comme une caractéristique majeure de leur expérience carcérale. Cette incertitude est générée par l'ignorance de la durée de détention et du verdict qui sera prononcé par le tribunal. Notamment, beaucoup renoncent à développer des relations avec d'autres prisonniers du fait de leur probable libération.

À cette incertitude des échéances et des décisions, s'ajoute l'anxiété générée par l'évaluation psychologique. Celle-ci engendre un sentiment de perte de contrôle de son identité personnelle. Ici, ce sont les méthodes actuarielles d'évaluation des risques que critique Ben Crewe, des méthodes « qui simplifient les personnalités complexes pour les faire rentrer dans des catégories de risque agréées » (Beyens, 2019, p. 212). L'individu est enjoint à s'autoréguler, à s'autogouverner et il est considéré comme responsable de sa trajectoire, de la réussite et des échecs de ses démarches : exigence de travail ou de formation en détention, même si les places sont inaccessibles à l'ensemble des prisonniers, « bons » discours à tenir devant le SPIP et le tribunal de l'application des peines.... « […] le poids du contrôle dans le système de détention actuel axé sur la progressivité des formes de libération a été déplacé pour être réaffecté au détenu lui-même. Le détenu jouit d'une plus grande autonomie, mais il

devient également plus responsable des nombreuses étapes de son trajet de détention » (Beyens, p. 215). Ce sont les « douleurs de l'auto-gouvernement » dans un contexte où les détenus ont finalement de faibles possibilités et ont perdu une grande part de leur autonomie en pénétrant à l'intérieur des murs de l'institution. En conséquence, « le terme "étroitesse" [*tightness*] englobe les sentiments de tension et d'anxiété générés par l'incertitude […] et la sensation de ne pas connaître la direction à prendre, par peur de l'erreur » (Crewe, 2011, p. 522)[45].

3. La carrière morale

Lorsqu'une personne intègre l'institution totale (ici un asile), elle « est immédiatement dépouillée du soutien que lui assuraient ces conditions, en même temps que commence pour [elle], selon les termes accrédités dans certaines de nos plus vieilles institutions totalitaires, une série d'humiliations, de dégradations, de mortifications et de profanation de sa personnalité » (Goffman, 1968, p. 56). La « carrière morale » correspond aux étapes de modification de la personnalité de l'individu. Erving Goffman distingue des techniques qui sont présentes de façon à peu près similaire dans toutes les institutions totalitaires : l'isolement (l'imposition d'une barrière avec le monde extérieur, la dépossession du statut ancien), les cérémonies d'admission (le nivellement, l'homogénéisation, les tests d'obéissance), le dépouillement (les biens antérieurs sont remplacés par des objets au caractère uniforme, l'absence d'intimité), la dégradation de l'image de soi (la perte du sentiment de sécurité, l'obligation de manger d'une certaine façon, de se soumettre à l'autorité du personnel…), la contamination physique (l'absence d'intimité, le manque d'hygiène, la promiscuité…) et la contamination morale.

Trois grandes étapes de la carrière morale sont identifiées au sein de l'asile :1. la phase « pré-hospitalière », au cours de laquelle l'individu dispose d'un réseau de relations et jouit de droits ; 2. la phase « hospitalière » (passé l'étape de l'arrivée) : l'interné a la sensation d'avoir été rejeté et abandonné par la société. Il peut alors se mettre à endosser des techniques de distanciation afin d'éviter d'être associé à la maladie et de conserver le plus longtemps possible ce qui lui reste de son identité passée. Les refus de visites en prison ont d'ailleurs

[45] « The term "tightness" captures the feelings of tension and anxiety generated by uncertainty (Freeman and Seymour, 2010), and the sense of not knowing which way to move, for fear of getting things wrong » (Crewe, 2011, p. 522).

déjà été décrits dans des précédentes recherches comme l'une de ces techniques (Milhaud, 2017). Certaines personnes se mettent même à refuser tous contacts (courriers colis, téléphone...). « […] ces stratagèmes peuvent signifier que le malade s'attache aux rares liens qui l'unissent encore à ceux qui ont fait son passé et protège ces vestiges contre une destruction définitive en refusant tout contact avec les étrangers qu'ils sont devenus » (Goffman, 1968, p. 201). 3. une phase au cours de laquelle le malade finit par renoncer à cette mise à distance. Il apprend comment fonctionne l'institution et connaît les strates qui la composent. À force de voir son identité attaquée en permanence, un type particulier d'adaptation se produirait : le *relâchement moral*, c'est-à-dire une attitude attachant moins d'importance au « moi idéal » (qualifiée d'« artificialisme cosmopolite » ou d' « apathie civique ») : « Le malade semble atteindre un nouveau palier à partir du moment où il se rend compte qu'il peut survivre tout en adoptant une façon d'agir que la société qualifie d'auto-destructrice » (Goffman, 1968, p. 221). Ce relâchement se manifeste par exemple dans la modification des relations intimes qui se créent au sein de l'établissement (dont nous parlions précédemment) ou encore des rixes fréquentes entre reclus et personnel. Les punitions encourues effraient peu puisque les reclus ont compris qu'ils avaient peu à perdre en réputation et en droit. À l'inverse, dans certains quartiers de l'asile où les conditions de vie sont plus confortables, les malades « […] [s'arrangent] progressivement pour éviter les incidents qui [les empêcheraient] de se prétendre un être humain et pour se procurer un nombre toujours croissant d'éléments qui concourent à assurer [leur] dignité personnelle » (Goffman, 1968, p. 223).

B. Les adaptations « secondaires » ou les « contre-cultures » : de l'institution totale à l'institution contraignante ?

Les premiers travaux sur la prison la considéraient comme un univers clos et dont le fonctionnement serait spécifique[46] (McCorkle, Korn, 1954 ; Garabedian, 1963). Donald Clemmer (1940) effectua un travail pionnier et développa le concept de *prisonization* pour décrire l'adaptation à l'environnement carcéral. Dix-huit ans après paraît *The Society of Captives* (Sykes, 1958). Gresham Sykes trouvait deux lacunes aux premiers travaux : la *prisonization* ne permet pas, en l'état, de se questionner sur les origines de la sous-culture carcérale, et l'analyse ne porte pas suffisamment sur les relations entre détenus et gardiens. Sykes mène alors une recherche dans un établissement de sécurité maximale aux États-Unis et, en parallèle, se constitue un groupe de chercheurs autour de ces questions : *The Conference Group on Correctional Organization*[47]. Ces premiers travaux vont développer deux modèles d'analyse des relations carcérales : le modèle privatif (*the deprivation model*), autour de Gresham Sykes et Sheldon Messinger, et le modèle d'importation (*the importation model*) autour de George Glosser[48] et Donald Cressey.

1. Un antagonisme entre surveillants et prisonniers ?

a. Les contre-cultures

Plusieurs travaux de référence se sont intéressés aux relations entre surveillants et détenus. Plus particulièrement, l'existence d'un « code des détenus » (Sykes, Messinger, 1970), d'une sous-culture déviante *sui generis*, qui s'opposerait à celle des surveillants, a fait l'objet de débats sur sa réelle apparition et sur son origine (Grusky, 1959 ; Street, 1977 ; Mathiesen, 1965). Ce code des détenus comprendrait des postures à adopter de façon plus ou moins radicale : refuser toute coopération avec l'administration, rester solidaire avec les autres reclus, ne pas dénoncer ses camarades, faire preuve de sang-froid… Il se manifesterait

[46] Dans les années 1930, des études pionnières se développent sur la prison et des institutions correctionnelles : Selling, 1931 ; Riemer, 1937 ; Clemmer, 1938 ; Hayner, Ash, 1939.

[47] Le groupe réunissait plusieurs grands noms : Richard Cloward, Donald Cressey, George Grosser, Frank Hartung, Richard McCleery, Lloyd Ohlin et Sheldon Messinger. (*Theoretical Studies in the Social Organization of the Prison*, 1960, New-York, Social Science Research Council, Pamphlet, n°15).

[48] Pour George Glosser, les privations lourdes de l'emprisonnement tendent à accentuer des tendances, déjà présentes dans leurs groupes d'appartenance à l'extérieur, telles que l'hostilité et des postures contestataires envers les autorités (Glosser, George H., 1960, « External Setting and Internal Relations in the Prison », *Theoretical Studies in the Social Organization of the Prison*, New-York, Social Science Research Council, Pamphlet, n°15, pp. 133-134).

au sein du système social total que constitue la prison (Morris, Morris, 1963).

Cette culture carcérale n'existerait réellement que dans certains établissements fortement sécuritaires, notamment aux États-Unis. Une solidarité avec les personnels de l'établissement peut y être observée (Ackers, Hayner, Gruninger, 1977). Il serait, par ailleurs, vain de s'intéresser à cette sous-culture sans la replacer au sein d'un système pénal et pénitentiaire, et notamment par rapport à des objectifs poursuivis par l'institution (Grusky, 1959 ; Berk, 1966 ; Street et al., 1966). Dans les prisons orientées vers le traitement et la réinsertion, les détenus adoptent des positions moins contestataires. Au cours de l'histoire polonaise, par exemple, plus le régime serait agressif, plus les détenus arboreraient des attitudes agonistiques (Platek, 1990 ; Kaminski, Gibbons, 1994).

Une des manières d'aborder cette sous-culture est de repérer différents rôles sociaux parmi les prisonniers. Ces rôles permettent de penser l'adaptation des détenus à l'environnement carcéral et les manières dont les prisonniers endossent des statuts afin de réduire les effets mortifères de l'enfermement (Cloward, McCleery et al., 1960 ; Garrity, 1961). Dans une perspective structuro-fonctionnaliste qui s'inspire de Talcott Parsons et Robert Merton, Gresham Sykes (1958) découvre à travers l'argot plusieurs postures parmi les détenus : *rat* et *center men*, *gorillas* et *merchant*, *wolves*, *punks* et *fags*, *ball busters* et *real men*, *tought* et *hipsters*. Il s'agit de rôles sociaux, que les détenus peuvent endosser, et non des traits de personnalité. Ces attitudes sont des réactions face aux privations induites par l'emprisonnement (Sykes, 1958 ; Cloward et al., 1960). En référence aux conceptions de la bureaucratie de Max Weber, Sykes perçoit une tension chez les reclus entre *logiques collectives* les poussant à se révolter contre l'institution et à construire cette contre-culture, et des *logiques individuelles*, cherchant à limiter les conséquences de l'enfermement (Combessie, 2009, p. 74).

Clarence Schrag (1944, 1954, 1961) identifie cinq rôles sociaux parmi les détenus, qui seront repris partiellement par Gresham Sykes dans la typologie des postures précédemment citée (1958) : le *Square John* (arrivé en prison un peu par accident, il participe aux programmes de réhabilitation et a des contacts cordiaux avec le personnel), le *Right Guy* (bandit qui impose le respect parmi les détenus et qui manifeste une distance à l'égard du personnel), le *Politician* (incarcéré pour fraude ou recel, il feint de s'investir dans des dispositifs de réinsertion et se socialise à la fois avec les autres détenus et avec le personnel), l'*Outlaw* (jeune violent et impulsif qui s'isole des détenus comme du personnel) et enfin, le *Ding* (délinquant marginalisé qui se tient à l'écart ; il se rapproche de la figure du Pointeur, en

France). Clarence Schrag est l'un des premiers à s'intéresser à la fois à l'expérience de la prison et à l'existence qui précède l'arrivée derrière les murs. Toutefois, dans son analyse, l'institution carcérale conserve une grande incidence sur les comportements des détenus.

John Irwin et Donald Cressey (1962), à l'inverse, analysent la culture présente à l'intérieur des murs comme issue des attitudes et valeurs possédées par les individus avant leur incarcération, qui vont correspondre à trois sous-cultures, l'une orientée par le milieu criminel, l'une par la prison et une autre en référence aux normes présentes à l'extérieur : le *Thief* (des incarcérations fréquentes constituent des pauses avant une reprise de l'activité illicite), le *Convict* (une économie illégale perdure au sein de la détention et génère un statut valorisant) et le *Legitimate* (participation aux programmes de réinsertion, volonté de changer de mode de vie à la sortie). Il s'agit de comportements adoptés à l'intérieur, qui sont développés selon la culture antérieure dans laquelle était intégré l'individu. Plus particulièrement, c'est une sous-culture criminelle qui se retrouve en détention, pour une partie des prisonniers (Vacheret, Lemire, 2007 ; Irwin, 1970 ; Cohen, Taylor, 1974), notamment une culture de gangs (Jacobs, 1974, 1977).

Thomas Mathiesen (1965) développe une théorie en opposition à celle de Gresham Sykes, décrite précédemment. Il explique que les faiblesses des liens de solidarité entre les détenus les poussent à adhérer aux codes et valeurs de l'institution. Plus précisément, sa recherche porte sur un établissement correctionnel norvégien, destiné à des détenus présentant des troubles mentaux et qui bénéficient d'un traitement au sein de la prison. Dans le contexte observé, les prisonniers ne se constituent pas en groupes de pairs, qui s'opposeraient aux professionnels de l'institution. Au contraire, ils expriment individuellement des critiques à l'encontre des membres du personnel, ce que Mathiesen nomme *censoriousness*[49]. Il est intéressant d'observer que ces défenses du faible[50] (*The Defences of the Weak*) se traduisent par une forme d'adhésion aux normes de l'institution : c'est à partir du règlement de l'établissement, de la loi ou même au regard de droits universels que les détenus déstabilisent les professionnels. Les déviances à l'égard de ces règles sont dénoncées par les prisonniers eux-mêmes qui, de cette façon, réduisent leur stigmate en désignant le personnel comme déviant, au regard de leurs propres normes. Mathiesen propose le concept de *compacité*, les

[49] « Au lieu de résister, ils se plaignent ; plutôt que de s'unir pour combattre l'administration, ils la censurent par la parole » (« Instead of resisting they complained; rather than uniting to fight the administration, they *censured* it vocally ») (Korn, 1968, p. 1005).

[50] Les détenus se retrouvent fortement aliénés, par un diagnostic médical qui leur donne de faibles espoirs de guérison, par un stigmate très lourd qui découle de la désignation par les psychiatres et par la justice. Cette aliénation se manifeste par une faible estime de soi et la sensation de ne pouvoir changer le système dans lequel ils sont pris.

détenus arborant les mêmes comportements mais de manière individuelle, pour remplacer celui de *solidarité* (de Sykes) (Combessie, 2009, p. 76).

Guy Houchon (1969), alliant structuro-fonctionnalisme et diffusionnisme, analyse le processus d'adhésion en milieu carcéral. Il constate que ce semblant d'adhésion serait en réalité effectué en vue d'obtenir des libérations anticipées. Il propose plutôt le concept de culture *pseudo-normative*.

Manuela Ivone Cunha met en garde contre l'idée de culture carcérale car celle-ci prend son origine dans le fonctionnalisme classique qui tend « à isoler des micro-unités et à la traiter comme un ensemble disjoint de systèmes englobants dont les relations internes fourniraient d'emblée tous les éléments explicatifs » (Cunha, 1995). En s'appuyant sur une recherche menée au sein de la prison de Tires[51], au Portugal, elle explique que si l'existence de sous-groupes spécifiques au monde carcéral se manifeste dans les discours des prisonnières, ceux-ci expriment surtout la nécessité de mettre à distance le stigmate de l'incarcération en se différenciant d'autres recluses. « Il peut au contraire être intéressant de considérer cette supposée "culture carcérale" dans la construction de laquelle les détenues participent activement (qu'elle ait des origines internes, externes ou les deux), plutôt comme des "tissus de signification", comme une sorte d'idiome dont le sens n'est pas séparable de l'usage qu'ils (elles) en font – ce qui permettrait de prendre en compte des différences et des variations internes » (Ibidem).

b. Des rapports apaisés par les surveillants

Erving Goffman (1968) tout comme Bruno Cormier (1975) donnaient une place centrale aux relations humaines entre gardiens et détenus dans les prisons. Elles demeurent une clé de compréhension majeure de cet univers (Vacheret, 2002) ; si le surveillant est le « double inversé du prisonnier » (Casadamont, 1991, p. 63), tous deux se retrouvent, en un sens, prisonniers de cet univers total (Morris, Morris, 1963). À cette notion de culture carcérale, une des critiques concerne l'opposition entre les surveillants[52], en tant que corps professionnel, et les prisonniers, antagonisme que les discours tendent à réifier. Or, plusieurs

[51] Dans le pays, cet établissement est le seul à accueillir des femmes condamnées à de longues peines.
[52] Une des perspectives, que nous ne développerons pas ici, s'intéresse aux rapports de pouvoir au sein de la détention (Jacobs, 1977). Des travaux décrivent le pouvoir important des professionnels sur les prisonniers (Barak-Glantz, 1981 ; Casadamont, 1984), d'autres un pouvoir polycentrique (Stastny, Tyrnauer, 1982) ou encore sa variation selon la taille des établissements (Combessie, 1996).

travaux montrent que le conflit n'est pas systématique et que des relations d'entraide ou même d'amitié se nouent parfois entre les détenus et les personnels. Gresham Sykes expliquait déjà dans *The Society of Captives* (1958) que la coopération des prisonniers était nécessaire au maintien de l'ordre. Pierre Lascoumes (1977) avait notamment rapproché le métier de surveillant de celui de travailleur social.

Antoinette Chauvenet, Georges Benguigui et Françoise Orlic (1993, 1994) ont notamment réalisé une recherche de grande ampleur sur les surveillants de prison, au sein de sept établissements carcéraux en France. Les auteur.es mettent en évidence les contradictions qui traversent le système pénitentiaire français et leurs implications dans le travail des surveillants. D'abord, un paradoxe réside entre les exigences de sécurité, externes et internes aux établissements. En reprenant les analyses de James Thomas (1972) à l'égard des rapports sociaux entre prisonniers et surveillants en Angleterre, ils constatent que les dispositifs qui visent à empêcher toute évasion tendent à amplifier de potentielles tensions à l'intérieur des murs, et donc à augmenter des risques sécuritaires en interne. Par ailleurs, les politiques visant à améliorer les conditions de vie des prisonniers ainsi que leur réinsertion impliquent de plus grands risques sécuritaires internes (déplacements, entrées et sorties de personnes de l'extérieur…) et entraînent des dispositifs sécuritaires tels que des fouilles, des portiques de détection, des postes de surveillance électronique… « Le développement continu de ces dispositifs internes de sécurité contribue à accroître le climat de tension par la multiplication des contraintes qu'ils signifient pour les détenus. En outre, ces mesures de sécurité et ces contraintes entrent en contradiction avec l'amélioration des conditions de vie des détenus et affaiblissent d'autant la fonction de sécurité interne dérivée qu'assurent les activités offertes aux détenus, quand celles-ci sont un moyen de canaliser les tensions liées à l'enfermement » (Chauvenet, Benguigui, Orlic, 1993, p. 349). Enfin, l'amélioration des conditions de vie en prison permet des rencontres plus fréquentes entre détenus, ce que James Thomas avait décrit sous l'angle d'une perte de pouvoir continue des surveillants sur les détenus.

En outre, si le travail des surveillants est en grande partie structuré autour d'impératifs de maintien de l'ordre, l'efficacité de leur tâche s'appuie en réalité sur la coopération avec des détenus, ce qui corrobore, dans le contexte français, les analyses de Lucien Lombardo (1981) aux États-Unis. Cette coopération s'acquiert par des services rendus ou encore des conseils donnés, dans une situation où le surveillant se retrouve en position d'intermédiaire entre le prisonnier et d'autres professionnels de la détention, mais aussi acteur de la pacification informelle lors de conflits entre détenus. Or, les contrôles fréquents, dans le cadre du

dispositif sécuritaire, créent un climat de tension qui tend à mettre en péril cette relation de confiance pourtant indispensable au maintien de l'ordre. Georges Benguigui (1997) avait également mis en évidence deux voies de pacification en prison : la négociation et le don. Les règles peuvent être absolues et non soumises à des négociations comme, par exemple l'interdiction de s'évader ou l'obligation de réintégrer sa cellule. Les professionnels de surveillance auront alors un arsenal de moyens de coercition qui vont s'appuyer sur la force physique (imposer un retour dans la cellule, transférer au quartier disciplinaire…). La coopération intervient au quotidien lorsque les deux parties entrevoient des objectifs communs, « ce qui aboutit à une sortie de paix armée entre détenus et surveillants », à un « ordre négocié ». « Dans ce cadre il faut noter que les surveillants sont soumis à une double contrainte car en prison coexistent deux logiques contradictoires. La première, bureaucratique, s'appuyant sur des règles générales vise la pérennité d'un état des choses. La seconde, de maintien de l'ordre, vise à réagir à l'imprévu. Appliquer toutes les règles c'est provoquer le désordre, ne pas les appliquer en négociant c'est se mettre doublement dans l'illégalité, d'une part parce que la négociation est interdite, d'autre part parce que dans la négociation l'essentiel de ce que le surveillant peut offrir est lui aussi interdit car en prison tout ce qui n'est pas explicitement autorisé est interdit » (Benguigui, 1997, p. 5-6). Au-delà des situations de négociation, l'auteur met en avant l'existence, pourtant peu étudiée en prison, de dons et contre-dons au sens de Marcel Mauss (2013b) (ainsi que des réflexions d'Alvin Goulnder (1960) et Marshall Sahlins (1968) sur la triple obligation donner-recevoir-rendre). Les conversations constituent déjà des occasions d'échanges de mots : les paroles réconfortantes ou les plaisanteries sont données gratuitement par le surveillant, qui récolte en échange des informations et crée du lien social. Ce lien permet, le cas échéant, de calmer les tensions, mieux connaître le détenu et le contrôler plus aisément. Le don peut également être matériel ; des objets parfois interdits sont fournis aux détenus, lorsque des relations apaisées prennent corps au sein des coursives.

Corinne Rostaing (1997) a, quant à elle, repéré deux modes d'intervention idéaltypique des surveillant.e.s : le mode « statutaire » (ils privilégient l'ordre, la surveillance et appliquent de façon rigide les règles) et le mode « missionnaire » (leur travail se recentre sur l'aide aux détenus et ils appliquent le règlement de façon souple). De leur côté, les détenues s'inscrivent dans deux logiques : le « refus » (qui s'exprime par un rejet de la discipline et de la méfiance à l'égard des professionnels) et la « participation » (qui se manifeste par une implication dans des activités, des projets de réinsertion et par un respect du

règlement). Notamment, lorsque des détenues qui correspondent à une « logique de participation » rencontrent des surveillant.e.s qui se rapprochent de la « logique missionnaire », une relation « personnalisée » se noue. Ainsi, les surveillant.e.s s'engagent dans la mission de réinsertion en informant les prisonnières sur leurs droits et leurs devoirs, et participent de façon informelle à l'éducation et à la réinsertion (Rostaing, 2021) ; une relation d'entraide ou d'écoute peut alors se nouer lorsque les rapports se retrouvent plus individualisés (Vacheret, 2002).

2. Compensations, résistances, adaptations

a. Faire face aux mortifications

Erving Goffman décrit des *adaptations primaires* pour désigner les actions des reclus visant à se conformer aux normes de l'institution. Cet « accaparement forcé finit par symboliser aussi bien l'engagement que l'attachement de l'individu à l'organisation : celui-ci montre ainsi qu'il accepte la définition de lui-même qui est impliquée par cette participation » (Goffman, 1968, p. 232). Or, pour réduire les effets du dépouillement dont nous parlions précédemment, les reclus vont alors se tourner vers le système des privilèges. Erving Goffman développe le concept d'*adaptation secondaire*[53] pour désigner les pratiques qui « sans provoquer directement le personnel, permettent au reclus d'obtenir des satisfactions interdites ou bien des satisfactions autorisées par des moyens défendus. […] Le reclus y voit la preuve importante qu'il est encore son propre maître et qu'il dispose d'un certain pouvoir sur son milieu » (Goffman, 1968, p. 99). Les individus parviennent donc à trouver dans l'institution des formes de compensations ou alors des techniques pour s'immuniser contre les attaques menées à l'encontre de leur personnalité.

On peut prendre l'exemple, à partir des travaux de Donald Clemmer (1940), cité par Goffman, des détenus qui commandent des livres au sein de la prison. Ces derniers ne le feraient pas pour se « cultiver » mais plutôt pour gagner des points auprès de la commission des libérations sur parole ou se procurer un colis par des moyens détournés. Anne-Marie Marchetti (1997) a analysé les différents types de capitaux dont les détenus disposent ou pas et de quelle manière ils peuvent en retirer des avantages. Elle montre que les plus aisés parviennent à obtenir des « mois de liberté » et ont de meilleures conditions d'existence au

[53] Ces adaptations secondaires avaient déjà été analysées avant l'écriture d'*Asiles* sous le nom de « complaisance abusive » (Hayner, Ash, 1939 ; Galdwell, 1956).

sein de la prison : ils effectuent les tâches les moins « ingrates » et les mieux rémunérées. Mais si l'administration pénitentiaire répond aux besoins « primaires » comme l'alimentation par exemple, les reclus manquent de bien d'autres éléments nécessaires pour « vivre dignement et se positionner socialement de façon à ne pas être dominés » (Marchetti, 2005), tels que des vêtements décents, et plus globalement une indépendance financière qui permettrait de ne pas être soumis aux autres détenus. Ceux qui ne possèdent rien se voient alors imposer des tâches par les autres prisonniers : ménage de la cellule, cuisine, circulation de produits...

Lorna Rhodes (2004) a mené une recherche durant près de huit années au sein d'un quartier « supermax » d'une prison de l'État de Washington. Ces lieux sont destinés aux détenus considérés comme dangereux, violents et particulièrement perturbateurs. Les prisonniers font l'objet d'un contrôle radical qui génère un processus de déshumanisation et d'animalisation de l'image de soi. Selon Rhodes, cet isolement provoque paradoxalement les comportements que l'institution souhaite supprimer : elle décrit notamment des modes de résistance tels que le refus de se nourrir, des automutilations et des pratiques qui consistent à jeter ses fluides et excréments sur les gardiens pour les humilier… « Le prisonnier qui se voit défini comme un déchet jette aux visages de ses gardiens l'aspect de lui-même qui représente le plus intensément ce statut souillé qu'on lui renvoie »[54] (Rhodes, 2004, p. 45). Pour les professionnels, il s'agit également de distinguer les individus malades des criminels ayant agi de façon rationnelle. Dans un contexte où les enjeux médicaux et correctionnels se mêlent au sein de l'institution, les détenus peuvent utiliser l'étiquetage de la maladie mentale pour jouer avec le système : bien que le stigmate puisse être important, les individus considérés comme irresponsables rentrent dans un secteur thérapeutique et font moins l'objet de mesures disciplinaires.

Par ailleurs, les contacts avec les individus qui vivent à l'extérieur peuvent constituer une ressource : « Les gens du dehors ont moins de chances que les membres du personnel de se montrer blessants à l'égard du malade, dans la mesure où ils ignorent exactement quel est son statut » (Goffman, 1968, p. 273). Ces échanges peuvent aussi permettre de sortir mentalement de l'univers de l'hôpital. Et parler avec une personne « en bonne santé », c'est se permettre aussi de prouver que l'on n'est pas si malade… On peut également ajouter la

[54] « The prisoner who sees himself defined as a piece of shit hurls into the faces of his keepers the very aspect of himself that most intensely represents his contaminated status in their eyes » (Rhodes, 2004, p. 45).

possibilité pour certains reclus d'origine plus modeste, de rentrer en contact avec les membres d'une classe sociale plus élevée.

Cette coopération de l'individu émergerait parce qu'il « [trouverait] dans l'organisation des "valeurs associées" (*joint values*) dans lesquelles se [confondraient], pour des raisons intrinsèques aussi bien que stratégiques, son propre intérêt et celui de l'organisation ». L'individu peut donc, dans certains cas, s'identifier aux objectifs de l'institution. On peut aussi prendre l'exemple du rapport à l'évasion dans les prisons : « […] de surcroît, le désir d'évasion des prisonniers et la volonté généralement répandue parmi eux de réprimer ce désir en raison des risques de capture et de punition qu'ils encourent exprime sur le mode implicite plus qu'explicite un accord avec le point de vue de la direction » (Goffman, 1968, p. 241).

Aux adaptations primaires et secondaires s'ajouteraient des « adaptations tertiaires » : le reclus prend la position d'ennemi de la société qui l'a condamné (Gruev, 2013). Elles concerneraient notamment les personnes dites « radicalisées » qui aujourd'hui ont une certaine visibilité médiatique. Si Farhad Khosrokhavar (2014, 2015, 2016) définissait la radicalisation comme des « formes d'engagements vers un combat armé contre la société, par des justiciables initialement incarcérés pour des faits de petite délinquance » (Combessie, 2016, p. 93), Radoslav Gruev (2013) l'applique aux personnes déjà incarcérées pour raisons politiques, qui développent des résistances, non pas directement face à l'institution carcérale mais en direction des bases de la société.

b. De l'adaptation utilitaire à la *prisonization*

L'un des premiers chercheurs à avoir traité la question du poids de l'institution « prison » est Donald Clemmer (1940), qui s'interrogea alors sur l'existence d'une culture propre à l'intérieur de ce type d'établissement. Il développe le concept de *prisonization* pour décrire le phénomène d'adaptation au milieu carcéral. Il le définit comme un « processus d'assimilation des valeurs […] qui se manifeste à travers des modes de vie propres à l'univers carcéral. Plus l'enfermement dure, plus le détenu incorpore des habitudes spécifiques au mode carcéral : ne plus ouvrir de portes, faire ses besoins devant témoins, ne prendre aucune initiative, etc. » (Combessie, 2009, p. 73). Jacques Léauté (1900) et Guy Lemire (1990) l'ont ensuite respectivement traduit, en français, par *détentionnalisation* et *prisonniérisation*. Selon Clemmer, plusieurs facteurs universels amèneraient les détenus, de façon plus ou moins

radicale, à s'assimiler à l'univers spécifique de la prison : un nouveau statut social incarné par la mise sous écrou, l'acquisition d'un numéro et la soumission à un pouvoir total, le développement et l'apprentissage de nouvelles habitudes, la découverte d'un environnement hostile, ou encore la nécessité d'occuper son temps. Si la prisonniérisation touche tous les détenus, le temps a un effet majeur et provoquerait une désadaptation au monde extérieur lorsque l'enfermement dure.

Stanton Wheeler (1961) s'est emparé de cette question en prenant en compte, non pas uniquement le temps écoulé depuis le début de la peine mais également celui restant avant la libération. Il observe effectivement qu'après une période d'acclimatation où le détenu est tiraillé entre les valeurs qu'arborent les gardiens et celles des prisonniers (ces deux groupes étant, dans cette recherche, pensés au travers de leur conflit), la *prisonization* décrite par Clemmer se manifeste, avant qu'une réduction de l'antagonisme soit repérée à l'approche de la sortie. En somme, Stanton Wheeler décrit trois phases qui se succèdent dans l'incarcération : 1. une phase initiale qui correspond aux six premiers mois ; 2. une phase centrale, entre le septième et le sixième mois avant la sortie ; 3. une phase terminale qui contient les six derniers mois de la peine. Cette évolution adaptative a été résumée sous la forme d'une courbe en U. Il y aurait donc une forme de réversibilité à ce phénomène d'acculturation. Mais, Peter Garabedian (1963), en s'appuyant sur la typologie de Schrag (1961), a montré que les modes de *prisonization* variaient selon les rôles sociaux des détenus et que l'assimilation ne correspondait pas pour tous à cette courbe en U. Par exemple, les *Outlaws* ne manifestent pas à la fin de leur peine une proximité plus importante avec le personnel.

Quoi qu'il en soit, nous proposons ici de penser la *prisonization*, non pas uniquement à travers l'antagonisme entre prisonniers et personnels, mais en considérant aussi la participation ou l'adhésion aux normes de l'institution (Mathiesen, 1965). Il s'agit aussi de relier le modèle privatif au modèle d'importation, tout autant que les influences extérieures dans le quotidien carcéral (Thomas, 1975, 1977). Nous y reviendrons dans la troisième partie de ce chapitre à travers une entrée diachronique de l'expérience institutionnelle.

Terence et Pauline Morris (1963), en faisant un parallèle avec les hôpitaux psychiatriques, se réfèrent au concept de *institutional neurosis* (Barton, 1959), qui caractériserait un état de passivité, d'apathie et parfois même une absence totale de réaction face à de mauvais traitements. La *prisonization* revêt alors un caractère pathologique. Toutefois, la *prisonization* se distinguerait de l'*institutionalization* en cela que les individus

ne deviendraient pas nécessairement désocialisés. Ils proposent une typologie de réactions à l'expérience de l'emprisonnement, en modifiant partiellement la théorie de Robert Merton (1938) pour l'appliquer à la prison de Pentonville : conformité, innovation, ritualisme, retrait, rébellion et manipulation.

D'après Erving Goffman (1968), au bout d'un certain temps, le reclus, coupé du monde extérieur, n'a plus la possibilité de réactualiser les normes qu'il y a acquises. L'adaptation à l'institution se ferait davantage par rupture avec l'extérieur que par une nouvelle socialisation. « On voit que les institutions totales ne sauraient substituer leur seul type de culture à cet ensemble déjà constitué. Nous avons affaire à un processus plus limité que celui de l'acculturation ou de l'assimilation. Si certains changements culturels se produisent néanmoins, c'est plutôt par la suppression de la possibilité d'actualiser certains comportements, et l'ignorance totale des modifications récemment intervenues dans le milieu extérieur » (Ibidem, p. 55). Au bout du processus, on pourrait observer une « déculturation » (*disculturation*) ou une « désadaptation » à la vie extérieure. Le terme « désocialisation » serait trop fort ici, selon Goffman, puisqu'il impliquerait une perte des aptitudes fondamentales. Les institutions « créeraient et maintiendraient un mode particulier de tension entre l'univers domestique et l'univers de l'institution et [utiliseraient] cette tension comme un levier utile pour le maniement des hommes » (Ibidem, p. 56).

Les adaptations secondaires consisteraient à adopter différents modes personnels d'adaptation : le repli sur soi, l'intransigeance, l'installation, la conversion et le mélange des styles. Dans le cas de l'« installation », « les bribes d'existence normale que l'établissement procure au reclus remplacent pour lui la totalité du monde extérieur et il se construit une existence stable et relativement satisfaite en cumulant toutes les satisfactions qu'il peut trouver dans l'institution » (Goffman, 1968, p. 107). Il s'agit alors d'une forme d'usage de l'institution qui peut devenir embarrassant pour l'établissement lui-même. La « conversion » est proche de l'installation mais un peu différente : « Le reclus semble alors adopter l'opinion de l'administration ou du personnel à son égard et s'efforce de jouer le rôle du parfait reclus. Alors que le reclus installé se construit pour lui-même une communauté aussi libre que possible en usant de toutes les maigres ressources dont il dispose, le converti adopte une attitude plus soumise, rigide, incolore, offrant l'image de celui qui met en toutes circonstances son enthousiasme pour l'institution à la disposition du personnel » (Ibidem, p. 108).

3. Des comportements issus de la vie antérieure

Bien que le poids de l'institution demeure important dans les travaux de Donald Clemmer, Gresham Sykes ou encore Hans Riemer (1937), les auteurs admettent que le degré d'adaptation aux prérogatives de l'établissement dépend du contexte antérieur.

a. La socialisation par-delà les institutions totales

À l'instar du modèle d'importation, une caractéristique essentielle des institutions totales[55] est qu'elles accueillent en leur sein des personnes ayant été socialisées auparavant à l'extérieur. Goffman parle de « "culture importée" (*presenting culture*) héritée de leur univers familial, c'est-à-dire un genre de vie et un ensemble d'activités jugées valables jusqu'au moment de l'admission » (Goffman, 1968, p. 55). L'opposition entre l'intérieur et l'extérieur demeure, mais elle est ici nuancée. Cette importation est justement un critère exclusif. S'il n'y a pas eu de socialisation en dehors, alors il ne peut pas s'agir d'une institution totale au sens de Goffman. « C'est pourquoi les orphelinats et les foyers pour enfants abandonnés ne sont pas des institutions [totales], sauf dans la mesure où, relié au monde extérieur par le jeu de quelques phénomènes d'osmose culturelle, l'orphelin parvient à faire son apprentissage social, alors même qu'il est systématiquement coupé du monde » (Goffman, 1968, p. 55). Lorsque le placement commence dès l'enfance, l'établissement aurait alors un statut « à part » qui l'éloignerait de l'institution totale. Les foyers de l'enfance d'aujourd'hui ne correspondent finalement à cette définition que parce que les individus qui y sont accueillis réussiraient à se socialiser au monde extérieur par des voies parallèles. Notons également que l'Aide Sociale à l'Enfance est une création assez récente et française : les établissements dont parle Goffman étaient moins poreux qu'aujourd'hui.

Ce continuum peut également s'observer d'une institution à l'autre. John Irwin et Donald Cressey (1962) expliquent, en effet, que la *convict subculture* est caractérisée par un ensemble d'habitudes que l'on retrouve au sein de l'environnement carcéral. Ceux-ci peuvent s'observer au sein de divers établissements : les prisons destinées aux prévenus (*jail*), les établissements pour peine (*state and federal prisons*), la prison militaire, les camps de prisonniers de guerre, les camps de concentration ou encore les hôpitaux psychiatriques… Aux privations qu'endurent les reclus s'ajoute une caractéristique essentielle : les ressources

[55] Le caractère totalitaire reste au centre de l'analyse de Goffman et il serait plus juste de rattacher cette perspective du côté du modèle privatif.

disponibles font l'objet d'une concurrence. Les personnes qui correspondent à la *convict subculture* endossent des stratégies utilitaristes, en vue d'acquérir une position d'influence et d'obtenir un maximum de biens. En reprenant les allégations de Walter Miller (1958), les auteurs décrivent cette attitude comme caractéristique du noyau dur des classes populaires, comportement qui serait alors importé au sein de la prison et qui serait commun à diverses institutions. Parmi eux, des individus ont une trajectoire marquée par plusieurs placements au sein d'établissements pour mineurs, au sein desquels cette sous-culture peut être observée.

Dans *The Prisoner Society* (2009), Ben Crewe analyse les réactions face au pouvoir imposé au sein d'une prison anglaise de « moyenne » sécurité pour hommes, HMP Wellingborough. Ces réactions à l'emprisonnement restent idiosyncrasiques (Bukstel, Kilmann, 1980) et se manifestent à partir de configurations d'éléments importés et indigènes (Akers et al., 1974 ; Zamble, Porporino, 1988). L'auteur propose cinq types d'adaptations en prison, qui correspondent à différentes manières de réagir et de se conformer[56] à la demande d'auto-gouvernement. Celles-ci varient en fonction des expériences biographiques antérieures et des attentes pour l'avenir que nourrissent les détenus. Les *enthusiasts* considèrent leurs comportements passés comme immoraux et ne contestent pas leur sentence. Beaucoup ont une existence marquée par les addictions et l'incarcération est perçue comme une opportunité pour s'améliorer. Ces personnes participent aux programmes de réinsertion au sein de la prison. Elles entretiennent des rapports cordiaux avec les professionnels mais gardent des distances avec les autres prisonniers. Les *pragmatists* sont conscients du monopole du pouvoir que détient l'institution et considèrent qu'il est imprudent de résister frontalement. Ces personnes sont généralement jeunes et récoltent des petites ou moyennes peines pour des violences et des crimes liés à la drogue (cambriolages ou vols). Elles ont connu une grande vulnérabilité à l'extérieur (situations de pauvreté, d'isolement, d'abandons…) et conçoivent avec fatalité leur sort. Elles ne manifestent pas d'intention de cesser leurs activités criminelles, celles-ci étant considérées comme un moyen de survie à l'extérieur. Le respect des règles se traduit par des habitudes très ancrées, des tâches répétitives et des attitudes qui leur permettent d'obtenir certains biens. Les *stoics* sont davantage conscients des stratégies employées par l'institution pour obtenir la conformité aux règles. Fortement cyniques, ces hommes plus âgés, souvent condamnés à perpétuité et proches de la fin de leur peine, ont passé beaucoup de temps derrière les barreaux et souhaitent sortir le plus tôt possible. Ainsi, ils ne veulent surtout pas perdre certains avantages et ont fini par considérer la prison comme

[56] L'auteur s'inspire, tout comme Terence et Pauline Morris, de la théorie de Robert Merton pour construire sa typologie.

un foyer relativement confortable. Immunisés d'une certaine façon contre les affres des privations, ils considèrent qu'il y a peu à gagner mais beaucoup à perdre en cas d'infraction au règlement. Les *retreatists* sont en général d'anciens toxicomanes, assez résignés et fatalistes face à l'existence. Ils ont peu de contacts avec l'extérieur et doutent de leur capacité à pouvoir changer. Enfin, les *players* affichent une attitude conforme mais masquent en réalité des pratiques de résistance. Ils manifestent de l'hostilité à l'égard des professionnels. Ces individus présentent dans leurs récits des thèmes récurrents comme le pouvoir, l'autonomie et la masculinité comme statut prédominant. Beaucoup sont issus de ghettos et ont intégré le crime organisé, notamment au sein de gangs.

Nous verrons que ces formes d'adaptation se retrouvent par endroits dans les récits de prisonniers. Ceux-ci se comprennent en référence à des expériences antérieures et une socialisation particulière. Gilles Chantraine (2004) a notamment décrit plusieurs réactions des détenus face au temps vide à l'intérieur des murs. Si elles peuvent se retrouver dehors, telles que les avait décrites Hirschman (1970) (*voice*, *loyalty*, *exit*), elles prennent une forme spécifique dedans et visent, pour les reclus, à rétablir leur sentiment d'individualité dans un contexte de dépossession de leur autonomie.

b. L'arrivée comme rupture modérée, la sortie comme angoisse

Parfois, le mode de vie à l'extérieur était particulièrement rude. Erving Goffman prend pour exemple les jeunes recrues de la marine de commerce britannique originaires des Shetlands pour qui la vie sur leur île est encore plus « sclérosée » : ils adoptent une attitude de soumission sur le navire, « pour l'unique raison que, de leur point de vue, ils n'ont guère de motifs de se plaindre » (Goffman, 1968, p. 111). Terence et Pauline Morris (1962, 1963) à partir de leur ethnographie de la prison de *Pentonville*, un établissement de haute sécurité en Angleterre, expliquaient que l'expérience de l'enfermement dépendait, pour une part, des conditions de détention et, d'autre part, de l'ajustement à ces mesures coercitives lourdes. De ce fait, la perception des privations ainsi que les adaptations varient d'un prisonnier à l'autre. Notamment, le fait d'avoir été incarcéré précédemment, au sein d'un établissement plus ou moins sécuritaire, a une incidence sur l'expérience au sein de Pentonville. Quelques éléments, qu'abordent les auteurs par endroits, sont pertinents au regard de l'objet de cette thèse. Pour une partie des détenus, la surpopulation et la petitesse de l'espace ne se situeraient pas en rupture avec les logements dans lesquels ils vivaient entassés à l'extérieur. La privation de

liberté ne serait qu'une parenthèse pour certaines catégories de personnes : « Pour le sans-abri, le clochard [*tramp*] et l'alcoolique, la liberté est, par contraste, souvent rien de plus que la liberté de se rendre d'un asile à l'autre » (Morris, Morris, 1963, p. 165). Selon Terence et Pauline Morris, peu de plaintes étaient adressées concernant le faible confort des installations, sans-doute parce que tous avaient déjà vécu dans des espaces très rudimentaires.

À lire Erving Goffman, après un certain temps passé au sein de l'institution, certaines personnes manifesteraient une peur de l'extérieur ou une angoisse à l'idée d'en sortir. « Cette anxiété du reclus s'exprime souvent par une question qu'il se pose à lui-même ou qu'il pose à ses amis : "Suis-je capable de me tirer d'affaire dehors ?" Par cette question, il met la totalité de la vie civile entre guillemets, comme une chose qui mérite que l'on y pense et que l'on s'en préoccupe. […] Peut-être une telle perspective est-elle démoralisante, peut-être est-ce une des raisons pour lesquelles les anciens reclus envisagent souvent de " réintégrer" l'institution – une des raisons aussi pour lesquelles bon nombre d'entre eux y retournent effectivement » (Goffman, 1968, pp. 115-116). Plusieurs recherches plus récentes ont constaté ce phénomène dans les prisons et il fait souvent l'objet de récits d'expérience de nombreux professionnels : des personnes commettraient une infraction au sein de la détention afin de retarder leur libération ou d'autres, en situation de très grande précarité, feraient en sorte de retourner en prison pour se protéger de la rue (Chantraine, Delcourt, 2019b ; Fernandez, 2010 ; Chantraine, 2004). La sortie est généralement plus difficile qu'on ne l'imagine. Des difficultés d'insertion professionnelles, une rupture des liens sociaux ou une complexité d'accès à un logement vont constituer des facteurs d'anxiété.

c. Une socialisation par les institutions

Dans certains cas, l'individu a pu être socialisé au sein d'institutions, lorsqu'il en a connues plusieurs durant un temps assez long. On peut supposer que, pour ces personnes, l'arrivée dans un nouvel établissement ne se traduit pas par une rupture avec l'extérieur, parce que cet extérieur appartient déjà à un lointain souvenir ou n'a tout simplement jamais vraiment fait partie de leur monde social. Observons ce passage d'*Asiles* qui illustre bien ce processus :

> « Chacune des tactiques examinées représente une façon de dominer la tension qui existe entre l'univers domestique et l'univers de l'institution. Il arrive cependant que son univers domestique ait été tel que le reclus se trouve, en fait, immunisé contre la

> banalité du monde institutionnel ; il n'a pas alors à pousser très loin tel ou tel mode de défense. Certains malades d'origine populaire qui sont passés auparavant dans des orphelinats, des maisons de correction ou des prisons ont tendance à se représenter l'hôpital psychiatrique exactement comme n'importe quelle institution du même type, en sorte qu'ils peuvent lui appliquer les techniques adaptatives apprises et mises au point dans les établissements similaires ; ils n'ont rien à modifier dans le cours de leur "carrière morale" pour parvenir à rester "peinards" : ils n'ont qu'à s'abandonner à ce qui est devenu pour eux une seconde nature » (Goffman, 1968, p. 110).

Ces caractéristiques et ces possibilités d'adaptations secondaires étant communes à quelques nuances près à toutes les institutions totales, l'individu qui aurait déjà « appris » à se mouvoir dans cet environnement aurait donc peu de difficultés à s'adapter à un autre établissement. Il s'agit d'une des dimensions que nous allons explorer. Nous verrons que si le temps passé au sein d'institutions permet de se forger des dispositions, et même un réseau parmi les prisonniers, l'expérience carcérale n'en reste pas moins mortifère. Ces discours sont à lire à travers la création d'un sens positif au passage derrière les barreaux ; ceux-ci ne peuvent se comprendre sans être mis en relation avec un parcours.

Par ailleurs, les expériences institutionnelles antérieures à l'incarcération sont rarement traitées par les recherches intra-muros, qui se recentrent sur l'emprisonnement, les relations interpersonnelles qui s'y déroulent, les adaptations et mode de résistance des prisonniers, etc. Elles apparaissent par endroits mais ne constituent pas le cœur de l'investigation. Si ces analyses prennent en compte les expériences socialisatrices antérieures, elles ne se recentrent pas sur les trajectoires de vie, cet angle d'approche restant peu exploré… Nous y reviendrons dans la troisième partie.

La prison peut donc, en conclusion, être étudiée comme un monde à part en observant son fonctionnement et les interactions qui s'y déroulent. Dans cette perspective, il est possible, soit de la considérer comme en rupture vis-à-vis du monde extérieur, soit de mettre l'accent sur le fait que les « adaptations » des reclus sont finalement déterminées par une socialisation antérieure qui réagit face à cette force coercitive. Certains passages dans *Asiles* signalent l'existence de trajectoires institutionnelles, certaines personnes ayant connu plusieurs placements, ou encore d'une rupture dedans/dehors qui serait plutôt à la défaveur de l'extérieur, l'institution pouvant apparaître comme plus paisible ou plus confortable. Mais on peut noter que l'analyse de la « carrière morale du malade mental » que fait Goffman

concerne l'expérience vécue en interne. La socialisation antérieure de l'individu est certes prise en compte, mais elle est finalement laissée de côté pour se focaliser sur le monde institutionnel. Bien sûr, le questionnement qui est au cœur de cette thèse est différent. Il ne s'agit pas de dire que cette analyse est insuffisante, mais plutôt de comprendre où sont les questions qui n'ont pas été traitées en profondeur. Nous allons donc, dans la partie qui suit, nous intéresser aux recherches, moins fréquentes dans le champ pénitentiaire, qui tentent de replacer l'institution parmi une pluralité d'expériences.

III. Des murs poreux, un continuum expérientiel

Cette troisième partie aura pour entrée l'expérience des individus au sein des institutions, mais également au-delà de ces espaces disciplinaires. En reprenant la thèse de François Dubet, la *Sociologie de l'expérience* (1994) entend ici considérer que les individus ne sont pas réductibles à des rôles sociaux et sont mus par diverses logiques d'action, elles-mêmes déterminées par un système particulier. La notion d'expérience sociale « désigne les conduites individuelles et collectives qui doivent construire le sens de leurs pratiques au sein même de cette hétérogénéité » (Ibidem, p. 15). En s'inspirant de Max Weber, François Dubet définit une logique d'action comme une orientation subjectivement visée et une manière de concevoir les relations aux autres. L'acteur combine une logique d'intégration (système qu'on a longtemps appelé « communauté »), une logique stratégique (système de compétition au sein d'un marché) et une logique de subjectivation (système culturel, création humaine non réductible à la tradition). Le sens de l'expérience tout comme l'identité font l'objet d'un travail par l'individu.

L'expérience carcérale ne peut être comprise indépendamment d'une expérience sociale plus large, qui comprend des rapports avec l'extérieur de l'institution mais aussi avec un passé et un avenir. À partir des années 1980, se développent, dans le champ de la sociologie de la prison, des études désirant observer l'institution, non pas comme autonome et séparée du monde, mais au contraire sous l'angle d'une connexion entre l'intérieur et l'extérieur. Cette nouvelle perspective naît suite à l'ouverture progressive de prisons ; les chercheurs sont davantage enclins à s'interroger sur les relations que peuvent entretenir les établissements avec leur environnement. Les liens avec l'extérieur et la socialisation antérieure de l'individu étaient déjà apparus dans certaines études, notamment dans une perspective diffusionniste. Mais cette question du lien dedans/dehors devient centrale dans ces nouvelles études. Une partie de ces recherches ont été traitées dans la première partie de ce chapitre, explorant les dynamiques macrosociales qui englobent le système pénal. Nous choisissons de décrire, dans cette troisième partie, les études situées à un niveau plus microsociologique, partant de l'expérience des individus pour comprendre ce « continuum carcéral » historique que décrivait Michel Foucault. L'analyse ne porte plus ici sur les processus de sélection d'une population particulière par la chaîne pénale, mais sur la manière dont l'avant et l'après ou le dedans et le dehors sont perçus par les individus, qu'ils soient détenus ou professionnels.

Une première partie s'intéressera aux évolutions en matière pénale et pénitentiaire, en ce qu'elles modifient le rapport que les individus vont construire avec l'institution. Il s'agit moins de décrire différents modes d'adaptation, qui dépendent de la socialisation antérieure, que de contextualiser le sens que prennent la condamnation et la coercition.

Une seconde partie pénètre l'expérience carcérale par les parcours de vie. Il importe de replacer les périodes de confinement au sein d'existences individuelles. Si la biographie et la perception d'une vie demeurent idiosyncrasiques, l'approche diachronique révèle des expériences similaires à plusieurs individus. La trajectoire ne structure pas, elle est structure, et par là, elle manifeste la configuration d'expériences subjectives, construites par l'acteur tout en étant contraintes par des systèmes imbriqués.

A. Normalisation de la prison, carcéralisation au-delà des grilles ?

Comme le mentionne l'introduction de cette partie, la prison est de plus en plus poreuse. D'abord, l'établissement pénitentiaire tend à ressembler au monde libre. Bien qu'il conserve son caractère aliénant – en premier lieu la privation de liberté – l'extérieur pénètre les grilles. Ensuite, l'institution carcérale tisse sa toile à l'extérieur tout en invisibilisant la marque de la coercition.

1. Déspécification de la prison

La prison permet de « punir par l'espace » en séparant d'abord la population recluse du reste de la société et en maintenant des distances, notamment par un « périmètre sensible » qui entoure chaque prison (Combessie, 1996). En même temps, si la prison cherche à séparer, elle ambitionne également de réinsérer, ce qui en fait un « dispositif spatial contradictoire » (Milhaud, 2017), « qui cherche à concilier punition et réinsertion, fermeture et ouverture à quantité de personnels et de flux, organisation collective et peine individuelle, dispositifs matériels de séparation et espaces pour faire vivre la collectivité » (Ibidem, p. 255).

L'ouverture de la prison sur l'extérieur a fait l'objet de nombreuses discussions au sein de la sphère politique. Elle serait nécessaire pour favoriser la réinsertion des détenus. Les années 1970 ont vu ouvrir l'autorisation des journaux, la suppression de la limitation du droit de lecture ou encore la présence de radios au sein des établissements. Dans les années 1980,

Robert Badinter affirme le décloisonnement comme orientation majeure en matière pénitentiaire. Les discours se centrent sur l'« humanisation » des espaces carcéraux, en remettant en question (quoique partiellement) l'isolement qu'impose et caractérise l'institution[57]. Des journalistes ont désormais la possibilité de rentrer en prison, des bénévoles peuvent s'y investir, les parloirs se généralisent sans dispositif de séparation[58], la tenue pénale est supprimée en 1983, la possibilité d'entretenir une correspondance se pérennise et, en 1985, la télévision prend place dans la cellule (Favard, 1986). Le droit qui prévaut à l'extérieur tend à pénétrer les murs d'enceinte, au regard notamment des « droits de l'homme » et de recommandations européennes (Bibal-Séry, 1995). Les détenus ont désormais un droit d'expression collective qui a donné lieu à plusieurs expérimentations (Charbit, 2021). Des audiences pénitentiaires, qui permettent de recueillir les doléances des prisonniers, deviennent alors de nouveaux espaces de négociation (Durand, 2018).

Par ailleurs, l'arrivée de nouvelles technologies de l'information et de la communication rend les murs davantage perméables et consacre une forme de *normalisation technologique* (Devresse, 2021) : accès à internet dans des salles dédiées (bien que limité), recours à la visioconférence, des achats ou des services requis via des outils digitaux (Van de Steene, Knight, 2017). Cette normalisation s'incarne également dans la place du soin en prison (Milly, 2001 ; Bessin, Lechien, 2000), qui réduit partiellement les écarts en termes d'accès par rapport au monde libre. La possibilité d'achats en cantine autorise des pratiques de consommation proches des celles qui prévalent à l'extérieur, à condition d'en avoir les moyens (Seyler, 1985). Les choix en matière de lecture sont également plus diversifiés, tout en restant en deçà des pratiques antérieures (Fabiani, Soldini, 1995).

Par ailleurs, des objets de l'architecture carcérale, tels que les portes et les fenêtres manifestent des rationalités multiples, qui s'hybrident « entre fonctionnalité et esthétique, entre sécurisation et humanisation […] » (Scheer, 2014). En effet, les espaces sont progressivement réaménagés afin de créer des zones qui se rapprochent du monde extérieur, avec une ambition de penser la prison comme une ville (Bibal, Ménard, 1985 ; Jacobs, 1992). Des circulations de détenus se font plus librement, dans un périmètre défini à l'intérieur du bâtiment ; des activités sont proposées en vue de réduire la rupture avec le monde libre

[57]À ce sujet, le rapport Bonnemaison (1982), le rapport *Humaniser et moderniser* (1981) et les circulaires du 2 novembre 1982, « décloisonnement de l'action pénitentiaire » et du 13 avril 1983, « ouverture et décloisonnement de l'Administration pénitentiaire ». Le rapport de Blandine Barret-Kriegel (1985) commandé par François Mitterrand, a également eu une influence importante.

[58] Circulaire du 3 mars 1983, *Aménagement des parloirs sans dispositif de séparation dans les établissements pénitentiaires*.

(formations, activités sportives, ateliers artistiques, bibliothèque, etc.). La place du béton tend à se réduire, par la création d'espaces « à ciel ouvert » (Solini, Basson, 2012). L'idée de créaction de « villages pénitentiaires » prend place dans des projets de construction (Kozlowski, Scheer, 2015), pour inventer « des prisons qui n'aient pas l'air d'être des prisons, des cellules qui ne soient guère des cellules […] » (Salle, 2012, p. 81). Plus particulièrement, cette volonté se traduit par des « espaces hors les murs dans les murs » qui « doivent renvoyer à des expériences et à des sensations communes construites en dehors d'un système de référence carcéral ou en opposition à ce dernier » (Solini, Scheer, Yechicheyan, 2016). Toutefois, les procédures de surveillance et le fait que les interactions se déroulent en prison, reproduisent toujours la spécificité du monde carcéral. Si les mouvements paraissent plus libres, ils sont aussi très contrôlés, notamment par le recours à la vidéosurveillance, la présence de grilles, de portes fermées et par les surveillants qui maîtrisent les ouvertures (Ibidem).

Les évolutions tendent également à modifier à la marge les rapports sociaux à l'intérieur de l'institution, l'expérience de l'incarcération ou encore les modes identitaires. La géographie « carcérale » (Moran et al. 2013 ; Moran, 2015) a notamment mis en avant le continuum spatial entre des quartiers de la ville, bien souvent pauvres, et la prison ; des individus sont contrôlés et arrêtés par les forces de l'ordre dans les mêmes espaces (Morelle, 2015, 2017) puis jugés (Cahu, 2017), et se retrouvent ensemble dans les établissements carcéraux (Bony, 2014, 2015). Manuela Ivone Cunha observait également des transformations importantes, lors d'une seconde recherche au sein de la prison de Tires au Portugal, dix ans après la première investigation. L'institution était davantage bureaucratisée, les professionnels formés aux études supérieures, la population incarcérée avait considérablement augmenté, alors majoritairement condamnée pour des faits liés à la toxicomanie et à l'infraction à la législation sur les stupéfiants. Les prisonnières se connaissaient avant leur enfermement dans leurs quartiers d'origines ou étaient même unies par des liens de parenté. « La prison est donc une réalité très présente à l'amont de la détention et se trouve déjà incorporée dans le quotidien, avec une dilution de la frontière symbolique qu'autrefois elle représentait » (Cunha, 2001, p. 83).

Corinne Rostaing (2012), quant à elle, décrivait deux types identitaires chez les recluses : l'identité *incarcérée*, lorsque les contraintes carcérales sont prégnantes et l'identité *décarcérée*, quand l'extérieur constitue une référence positive. Dans le premier cas, les personnes dénoncent les injustices et ne parviennent pas à acquérir une perception valorisante

d'elles-mêmes. Dans la seconde situation, les détenus mobilisent leurs rôles antérieurs, qui prévalaient hors les murs.

2. L'extension du filet pénal

En second lieu, les alternatives à l'incarcération se déploient et tendent à produire des effets qui dépassent les frontières de la Justice. Le développement du milieu ouvert a fait l'objet de plusieurs recherches. « Au cours de la seconde moitié du 20e siècle, de nombreuses mesures alternatives à l'incarcération sont entrées dans le droit pénal français, structurant progressivement la "probation" comme champ spécifique de l'action judiciaire » (Ollivon, 2020, p. 157). Les mesures *hors des murs* (De Larminat, 2014a) se réalisent généralement dans le cadre d'aménagements de peine et interviennent souvent après une période de détention (Placement Extérieur, Placement sous Surveillance Électronique, libération conditionnelle, libération sous contrainte). Une personne mise en examen ou en attente d'un jugement peut bénéficier d'une mesure alternative à la détention provisoire : un contrôle judiciaire ou une assignation à résidence sous surveillance électronique fixe ou mobile. Des peines non privatives de liberté peuvent également être prononcées : le sursis simple (créé en 1891), le sursis avec mise à l'épreuve (1958), le Travail d'Intérêt Général (1983), le suivi socio-judiciaire (1998) et la contrainte pénale (loi du 15 août 2014). Enfin, des dispositifs hybrides existent également, comme la semi-liberté, qui permet à une personne détenue d'effectuer à l'extérieur une activité professionnelle, un stage, de suivre un enseignement ou une formation au cours de la journée mais qui l'oblige à passer la nuit en prison.

Les pratiques professionnelles au sein de services de probation témoignent, notamment, d'une articulation de plusieurs logiques pratiques : la discipline, le contrôle et la responsabilisation, construisant un *continuum hybride* entre État pénal et État social (De Larminat, 2014b). Les frontières des champs d'intervention s'entremêlent davantage et brouillent les repères initiaux. À cet égard, la surveillance électronique « [enclenche] une dynamique d'enrôlement d'une diversité d'acteurs autres que ceux qui, étant clairement situés dans le champ pénal, participent au processus répressif » (Devresse, 2012, p. 313). Quatre cercles relationnels entourent à cet égard le condamné : celui des acteurs du système pénal, celui de ses proches, des divers professionnels qu'il rencontre (employeur, médecin, banquier…) ou encore celui formé par les relations plus informelles (les personnes qu'il croise dans l'espace public, les voisins, etc.).

Ce dispositif de surveillance électronique « révèle une réorganisation des formes d'expression de la souveraineté du pouvoir qui plutôt que de s'incarner, comme il l'a longtemps fait, dans des institutions et des hommes sur un territoire géographique donné, semble peu à peu s'inscrire et se diffuser directement sur et dans des corps multiples disséminés dans un espace social numérisé » (Froment, 1996, p. 7). L'exécution des peines se retrouve déterritorialisée, puisqu'une diversité d'espaces peut être concernée (et plus uniquement la prison) et, en même temps, le champ d'action du pouvoir s'élargit, tout en se faisant plus discret. Plus précisément, ce sont des mobilités qui font désormais l'objet d'un contrôle : celui-ci s'exerce d'un « espace territorial à un espace-flux » (Fourquer, 1994, p. 65). En effet, l'espace dans lequel le condamné peut se mouvoir se retrouve quadrillé et agencé à des temps spécifiques : des autorisations de déplacement sont balisées (pour se rendre au travail ou chez le médecin par exemple), des zones de la ville se retrouvent interdites (Bony, 2019), tels que les lieux de deal ou encore les alentours des écoles pour certains types de crime. Plutôt que de porosité, certains chercheurs préfèrent d'ailleurs parler de continuum (Bony, 2015) ou de circuit carcéral (Gill et al., 2018). « Selon ce point de vue, il ne s'agirait plus d'étudier les interrelations entre divers univers distincts même si perméables, mais bien d'appréhender l'ensemble que forme le réseau de mobilités induites par la pénalité contemporaine dans sa forme fragmentée, réseau dans lequel la prison serait un lieu parmi d'autres, en partie dé-spécifié, le domicile pouvant d'ailleurs s'y substituer » (Devresse, 2021, p. 166). Les frontières entre espace public et espace privé deviennent floues ; l'une et l'autre s'interpénètrent, tout comme l'articulation entre l'*intime* et l'*extime*[59] se trouve modifiée. « Non seulement, il est nécessaire de s'engager dans un processus d'intégration psychique des contraintes (réalisant la discipline intériorisée de la peine tant commentée par les foucaldiens), mais il faut savoir aussi comment naviguer entre ses propres repères intimes ("qu'est-ce que je veux ?") et extimes ("qu'est-ce que je peux ?"), les deux se rejoignant à l'occasion d'une injonction judiciaire paradoxale ("qu'est-ce que je peux vouloir ?") » (Ibidem, p. 176).

Si ces mesures ont pour ambition de remédier au problème de l'engorgement des établissements pénitentiaires, elles se traduisent bien souvent par une augmentation du nombre de personnes relevant du système pénal (Cohen, 1985). Les prisons demeurent surpeuplées, et les individus appartenant au « milieu ouvert » se surajoutent finalement aux populations confinées en leur sein.

[59] L'expression est empruntée à Michel Tournier (2018), à propos de deux formes de narration de l'expérience : l'*intime*, qui renvoie au repli sur soi, et l'*extime* lorsque cet intime est saisi par des événements extérieurs. Cet extime est le point de départ de la narration dans la mesure où l'extériorité façonne le sujet.

B. Les trajectoires du contrôle

Une autre manière de penser la continuité dedans/dehors est d'étudier, à un niveau microsociologique, la prison en tant qu'expérience au sein de trajectoires de vie. Corinne Rostaing (2006) développait d'ailleurs l'idée que l' « expérience carcérale » était aussi à considérer dans le continuum qu'elle peut former avec le reste de l'existence : la prison est une expérience temporaire et transitoire qui s'ajoute à d'autres expériences.

Or, différents points de départ de l'analyse peuvent amener à observer des populations qui transitent au sein de diverses institutions, dont la prison. Le croisement de plusieurs champs de recherche peut s'avérer périlleux tant les expériences paraissent tout aussi diverses qu'imbriquées de façon énigmatique. Je mets en avant dans ce chapitre trois typologies de trajectoire ; chacune se rattache à un champ de recherche, celui de la prison, de l'usage de drogues ou encore du sans-abrisme. L'incarcération peut faire partie intégrante d'un mode de vie, permettant de réguler, voire de renforcer, certaines pratiques. Elle peut aussi avoir une dimension salvatrice, marquant une pause dans la consommation de psychotropes…

1. Des trajectoires de détenus

Dans le champ de la prison, Gilles Chantraine (2004) a réalisé une recherche de référence en matière de trajectoire, en déplaçant la focale *par-delà les murs* pour la replacer parmi d'autres expériences. L'auteur repère trois trajectoires idéal-typiques pour les personnes incarcérées dans une maison d'arrêt. Nous allons les décrire ici puisqu'elles balisent les différents parcours de prisonniers et qu'elles ont beaucoup inspiré la genèse de cette recherche.

a. Les trajectoires d'« engrenage »

Elles concernent des personnes davantage *désaffiliées* au sens de Robert Castel (1995). L'auteur s'inspire des conceptions de *la galère* de François Dubet (1987) en tant qu'expérience quotidienne de jeunes de classes populaires correspondant à trois logiques : la *désorganisation* (forme d'anomie), l'*exclusion* (renforcement de l'anomie à cause d'instances socialisatrices telles que l'école ou le marché du travail) et enfin la *rage* (expression de la « violence pure » provoquée par une absence de mouvement social pouvant donner une

signification à leurs conduites). « L'engrenage […] est un type de narration spécifique du parcours biographique […]. Au cœur du récit, l'acteur donne le sentiment *d'avoir été dépassé par les événements* » (Chantraine, 2004, p. 21). Cette trajectoire se segmente en trois phases.

Dans la phase pré-carcérale, l'individu, encore mineur, est condamné à de nombreuses petites peines mais sans enfermement. La toxicomanie engendre « une intensification et une diversification des pratiques délinquantes corrélées à une intensification de la répression de ces pratiques » (Ibidem, p. 27). L'ensemble de la vie quotidienne se tourne vers la recherche du produit et des actes de délinquance sont commis dans le but de s'en procurer. L'entrée dans la délinquance est également décrite comme une réaction face à une situation d'exclusion.

Une phase intermédiaire se caractérise par une certaine routine des incarcérations, qui se produisent à intervalles réguliers, pour des courtes durées. D'abord en milieu ouvert, les condamnations ne sont alors pas perçues comme des possibilités de changer de trajectoire. L'enfermement « constitue plutôt la note finale d'une addition salée. […] Se faire attraper par la police constitue une éventualité dont les "galériens" semblent être parfaitement conscients » (Ibidem, p. 39). L'entourage de la personne a pu connaître une incarcération et cette dernière fait même l'objet de comparaisons, comparaisons qui provoquent finalement la représentation « d'un schéma biographique » considéré comme « normal » (Ibidem, p. 39). Par ailleurs, les personnes retrouvent des connaissances en prison et ces dernières servent d'appui pour comprendre les ficelles de l'institution et se protéger d'éventuelles agressions. De plus, la prison constitue, pour certains, un moyen de faire une pause dans une consommation de psychotropes qui devenait trop importante. Mais à la sortie, le recours aux produits reprend de plus belle. Cette caractéristique a déjà été repérée par Patricia Bouhnik et Sylviane Touzé (1996) : ces dernières ont montré que pour des consommateurs d'héroïne, la prison pouvait constituer une étape « normale » d'un « système de vie ». La prison ne serait pas ici vécue comme une expérience particulière, mais plutôt comme une étape supplémentaire dans la carrière de toxicomane : le passage en prison peut alors confirmer et renforcer l'engrenage. En détention la personne récupère et se sèvre pour ensuite, une fois sortie, pouvoir ajuster ses pratiques de consommation.

Une troisième et dernière phase intervient lorsque les personnes subissent une peine plus longue. Cette incarcération apparaît alors comme un *turning point* de la trajectoire. En effet, cette durée provoque un changement de rapport à l'enfermement. « Se crée alors une tension au sein de cette détention qui constitue à la fois un "événement" et une "continuité

logique" » de la trajectoire (Chantraine, 2004, p. 48). « Le processus de l'emballement se conjugue à une dynamique de désaffiliation, d'autant plus active que le stigmate carcéral vient marquer celui qui, de promesses non tenues en rêves déchus, revient sans cesse en prison. C'est la conjonction de l'ensemble de ces phénomènes qui va produire la transition d'un rapport à l'enfermement fondé sur les notions de *routine* et de *break* vers celle de *protection* » (Chantraine, 2004, p. 50). La personne connaît de mieux en mieux la prison et s'intègre de plus en plus à ce fonctionnement. Elle connaît ensuite des retours quasi immédiats en prison. Et plus les incarcérations se produisent, plus le stigmate se renforce. Ces difficultés vont donc constituer des facteurs de retour en prison. Gilles Chantraine rapproche cette trajectoire des concepts d'« asilation » et de « déculturation » décrits dans *Asiles* par Erving Goffman (1968). Parfois aussi, l'incarcération peut être vécue comme une protection ; d'autres fois, elle peut être « volontaire ». Dans ce dernier cas, cela serait justement, selon Chantraine, la conséquence de l'« asilation » et du « déphasage ». Encore en écho aux travaux d'Erving Goffman, Gilles Chantraine explique que l'institution carcérale devient une ressource : accès à un hébergement, à de la nourriture, à la possibilité d'échanger avec les travailleurs sociaux ou avec des médecins, à l'opportunité de travailler, de nouer des relations avec les surveillants et avec d'autres détenus dans la même situation.

b. Les trajectoires de « professionnalisation »

Ce second type de trajectoire concerne des personnes dont les pratiques délinquantes vont constituer les étapes d'une carrière. Deux phases essentielles caractérisent ces récits. D'abord, un passage en prison accélère la stigmatisation et confère un statut de « délinquant ». Lors d'une seconde phase, l'individu décide de se tourner vers la délinquance de type professionnel. Il est alors « de plus en plus intégré à un groupe de délinquants au sein duquel il a d'autant plus sa place qu'il est passé par la prison » (Chantraine, 2004, p. 81). Le passage derrière les barreaux va, en effet, constituer une étape importante du développement de la carrière délinquante. Toute l'analyse qui précède de la carrière morale et ses étapes (p. 57-68) relève en fait du rite de passage de Van Gennep (2011) : séparation/marge/agrégation. Le « petit délinquant » acquiert en prison de l'expérience et un savoir à transmettre. Ici, « l'enchaînement des détentions constitue un *accélérateur de désaffiliation* » et un stigmate au sens d'Erving Goffman. Mais en parallèle, « un phénomène de *réaffiliation* s'opère » (Chantraine, 2004, p. 83). L'accumulation des détentions et l'allongement de leurs durées

vont, non pas lui faire changer de perspective mais, au contraire, renforcer son réseau de délinquance tout en l'éloignant de plus en plus du marché du travail.

Progressivement, en prison, l'individu apprend les techniques du corps (Mauss, 2013a) ainsi que des « techniques délinquantes » : les délits sont de moins en moins risqués et de plus en plus rentables. « En ce sens, c'est le passage en prison lui-même qui constitue le rouage essentiel d'une transition de la conception d'une incarcération *inéluctable* vers une incarcération *calculée* » (Chantraine, 2004, p. 88). Gilles Chantraine utilise ici le concept de « carrière » dans son sens originel de « carrière professionnelle », dans le sillage d'Edwin Sutherland (1937) ou d'Everett Hughes (1996).

Ces connexions avec d'autres délinquants, en maison d'arrêt, constituent donc pour le prisonnier une opportunité d'élargir son réseau « professionnel ». « Ce phénomène s'insère plus généralement dans une tentative de transformer le temps de détention en un temps utile, tourné vers l'extérieur, qu'il concerne la gestion de la réaction sociale face au crime – la défense – ou le développement d'activités délictueuses » (Chantraine, 2004, p. 89). Puisqu'ils connaissent différents établissements, les Maisons d'Arrêt paraissent comme ayant les conditions les plus difficiles et sont perçues comme « inadmissibles ». Les personnes vont aussi manifester un sentiment de révolte face au système judiciaire et à cette société qui les a condamnées et leur a attribué un stigmate. Elles attendent alors avec impatience leur transfert en Centre de Détention. Ce dernier serait davantage tourné vers l'avenir et vers l'extérieur : de meilleures conditions de détention et la possibilité de faire un stage ou une formation répondent à leurs ambitions. Toutefois, les Maisons Centrales, établissements réservés aux très longues peines et surtout aux détenus nécessitant des conditions d'incarcération strictes, sont réputées difficiles.

c. Les trajectoires de « chute »

Un troisième type de trajectoires est très différent des deux premiers. Elles renvoient à l'idéal-type de rapport à l'enfermement « *catastrophe* ». La prison ne faisait pas partie du monde social de la personne concernée. Au sein d'une vie « normale » incarnée par le triptyque « logement-travail-famille », un événement va tout bouleverser. Chantraine prend l'exemple d'une personne condamnée pour homicide involontaire suite à un accident de la route : l'événement n'était pas anticipé ni envisagé ; il est au contraire vécu comme un cataclysme. Mais ce type de trajectoire concerne majoritairement des individus enfermés pour

des faits particulièrement stigmatisants tels que des infractions à caractère sexuel ou des homicides volontaires. Rappelons que ce groupe représente une minorité parmi les personnes incarcérées. Souvent, pour les cas d'agressions sexuelles, qui se produisent majoritairement dans le cercle intime, des conflits débutent au sein de la famille à propos de l'absence (ou pas) de consentement de la victime lors des faits. « Un rapport pré-carcéral à l'enfermement se dessine donc » (Ibidem, p. 135). Et l'enquête policière intervient parallèlement à ces conflits familiaux. Lorsque la personne est mise en détention préventive, le stigmate s'intensifie : l'entourage ou les collègues de travail finissent par avoir connaissance de l'affaire, d'autant plus si celle-ci est médiatisée. La garde à vue, notamment, est un moment particulièrement difficile. Certaines personnes racontent la pression très importante qu'elles subissent de la part des policiers, convaincus de leur culpabilité. Et cette violence va exercer une influence importante sur le déroulement de l'arrestation. Cette dernière perd son caractère de rapport de force entre l'accusé et les policiers mais devient « plutôt celui d'une coopération, au cours de laquelle le suspect […] peut se décharger de secrets trop lourds à porter » (Ibidem, p. 141-142).

Ce qui est particulièrement intéressant ici, c'est qu'en comparaison, l'arrivée en prison peut apparaître comme une sorte de libération face à la torture que peuvent constituer la garde à vue et les interrogatoires, même si elle incarne une rupture biographique importante. Chantraine donne l'exemple d'une personne en détention préventive pour agressions sexuelles pour qui « l'ensemble de l'entretien est dominé par l'opposition brutale entre cet "avant", constitué d'une "vie normale" (travail, femme, enfant) et un "après", où il a perdu l'ensemble de ce qui constituait cette normalité » (Ibidem, p. 145).

Par ailleurs, la personne ne dispose pas de « ressources protectrices contre les violences de la prison » : il n'y connaît personne et ne dispose pas de clés permettant de s'y adapter rapidement. Lorsqu'il s'agit d'infractions à caractère sexuel, les relations avec les autres détenus et les professionnels, qui connaissent les motifs d'accusation, ne sont pas aisées. La nouvelle temporalité qui s'impose est d'autant plus difficile lorsque la personne ignore encore quelle sera l'issue du procès et combien de temps durera la peine. L'heure du jugement apparaît alors comme fondamentale : « Elle consacrera définitivement le nouveau statut, dévalué, de l'infâme, mais permettra sans doute de retrouver quelque peu le sens de la perspective temporelle » (Ibidem, p. 150).

2. Les trajectoires de l'expérience totale

Dans le champ qui se rattache plutôt à l'addiction, Fabrice Fernandez (2010) nous offre une analyse de parcours à l'interface de trois mondes sociaux – la drogue, l'errance et la prison – des parcours au cours desquels les individus « [basculent] de l'un à l'autre sans appartenir véritablement à aucun » (Fernandez, 2010, p. 28). L'auteur décrit la construction de *l'expérience totale*, au sens de Robert Castel, que vivent une partie des personnes qualifiées de toxicomanes. Cette dernière ressemble d'ailleurs beaucoup à l'idéal type de l'*engrenage* et de la *désaffiliation* de Gilles Chantraine.

Sa démarche est assez originale puisqu'il a d'abord étudié l'univers carcéral au sein d'une maison d'accueil pour sortants de détention. C'est alors qu'il découvre que pour quelques-uns des usagers, cette structure d'accueil est considérée comme une « prison bis » mais sans barreaux, prolongeant l'enfermement dont ils avaient fait l'objet. Et ce sentiment se couplait à une reprise des activités illégales. Il prend alors conscience que ce phénomène nécessite une analyse de la totalité du parcours de vie « c'est-à-dire avant, pendant et après la prison » (Ibidem, p. 18).

Précisons que les personnes dont il parle ont connu une rupture avec le système scolaire et des membres de leur famille proche. Des expériences de l'internat, de fugues ou encore de placements, soit en famille d'accueil soit en foyer, sont relatées. Une première phase d'expérimentation est repérée : un essai du produit, en général entre amis, d'abord du cannabis. Très tôt, la précarité de la situation professionnelle va leur faire envisager de recourir à l'économie informelle pour gagner de l'argent. Les premières interpellations policières (gardes à vue, cellules de dégrisement…) vont provoquer un « marquage » qui se traduira par un rejet des formes d'autorité institutionnelles et une modification de l'image qu'ils ont d'eux-mêmes, et cela d'autant plus lorsqu'une prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance a déjà eu lieu. Dans un premier temps, ces interpellations sont vécues comme difficiles, tout comme les premières incarcérations. En prison, ils découvrent un univers où l'ensemble de leurs besoins sont pris en charge et organisés. La description qui en est faite rejoint le concept d'*institution totale* d'Erving Goffman. La perspective de Fabrice Fernandez est également interactionniste. « Mécanisme source de véritables "chocs biographiques" ou simple processus qui modifie sourdement le regard qu'ils portent sur eux-mêmes et le regard que les autres portent sur eux, la prison pénètre l'identité » (Ibidem, p. 53). L'auteur explique que la manière dont sera vécue la première incarcération est déterminée par une certaine connaissance du milieu, antérieure à l'incarcération. Lorsque des proches ont déjà connu la

prison, cet univers paraît moins effrayant. Ces premiers passages en détention vont démarrer ou renforcer « la socialisation au monde de la délinquance » (Ibidem, p. 55).

« La première injection […] indique un nouveau stade. Succédant parfois à une période de crise affective, familiale, scolaire ou professionnelle, elle participe d'un processus d'expérimentation et marque un tournant qui souligne une autre perception de son usage de drogues » (Ibidem, p. 57). Les personnes rentrent dans un nouveau monde social et se réaffilient auprès des pairs. Elles s'intègrent dans un nouveau groupe, consomment de la drogue ensemble et s'éloignent de plus en plus du monde du travail et des autres sphères de la vie sociale. Notons que la rupture des liens sociaux n'est pas directement provoquée par l'usage de drogues dures mais que ce dernier vient plutôt renforcer un processus qui était déjà engagé. Si certains sont investis dans un trafic de drogues, cette pratique reste de l'ordre de l'« amateurisme » plutôt que de la délinquance professionnelle…

Par ailleurs, le passage d'une consommation plaisir à une consommation de dépendance peut constituer une rupture biographique : il s'agit surtout de supprimer la souffrance liée au manque. Fabrice Fernandez décrit plusieurs paliers successifs et distingue trois types de *trajectoire d'usage* :

- La *progression par paliers* où la personne consomme de façon croissante et de plus en plus dangereusement. Mais « cette progression est très rarement continue sur le long terme, la plupart des usagers ralentissent ou mettent fin à cette fuite en avant dans la défonce à un moment ou à un autre de leurs parcours, de leur propre volonté ou plus ou moins contraints » (Ibidem, p. 115).

- La *déstructuration* où la consommation est saccadée du fait d'hospitalisations ou d'incarcérations. Les conditions de vie sont particulièrement précaires (habitats de fortune, squat…) ; les personnes font l'expérience de la rue, de la prison et d'institutions sanitaires et médico-sociales. « À la longue, ces ruptures peuvent être intégrées au mode de vie lui-même, l'usager sait qu'il va devoir faire un "break". Si de lui-même il ne s'engage pas à suivre une cure, une postcure ou qu'il ne parvient pas à être hospitalisé, il peut également, de façon plus ou moins intentionnelle, instrumentaliser son rapport avec la justice et le monde en provoquant sa mise sous écrou. Ainsi, certains usagers estiment a posteriori avoir un "petit peu cherché" la prison pour arrêter ou diminuer leur consommation, d'autres prennent conscience que l'incarcération leur a sauvé la vie » (Ibidem, p. 116).

- La *stabilisation* où les personnes autorégulent leur consommation en fonction de leurs activités sociales : elles continuent d'assumer leurs anciens rôles. Elles n'ont pas la volonté d'arrêter l'usage du produit mais plutôt de le faire perdurer de façon optimale. Mais une incarcération peut toutefois faire passer l'individu d'un usage contrôlé à un usage « dérégulé » de médicaments qu'on se procure en prison.

On voit donc que la prison intervient comme recours, soit salvateur soit intensificateur, dans deux situations sur trois.

3. Les trajectoires de l'itinérance

Dans le champ du sans-abrisme, une typologie a attiré notre attention. Celle-ci s'intéresse aux trajectoires de personnes itinérantes à Montréal, qui ont connu la prison. Danielle Laberge, Pierre Landreville, Daphné Morin et Lyne Casavant (2000) s'interrogent sur le rôle de l'incarcération dans la production de l'itinérance, source de précarité et de marginalisation : elle « constitue une réponse particulière à l'itinérance de même qu'un élément actif participant à produire l'itinérance, et ce, à travers un ensemble de mécanismes qui appauvrit, stigmatise et réduit l'univers de ceux dont la trajectoire de vie se conjugue à une institution » (Laberge et al., 2000, p. 253). Cinq profils de trajectoires ont été repérés parmi 17 hommes ayant la double expérience de l'incarcération et de l'itinérance :

- Les personnes *ayant connu dès le plus jeune âge une prise en charge institutionnelle presque totale* (centres d'accueil avant l'âge adulte, prisons, hôpitaux psychiatriques, centres d'hébergement…) et qui présentent une alternance entre les chambres pour itinérants, la rue, les refuges, la prison et l'hôpital psychiatrique. Avant leur majorité, elles connaissent la rue pour de courtes durées lorsqu'elles fuguent du centre d'accueil, ayant l'impression d'y être en prison... Des addictions et des troubles mentaux sont à l'origine des premiers actes de délinquance. Plus le temps passe, plus les personnes s'installent dans un mode de vie itinérant concomitant à une consommation de drogues, avec des allers-retours entre la prison, l'hôpital psychiatrique, le logement et la rue… L'institutionnalisation est presque totale pour ces personnes, occupant progressivement l'ensemble de « l'espace-temps ». L'intervention du système pénal n'est pas spécifique puisqu'elle « s'additionne à celles d'autres agences de contrôle social » (Laberge et al., 2000, p. 259). La prison est une institution parmi d'autres « dans un processus de consolidation rapide du statut d'assisté. […] Ici, l'action de chaque institution produit du

même, c'est-à-dire des individus institutionnalisés dont l'identité semble s'être constituée à travers ce rapport étroit à ces mêmes institutions » (Ibidem, p. 259-260).

- Les personnes faisant *l'expérience de la rue à la sortie de prison*. La plupart ne connaissaient pas le milieu criminalisé avant leur incarcération, les infractions étant surtout provoquées par la consommation de drogues et d'alcool. Suite à une rupture des liens sociaux à l'extérieur, les individus ont recréé un réseau au sein de la prison. C'est aussi en détention qu'ils démarrent ou augmentent leur consommation de drogues. « La prison devient alors le lieu de socialisation et le point d'arrêt dans une trajectoire marquée par une instabilité résidentielle permanente et un isolement social presque complet » (Ibidem, p. 260). Certains vivront à la rue, par la suite, utilisant les aides disponibles aux itinérants pour survivre. D'autres y seront par intermittence, trouvant une chambre ou l'hospitalité de connaissances, entre des périodes d'enfermement. Dans ce cas, les incarcérations se multiplient et les personnes ne connaissent pas d'autres prises en charge que le système pénal (sauf éventuellement au cours de l'enfance via un placement).

- Les individus qui font *l'expérience de l'itinérance et de la prison après une prise en charge en hôpital psychiatrique*. « La criminalisation n'intervient pas comme une option ou en remplacement de l'intervention psychiatrique mais semble agir comme support à l'institution psychiatrique et au réseau social, lorsque la psychiatrie apparaît comme une réponse insuffisante » (Laberge et al., 2000, p. 263). Notons que cette analyse rejoint les constats opérés par Marc Renneville (2003), Bernard Harcourt et Sacha Raoult (2017). Ces personnes étaient bien plus intégrées au monde du travail, avant d'être hospitalisées, que dans les deux cas précédents. C'est l'arrivée dans l'établissement de soin qui provoquera la perte du travail et de la stabilité… Les personnes se verront alors attribuer le stigmate du « fou dangereux » et rencontreront en conséquence de grandes difficultés pour accéder à un suivi régulier de leur santé mentale au quotidien, ainsi qu'à un hébergement. « Le pénal est parfois sollicité dans un contexte où toutes les portes se referment sur un individu qui devient de plus en plus isolé socialement […] » (Laberge et al., 2000). Les individus alterneront donc entre itinérance, prise en charge psychiatrique et prison.

- Les personnes pour qui *un cumul d'événements a fragilisé progressivement leur insertion*, déjà précaire à l'origine : elles avaient un mode de vie stigmatisé, caractérisé par une

consommation d'alcool, de drogues, et par la fréquentation de motels et de « clubs » … Les activités illégales sont liées au maintien de leur mode de vie (vols, vente de drogues, fraudes…). Les individus vivent d'abord en alternance, entre des logements autonomes, la prison, les chambres d'hôtel, les appartements d'amis… Leurs activités professionnelles sont insérées dans le monde de la criminalité. L'errance arrive tard dans la trajectoire de vie, lorsque les réseaux antérieurs sont rompus. Certains font appel aux ressources pour itinérants, d'autres restent dehors… Le stigmate de l'itinérant les marquera alors et rendra leurs infractions plus visibles et davantage pénalisées, d'autant plus qu'à partir de ce moment, les pratiques illégales deviennent leur unique ressource… Ici, si la prise en charge pénale est fréquente, elle n'est qu'un des facteurs de marginalisation, agissant comme une « poussée vers le monde de l'itinérance » (Ibidem, p. 267).

- Les *marginaux romantiques* ont, quant à eux, un regard très positif sur leur trajectoire, ce qui les différencie grandement des types précédents : ils se disent nomades par choix de vie et en réaction au matérialisme et au capitalisme. Ils se sentent insérés socialement, fréquentant des enseignants, le milieu de l'art, des étudiants… Par ailleurs, ils ne s'identifient pas à la délinquance, qui reste une pratique peu présente au départ. Ces personnes vivent dans la rue, dans les chambres pour itinérants, dans des caves d'appartements, des squats... Les infractions sont liées à leur mode de vie itinérant (vols de boissons, de nourriture, petits méfaits…). Mais les prises en charge institutionnelles sont rares avant 35 ans. C'est à ce moment que les incarcérations s'accroissent et se rallongent : assez visibles de par leur apparence et leur comportement, identifiés comme excentriques et jugés plus sévèrement à cause de leur déviance, ils feront l'objet d'arrestations et de nombreuses incarcérations.

Dans cette recherche, les prises en charge institutionnelles tendent à intégrer les trajectoires de vie, aux côtés de la prison, qui ne semble pas constituer une expérience spécifique mais davantage une institution parmi d'autres. Nous pouvons observer un phénomène similaire en France : les personnes transitent entre les foyers de l'enfance, la rue, la prison, les centres d'hébergement, l'hôpital, les centres de cures… Mais ces travaux restent marginaux au sein du champ du sans-abrisme comme dans celui de la prison. Le phénomène est connu mais il est rarement le cœur de la réflexion, apparaissant comme une modalité parmi d'autres de l'expérience de la prison ou de l'itinérance.

La prison est donc une entité qui peut être analysée à partir de trois angles d'approche davantage complémentaires qu'ils ne s'opposent. Nous avons, dans ce chapitre, mis en lumière la façon dont elle était analysée dans les recherches en sciences humaines et sociales, entre rupture et continuité, imperméabilité et porosité. Il s'agit d'un espace dans lequel des mécanismes sociaux présents à l'extérieur se retrouvent amplifiés, suggérant d'emblée que la prison ne constitue pas un univers totalement coupé du reste du monde. Si la qualification d'*institution totale* demeure d'une grande actualité, la prison tend à devenir plus poreuse. Les recherches se sont d'abord concentrées sur l'existence de sous-cultures et d'adaptations face aux privations induites par l'enfermement, pour ensuite observer l'ouverture des institutions sur l'extérieur tout comme la diffusion du contrôle jusque dans la sphère de l'intime. L'une des voies les plus heuristiques apparaît désormais l'analyse de « trajectoires du contrôle », c'est-à-dire l'enchaînement de prises en charge au croisement du champ pénal, social et médical. Plus particulièrement, l'expérience vécue et le sens que prennent les placements au sein d'une diversité d'institutions seront au cœur de l'analyse. Nous proposons, dans le cadre de cette thèse, de compléter, dans le sillage de ces derniers travaux, l'analyse de la continuité dedans/dehors à travers les cheminements biographiques des personnes incarcérées. Nous nous questionnons sur l'incidence de ces expériences institutionnelles pré-carcérales sur la manière dont sera vécue la prison. Ce thème n'a pas encore été traité en tant que tel : Gilles Chantraine a voulu décrire une grande partie des situations possibles de rapport à l'enfermement en maison d'arrêt. Fabrice Fernandez s'intéresse aux trajectoires de toxicomanes. Danielle Laberge se focalise sur l'itinérance, en prenant en compte les expériences institutionnelles des personnes. Comme nous l'avons évoqué dans l'introduction, un groupe n'a pas fait l'objet d'une étude approfondie : il s'agit des personnes ayant connu une ou plusieurs institutions de prise en charge médico-sociales durant un temps relativement long, avant une incarcération ou entre des périodes d'incarcération.

Chapitre 2 : Le savant et le biographique

> *Sur le plan épistémologique, on a contesté que l'objectivité fut réelle : il n'y a pas d'observation qui n'implique des sélections de ce qui est signifiant, pas d'interprétation qui n'engage des décisions théoriques, pas de description sans choix de perspective, pas de narration sans recours au pathos.*
> Didier Fassin, Portrait de l'ethnographe en critique, 2017.

Toute recherche en sociologie se doit de répondre à des exigences à la fois méthodologiques, éthiques et analytiques. L'approche biographique en sera le point d'ancrage, à la fois en tant que démarche d'accès au terrain et comme posture théorique. En particulier, l'approche longitudinale des expériences au sein d'institutions sanitaires, médico-sociales et en prison a requis la réalisation d'entretiens de longue durée. Ce chapitre se concentre sur le déroulement de l'enquête ainsi que sur l'analyse des récits recueillis.

Il s'agira également d'entreprendre une réflexion dans et par les sciences sociales, sur les relations entre individuel et collectif, à travers la notion de *parcours*, et sur la dialectique entre objectivité et subjectivité, extériorité et intériorité, avec la notion de *récit*.

Une première partie est consacrée à la méthodologie d'enquête privilégiée, des premières démarches nécessaires pour pénétrer le terrain à la réalisation concrète des entretiens, en passant par les enjeux éthiques qui découlent de l'objet. Je décris également la façon dont les personnes interrogées ont été sélectionnées et mes interrogations quant au filtre que produisent les professionnels, en tant qu'intermédiaires auprès des usagers ou des personnes occupant leurs établissements.

Une seconde partie questionne l'ambiguïté de la démarche, notamment celle qui découle de la réalisation d'entretiens au sein d'établissements qui enjoignent fréquemment les individus à se mettre en récit. J'ai régulièrement été associée à une thérapeute, qui par l'incitation à la verbalisation pouvait prodiguer une aide féconde aux individus rencontrés. Cette mésinterprétation de mon rôle a tantôt été perçue comme positive au cours de l'entretien, tantôt cette situation paraissait se rajouter à une injonction fréquente à la narration.

Une troisième partie s'intéresse à la conceptualisation de la biographie, à partir des notions de *récit* et de *parcours*. L'analyse des entretiens a notamment révélé un processus de renversement symbolique de l'expérience carcérale, tantôt dénoncée comme terrible, tantôt décrite comme un espace-ressource. Enfin, la construction d'idéal-types de parcours sera également décrite à partir de différents indicateurs. Nous verrons que les institutions sanitaires et médico-sociales y apparaissent comme un élément majeur de différenciation.

I. Méthodologie

A. Le terrain et l'éthique

1. Les démarches d'entrée sur le terrain

La population à laquelle je m'intéresse est relativement spécifique puisque les personnes présentent une double expérience, celle de la prison et d'autres institutions, qu'il s'agisse d'hôpitaux, de centres de cure, de centres d'hébergement, de foyers de l'enfance ou encore de foyers de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Les professionnels ont été des intermédiaires indispensables pour identifier les personnes qui correspondent à ces deux critères. À défaut, j'aurais dû rencontrer un nombre considérable d'individus, et une proportion importante de situations en dehors de l'objet. Par ailleurs, j'ai interrogé des personnes emprisonnées tout comme des individus libérés. Le parti pris est le suivant : une diversification des contextes dans la passation des entretiens peut pallier un strict effet de l'enfermement ; les circonstances de l'entrevue ont une incidence sur le discours et sur les représentations des expériences passées, présentes ainsi que les projections vers l'avenir.

Les toutes premières démarches d'entrée sur le terrain ont été réalisées auprès de la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP). Il s'agit d'une des cinq directions du Ministère de la Justice, placée sous l'autorité du garde des Sceaux. Toute demande d'entrée en détention, notamment pour les besoins d'une recherche, doit être traitée par la DAP. J'ai donc transmis une demande rédigée en respectant un certain protocole, avec la présentation du projet de recherche, une lettre de recommandation de la direction de thèse ainsi qu'une copie du contrat de travail attestant d'un financement régional, et donc du soutien d'un organisme public. La première demande a été effectuée auprès du bureau Me5[60], un service qui s'occupe de la recherche au sein de la DAP. Dans l'attente d'une réponse, j'ai en parallèle contacté des établissements situés à l'extérieur, qui ne sont pas forcément des partenaires directs de l'Administration Pénitentiaire, mais qui peuvent accueillir d'anciens prisonniers. Puisque j'avais auparavant mené une recherche sur l'insertion dans le logement à la sortie de prison (Delcourt, Chantraine, 2019b), je disposais déjà d'un répertoire d'associations et d'acteurs que je pouvais contacter, répertoire que je complétais également au fur et à mesure de mes investigations. Dans un premier temps, j'ai transmis ma demande par e-mail, sur un modèle assez similaire à celui employé pour l'entrée en prison. Il s'agit en général d'associations qui

[60] Aujourd'hui ce service a changé d'appellation et se divise en deux sous-directions de l'expertise : le bureau de la donnée et le laboratoire de recherche et d'innovation.

remplissent diverses fonctions : Centres d'Hébergement d'Urgence, Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), accueils de jours pour sans-domicile, CSAPA, CAARUD, chantiers d'insertion à destination de sortants de détention[61]. Certaines structures proposent un accueil de jour quand d'autres poursuivent la prise en charge par un hébergement. Lorsque les établissements n'ont pas directement répondu par e-mails, j'ai effectué des relances par téléphone.

À peu d'exceptions près, tous les établissements ont manifesté de l'intérêt quant à la thématique. Celle-ci peut en effet répondre à certaines de leurs interrogations puisque le public dont elles ont la responsabilité se retrouve régulièrement en transit entre diverses institutions. Nombre de professionnels évoquent d'ailleurs une forme d'adaptation des bénéficiaires de l'aide sociale aux structures dans lesquelles ils sont accueillis : les personnes reviendraient de manière chronique dans ces espaces.

J'ai d'abord rencontré les directeurs des établissements, puis des intervenants sociaux. Ces derniers ont alors pu me mettre en relation avec les personnes susceptibles de correspondre à l'étude. Les professionnels m'ont également orientée vers d'autres associations. Chaque rencontre s'est finalement révélée chronophage puisque j'ai dû solliciter plusieurs intermédiaires en amont. Les premiers entretiens se sont donc déroulés à l'extérieur des prisons : l'entrée sur ce terrain a été plus rapide. J'ai pu disposer d'un bureau individuel, permettant un climat de confidentialité : ni les professionnels, ni les autres usagers ne pouvaient entendre la conversation.

D'autre part, ma demande auprès de la DAP n'a pas immédiatement abouti. Après quelques relances, j'ai contacté une sociologue employée par le service recherche de la DAP. Grâce à son aide, j'ai pu m'entretenir par téléphone avec son supérieur, lui présenter le projet et obtenir une autorisation permanente d'entrée en détention pour les quatre établissements que j'avais sollicités. Cela signifie que je pouvais accéder aux prisons sans avoir à renouveler systématiquement la demande. Toutefois, cette première autorisation, accordée par une direction nationale, a dû être confirmée par la Direction Interrégionale de Lille. Par ailleurs, chaque prison pouvait s'opposer à ma venue : un entretien auprès des directeurs a permis de présenter plus amplement le projet et les conditions d'enquête.

J'ai ensuite bénéficié d'une aide précieuse des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP). Ces derniers s'occupent notamment du suivi et de l'application des obligations et interdictions à caractère judiciaire des personnes dites « placées sous main de

[61] Ces institutions seront davantage décrites dans la troisième partie de ce chapitre.

justice ». Chaque détenu rencontre au moins une fois un Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (CPIP). Le cas échéant, le SPIP gère les demandes de sortie anticipée, les aménagements de peine ou encore l'accès à un logement social ou à un hébergement à la sortie (en général dans le cadre de partenariats entre le Ministère de la Justice et une association). Les CPIP peuvent également émettre un avis auprès du Juge d'Application des Peines (JAP) pour des restrictions ou bien des avantages tels qu'un transfert dans un autre établissement, des permissions ou encore l'accès à un aménagement de peine. Ce service est donc apparu comme le mieux renseigné sur les trajectoires des personnes. Il faut toutefois noter que les informations dont les professionnels disposent sur les prisonniers se trouvent relativement limitées. Les CPIP traitent de très nombreux dossiers et n'ont pas la possibilité d'effectuer un suivi en profondeur pour chaque détenu. Ils ont surtout connaissance de la situation des personnes à l'égard de l'emploi (souvent inexistant puisque l'incarcération a mis un terme à l'activité professionnelle), du logement à l'entrée ou à la sortie, de la fréquence des incarcérations, des faits commis et souvent de leurs passages dans d'autres institutions. Toutefois, les CPIP n'ont pas toujours accès à cette dernière information et à l'ensemble du parcours institutionnel des individus. Ils effectuent en général un classement mental, à partir duquel ils se représentent les possibilités, les risques et les difficultés rencontrées par les personnes. J'avais alors obtenu une liste de noms que je pouvais contacter par courrier dans la détention, liste constituée par les CPIP eux-mêmes. Cette sélection est donc, dans un premier temps, passée par le filtre des professionnels, à partir de leurs représentations des trajectoires des personnes : je me trouvais orientée vers les individus qui étaient, selon eux, les plus à même d'enrichir ma recherche, et qui révélaient les problématiques qu'ils considéraient comme centrales pour cette population.

En outre, la connaissance des noms et prénoms des personnes s'est révélée obligatoire en prison, alors qu'elle ne l'était pas dans les structures situées à l'extérieur. En effet, j'ai d'abord écrit une lettre personnalisée aux détenus, lettre qu'ils recevaient en cellule et qui leur présentait succinctement le projet (annexes 1 et 2). Je reviendrai plus loin sur les enjeux éthiques d'une telle démarche. Le fait est que la procédure de contact a impliqué obligatoirement l'accès à l'identité des individus.

À partir de cette lettre, les prisonniers ont répondu positivement ou négativement à ma demande. Dans certains établissements, j'ai d'abord reçu les personnes détenues en groupe, dans une salle de réunion située dans l'enceinte de la prison. J'ai alors pu me présenter, préciser la garantie de l'anonymat, le contexte de l'étude et finalement prendre un rendez-vous avec les prisonniers, en fonction de leurs disponibilités pour un entretien. Les

établissements m'ont alors réservé des demi-journées ou des journées entières pour un accès aux parloirs. Dans d'autres prisons, j'ai directement rencontré les détenus, sans présentation préalable : le SPIP programmait des entretiens à mon intention. Ceux-ci ont eu lieu dans les « parloirs avocat » : il s'agit de pièces d'environ 6 m^2 dans lesquelles les prisonniers peuvent communiquer avec des professionnels (leur avocat, leur CPIP ou des intervenants extérieurs, comme les visiteurs de prison). Un second parloir, situé dans un autre bâtiment, est réservé aux proches des détenus.

2. Les implications éthiques et juridiques

La teneur sensible de l'objet a induit un certain nombre d'obligations juridiques et des questionnements éthiques importants. Toute enquête sociologique par entretiens requiert le respect de l'anonymat et le consentement des personnes rencontrées. Mais la présence d'actes illégaux dans les récits a rendu nécessaire une réflexion déontologique spécifique : quelles sont les limites à la confidentialité ? Comment recueillir ces histoires ? Le psychanalyste Jean-Pierre Lebrun (1997) affirme d'ailleurs que « le consentement éclairé n'existe pas » ; nous verrons, en effet, les obstacles rencontrés à cet égard lors de l'enquête. La situation d'entretien demeure une interaction asymétrique entre un chercheur et un acteur faible (Payet, Giuliani, Laforgue, 2008).

Au-delà d'aspects purement méthodologiques, les obligations sollicitées par les acteurs institutionnels (directeurs et directrices de prison, responsables d'associations, travailleurs sociaux…) révèlent également des informations importantes quant aux normes qui circulent à l'intérieur de ces mondes sociaux.

De plus, l'objectif est de penser la méthode et l'éthique, ensemble et non de manière séparée comme elles le sont bien souvent. Les techniques que nous apprenons ne sont que rarement appliquées à la lettre. Bien au contraire, elles impliquent une adaptation aux imprévus de la situation d'enquête. Il s'agit donc de s'interroger sur ces nécessaires écarts au cadre initialement fixé. Par ailleurs, l'horizon de la conversation ordinaire et ses exigences intersubjectives sont au cœur de l'entretien, qui consiste toujours en une interaction. Cette caractéristique de la recherche par entretien implique nécessairement une réflexion éthique (Genard, Roca Escoda, 2010). Et traiter les questions éthiques séparément de la méthode serait comme analyser des « valeurs », comme si elles étaient autonomes, en les déconnectant de leur force active et donc de la réalité elle-même (Ramognino, 2009).

a. Faire face aux obligations institutionnelles

Les personnes ont bien évidemment été informées de l'objet de la recherche, cet éclairage étant une condition au consentement. Et leur approbation explicite a été recueillie, soit oralement soit par écrit. Lorsque l'accord était prononcé de vive voix, je l'enregistrais de manière à en conserver une preuve à l'aide d'un dictaphone. En prison, les personnes interviewées ont systématiquement signé un formulaire de consentement : je ne pouvais me dérober à cette obligation, puisqu'elle était exigée par l'administration. À l'extérieur, j'ai estimé que la présentation d'un document écrit pouvait détériorer la situation d'entretien, en créant une distance voire une violence symbolique, à l'encontre des personnes interrogées. J'ai donc fait le choix, quand cela était possible, de contourner la convention écrite, en posant une question à l'oral.

Le terme de « déontologie » n'est pas systématiquement employé pour le travail sociologique, parce qu'il fait davantage référence, dans le sens commun, à la démarche d'un médecin ou d'un psychologue. La crainte est également de transférer des exigences adaptées au monde médical à des situations de recherche qui ne leur correspondent pas forcément. La locution est employée ici, non en référence aux sciences de la nature ou au traitement psychique, mais comme une exigence du travail sociologique, qui doit nécessairement définir un certain nombre de critères et d'obligations. L'ambition de connaissance ne peut justifier n'importe quelle attitude sur le terrain. Et se dérober à cet enjeu serait une forme de déni ou d'abandon volontaire d'une dimension importante de la relation enquêteur/enquêté.

Puisque la première entrée sur le terrain s'est effectuée au sein de structures extérieures, les établissements ne m'ont pas explicitement demandé un formulaire de consentement. Lors de la présentation de la recherche auprès des professionnels, des travailleurs sociaux majoritairement, j'ai insisté sur l'anonymat et sur l'intérêt aussi bien scientifique qu'opérationnel de l'étude. Ces derniers m'ont alors confié leur intérêt pour l'objet, qu'ils trouvaient particulièrement stimulant, et leur souhait d'obtenir un compte rendu à l'issue de l'enquête. J'ai globalement bénéficié d'une grande confiance de la part des responsables des institutions, y compris dans la possibilité de conserver une trace des entretiens à l'aide d'un dictaphone. Une rencontre informelle avec les usagers a également facilité l'échange : ceux-ci ont alors pu m'identifier et envisager l'entretien avec moins d'appréhension. Lors du rendez-vous, j'ai également pris soin de me présenter à nouveau, de rappeler l'objet de la recherche et mon engagement à effacer toutes les données dans un délai

de trois ans, et cela avant toute mise en route de l'enregistreur. Je n'ai essuyé aucun refus à cette étape.

En prison, la procédure s'est révélée plus exigeante en termes d'obligations et d'interdictions. D'abord, les établissements attendent un projet de recherche bien plus formalisé. Les directeurs et directrices de prison ont évalué la pertinence de ma démarche et les risques que peut induire ma présence sur les lieux. Celle-ci a également impliqué l'analyse de mon casier judiciaire, la rédaction d'un formulaire de consentement « type » à destination des détenus (que la direction a validé avant son utilisation) et l'identification du dictaphone, vérifié lors de chaque entrée en prison[62]. Ainsi, au cours d'un rendez-vous avec le directeur d'une maison d'arrêt, ce dernier a grandement insisté sur ma nécessaire coopération avec les autorités judiciaires. Il a notamment requis une « demande d'accord officielle » (annexe 3) et un formulaire de consentement (annexe 4), qu'il devait ensuite valider. Par ailleurs, je demeure dans l'obligation de dénoncer les délits et crimes dont j'ai pu avoir connaissance au cours des entretiens. Le cas échéant, les enregistrements peuvent être exigés par la police pour les besoins d'une enquête. Enfin, je peux être poursuivie pénalement si je ne réponds pas à ces exigences[63].

Cette annonce m'ayant un peu mise sous pression, j'ai par la suite légèrement modifié l'introduction de l'entretien aux personnes interviewées : l'anonymat ne préserve en rien de l'obligation à dénoncer des crimes dont la justice n'a pas eu connaissance. Dès le début, je suggérais simplement qu'ils n'en parlent pas. Cette précision a pu réduire ma capacité à recueillir un maximum d'informations, mais elle m'a protégée contre cet éventuel risque, que je n'avais pas réellement anticipé. De manière générale, les détenus se sont révélés compréhensifs ; ils semblaient apprécier mon honnêteté quant aux contours déontologiques de l'entretien et ne paraissaient ni inquiets ni surpris par cette exigence. Je suppose que leurs fréquents contacts avec le monde judiciaire et pénal les ont déjà familiarisés avec cette situation potentiellement ambiguë. Celle-ci implique, par ailleurs, de se questionner sur l'interprétation faite par les enquêtés de l'emblème « anonymat ». Dans toute recherche, et pas uniquement lorsque le sociologue fait face à un public désigné comme délinquant, cette précaution est présentée comme une garantie qui s'apparente au secret. La promesse de ne pas dévoiler l'identité de la personne s'accompagne d'une opération de don/contre-don : en

[62] Le dictaphone ne devait en aucun cas permettre une communication avec l'extérieur, comme le pourrait un téléphone portable. Celui-ci devait être identifié à l'aide d'un numéro unique et était vérifié chaque fois que je souhaitais rentrer en prison. Cette vérification s'accompagnait d'une autorisation écrite et officielle de la direction.
[63] Article 434-1 du code pénal.

échange d'informations personnelles, le sociologue s'engage à respecter l'authenticité du discours. Or, cette promesse est en réalité assez difficile à tenir. D'abord, il est peu aisé d'effacer complètement tout élément pouvant amener les personnes à être identifiées par des connaissances. Ensuite, cet « anonymat » n'est certainement pas assez défini lors de l'introduction de l'entretien. Tout se passe comme si le sociologue volait au-dessus d'une ambiguïté latente sur l'usage des données recueillies. Et j'ai moi-même usé de ce flou au cours des tout premiers entretiens que j'ai menés. J'avais pourtant la volonté de permettre un consentement le plus éclairé possible, en insistant bien sur les conditions de l'entretien et le contexte de l'étude. Mais j'avais omis d'expliciter une dimension loin d'être anecdotique : si l'anonymat est obligatoire et si la personne est protégée par la loi concernant la possession de son propre discours, l'aveu d'infractions commises implique aussi, au regard de ce même ensemble de lois, leur dénonciation par la personne qui avait pourtant fait la promesse du secret… Par souci éthique mais également pour me préserver de dilemmes moraux, je suis alors devenue plus explicite à cet égard.

Cela n'a finalement pas entravé le recueil de données. Les personnes m'ont même parfois avoué certains actes, bien que le contexte de l'entretien ait pu impliquer un risque pour leur suivi judiciaire. Finalement, les faits en question sont souvent déjà connus, au moins en partie, par la Justice ou par des professionnels qui les rencontrent au quotidien : petits trafics réalisés en détention, possession d'objets interdits, consommation quotidienne de produits classés stupéfiants… D'abord, la dénonciation de ces infractions m'a paru peu utile, puisque les surveillants de la prison en avaient déjà connaissance. Mais surtout, dévoiler ces faits aurait pu complètement me fermer les portes de l'établissement. Les nouvelles circulent (vite) en prison, et mon identité de dénonciatrice, de « balance » pour reprendre le langage commun, n'aurait pas tardé à être connue. Comment, par la suite, des personnes détenues auraient-elles pu accepter de me rencontrer ? De surcroît il s'agit aussi d'une exigence éthique, qui implique de ne pas rompre la confiance accordée au cours d'un entretien.

b. La conceptualisation et ses risques

L'objet même de la recherche peut également impliquer des questionnements éthiques. En m'intéressant à une population particulière, j'ai déterminé des « critères » pour sélectionner les personnes concernées. Il s'agissait de rencontrer des individus ayant connu au moins une peine d'enfermement, et au moins une expérience dans un autre type d'établissement (hôpital, foyer de l'enfance, centre d'hébergement, centre de cure, foyers PJJ

voire caserne militaire…). Or, ce classement peut avoir tendance à substantialiser des entités humaines à partir de ces catégories prédéterminées. En d'autres termes, j'ai associé les prédicats « prisonnier » et « institutionnalisé » ; les individus ont, dans un premier temps, été considérés à partir de ces deux caractéristiques. D'une certaine manière, ce procédé expose au risque de reproduire des cadrages institutionnels. D'abord, les personnes peuvent avoir connu la prison et uniquement la prison, quand d'autres se retrouvent, par exemple, dans des lieux d'hébergement et ne font jamais l'expérience d'un établissement pénitentiaire. Cette apparente évidence convient d'être rappelée. De plus, il s'agit de deux populations (les prisonniers et les personnes hébergées dans des institutions sanitaires ou médico-sociales) ciblées de part et d'autre par les pouvoirs publics. Les individus, loin de se réduire à de stricts classements institutionnels, pourraient également être pensés à travers leur capacité d'agir.

Bien sûr, ce procédé de recherche est courant et difficilement contournable. Mais il est important de mener un travail réflexif sur les risques et les conséquences potentielles d'une telle démarche. En effet, caractériser les individus à partir de leur rationalité, en les considérant comme « délinquants », « trafiquants professionnels », « usagers de structures d'aide sociale » ou comme « itinérants », peut impliquer une autre forme de « référence identifiante ». On risque de confondre « "l'usage adverbial de la notion d'intention" (intentionnellement) et celui d'*intention-de* qui, lui, met l'accent sur le futur d'une action, alors que le premier se donne comme explication d'une action, par conséquent passée » (Ramognino, 2009, p. 56).

Au cours des premières réflexions, ma perception a d'ailleurs été relativement déterministe. Le point de départ de mon questionnement a finalement produit un schème mental qui m'a conduit à associer strictement leurs expériences aux institutions. J'ai toutefois mené les entretiens en laissant aux individus la liberté d'orienter leur récit, sans les inscrire directement dans des trajectoires institutionnelles. Les personnes m'ont alors évoqué, avec plus ou moins de précisions, leurs histoires sentimentales, leurs déboires familiaux, leurs activités quotidiennes ou encore leur parcours professionnel… Et lorsque j'en ai eu l'occasion, sans rompre le cours du récit, j'abordais les institutions connues. Je m'attendais, en effet, à de longues évocations sur ces expériences, comme je postulais leur incidence fondamentale sur leurs représentations, leurs actions et leurs trajectoires. Or, j'ai parfois été surprise de constater que ces questions ne suscitaient pas de développements denses ni de réactions brûlantes. D'autres fois, les descriptions des institutions, par leur abondance, m'ont confortée dans mon hypothèse de départ. J'ai alors lu, dans ces récits, les indices voire les preuves d'une expérience institutionnelle décisive. Il n'est pas question dans ce chapitre de

répondre à cette question, mais plutôt de dessiner les lignes et les contours de l'investigation. Lorsque les personnes semblaient dévier de l'objet, je ressentais une sorte d'angoisse à l'idée de me retrouver avec des données en dehors du sujet. Finalement, celles-ci se sont révélées plutôt très instructives ; elles m'ont permis d'approcher et de comprendre la complexité des parcours des individus.

En demandant aux personnes de mettre en intrigue leur existence, je ne pouvais pas requérir un récit qui ne traite que de ces institutions. Celles-ci interviennent au sein d'une configuration expérientielle plus large où se mélangent des relations amoureuses ou amicales, des carrières professionnelles ou encore des pratiques délinquantes. Il s'agit de conserver la problématique initiale en mémoire, sans qu'elle bride l'accès à toute la complexité des mondes sociaux étudiés. Cet exercice peut se révéler périlleux lorsque les débordements du cadre fixé au départ sont interprétés comme les signes d'une incompatibilité entre les conditions d'enquête et la démarche hypothético-déductive. Il faudrait au contraire sortir de la glorification des hypothèses « pré-terrain », bien que celles-ci soient nécessaires – faire comme si le chercheur n'avait aucune idée de ce qu'il « cherche » face à un objet est illusoire. Ces idées, avec lesquelles les premiers contacts avec l'objet s'opèrent, ne doivent pas contraindre l'analyse de la réalité, en la forçant à y correspondre, mais elles sont plutôt intéressantes en ce qu'elles donnent une première orientation.

B. Des entretiens biographiques

1. La composition du corpus

J'ai mené les entretiens dans une diversité de lieux et à différents moments du parcours, afin de me prémunir contre une incidence purement contextuelle. Par exemple, les personnes rencontrées en prison m'ont davantage parlé de leur expérience carcérale. À l'inverse, dans des accueils de jour ou des CHRS, les récits sont plutôt dominés par le quotidien au sein de ces établissements. Le temps « historique » de l'entretien doit également être pris en compte : par exemple, l'évasion très médiatisée de Redoine Faïd en 2018 a suscité, dans certains récits, des commentaires admiratifs sur sa trajectoire.

a. Les lieux et périodes de la passation

Au total, 53 personnes ont été rencontrées pour un entretien. Six personnes ont été interrogées au sein d'un CAARUD (Centre d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de Drogues), qui propose également un accueil de jour pour sans-abri. Cet établissement a été choisi parce qu'il prend en charge des consommateurs de psychotropes et qu'il organise des rendez-vous de suivi probatoire (les personnes peuvent rencontrer leur CPIP au sein de l'association). Un seul entretien a été mené au sein d'une clinique spécialisée dans les postcures. En effet, lors de mes démarches, peu d'établissements médicaux accueillaient d'anciens prisonniers et l'on m'avait uniquement orientée vers cet individu. Par ailleurs, j'ai pu interroger huit personnes dans des Centres de Soin, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA), qui proposent également un hébergement. Parmi elles, six personnes étaient accueillies dans un établissement spécialisé dans la prise en charge d'ex-détenus.

D'autre part, sept entretiens ont été menés au sein d'ateliers et chantiers d'insertion (ACI)[64]. Ces établissements proposent une aide à la réinsertion professionnelle et un hébergement : les personnes travaillent, en l'occurrence pour des tâches agricoles, et elles sont logées au sein de l'institution. Parmi elles, six personnes étaient accueillies dans un établissement spécialisé dans l'accueil d'anciens prisonniers, dans le cadre notamment de Placements Extérieurs[65].

[64] Il s'agit de structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), destinées aux personnes sans emploi qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles. La rémunération est, dans la législation, au moins égale au Smic.

[65] Le Placement Extérieur est un aménagement de peine. La personne bénéficie d'un régime particulier de détention, la peine se déroule alors dans le monde libre, autour d'un projet d'insertion ou de réinsertion, pour

De plus, 18 entretiens ont été menés dans des structures d'hébergement, dont 17 dans des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)[66] et un dans une Maison relais[67]. Ces établissements sont destinés à toutes personnes sans logement, mais ils peuvent également proposer une prise en charge de Placements Extérieurs.

Enfin, treize entretiens se sont déroulés en prison, au sein de trois établissements : quatre dans une Maison d'Arrêt[68], quatre en Centre de Détention[69] et cinq en Centre Pénitentiaire[70]. Le tableau suivant illustre la répartition des entretiens selon les lieux :

Tableau 2 : Répartition des entretiens selon le lieu de passation

Lieu de l'entretien	Nombre
Centre de cure, CSAPA, CAARUD (accueil de jour)	15
Chantier d'insertion	7
CHRS, Maison relais	18
Prison	13
Total général	**53**

Par ailleurs, l'entrée sur le terrain s'est déroulée en cinq phases. L'intérêt est, d'abord, de réduire l'« effet de période », c'est-à-dire l'incidence d'un moment particulier sur le

exercer, par exemple, une activité professionnelle, une formation, suivre un enseignement ou encore un traitement médical.

[66] Les CHRS sont des établissements qui proposent un hébergement (ou non) et un accompagnement. Ils peuvent également disposer de places d'hébergement d'urgence. Les personnes sont enjointes à formuler un « projet d'insertion ». L'admission est d'une durée déterminée mais renouvelable, précisée dans un contrat de séjour. Un bilan est réalisé tous les six mois, notamment pour une éventuelle prolongation.

[67] « Le dispositif des maisons relais a été mis en place par la circulaire n°2002/595 du 10 décembre 2002. Il s'inscrit dans la poursuite du programme expérimental "pensions de famille" lancé en 1997 afin de proposer une solution de logement alternative pour les personnes dont l'isolement social et affectif rend impossible à échéance prévisible toute adaptation à un logement individuel » (Fiche « Les maisons relais », Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement). Ce programme est destiné aux personnes disposant de faibles ressources, en situation d'isolement et qui ont fréquenté de façon répétée les structures d'hébergement provisoire. De taille réduite, cette structure propose un accompagnement à la vie quotidienne assuré par un hôte ou un couple d'hôtes. Le contrat est conclu pour une durée d'un mois, tacitement renouvelable et sans limitation de durée.

[68] Les maisons d'arrêt enferment les personnes prévenues qui font l'objet d'un mandat de dépôt, et des personnes condamnées à des peines inférieures ou égale à deux ans. Les cellules sont collectives et bien souvent surpeuplées.

[69] Les Centres de Détention sont destinés aux personnes condamnées, dont les peines sont en général supérieures à deux ans. Les cellules sont individuelles, ou collectives lorsque les détenus donnent leur accord pour partager leur espace (ce qui n'est pas le cas en maison d'arrêt).

[70] Les Centres Pénitentiaires rassemblent des quartiers Maison d'arrêt et des quartiers Centre de détention (parfois un quartier Maison Centrale).

discours : puisque les entretiens ont pris place dans différentes institutions, j'ai pu produire une analyse davantage émancipée d'un contexte particulier. Ces étapes ont également autorisé des pauses entre les phases d'entretiens ; leur teneur émotionnelle a, en effet, sollicité d'importantes ressources psychologiques. De plus, ces phases m'ont également permis de diversifier les types d'établissements.

Un premier entretien exploratoire a été mené au sein d'un Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de Drogues en mai 2018. Une première phase conséquente s'est ensuite déroulée entre mai et août 2018, au cours de laquelle 21 entretiens ont été réalisés, au sein d'accueils de jour, d'un chantier d'insertion spécialisé dans l'accueil d'ex-prisonniers, d'un CHRS et d'un CSAPA qui accueille uniquement des sortants de détention. Une seconde phase a eu lieu peu de temps après, entre octobre et décembre 2018 : huit personnes ont été rencontrées dans des structures d'hébergement (CHRS, maison relais, chantier d'insertion). Au cours d'une troisième phase, entre avril et mai 2019, je me suis à nouveau rendue dans un accueil de jour et dans un CHRS pour rencontrer d'anciens prisonniers, mais également un patient dans un centre de cure. Puisque la demande d'entrée en détention a requis un temps considérable, les deux dernières phases (septembre-novembre 2019 et janvier 2020) ont ensuite été consacrées aux entretiens en prison.

Tableau 3 : Répartition des entretiens par phase

Phase d'entretiens	**Nombre**
mai-juin-juillet-août 2018	21
octobre-novembre-décembre 2018	8
avril-mai 2019	11
septembre-novembre 2019	8
janvier 2020	5
Total général	**53**

Cette diversification contextuelle, à la fois temporelle et spatiale, permet d'approcher des trajectoires différentes, qu'il s'agisse de parcours de toxicomanie, de rue, de délinquance

ou encore d'activités salariées. L'incidence du contexte carcéral sur l'entretien, ainsi que l'effet d'une période précise se retrouvent ainsi contournés par la variété des conditions de passation des entretiens.

b. Âge et genre

Par ailleurs, j'ai rencontré des personnes d'âges très différents, pour éviter d'éventuels effets de génération, ou encore le recueil de certains parcours au détriment d'autres. Par exemple, les récits des individus plus jeunes présentent davantage des expériences en Centres Éducatifs Fermés, suivies d'incarcérations en EPM ou en quartiers mineurs de Maisons d'arrêt : beaucoup cessent leurs activités illicites par la suite et ne connaissent plus la prison. D'autres personnes, à l'inverse, expérimentent des structures pénales bien plus tard. De plus, la période de l'existence peut induire des effets : la perception que l'on a de ses expériences n'est pas la même selon l'âge et les moments du parcours.

Tableau 4 : Répartition des interviewés par âge

Tranches d'âge	**Nombre**
18-29	12
30-39	15
40-49	14
50-59	8
60-69	4
Total général	**53**

Les professionnels m'ont orientée vers des personnes de tous âges puisque j'en avais fait la demande. J'ai alors pu recueillir une diversité de situations. Le corpus d'entretiens regroupe des personnes de 18 à 49 ans, avec une répartition assez similaire entre les tranches d'âge (dans le tableau ci-dessus), de 50 à 49 ans et de 60 à 69 ans, moins nombreuses, sans doute parce qu'elles sont plus rarement concernées par la pluralité des placements en institutions sanitaires et médico-sociales ou par une incarcération. En effet, au cours du temps, les personnes finissent par rejoindre un parcours caractérisé par une certaine normalité sociale. La population carcérale est, en effet, plus jeune que la population générale.

En comparaison, la population écrouée détenue[71] au 1er novembre 2021 était de 69 812 personnes en métropole Française et en Outre-mer. 22,9% des personnes écrouées font l'objet d'un aménagement de peine (semi-liberté, placement sous bracelet électronique, placement extérieur). La direction Interrégionale de Lille comprend 7 093 personnes écrouées détenues. Pour l'ensemble du territoire Français (métropole et outre-mer), au 1er juillet 2021, la population suit la répartition suivante pour les mêmes tranches d'âge[72] :

Tableau 5 : Répartition de la population détenue en France

Tranches d'âge	Pourcentage
18-30	40,1
30-40	29,6
40-50	16,9
50-60	8,2
60 et plus	4,1
Total	100

Source : Ministère de la Justice, 2021

Le corpus d'entretiens reflète une répartition un peu différente mais qui ressemble à celle de la population des personnes détenues en France ; il se rapproche d'un échantillon stratifié, en considérant les 18-29 ans, les 30-39 ans et les 40-49 ans, avec une proportion entre 22,64% et 18,30 %. En comparaison, la population de référence se situerait à 40,1% de 18-30 ans (contre 22,64 % dans le corpus), 29,6 % de 30-40 ans (contre 28,30 %) et 16,9% de 40-50 ans (contre 26,42 %). Par ailleurs, la population enquêtée présente une proportion plus importante de personnes de 50-59 ans (15,09 % dans le corpus contre 8,2%), et de 60-69 ans (7,55 % contre 4,1 %).

[71] « Écroué détenu : est détenue toute personne faisant l'objet d'une mesure privative de liberté à l'intérieur d'un établissement pénitentiaire. Ecroué non détenu : est non détenue toute personne ayant fait l'objet d'une mise sous écrou mais ne faisant pas l'objet d'une mesure privative de liberté à l'intérieur d'un établissement pénitentiaire. Il s'agit des personnes placées en détention à domicile sous surveillance électronique ou en placement à l'extérieur sans hébergement » (« Statistique des établissements des personnes écrouées en France », *Ministère de la justice*, Direction de l'Administration Pénitentiaire, novembre 2021).

[72] « Statistique trimestrielle des personnes écrouées en France », *Ministère de la justic*e, Direction de l'Administration Pénitentiaire, juillet 2021.

Tableau 6 : Pourcentages de la population interrogée par âge

Tranches d'âge	Pourcentage
18-29	22,64
30-39	28,30
40-49	26,42
50-59	15,09
60-69	7,55
Total	**100**

Il faut noter que les personnes détenues ne représentent pas exactement la population de référence pour l'enquête, puisque les individus n'ont pas été uniquement rencontrés en prison ou lorsqu'ils étaient écroués. Nombre d'interrogés n'étaient plus soumis à des obligations judiciaires au moment de l'entretien. Il aurait été intéressant d'observer également les proportions au sein d'autres établissements, par exemple au sein des centres d'hébergement pour sans-abri. Les données sont toutefois peu uniformisées sur le territoire français, et les personnes ne sont pas toutes concernées par un passage en prison. Par ailleurs, il n'existe pas de données permettant de comptabiliser combien de personnes SDF hébergées ont connu une peine d'enfermement. Mais cette interrogation pourrait ouvrir la voie à un traitement statistique rigoureux à l'égard de cette population.

D'autre part, seuls des hommes ont été rencontrés. Dans le projet initial de la recherche, je souhaitais interroger à la fois des femmes et des hommes. Toutefois, peu d'occasions se sont présentées. À l'extérieur (centres d'hébergement, accueils de jour, foyers de réinsertion pour détenus, CSAPA…) aucune femme ne correspondait à l'objet, c'est-à-dire à la double expérience de l'incarcération et d'autres institutions. En prison, il m'a été proposé quelquefois un entretien avec des femmes. J'ai alors écrit aux détenues une lettre qu'elles ont reçue en cellule. Mais toutes ont décliné la proposition (uniquement trois personnes au total). Dans la mesure où la procédure est passée par les mailles de l'administration, je n'en ai pas connu les raisons. Les CPIP m'ont alors expliqué que les femmes incarcérées se sentent fortement stigmatisées et peuvent être effrayées par la situation d'entretien, d'autant plus parce qu'elles ne m'avaient jamais rencontrée auparavant. Elles sont, en effet, doublement déviantes : d'abord parce qu'elles sont condamnées ou soupçonnées d'infractions et qu'elles sont en prison ; et ensuite parce qu'elles ont transgressé des normes féminines. Le stigmate

peut alors se retrouver accru lorsqu'elles se retrouvent condamnées pour des crimes : « […] seules sont incarcérées les femmes qui – indépendamment de leurs caractéristiques sociales – ont été poursuivies pour des faits considérés comme particulièrement « graves » et / ou les femmes qui – indépendamment du délit pour lequel elles sont poursuivies – présentent des caractéristiques socio-pénales tendant à les rapprocher de la clientèle pénale traditionnelle (habituellement masculine), celle qui appartient aux groupes sociaux les plus désaffiliés » (Combessie, 2005, p. 37). Au 1er novembre 2021, les femmes représentaient un effectif de 2 243 personnes, soit 3,21% de la population détenue en France. Ce taux est de 3,5% pour la Direction Interrégionale de Lille (Ministère de la justice, 2021). Dans ce cadre, la perspective d'un entretien peut s'avérer terrifiante, d'autant plus que mon statut de femme et de doctorante conduit à exacerber le sentiment d'ascendance.

Par ailleurs, le fait qu'elles soient bien moins nombreuses que les hommes à présenter la double expérience de la prison et d'autres institutions a également renforcé la difficulté. De manière générale, les femmes sont moins nombreuses en prison tout comme dans les centres d'hébergement. Comme je l'ai évoqué dans le chapitre précédent, les femmes tendent à être protégées de la prison, comme de la rue (Marpsat, 1999) : en 1995, elles ne représentent que 17 % des personnes sans-domicile à Paris. De plus, il me semble qu'intégrer ces trajectoires aux côtés d'hommes peut induire une invisibilisation des spécificités des expériences féminines de la prison : les conditions d'incarcération ne sont pas toujours les mêmes, tout comme les carrières délinquantes. Quoi qu'il en soit, l'épidémie de la Covid 19 a imposé un arrêt des entretiens au moment même où j'allais persévérer dans ma démarche. Je conserve toutefois ce projet, dans le cadre d'une étude qui pourrait, par exemple, prolonger cette thèse, en ciblant alors les femmes[73].

c. Expériences institutionnelles

J'ai procédé en trois temps pour constituer mon corpus, de manière à diversifier au maximum les situations rencontrées. Au départ, les individus devaient avoir au moins connu la prison et une expérience institutionnelle en dehors. Puis j'ai ajouté un second critère : leurs passages au sein d'établissements sanitaires ou médico-sociaux, avant une période de détention, devaient être longs, afin d'observer davantage l'incidence de la socialisation pré-carcérale. Je craignais à cette étape de ne pas réussir à rencontrer des personnes qui

[73] Je développe ce point en conclusion.

correspondent à l'objet de la thèse. En effet, les entretiens ont été menés auprès d'individus qui n'ont pas toujours connu de nombreuses institutions. Ces expériences m'ont parfois paru anecdotiques dans les parcours. Dans un troisième temps, j'ai à nouveau resserré les critères de sélection : les personnes devaient présenter une longue période au sein d'institutions sanitaires ou médico-sociales, avec peu de phases à l'extérieur. Cette méthode m'a permis d'obtenir un corpus très diversifié. Finalement ma crainte était liée à mes propres représentations : je m'attendais à rencontrer des personnes très désocialisées, particulièrement éloignées d'une insertion, qu'elle soit professionnelle, sociale ou dans un logement. Je me suis retrouvée en face d'individus qui avaient certes rencontré des difficultés, mais qui se trouvaient affiliés au sein d'autres sphères. Je le développerai plus loin : les expériences institutionnelles s'intègrent finalement dans un parcours qui prend rétrospectivement sens à travers la mise en cohérence de diverses expériences. Celles-ci n'impliquent pas une perte totale de supports ou de la capacité à évoluer dans d'autres environnements.

Le corpus comprend finalement une très large proportion de personnes qui ont connu des institutions avant d'être incarcérées :

Tableau 7 : Expériences institutionnelles des individus avant leur première incarcération

Institutions connues avant une peine de prison	**Nombre**
Non	7
Oui	41
Oui - Armée	5
Total général	**53**

Sept personnes sur 53 rencontrées ont connu des institutions uniquement après avoir été incarcérées, et après la dernière peine de prison. La très grande majorité (41 personnes) a fait l'expérience d'établissements sanitaires ou médico-sociaux avant la prison. Enfin, cinq personnes ont intégré l'armée, soit dans le cadre d'un service militaire obligatoire, soit par un engagement volontaire.

2. La passation des entretiens

Je vais maintenant décrire plus précisément la manière dont les entretiens ont été menés. Il s'agit plus particulièrement de biographies : les personnes étaient invitées à mettre en récit leur existence. Une très grande liberté a été donnée aux discours, afin d'éviter l'imposition d'une problématique. Les entretiens démarrent tous par une même question : « Pouvez-vous me raconter un événement important de votre vie » ? En apparence anodine, cette phrase invite la personne à sélectionner de façon subjective un moment essentiel de son existence et d'y ordonner ensuite le reste du récit. Le point de départ de la narration résulte alors d'un choix sensible, qui engage également à prendre au sérieux les discours des individus sur eux-mêmes.

Par ailleurs, bien que l'approche biographique n'implique pas nécessairement la création d'un guide d'entretien, j'en ai constitué un, en l'utilisant comme un aide-mémoire (annexe 5). Son usage a été essentiellement thématique et a permis d'interroger une diversité d'institutions. Il est composé de six rubriques, qui correspondent chacune à une sphère de la vie sociale : je souhaitais questionner leurs effets sur le parcours, leurs représentations chez les individus et plus particulièrement les expériences institutionnelles.

La première rubrique a pour objet le rapport à la famille et l'incidence de la socialisation familiale. J'ai demandé aux personnes combien de temps elles ont vécu avec leurs parents, si elles ont conservé des contacts, si certaines activités ont émergé dans cet environnement, notamment les pratiques illégales, ou encore les rapports de leurs proches avec l'activité professionnelle. Une autre rubrique s'intéresse à l'école, en particulier le rapport que les personnes entretiennent avec l'institution scolaire et leur expérience de l'internat. Des questions ont également pour objet le logement et l'hébergement. Pour chaque étape de l'existence, j'ai vérifié le lieu d'habitation : au foyer familial, chez la compagne, dans un logement individuel, dans une structure d'hébergement, en prison, dans la rue, dans un squat ou encore s'il s'agit d'un appartement ou d'une maison, si la personne est propriétaire ou locataire, etc. Cette dimension est, en effet, importante pour retracer le parcours et replacer les expériences institutionnelles parmi d'autres espaces de vie. J'ai ensuite pu interroger leurs rapports à d'autres établissements afin de vérifier si les personnes les ont connus (ou pas) (hôpital, foyer de l'enfance, centre d'hébergement pour sans-domicile, centre de cure, foyer PJJ…). Une autre rubrique se focalise sur la prison : combien de fois la personne a été incarcérée, la durée de la peine, le quotidien entre les murs, les relations que la

personne entretient avec les autres détenus mais aussi avec les surveillants et les différents professionnels, ou encore les activités, formations ou les emplois occupés au sein de la prison. Enfin, une dernière rubrique concerne des éléments d'état civil : l'âge, la profession des parents, la région d'origine, la composition du ménage (enfants, conjoint…), etc.

J'ai notamment accordé une grande importance à la temporalité des événements : Quand les personnes ont-elles été placées dans des établissements sanitaires, médico-sociaux et en prison ? Pendant combien de temps ? Si ces institutions apparaissent plusieurs fois, à quelle fréquence ? Comment s'enchaînent les différentes expériences (accumulation rapide ou plutôt éparse) ? À la fin de l'entretien, lorsqu'il me semblait que le parcours avait été largement décrit, j'ai explicitement présenté aux personnes mon questionnement. J'attendais que l'entretien soit presque terminé afin d'éviter l'imposition d'une problématique et de produire, par la question même, les réponses auxquelles je m'attendais… Cela a en général suscité de l'intérêt et des développements assez longs. Tantôt, les personnes m'ont confirmé mon hypothèse, tantôt, elles ont manifesté un franc désaccord : l'expérience de la prison demeure spécifique et incomparable.

Environ 97 heures d'entretiens formels ont été réalisées. Leurs durées vont de trente minutes à 4h30. Les individus n'ont pas toujours adhéré à la démarche, notamment lorsqu'ils avaient accepté par obligation, sous l'effet de demandes insistantes des professionnels (j'y reviens dans la partie suivante). D'autres fois, les personnes disposaient de peu de temps et je n'ai pas pu les rencontrer à nouveau : dans les accueils de jour, par exemple, les usagers n'effectuent parfois que d'éphémères passages. Par ailleurs, il est évident que la tenue d'un entretien avec une sociologue n'est pas la priorité des personnes privées de logement. Mais sur l'ensemble du corpus, seuls trois entretiens ont duré entre trente et quarante minutes. 23 entretiens se sont, quant à eux, étendus sur 1h-1h30. Douze entrevues se sont prolongées entre 1h30 et 2h, dix entre 2h et 3h et cinq autres ont duré entre 3h et 4h30.

Les entretiens biographiques me sont apparus comme la meilleure entrée pour recueillir les expériences institutionnelles des personnes et l'inscription de celles-ci dans un parcours plus large, qui ne se résume pas à ces séjours. L'observation *in situ*, en prison par exemple, aurait été intéressante pour voir les pratiques en temps réel et le quotidien dans les cellules ou les espaces collectifs, ou encore les interactions entre les détenus ou entre ces derniers et les professionnels. Mais elle ne nous aurait rien dit de la pluralité des expériences en institutions. Par ailleurs, la temporalité de la thèse n'a pas permis de concilier les deux méthodes : la demande d'entrée en détention s'est révélée particulièrement longue, et la

présence régulière dans les coursives d'une enquêtrice aurait nécessité une autre argumentation. J'ai mené les entretiens au parloir, et non dans les « coulisses » de la détention où vivent les prisonniers. De plus, il aurait fallu choisir un espace en particulier. Je n'aurais que difficilement pu mener des observations à la fois en prison, et en centres d'hébergement, en foyers de la PJJ ou encore dans des centres de cure, par exemple : elles se seraient révélées beaucoup trop chronophages, en s'ajoutant aux entretiens biographiques. Bien sûr, au cours de mes divers déplacements, j'ai pu mener des observations plus informelles : j'ai visité les établissements, je me suis imprégnée de diverses scènes, lors des repas collectifs (en CHRS notamment…) ou de réunions entre usagers auxquelles j'étais conviée ; j'ai parfois mené des entretiens directement dans la chambre des personnes hébergées ; j'ai pu m'installer plusieurs heures dans les accueils de jours et y observer les interactions entre les usagers, entre les accueillis et les professionnels ou encore entre les professionnels…

Par ailleurs, le contenu d'un entretien, bien que biographique, n'est jamais exhaustif. Pour cela, il aurait fallu rencontrer quelques personnes et les interroger de nombreuses fois pour obtenir un contenu aussi dense que possible. Or, cette méthode aurait eu pour effet d'amputer le corpus de la diversité des expériences. De manière à repérer le plus de « types » de trajectoires (types d'institutions connues, pratiques au sein d'établissements, discours à l'égard de la prison…), j'ai nécessairement rencontré de nombreux individus.

De plus, le récit de vie prend toujours une forme narrative, qui implique qu'un sujet raconte à un autrui et donc que son contenu est toujours partiel (Bertaux, 2016). L'analyse du discours peut alors se voir suspectée d'être peu objective. Ces soupçons sont courants lorsqu'il s'agit d'entretiens directifs ou semi-directifs ; ils deviennent exacerbés pour le récit de vie. En effet, la personne partage en même temps des pratiques et des représentations, qui s'insèrent sur une ligne temporelle reconstituée a posteriori. Le chercheur peut alors redouter des discours complètement invérifiables, qui se résumeraient à une illusion de cohérence (Bourdieu, 1986). Je le développerai plus loin, l'analyse place finalement en son cœur un processus de mise en cohérence symbolique des institutions. Toujours est-il que la diversité des entretiens permet de résoudre ce problème de fiabilité. « Car si chaque récit est en soi invérifiable, ce que chacun dit d'une *même* partie du tout sociétal à travers l'expérience qu'il/elle en a eu directement peut être mis en rapport avec ce qu'en disent les autres » (Bertaux, 2016, p. 18).

II. Une démarche ambiguë

A. La négociation de l'entrée

Au cours des premiers contacts sur le terrain, ma position a tantôt été interprétée comme celle d'une « chercheuse », d'une « scientifique » ou parfois d'une simple « étudiante ». Je souhaitais être reconnue, non comme une apprentie (même si l'exercice de la thèse consiste en un apprentissage des *ficelles du métier*[74]) mais comme une professionnelle compétente. Et ma précédente expérience d'ingénieure d'études au CNRS a pu se révéler utile dans cette entreprise. J'avais prévu une argumentation à destination des professionnels afin d'attester de ma légitimité à rencontrer les usagers de ces espaces. La demande se justifiait, à la fois par la pertinence de l'objet de recherche et de la méthode d'enquête envisagée, mais aussi par mes propres aptitudes. Au cours de l'interaction étaient alors en jeu, à la fois la discipline sociologique, l'objet particulier, les conditions de l'enquête et ma reconnaissance comme chercheuse.

Je commençais par me présenter, en donnant mon nom et mon affiliation institutionnelle : j'effectuais une recherche « financée » par la Région et l'Université, j'étais encadrée et soutenue par deux Professeurs reconnus, je travaillais au sein d'un « laboratoire », j'avais déjà réalisé des enquêtes et la problématique de la thèse avait émergé d'une précédente étude... Je savais également que les professionnels n'étaient pas indifférents à cette question puisqu'elle fait directement écho aux situations qu'ils rencontrent sur le terrain. J'ai également sollicité leur regard sur le phénomène étudié, en tant qu'expertise profane : ils connaissaient, en l'état, bien mieux que moi, les parcours des individus. Mais ce qui est intéressant ici est la forme que prend le rendez-vous de présentation de la recherche. D'abord, il s'agit de manifester à la fois de l'assurance et de la réserve, sans risquer de produire un sentiment de domination chez l'interlocuteur, qui aurait desservi la démarche. La conversation doit être courtoise et s'adapter aux différents contextes : le « vous » et le « tu » n'ont pas les mêmes implications en fonction des positions hiérarchiques. Par exemple, les travailleurs sociaux proposent le tutoiement bien plus spontanément que les personnes occupant des postes à responsabilité. En prison notamment, auprès des directeurs, le vouvoiement était requis. Il s'agit, ensuite, tout en maintenant une apparence de sérieux, de manifester de l'intérêt à l'égard des professionnels : Que pensent-ils de l'objet ? Quelle serait la meilleure

[74] Becker, Howard S., 2002 (1998) *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris, La Découverte.

méthode pour approcher le public ? Quels autres établissements pourraient se prêter, selon eux, à une nouvelle prise de contact ? Ont-ils connaissance de travaux sur le sujet ?

Cet intérêt manifeste s'est également traduit par une préoccupation quant aux conséquences de l'entretien lui-même. Bien souvent, les professionnels ont estimé que la tenue d'un rendez-vous avec moi pouvait se révéler thérapeutique pour les personnes. J'ai alors pris soin de rappeler que je ne suis pas une psychologue mais que, certes, la mise en mots des expériences peut s'avérer bénéfique. J'ai également manifesté de l'inquiétude face à d'éventuelles difficultés : je souhaitais que la personne puisse me recontacter au besoin ; que l'entretien se déroule dans un cadre anonyme et qu'il me soit possible d'informer les professionnels si je percevais des souffrances ou des comportements préoccupants (propos suicidaires, produits stupéfiants consommés juste avant le rendez-vous…). En effet, je craignais que les personnes se retrouvent démunies psychologiquement après avoir parcouru des événements bien souvent douloureux. S'il s'agit d'un problème éthique, il est intéressant de noter qu'il a également soutenu l'entrée sur le terrain, à la fois par la mise en avant d'une conscience professionnelle, et d'une réelle considération relative aux compétences des intervenants rencontrés. J'ai alors été considérée comme une professionnelle crédible et les responsables m'ont accordé leur confiance.

Je souhaite ici mettre l'accent sur les conséquences de mon identité ambiguë sur le terrain. Me présenter comme une sociologue n'a pas forcément induit chez l'interlocuteur une totale compréhension de mon rôle et de mes compétences. Chez les professionnels, ce risque est plus limité, car ils ont bien souvent des notions de la discipline de par leurs formations (travail social, diplômes en sciences humaines…). Mais, parfois, la sociologie a été perçue comme une démarche proche de la psychologie. D'ailleurs, même lorsque les professionnels semblaient avoir connaissance de la discipline sociologique, mon rôle a régulièrement été ramené à celui d'une thérapeute. Bien que je ne sois pas psychologue de formation, l'enquête par entretiens et de surcroît biographiques, a donné aux professionnels l'impression que j'allais permettre aux usagers de progresser dans leur introspection. Nombre de responsables d'établissements m'ont spontanément formulé : « Je pense que cela peut leur faire beaucoup de bien de vous rencontrer ». Le fait que je sois une personne extérieure aux établissements a également été perçu comme un avantage.

Il n'est pas ici question de remettre en cause les bienfaits de la verbalisation, au cours d'un entretien sociologique. Mais il m'apparaît qu'il y a un glissement identitaire qui peut avoir des conséquences à trois niveaux. D'abord, la dimension potentiellement thérapeutique, bien qu'elle ne soit pas l'objectif de la démarche, est utilisée au sein d'une argumentation qui

légitime la place de la sociologue sur le terrain auprès des professionnels. Ensuite, cette ambiguïté permet de créer un climat de confiance au cours de l'entretien ; les usagers ont l'impression d'avoir affaire à une thérapeute, quoique différente de celles qu'ils rencontrent d'ordinaire. Et enfin, la chercheuse peut être un intermédiaire entre les professionnels et les usagers, tantôt en sollicitant des informations complémentaires, tantôt en signalant, à la manière d'une intervenante sociale, des situations préoccupantes. Parfois aussi, je suis devenue la confidente de plaintes à l'encontre des professionnels.

B. Une psychologue pas comme les autres

J'ai plusieurs fois, au cours des entretiens, été identifiée à une psychologue. Par souci de transparence, et parce que je souhaitais un consentement éclairé, j'ai alors précisé la spécificité de la discipline sociologique. J'en donnais quelques éléments de définition. Il ne s'agissait pas d'une introduction académique qui aurait eu pour effet d'intimider l'interlocuteur, mais plutôt d'une présentation simplifiée. J'expliquais, dans un langage accessible, que nous nous intéressions aux relations complexes entre des individus, leurs actions, et les collectifs que formaient ces mêmes individus, les deux ensembles ayant de potentiels effets l'un sur l'autre. L'intérêt est, tout d'abord, de pouvoir donner suffisamment d'informations sur le contexte de la rencontre. Mais il est également important que les enquêtés puissent accéder à une connaissance, au moins rudimentaire, de cette discipline. D'un côté, leur donner trop peu d'éléments aurait été une manière de nier leur capacité à comprendre. Et, de l'autre, leur présenter une définition trop complexe et formalisée, équivaudrait à mettre en doute leur appréciation de la démarche, par la production d'une violence symbolique. Le fait de mettre en mots son existence peut toutefois produire des effets bénéfiques, mais cette possibilité contient une nouvelle ambiguïté qu'il fallait rompre : l'entretien n'allait pas donner lieu à des rencontres régulières, ayant plutôt vocation à être unique, sauf si la personne souhaitait une seconde entrevue, pour apporter de nouveaux éléments.

Grégoire[75], notamment, est un ancien prisonnier que j'ai rencontré au sein d'un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale. Son parcours est marqué par divers placements par l'ASE. Il m'explique, en effet, avoir eu de fréquents contacts avec des psychologues et ce, dès la petite enfance. Grégoire exprime de la lassitude à l'égard des soignants et, de manière générale, de tous les intervenants qu'il a côtoyés (assistantes sociales, éducateurs, psychologues, juges des enfants, enseignants…). J'ai alors bien conscience que l'entretien se rajoute à des contextes qu'il a régulièrement connus. Au début de l'entrevue, il m'annonce qu'il est peu enclin à parler. L'institution le sollicite régulièrement pour se raconter et il en ressent une saturation manifeste. De plus, l'entretien avait cette fois été négocié par un éducateur, à l'initiative même de cette rencontre. J'avais malheureusement constaté que Grégoire avait accepté par obligation. Finalement, l'entretien a duré 4h, interrompues par une pause d'une heure pour le déjeuner. Il me confie que mon statut de personne extérieure lui a permis d'accepter la rencontre :

[75] L'ensemble des noms ont été modifiés afin de conserver l'anonymat des personnes, ainsi que les lieux.

- Est-ce que le fait que je sois une personne de l'extérieur, d'une certaine manière, ça vous permet de parler plus facilement ? Ou pas du tout ?
- Ouais, c'est sûr. Une personne qui est dans le système, j'en ai vu tellement que je les repère à des kilomètres. Les psychologues, oublie ! Plus jeune, je parlais avec des garçons qui avaient la même situation, entre nous, on parlait. On ne racontait pas tout non plus mais on faisait une petite histoire, pour que les autres comprennent pourquoi tu es là... Et c'est sûr qu'avec une personne de l'extérieur, c'est plus facile. C'est sûr et certain.
- Une personne, en fait, qui n'est pas psychologue...
- Ah tout, tout ! Le Conseil Général…
- Travailleurs sociaux aussi... Assistantes sociales, éducateurs...
- Ouais tout. J'en ai vu tellement que je n'en peux plus. […] Mais maintenant, je le garde pour moi, c'est ce qu'il y a de mieux à faire. À part aujourd'hui...
- À part aujourd'hui... Vous faites l'exception pour moi. Je vous en remercie beaucoup. Je vous ai posé la question parce que c'est intéressant : vous en avez marre mais avec moi vous le faites quand même. Vous faites l'effort.
- Vous êtes la dernière et après j'arrête. Je vais sur 34 ans là et ça fait plus de vingt ans que je la raconte l'histoire.

Un autre interrogé, Sébastien, me révèle à la fin de l'entretien qu'il m'en a dit davantage qu'à son psychologue :

> Je ne sais pas quoi dire d'autre. Là vous avez toute ma vie sur une feuille. […] Pour moi, c'est bon... Vous en savez plus que mon psy (rires) ! […] On fait pareil hein, on part de ma jeunesse et on avance… Sauf que là on est toujours à ma jeunesse, quand je suis petit, pour comprendre pourquoi, à chaque fois que je me retrouve en tente, je replonge [Sébastien évoque ses addictions et ses activités illégales]. Il essaye de comprendre pourquoi. Même moi j'essaye de comprendre pourquoi.

Fabien, quant à lui, manifestera un certain trouble à l'égard de la situation d'entretien. Il se surprend à verbaliser alors qu'il a tendance à refuser ce type d'entrevue :

> Mais déjà à la base je n'aime pas... Je ne sais pas, je parle avec vous, c'est bizarre quand même ! À la base je n'aime pas parler de mes problèmes, de mes soucis. Mais c'est vrai qu'il faut que j'en parle. Ça me fait du bien, tu vois ? Mais je ne sais pas, rien qu'à vous ça me fait bizarre d'en parler. Ça demande déjà un effort.

L'entretien sociologique reste donc ambigu, dans ce contexte, puisqu'il finit par être associé à un rendez-vous avec une psychologue, dont l'objectif est la verbalisation, la libération des maux par la parole et la recherche des origines de schémas dysfonctionnels.

Parfois aussi, l'entretien est l'objet de malentendus. En prison notamment, la demande se réalise par l'intermédiaire du SPIP. Le pouvoir institutionnel peut alors se positionner comme intermédiaire, puisque l'administration a transmis ma demande. Des personnes m'ont avoué s'être senties dans l'obligation d'accepter l'entrevue. Madjid notamment, m'explique

être surpris d'avoir tant parlé de son parcours, alors qu'à l'origine il ne souhaitait pas réellement participer à l'étude :

- J'ai raconté plus ma vie que j'en ai raconté toute ma vie... (rires) En fait, je n'aime pas parler de moi à la base. La spip (CPIP) m'a demandé. Au début, je ne voulais pas y aller, on m'a forcé un petit peu. Je suis venu mais ce n'était pas de plein gré au début... (rires)
- Je suis désolée que vous l'ayez vécu comme ça !
- Je le dis mais ce n'est pas méchant. Au début, c'était moi : j'ai du mal à parler de ma vie à la base.

Damien, 40 ans, est une personne en Placement Extérieur, qui termine une peine dans un centre d'hébergement spécialisé dans la prise en charge des addictions[76] et dans la réinsertion post-carcérale. Il me confie également avoir fait une exception pour moi, dans la mesure où, de façon générale, les chercheurs sont mal perçus au sein du foyer. Cette fois, la sociologue pourrait être assimilée à une journaliste, attirée par l'objet fascinant qu'est la prison :

> Franchement, ce n'est pas facile de raconter des choses ! Déjà que je vous ai raconté ça : je suis content ! Ça ne sera pas tous les jours. S'il y en a une autre qui vient, je crois qu'elle n'aura pas cette chance. Je vous assure hein ! C'est juste vous. Parce que je pense que vous avez fait une bonne approche. Vous avez fait une bonne approche : c'est pour ça que j'ai voulu peut-être vous en parler. […] On va dire que les gens s'intéressent à la prison : de la prison à dehors, comment ça se passe après. Les gens sincères, il n'y en a plus beaucoup. On va raconter nos vies à des gens qui touchent 1500 euros, tu leur racontes deux, trois trucs, ils sont contents, ils se cassent. Aujourd'hui, voilà pourquoi, quand vous demandez de raconter sa vie à quelqu'un, souvent, vous n'avez même pas encore commencé à ouvrir la bouche que : « Qu'est-ce qu'elle veut ? Qu'est-ce qu'elle en a à foutre de nous » ? Parce que c'est ça en vérité, on ne va pas vous mentir ! Quand on voit des gens comme vous qui viennent, la plupart du temps, on se dit : ils se sentent perdus… Qu'est-ce qu'ils trouvent de génial qu'on parle de nous ? C'est vrai qu'au début on est un peu réticents. Ce sont les éducateurs qui nous expliquent, votre parcours, ce que vous faites.

Pour rencontrer d'anciens prisonniers dans cet établissement, j'avais d'abord décrit le projet auprès du directeur, qui a ensuite accepté de me présenter à son équipe d'éducateurs. Ces derniers m'ont alors invitée lors d'une réunion qu'ils réalisent toutes les semaines avec les personnes hébergées[77] : j'ai pu me présenter et proposer aux personnes volontaires un entretien. Beaucoup ont alors souhaité me rencontrer et un rendez-vous a rapidement été fixé

[76] Un CAARUD.
[77] Celle-ci a pour but de recueillir les besoins des usagers et leurs éventuelles inquiétudes.

la semaine suivante. J'avais notamment expliqué que l'entretien ressemblait à une « conversation » et que je souhaitais simplement recueillir leurs « histoires ».

Damien m'identifie comme une personne sincère, dès ce premier contact, visiblement réussi. Il apprécie le fait que sa parole ne serait pas déformée :

> Et vous savez que d'en parler ça fait du bien. Avant, on me l'aurait proposé, je n'aurais pas parlé. Vous m'auriez proposé, j'aurais fait la tête, vous m'auriez regardé, j'aurais fait une tête comme quoi (non de la tête). […] Si j'ai dit oui c'est que ça me fait du bien. Et c'est pour me prouver qu'on peut être ce qu'on est... Parce que les gens nous mettent des étiquettes et on vit avec. Et, vous savez, dans tout ce parcours-là, vous n'allez pas le croire mais j'ai aidé beaucoup de gens. J'ai donné beaucoup de conseils. […] Et de venir devant vous, c'est déjà quelque chose, de me faire enregistrer aussi...

Les personnes ont eu la possibilité de maîtriser leur discours, puisque je les laissais s'exprimer comme elles le souhaitaient, en ramenant toutefois de temps en temps le propos sur certains thèmes. Et l'exercice de mise en récit est également décrit par Damien comme un moyen de se « faire du bien », mais aussi de marquer une rupture entre un *avant*, où il refusait de parler et où il commentait des actes de délinquance et un *après*, où il souhaite cesser ses pratiques illégales.

C. Une position d'intermédiaire entre professionnels et usagers

Cette position ambiguë peut mettre la sociologue dans une situation un peu délicate et, plus particulièrement, lorsqu'elle se retrouve malgré elle comme un intermédiaire entre les professionnels de l'établissement et les personnes hébergées ou incarcérées. Ce rôle n'est jamais explicite et s'insinue pourtant au cœur des relations. La discipline sociologique, dans son contenu, n'étant pas toujours clairement connue, les personnes ont présagé chez moi certaines attitudes.

La pratique du « secret partagé » est courante au sein des équipes et, d'une certaine façon, j'étais amenée à y participer. On attendait de moi, à la fois de la confidentialité à l'égard des personnes que je rencontrais en entretien, mais aussi que je sois suffisamment concernée pour signaler des situations alarmantes, qu'il s'agisse d'actes de délinquance, de consommations de psychotropes ou encore de détresse psychique. Bien évidemment, cette attente n'a jamais été explicitement formulée. Lors de la négociation de l'entrée sur le terrain, il était bien clair que je n'allais pas être une stagiaire de la structure ni m'associer aux pratiques des professionnels.

Alerter sur des états préoccupants n'entre pas en contradiction avec mon positionnement éthique. En effet, au cours de précédentes expériences[78], je me suis retrouvée proche de travailleurs sociaux et j'ai en partie adhéré à l'intérêt de ces signalements. Il m'est donc arrivé, à la suite d'entretiens, de livrer quelques informations à un travailleur social. Toutefois, cette transmission auprès de professionnels n'a concerné que des attitudes potentiellement inquiétantes. Je n'ai jamais divulgué des actes de délinquance puisque j'aurais été forcée de sortir de mon cadre déontologique.

Par exemple, lors d'une rencontre avec une personne hébergée dans un CHRS, je constate progressivement une évidente souffrance psychologique. Au départ, l'entretien se déroule sans encombre et la personne manifeste de l'enthousiasme. Il n'est besoin d'aucune relance. Jérémie a 37 ans et m'explique qu'il a connu, à partir de ses 22 ans, quatre ou cinq fois la prison, pour des peines de quelques mois. La plus longue serait de dix mois, ce qu'il présente comme une courte durée. Il évoque également une consommation régulière de drogues et un trafic de stupéfiants pour les financer. Jérémie a également connu des centres d'hébergement, dans le cadre d'un Placement Extérieur et suite à une perte de son logement. Ses propos sont assez élogieux quant à l'accompagnement prodigué au sein de

[78] J'ai notamment fait un stage de cinq mois au sein d'un CAARUD, qui accueillait majoritairement des personnes sans-abri. Puis, j'ai mené une recherche, en tant qu'ingénieure d'étude, auprès de professionnels, amenés à accompagner la sortie de prison et plus particulièrement l'accès au logement.

l'établissement. Il a également réalisé de courts séjours au sein de centres de cure. Il mentionnera une maladie rare mais, dans un premier temps, cette évocation ne semble pas le faire souffrir. Au bout de 45 minutes, Jérémie me demande une pause pour, me dit-il, pouvoir récupérer de l'argent auprès de la gestionnaire de l'établissement. Il me retrouve une heure après, pour la suite de l'entretien. Son comportement est alors complètement différent. Le discours est décousu et j'ai des difficultés à suivre son récit à cause de nombreuses incohérences. Je comprends très rapidement qu'il a consommé une drogue lors de cette interruption. Jérémie m'annonce alors avec agressivité qu'il ne souhaite pas poursuivre :

- Tu me poses des questions, en fait, je ne sais pas quoi raconter. Parce que, pour moi, c'est obsolète. Ce n'est pas que j'ai envie de t'oublier mais, en fait, tout ce que tu me demandes... J'essaye de faire un effort mais ce n'est pas pour moi.
- Tu n'as pas envie de repenser à tout ça, c'est ce que tu veux dire...
- Non. J'ai déjà assez perdu de personnes donc après c'est bon ! […] Je n'ai pas envie de parler, parce que, pour moi, il n'y a rien qui m'intéresse ici... […]
- Qu'est-ce que tu veux dire : « Il n'y a rien qui m'intéresse » ? J'ai l'impression que tu ne disais pas ça ce matin. Ce matin, tu disais : « Tout va bien, ça se passe bien... ».
- En fait, ce n'est pas... (il a du mal à articuler) Je n'ai pas envie de me dévoiler comme ça.
- Tu veux dire que tu n'as pas envie de te dévoiler lors d'un entretien là maintenant ? C'est ce que tu es en train de me dire ?
- Bah ouais. […] En fait, tu t'intéresses à l'incarcération, et pour moi ben c'est un mauvais sujet.
- D'accord. Pourquoi c'est un mauvais sujet ?
- Il y a beaucoup d'exemples à prendre. Pourquoi nous ? […] Un coup de baguette magique tu fais disparaître ça ? Moi j'ai perdu ma copine, je l'ai retrouvée morte... Donc après il n'y a plus rien qui va me toucher encore plus que ça. Tu me fais parler de trucs qui m'ont touché. Le décès de ma mère et le décès de ma copine... Je ne vais pas rentrer dans les détails, je n'ai pas envie de rentrer dans ça, je n'ai pas envie de m'épiloguer là-dessus. […] Je me suis dit : peut-être que ça me fera du bien... Et, en fait, je réfléchis mais ça ne me fait pas du bien. […] Ici, il faut juste que je m'occupe de moi. Après, les gens, je m'en fous de ce qu'ils pensent. Les gens disent que je suis un clown : je dois me justifier, je dois raconter... Je n'ai pas envie de raconter […] Comme je t'ai dit : j'ai tout perdu. Après c'est tout, je me retrouve ici. Je n'ai pas envie d'être là.

Je me suis retrouvée assez embarrassée à la fin de cet entretien, les sujets abordés ayant déclenché une grande souffrance chez Jérémie. Bien sûr, il était indispensable que je respecte aussitôt son souhait de ne pas poursuivre l'échange. Mais je suis également désolée d'en constater les effets négatifs. Il a pourtant abordé de lui-même les faits qui le contrarient… Je considère alors qu'il est peut-être dangereux de le laisser ainsi démuni. À la suite de l'entretien, je décide donc d'avertir un éducateur de son état psychologique et de sa consommation de drogues.

Par ailleurs, cet extrait d'entretien laisse entrevoir une certaine perception de la démarche de recherche. Jérémie exprime un rejet, à la fois de la verbalisation au cours de l'entretien mais aussi de la thématique. Parler de prisonniers et de personnes « qui ont tout perdu » n'aurait aucun intérêt dans la mesure où la situation ne peut être changée. Et il faut bien avouer que malgré ses ambitions, cette thèse n'aura que peu d'effets palpables et opérationnels dans l'immédiat. De plus, Jérémie accuse la sociologue d'observer des individus comme de curieux animaux. Il ne souhaite pas être « un clown » et la mise en intrigue de sa trajectoire lui apparaît comme un effort de justification. Ici, « raconter » c'est se « justifier ». Autrement dit, la sociologue demanderait à l'individu un discours cohérent, au sein duquel les actes et les événements prendraient un sens « valable ». Il s'agirait pour lui de prouver que ses actes sont excusables ou encore que sa situation n'est pas si déplorable qu'elle en a l'air. Il est certes hasardeux de généraliser cette perception à partir d'un seul extrait, mais ce genre de réaction s'est avéré plutôt fréquent. Choisir des populations vulnérables, en situation de précarité ou marginalisées, peut produire une réminiscence du stigmate.

Parfois encore, les professionnels me suggéraient des interprétations, comme pour vérifier à la fois mes compétences et le contenu du récit. Par exemple, à la suite d'un entretien, un éducateur m'explique, sans demande de ma part, que la personne a été victime de viol au cours de son enfance, ou encore qu'une autre manifeste une obsession à l'égard de sa maladie, une peur viscérale qui l'empêche de réaliser les examens médicaux. Ce qui est intéressant ici est la position d'intermédiaire dans laquelle je me suis retrouvée : le professionnel fournit des informations complémentaires qui n'auraient pas été obtenues au cours de l'entretien. Ces circonstances peuvent se révéler délicates puisque ces données sont divulguées sans l'accord des personnes. La sociologue est finalement identifiée comme une entité ressource à qui l'on peut transmettre ces éléments très intimes. Or je ne participe en aucun cas au suivi : dans cette situation, l'enquêté se voit retirer la possibilité de posséder sa propre histoire et le choix de l'exprimer ou pas. Il faut d'ailleurs noter que ces situations me sont uniquement apparues dans des établissements médico-sociaux, jamais au sein de prisons : ce type d'interaction n'avait pas lieu puisque je me rendais directement aux parloirs et les seuls professionnels que je croisais étaient des surveillants pénitentiaires. Ces derniers posaient peu de questions et je n'avais guère le temps de les solliciter après un entretien : les horaires des parloirs sont inflexibles et je devais quitter les lieux rapidement après les visites.

D'autre part, j'ai parfois hésité à donner quelques informations aux professionnels dans le but d'en apprendre davantage sur les parcours : dévoiler une partie de l'entretien pouvait faciliter le partage d'informations. Je craignais en effet d'avoir manqué quelque chose et je me suis interrogée sur la possibilité de compléter les entretiens avec le regard des professionnels. Mais cela aurait eu pour conséquence de rompre la confidentialité. Par ailleurs, ce qui m'intéresse dans cette recherche n'est pas vraiment l'interprétation des professionnels mais plutôt l'expérience et les représentations des personnes qui fréquentent ces établissements. J'ai donc rapidement renoncé à les solliciter. Ce sont plutôt les professionnels qui m'ont donné spontanément certaines informations. Il convient alors de s'interroger sur la position de l'enquêtrice dans ces situations : comment faire lorsque ces renseignements nous sont révélés sans respect de l'anonymat ? Ma stratégie a été le silence. Je laissais les professionnels s'exprimer, sans manifester de désapprobation et j'adoptais une position d'observatrice.

Par ailleurs, des personnes interrogées au cours d'un entretien peuvent saisir cette occasion pour manifester des plaintes à l'encontre des professionnels. La sociologue est identifiée comme une « oreille » attentive qui ne divulguera pas les propos. Ces dénonciations peuvent être utilisées pour retourner un stigmate ou manifester une opposition nette à l'encontre d'une prise en charge institutionnelle jugée pesante. Ici, il est intéressant d'observer que l'enquêtrice occupe un statut particulier. Cette situation est moins gênante que les précédentes dans la mesure où la confidentialité n'est pas rompue. De telles plaintes sont d'ailleurs apparues plus fréquemment en prison, où la parole est potentiellement moins entendue ; l'entretien sociologique constitue alors une occasion rare d'expression. Elles se manifestent notamment par la dénonciation de mauvais traitements.

Samir, par exemple, âgé de 31 ans au moment de l'entretien, a été placé très tôt dans des foyers de l'enfance. Sa trajectoire est marquée de plusieurs peines d'enfermement au sein de divers établissements. Il me confie qu'au cours d'une incarcération, des surveillants exerçaient sur lui une forte pression psychologique, à travers de fréquentes insultes :

> Tu vas dire : « Je vais péter un plomb, ça ne va pas ». Ils vont te dire : « Ben pète un plomb » et ils vont claquer la porte pour que tu pètes un plomb. Et il y en a non, ils vont t'écouter. Ils vont dire : « Attends, je vais appeler la psychologue » ou « Je vais appeler quelqu'un, tu vas parler avec ». Je suis tombé sur des gars comme ça mais il n'y en a pas beaucoup. À prison D., déjà, ce sont des gens qui poussent à bout les personnes, pour que tu retombes, tu vois ? Pour que tu reprennes des peines... À prison C., ça va, ils sont raisonnables. À Prison B. aussi. Mais prison D., non. : à prison D., c'est la pire peine que j'ai faite. J'ai fait quatorze mois sans personne et, pendant les quatorze mois, ils faisaient tout pour que je pète un plomb. Ils te

> poussent à bout vraiment, tu vois ? Mais j'ai pris sur moi beaucoup là-bas : après, j'ai commencé à faire des crises d'épilepsie, par rapport à ça.

Un autre interrogé, Marc, est âgé seulement de 19 ans mais a déjà vécu cinq années dans des établissements pénitentiaires (Centres Éducatifs Fermés, Établissements Pénitentiaires pour Mineurs, Maisons d'Arrêt…). Au cours de l'entretien, il s'interrompt lorsqu'il aperçoit un surveillant et lance :

> Lui, le surveillant qu'on a là, c'est un gros bâtard (il me montre un surveillant qui passe). Je vous le dis. Il aime trop trouver des téléphones, fouiller. Il a une machine exprès pour péter[79].

Ces affirmations s'insèrent dans un discours fréquemment entendu en détention : les personnels de surveillance sont classés en deux catégories ; d'un côté, les « gentils », les « bons » qui ne font que leur travail et qui subissent, eux aussi, le quotidien carcéral ; de l'autre, les « méchants », les « mauvais » qui usent de leur pouvoir pour faire souffrir les détenus et renforcer la dureté de la peine.

[79] Marc évoque les fouilles intempestives des cellules, dans lesquelles sont parfois cachés des objets interdits (téléphones, drogues…). Il m'explique que ce surveillant possède un outil de détection des téléphones portables, à partir du réseau téléphonique. Dans le langage commun, « se faire péter » signifie faire l'objet d'une fouille. Les surveillants inspectent alors chaque recoin de la cellule.

D. Société biographique et démarche sociologique

À ce statut ambigu de la démarche sociologique (dans le contexte précis de mon enquête), s'ajoute une difficulté engendrée par la montée de dispositifs biographiques dans les pratiques et idéologies qui entourent la prise en charge sociale ou médicale[80]. À travers les médecins, « le contrôle se ferait en tout état de cause par l'intermédiaire non de l'exhibition de critères explicites d'acceptabilité des demandes […], mais de l'exhibition au cours d'un dialogue d'un récit biographique, mesuré à l'aune d'un récit légitime attendu par les experts. Au minimum, passages obligés pour que l'acte demeure sous contrôle médical et, au plus, occasions de production de discours légitimes sur le rapport entre soi et son corps, ces confrontations et ces "conseils" pourraient bien représenter une caractéristique de la biopolitique aujourd'hui […] » (Memmi, 2001, p. 151).

Isabelle Astier et Nicolas Duvoux (2006) décrivent la nouvelle logique contractuelle qui fonde des politiques sociales à travers la notion de « société biographique » : les dispositifs sociaux ne garantissent plus totalement les droits et devoirs des usagers en fonction de leur appartenance à une catégorie sociale ou institutionnelle, mais deviennent conditionnés à des efforts. Notamment, la technique dite de l'*empowerment* se caractérise par le passage d'une condition passive à un rôle actif des individus. Ce qui était pensé sous l'angle du droit se transforme en devoir : *vivre dignement*, être heureux doit s'acquérir à travers un travail sur soi. Plus précisément, les individus sont enjoints à se mettre en récit afin de favoriser leur propre autonomie. La logique contractuelle de l'accompagnement requiert en effet que la personne définisse un projet personnel. L'autonomie doit alors se conquérir en se racontant pour se transformer, telle est l'idée qui traverse ces techniques d'activation. Si ces pratiques sont tout à fait bienveillantes, elles peuvent générer une forte pression et de la lassitude. Mais alors que les bénéficiaires du RSA ou de l'allocation de chômage, par exemple, ne se retrouvent dans cette posture que lors des rendez-vous avec des conseillers, les personnes qui vivent au sein d'institutions ont la sensation d'être soumises en permanence à cette injonction. Le problème est que, même si elles jouent le jeu de l'établissement, si elles parlent, se racontent et formulent un projet, celui-ci peut se révéler artificiel dans la mesure où il tend à confirmer les recommandations des professionnels. Concrètement, les personnes ont la

[80] Dominique Memmi parle notamment de « gouvernement par la parole ». Les médecins ont acquis un pouvoir important dans les décisions qui concernent le corps. Les individus sont alors enjoints à se mettre en récit lors de rendez-vous et c'est à partir de cette parole requise que les soignants se positionnent face à la demande (IVG, AMP, stérilisation…) (Memmi, Dominique, 2003, *Faire vivre et laisser mourir : Le gouvernement contemporain de la naissance et de la mort*, Paris, La Découverte).

sensation de devoir adhérer à une histoire qui n'est plus vraiment la leur, puisqu'elles valident la version détenue et formulée par l'institution.

Samir me raconte la fatigue qu'il ressent face à une demande récurrente de se mettre en récit. La consultation d'un psychologue perd de son intérêt puisqu'il a la sensation de parler sans avoir de retour :

- Là actuellement, tu vois une psychologue ?
- J'en voyais un mais ça ne sert à rien en vérité. J'ai arrêté, tu vois ? Parce que, en fait, tu as plusieurs types de psychologues : il y en a, ils vont te parler, ils vont essayer de te donner des conseils. Il y en a qui s'en foutent et qui te laissent parler, et qui passent à autre chose. Il reprend l'ancienne question, tu parles de quelque chose d'autre mais il faut que tu parles, que tu parles… Et ce n'est pas ça que je veux. […] Parce que parler à une personne et à la fin tu n'as pas de conseils, je trouve que ça ne sert à rien. Pour parler, pour me vider, je peux appeler quelqu'un. À la fin du compte, ton problème est toujours là.

Rémi partage la même impression ; il ne souhaite plus consulter de psychologues alors qu'il en a connu depuis son enfance, notamment dans le cadre de son placement auprès de l'ASE :

- Au cours de votre vie, est-ce que vous avez rencontré des travailleurs sociaux régulièrement ? Les éducateurs, des assistantes sociales ?
- Ouais, j'en ai tout le temps vu. Même là, c'est chiant... Même l'éducateur, il me disait de prendre des rendez-vous avec les psychologues. Mais, moi, je ne veux pas. La juge a pris rendez-vous avec le psychologue, elle m'a dit d'attendre six semaines. Il y a deux jours, elle a appelé, j'ai refusé.
- Et pourquoi ?
- On me fait tout le temps revenir dans le passé, dans le passé : c'est chiant.
- Vous ne voyez pas l'utilité ?
- Bah l'utilité... J'ai été cash avec le SPIP : moi, si je vais voir la psychologue, c'est juste pour avoir mes RPS[81]. Ça me saoule de voir une psychologue : il faut toujours revenir en arrière, en arrière, en arrière. Et j'en ai vu au moins dix des psychologues. Et les dix ont dit dix fois la même chose. La même chose, toujours, toujours, toujours...

Grégoire entretient, quant à lui, de la rancœur à l'égard des services sociaux et plus particulièrement face à l'injonction de se raconter et d'adhérer à la version que détient l'ASE sur l'origine de son placement :

- J'ai ma vérité à moi. Je suis conscient de ça. J'ai des images que je garde en tête, c'est que les bonnes. (silence) […] Peut-être à l'école, c'était plus difficile ; en primaire, ils demandent : « Qu'est-ce qu'ils font ton papa, ta maman » ? Là c'était plus compliqué. […] Je n'ai pas de sentiment pour mon père. Mais il n'y a que lui qui sait, comment j'ai été placé.
- Et le Conseil Général.

[81] Remises de Peine Supplémentaires.

- Et le Conseil Général. Le Conseil Général, c'est leur vérité. Moi, j'ai ma vérité et mon père, il a sa vérité.
- Et c'est quoi votre vérité, à vous ?
- Ma vérité ? Ben je n'aurais pas dû vivre ça. Avoir une vie normale, comme tous les enfants qui ont une vie normale.

Il me raconte que depuis l'âge de trois ans il avait l'obligation de consulter un psychologue tous les quinze jours. Face à cette demande récurrente dont il conteste la pertinence et l'utilité, il développera quelques moyens de résistances (rester silencieux, changer de version pour vérifier si le thérapeute le remarque…) :

- C'est toujours la même histoire : vous devez raconter la même histoire. La version, elle n'a pas changé ! C'est la même histoire. Mais à force de répéter, de répéter, de répéter, ça devient saoulant. […] Au début, tu es petit, ils te donnent des jeux, tu parles, tu ne fais pas attention. Et quand tu grandis, ils t'enlèvent les jeux. Tu te retrouves face à la personne : « Ben ils sont où les jeux » ? Il n'y a plus de jeux : il faut que tu parles ! […] En fait, pour eux, c'est mon point de vue, ils te mettent les jeux pour que tu ne penses pas, que tu ne penses qu'à jouer en fait. Ils peuvent raconter n'importe quoi, tu joues, tu ne fais pas attention. […] Maintenant, ils se rappellent encore de moi, je crois. Ils ont fait des séances où je ne voulais pas parler, je ne voulais rien faire.
- Vous aviez la sensation que ça ne servait à rien, de parler, de raconter ce qu'on a vécu ?
- Pour rien ! Parce que moi, encore une fois, j'ai ma version, je raconte la version que, moi, je pense, à peu près celle que ma mère m'a mise en tête. Mais c'est notre version à nous. Je n'ai pas menti, en ajoutant plus ou moins : c'est ce que j'ai vécu, c'est les souvenirs que j'ai. Après elle le sait, la psychologue : elle a lu le dossier avant que j'arrive. Mais le fait de raconter encore... C'est comme si vous preniez un puzzle : tiens une version, je vais la mettre avec la mienne... Des fois, on n'est pas d'accord. Elle a lu le dossier, elle a eu la chance de lire le dossier avant moi ! Elle sait les rapports qu'il y a eus sur moi, sur nous pardon... « Pourquoi tu me dis de raconter la version que tu sais déjà » ? C'est juste pour me faire parler... Tu me fais parler pour rien. J'utilise ma salive pour rien. Si tu as envie d'en savoir plus, tu reprends le dossier ! […] Des fois je leur faisais des trucs bien ; je sautais un passage : « Il manque un passage ! Ah bon ! Je vais vous la raconter » (rires). Après, ça devenait un jeu. […] C'est tous les mêmes. Des fois, on me disait des phrases : oh je sais ! Je sais ! Je l'ai déjà entendu ! C'est tous les mêmes, tous les mêmes. Ils sont formés à l'école par phrases…

De manière générale, la société biographique répond à une demande des individus, qui souhaitent être écoutés et compris dans leur singularité. Les demandes des professionnels sont tout à fait bienveillantes et sont souvent perçues de manière positive. Elles sont également sollicitées lorsque, par exemple, une personne consulte volontairement un psychologue ou un psychanalyste. Mais la récurrence de ces requêtes peut générer des effets pervers, en particulier lorsqu'elles s'orientent vers des personnes prises en charge par une multiplicité d'institutions.

Ainsi, l'importance que revêt le matériau biographique dans les sciences sociales ne saurait être négligée et devient un véritable enjeu : en effet, nombre d'institutions enjoignent leurs bénéficiaires à se mettre en récit. Cette injonction à se raconter peut ajouter une difficulté dans l'accès au terrain. Les personnes rencontrées, d'autant plus lorsqu'il s'agit de bénéficiaires d'aides sociales, peuvent avoir la sensation que l'entretien constitue un nouveau lieu de performance discursive. Présenter la démarche sociologique et la spécificité de mon approche par rapport à celle des psychologues ou des travailleurs sociaux a donc été indispensable. Les personnes ont parfois eu la sensation d'être à nouveau dans l'obligation de se raconter. Par ailleurs, cette lassitude qu'expriment les individus est un résultat important de la recherche. Je le développerai dans les chapitres suivants, cette demande de mise en récit traverse une diversité de lieux et participe à produire une analogie entre institutions : qu'il s'agisse de l'ASE, des CHRS, de la PJJ, des centres de cure, des accueils de jours ou de la Justice, les individus sont enjoints à se raconter et à réaliser un travail d'énonciation qui corresponde aux attentes des professionnels.

III. Récit, parcours et sens

A. Le récit du parcours

Le concept de *parcours* a été privilégié, dans cette recherche, pour lire les expériences des personnes au cours du temps. Forgé aux États-Unis sous l'influence de Glen Elder (1985), le concept de *life course* a pour ambition de prendre en compte à la fois les actions individuelles et les structures sociales. Dans le sillage d'Emmanuelle Santelli, il s'agit de comprendre comment ces parcours sont « à la fois le résultat d'une succession de décisions individuelles et de multiples contraintes » (Santelli, 2019, p. 156). Par ailleurs, Christian Lalive d'Epinay repère trois principes au *paradigme* du parcours (Lalive d'Epinay, 2012) : la totalité (anthropologique), la temporalité (la diachronie) et l'individu-sujet (acteur). L'individu naît et évolue dans un contexte qui lui préexiste et qui exerce une contrainte sur sa capacité d'agir (*agency*), en même temps qu'il lui donne des conditions pour agir. « L'analyse des parcours contient intrinsèquement ce postulat théorique : l'individu n'agit que parce qu'il a déjà agi et qu'au cours de ces actions il était inséré dans un réseau de relations lui permettant de continuer d'agir » (Santelli, 2019, p. 159). Les déterminations existent bel et bien mais elles « ne se cristallisent pas (sauf cas limites) dans une structure close et enfermante. Elles sont possibilités en même temps que contraintes et ensemble elles composent un "champ du possible" au sein duquel l'individu réfléchit, consulte, choisit, décide, en même temps qu'il ressent des affects, souffre, désire, et ainsi agit et construit son devenir » (Lalive d'Epinay, 2012).

Les actions et expériences vécues des individus sont, d'une part, affectées par les dynamiques proprement temporelles. Ainsi, plusieurs niveaux s'imbriquent, tels que les événements passés, les actions et représentations dans le présent et les perspectives et possibilités futures. Christian Lalive d'Epinay prend en compte trois temporalités : « le temps biologique et social de l'individu, qui renvoie à son avancée en âge et à la définition qu'en donne la société dans laquelle il vit (dont le marqueur est l'âge) ; le temps historique, qui désigne l'environnement sociohistorique dans lequel se déroule la vie d'un individu (dont le marqueur est l'année calendaire) et […] l'historicité du sujet, c'est-à-dire son insertion objective dans l'histoire, mais aussi subjective, à savoir ce qu'il ou elle fait de cette insertion (et dont le marqueur peut être l'année de naissance, c'est-à-dire ce point de départ de l'articulation entre l'histoire d'une vie individuelle et l'Histoire) » (Lalive d'Epinay, 2012, p. 24). Ces dimensions seront présentes dans l'analyse ; les individus n'ayant pas le même âge,

certaines de leurs expériences sont conditionnées par le moment précis au cours duquel un événement est apparu (par exemple, les conditions d'incarcérations n'étaient pas les mêmes en 1980 et en 2015). Par ailleurs, les personnes avaient un certain âge lorsque l'entretien a été mené : cette conjonction de l'âge des individus rencontrés et de la date des entretiens ne les situera pas sur la même étape du parcours. Les personnes y seront rassemblées de par leurs expériences et temporalités vécues (similaires mais non exactement identiques). D'autre part, il s'agit, dans ces parcours, de prendre en compte les logiques d'interdépendance. Les expériences et actions des individus ont lieu dans différentes sphères de la vie sociale, dont l'imbrication se révèle à l'observation des parcours. Concrètement, les personnes rencontrées interagissent et se socialisent dans plusieurs sphères ou environnements : le travail, les institutions de prise en charge connues (différentes selon les parcours), l'école, la famille, le réseau amical ou de connaissances, des milieux délinquants plus ou moins organisés… Les expériences et contacts sociaux qui se déroulent dans ces différents contextes vont alors s'imbriquer pour former des périodes cohérentes qui vont prendre l'apparence d'unités spatiotemporelles.

Par ailleurs, depuis le travail pionner de William Thomas et Florian Znaniecki (1919), l'usage du matériau biographique a notamment été prolongé dans plusieurs thèses dirigées par Robert Park, d'abord, la célèbre étude de Nels Anderson (1993), puis, des années plus tard, les travaux des sociologues de la dite Seconde École de Chicago (Becker, Goffman, Strauss…), qui défendront la portée heuristique d'un tel matériau et la dimension processuelle des phénomènes. En France, la démarche biographique gagnera en popularité parmi les sociologues[82], notamment par la visibilité prodiguée par Daniel Bertaux à l'emploi de récits de vie (2016), et par la redécouverte de l'œuvre d'Oscar Lewis (1963). Mais l'usage de la biographie sera rapidement soupçonné et accusé de subjectivisme, ramenant par une autre porte, celle de la structure, les réticences autrefois formulées par les fonctionnalistes et quantitativistes d'après-guerre aux États-Unis. Bien loin d'être exhaustif, ce rapide balayage a pour objectif d'introduire le point de cristallisation majeur des inquiétudes que suscite le matériau biographique : puisque l'accès à une existence ne procède qu'à travers un récit, la distorsion de l'histoire réelle par l'expérience subjective fait craindre une évaporation de l'objectivité. Daniel Bertaux parlait d'*idéologie biographique* (1976) et préférait justement la

[82] Alors que Daniel Bertaux s'attache à révéler ce qui tient à des processus structurels et extérieurs, en prêtant attention aux « récits de pratiques en situation » (2016), notamment par la combinaison de plusieurs sources de données, Maurizio Catani et Suzanne Mazé (1982) se situent davantage dans une approche compréhensive d'un cas singulier mais exemplaire, en portant attention au « monde vécu, symbolique et intérieur » (Dubar, Nicourd, 2017). On peut également citer la voie ouverte par la sociologie clinique et Vincent de Gaulejac (1987).

notion de « récit de vie » à celle d'« histoire de vie », de manière à distinguer l'histoire vécue et le récit que la personne en fait. La critique la plus célèbre à cet égard est celle de l'*illusion biographique*[83] par Pierre Bourdieu (1986). Plusieurs postulats poseraient problème. D'abord, le récit est téléologique : il prend l'apparence d'un « ensemble cohérent et orienté, qui peut et doit être appréhendé comme expression unitaire d'une " intention " subjective et objective d'un projet » (Ibidem, p. 69). Ensuite, l'enquêteur et l'enquêté seraient tous deux complices de ce postulat que l'existence, ici racontée, a un sens (en tant que signification et direction), ce qu'il appellera *illusion rhétorique.* Le récit serait par ailleurs tributaire d'une *totalisation et unification du moi*, donc du postulat d'une identité constante et permanente, « arrachée au temps et à l'espace » (Ibidem, p. 70). Enfin, les conditions d'enquêtes tout comme la position sociale de la personne (et celle du sociologue qui mène l'entretien) vont conditionner le récit. Face à ce sévère portrait, je ne remets pas en cause l'existence de ces postulats, puisque le récit contient bien évidemment de la subjectivité, mais je vais plutôt prendre à bras-le-corps ces caractéristiques pour les analyser à partir de contextes, qui vont exercer une incidence sur le récit, et les expériences, bien réelles, des personnes. Jean-Claude Passeron (1989) reprend cette question soulevée par Pierre Bourdieu, pour signaler que le problème ne se situe pas dans la nature même du matériau biographique, qui reste particulièrement riche, mais plutôt dans la méthode employée et dans les postures épistémologiques et paradigmatiques prises par les sociologues : l'usage des récits est heuristique, « dès qu'il y a choix raisonné des règles d'analyse permettant conjointement l'identification de "traits pertinents" de la description et le fonctionnement d'un protocole de traitement des données issu d'hypothèses portant sur la succession, la structure, le projet ou la mémoire de biographies » (Ibidem, p. 16). Parler de parcours est donc aussi un positionnement quant à l'analyse des récits au cœur de cette thèse. Nathalie Heinich (2010) pointera deux illusions dans lesquelles Pierre Bourdieu serait tombé : d'une part, l'*illusion naturaliste*, prise dans un dogme constructiviste, et l'*illusion explicative*, d'autre part. Aux faits sociaux construits et donc supposément artificiels s'opposerait ce qui relèverait d'une « nature » réelle. Or, « tout discours devient intéressant, pertinent, riche de sens, dès lors qu'on s'attache à rendre signifiante son opacité même – c'est-à-dire ses propriétés, pragmatiques autant que discursives –, en tant qu'elle nous conduit à la façon dont la réalité en question fait sens pour celui qui la vit » (Ibidem, p. 425). La seconde erreur réside dans l'opposition entre explication et compréhension : soit le récit est un simple outil permettant d'atteindre la réalité structurelle, soit le récit est justement « la

[83] *La Misère du monde* (1993) est par ailleurs une auto-critique de ses sévères allégations à l'égard des biographies.

matière même de l'investigation » (Ibidem, p. 426). C'est bien cette seconde option qui sera privilégiée ici. Le cœur de la recherche portera particulièrement sur le sens que les individus donnent à leur parcours, à leurs expériences successives, et à leur inscription dans des sphères de la vie sociale qui se superposent (le travail, la famille, les réseaux délinquants, les institutions totales, les lieux d'assistance…). La cohérence est bien un impératif, qui transparaît dans le récit, mais elle n'est pas une dissimulation de véritables intérêts. Les personnes tentent de conserver une continuité et une cohérence, par la production d'un sens, entreprise qui n'est pas aisée et dont le déroulement diachronique est accessible dans les récits. « […] les individus, en tant qu'ils sont le produit d'une construction sociale, sont également une construction d'eux-mêmes » (Pollak, 1986, p. 29).

Par ailleurs, le récit comporte une dimension plus théâtrale que romanesque : « Il fonctionne d'abord comme une stratégie de présentation de soi » (Schwartz, 1990a). Olivier Schwartz s'intéresse plus particulièrement aux moments d'incertitude et d'écart au sein du récit, qu'il va qualifier de *baroque* : « Le narrateur cherche ici surtout à opérer une sorte de "catharsis". Le récit vise à reproduire les tensions de son histoire, – ou de son présent –, à en revivre les phases critiques, afin de libérer des affects dont la charge est excessive et de regagner sur eux ce peu de maîtrise que donne la parole. Le narrateur est ici un sujet aux prises avec une histoire qu'il ne parvient pas à faire sienne. Celle-ci peut lui résister par l'opacité qu'il y rencontre, et qui paraît défier son effort pour trouver un sens ou parce qu'elle est accidentée d'épisodes critiques, de phases conflictuelles, ou de menaces de destruction qui sèment le désordre et perturbent ses tentatives pour normaliser sa vie » (Ibidem, p 177). La *totalisation du moi* contre laquelle s'insurgeait Pierre Bourdieu serait bien au contraire empêchée par ce caractère baroque du récit : le sujet n'est plus maître de la situation mais il est menacé par des forces extérieures ; et c'est bien l'univers social dans lequel baigne l'individu qui se manifeste alors. La quête de sens, sur le non-sens, est au cœur de ces moments de tensions, et, nous le développerons, l'entretien biographique se prête alors à un travail de mise en cohérence.

B. La dialectique symbolique

Au cours de l'analyse des entretiens, qui s'est déroulée en plusieurs périodes successives de lecture, un paradoxe émergeait et restait latent au sein de l'ensemble des récits. Au-delà des différences entre les parcours, qui seront décrites longuement dans la partie suivante, l'expérience de la prison semblait être structurée de la même façon. Une intuition se dégageait d'abord, au contact des enquêtés. L'univers carcéral était tantôt décrit comme un espace coercitif, de privations et de maltraitances, tantôt comme un lieu de secours, offrant un certain nombre de ressources. L'appréhension et l'analyse de l'expérience de la prison s'avèrent alors difficiles. Pour comprendre, il faut renoncer à un raisonnement binaire, qui consiste à diviser le réel en tranchant parmi des antagonismes (le bon ou le mauvais, le mal ou le bien, le beau ou le laid…). Nous le verrons plus particulièrement : le sens que prend une incarcération dépend du moment où celle-ci apparaît au sein des parcours, et ce sens évolue au cours du temps. Bien évidemment, cette expérience n'est jamais aisée et il serait totalement chimérique d'interpréter des discours « positifs » à l'égard de la prison au mot près. Mais il ne s'agit pas non plus d'une hypocrisie de la part des enquêtés, qui détourneraient simplement la prison de ses fonctions punitives, en la décrivant comme un « club med ». Bien sûr, ces descriptions peuvent participer à décrédibiliser, dans les discours, un système pénal qui ne tendrait qu'à reproduire des injustices et favoriser la récidive. Ce sont surtout les étapes, structurant l'expérience carcérale, qui se révèlent dans le récit et manifestent alors un paradoxe.

Au premier abord, le discours peut paraître incohérent. Morad, par exemple, se présente tantôt comme un homme qui a souffert, qui a été la victime successive de sa famille, de sa compagne, des structures d'hébergement, de la justice, de la prison, et qui se doit de soutenir que la prison « c'est toujours dur », que les placements en institutions sont coercitifs et abusifs ; tantôt il apparaît comme une personne qui a su rendre aisé son passage en prison. Il explique que la peine d'enfermement est, dans un premier temps, une expérience certes difficile mais qui se transforme, à travers une adaptation à l'institution. Dans son cas, cette adaptation serait largement facilitée par son réseau de délinquance, développé à l'extérieur, et qu'il retrouve à l'intérieur des murs. Des prisonniers lui ramènent du matériel pour consommer du cannabis et il réussit à vendre de la drogue en prison, tout en occupant un poste de travail. Mais il parle bien de « survie » et ces ressources constituent surtout des moyens de supporter un ensemble de privations induites par l'enfermement :

- Comment tu l'as vécu le fait de tomber pour la première fois en prison ?
- Comment je l'ai vécu... Si c'était difficile ou pas ?
- Oui. Comment ça s'est passé ?
- Facile, facile, facile. […] Parce que je connaissais du monde. Dès que je rentrais, ils ont entendu : « Morad est là. Envoie-lui ça, envoie-lui ça. » Au début, je ne voulais pas trop parler pour ne pas me faire prendre, par les brigadiers. Ils m'ont remis à la page tout de suite. Je cafouillais tous les jours. Et j'ai commencé à faire des petits bizness, pour avoir des cigarettes. J'ai gardé de la drogue pour les autres. J'ai fabriqué des couteaux aussi... Je fabriquais des couteaux pour me faire de l'argent, parce que je n'avais rien au début. […]
- Les autres peines, tu les as vécues pareil ? Facile ?
- Ouais facile, facile, facile. Quand on connaît du monde... C'est dur parce qu'on est enfermé, certes, c'est normal. Mais quand on connaît du monde, l'autre, il donne des cigarettes, l'autre, il donne un joint, l'autre, il donne des cachetons... Après, on connaît un peu comme ça se passe. Si on n'a rien, on travaille. […] C'est comme ça que j'ai survécu la première fois.

À la fin de l'entretien, la prison sera davantage décrite à travers ses privations, ses équipements vétustes, la solitude qu'elle impose ou encore son manque d'hygiène :

> C'est toujours dur la prison. C'est toujours dur, au début, quand on y arrive. Mais après on s'y fait. On est obligé de s'y faire. Si on ne s'y fait pas, bah boum, il n'y a que ça à faire ! Mais c'est obligé. Il ne faut pas croire que c'est facile. À prison A., j'ai fait quarante jours de mitard : quarante jours de mitard parce qu'on m'a enlevé avec un morceau de drogue, de shit. Quarante jours de mitard j'ai fait ! Quarante jours ! Personne de la famille ne vient me voir... J'avais fait deux mois à prison A. ! Une maison d'arrêt, c'est vieux. On enlève le matelas, le matin, avec la couverture : c'est une dalle. On ne peut parler à personne. Il n'y a pas de fenêtre. Il y a juste des petits trucs en haut là, avec des gros verres pour laisser passer la lumière, c'est tout. Quand on se parlait, il y avait, dans les coins, des tuyaux de chauffage, pour chauffer les cellules : on pouvait juste tapoter dedans et parler, du tuyau. Grâce au tuyau, on faisait passer des messages comme ça. Sinon c'est dur... Le mec, il arrivait, il balançait une assiette avec ce qu'il y avait dedans. Je ne sais pas s'il avait craché, je ne sais pas ce qu'il avait fait. Quarante jours ! Là j'ai vécu la misère.

À travers ce paradoxe apparent, les entretiens révèlent finalement trois étapes successives de l'expérience carcérale, qui vont former une dialectique symbolique. Si les personnes parlent bien d'une adaptation progressive au monde carcéral, qui a effectivement lieu, puisque les individus découvrent le fonctionnement de l'établissement et les stratégies possibles pour s'octroyer quelques privilèges, il n'en reste pas moins que cette adaptation consiste essentiellement à amoindrir les effets des privations importantes auxquelles sont soumis les détenus. Et cette dialectique d'une expérience carcérale, qui serait à la fois insupportable et aisée, est finalement l'expression d'un processus de création de sens, ou plus justement d'une modification de l'interprétation qui est faite du passage en prison. Si cet univers demeure mortifère, les individus condamnés à y vivre en fabriquent progressivement une nouvelle appréhension qui recouvre d'un sens davantage positif les lourdes souffrances

du confinement. Notons que la présentation qui suit rappelle les trois cycles décrits par Manuela Ivone Cunha (1997) : une période de révolte et d'opposition au fonctionnement du système pénal, une phase de normalisation, qui permet de trouver un sens au temps éternel de la détention et une dernière étape qui s'ouvre par la possibilité d'une libération conditionnelle, au cours de laquelle les détenues craignent de s'être désadaptées au monde extérieur. Ici, ce processus intègre les expériences au sein d'institutions sanitaires, sociales ou médico-sociales.

1. Supporter les privations

L'arrivée en prison n'est jamais aisée, peu importe le moment au cours duquel l'incarcération apparaît. Ce sont les privations, cœur même de la peine, qui vont caractériser cette arrivée : en premier lieu, l'enfermement et la réduction drastique de la liberté de mouvement et d'autonomie (puisqu'il faut solliciter des professionnels pour réaliser des actions ordinaires, comme accéder aux douches, se rendre aux parloirs, recevoir les produits cantinés…) qui vont caractériser cette arrivée. Ce sont également les conditions d'incarcération qui vont susciter du dégoût. Morad, cité précédemment, affirme bien que s'adapter est une nécessité, mais en aucun cas un choix : supporter les privations devient nécessaire pour se maintenir une identité valorisante et de manière générale pour survivre à ce qui va constituer une épreuve.

Le cas de Damien, de son côté, correspond à une délinquance professionnalisée. Son activité est celle d'un dealer de drogue bien implanté dans son quartier. Il sera très rapidement connu des services de police et sa première peine est associée à une privation majeure, celle de ses proches :

> À 18 ans, je suis tombé en prison. C'est le moment de ma vie où ça a été très dur, parce que je suis resté longtemps : j'ai pris sept ans. J'ai fait quatre ans et demi, pleins : je n'ai pas vu ma fille pendant quatre ans et demi...

Il décrit, par ailleurs, un univers effroyable, qui peut susciter une certaine fascination :

> Il y a plein de choses très dures en prison. J'entendais des viols. J'entendais des trucs bizarres : les gens se font violer pendant qu'ils dorment, un mec qui bouffe le foie de son codétenu… Ah vous n'avez jamais entendu ça ! […] L'autre, il a pété les plombs. Ils étaient trois. Il a tué son codétenu. Il l'a ouvert, il a pris son foie, il l'a fait cuire. Et l'autre il avait tellement peur, il ne bougeait plus du lit. Il voyait l'autre qui (il mime la cuisson). Et dès que c'était la ronde : « Ça va » ? Et ils avaient mis un drap. Et le maton : « Il est où le troisième ? » Mais l'odeur : ça pue ! Quand, les gens, je leur dis, ils ne me croient pas ! Mais, si tu savais, je pourrais écrire un livre, un best-seller ! Si je vous raconte vraiment tout... C'est dingue ! La prison est très dure. […] Du début à la fin, du moment où vous arrivez, on vous fait comprendre tout de suite que

> ce n'est plus dehors. Les matons changent, tout change. Et, à un moment, vous êtes tout seul dans la cellule et vous revenez et vous vous dites que vous avez tout perdu : votre femme, tout, il n'y a plus d'argent, plus rien. Ça va être très dur.

Hugo met aussi l'accent sur la dimension principale de la peine, l'enfermement. L'entrée en prison marque également la perte de droits fondamentaux et de son identité précédente, puisqu'il devient un numéro pour l'administration :

> C'est dur l'enfermement. C'est beaucoup d'enfermements : le fait d'être enfermé et puis on est un numéro. On reste un numéro jusqu'à la sortie. […] Dès que la personne rentre en prison, on laisse tout au vestiaire, même sa tête on la laisse au vestiaire. Vous ne rentrez avec rien, même votre dignité, elle reste dans le coffre-fort. Ils vous enlèvent tout : la liberté, la dignité.

William explique également que les premiers jours sont les plus difficiles, surtout par la rupture avec le monde extérieur qu'incarne l'entrée en prison :

> De toute façon, les journées les plus dures, ce sont les dix premiers jours, aux arrivants. Et après ça peut être encore plus dur si on n'a pas de mandats, si on n'a rien... […] Ce qui est dur, c'est qu'on était dehors et qu'on se retrouve en prison. Ce sont les dix premiers jours. […] C'est beaucoup mieux la vie dehors. Ça, il faut s'en douter. En tout cas, moi, je ne souhaiterais à personne de venir ici. Ce n'est vraiment pas facile. Mais on fait avec...

Guy évoquera, quant à lui, les conditions d'hygiènes déplorables qu'il a dû supporter :

> Franchement prison S., c'est une poubelle ! C'est une poubelle : il y a plus de rats que de détenus. Les barreaux, tout est cassé, tordu... Ils vont mettre du produit pour faire crever les rats mais tout part par la fenêtre. Alors, des fois, ça montait jusqu'à la fenêtre, je ne voyais plus la pelouse !

Rémi me parlera aussi des infrastructures vétustes avec lesquelles il devait composer. L'achat d'un chauffage d'appoint électrique sera nécessaire pour lutter contre le froid dans sa cellule :

> Et même, les cellules, elles sont critiques. Par terre, il y a des trous... Un jour comme ça à ma fenêtre... Donc heureusement qu'il y a les vestes polaires parce qu'en ce moment il caille sa mère. On a des chauffages mais je ne sais pas à quoi ils servent. […] Ils disent, eux (les professionnels), qu'il fait chaud mais c'est parce qu'ils ont leurs chauffages dans leurs bureaux. Et nous, il y a deux gros tuyaux comme ça... Et ça chauffe au moins cinquante cellules qu'il y a dans le bâtiment, sur une allée.

Les personnes vont alors trouver des ressources pour supporter les diverses privations induites par l'incarcération ; elles vont se créer un réseau de connaissances parmi les détenus

pour se procurer des produits interdits ou simplement entretenir des relations amicales, gagner le respect des surveillants, aménager leur cellule de quelques équipements (télévision, plaques de cuisson, réfrigérateur, décorations, etc.), ou encore obtenir un poste de travail pour remplir un temps sinon vide. Ces ressources ne sont pas les mêmes pour tous les détenus. Certains vont davantage mener une vie solitaire, attendre dans une attitude apathique, d'autres choisissent plutôt de travailler en détention et d'entretenir des relations avec les co-cellulaires. Mais tous font face à de drastiques privations et à des conditions d'incarcération parfois indignes.

2. Normaliser l'expérience carcérale

La seconde étape de cette dialectique symbolique consiste en une modification de sens. Celle-ci va nécessiter une mise en cohérence du passage en prison avec l'extérieur, d'une part, et avec d'autres moments du parcours, d'autre part. En ce qui concerne les individus qui ont connu d'autres établissements, la prison se prête à une analogie avec ces dernières. Lorsque les personnes n'étaient pas ou peu en contact avec des institutions sanitaires ou médico-sociales, l'association symbolique se produira alors en référence à l'activité professionnelle (chapitre 6). L'individu donne nécessairement du sens à ses expériences quotidiennes et cette création se réalise ici par analogie. Cette mise en cohérence va s'opérer par un effet de résonance de l'expérience de la prison, par rapport à d'autres institutions et par rapport aux événements passés et futurs. Ici la dimension téléologique du récit se manifeste, interprétée, non pas comme un postulat à l'origine d'une illusion dans laquelle tomberaient l'enquêté et l'enquêteur, mais comme une caractéristique inhérente à l'expérience des individus : la construction d'un sens positif à l'incarcération est indispensable et cette période de l'existence se prête à un travail de redéfinition de soi et de l'avenir, par des projections et des anticipations. C'est bien cette structuration dialectique de l'expérience qui est au cœur de l'apparent paradoxe d'une prison à la fois décrite comme étau et comme ressource. Cette mise en cohérence se réalise sur deux niveaux qui se retrouvent liés :

- Une connexion spatiale : la prison est associée à d'autres espaces, en l'occurrence à d'autres institutions ;
- Une connexion temporelle : les individus s'adaptent « pour », en fonction d'un passé et en vue d'un avenir.

Antoine, notamment, dans un discours qui ressemble à une « histoire des malheurs »[84], met sur un pied d'égalité la prison, les foyers de l'enfance, les internats et les foyers d'hébergement :

> La famille l'enfer, les foyers, internats pendant que j'étais mineur, l'enfer, la prison l'enfer, le CHRS l'enfer, les produits, addictions bonheur mais c'est une fausse idée parce que c'est l'enfer. Et la sortie de prison, cette fois-ci, je touche du bois, j'espère que je ne retournerai jamais dans la boîte de thon, dans le gnouf ou dans le pouf ! Parce que la prison c'est un lieu de survie. C'est là où on n'apprend rien, c'est une perte de temps. C'est la facilité du Ministère de la justice de nous sortir de la société alors qu'en prison il n'y a pas de soins. Il ne faut pas se mentir. Il n'y a pas de suivi psy. Sinon il faut être condamné à plus de quinze ans, au minimum. Et rester toujours dans la même prison, surtout pas être transféré pour x raisons, que ça soit pour des projets familiaux, de l'aménagement de peine ou de conditionnelle ou des problèmes disciplinaires.

Antoine présente un parcours addictif, où l'alcoolisme correspond à une expérience totale (Castel, 1990). L'ensemble de son existence s'organise autour de son usage. Il déplore l'absence de suivi médical et psychiatrique suffisant en détention, comme si cet espace devait avoir pour fonction d'apporter des soins. Ses passages au sein de diverses institutions représentent pour lui des pauses dans des phases de consommation intenses. La prison est alors assimilée à d'autres lieux de cure ou de soin : ce sont les défaillances du service médical qui sont décrites. Et ce sens est en fait produit par une mise en cohérence de l'institution carcérale avec d'autres établissements : ici, les hôpitaux ou d'autres structures médicales. Cette association spatiale est assortie d'un parallèle temporel où le passage en prison va devenir un outil de sevrage, au même titre que les autres établissements. Certaines personnes vont plutôt mettre en parallèle leur expérience de la prison avec des CHRS, par exemple, ou la présenter comme un lieu dans lequel il est possible de se socialiser davantage à des pratiques délinquantes.

3. Sortir ou rester : l'ambivalence du retournement symbolique de l'expérience

La troisième étape de cette dialectique consiste en un dépassement des deux phases précédentes, celle d'une expérience mortifère et celle d'un monde qui devient cohérent à travers une connexion symbolique avec d'autres espaces et d'autres temps. Cohabitent au sein des individus des représentations contrastées, d'une prison à la fois difficile et supportable. L'expérience carcérale finit également par devenir problématique parce que les personnes se

[84] Goffman, Erving, 1968 (1961), *Asiles. Etude sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Editions de minuit, collection Le sens commun.

familiarisent avec cet environnement. En effet, pour que l'expérience soit soutenable, les individus se sont adaptés, par nécessité. Or, un risque prend corps lorsque la durée de l'incarcération devient plus importante. Les personnes manifestent de l'inquiétude quant à leur propre inscription dans un parcours institutionnel. Elles craignent de s'installer durablement sinon de manière irréversible dans un mode de vie qui jusqu'alors était perçu comme une période momentanée.

Damien, que nous avons précédemment cité, explique que sa carrière délinquante, inscrite dans un parcours de toxicomanie, finit par le mettre en face de nombreuses difficultés qui vont surpasser la dimension valorisante, pour la carrière délinquante, du passage en prison :

> La prison, en fait, dans la banlieue, ça fait un peu caïd, un peu « mec », « je n'ai pas peur ». Excusez-moi de le dire mais il y a deux, trois bouffonnes qui adorent les mecs du placard, qui sentent tes muscles : elles sont comme ça. Mais le revers de la médaille : tu es cramé, tu ne peux pas aller à la mairie. Tu es obligé de mentir dans ton CV. Tu marches dans la rue, la moitié des gens, ils savent que tu as été en prison. Donc, les gens, ils s'écartent du trottoir où tu es. Tu veux faire ta vie mais, la meuf, elle sait ce que tu fais, donc... Quand on est jeune, c'est super, c'est magnifique. Mais quand tu prends de l'âge, ce que je viens de vous dire, c'est ce qui arrive.

Il se décrit comme pris dans un engrenage, où l'enjeu à la sortie de prison serait de parvenir à rester abstinent dans les consommations et la délinquance. Déjà professionnalisé au sein de l'économie informelle, la tentation est forte lorsqu'il retrouve ses connaissances au sein de son quartier :

> Mais, à un moment donné, il y aura le petit grain de sable qui va enrailler la machine et qui peut dérailler tout ça... Si tu arrives à remettre la chaîne au bon moment, tu auras une petite conso, un peu d'alcool, mais tu as remis la chaîne vite, tu es reparti, tu te dis que c'est une erreur. Ou tu laisses le grain de sable engrener et voilà. Et là tu te dis : « Ce n'est pas grave, une conso ou deux, ce n'est rien » ! Et c'est ça qui tue pour nous, quand on dit ce mot-là : ce n'est rien. Parce qu'un matin, tu te réveilles, tu te retrouves à faire de « c'est rien » à beaucoup. Et de beaucoup, il te faut beaucoup d'argent, et beaucoup d'argent, synonyme : il faut faire des trucs un peu, des fois, à deux doigts de l'homicide. Et aujourd'hui les juges ne rigolent plus.

Un autre enquêté, Thomas, présente une existence parsemée d'allers-retours entre les foyers, d'abord de l'ASE, puis d'hébergement, la rue et la prison. Il finit par considérer que son adaptation à une diversité d'institutions, et sa capacité à contourner les règles vont mettre en péril le traitement de sa dépendance aux produits stupéfiants. Il ne parviendrait pas à se « stabiliser », parce qu'il serait pris dans une chaîne d'institutions :

> C’est pour ça que je vous disais, depuis tout petit… Bon, j’ai connu pas mal, divers trucs, entre la DDASS et le foyer : c’est compliqué. C’est pour ça, maintenant, ce que je recherche c’est me stabiliser.

Se « stabiliser » signifie pour Thomas sortir de la toile institutionnelle, une toile qui le maintient dans un cercle rue–foyer–prison. Il décrit les étapes successives de cette dialectique symbolique, à travers l’adaptation à la prison :

> La première fois, je ne connaissais pas. J’ai cru que c’était comme en Amérique. […] Quand j’ai découvert un peu comment c’était, j’ai dit : « bon okay ». Et, en fait, au fil des années, il y a eu plusieurs incarcérations ; ça ne me faisait ni chaud, ni froid, honnêtement… Et les trois dernières incarcérations, […] ça me met comme des gifles à travers le visage. Ça fait prendre conscience de certaines choses. Mais je n’arrive pas forcément à les mettre en application.

Jared, 30 ans, utilisera systématiquement l’expression « c’était bien » pour parler de son expérience de la prison pour quelques mois, puis quelques années, comme de celles des foyers de la PJJ ou encore des CHRS dans lesquels il sera hébergé à plusieurs reprises. Cette alternance entre institutions est fortement normalisée, tant ces placements sont devenus ordinaires. Sa vie en prison est décrite comme correcte, un univers dans lequel « ce n’était pas terrible, ça passait le temps », il n’a « pas galéré, ça a passé vite », même si l’enfermement demeurait très difficile à supporter. Au bout de la septième incarcération, sa perception se modifie. Il explique que la dernière fut la plus difficile, qu’il commence à perdre sa capacité à supporter cet environnement. Mais il faut surtout y lire l’expression d’un changement de perspective. Désormais, Jared aimerait changer de mode de vie et ne plus être condamné à nouveau :

> - C'était la dernière peine la plus dure
> - Pourquoi la dernière peine ?
> - Je ne sais pas, j'en avais marre. […] Je n’y arriverais plus, je n’ai plus la patience d’attendre.

Charlie, 23 ans, bien que consommateur régulier de drogues, correspond davantage à une délinquance de carrière. Il me raconte son quotidien en prison, particulièrement routinier. Les jours sont rythmés par une alternance entre des tâches et activités ordinaires (se laver, se promener, cuisiner, manger, regarder la télévision, dormir…) et la prise de cannabis, dont l’usage est ici anesthésiant :

> Je me levais le matin, je fumais un gros joint. J'allais en promenade, je fumais un gros joint. J'allais à la douche. Je fumais un gros joint. Je sortais de la douche. Je fumais un gros joint. On préparait la gamelle du midi. On fumait un gros joint. Après, on se posait, on dormait. On se

> réveillait, on fumait un gros joint. Dans l'après-midi, on refumait un gros joint. Après on s'occupait de choper parce qu'on n'avait plus rien. On faisait des yoyos[85]... On refumait des gros joints. Il y avait la gamelle du soir, c'est dégueulasse, on la jetait. On prenait la viande, on faisait une recette maison. On refumait un gros joint. Et puis on dormait. Tous les jours, tous les jours. Je niquais 300 euros par semaine de shit.

Il décrira son inscription dans un parcours de délinquance et sa difficulté à modifier ses habitudes. Les associations qu'il a connues, auprès desquelles il a été hébergé et a bénéficié d'un accompagnement social, ont pu lui permettre de ralentir le rythme des infractions commises, mais sans l'empêcher de connaître la prison. L'enjeu serait de parvenir à maintenir sur le long terme un ralentissement de sa pratique, et même d'en sortir totalement :

> J'aimerais bien autre chose maintenant. Tu connais les chevaux un peu ? Un cheval de course, c'est un long travail d'en faire un cheval de trot, tu vois ? Il n'a connu que la course, il ne sait y aller qu'en galopant, il ne peut pas faire le pas, le trot. Pour galoper, on lui met un coup d'étrier, il part au galop. C'est pareil que moi : j'ai connu que la course, maintenant il faut que j'apprenne à être un cheval de club, plus posé. Peut-être un jour... […] Le truc bien dans ces associations-là c'est qu'il y a deux solutions : soit tu en retires quelque chose et ton parcours il change, soit ça ne sert à rien et ton parcours ne change pas.

Les passages en foyers PJJ, en CHRS et en prison sont réinterprétés, *a posteriori*, comme des expériences tantôt positives, tantôt négatives. Au-delà du déroulement chronologique de ce parcours, qui sera développé dans les chapitres suivants, les expériences en institutions sanitaires ou médico-sociales, tout comme celles de la prison, sont relues postérieurement et traduisent bien cette dialectique symbolique. La prison est tantôt similaire à d'autres lieux, tantôt radicalement différente. Il serait fortuit d'y lire une réelle mêmeté, qui tient davantage à la paréidolie. Les personnes ont la sensation que leurs différents placements n'ont pas eu de réel effet et qu'elles sont enfermées dans une trajectoire. Cette réinterprétation va de pair avec la manifestation d'une volonté de changer de mode de vie :

> À chaque fois, ce sont des trucs, la prison, l'association R. ou G., ça m'a sorti d'une spirale pour m'en remettre dans une autre. Une spirale négative ou positive. Ça dépend des jeunes, tout le monde n'est pas pareil. Mais souvent tu te rends compte que ce sont des trucs positifs avec le recul. Et après tu réfléchis... La prison c'était différent parce que quand je suis sorti, j'avais envie de tout niquer. Depuis que je suis sorti de prison, j'ai passé un mois et demi en appart seulement, sinon j'étais en galère. Je suis sorti, j'étais à poil. J'ai que quinze centimes sur le codevi. […] Mais la prison, des fois, c'est une expérience comme une autre et des fois c'est différent. Cela dépend des moments.

[85] L'expression désigne une pratique courante en prison, qui consiste à faire passer des objets ou des produits à travers les barreaux de la cellule, vers un autre prisonnier, en faisant balancer le contenant à l'aide d'une ficelle ou d'une petite corde (souvent fabriquée à partir de draps ou de tissus) depuis l'extérieur en direction d'une autre cellule.

Cette dialectique symbolique comprend donc trois phases : 1. La prison fait rupture avec le monde extérieur et elle soumet les individus à de lourdes privations ; 2. Le sens de l'incarcération se modifie, pour devenir plus positif, à travers une analogie de l'expérience carcérale, pourtant si spécifique, avec d'autres lieux (des institutions sanitaires ou médico-sociales) et temps (relecture du passé à partir du présent et des projections vers l'avenir) ; 3. Après une adaptation à la prison, les personnes craignent de ne plus être capables de modifier leur parcours. Autrement dit, la prison, toujours mortifère, se ferait paradoxalement difficile et menaçante parce qu'elle serait devenue aisée et trop inscrite au niveau symbolique dans un parcours institutionnel.

C. Une typologie de parcours

Plusieurs parcours seront décrits et analysés dans cette thèse, sous la forme d'idéal-types. La perceptive demeure non déterministe ; les événements, bifurcations[86] ou ruptures sont générés par des configurations de contextes, d'actions, d'interactions, et ne sont pas issus d'une intentionnalité individuelle ou collective : ils auraient pu engendrer d'autres résultats. Plusieurs indicateurs ont été repérés, de manière inductive, après des relectures successives des entretiens retranscrits. Quatre parcours idéal-typiques ont finalement émergé de l'analyse. Dans le sillage de Max Weber (1922), les idéal-types ne correspondent pas à une réalité observable telle quelle, mais à un « tableau de pensée » créé par le sociologue pour lire et comprendre les phénomènes observés. Chaque idéal-type comprend une trame commune, qui réunit donc des phénomènes disparates, et une cohérence, qui implique de retirer certains traits ou au contraire d'en accentuer d'autres. En l'occurrence, chaque idéal-type correspond à une configuration particulière de plusieurs dimensions, configuration qui évolue dans le temps : des institutions particulières, un type de délinquance, une temporalité et une forme de subjectivation. Chacune de ces caractéristiques correspond à différentes dimensions qui vont se superposer et générer des configurations d'expériences.

C'est une des raisons pour lesquelles un *parcours* social se différencie d'autres instruments conceptuels qui existent pour penser une existence. La *trajectoire* est davantage déterminée puisqu'elle correspond au chemin dessiné par un tracé géométrique conçu *a priori*. « Parler de parcours revient à considérer que les existences individuelles ressemblent plutôt aujourd'hui à de multiples fragments de trajectoires mis bout à bout, que ces existences se trouvent, en quelque sorte, composées de morceaux de trajectoires, celles-ci ayant été tronquées, interrompues ou déviées par les événements vécus, par les choix opérés et par les contraintes subies. […] Aussi, situés dans des configurations sociales analogues, des individus socialement semblables peuvent-ils emprunter des chemins plus ou moins différents en fonction, justement, des événements qui les orientent dans telle ou telle direction et/ou des désirs qui les guident vers tel ou tel but » (Caradec, Ertul, Melchior, 2019). Quant à la *carrière*, elle concerne un domaine de la vie sociale (familial, scolaire, professionnel…). Ce concept sera utilisé plus particulièrement pour des pratiques délinquantes.

[86] Les configurations désignent des « configurations dans lesquelles des événements contingents, des perturbations légères peuvent être la source de réorientations importantes dans les trajectoires individuelles et les processus collectifs » (Bessin, Bidart, Grossetti, 2010, p. 9).

1. Parcours institutionnels et temporalités

Deux dimensions seront présentées dans cette partie, chacune correspondant à un des paramètres de différenciation des idéal-types. Le temps et l'espace ont effectivement un statut particulier puisqu'ils « constituent les coordonnées de base de tout parcours » (Caradec, Ertul, Melchior, 2019). Le temps est irréversible qu'alors que l'espace peut subir des transformations et qu'un même endroit peut être fréquenté plusieurs fois. Les parcours, qui seront décrits dans la seconde partie de cette thèse, présentent des configurations spatiotemporelles, produites sous l'incidence des institutions connues, du moment où ces espaces apparaissent et du rythme de leur succession. Ces configurations vont de pair avec une certaine expérience vécue du temps qui est intriquée avec l'espace.

En premier lieu, ce sont les structures sanitaires et médico-sociales qui ont attiré mon attention, puisqu'elles étaient présentes dans les prémices de la problématisation. Il apparaît que les personnes ne font pas l'expérience des mêmes institutions, mais toutes se retrouvent en prison à un moment donné de leur parcours. Ce résultat est en partie produit par la façon dont ont été sélectionnés les enquêtés pour la réalisation d'entretiens : les personnes devaient avoir connu à la fois la prison et un ou plusieurs espaces de prise en charge au cours de leur existence. Mais ce qui frappe lors de l'analyse, ce sont les différences entre les parcours institutionnels. Une partie des individus expérimente surtout des hôpitaux et des établissements spécialisés dans la prise en charge des addictions (CSAPA[87], CAARUD[88], centres de cure et de postcure, etc.). Un second groupe présente essentiellement des foyers de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)[89] et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse[90] (EPE[91], CER[92], CEF[93], EPM[94]). Un troisième se prête davantage à l'expérience de foyers de l'ASE et de centres d'hébergement destinés aux sans-abri (centres d'hébergement d'urgence, Centres

[87] Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie.
[88] Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues.
[89] L'Aide Sociale à l'Enfance propose divers établissements pour l'accueils d'enfants et d'adolescents, en dehors des familles d'accueil : les pouponnières ; les MECS (Maisons d'Enfants à Caractère Social) qui accueillent des enfants par tranche d'âge, en général dans des unités de vie qui comprennent dix places ; les LVA (Lieux de Vie et d'Accueil) qui sont des structures de petite taille (entre sept et quinze places en moyenne) destinées aux jeunes ; les Villages d'Enfants et d'Adolescents qui constituent des dispositifs intermédiaires entre la famille d'accueil et la MECS (les enfants vivent dans des maisons, avec des éducateurs familiaux).
[90] PJJ.
[91] Établissements de Placement Éducatif, qui comprennent une Unité éducative d'hébergement collectif (UEHC) et une ou plusieurs unités d'hébergement diversifié (UEHD) ou de Centre Éducatif Renforcé (CER). Ces établissements peuvent réunir des unités de l'ASE et de la PJJ.
[92] Centre Éducatif Renforcé, établissement de la PJJ.
[93] Centre Éducatif Fermé, établissement de la PJJ.
[94] Établissement Pénitentiaire pour Mineurs, établissement carcéral sous la responsabilité de l'Administration Pénitentiaire et en partenariat avec la PJJ.

d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, haltes de nuit, etc.) et des accueils de jour (accueil du public, rencontres avec des travailleurs sociaux, redistribution alimentaire, etc.). Enfin, le dernier type semblait à la lisière de cette typologie puisque les personnes expérimentaient peu d'institutions médico-sociales. Bien que sujets à de grandes difficultés, ces individus ne rentrent pas dans un parcours institutionnel et vont correspondre au triptyque normatif « travail, famille, logement ». Cette quatrième configuration est intéressante comme *cas négatif*, en tant qu'il « aidera une analyse scrupuleuse en suggérant la direction que doit prendre la recherche. L'examen du cas négatif révélera des propriétés différentes de celles des cas par ailleurs similaires, ou bien révélera des processus dont les aspects n'ont pas été entièrement compris » (Becker, 1986, p. 107). Pour ce quatrième type, l'institution avec laquelle les personnes vont opérer une mise en cohérence symbolique sera le travail.

Le temps intervient également comme un paramètre majeur dans le parcours. Plus précisément, c'est la perception du temps, dans son évolution, qui est prise en compte. Et l'expérience du temps se manifeste par une certaine vitesse, qui va permettre de différencier des périodes de l'existence. Les institutions sanitaires et médico-sociales connues, les incarcérations, les interactions avec d'autres individus et certaines pratiques, notamment les actes illégaux, vont converger pour produire une expérience du temps propre à un segment de l'existence. Quatre temporalités différentes s'observent, chacune correspondant à un parcours.

La première se manifeste par une accélération exponentielle, en l'occurrence de la consommation de psychotropes, suivie d'une période de modulation de la vitesse perçue, sous l'incidence d'hospitalisations, de sevrages ou d'incarcérations, puis d'une phase de ralentissement liée à une abstinence prolongée.

La seconde correspond à deux périodes successives. Une première phase d'accélération exponentielle, engendrée par des pratiques délinquantes de plus en plus fréquentes et une seconde phase d'arrêt, qui peut arriver de manière brutale, lorsque les personnes sont condamnées à une longue incarcération.

La troisième présente un rapport au temps inversé à la précédente. La première phase correspond à un arrêt : d'une certaine façon, le temps ne démarre pas, lorsque les personnes vivent dans la rue ou au sein de centres d'hébergement. La seconde phase est une accélération, qui va même être perçue comme une mise en route de l'horloge. Paradoxalement, c'est la prison qui est associée à une accélération : les personnes craignent de manquer de temps pour réaliser des démarches d'insertion au sein d'un logement ordinaire.

Enfin, la dernière temporalité se découpe en une phase d'accélération puis d'une phase d'arrêt. Ici, le premier segment correspond à une vitesse modérée que prodigue un quotidien ordonné autour de l'activité professionnelle et d'une vie de famille. Une rupture brutale marque la transition vers la seconde période : une longue incarcération incarne l'arrêt de toutes les activités précédentes.

2. Des rapports à la délinquance

Plusieurs théories et paradigmes expliquent, par des voies diverses, les origines de la délinquance. Les manuels de Renaud Fillieule (2001), Jacques Faget (2002), Gérard Mauger (2009), Laurent Mucchielli (2018) ou encore Albert Ogien, par la sociologie de la déviance (1995), ont proposé un panorama de ces orientations analytiques.

Gérard Mauger (2009) décrit les quatre courants qui donnent naissance à la sociologie criminelle, en opposition à l'école positiviste italienne et à la « théorie du criminel-né » de Cesare Lombroso (1876) : 1. « le mouvement durkheimien » (1895, 1897, 1900) et le prolongement du travail de Gaston Richard (1900) autour de *L'Année sociologique* ; 2. la « tendance dite du "milieu social" », à la suite de l'anthropologie criminelle d'Alexandre Lacassagne (1892) et de la théorie du « bouillon de culture » que constituerait l'environnement social pour des individus prédisposés ; 3. la psychosociologie de Gabriel Tarde (1890) et ses « lois de l'imitation », et 4. les « tentatives de synthèse entre psychologie et sociologie » d'Enrico Ferri (1905)[95]. Les recherches se développeront ensuite autour de quatre paradigmes qui jalonnent les sciences sociales et leurs concepts : celui de la « désorganisation » par la « première » école de Chicago, de « sous-culture » par les orientations culturalistes, d' « anomie » pour les fonctionnalistes ou encore de « réaction sociale » pour la sociologie interactionniste. Dans les années 1970, le paradigme « actionniste »[96] amène de nouvelles interprétations et les partisans de la « dissuasion situationnelle » (Cusson, 2009) : ce sont les occasions de commettre des actes de délinquance

[95] Enrico Ferri, proposera, dans son ouvrage *Sociologia criminale* (1884), deux lois : la loi de saturation criminelle, selon laquelle un milieu particulier donnera une proportion constante de criminalité ; et la loi de sursaturation criminelle, qui indique que des événements qui bouleversent les rapports sociaux tels que les guerres ou les famines, engendreront une augmentation de la criminalité.

[96] Hirshi, Travis, 1969, *Causes of Delinquency*, Berkeley, University of California Press ; Gottfredson, Michael R., Hirshi, Travis, 1990, *A General Theory of Crime*, Stanford, Stanford University Press; Cohen, Lawrence E., Felson, Marcus, 1979, « Social change and crime rate trends: a routine activity approach », *American Sociological Review*, vol. 44, pp. 588-608; Wilson, James, Q., Kelling, Georges L., 1982, « Broken windows. The police and neighbourhood safety », *Atlantic Monthly*, n° 249, p. 29-38.

et leur rentabilité qui orienteraient les choix rationnels des individus. Ces théories sont assez répandues en criminologie anglo-saxonne (Bonnet, 2006) et font d'ailleurs face à de nombreuses critiques puisqu'elles échouent à expliquer l'émergence des pratiques et la « carrière » délinquante (Becker, 1985). « L'identité délinquante est une identité par défaut, et le style de vie délinquant est une vie au jour le jour que l'on veut d'autant plus intense que l'on est incapable de se projeter dans l'avenir » (Mucchielli, 2018, p. 84).

Les héritiers de l'écologie urbaine se sont intéressés à l'inscription spatiale du phénomène de délinquance, inspirés par le modèle concentrique de Burgess, observant la présence du « crime » dans certaines zones urbaines (Shaw, MacKay, 1942) et les effets de la ségrégation résidentielle (Thrasher, 1927). Par ailleurs, les phénomènes de bande, notamment en tant qu'institution de socialisation à la délinquance, ont attiré l'attention des chercheurs, en particulier les gangs aux États-Unis (Thrasher, 1927 ; Whyte, 1943 ; Cohen, 1955). Toutefois, la délinquance n'est pas le propre des milieux populaires ou défavorisés, en témoignent la délinquance « en col blanc » (Sutherland, 1940), mais aussi l'existence d'incivilités ordinaires comme les déclarations frauduleuses auprès des assurances (Bacher, Gagnon, 2003) ou les infractions routières (Renouard, 2000). Les analyses d'inspiration culturaliste ont notamment expliqué l'émergence de la délinquance par la socialisation au sein de groupes qui seraient opposés culturellement aux autres, d'où découleraient l' « association différentielle »[97] (Sutherland, 1924) ou encore un conflit de culture (Wirth, 1928 ; Sellin, 1938). Albert Cohen (1955) définissait notamment la conduite délinquante des *corner boys* (opposés aux *college boys*) comme non utilitaire, malicieuse, négativiste et hédoniste. La présentation qui suit va tendre à contredire cette description. Ces conceptions ont désormais été critiquées pour leur relativisme. Notamment, la « sous-culture » n'implique pas strictement l'absence de la culture dominante au sein de ces groupes comme s'ils étaient étanches. Proche de l'interactionnisme, David Matza (1964) considère que les délinquants transgressent des normes dont ils ne contestent pas toujours la valeur. Les individus sont conscients des règles et de leur transgression et manifestent même des sentiments de honte ou de culpabilité. Gresham Sykes et David Matza (1957) proposent également l'existence de « techniques de neutralisation », qui permettent de mettre à distance les croyances morales et qui constituent des moyens de justifier ses actes : le déni de responsabilité, la minimisation du mal causé, la négation de la

[97] Edwin Sutherland s'est intéressé au processus d'apprentissage duquel émerge le passage à l'acte, apprentissage qui a lieu, selon lui, au sein d'un groupe restreint. Sa théorie de l' « association différentielle » aura une grande influence dans la sociologie américaine : un individu peut considérer défavorable le respect de la loi. Le criminel s'associe alors à un modèle criminel, sans avoir d'autre modèle en comparaison.

victime, l'accusation des accusateurs ou encore l'appel à des loyautés plus exigeantes que les normes officielles.

Deux angles distinguent les pratiques et les groupes délinquants, que nous allons relier pour notre analyse. Le premier repère plusieurs types de sous-cultures délinquantes, selon Richard Cloward et Lloyd Ohlin (1960) : 1) une forme « criminelle » qui correspond aux vols utilitaires ; 2) une forme « conflictuelle » qui est associée à l'utilisation instrumentale de la violence ; 3) une forme de « retrait » (*retreatist*) qui est associée à la consommation de drogues » (Mauger, 2009, p. 50). En s'inspirant des « théories de la tension » de Robert Merton (1938), Richard Cloward et Lloyd Ohlin expliquent que les formes « criminelles » et « conflictuelles » permettent aux personnes d'atteindre un certain succès au sein de la bande, alors que la forme de « retrait » correspond à un abandon de la compétition sociale. Le deuxième angle oppose, quant à lui, deux types de carrières : « d'un côté, les « délinquants occasionnels », de l'autre, les « délinquants de carrière » » (Mauger, 2009, p. 55). Ici, l'analyse est davantage longitudinale, en s'inscrivant dans l'observation des carrières délinquantes, de l'entrée dans une pratique plus ou moins maintenue au cours du temps et de la fréquence des actes commis.

Le point de vue adopté sera ici interactionniste, en considérant que la délinquance, tout comme la déviance, est le fruit d'une articulation entre, d'une part, l'engagement d'individus et de groupes d'individus dans un ensemble de pratiques, et, d'autre part, d'un processus de désignation de ces pratiques comme illégitimes, illégales, déviantes voire criminelles (Becker, 1985). Les actes illicites émergent au sein de groupes, bien que ces derniers ne constituent pas toujours des sous-cultures ou des bandes, ils évoluent au sein d'un parcours et y prennent sens. S'inscrivant dans un autre paradigme, Émile Durkheim a entrepris une considération du crime radicalement différente, dans une époque encore dominée par les explications biologiques et psychologiques. Si le crime est présent dans toutes les sociétés, ce qui le caractérise n'est pas une morale absolue mais une conscience collective relative : « Nous ne réprouvons pas un acte parce qu'il est un crime mais il est crime parce que nous le réprouvons » (Durkheim, 1893, p. 48). Bien après, Philippe Robert s'empara de la théorie de l'étiquetage pour éclairer le passage d'une délinquance occasionnelle à une pratique régulière, qui « découle d'une stigmatisation de la réaction sociale intervenant quand l'audience classifie comme déviant celui qui s'est contenté en premier lieu de poser un acte déviant » (Robert, 1973, p. 461).

Loin de se réduire à la délinquance au sein de bandes ou aux crimes de sang, les pratiques délinquantes se révèlent particulièrement variées et ne peuvent se comprendre que replacées au sein des parcours qui les contraignent autant qu'ils les rendent possible. Laurent Mucchielli (2018) énonçait justement la difficulté majeure qui réside dans la complexité des types de délinquance. Il distingue notamment la délinquance « pathologique », « initiatique » et d' « exclusion », que je mettrai en parallèle avec ma propre typologie. La délinquance « initiatique » telle que la présente l'auteur est d'ailleurs absente de ma typologique de rapports à la délinquance, puisqu'elle concerne des personnes de tous milieux, n'ayant vécu aucun traumatisme avéré ou rupture au cours de leur socialisation primaire, et dont les actes, commis sous l'influence d'un petit groupe pour expérimenter ou tester la réaction des adultes, sont peu graves. Ces faits sont rarement judiciarisés, traversent tous les milieux sociaux et ne concernent pas des personnes incarcérées, ou simplement au cours d'une première phase d'expérimentation, d'individus qui s'engageront ensuite dans une carrière délinquante. C'est ce qui explique leur absence sur mon terrain.

J'ai repéré, au sein des entretiens biographiques, quatre types de rapport à la délinquance, qui correspondent à des manières de se représenter ses actes et de les justifier. Les personnes n'entretiennent pas le même rapport avec les infractions qu'elles commettent. Bien souvent, les représentations n'ont pas de relation directe avec la pratique, qui sera qualifiée comme illégale et par la suite condamnée par la Justice. Ces actes prennent sens au sein du parcours et dans un ensemble de relations et d'interactions.

Le premier idéal-type correspond à une *délinquance pathologique*. Ici, la catégorisation médicale n'est pas à interpréter comme une réelle affliction sur laquelle je poserais un diagnostic, mais plutôt comme une manière de se représenter et d'expérimenter certaines pratiques. Dans cette situation, les personnes vont se décrire comme malades, soumises à une addiction contre laquelle elles peinent à lutter. Ce parcours correspondra plus particulièrement à une *expérience totale* (Castel, 1990) au sein de laquelle la recherche et la consommation de drogues organiseront l'ensemble du quotidien.

Laurent Mucchielli (2018) distinguait parmi les « délinquants juvéniles », un type « pathologique ». Celui-ci concerne des jeunes en grande difficulté psychologique, qui ont vécu des ruptures ou des traumatismes au sein de la sphère familiale (Bonneville-Baruchel, 2016 ; Zaouche Gaudron, 2016). Parmi eux, le sociologue y classe les auteurs de violences physiques et plus particulièrement sexuelles (Le Goaziou, Mucchielli, 2009). Bien que cette proposition soit intéressante, elle se distingue de la présente, notamment parce que l'angle

choisi est différent. Toutes les personnes rencontrées au cours de cette recherche ont pu vivre des ruptures et des violences au cours de leur enfance et de leur adolescence. Ce qui distingue leurs expériences vécues et leurs représentations à l'égard de leurs actes, par rapport aux autres, est bien le parcours lui-même. La « délinquance pathologique » concerne, dans mon propos, des personnes ayant une consommation importante de psychotropes. Il s'agit à la fois d'une expérience addictive qui conduit à organiser l'ensemble de l'existence autour de cet usage de drogues, mais aussi d'une réappropriation du discours des professionnels soignants, les personnes mettant en récit une existence structurée par la dépendance. Plus particulièrement, les actes condamnés ont un lien avec l'usage de substances psychotropes : achat et revente de produits classés stupéfiants, conduite en état d'ébriété, vols, dégradations, violences à l'encontre de personnes…

Le second idéal-type consiste en une *délinquance de carrière*. Les personnes vont interpréter leurs infractions comme les étapes successives d'une professionnalisation au sein d'un monde délinquant. Nous verrons également que les placements au sein de foyers de l'ASE et de la PJJ vont renforcer à la fois des compétences techniques au sein d'une économie lucrative, et des liens dans un monde social. Toutefois, les relations qu'entretiennent les individus restent labiles et leur activité illégale regroupe au départ des pratiques plutôt solitaires.

Cette activité les rapproche de la caractéristique « délinquance juvénile » et notamment des « bandes de jeunes ». Les personnes commettent généralement leurs premières infractions en solitaire, puis s'intègrent progressivement à un groupe au sein duquel la pratique va prendre de l'ampleur et se perfectionner. Par ailleurs, ces individus pâtissent d'un manque de reconnaissance et d'une disqualification scolaire et professionnelle. Dans ce cadre « le capital social acquis dans la rue compense l'absence de capital scolaire, la reconnaissance par la rue (pratiques agonistiques, réponse au défi, solidarité vindicative) compense la stigmatisation par l'école » (Mauger, 2009, p. 89). Et l'intégration au sein d'une économie parallèle permet de contrebalancer les difficultés d'insertion professionnelle au sein des sphères légales. Concrètement, ces personnes commettent des vols à l'étalage, de matériel électronique (autoradios, téléphones, ordinateurs…), des prises de véhicules (voitures, motos…), des cambriolages, des braquages de petits et grands commerces puis de banques, du trafic de produits classés stupéfiants (la pratique est lucrative et réalisée pour s'enrichir alors que, pour la « délinquance pathologique », la revente vise l'autosuffisance)… Ces pratiques n'ont d'ailleurs pas le même prestige au sein du groupe et ne nécessitent pas les mêmes

compétences. Les personnes expliquent comment elles se sont progressivement professionnalisées à mesure qu'elles se socialisaient au contact d'autres délinquants. « Par ailleurs, la prison, en favorisant l'accumulation de capital social dans le monde de la délinquance professionnelle et la transmission des savoir-faire correspondants et en élargissant ainsi le champ des possibles délinquant, reste un lieu privilégié de conversion d'un pôle à l'autre » (Mauger, 2009, p. 95). Les résultats de la recherche corroborent cette observation de Gérard Mauger : la prison peut constituer un facteur d'amplification des pratiques et d'intégration au sein d'une sous-culture. Les personnes qui commettaient des infractions ordinaires, qui faisaient du *bizness* ou du petit trafic de drogues, intègrent alors le « milieu », au sein duquel la pratique est organisée et hiérarchisée.

Cette délinquance de « carrière » se rapproche de la délinquance d'« exclusion »[98], énoncée par Laurent Mucchielli (2018), davantage présente dans des « quartiers sensibles » d'agglomération, tout comme en milieu rural, pour les parcours qui seront décrits dans la suite de mon exposé. Les personnes expérimentent à la fois une exclusion professionnelle et scolaire dont découle un sentiment de disqualification sociale (Paugam, 2008). La « culture de rue » deviendra alors un univers de revalorisation. « L'adolescent fera une "carrière délinquante" plus ou moins longue, plus ou moins spécialisée dans un type de délinquance (les vols et recels, les cambriolages, le trafic de drogues…), endossant le "rôle social" de délinquant, cumulant des mesures pénales, intégrant l'emprisonnement comme un incident de parcours "normal" où la fréquentation d'autres délinquants plus aguerris conduit fréquemment à un renforcement de la carrière délinquante » (Mucchielli, 2018, p. 82).

Le troisième type correspond à une *délinquance de survie*. Les personnes expliquent qu'elles n'ont pas d'autre choix, pour supporter un quotidien particulièrement précaire, mais aussi pour se procurer des ressources vitales. Il s'agit d'individus qui vivent à la rue ou dans des lieux d'hébergement. Les infractions seront d'ailleurs de moindre gravité dans cette situation. Elles consistent essentiellement en des vols à l'étalage, l'occupation illégale de lieux privés ou de l'espace public (dormir dans un squat, sous un abribus, dans un arrêt de métro…), d'ébriété sur la voie publique, d'outrages à agents, de dégradation de biens publics,

[98] Denis Salas, ancien juge des enfants, décrivait dans un article du journal *Le Monde*, une « délinquance d'exclusion », pointant les défaillances des institutions éducatives à l'égard des mineurs délinquants. Aux côtés de la délinquance pathologique et de la délinquance initiatique, que reprend d'ailleurs Laurent Mucchielli (2014), la « délinquance d'exclusion » (Salas, 1997) émerge massivement au sein de quartiers de relégation, particulièrement marqués par le chômage. « Elle se caractérise par l'adaptation à des formes de survie, à la débrouille individuelle, aux lois du business et finit par former une manière de vivre. C'est la délinquance qui devient socialisante et non les institutions » (Salas, Prieur, 1998).

d'atteintes aux personnes (bagarres, insultes qui entraînent des combats dans la rue, conflits entre personnes sans-abri…) ou encore de consommation et détention de produits classés stupéfiants, parfois de la revente (ici essentiellement pour assurer son propre usage). Ce rapport particulier aux actes délinquants reste peu présent dans les recherches qui s'intéressent aux pratiques délictueuses. Ces infractions sont bien souvent rattachées à un sentiment de nécessité, qu'il s'agisse de se procurer des biens ou d'atteindre une revalorisation de soi, de renverser un stigmate ou encore de compenser une impossibilité à s'intégrer au sein de sphères professionnelles légales. Cette délinquance de survie est alors abordée comme la première étape d'entrée dans une carrière déviante, pour des jeunes issus de zones urbaines ou rurales défavorisées (Dubet, 1987), qui intègrent des bandes. Cette situation est, dans mon propos, celle de la *délinquance de carrière*. Il est vrai que les premiers actes sont décrits comme indispensables et non comme des choix rationnels poursuivant l'enrichissement. Mais le parcours amène les personnes à construire un rapport à leurs actes bien différent ; la pratique se professionnalise rapidement et prend une autre signification. La *délinquance de survie* relève ici d'un rapport à la nécessité qui prend sens au sein de l'expérience de la marginalité extrême. Les personnes expliquent que leurs actes, bien que parfois immoraux et s'accompagnant de regrets, ne constituent pas des choix mais des nécessités vitales pour se nourrir, pour dormir dans un espace plus sécurisé que la rue (dans un squat, un lieu privé occupé illégalement…) ou encore supporter le quotidien en consommant des psychotropes… En aucun cas les individus ne se perçoivent comme des professionnels. Les actes ne sont d'ailleurs pas conçus comme technicisés, ni comme de la « délinquance ».

Enfin, le dernier idéal-type se caractérise par une *délinquance accidentelle*. Les personnes non intégrées à un quelconque réseau délictueux, sont inconnues des services de police et de Justice. Un acte va alors précipiter l'existence vers une chute vertigineuse, chute qui sera vécue comme un véritable cataclysme. Cette situation est proche de l'*incarcération catastrophe* que décrit Gilles Chantraine (2004). Les personnes n'avaient jamais envisagé une incarcération au cours de leur existence. L'arrestation, le procès et l'arrivée derrière les barreaux consacrent une terrible déchéance : les individus perdent leur emploi, se séparent de leurs proches, se retrouvent en contact avec une population inconnue auparavant (usagers de drogues, sans-abri, délinquants professionnels, etc.) et doivent négocier avec une identité négative. Les faits commis sont en effet porteurs d'un stigmate important : violences conjugales, homicides, viols sur mineurs…

3. Des formes de subjectivation

Enfin, un dernier indicateur apparaît dans cette typologie : des formes de subjectivation. En effet, les entretiens manifestent tous une expérience signifiante, qui se répète à chaque étape du parcours raconté. Des événements bien réels font émerger ce sens donné à l'existence, en même temps que les individus font une relecture rétrospective de leur vie, et manifestent un rapport subjectif commun au sein d'un type de parcours. La description prendra à la fois en compte des expériences socialement situées ainsi que le sens vécu, ceux-ci étant intriqués : le sens est à la fois une construction historique et individuelle : « Les individus, en tant qu'ils sont le produit d'une construction sociale, sont également une construction d'eux-mêmes » (Pollak, 1986, p. 29).

Bien que je n'adhère pas à l'irréductible liberté du sujet qui tendrait à sortir d'une analyse sociologique (Deprez, 2015), je m'inspire de la réflexion de Paul Ricoeur (1990) sur le récit, en ce qu'il consiste à faire tenir ensemble passé, présent et avenir. De l'*illusion biographique* à la *désillusion narrative* (Truc, 2005), les récits permettent d'articuler constance et évolution pour constituer une identité personnelle. Paul Ricoeur distingue deux modèles de permanence : la *mêmeté* (*idem*), qui correspond à des dispositions acquises et durables, à partir desquelles la personne est reconnue (le *caractère*), et l'*ipséité*, qui désigne la part subjective (dont la permanence s'exprime par la *parole tenue*, la *promesse*) au sein de laquelle réside la contingence. « Le caractère est permanence du temps en tant que maintien du *même*, la parole tenue constitue au contraire, par le maintien de *soi*, "un défi au temps, un déni de changement".[99] Par l'ipseité, l'autre demeure en *soi-même* » (Truc, 2005, p. 53). Face à des actions jamais terminées, prises dans un monde imprévisible, la mise en récit permet de clore l'action, par son principe de finitude, et de lui donner un sens. Ce que je nomme « formes de subjectivation » est finalement l'expression de cette dynamique propre à l'exercice narratif. Nous verrons qu'elles diffèrent d'un type de parcours à l'autre, puisque les personnes n'ont pas les mêmes expériences et interactions au cours du temps : ces manières d'articuler ces deux temporalités (idem et ipsé) sont construites socialement. Philippe Corcuff propose notamment une perspective sociologique qui consiste à étudier « la stabilisation d'un sens ordinaire de sa propre authenticité ou de sa propre singularité, qui n'est pas réduit, à la différence de Pierre Bourdieu, à une "illusion", mais qui est appréhendé comme des réalités de l'expérience individuelle socialement construite » (Corcuff, 1999, p. 109).

[99] Ricoeur, Paul, 1990, *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil, pp. 148-149.

La première forme de subjectivation est l'*addiction* dont la connotation est proche de la notion d'asservissement. Les personnes racontent les prémices d'une consommation de drogues. L'usage est d'abord initiatique, s'intègre progressivement dans un quotidien et devient de plus en plus fréquent. L'ensemble de l'existence est ordonné autour de la consommation, la substance ayant une emprise sur les individus, qui ne sont plus les sujets de leur existence mais les agents à travers lesquels la substance agit. Si l'addiction a bien une existence matérielle, par son emprise physique et psychique, le discours qui la recouvre est nécessairement subjectif : sa force donne un sens à l'existence, là où les individus luttent contre une affliction qu'ils déplorent autant qu'ils peuvent en apprécier les sensations. L'enjeu se déploie dans un tiraillement entre un engagement dans une pratique jouissive, et la recherche d'une distance avec la consommation, l'intention de quitter cette pratique.

La seconde forme de subjectivation est la *violence*. Des individus vont ordonner leur récit autour de la construction d'un capital agonistique. Des coups, des rixes et diverses maltraitances sont mises en relation dans le récit comme à l'origine d'une capacité à encaisser les coups mais aussi d'une acquisition progressive de dispositions à être violent : les maltraitances sont retournées contre l'adversaire et deviennent même un moyen d'intégration au sein d'un groupe. Cette violence est tributaire de comportements extérieurs qui l'ont fait émerger mais elle se mue en une capacité qui permet de reprendre le contrôle de son existence et de se défendre. Le récit manifestera également une intention de changer l'orientation du parcours : la violence est à la fois une ressource pour se faire une place au sein d'un univers qui valorise la force physique et mentale, et une contrainte qui enferme l'individu dans une déviance.

La troisième forme de subjectivation est la *solitude*. Isolées, peu aimées, rarement consolées, ces personnes décrivent les prémices d'un sentiment qui émerge au cours de l'enfance et qui se renouvellera tout au long de l'existence. De l'instabilité des liens se dégage alors une certitude : les relations sont labiles et la confiance ne doit être donnée qu'avec parcimonie. Ce cynisme se renforce à mesure que les personnes font l'expérience de la grande marginalité. Et ce qui était décrit comme une privation se transforme en besoin, celui de l'introversion. La solitude se lit également selon deux pôles : être en capacité de supporter la solitude est une ressource indispensable au mode de vie itinérant, sans quoi elle deviendrait un supplice, mais cette distance tend à freiner une volonté d'insertion au sein d'un logement conventionnel (y accéder implique d'accepter une transition au sein d'un espace collectif).

Enfin, la dernière forme de subjectivation est l'*activité*. Les personnes ont toujours occupé un emploi et c'est à partir du travail salarié qu'elles vont redonner un sens positif à une expérience de déchéance. Le travail permet de supporter le temps passé en prison et s'inscrit en continuité des expériences professionnelles antérieures. Les perspectives d'avenir se lisent également à travers l'activité : l'enjeu est de retrouver un travail à la sortie et d'amoindrir les effets délétères du passage en prison par cet investissement.

La recherche sur le terrain a donc révélé différentes difficultés, qui posent des questions méthodologiques et qui donnent des informations cruciales sur les mondes sociaux étudiés. En premier lieu, l'entrée en prison ainsi que la négociation des entretiens a requis un temps considérable et la mise en place d'un protocole rigoureux. En second lieu, la problématique touchant des objets sensibles tels que la délinquance ou la privation de liberté, les questionnements éthiques ont été exacerbés lors des interactions avec les professionnels et au cours des entretiens. Enfin, le recueil de biographies peut s'avérer très ambigu lorsque les personnes rencontrées en entretiens sont déjà régulièrement enjointes à se mettre en récit et socialisées à un conformisme discursif face aux pourvoyeurs d'aides sociales. Cette situation apparaît comme une difficulté nouvelle pour la recherche en sciences sociales tout comme la manifestation de politiques sociales recentrées sur l'individu, à travers une injonction à se raconter pour s'activer.

La seconde partie de cette thèse sera consacrée à la description et à l'analyse croisée de différents récits recueillis auprès de personnes ayant la double expérience de la prison et d'institutions sanitaires et médico-sociales. Quatre parcours idéal-typiques ont été construits par induction, à partir de cinq paramètres qui s'imbriquent les uns avec les autres. Ils présentent, en effet, de par le caractère propre au récit, une cohérence qui se manifeste notamment par la configuration de certaines institutions, d'une temporalité spécifique, d'un rapport prédominant à la délinquance et d'une forme de subjectivation qui relie passé, présent et avenir. Si chaque expérience demeure subjective, les récits sont structurés socialement : les personnes qui se retrouvent dans certaines institutions plutôt que dans d'autres auront un parcours similaire.

Ce tableau synthétise les paramètres pris en compte pour construire cette typologie :

Rapport à la prison	**Institutions**	**Rapport à la délinquance**	**Temporalité[100]**	**Forme de subjectivation**
Prison « cure »	ASE, Centres de cure, CSAPA, CAARUD	Délinquance pathologique	++++++-+-+-+------	Addiction
Prison « école du crime »	ASE, foyers PJJ, EPM	Délinquance de carrière	++++++----------	Violence
Prison « assistancielle »	ASE, CHRS, accueils de jour	Délinquance de survie	----------++++++	Solitude
Prison « atelier »	Travail	Délinquance accidentelle	-+---+---+---+-------	Activité

(Tableau 8 : Présentation des idéal-types de parcours)

Les quatre chapitres suivants montrent de manière compréhensive et diachronique comment chaque période de l'existence est expérimentée. La dialectique symbolique décrite dans ce chapitre se retrouve dans chaque parcours. Toutefois la structure même des récits, structure commune à plusieurs individus qui présentent un même parcours, a été conservée pour décrire leur déroulement. Il s'agit d'histoires bien réelles qui se retrouvent mises en ordre en périodes successives. Ces parcours sont d'abord introduits par des événements biographiques qui contextualisent l'apparition de pratiques et de normes : des difficultés et des souffrances constituent le terreau de la délinquance, de l'addiction ou encore de l'itinérance. Une seconde partie décrit ensuite une alternance entre plusieurs institutions, et des périodes à l'extérieur. Cette phase se prête alors à une analogie de la prison avec d'autres lieux. Enfin, la dernière partie a pour objet le renversement du sens et des discours relatifs à la prison. Cette dernière, suite à un allongement de la durée d'enfermement, devrait désormais être utilisée pour se transformer et changer l'orientation du parcours.

[100] Dans ce tableau, les « + » correspondent à des périodes d'accélération et les « - » à des phases de ralentissement. Lorsque se mélangent les « + » et les « - » au cours d'une même période, la vitesse se retrouve modulée, l'accélération subissant alors une réduction de sa vitesse.

Toutefois, le dernier chapitre, puisqu'il expose un « cas – négatif », présente une structure un peu différente, tout en conservant cette dialectique symbolique. Si la première partie donne des éléments de contexte, la seconde se caractérise par un procès qui consacre une déchéance et entraîne une incarcération dont la durée s'avère longue. Celle-ci fait rupture alors que, pour les autres parcours, l'incarcération se place davantage dans un *continuum*. La dernière phase présente les adaptations développées face aux souffrances de l'incarcération et une reconstruction de soi grâce au travail, qui va constituer le point d'analogie avec la vie précédente et un outil de projection positive vers l'avenir.

Seconde Partie :

Des parcours dans et par-delà les institutions

Cette seconde partie expose les résultats de la recherche de terrain à partir de quatre idéal-types de parcours : celui de l'expérience totale (**chapitre 3**), de la professionnalisation délinquante (**chapitre 4**), de l'itinérance (**chapitre 5**) et, enfin, de la déchéance (**chapitre 6**). Loin de se résumer au carcan d'une discipline à la laquelle les personnes seraient implacablement soumises, les expériences institutionnelles s'accompagnent de résistances qui suivent le triptyque d'Albert Hirschman (1970), *Exit, Voice and Loyalty*. Nous verrons que ces réactions interviennent à différentes phases des parcours. Par ailleurs, la diversité des lieux fréquentés ainsi que la circulation d'une institution à l'autre génèrent différents rapports à l'espace habité, allant de la familiarisation et de l'aisance (Thévenot, 1994 ; Breviglieri, 1999) à l'ancrage (Jouve, Pichon, 2015). Si le cœur de l'analyse porte sur le parcours et le sens que prennent les expériences institutionnelles, ces formes d'habiter traversent différents lieux et le rapport aux institutions peut évoluer de l'un à l'autre. Les personnes rencontrées au cours d'un entretien ont majoritairement peu connu le logement dit « autonome » sur une longue durée ; elles transitent plutôt entre divers espaces, développant alors différents rapports à l'habitat. Nous verrons que le sens attribué à l'expérience carcérale est le produit d'une configuration d'expériences au sein d'une diversité d'institutions sanitaires, sociales ou médico-sociales.

Chapitre 3 : Une prison cure ou le parcours de l'expérience totale

C'est vrai que l'alcool ça fait beaucoup de dégâts. C'est même pour ça que je suis ici. Ici, ça m'a coûté une cure de quatorze ans.
Guy, 60 ans, incarcéré en Centre de détention

Les drogues ont fait l'objet de nombreuses recherches en sciences humaines, qui peuvent être structurées autour de trois grands thèmes développés depuis les années 1990 : « la différenciation sociale des usages de drogues, la structuration des marchés de l'illicite et les politiques locales de réduction des risques » (Faugeron, Kokoreff, 1999, p. 8). Plusieurs travaux, certains désormais au rang de classiques en la matière, traitent des parcours (carrières ou trajectoires selon le concept employé) des usagers de substances psychoactives, bien souvent illicites (Castel, 1999 ; Duprez, Kokoreff, 2000 ; Bouhnik, Touzé, 1995 ; Fernandez, 2010 ; Simmat-Durand et al., 2013 ; Becker, 1985 ; Jamoulle, 2000). L'incarcération y apparaît souvent comme un passage anecdotique ou récurrent, parfois même comme une pause dans la consommation régulière. Dans ce chapitre, la prison va progressivement se transformer en un lieu de cure, permettant le sevrage d'addictions. Ici, l'usage de psychotropes fait figure d'expérience totale, au sens où l'ensemble de l'existence s'y articule. La prison, au sein d'une toile institutionnelle, finit par être associée symboliquement à un espace qui permet un sevrage, en bout de course bien plus efficace que les tentatives au sein des centres de cure ou des hôpitaux.

Cette « prison – espace de cure » est analysée par l'association de plusieurs indicateurs. D'abord, la délinquance, en tant qu'ensemble de pratiques désignées comme illégales, est ici intriquée aux consommations régulières de psychotropes et vécue sur le mode de la pathologie. Leurs infractions font, en effet, partie d'une spirale addictive, d'une part, parce qu'elles apparaissent pour maintenir la prise régulière de drogues et, d'autre part, parce que se fournir et même consommer des produits classés stupéfiants demeure passible de poursuites judiciaires. L'ensemble de l'existence s'organise autour de l'usage du produit : les psychotropes sont présents à chaque étape du récit et structurent le parcours. Selon Robert Castel, l'*expérience totale* est caractérisée par une forme de *désaffiliation*. En s'inspirant du mythe de Tristan et Iseut, la relation du toxicomane avec la drogue serait comparable à

l'amour qui lie les deux protagonistes. Cet amour se situe en dehors de toute appartenance et au-delà des régulations sociales. Il ne peut « s'accomplir que dans la mort », seul espace possible de territorialisation. « Il ne peut se vivre que comme une expérience totale enfermée sur elle-même, parce qu'il n'a ni point d'appui ni débouchés hors du cadre qu'il s'auto-circonscrit » (Castel, 1990, p. 159). Mais ce portrait, qui peut caractériser des situations extrêmes d'emprises, n'est pas à coller directement sur la réalité et doit ici davantage servir de clef de lecture. Il est certain que les personnes qui quittent ce parcours ne finissent pas à la morgue. Cette affirmation pour le moins banale signifie que les individus ne sont pas complètement désolidarisés des régulations et des relations sociales ordinaires. Simplement, ces relations et ces supports ne sont pas exactement les mêmes. Les individus décrivent des phases où ils exercent une activité salariée, tout en consommant des quantités importantes de stupéfiants. Ils évoquent également, pour certains, un réseau de solidarité plutôt dense et des contacts sociaux réguliers. L'investissement dans une économie parallèle nécessite des compétences et une connaissance fine des rouages du trafic… Parfois aussi, les personnes correspondent trait pour trait à la désaffiliation extrême : absence d'emploi et de logement, isolement, manque de ressources économiques… L'ambition est ici de montrer que l'expérience totale à elle seule, bien qu'elle soit déterminante dans la structuration du récit, est intégrée dans une configuration de plusieurs facteurs.

Par ailleurs, les individus se retrouvent pris au sein d'une chaîne d'institutions constituée d'hôpitaux, de centres de cure, de foyers d'hébergement et de la prison. Comme le dit très justement Fabrice Fernandez : « les personnes regroupées ainsi sous ces catégories de toxicomane, d'itinérant ou de détenu ne peuvent être réduites à leur appartenance à l'un de ces mondes (la drogue, la rue, la prison), et ce, d'autant plus qu'elles ne paraissent pas tant faire partie d'un monde en particulier que cheminer à la lisière de plusieurs, basculant parfois de l'un à l'autre sans appartenir véritablement à aucun d'entre eux » (Fernandez, 2018, p. 38).

Les « drogues » dont il sera question dans ce chapitre correspondent à toute substance psychoactive, qu'il s'agisse de produits légaux (alcool, tabac, médicaments…) ou illégaux, plus communément nommés stupéfiants. La classification d'une substance comme illicite n'a pas réellement de fondement biologique ou médical mais relève de la désignation de comportements déviants par des « entrepreneurs de morale » (Becker, 1985). Bien souvent, ces produits aux effets psychoactifs sont associés. Mais le parcours décrit dans ce chapitre concerne aussi des personnes alcooliques qui ne consommaient pas de produits classés

stupéfiants. Ces individus présentent des récits très similaires à ceux tenus par les personnes qualifiées de « toxicomanes », c'est pourquoi je les ai réunis.

Dans une première partie, est décrite la genèse d'un parcours semé d'embûches. Les premières années sont caractérisées par la précarité économique, des violences, des maltraitances, des placements auprès de l'Aide Sociale à l'Enfance et une présence précoce de psychotropes. Puis les personnes rentrent dans la toxicomanie. Elles apprennent à ressentir et apprécier les sensations engendrées par les drogues. Bien souvent, le passage à l'intraveineuse constitue une *turning point* (Abbott, 2009) au cours duquel une consommation, qui était certes régulière mais choisie, devient asservissante.

Une seconde partie du parcours se caractérise par une errance institutionnelle qui ne fait que se superposer à l'expérience totale de la drogue. Les individus font des cures de sevrage, rencontrent des professionnels de santé, prennent des traitements de substitution et sont incarcérés pour des peines moyennes à courtes. Le temps est toujours vécu sur le mode de l'accélération, celle de la consommation de substances psychoactives. Les premières expériences de ces institutions sanitaires et médico-sociales tout comme la prison sont alors intégrées à cette phase caractérisée par la rapidité.

Enfin, la dernière étape s'amorce lorsque les personnes se retrouvent enfermées plus longtemps. La peine impose alors un arrêt brutal, arrêt qui est d'abord celui de l'expérience vécue du temps. Après une longue phase d'accélération qui ne semblait plus avoir de support ou de référence qu'elle-même, le temps sera inévitablement perçu différemment en prison. Il est impossible de consommer des drogues de la même façon qu'à l'extérieur, les rapports sociaux changent, le rythme quotidien est indubitablement modifié. Puis les personnes éprouvent la sensation de se désengager progressivement de l'expérience totale elle-même. C'est finalement la modification de la temporalité qui, en desserrant un des boulons les plus centraux de cette configuration, ouvre la perspective d'une sortie de la toxicomanie.

I. De l'initiation à l'engagement

A. Une enfance difficile

1. Des violences

Les personnes qui consomment régulièrement des drogues ont en général connu des ruptures au cours de leur enfance et de leur adolescence, notamment des difficultés scolaires et des conflits au sein de la sphère familiale (Duprez, Kokoreff, 2000). « L'absence d'un des parents durant l'enfance et l'adolescence (mort, divorce, séparation), parfois des violences intrafamiliales ainsi que des périodes d'éloignement du domicile (internat, fugues, placement en famille d'accueil ou en foyer), ont contribué à déstructurer les trajectoires scolaires de ces jeunes qui fréquentaient pour la plupart encore le collège » (Fernandez, 2010, p. 46). En effet, nombreuses sont les personnes rencontrées au cours de l'étude dont l'enfance n'a pas été une période aisée. L'expérience de maltraitances ou de placements n'est pas une dimension spécifique à ce type de parcours, ni systématique. Certains individus présentent des addictions et une forme d'expérience totalisante, sans que le parcours ne démarre nécessairement par des violences ou des souffrances au sein de l'environnement familial. Toutefois, l'exercice de conception d'idéal-types amène ici à décrire la genèse d'un parcours qui, bien souvent, commence par des « vécus traumatiques » : « abandons, placements/déplacements multiples (institution, famille d'accueil), deuils non élaborés ; violences dont ils ont été témoins et/ou victimes […] » (Jamoulle, Panunzi-Roger, 2001, p. 34). Plus tard, ces événements douloureux seront interprétés comme un contexte favorable à l'émergence d'une addiction.

Thomas, 32 ans, décrit une enfance difficile, où des négligences et des mauvais traitements ont conduit les services sociaux à prononcer un placement :

- Ma mère et mon beau-père, en ce temps-là, ils m'alimentaient mal, même très mal. […] Et je partais à la maternelle tout crade, avec des coups. J'étais marqué quoi : j'avais plein de bleus de partout, parce que j'étais devenu le souffre-douleur de la maison. À coups de battes de baseball... Quand je mangeais, ils me jetaient de la terre dans la nourriture ou des crachats à travers la gueule. Quand ça n'allait pas, ils m'enfermaient dans un placard à chaussures ou alors je n'avais pas de jouets dans la chambre. Quand vous êtes petits, vous parlez, vous vous dévoilez, à l'école. Et, un jour, l'assistante sociale est venue me chercher à l'école. Surpris... Dans la voiture, elle m'a dit : « On va passer chez ta maman récupérer tes affaires et tu pars en voyage, tu pars en vacances ». Je me rappelle très bien de cette phrase. Elle m'a ramené dans la première famille d'accueil. Et, en fait, avec la première famille d'accueil, j'ai eu l'impression de revivre ce que j'ai eu chez ma mère en fait. J'étais devenu re, le souffre-douleur. J'étais le premier gosse de la DDASS qu'ils ont eu. Leurs enfants faisaient des conneries et ils disaient : « C'est Thomas qui a fait ça… » Ils me crevaient mes ballons de foot, que mon père m'avait achetés. Ou bien quand ils achetaient des jeux pour tout le monde : « Tu l'as vu ça ? Ben tu ne

l'auras pas » ! […] Désolé de vous dire ça, mais on me foutait à poil en revenant de l'école, dans le garage, à coups d'eau froide...

- Mais les parents... Ils ne le voyaient pas ?
- Mais surtout la dame ! C'était surtout la dame qui faisait ça en fait. Que ça soit été comme hiver. Elle me prenait comme du catch, elle me faisait du catch presque sur le carrelage. Elle me prenait, elle me claquait par terre. Je n'en pouvais plus ! Elle a failli me tuer plusieurs fois. C'était dans les baignoires d'eau froide aussi, elle me plongeait la tête dedans : « J'en ai marre de toi ! J'en ai marre » !

Guy, 60 ans, m'explique, quant à lui, qu'il est handicapé des suites de maltraitances au sein de sa famille, qui entraîneront son placement à l'âge de cinq ans :

- Je n'ai pas eu d'enfance. J'étais le bâtard de la famille, j'étais tout le temps à part...
- Le bâtard ? Qu'est-ce que vous voulez dire, le bâtard ?
- C'est que, ma mère, je ne l'ai pas connue parce que, quand j'avais cinq ans, elle voulait me tuer, donc j'ai été à la DDASS. Et heureusement parce que sinon... Et quand j'ai grandi, j'ai demandé à mon père : « Comment ça se fait que j'ai des hématomes » ? Il m'a dit : « C'est normal, quand ta mère était enceinte, elle se donnait des coups de poing dans le ventre ». Donc c'est pour ça que j'ai des symptômes à la tête et les yeux, la gorge. Handicaps... J'ai subi des opérations.

Des violences au cours des placements par l'Aide Sociale à l'Enfance sont décrites par plusieurs enquêtés qui, une fois éloignés de leur famille et des maltraitances qui y avaient lieu, retrouvent celles-ci au sein de foyers ou de familles d'accueil, comme le raconte Thomas, précédemment cité.

Luc, 34 ans, décrira aussi des violences subies au sein de sa famille d'accueil. L'un des enfants des personnes qui l'hébergeaient faisait régulièrement usage de la force envers les enfants placés :

> Il était méchant, que ce soit en paroles ou même physiquement. Parce qu'il y a des moments, il nous gardait. […] On était obligé de cavaler dans la maison, de se planquer sous les lits parce qu'il nous tapait ! Et il n'y allait pas de main morte. […] Je me suis plaint à plusieurs reprises et ma petite sœur aussi.

Ces situations concernent également des foyers de l'enfance, parfois jusqu'à des agressions à caractère sexuel. Antoine, 42 ans, me raconta son expérience terrible au sein d'un établissement éducatif. D'abord placé dans une structure de type MECS, il est ensuite orienté pour sa scolarité dans un internat et rentre chez sa mère les week-ends et les vacances :

> Alors, à l'âge de dix ans j'étais en région S., ville V., je suis resté un an. Et ensuite en septembre de mes onze ans, (silence) je suis parti à l'internat du H. Ma mère me récupérait à la garde d'A. Et elle m'accueillait pendant toutes les vacances scolaires. La deuxième année, pendant les vacances de Pâques, j'en ai tellement eu marre des violences que je recevais. […] C'est là où j'ai eu une agression sexuelle. […] Par un autre résident qui était plus âgé que moi : j'avais onze ans et, lui, il en avait quatorze. Il m'a dit des belles paroles, il m'a dit que tout le monde faisait ça, qu'il fallait connaître, que c'était un moyen de plaisir. Moi je ne connaissais pas donc... Mais la première fois ça s'est très mal passé, c'était assez violent. Je n'ai pas pu crier. Je n'ai pas pu en parler à qui que ce soit parce que je pensais que personne n'allait me croire. Donc j'ai gardé tout ça en moi et pendant les vacances de Pâques, donc j'ai pris le train... Et j'ai dit à ma mère que j'ai déchiré le billet de train, pour le retour après les vacances. Je ne voulais plus y retourner. […] J'ai eu une agression on va dire la deuxième année. Donc il y a eu acte sexuel à plusieurs reprises, entre sept et neuf actes sexuels. Par contre le temps je ne pourrais pas vous dire...

Il est intéressant d'observer le flou qui entoure la temporalité de ses agressions. Antoine ne sait plus quelle a été la durée de cette période mais peut seulement donner un chiffre, qui correspond à une approximation du nombre de fois où cela s'est produit. Pourtant, la durée comme les dates de ses incarcérations et des jugements demeurent précis dans son discours. Il connaît également avec précision le nom des villes et les dénominations numériques des départements. Ce brouillard qui recouvre ces sombres événements est davantage le signe d'une innommable expérience. Antoine a très longtemps gardé le silence sur la nature des violences qu'il subissait au sein de l'internat. Ce n'est d'ailleurs que très récemment, au moment de l'entretien, qu'il a pu parler de son agression. Je le rencontre au cours d'une période propice à une verbalisation de cet événement :

> Je n'ai rien dit jusqu'au 24 de ce mois-ci, avec une infirmière psy du CMP. J'ai pu commencer à me confier avec une personne avec qui j'ai eu confiance les cinq premières minutes. C'était la toute première fois... Trente ans après. Mais, pour moi, c'est comme si c'était hier.

Guy, cité précédemment, a également été témoin de maltraitances au sein d'un foyer de type IMPro, qui accueillait des adolescents en situation de handicap. Alors âgé de quatorze ans, il explique qu'il dormait peu, que la cohabitation avec les autres résidents était malaisée et que les professionnels ne représentaient pas des personnes fiables : des bagarres étaient fréquentes, l'espace bruyant et des agressions à caractère sexuel y avaient lieu :

> Les éducateurs, certains, c'était des pédophiles... Moi j'en ai parlé à mon père, que l'éducateur faisait des choses bizarres la nuit... […] Et, de mon côté, je n'ai pas porté plainte parce qu'on avait tous peur de lui. Mais il y a un beau jour que je me suis énervé et je l'ai carrément bousculé, il s'est retrouvé dans la douche (rires). J'ai allumé la douche froide. […] Mon père, il avait porté plainte. Et, le mec, il a quand même eu neuf ans de prison.

Ces situations de maltraitance s'accompagnent bien souvent d'une consommation de psychotropes dans l'environnement intime, et parfois d'une banalisation de la délinquance. Ces « histoires pleines de "bruits et de fureur" dans lesquelles l'alcoolisme, la délinquance ou la violence sont extrêmement fréquents, [constituent] de ce fait la norme familiale » (Jamoulle, Panunzi-Roger, 2001, p. 34).

2. La présence précoce du produit et du trafic de stupéfiants

Les personnes vont d'abord être en contact avec des drogues dans leur intimité, qu'il s'agisse du foyer familial ou des sociabilités qui entourent le lieu d'habitation (Bouhnik, 1996) ; pour certains, l'activité illicite s'inscrit dans la continuité d'un mode de vie des jeunes garçons des cités (Kokoreff, 2010). Notamment, cette présence de substances psychoactives est souvent décrite au sein des institutions sanitaires, médico-sociales ou éducatives que les individus vont connaître très tôt. De manière progressive, le foyer de l'enfance et les hôpitaux, les centres d'hébergement ou encore la prison, ne deviennent plus que des lieux de transit au sein desquels le produit est présent, mais pas toujours. C'est la drogue qui domine le parcours et les institutions ne sont que des points de passage qui, à ce stade, se superposent à une pratique structurante.

Antoine, cité précédemment, raconte l'histoire d'une consommation d'alcool commencée dès l'enfance. Il décrit son père comme un « grand alcoolique » qui battait sa mère. Très tôt, cette proximité avec l'ivresse se traduit par une consommation initiatique. Antoine boit de l'alcool dès l'âge de six ou sept ans et commence à fumer du cannabis à treize ans au sein d'un Foyer de l'Enfance. Il est intéressant d'observer que, dans son récit, Antoine évoque à la fois ses premières consommations et des violences physiques associées à ces expériences. L'alcool et les maltraitances forment ensemble un espace particulier du parcours :

> J'étais un grand consommateur. Je ne vous ai pas expliqué, à partir de quel âge j'ai commencé à consommer... J'ai commencé à consommer, j'étais à l'ASE. J'ai commencé à fumer à l'âge de treize ans, la résine de cannabis, juste pour faire comme les autres. C'est pour me détendre un peu après l'école. Et j'ai commencé l'alcool à l'âge de 17 ans. Mais quand j'étais petit, avant mes dix ans, ma famille me disait que j'aimais bien débarrasser la table quand ils étaient en train de préparer l'apéritif. Et, souvent, les verres n'étaient pas totalement vides. Et quelques minutes plus tard, j'avais les joues roses, rouges : je finissais les verres. […] Et, les premiers temps, on ne m'a rien dit. Ils l'ont pris à la plaisanterie. Et puis j'ai eu des coups de martinet, j'ai coupé les lamettes de cuir mais j'ai fait la pire des conneries parce qu'il reste le manche. Et, le manche, ça fait encore plus mal. Je me suis ramassé des coups de bâton, de balai, de balai-brosse.

Yvan, 45 ans, décrit son village comme un espace où la drogue était banalisée. Il évoque également le fait que son père souffrait d'une dépendance aux psychotropes :

- Tous les gens de mon village prenaient de la came. Il y en avait énormément qui prenaient de l'héroïne. Bah, tu sais, c'était les années 80. […]
- Et du coup vous avez rencontré d'autres personnes qui en prenaient ?
- Bah tous les gens du village. Donc, tous les soirs, c'était sur la place de l'Église… […] Mon père, il était déjà alcoolique et cocaïnomane (rires).

Yannis, 42 ans, a vécu, quant à lui, dans un internat pour sa scolarité au lycée. Il n'a pas connu de maltraitances au sein de sa famille mais décrit plutôt une situation de précarité économique :

- Mon père, il travaillait en fonderie et ma mère, elle travaillait dans une usine de confection. Ils ont gratté pour pas grand-chose, c'est-à-dire que c'est de là que ça me vient tout ça...
- Ils ont galéré beaucoup ?
- Pff, c'était serré ouais. Ils faisaient attention à l'argent. Je n'ai jamais compris ça : devoir faire attention, travailler toute sa vie, pour faire attention à la tune[101]. […] Ce n'était pas la fête : on ne partait pas en vacances. Je n'étais pas habillé avec les Nike[102]. Je n'avais pas les derniers trucs à la mode quoi... Donc je me suis dit : ça ne se fera pas comme ça, ce n'est pas possible.

Dans l'internat, l'alcool était présent, du côté des professeurs comme de celui des camarades de classe, ce qu'il raconte d'ailleurs avec humour. Yannis fait régulièrement la fête au sein de l'internat et commence progressivement à vendre des stupéfiants :

> J'étais bien là-bas. Partout où j'ai été, je me fais vite partout en fait. C'était une maison avec un prof qui picolait à mort... Donc, le soir, il rentrait, il buvait sa bouteille de pinard à 7h. À 8h il était dans son lit. On avait la maison pour nous. J'avais une grande chambre pour moi tout seul, donc je sortais, je ramenais des gens.

Ici, c'est davantage l'absence de moyens économiques qui semble engendrer l'entrée dans la délinquance. Yannis passe d'un trafic de cannabis aux drogues dites dures. Il vend d'abord au sein d'un petit cercle d'amis. Mais les écarts entre ses moyens économiques et ceux de son entourage provoquent une certaine frustration. Sa solution, pour rejoindre la norme, ici celle de ses camarades issus de classe plus aisée, est paradoxalement celle du commerce d'opiacés. Yannis cesse même sa scolarité pour se consacrer davantage à cette économie. Si cette activité pouvait lui assigner un stigmate important, l'argent qu'il en retire semble compenser les

[101] Mot familier qui désigne l'argent.
[102] Marque très populaire et onéreuse de prêt à porter et de chaussures.

éventuels inconvénients. Cette identité lui paraît finalement plus avantageuse que celle de « petit dealer qui reste pauvre » :

> En plus je travaillais bien, j'allais au cours du soir. J'étais à fond dedans ! […] J'aurais vraiment voulu continuer mais je ne pouvais pas. Il fallait vraiment des sous : pas de permis[103]... Tous tes potes, ils viennent en bagnole[104]. En plus, les trois quarts ce sont des fils à papa : papa, il a une entreprise, machin. Toi tu es là, tu n'as pas de tunes, tu vas vendre du shit[105], tu es le branleur du lot quoi (rires). Je me dis : ce n'est pas possible. C'est vrai : tu veux sortir, tu veux bouger, tu grattes, tu vas au cours du soir... Tu te dis : merde, il y a un moment il faut pouvoir sortir, pouvoir évacuer, pouvoir être comme tout le monde. La métha[106] d'honnête, la métha de malhonnête... Donc je faisais un petit compromis entre les deux : j'arrête l'école.

Quant à Claude, 36 ans, il me parlera en premier de sa relation avec sa mère, qu'il associe au début de son parcours addictif :

- J'ai une enfance pas facile. Je n'ai pas vécu avec mes deux parents. Ma maman a eu cinq enfants, de cinq pères différents. Donc ça n'a pas été facile. En plus, elle était alcoolique. […] J'ai toujours vu ma maman boire donc pour moi c'était... J'ai bu aussi avec elle étant jeune...
- À partir de quel âge à peu près ?
- Entre onze et quatorze ans. C'est là que, tu vois, tout est parti quoi.

Steven, 40 ans, me raconte très spontanément une enfance au cours de laquelle la consommation d'alcool et de médicaments était fortement banalisée. La présence de psychotropes est liée, dans son récit, à des maltraitances. Il m'explique d'abord que sa mère a subi des violences importantes et porte durablement des séquelles psychologiques :

> En fait, le moment le plus important de ma vie, qui m'a déjà choqué, parce que j'étais petit : jusqu'à l'âge de douze ans, j'ai vu ma mère sans cheveux, sans sourcils, sans tout ça. Et sans comprendre pourquoi. J'ai grandi dans une famille monoparentale, qu'avec ma mère. Et après, à douze ans, ses cheveux ont repoussé. J'ai commencé à poser de petites questions pour savoir. […] En fait, elle a eu un traumatisme, par rapport à toutes les fois où mon père l'a frappée. […] Ma mère, c'est une femme qui n'exprime rien, qui ne nous a jamais dit « je t'aime », qui nous a fait grandir avec une bonne éducation : toutes les bases, la politesse, tout ça, il n'y avait pas de problèmes. […] Mais elle ne savait pas dire ses sentiments.

Cette situation est associée très tôt à une consommation de psychotropes, que Steven décrit comme le terreau de ses propres addictions :

[103] Permis de conduire (un véhicule automobile).
[104] Voiture.
[105] Résine de cannabis.
[106] Méthadone.

- J'ai grandi avec une mère qui, depuis que je suis tout petit, prend toujours des Xanax.[107] Même là, à 67 ans, elle est toujours sous traitement de Xanax, Noctran[108] pour dormir. Et donc, pour nous, les cachets, c'était normal. Même nous, avant de se coucher, elle nous donnait une cuillère de Nopron ; c'était un sirop qui fait dormir les enfants. Donc, depuis jeune, j'étais dans un contexte où…
- Où on prenait des médicaments facilement, c'était banalisé ?
- Où on prenait, ouais. Et puis, mon grand frère et moi, on a quatre ans et demi d'écart. Donc, vers treize ans, j'ai commencé la cigarette. À treize ans et demi, le cannabis et, à seize ans, l'héro[109]. Et, entre deux, on piquait des cachets à ma mère quoi. On prenait des Xanax ou des Noctran. […] Moi, je suis un angoissé. Comme je disais à ma psychiatre à Prison A. : « Vous n'allez pas me dire, qu'une femme qui est enceinte, qui se fait frapper tous les jours, qu'elle va mettre un bébé qui est zen au monde ».

Le récit contextualise ainsi l'entrée dans une consommation régulière de drogues. L'environnement familial, de par des violences, des maltraitances, des carences affectives et une présence de substances psychoactives va constituer un terrain favorable à l'émergence de conduites addictives. Les personnes se retrouvent parfois placées par l'ASE, dans des familles d'accueil ou des foyers dans lesquels ces abus peuvent perdurer et où la drogue se retrouve banalisée. Un réseau de sociabilité se développe souvent parmi les résidents et certains s'engagent très tôt dans l'achat ou la revente de produits stupéfiants. Il peut également s'agir d'une consommation collective d'alcool entre jeunes. Toutefois, le passage de l'expérimentation, pour « s'amuser » ou « faire comme les autres », à l'engagement dans l'usage régulier de drogues n'est pas déterminé à l'avance. La sous-partie suivante explore la manière dont la carrière de toxicomane se construit dans l'interaction entre un monde social et des zones d'intégration plus traditionnelles (le travail, la famille…).

[107] Anxiolytique.
[108] Somnifère.
[109] Héroïne.

B. Devenir toxicomane

1. Un choix socialement structuré

L'expérience du consommateur n'est pas linéaire au cours du temps : elle est faite de phases d'arrêt et de phases d'expérimentation intense, où plusieurs produits peuvent être consommés en même temps. Contrairement à la manière dont le sens commun se représente l'entrée dans la toxicomanie, l'addiction ne survient pas lors des premières consommations mais elle se construit en étapes successives. Plusieurs enquêtés décrivent des périodes d'arrêt au cours desquelles ils ne faisaient pas usage de drogues. Lorsqu'elles réapparaissent, il s'agit bien souvent d'une décision, entraînée par un contexte favorable à une reprise : le contact avec d'autres consommateurs, un événement malheureux, une situation de frustration… Yvan ira jusqu'à dire qu'il a choisi cette voie et embrassé ce mode de vie :

- Personnellement, je dis toujours et je dirai toujours que j'ai choisi. Tu vois, quand il y en a qui me disent : « Je suis tombé dedans ». « Comment tu as fait pour tomber dedans » ? (rires) Moi j'aimerais bien tomber dans la came (rires).
- Oui il y a une part de choix. Vous aviez envie…
- Ah, moi, j'ai aimé. Mon jumeau, il a essayé comme moi. Il n'a pas aimé. Tu vois comme quoi.

Yannis, 32 ans, me raconte sa reprise de la consommation après une cure et une abstinence de six mois. « La vie normale », où le rythme est celui du travail salarié, de la vie de couple et de loisirs, prend fin suite à un accident de la route :

> Je suis resté huit ans, avec ma copine. Sur les huit ans, j'ai tapé[110] trois ans on va dire. Il y a quand même cinq ans où j'ai réussi à faire bien les choses. J'avais ma maison. J'avais tout ce qu'il fallait, j'étais bien... Voiture, à la campagne, petit cercle d'amis, tout ce qu'il fallait.

Yannis est hospitalisé et les douleurs des suites de l'opération le poussent à retourner vers l'héroïne et plus tard à reprendre son activité informelle de revente :

- Copine, boulot, petites sorties, vacances, la vie normale quoi. Je travaillais beaucoup, beaucoup. Je ne faisais plus de trafics. […] Et je me pète la gueule en bécane mais de ouf : accident de moto, triple fracture de la mâchoire, dents arrachées, jambe éclatée... La totale quoi. […] Et ils ne m'ont pas donné de morphine comme j'étais un ancien héroïnomane. Mais bon, quand vous êtes allongé comme je suis, ce n'est pas possible quoi.
- Et ils vous avaient donné quoi à la place ?
- De la merde : des Efferalgan[111], des : « faudra repasser ». Je dis : « Ils se foutent de ma gueule » ! […] Ils me donnaient de l'Ixprim[112] quand même hein ! C'est de la merde... Ça ne

[110] « Taper » signifie consommer de la drogue, généralement par voie nasale (« sniff » de cocaïne) ou en fumant (de l'héroïne).
[111] Paracétamol.
[112] Antalgique puissant.

me fait plus rien les cachets. Je ne peux qu'au-dessus. C'est comme si j'avais été accro à la morphine. Et en fait, à la base j'aurais dû me renseigner sur un centre de la douleur. Je ne l'ai su qu'après ça... Donc j'ai retapé en fait : j'avais trop mal.

Cette reprise de la consommation peut également s'intégrer dans un mode de vie où le trafic de stupéfiants est quotidien. « Dans les récits, cette forme de justification d'un basculement vers les économies souterraines en raison d'événements difficiles, de bifurcations biographiques, de violence intra ou extra-familiales, d'incompatibilité d'humeur ou de comportement autoritaires est souvent avancée » (Fernandez, 2010, p. 49). Yannis y trouve finalement plusieurs intérêts. D'abord, la substance anesthésie et efface momentanément les contrariétés. Ensuite, le trafic qui y est associé lui offre une rémunération importante et facile d'accès. Cet argent lui permet de continuer à consommer sans occuper une activité salariée. La prise de psychotropes est même évoquée comme un travail, qui implique des compétences : il faut savoir « bien consommer » et pouvoir conserver un rythme compatible avec le trafic de stupéfiants. Enfin, les possibilités d'être arrêté et condamné par la Justice sont pesées ; l'incarcération intervient comme un risque de ce « boulot à temps plein » :

- C'est la facilité toujours... Quand on est dans le produit, c'est une facilité en fait. On n'a pas besoin d'accepter la réalité. C'est le problème de ce produit, d'ailleurs. Ça aide à avancer mais ça ne fait pas avancer. On a l'impression seulement, juste l'impression... […]
- Vous recommenciez à vendre du produit ?
- Ouais, ouais. La facilité ! C'est moins dur ! Je me lève le matin mais c'est moins éreintant on va dire. Parce qu'avec le produit ce n'est pas évident de garder un rythme, de consommer... Parce qu'il faut bien consommer sinon on ne se met pas bien. Donc c'est une vie compliquée quand même, un boulot à plein temps. Et comme je n'ai pas envie de me faire remarquer, il y a beaucoup de gens qui ne savent pas ce que je fais hein ! Ils sont loin de s'imaginer tout ça. Et je n'ai pas envie qu'ils sachent. Donc voilà, je préfère aller vendre dans un petit quartier au calme. Et puis tant pis pour les risques. De toute façon : vie de merde pour vie de merde, autant ne pas galérer (rires). Je sais que ce n'est pas le bon raisonnement mais c'est comme ça, voilà, la facilité...

Loin aussi de la représentation d'une complète désaffiliation, les personnes décrivent également des étapes où elles occupent un emploi, vivent avec une compagne et leurs enfants… Ces phases peuvent coïncider ou pas avec une consommation de psychotropes.

Lucien raconte une période marquée par de nombreux déplacements, en général avec des amis qui consommaient également des drogues. Le trafic de stupéfiants est utile pour subvenir aux besoins du groupe et financer leur propre usage :

> On était un groupe qui partait souvent en vacances. On se finançait souvent les vacances avec ça (avec la vente de drogues). Et puis même pendant l'armée… En étant près de l'Espagne, je ramenais de la cocaïne en gros. Donc tout le monde voulait en goûter. […] On s'est pas mal financé, on finançait beaucoup de choses avec la drogue. Quand même, pas mal d'argent… Et puis du coup on aimait bien partir à droite à gauche. […] Et puis ça nous finançait nos drogues à nous aussi évidemment. Bah je pense que c'est pour beaucoup de monde la même chose.

Il est intéressant d'observer que la consommation que décrit Lucien est intégrée dans un réseau amical assez dense. Ces relations lui permettaient, selon lui, de contrôler sa consommation. Plus tard, les opiacés l'auraient fait passer d'un usage qu'il décrit comme « festif » à un usage dérégulé :

> Ça tournait autour de la musique électronique. Et puis à l'époque, il y a un groupe qui s'appelle A., des Anglais qui sont venus en France. […] Ils nous ont appris finalement à consommer au mieux. Pas forcément de consommer à tout va quoi. Pas faire des soirées pour consommer mais justement plus pour orienter sa soirée quoi. J'ai passé quand même des soirées sans en prendre, pas mal d'ailleurs. […] Aujourd'hui, avec les nouvelles drogues, les gens ne font pas forcément attention. Et ça fait du drame quoi. Tant que ça reste une consommation festive… […] Et, malheureusement, il y a eu l'héroïne…

Yannis, cité précédemment, me raconte un rythme quotidien fait de fêtes, de la présence régulière d'amis au sein de son domicile et d'une consommation collective. La vente de stupéfiants se réalise auprès de ses connaissances mais aussi à une échelle plus importante : il fait partie d'un large réseau de revente dès l'âge de quinze ans. Les premières consommations ont eu lieu dans l'entourage proche. Et le passage d'un usage « test » à une pratique régulière passe par un apprentissage des sensations : il s'agit de reconnaître les effets, pendant et après la prise (Becker, 1985 ; Lindesmith, 1968) :

- C'est le truc qui s'enchaîne en fait. Tant que ça reste festif, c'est bien mais quand ce n'est plus festif, c'est moins bien... […] Tout ce qui est festif, ecstasy, les trucs comme ça, ça va. […] Mais l'héro, la coke[113]... Ben la coke ça passe quand même. L'héro, pas trop festif. Je connaissais depuis des années et des années déjà. (rires) J'en recherchais pour des amis en Belgique en fait.
- D'accord mais pas pour vous ?
- Non. Je ne voulais pas. Je savais l'effet que ça faisait. J'en ai vu... Depuis que j'ai quinze ans, j'en vois. J'ai vu déjà les dégâts que ça faisait. J'avais toujours réussi à mettre ça loin de moi. Un petit coup de mou, un petit dimanche soir tout seul... On n'arrive pas à dormir, et puis ça ne va pas, et puis on essaye. […] Et puis voilà, un coup, deux coups... Et après c'est l'engrenage, la spirale... […] Il m'a fallu un moment avant de franchir vraiment le pas. Au début, c'était que le week-end, comme la semaine je travaillais. On ne s'en rend pas compte mais on est fatigué. On ne se rend pas compte que c'est le manque en fait. On ne connaît pas : coup de mou, coup de déprime, pas trop bien. En fait, on ne se rend même pas compte de ses actes. Il faut quand

[113] Cocaïne.

même un petit moment pour se rendre compte que c'est ça. On se croit tous à l'abri de ces choses-là en fait.

Au début, les expérimentations sont bien souvent dissimulées de l'entourage et notamment de l'employeur (Fontaine, 2006 ; Cesoni, Kaminski, 2003). Les personnes travaillent, entretiennent leur logement et consacrent du temps à leur famille (conjointes et enfants). Leurs consommations font l'objet d'un autocontrôle (Zinberg, 1984 ; Castel, Coppel, 1991) ; « le déterminant n'est pas le produit, mais le rapport au produit et le mode de vie dans lequel il s'inscrit » (Castel, Coppel, 1991). Elles occupent généralement des emplois faiblement rémunérés et sont issues de quartiers pauvres. Le commerce illicite peut alors apparaître comme une activité complémentaire qui permet à la fois de compenser une situation de précarité économique et d'assurer sa propre consommation. Cette activité rompt avec la figure du « junkie », « incarnation même des forces de destruction et d'autodestruction faisant de la déchéance et de la mort le destin inéluctable des drogués » (Kokoreff, 2010, p. 42). Au contraire, ces personnes accomplissent de nombreuses tâches, ne serait-ce que pour se procurer les drogues ou organiser et en assurer la revente (Preble, Casey, 1998 ; Decorte, 2002 ; Bourgois, 2001 ; Bourgois, Schonberg, 2005). Dans le récit, un événement, parfois volontaire, parfois fortuit, va ensuite modifier le rapport entretenu avec la drogue.

2. L'initiation à l'intraveineuse

L'entrée dans une consommation moins contrôlée s'accompagne de descriptions assez développées. Les toutes premières prises de psychotropes sont plutôt relatées sous l'angle de la découverte, mais le passage d'une consommation « plaisir » à une consommation « addictive » semble s'incarner dans un « moment » particulier. « D'une consommation *ludique*, on passe ainsi à une consommation *tragique* avec la découverte du manque » (Duprez, Kokoreff, 2000, p. 117). Dans ce processus, les institutions sanitaires ou médico-sociales ne sont pas toujours présentes. C'est souvent bien plus tard qu'elles interviennent, lorsque la personne tente de réduire une consommation devenue hors de contrôle.

Steven, précédemment cité, raconte son entrée progressive dans une consommation importante, d'abord de cannabis puis d'héroïne. Dans son quartier, le trafic est très présent et il est rapidement intégré dans une économie parallèle. Ses fréquentations l'incitent à expérimenter des drogues. Par ailleurs, son récit relie spontanément les pratiques délinquantes avec cette consommation :

> Dans mon quartier, la consommation de drogues c'était normal. Ceux qui ne consommaient pas, justement, ils n'étaient pas normaux. Donc, à treize ans et demi, j'ai donné un billet de cinquante francs, les grands m'ont fait fumer des joints toute l'après-midi, des bangs, tout ! J'étais mal ! La première fois, treize ans et demi. J'étais mal comme un chien. J'ai dit : « Je ne toucherai plus à ça, c'est mort » ! Et puis quatre jours après, j'étais avec des collègues, ils ont fumé des joints, j'ai refumé. Et puis, là, ça m'a mis bien. Et, de là, je suis parti dans le délire vraiment à fond. Et je n'ai jamais quitté le joint jusqu'ici. […] Et puis, quand j'ai eu seize ans, les grands du quartier ont commencé à ramener l'héroïne. Et quand, par exemple, avec des potes, on allait voler un autoradio dans une voiture ou un vélo et qu'on ramenait aux grands, ils ne nous payaient pas en argent, ils nous payaient en pacson d'héro. Donc à seize ans, premier autoradio que je ramenais à un grand du quartier, il me donne deux pacsons de 200 francs. Donc hop, on essaye avec un pote. On fait un sniff[114], on voit qu'on est comme ça, des suées. Parce qu'à l'époque elle était vachement forte l'héro. […] Et donc bah j'ai apprécié. De là ça a commencé : petite conso, une fois, deux fois dans la semaine, puis trois fois, puis quatre fois.

La consommation aurait pu s'arrêter là. Steven s'engage dans l'armée pendant deux ans puis trouve un travail qui lui plaît et s'installe avec sa compagne. Mais le décès brutal de son frère l'amène à reprendre une pratique régulière. Il quitte son emploi, se sépare de sa concubine et décide de retourner vivre dans son quartier :

> En l'espace de même pas six mois, j'ai tout perdu. […] Je suis retourné dans mon quartier. J'ai revu mes vieilles fréquentations d'avant et ils étaient toujours dans les produits, la toxicomanie. Et, je me suis dit : « Je suis croyant ». Je parle avec Dieu et je lui dis : « Tu as emmené mon petit frère comme ça, aussi vite. On va voir si tu vas aussi m'emmener ». Et je suis parti en mode autodestruction. Là c'était vraiment la défonce ! C'était la mort, c'était carrément la mort.

Steven est alors incarcéré pour possession de drogues et vol à l'étalage. À sa sortie, les consommations reprennent de plus belle et une hospitalisation va précipiter un usage plus important (il avait d'ailleurs déjà connu des établissements médicaux précédemment). Il rencontre un usager de drogues dans un centre de soins, qui va alors l'initier à la voie intraveineuse. Son récit est dense et démarre par un état qui pourrait être qualifié de décompensation psychique. Les événements s'enchaînent à grande vitesse ; la description est très resserrée. Il met en intrigue son histoire à partir d'un élément déclencheur d'une consommation qui va devenir plus intense et s'inscrire davantage sur le temps long :

> Il s'est passé une période où, je n'arrivais plus à dormir. Ça faisait neuf nuits sans dormir, neuf nuits d'insomnie. Et la dixième nuit, je me suis posé dans mon lit, j'ai entendu des voix. J'ai ouvert mon velux, je suis passé sur la gouttière. Je suis tombé en arrière, trou noir ! Je me suis réveillé dans le jardin du voisin d'à côté. Et j'ai tapé à sa véranda, j'étais plein de sang, je ne

[114] « Technique d'absorption par voie nasale, en général à l'aide d'une paille » (Glossaire de l'OFDT. En ligne sur : https://www.ofdt.fr/glossaire/r-u/).

> comprenais pas. […] Les pompiers m'ont amené à l'hôpital. […] Et là-bas, tous les matins, j'allais à la cafet pour boire mon café. Et je rencontre un type. Un jour, il vient, il me demande un euro. Et j'étais sous traitement de substitution, Subutex[115] 16 mg. […] Et de là, je lui dis : « Pourquoi tu veux un euro » ? Il me dit : « C'est pour une Stéribox[116] ». Je ne connaissais pas à l'époque. Je dis : « Je te donne un euro, tu vas chercher ton Stéribox, tu reviens et tu me fais voir ». Hop il revient. Et je dis : « Tous les jours, je te donnerai un euro. Tu reviens, tous les jours, je te donnerais un euro si tu veux ». On va aux toilettes des handicapés, parce qu'elles sont plus grandes. On s'enferme à deux. Et là je le regarde faire. Il prend son Subutex, il l'écrase, il fait la préparation, il se fait son shoot. Et puis après il y a une deuxième seringue dedans. Et puis moi, les seringues, je n'ai pas peur. Je lui dis : « Vas-y, prépare-moi avec la deuxième. Garde-la dans ta poche la première, tu t'en es servi. Donne-moi celle-là ». Et il me prépare, je lui donne un 4 mg. Là il y a des marques hein (il me montre ses bras). Je dis : « Fais-moi bien voir comment tu fais, comme ça quand je voudrais le faire… » Donc il me dit : « comme ça, il ne faut pas piquer comme ça, il faut piquer comme ça ». Tac ! Il me fait là (il me montre son bras et mime le geste). Je remballe tout. Je monte dans ma chambre. Cinq minutes après bam je dors ! Je me réveille, c'est l'infirmière, elle me dit : « C'est le repas du soir ». […] C'était que le début. Et je sors de l'hôpital. Je fais mon premier shoot dans la douche. Je galère un peu au début. Après j'y arrive et, en fait, je vois que ça n'est pas si compliqué que ça. Et, de là, bah c'est parti hein : j'ai commencé à toucher à la seringue, j'ai commencé à taper de l'héro avec. Et il y a la coke qui est arrivée, qui était moins chère, donc j'ai commencé à me mettre dans la coke. Et une fois que j'ai goûté la coke, là c'était parti quoi. Bon, à la base, je suis plus cocaïnomane qu'héroïnomane. Donc là c'était paf, paf, paf des shoots, des shoots. Mais après vous avez beau faire du bizness, moi je tapais des 500, 600 euros dans la journée pour la coke. Donc il fallait passer à autre chose hein. Fallait commencer à faire des vols, des choses comme ça.

Pour Steven, cette surenchère de la consommation et ses coûts importants vont de pair avec une délinquance qui change de forme. Il ne s'agit plus seulement de vendre des produits stupéfiants mais de rentrer dans des pratiques qui impliquent un risque plus important et une redéfinition morale et identitaire. Ce qui était considéré comme inacceptable, le vol ou la violence physique, devient une dimension tolérée dans la mesure où elle est perçue comme indispensable au maintien de cette pratique. L'individu se présente comme sous l'influence d'une substance qui le gouverne ; il ne serait plus vraiment responsable de ses actes.

Yvon, 45 ans, raconte une expérience similaire. La première injection se réalise par l'intermédiaire d'un consommateur qui va lui apprendre comme procéder :

- J'ai été élevé par mes grands-parents, avec mon frère. Et puis voilà, j'ai connu la came à seize ans. Et j'ai 45 ans et toujours dans la came (rires).
- Vous avez commencé en trouvant dans la rue ? Comment ça s'est passé ?

[115] La buprénorphine haut dosage est une molécule opiacée utilisée comme traitement de substitution depuis 1995. Le Subutex (marque majoritaire dans la distribution du produit) implique un moindre risque de surdose que la méthadone.

[116] Le Stéribox est un dispositif lancé en 1992. S'inscrivant dans une politique de réduction des risques de transmission des pathologies infectieuses chez les injecteurs (VIH, hépatites virales…), il s'agit d'une trousse dans laquelle on peut trouver deux ou trois seringues stériles, un filtre destiné à diluer la substance psychoactive, du gel hydroalcoolique et en général un préservatif.

- Non même pas ! J'étais dans mon petit village. Je fumais déjà du shit en fait. Et, le soir, j'étais sur la place de l'église, j'attendais bah le dealer quoi. Et il m'a dit : « Il n'y a pas de shit, il n'y a que de l'héroïne ». Et il m'a dit : « Tu veux ? ». J'ai dit : « Ouais ». J'avais 100 francs ; je lui ai pris 100 balles. Et je ne savais même pas comment ça se prenait. Il me dit : « Bah tu veux comment » ? « Comme toi » ! Et le mec a shooté. Il m'a fait mon shoot[117] (rires). […] Ah bah j'ai aimé tout de suite ! J'ai été malade pourtant. Qu'est-ce que j'ai pu gerber… Mais j'étais trop bien (rires). J'étais sur un petit nuage. Je n'avais jamais connu ça. Et le lendemain bah j'ai re-pécho, et j'en ai fait ma vie (rires) !

Les premiers usages de substances psychoactives sont généralement inscrits dans un réseau constitué d'autres consommateurs. C'est généralement de manière collective que les personnes essayent le cannabis, les amphétamines ou la cocaïne pour leurs vertus récréatives ou simplement parce que l'usage est banalisé. Les prises se font de manières moins invasives au départ, en fumant, en avalant ou en prenant la substance par « sniff » … Des pratiques délinquantes émergent en général pour s'assurer des revenus complémentaires ou pour financer les stupéfiants. La consommation de drogues, déjà régulière, prend une autre tournure lorsque les personnes s'engagent progressivement dans des pratiques plus risquées et plus intenses. Lors du « premier shoot », leurs supports sont en général fragilisés (problèmes d'insertion professionnelle, ruptures familiales ou amoureuses, etc.). L'initiation par les pairs à l'intraveineuse « témoigne d'un dépassement de la barrière corporelle et d'une nouvelle appréhension de soi et de son usage de psychotropes » (Fernandez, 2010, p. 60). En effet, une pratique perçue sous l'angle du contrôle devient désormais plus ambivalente : les personnes peinent parfois à assurer leurs tâches professionnelles et font l'expérience d'une dépendance qu'elles n'avaient pas toujours anticipée.

La seconde partie de ce chapitre décrit « par le bas » les relations entre « usages, trafics et politiques » (Kokoreff, 2010), à partir de l'articulation des conduites addictives avec le maintien des activités et des relations familiales, et tantôt la rupture de ces liens, des tentatives de sevrage et l'arrivée en prison pour des courtes peines, qui viennent ponctuer un quotidien dominé par l'expérience totale de la drogue. Le récit se retrouve ordonné par une « ligne biographique » (Ogien, 1989), « suite d'événements que l'on peut rattacher à l'une des formes

[117] Cette situation fait écho à la figure de l'usager-revendeur, apparue dans les années 70 et décrite dans le rapport Trautmann (1990). La première piqûre était gratuite et permettait de constituer une clientèle (Trautmann, 1990).

d'engagement qu'un individu contracte dans les détours de son existence sociale » (Ogien, 1999, p. 121)[118].

[118] Pour Albert Ogien, la notion de « ligne biographique » récuse l'unicité de la biographie : « la vie d'un individu peut rarement être appréhendée comme une histoire linéaire, homogène et définitive » (Ogien, 1999, p. 121).

II. L'alternance prison – cure – drogue

A. Itinérance et errance institutionnelle

L'expérience de la toxicomanie s'accompagne d'une itinérance : les personnes voyagent, changent de région et déménagent de nombreuses fois… Elle se caractérise aussi par une « errance »[119] institutionnelle lorsqu'elles vivent, soit dans leur appartement, soit dans la rue, dans un squat, dans un CHRS, dans un hôpital ou encore en prison. Notamment, l'expérience de la justice pénale « [décrit] inlassablement de nombreux "incidents" institutionnels dont la succession elle-même apparaît difficile à retracer » (Devresse, 2004, p. 136). « La logique pénale se voit complétée par d'autres logiques d'intervention, qu'elles soient administratives, médicales, sanitaires, psychologiques ou sociales, et est amenée à associer de plus en plus d'acteurs issus d'horizons divers » (Devresse, 2004, p. 1-2).

Ces voyages entre différents espaces peuvent durer des années. Eric Gondard (2017) propose de considérer les parcours de vie des usagers de drogues à partir de leurs temporalités. Les récits présentent à la fois des enjeux qui s'inscrivent dans un quotidien, qui correspond à une forme d'immédiateté, et à la fois des dimensions qui relèvent davantage du temps long et d'une reconstruction biographique. Dans cette partie, il s'agira de prendre en compte ces différentes temporalités en observant leur correspondance avec une certaine perception spatiale. Voilà ce qui nous intéresse ici : les individus décrivent à la fois des déplacements à une échelle géographique large, entre pays ou au sein d'un État, et à la fois une alternance entre institutions, lieux d'habitation et modes de sociabilité, davantage à l'échelle d'une ville ou d'un quartier. On a finalement affaire à des temporalités qui rencontrent des conceptions de l'espace assez différentes. L'échelle spatiale large est plutôt narrée dans un temps long : s'éloigner de la ville, y revenir, aller de festivals et festivals (Chobeaux, 2011). Au sein de ce temps long, le présent est fait d'opportunités pour se fournir en drogues, de passages dans des centres de cure et parfois en prison. « L'usager de drogues, tantôt soigné, tantôt puni, navigue d'une institution et d'un statut à l'autre sans pouvoir vraiment maîtriser son destin institutionnel » (Devresse, 2003, p. 1). Cette échelle temporelle est comme resserrée à l'intérieur d'une ligne biographique plus élargie.

Yvan, cité précédemment, explique qu'il a déménagé de nombreuses fois, dans plusieurs régions, et qu'il a connu une alternance entre la rue, le logement d'une compagne, des

[119] Le terme errance n'est pas ici entendu dans son interprétation psychologique ou de celle d'absence d'attache, mais au sens d'un mouvement, fait d'allers-retours entre divers lieux (Moreau de Bellaing, Guillou, 1995).

hôpitaux, des centres d'hébergement et des centres de cure. Il commence par évoquer sa vie de couple :

- Au début on vivait chez ma mère, ou chez mes grands-parents. Et puis après on vivait beaucoup à l'hôtel en fait. Ses parents ils payaient. Donc on vivait à l'hôtel.
- Donc vous étiez sorti de la rue du coup ?
- Ah bah ouais carrément ! Je n'étais pas sorti de la came mais disons que je faisais des trucs qui ramenaient de l'argent quand même. Et après je me suis mis à dealer quoi.
- C'était votre principale source de revenus ?
- Ah moi ouais (rires) ! Oh oui forcément. Mais c'était une très bonne source de revenus (rires).
- Toujours dans la même région ?
- Ouais. On a habité ville B., parce que ma mère habitait ville B. Donc elle est venue s'installer chez moi. […] Et après, quand on s'est séparés, j'ai fait un peu de psy, parce que j'ai pété un plomb. Après, j'ai été à ville B., je suis allé à ville T., en Espagne, j'ai habité la ville Tb. donc… Après, j'ai fait une cure à ville B., la ferme M., qui existe toujours d'ailleurs. Et ensuite, je suis revenu sur ville B. J'ai été avec une autre nana pendant huit ans. Elle, par contre, elle tapait la came (rires). Disons que c'était une vieille connaissance que j'ai revue au bout de dix ans.

Thomas, 32 ans, décrit son parcours saccadé et marqué par des allers-retours entre la rue, les centres d'hébergement, des logements, l'accueil chez un tiers et la prison. Ses passages dans les institutions peuvent être très courts et sont souvent interrompus par la consommation de stupéfiants ou des infractions au règlement de l'établissement. Après un placement en Foyer de l'Enfance, à 18 ans, il est logé chez son père, avant de se retrouver à la rue. Thomas trouve d'abord une place au sein d'un centre d'hébergement :

- Ben j'ai commencé en urgence. Et après, ils m'ont fait basculer côté CHRS. Et j'ai commencé à fumer, un jour, un joint dans ma chambre, et ça ne l'a pas fait en fait. Et, le lendemain, ils m'ont exclu, sur-le-champ…
- Ça a duré combien de temps là-bas ? La première fois ?
- Ça a duré, environ, peut-être deux mois. Et après, ils ne m'ont pas laissé dehors. […] Parce que bon, c'était l'hiver. Du coup, ils m'ont mis dans un hôtel, dans un petit village, le temps de l'hiver en fait. Et le premier jour du printemps, obligé de partir : je suis parti sur ville V., dans un foyer de jeunes travailleurs, je ne saurais plus vous dire le nom. Et pareil, j'ai commencé à faire des conneries. Je suis parti de moi-même…

Il est intéressant de noter que les consommations de stupéfiants sont décrites comme à l'origine de ses exclusions successives des lieux d'hébergement, tout comme les pratiques délinquantes qui y sont associées, ici des vols, des dégradations ; Thomas évoque des actes peu contrôlés, réalisés de manière impulsive. Lorsqu'il quitte les institutions c'est parfois par choix, parfois parce qu'il y est contraint suite à un écart au règlement des établissements :

> J'ai réussi à vraiment tomber dans la délinquance. On va appeler ça la délinquance hein : on commence à faire des dégradations, des vols… Après, quand j'ai vu que ça commençait à être trop gros, j'ai fui, en fait, le nord. J'ai vagabondé de villes en villes. Et je suis parti dans le sud

> de la France. Après, je me suis retrouvé en Haute Savoie ! […] Et bah de là, pareil, je me suis retrouvé dans un foyer du 115, sur ville A., à la frontière suisse. Ça a duré, je suis resté chez eux, bien trois mois. […] Je me suis un peu accroché avec le veilleur. Pour lui, j'écoutais de la musique trop fort, dans mon casque que j'avais sur les oreilles. Du coup, le ton est monté. Je l'ai collé au mur. Et de là, il m'a mis dehors sur le champ, en pleine nuit. Et j'ai connu la rue. Après je suis parti de ville A., j'ai atterri à ville S. Ville S., pareil je me suis posé en foyer d'urgence. Après, vu que c'était provisoire, ils m'ont fait intégrer un CHRS. Et là, pareil, ça a été une catastrophe. Parce que j'étais très influençable à cette période-là. Et je me suis laissé entraîner dans une affaire d'escroquerie, aux chèques volés. […] En fait, la police, ils étaient venus perquisitionner les chambres. Donc là, les foyers, ils n'ont pas aimé... […] Ils nous ont mis dehors, la personne et moi-même. Et je me suis retrouvé dans un autre foyer. Et après, entre-temps, ben j'ai fini en prison pour de faits de violence, entre les manifs du CPE[120]… Enfin c'était une catastrophe pas possible en fait. Du coup, c'était ma première peine de prison.

Lorsque Thomas se retrouve en prison pour la première fois, il décrit l'enclenchement d'une alternance similaire à celle qu'il décrivait précédemment, entre les foyers d'urgence, les CHRS et la rue. Cette fois, cette errance institutionnelle intègre les maisons d'arrêt, les centres de détention et des foyers de réinsertion pour ex-détenus :

> J'ai pris deux peines en fait. J'ai pris une peine pour l'affaire d'escroquerie et une autre peine pour un cambriolage à l'Université de ville S. L'incarcération, en tout et pour tout, j'ai fait sept mois. Et après ben, l'incarcération, les foyers d'urgence, les foyers de réinsertion plutôt. Incarcération, foyer de réinsertion… Et entre-temps, je suis rentré en prison pour une affaire de violence conjugale. […] Et je suis sorti. On a commencé à prendre un logement ensemble (avec sa copine). Premier logement que j'ai eu pour moi en fait. J'étais bien content quand même de sortir du système des foyers. Et après ben j'ai fait que ça : rentrer, sortir, rentrer, sortir. Jusqu'à 2014, où j'ai commis l'irréparable envers elle. Une soirée trop arrosée, une bagarre… Elle s'en est mêlée et elle s'est mise en plein milieu de la bagarre et elle s'est prise des coups dans la tête. Re-jugement, comparution immédiate. J'ai pris 18 mois pour ça. […] À ma sortie, j'avais fait le nécessaire auprès des SPIP, pour qu'on puisse trouver une solution pour moi, que je ne me retrouve pas dehors. Et, même la spip (CPIP), m'a fait silence radio. Je suis sorti, je me suis retrouvé pareil, dehors. Et entre-temps, ben j'ai fait la connaissance d'un petit jeune. Il m'a hébergé quelques jours chez lui. […] Et après, je suis retourné dans une structure d'urgence. Je suis resté quatre mois chez eux. […] Et entre-temps, j'ai rencontré une nana qui vivait chez son copain et, en fait, elle avait déjà un appartement à son nom. Et je lui ai proposé qu'elle me sous-loue son appartement si ça ne la dérangeait pas. […] Et je suis resté, peut-être trois mois là-dedans, me sachant recherché : j'avais une autre affaire entre-temps qui était tombée et je m'étais caché un peu de la police. Et un soir, et ben je ne sais pas ce qu'il m'a pris… On a commencé à faire des dégradations : des feux de poubelles. […] Et entre-temps, la police, ils sont arrivés. Ils nous ont interpellés, les deux. Et, en fait, suite à la garde à vue, ben lui, il a été relâché et, moi, ils m'ont remis en prison… […] Je fais mon un an, je sors et j'ai fini dans un CHRS. Et jusqu'à novembre 2017 j'étais dehors.

Au cours de cet entretien, Thomas parle rapidement et fait une liste d'établissements et de lieux qu'il a connus. Il ne développe pas spontanément son expérience au sein de ces institutions mais décrit plutôt une situation d'errance institutionnelle. La prison apparaît

[120] Contrat Première Embauche.

comme un lieu dans lequel il se retrouve quand ses actes de délinquance le rattrapent, parfois plusieurs années après les faits commis. Dans son récit, ces espaces se succèdent rapidement, l'expérience du temps, à cette échelle, se caractérise par une accélération.

Claude, quant à lui, décrit une alternance entre des centres de cure, des périodes de fortes consommations et la prison. Ces phases semblent s'enchaîner rapidement et les incarcérations interviennent comme des pauses, mais qui ne marquent qu'un arrêt temporaire. Ici encore, la délinquance, l'usage de stupéfiants, les espaces de sevrage et la prison sont décrits comme étant intégrés dans une seule et même expérience. Ses relations amoureuses font également l'objet d'un long développement et s'insèrent tantôt comme le déclencheur de consommations importantes, tantôt comme celui de leur interruption. Claude vivait avec sa compagne avant de partir se sevrer dans une autre région de France :

- Je suis parti sur ville M. pour décrocher, travailler et après la faire venir. Et après trois mois, quand je suis revenu, elle était en ménage avec quelqu'un d'autre en fait. Donc ça m'a fait replonger encore de plus belle et, de là, je suis parti en prison. […] Après ma première incarcération, je suis allé chez ma maman pour finir ma peine en bracelet. En fait, j'avais pris un an ferme et j'avais quinze mois de sursis qu'ils m'ont fait signer. Donc j'avais 27 mois à faire la première fois. Mais j'ai fait 18 mois et après je suis sorti, après quatre mois en bracelet. Et aussitôt le bracelet parti, je suis parti dans le Sud rejoindre mon père pour travailler comme j'avais fait au début. Tout allait bien. Donc, là-bas, pas de consommations, rien. […] Et j'ai rencontré une fille, je suis toujours avec. Ça fait six ans que je suis avec. Et elle est antidrogue, anti-alcool. Et ça m'a aidé un peu. Mais bon, elle partait, elle allait travailler, et moi, j'étais là, je ne faisais rien. Donc j'ai tout abandonné dans le Sud, pour revenir dans le Nord. Et c'est ce qui n'a malheureusement pas aidé. Je suis retourné dans les quartiers, allé voir les copains, et puis…
- C'est le retour dans le quartier en fait…
- Oui le Nord ne me convient pas, absolument pas. Je ne peux pas rester ici. […] J'ai recommencé à traîner un petit peu les rues. […] Je suis tombé dans l'alcool, dans les stupéfiants. […] Je me rends compte aujourd'hui que c'était beaucoup plus dans ma tête que physiquement. Parce que ça faisait deux ans que je buvais, avant de rentrer en prison. Et elle m'a fait faire cinq ou six cures pour l'alcool. À chaque fois, je tenais une semaine, deux semaines et je replongeais, c'était plus fort que moi. Je descendais à la boulangerie, je passais au magasin pour aller me chercher une bière. Et quand je suis rentré en prison, là, à cause de l'alcool et des stupéfiants, je n'ai pas eu besoin de traitement pour l'alcool, rien du tout. Je n'ai pas eu de manque. Je n'y pensais même pas parce que je savais qu'il n'y avait pas l'alcool, pas de bières en prison, donc ça ne m'a jamais manqué.

La consommation de drogues serait aussi à l'origine de ses incarcérations et la prison intervient ici comme une période de sevrage forcé. En parallèle, les centres de cure et de postcure apparaissent comme des tentatives échouées de maintien de l'abstinence. Claude décrit également l'enchaînement de ses prises en charge qui, à ce stade de son parcours, se soldent par de nouvelles consommations à l'issue :

> Comme je vous dis, j'ai fait cinq, six cures. […] J'en ai fait une ou deux à ville L. J'en ai fait une à ville A. Ma toute première était à ville V. Et, moi, les cures ça dure deux, trois semaines, ça va. Et la dernière fois que j'étais en cure, j'avais décidé de faire une postcure après. Donc je suis sorti de la cure, j'ai été en postcure. […]. Et après, en fait, en postcure je n'ai pas su tenir. Je ne m'entendais pas avec certaines personnes. Donc j'ai tenu deux jours et je suis reparti et puis voilà. L'alcool est revenu pareil. Avec ma copine, ça la dérangeait que je buvais sans arrêt : on s'engueulait tous les jours. On est restés ensemble mais on a pris chacun notre appartement. Et puis j'ai fait une bêtise : j'ai braqué une station essence et je me suis retrouvé en prison encore.

Les personnes font donc l'expérience d'une pluralité d'institutions, en général des établissements aux prérogatives médicales (des lieux de cure, des hospitalisations…), mais également des lieux d'hébergement, puisqu'elles connaissent par moments la rue. La consommation régulière de drogues peut en effet s'accompagner d'une difficulté à se maintenir dans un logement. En outre, ce mouvement qui paraît continu, entre plusieurs régions et d'un lieu de prise en charge à l'autre, intègre également les établissements pénitentiaires. Si les infractions peuvent relever d'actes très variés, ceux-ci sont intégrés au sein d'un mode de vie dominé par la consommation : dans le récit, c'est la drogue qui les amène en prison, plus que la nature même des délits. Par ailleurs, « le passage en prison ou en institution médicale, regroupant usagers et ex-usagers, maintient actif, malgré les recommandations et pressions institutionnelles, le désir de consommer » (Fernandez, 2010, p. 140). Cette alternance, d'un espace à l'autre, se caractérise également par une certaine rapidité : le temps semble être accéléré par la fréquence de ces déplacements. La partie suivante s'intéresse plus particulièrement à la perception des cures réalisées par les personnes, des cures qui se retrouvent intégrées à une période plus large d'errance entre divers lieux.

B. Des cures inefficaces

Plusieurs établissements à destination d'usagers de drogues ont vu le jour, en particulier suite à la politique de « réduction des risques » (RDR) qui s'est développée au milieu des années 1980 et au début des années 1990, en réaction à l'épidémie de sida qui touchait particulièrement les consommateurs par intraveineuse (Jauffret-Roustide, 2000 ; Jauffret-Roustide et al., 2009). Plutôt que l'obligation d'un sevrage et le recours unique à la psychothérapie (Bergeron, 1999), il s'agit de généraliser les traitements de substitution et la mise à disposition d'un matériel à moindres risques. Les « toxicomanes » sont davantage nommés « usagers de drogues » ; cette dénomination s'inscrit notamment dans un discours néolibéral qui promeut l'autonomie et la responsabilité individuelle (Ehrenberg, 2007, 2022 ; Jauffret-Roustide, 2004). « La réduction des risques est devenue un dispositif légal dans la loi de santé publique de 2004, et au-delà du Sida, les soignants, devenus addictologues, avaient adopté un principe de réduction des risques et dommages pour tous les psychotropes, licites ou illicites, […] qui n'a plus pour objectif exclusif la désintoxication » (Coppel, 2017, p. 42). Ainsi, les personnes que j'ai rencontrées au cours d'un entretien m'ont raconté leurs expériences au sein de ces divers dispositifs, qu'il s'agisse d'hospitalisations dans les services d'un EPSM[121], d'une clinique de cure ou de postcure, de consultations dans des CAARUD ou des CSAPA. En effet, au milieu du parcours, les cures et tentatives de sevrages ne sont que temporaires et semblent seulement marquer des pauses dans des phases de consommation importante.

Guy a été pris en charge pendant quinze années dans un EPSM, essentiellement pour le traitement de son alcoolisme, parfois suite à une injonction judiciaire, parfois de sa propre initiative. Plusieurs hospitalisations se succèdent, chacune de plusieurs mois en moyenne. À d'autres périodes, il consulte quotidiennement des addictologues et psychiatres en soins ambulatoires. Le discours de Guy paraît confus. En effet, ses handicaps cognitifs, qu'il évoquera au cours de l'entretien, rendent plus difficile sa capacité à verbaliser. Les mots se mêlent et les faits sont parfois donnés sans transition. Il explique d'abord qu'à chaque sortie de l'établissement, il allait immédiatement se procurer de l'alcool. Et ses consommations l'amenaient parfois à être arrêté pour ivresse sur la voie publique :

- Entre deux, j'avais une sortie, tout ça. Mais, à chaque fois que je sortais, c'était pour picoler.
- Vous sortiez très peu en fait. Quand vous sortiez vous alliez où ?
- Au café...

[121] Établissement Public de Santé Mentale (hôpital spécialisé en psychiatrie).

- Et vous dormiez où la nuit ?
- Dans ma voiture ou des fois en garde à vue. Je passais, les trois quarts du temps, le week-end en gardav[122].

Il décrit également un environnement hospitalier effrayant, où la proximité avec une certaine population l'a poussé à partir, après deux ans et demi de prise en charge médicale complète :

- Là bah, il n'y a pas contention : des drogués, des toxicomanes qui se promènent. Les cris bizarres, des somnambules, qui ont encore atterri là... Sur quelle planète tu es ! Ah ça fait drôle ! Des fois je suis obligé d'appeler l'infirmière de nuit parce que les grandes messes, ils se promènent tout nus. Mon père, il m'a écrit une lettre en disant que : « Je vais te reprendre ». Il m'a repris mon père ! Ah ouais, je ne pouvais pas rester autant là-bas.
- À cause des autres...
- Ah j'avais peur pour moi.
- Vous aviez peur de quoi ?
- Ah bah on ne sait jamais ce qu'il peut se passer dans leur tête ! Ah ouais, j'allais avec ceux qui ont des tocs. Je ne préférais pas aller là-bas. Mais des fois, en plein jour, ils se pendaient ! J'ai atterri dans quoi là ? Dans le futur ou quoi ?

Cet autre si proche puisqu'on le côtoie au sein de l'hôpital, doit être maintenu à distance ; il incarne la figure du « toxico », pathogène, esclave de son addiction. On retrouve d'ailleurs cet évitement en prison, où « certains essaient d'imposer des normes à l'égard des "toxicos", en combinant savoir profane et savoir médical pour justifier leur exclusion comme condition nécessaire à leur propre survie. Le contrôle social profane vise alors à mettre à l'écart "ceux qui se coupent", "qui se droguent" et qui de plus "ont des maladies", ces "irresponsables" qui ont une logique inacceptable et irrationnelle » (Fernandez, 2010, p. 245).

Guy raconte également son malaise face à une potentielle absence d'intimité et de confidentialité. Il n'appréciait pas la présence d'alarmes parmi les soignants et soupçonnait que les conversations soient écoutées :

> Dans les EPSM, on ne peut pas parler librement. Parce que les trois quarts du temps, les gens ont des appareils sur eux. Une fois, je leur demandais : « C'est quoi votre appareil » ? Ils disent : « C'est une alarme. Une alarme avec un micro ». Je dis : « Vous vous foutez de ma gueule » ! C'est le vigile qui est au contact avec la médecine...

Yannis, précédemment cité, raconte son expérience des centres de cure et des structures dans lesquelles il obtenait un traitement de substitution à l'héroïne. Il décrit une alternance entre usage de ces substituts et consommation de stupéfiants. En outre, ces médicaments

[122] Garde à vue.

seraient finalement selon lui plus dangereux et plus addictifs que la drogue qu'il se procurait sur le marché informel :

- Je me suis posé un peu et puis je suis retombé dedans. Et c'est là que ça a commencé après : aller dans des centres métha[123], on arrête, on reprend... J'ai fait une cure après, ça a duré une semaine. Je n'aime pas les cachets en fait, je n'aime pas prendre des traitements. Donc j'ai tenu une semaine et après ils m'ont dit : « Ça ne sert à rien de rester Monsieur... Vous ne voulez pas de cachets, on ne peut rien faire pour vous ». […] Après chacun son mode de fonctionnement hein. Quand tu veux arrêter, il faut arrêter ! C'est une drogue pour une autre. Elle est plus dure à arrêter, d'ailleurs, celle légale que celle pas légale...
- C'est plus accessible…
- Et puis c'est plus dur. C'est vraiment plus dur. Vraiment, vraiment, vraiment...
- Que l'héroïne ?
- La méthadone, ah bah croyez-moi que c'est... Ça fait beaucoup plus mal que l'héroïne.

Yannis m'évoque également les difficultés qu'il rencontre pour maintenir le processus de sevrage sur le long terme. Lorsqu'il réalise des cures et des postcures, il doit, en effet, faire face à plusieurs obstacles. D'abord, le temps nécessaire au traitement est très long et il est contraint de s'isoler de son entourage :

> C'est compliqué, quand on a tout à côté, d'aller faire des trucs comme ça en fait (faire une cure). J'avais ma maison, j'avais ma femme, mon chien, ma voiture... C'est compliqué de se dire qu'on est là et puis de se dire : je ne tape plus, je ne fais plus rien. Qu'est-ce que je fous là ? Pourquoi je ne suis pas là-bas ? J'étais plus jeune en plus donc on ne réfléchit pas forcément pareil. […] Je suis resté deux, trois mois. Et puis ça m'a cassé les couilles en fait. À un moment, c'est contre-productif. […] Vous êtes loin de vos proches… J'étais loin de ma copine et de mes potes quoi. Un peu compliqué, on va dire. Moi, je suis speed, il faut que je m'occupe quoi. Je ne peux pas rester comme ça une journée. Puis bah c'est long, c'est très long. […] Avec les années, avec un peu de recul, c'est quand même des trucs qui peuvent t'aider pas mal. Mais il faut savoir prendre le temps quoi, ce n'est pas toujours évident. On a tous des problèmes de patience on va dire.

Par ailleurs, plusieurs patients poursuivaient leur consommation au sein des centres de cure et entretenaient un trafic de stupéfiants à l'intérieur. Yannis osera le terme de « détention » pour qualifier cet espace où faire circuler la drogue est plus aisé, du fait de la présence d'une population d'usagers et de l'absence de grilles et de barreaux :

- Il y avait déjà une certaine détention... C'est-à-dire que les mecs ne sont pas forcément là pour le soin quoi.
- Ils sont là pour avoir des remises de peine ou...
- Remises de peine, pour sortir et pour faire rentrer leurs produits. C'est plus facile là-bas, pour le coup, il n'y a pas les murs d'enceinte...
- Faire rentrer les produits dans le centre ?

[123] Centre Méthadone.

- Ah bah ouais, les mecs de ville M., ils sont à côté, c'est la campagne, il n'y a pas barrières, il n'y a rien quoi. Ils sont créatifs quand même, c'est impressionnant (rires) ! Pas vu, pas pris ! Bon après ça se voit hein : le comportement, la tête... Ils croient que les gens ne voient pas mais ça se voit hein. […] C'est qu'il y en a, on voit bien, dans leurs discours qu'ils sont là pour untel ou pour untel, mais pas pour eux quoi.
- Ils n'ont pas la volonté forcément de...
- Non. C'est juste une petite pause, un break. Ils se remettent bien. Et l'intention, elle n'est pas là. C'est ça le problème quoi.

Par ailleurs, Yannis m'explique que les démarches nécessaires à la prise de substituts étaient difficilement compatibles avec son activité professionnelle. Il finira par se fournir en méthadone sur le marché informel car les exigences pour se procurer celle-ci au sein des centres étaient trop contraignantes :

- Le centre méthadone, ça a été l'expérience qui m'a bien cassé les couilles. En fait, quand tu travailles, tu ne peux pas prendre la méthadone en gros : il faut arrêter de travailler. […] En étant chef d'équipe, tu as le camion. Je ne me vois pas appeler mon patron et puis dire : « Bah tous les jours, il va me falloir une lettre pour aller... »
- Et vous étiez obligé d'y aller tous les jours ?
- Tous les jours ! Je m'arrangeais avec ma copine. Je laissais le camion sur le chantier. Je travaillais avec un petit jeune en fait. Le matin, je partais comme si de rien n'était et puis elle venait me chercher sur le chantier. Je laissais le camion. Le petit jeune, je lui laissais ce qu'il y avait à faire et puis je m'en allais, elle me conduisait, je repartais. Donc quand je n'étais pas trop loin ça va, mais quand il y avait une heure de route... Donc j'ai quand même réussi à tenir deux mois. Après j'ai pété un câble. Je leur dis : « Vous me mettez en pharmacie de ville, vous faites ce que vous voulez mais là c'est n'importe quoi » ! Donc ils m'ont mis en pharmacie. Je devais aller à la pharmacie toutes les semaines. Mais ils ne voulaient pas que je passe en médecin donc je devais aller une fois aussi par semaine faire mon ordonnance là-bas. […] Et puis bah là j'ai dit stop. […]
- Et vous continuiez à prendre de la méthadone ou pas ?
- Au black... […] Je vais en Belgique, je donne un billet, je l'ai. Donc c'est ce que j'ai fait. Elle n'était juste pas remboursée quoi. On m'a donné, je ne sais plus, 180... Je cherchais pour un mois, je l'avais pour trois mois, j'étais tranquille. J'avais mes clopes et ma métha (rires). C'est malheureux quand même.

À ce stade du parcours, les cures et la prise de traitements de substitution ne sont que temporaires. Il n'existe d'ailleurs pas de statistiques sur les chutes ou rechutes après ces cures. En effet, la MILDT estimait en 2007[124] que le moment choisi pour évaluer l'efficacité de la prise en charge est hasardeux (un an, cinq ans ou plus après l'hospitalisation ?), qu'il est peu aisé de retrouver ces personnes des mois ou des années après et que, de toute façon, la rechute fait partie du processus de « désintoxication ». Quoi qu'il en soit, les personnes se heurtent à des obstacles qui ne résident pas uniquement dans leur addiction : les conditions d'accueil sont parfois inadaptées aux modes de vie des personnes (incompatibilité avec le maintien de

[124] Citée par Fernandez (2010, p. 269), aujourd'hui MILDECA.

l'activité professionnelle, difficulté à se séparer de ses proches, hospitalisations associées à une perte d'autonomie, etc.). Par ailleurs, certaines personnes voient leur peine aménagée et notamment accompagnée d'une « injonction thérapeutique », le suivi judiciaire impliquant alors un contrôle des démarches de soin effectuées par le condamné. Si elles peuvent parfois accepter ou refuser, ce choix est en grande partie conditionné par le contexte de l'audience et notamment par la peur de faire l'objet de mesures plus sévères (Devresse, 2003). Dans ce cadre, c'est la menace de la prison qui se trouve au cœur du dispositif (Razac, 2001, 2013) et le sevrage s'effectue alors en référence à l'incarcération. Le comportement adopté est conditionné par un « désert des tartares » (Devresse, 2004) ; une condamnation ultérieure demeure une épée de Damoclès qui engendre de l'anxiété et détourne le sens que prennent les cures. En outre, le moment où ces institutions interviennent conditionne leur incidence. Les personnes retrouvent bien souvent d'autres usagers lorsqu'elles quittent ces institutions. Par ailleurs, le temps se caractérise par une forte accélération et ces espaces ne provoquent qu'à la marge des ralentissements. Les pauses dans la consommation servent paradoxalement de support à son maintien. Et il en sera de même de la prison, qui fera l'objet de la partie suivante...

C. La prison comme lieu de consommation

Les personnes vont se retrouver incarcérées, d'abord pour des peines courtes à moyennes. Les infractions peuvent être de natures très diverses mais elles sont généralement reliées à l'usage de drogues. Rappelons que depuis la loi du 31 décembre 1970, notamment appliquée suite au mouvement de mai 68 et à l'inquiétude suscitée par une jeunesse « révolutionnaire » (Jauffret-Roustide, Debrus, 2023), les politiques publiques s'appuient sur un doublet volet : répressif et sanitaire, ambivalence qui fait du « toxicomane » à la fois un malade et un délinquant. Malgré les évolutions dans le champ de la santé, notamment la politique de réduction des risques, cette loi « demeure le socle législatif de la politique française de lutte contre les drogues et les toxicomanies : elle traduit la prééminence d'une logique répressive légitimée par un modèle prohibitionniste, au détriment des logiques sanitaires et sociales » (Kokoreff, 2010, p. 41). Les individus rencontrés au cours de l'étude paraissent avoir développé un rapport ordinaire et banalisé avec les autorités judiciaires et le système pénal. Leur arrivée en prison n'est certes pas du tout souhaitée mais elle est un risque à l'usage régulier et aux infractions qu'elle entraîne (parfois simplement pour se procurer la drogue). À ce stade, nombreuses sont les personnes qui avouent continuer leur consommation à l'intérieur des murs, par des moyens détournés. Des précédentes recherches ont pu faire le même constat ; l'usage de produits psychotropes peut perdurer, ou même être initié, en détention (Bouhnik, Touzé, 1996 ; Jean, 1996 ; Fernandes Pereira, Simon, 2017 ; Fernandez, 2010). En dehors du tabac, la drogue la plus consommée en prison est le cannabis (Hyest, Cabanel, 2000 ; Stankoff, Dhérot, 2001), parfois de l'héroïne et de la cocaïne (Sannier, Verfaillie, Lavielle, 2012 ; Todts, Glibert, Van Malderen, 2008), plus rarement de l'ecstasy, de la MDMA ou encore du LSD. L'usage d'alcool, substance illicite en prison, est également constaté, parfois de manière excessive (Mouquet, 2005 ; Todts, Glibert, Van Malderen, 2008). La prison s'inscrit alors dans la continuité des conduites addictives qui préexistaient. Parfois le sevrage imposé par l'enfermement permet de faire un « break » (Chantraine, 2004 ; Duprez, Kokoreff, 2000), de récupérer pour ensuite reprendre de plus belle à la libération.

Ivano, 48 ans, décrit ses premières peines de prison comme intriquées à l'expérience de la toxicomanie et non comme de réelles pauses dans l'usage. La première peine est décrite de manière positive, du fait de l'occupation qu'elle lui apporte (activité sportive, moments de convivialité, formations, emplois…). Il disposait également de moyens économiques suffisants pour améliorer son quotidien, en particulier son alimentation :

- J'étais dans le sport à fond, plus les gens que je connaissais, donc ça s'amusait. Je me sentais bien. J'avais bien maigri, j'étais bien formé. Tous les midis là, avant la formation, je courrais une heure complète, dans la cour. Presque tous les jours. J'étais courageux, je faisais mes pompes, mes trucs…. […] La formation, elle était payante. On nous payait 220 euros pour aller en formation. […] Après, j'ai fini aux cantines. C'était 270 euros. C'était des parties de plaisir. Ce n'était pas sérieux. La rigolade avec les deux surveillants, les détenus quand on était ensemble… On avait l'impression qu'on n'était pas en prison parce qu'on rigolait tous les jours. L'argent plus mes mandats que mon père m'envoyait : j'étais blindé. Des fois, je n'achetais plus parce que, à force, j'étais attiré à bouffer toujours et tout. J'avais tout ce qu'il fallait quoi.
- Donc le fait d'être occupé, de faire des formations, de travailler, d'avoir assez d'argent…
- Le contact avec la mère de mon fils. On a commencé à s'écrire, croyant qu'on était amoureux. Alors ça fait du bien dans la tête. On attend la lettre avec impatience, on la lit. […] Il n'y avait pas que le confort. J'étais fort occupé. Je me levais de bonne heure. Je faisais mon sport. J'allais en formation, au travail et je n'étais pas fatigué. Je me couchais avant minuit. J'étais bien. Je prenais soin de moi, j'étais bien. Ça ne se voyait pas en plus. J'avais aussi un poste avec la musique : des chansons que j'aimais bien. Je faisais des rastas cassettes (rires). J'enregistrais des cassettes. On avait encore la télé cathodique.

Mais ce sevrage n'est que temporaire et Ivano retourne vers la drogue à la sortie. La deuxième peine est davantage décrite sous l'angle d'un état plus apathique. Il raconte qu'il était très isolé et n'avait aucune occupation. Par ailleurs, il est parfois hospitalisé en UHSA[125] pour des durées d'un mois lorsque son état psychologique devient inquiétant. Les consultations auprès de personnels soignants étaient des occasions pour se fournir en médicaments psychotropes, qu'il consommait en association avec des stupéfiants obtenus en détention :

> Ça a commencé quand la mère de mon fils a dit : « On ne viendra pas te voir ». Parce qu'au début, elle avait dit : « Je te soutiendrai ». Et après, elle m'a dit : « On ne viendra pas te voir ». C'était fini… C'est de là que j'ai commencé à voir un psy (il soupire). […] Et puis après, j'ai eu la faiblesse de commencer à prendre des cachets, alors qu'en fait vous n'en avez pas besoin. Vous dites n'importe quoi et puis on vous donne des cachets. Après, vous vous angoissez, vous êtes mal. Vous tapez des films, vous êtes paranos, vous avez peur de tout.

En prison, les médicaments peuvent, en effet, faire l'objet d'un usage détourné (Mouquet, 2005). Il s'agit en général des benzodiazépines (Sannier, Verfaillie, Lavielle, 2012 ; Todts, Glibert, Van Malderen, 2008) et des traitements de substitutions, Méthadone et Subutex.

Ivano reste incarcéré deux ans. Peu après sa sortie, il est de nouveau emprisonné au sein du même établissement, cette fois pour une peine plus longue. D'abord au sein d'une Maison

[125] Les Unités Hospitalières Spécialement Aménagées (UHSA) ont été créées par la loi d'orientation et de programmation pour la justice (LOPJ) du 9 septembre 2002. Il s'agit d'unités de soins qui accueillent les personnes détenues qui souffrent de troubles psychiatriques et qui ont besoin d'une hospitalisation, avec au sans leur consentement. « Elles sont toutes implantées dans des établissements publics de santé mentale et enserrées par une enceinte pénitentiaire » (Ministère de la Justice, 2023. En ligne sur : https://www.justice.gouv.fr/evaluation-unites-hospitalieres-specialement-amenagees-uhsa-personnes-detenues).

d'Arrêt, il est ensuite transféré dans un Centre de Détention, où je le rencontre pour cet entretien. Mais cette peine est de nouveau vécue dans la continuité de ses conduites addictives et de son état dépressif :

> Je ne l'ai pas commencée très bien non plus. Ça n'allait pas, j'allais à l'UHSA, je revenais. Qu'est-ce que je faisais ? Je prenais un peu de drogues. Des fois je prenais des cachets d'un coup. Je faisais n'importe quoi… Mon père, il est mort. Ils sont venus me l'annoncer. Ça m'a fait un choc, je n'étais pas préparé. […] À prison D., ça n'allait pas. Après, je suis venu ici (Ivano parle de sa peine actuelle au sein d'un centre de détention). Ça n'a pas été aussi pendant dix mois. Et puis j'étais avec quelqu'un qui me rendait fou, c'est-à-dire que je ne le supportais pas. J'ai essayé d'aller au SMPR[126]. Et puis j'ai commencé un peu à m'améliorer. Et j'ai demandé à changer de cellule, j'étais tout seul.

Dans cet extrait, sont évoqués plusieurs problèmes récurrents en détention. Effet collatéral du confinement ou dimension implicite de la peine (nous laissons ouverte cette question), les personnes souffrent de l'annonce souvent tardive de décès et de l'impossibilité à se rendre aux cérémonies funéraires. Par ailleurs, la cohabitation avec un détenu que l'on n'apprécie pas peut devenir une torture lorsqu'on est enfermé en cellule avec lui 22h par jour.

Un autre enquêté, Claude, me raconte à son tour qu'il consommait des stupéfiants en détention. L'incarcération s'inscrit au cœur de ses pratiques illicites et de l'usage de drogues. Il obtient des contacts au sein de l'économie informelle et peut se fournir plus facilement en prison, tout comme il en aura la possibilité à sa sortie. Sa peine actuelle est également évoquée, qui n'est alors plus perçue de la même manière que la première. Cette évolution sera davantage développée dans la partie suivante :

- Je suis rentré avec un tournevis et je suis sorti avec une trousse à outils, si vous voyez ce que je veux dire. Des contacts... On voit encore plus de choses : des gens qui parlent de ce qu'ils ont fait. On en apprend encore plus sur la délinquance. La prison ce n'est pas un endroit pour se réinsérer pour moi. C'est un endroit où c'est pire !
- C'est l'apprentissage...
- En fait, ouais c'est l'apprentissage... Après c'est comme on le décide. Parce que, cette fois-ci, ça n'a rien à voir. Avant je m'en foutais un peu de tout. J'avais tout perdu donc je prenais tous les conseils que je pouvais prendre. Je consommais à mort. Tandis que là ça n'a plus rien à voir. Là c'est bénéfique, alors qu'avant c'était... Tout pour rechuter en fait. […] Elle ne m'a rien apporté ma première peine. À part des compétences dans la délinquance, elle ne m'a rien apporté quoi. Je ne pensais qu'à me défoncer, je ne pensais qu'à faire des conneries. Donc ça ne pouvait rien m'apporter car je ne désirais pas que ça m'apporte quelque chose.

[126] Le service médico-psychologique régional (SMPR) est une unité de soins en santé mentale présente dans les établissements pénitentiaires.

L'ensemble des expériences institutionnelles, qu'il s'agisse de CHRS, de lieux de sevrage ou de soutien à l'abstinence en ambulatoire et de la prison, sont comme prises dans un tourbillon qui maintient sa propre accélération au cours du temps. L'usage de drogues structure l'existence des individus sous deux aspects. D'une part, la conduite addictive entraîne l'étiquetage des personnes comme délinquantes et les emmène en prison. D'autre part, c'est l'expérience même des institutions qui se retrouve englobée dans cette trajectoire d'usage. Les centres de cure ne permettent pas un sevrage sur le long terme et sont davantage perçus sous l'angle de la contrainte ou de tentatives inefficaces. Des difficultés pratiques peuvent aussi entraver la durabilité de l'abstinence (se fournir en opiacés de substitution, se retrouver éloigné de ses proches durant l'hospitalisation, renoncer à certains modes de sociabilité qui tournaient autour de l'usage de drogues, etc.). De son côté, la prison semble dépouillée de sa symbolique punitive pour être décrite comme un espace de cure momentanée ou encore comme une opportunité pour se procurer des substances psychoactives, par le marché informel ou une ordonnance du médecin. L'établissement carcéral demeure une expérience douloureuse et mortifère mais, à cette étape, il est perçu comme une sorte de sas, entre deux périodes de consommation à l'extérieur. La partie suivante s'intéresse plus particulièrement au sens que prennent les peines plus longues ; la prison est alors vécue d'une autre manière et se prête à une analogie avec des espaces de cure.

III. La prison comme dernière chance

Le parcours de la toxicomanie est tantôt marqué par des périodes d'arrêt, tantôt par la reprise de la consommation. C'est d'ailleurs à partir de cette prise de conscience que la politique de réduction des risques s'est installée : l'abstinence est bien souvent temporaire et il convient alors d'accompagner la personne par des traitements adaptés. Plusieurs recherches se sont intéressées aux *sorties de la toxicomanie* (Castel, 1998 ; Coppel, 1997). Bien souvent, le sevrage sur le long terme et l'arrêt de l'usage de drogues impliquent « la construction d'un nouveau mode de vie qui est aussi la construction d'une nouvelle identité » (Coppel, 2002, p. 224). Nombreuses sont les personnes qui expliquent que leur entourage constitue un lieu de tentation, qui peut conduire à consommer à nouveau. Les individus font alors l'expérience d'une diversité de lieux de prise en charge, comme le développe la partie précédente.

Dans les récits recueillis au cours de la recherche, cette phase d'alternance rapide entre centres de cure, foyers d'hébergement, rue, logement et prison est suivie d'un arrêt, parfois vécu de manière brutale. Si les individus ont déjà fait l'expérience de l'incarcération, il s'agit cette fois d'une peine plus longue. Elle apparaît alors comme un moyen de parvenir à un sevrage sur le long terme. La sortie est également envisagée comme une opportunité pour ancrer dans une temporalité plus durable un arrêt de la consommation. Cette transformation du rapport à la prison se produit à travers trois processus : 1. La prison devient un centre de cure ; 2. L'individu passe de l'identité de toxicomane victime d'une dépendance à celle d'acteur de sa guérison ; 3. Les institutions connues par les personnes au cours de leur existence sont finalement associées les unes aux autres. « Ainsi, il n'est pas rare que les usagers de psychotropes décrivent les espaces d'hébergement d'urgence comme une prison, l'usage de drogues comme un enfermement, et les policiers comme des surveillants de prison (et inversement). Certains, libres, se disent enfermés dans la drogue, d'autres, incarcérés, refusent catégoriquement de se considérer comme prisonniers » (Fernandez, 2010, p. 184).

A. Transformer la prison en centre de cure

Ivano, cité précédemment, a très mal vécu son arrivée en centre de détention en raison de la cohabitation difficile avec un autre détenu dans sa cellule. Mais lorsqu'il déménage pour une pièce individuelle, sa trajectoire semble modifiée. Du fait de la longueur de la peine,

Ivano profite de ce temps pour s'investir davantage dans un culte, un culte qu'il associe à un sevrage, inséparable de sa pratique religieuse :

> Là ça va beaucoup mieux. Je me suis beaucoup amélioré, j'ai évolué. Parce que je suis quelqu'un qui croit en Dieu et je me suis remis à étudier la Bible et j'étudie la Bible avec un témoin de Jehova. J'ai toujours cru en cette religion et en mettant en application ce qui est dans la Bible, je me suis beaucoup amélioré, avec l'aide de Dieu et l'étude de la Bible. […] Le fait de ne pas se saouler, de ne pas se droguer, c'est que pour mon bien. Il y a un passage où il dit : « Voici ce que signifie l'amour de Dieu : obéir à ses commandements et, pourtant, ses commandements ne sont pas pénibles ». Et c'est vrai. On voit bien que le tabac ça tue des gens ; la drogue c'est encore pire. Ça, j'en ai fait les frais aussi... Et se saouler à l'extrême aussi.

Fabrice Fernandez (2005) s'est notamment intéressé à un groupe de soutien entre pairs, les « Narcotiques anonymes ». En l'occurrence, l'appel à cette entité transcendante, Dieu, s'observe à chaque étape du processus de rétablissement, par une restructuration de la mémoire et une reconstruction du parcours. L'assertion de Durkheim (1960, p. 596) correspond bien à cette expérience du désengagement de la pratique addictive : « Quiconque a réellement pratiqué une religion sait bien que c'est le culte qui suscite ces impressions de joie, de paix intérieure, de sérénité, d'enthousiasme qui sont pour le fidèle comme la preuve expérimentale de ses croyances ». Il est intéressant de lire l'association que fait Ivano, entre le sevrage et le culte religieux. Ce n'est que lorsque cette pratique est ancrée, fréquente et sincère que l'arrêt de la consommation peut s'installer sur le temps long. Et cette transition d'une consommation dérégulée à l'abstinence, d'une pratique qui « ne tient pas » à une foi inébranlable prend forme en prison. L'établissement offre d'une certaine manière la possibilité d'une bifurcation.

Claude, précédemment cité, parle de sa dernière incarcération comme la cure qu'il attendait depuis longtemps. Il exprime même une certaine peur de sortir sans obligations judiciaires. La drogue est perçue comme une menace, toujours latente, même lorsque le sevrage est maintenu de longue date. Au moment de notre rencontre, Claude ne connaît pas encore sa date précise de sortie. Il s'agit d'une problématique fréquente des fins de peines : la durée exacte de l'enfermement n'est renseignée que tard et parfois au dernier moment (Delcourt, Chantraine, 2019a), ce qui engendre des frustrations et des difficultés organisationnelles (par exemple, pour la réservation d'une place dans une structure d'hébergement). Claude me confie alors son inquiétude à l'idée de sortir trop tôt, sans avoir eu le temps de mettre en place une transition entre la prison et la sortie, par un centre

spécialisé dans les addictions. Il a conscience qu'en accédant directement à un logement individuel, le retour vers la drogue constitue une menace sournoise :

> La date officielle de sortie, c'est le 26 novembre. Et, normalement, je passe en remise en peine, RPS, au mois d'août. Mais là, vendredi dernier, il y a eu un courrier comme quoi je passais le 21 juin. Donc en fait je m'attends à avoir deux mois, j'ai le droit à trois mais je peux prendre deux mois : comme l'année dernière, j'ai pris deux mois. Et je n'ai pas de rapports. Je fais tout ce qu'il faut correctement. Mis à part les parties civiles[127] : je n'ai pas trop les moyens donc je fais le maximum que je peux. Ça fera septembre donc je suis dans les clous, soit pour venir ici (Claude est en permission pour visiter un CSAPA spécialisé dans la réinsertion des prisonniers) ou dans un autre centre. Pour faire autre chose quoi. Et, en fait, je ne veux pas sortir de prison... Maintenant, les consommations, pour moi, c'est fini. Je sais que si je recommence une fois ou deux, ça va être reparti, ça va recommencer, ça va faire que ça. Donc il faut que je me mette, j'ai mon objectif : vraiment d'arrêter, d'arrêter les traitements et tout. Et de repartir à zéro, d'avoir une vie saine.

Les retrouvailles avec son réseau de consommateurs et de fournisseurs pourraient également mettre en péril ses efforts pour maintenir l'abstinence. Le retour dans son quartier d'origine entraînerait de nouveaux usages incontrôlés et de possibles incarcérations. Claude envisage donc de déménager dans une autre région, pour s'en éloigner :

> Et pour ça ce n'est pas dans le Nord que j'y arriverai, certainement pas. Surtout avec les fréquentations que j'ai, que j'ai toujours eu ici. Quand je suis dans le Sud, je n'ai pas de consommations, à part boire l'apéro avec mon père ou des amis... Mais tout ce qui est drogues, il n'y a pas de tout ça. Au contraire, je suis à fond dans le boulot. Donc il n'y a pas de soucis. Donc je n'attends que ça, c'est de retourner là-bas et de trouver un logement, de pouvoir me réinstaller et puis voir la suite avec ma copine : comment ça va se passer... Après je ne sais pas. Je dois discuter avec l'éduc[128]. On en a parlé hier, pour soit passer ici (un CSAPA spécialisé dans l'accueil de sortants de détention), ou faire un centre ou quelque chose : un appartement thérapeutique[129] mais directement dans le Sud. Comme ça, je ne repasse pas par ici. Et je fais directement les choses de là-bas.

Il explique qu'il veut s'affranchir de son addiction avant de sortir « à l'air libre ». Paradoxalement, c'est à travers l'enfermement et la contrainte que cette délivrance pourrait être conquise. Être libre, c'est alors vivre sans être enserré par une addiction, sortir de l'expérience totale, en brisant ses chaînes depuis l'incarcération. Claude souhaite non

[127] Il s'agit du règlement des dommages et intérêts et/ou de la restitution des biens aux lésés, généralement des sommes importantes que les personnes en situation de précarité ont beaucoup de mal à verser dans leur totalité.
[128] Éducateur.
[129] Les Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT) sont des structures d'hébergement temporaire, à destination de personnes en situation de fragilité psychologique et sociale, qui nécessitent des soins et un suivi médical. L'accompagnement peut également s'effectuer dans des appartements en diffus (Ministère du Logement, fiche pratique, en ligne sur : https://www.financement-logement-social.logement.gouv.fr/IMG/pdf/07_fiche_pratique_un_chez-soi_d_abord-mai_2021_cle1ba852.pdf).

seulement arrêter ses consommations d'alcool et de stupéfiants mais aussi ses traitements de substitution :

- Mais mon objectif, pour l'instant, c'est déjà principalement de me soigner, avant de pouvoir être à l'air libre entre guillemets. Je veux me soigner bien, être sain. Et après retravailler, pouvoir enchaîner, pouvoir prévoir un avenir pour mes enfants en fait. Chose que je ne voyais pas comme ça avant. Cette peine-là c'est vraiment une prise en conscience en fait. […]
- C'est quoi la différence ?
- Aujourd'hui, j'ai 36 ans et je pense que les conneries, c'est fini. Il est temps de passer à autre chose quoi. Donc les drogues, tout ça, c'est bien quand on s'amuse, quand ceci, quand cela. Après quand on devient dépendant, quand on est dépendant, même si on veut arrêter, ce n'est plus une obligation parce qu'on n'a pas le choix. Tandis que si j'arrive à me soigner… Là je suis en diminution. Je suis à la fin de mon traitement. Quand j'aurai arrêté, j'aurai plus besoin de substitut. Donc je ne vais pas m'amuser à reprendre de la drogue, parce que je sais que je vais redevenir dépendant et après il va falloir repasser par tout ça. Et je ne veux pas justement, je veux vraiment sortir de tout ça. La délinquance, j'ai 36 ans, ça ne me convient plus.

Il semble également faire un parallèle entre la prison, qui abrite des « délinquants » dont certains toxicomanes, et les centres de cure ou les hôpitaux, qui accueillent des personnes ayant un « projet » pour se soigner, pour sortir de l'emprise. Au-delà de l'évidence, – les prisons enferment des individus qui ont commis des infractions (délits ou crimes) – ces « délinquants » sont décrits de façon péjorative parce que leur attitude serait très éloignée d'une démarche de désintoxication pérenne. À l'inverse, les « patients » des établissements médicaux seraient engagés dans un processus de modification des routines d'usage. Claude souhaite aussi s'éloigner de cette population « malade » et toujours contagieuse. Son discours trahit la volonté de transformer symboliquement une expérience, celle de la prison, en un espace de sevrage :

> Même le fait d'être en incarcération… Il n'y a que des délinquants en prison, il faut dire ce qui est. Et ça m'énerve. Ça me tape sur le système de ne vivre qu'avec des délinquants, comme ça, en prison. Surtout, surtout en prison quoi. Après, quand on est dans des trucs thérapeutiques bon... Si déjà les gens sont dans des projets de soin, c'est qu'ils veulent se réinsérer, c'est qu'ils veulent faire les choses bien. Après, il y en a c'est simplement pour sortir. Mais, moi, comme je l'ai dit, même si je peux faire un aménagement de peine et venir ici ou ailleurs, même si c'est après ma date officielle de sortie, je le ferai quand même. Parce que je ne veux pas repartir comme ça en ayant un traitement, en n'étant pas sevré. Enfin sevré… Si ! Je suis sevré, entre guillemets. Je veux dire, je veux repartir tranquille, sans rien, sans traitement, me refaire une santé, travailler directement et tout ça quoi. Je vois les choses différemment de ce que j'ai pu voir auparavant.

Par ailleurs, dans le récit de Claude, plusieurs éléments structuraient sa reprise systématique de la consommation de drogues et d'alcool : l'environnement pathogène incarné par son

quartier d'origine, son âge associé à un stade de jeunesse et d'expérimentation et sa relation de couple… Ces facteurs sont modifiés à la suite d'une longue peine, ce qui lui permet d'envisager une autre perspective d'avenir. D'abord, Claude a plus de 30 ans et souhaite rejoindre le triptyque normatif « travail – famille – logement » (Chantraine, 2004). Ensuite, sa relation de couple est imaginée sur le temps long et sous l'angle de la stabilité. Enfin, il a conscience que son réseau de consommateurs et de fournisseurs doit être évité.

Guy, que nous avons déjà cité, nomme explicitement la prison comme un lieu de cure qui le sauve de sa tendance à enfreindre la loi :

> Ça va déjà mieux à l'heure d'aujourd'hui. Je n'aurais pas fait la prison, peut-être que maintenant j'aurais tué quelqu'un... […] Parce que, quelque part, c'est vrai que l'alcool ça fait beaucoup de dégâts. C'est même pour ça que je suis ici. Ici, ça m'a coûté une cure de quatorze ans. Mais c'est habitable. C'est beaucoup de temps pour moi.

Cette incarcération plus longue apparaît donc, dans les récits, comme une opportunité pour « prendre soin » de soi et se désengager progressivement de l'usage de drogues. L'espace carcéral est investi, du fait de sa coercition : il devient difficile ou risqué de se procurer des stupéfiants. Il est également possible d'anticiper une sortie aménagée (alors que les peines plus courtes ne permettent pas toujours d'enclencher ces démarches), d'utiliser finalement la prison comme un lieu de cure forcée, pour accéder directement à un lieu de postcure lors de la libération. Ce changement implique également une modification identitaire, qui fera l'objet de la partie suivante. Il va s'agir de se distancier de la figure du consommateur asservi à la drogue et qui manquerait de sincérité dans ses démarches de soin.

B. Changer d'identité

Cette transformation de l'expérience carcérale se traduit également par une modification du rapport aux autres résidents des établissements. Les personnes vont se placer en opposition avec les individus qui ne sont pas dans une démarche de sortie du parcours toxicomaniaque. Certains détenus sont décrits comme utilisant de manière détournée la prison comme un lieu de pause dans la consommation, qui permet de reprendre plus aisément à la sortie, ou alors comme des délinquants ou des toxicomanes qui se servent des institutions pour se fournir en psychotropes. À l'inverse, les enquêtés se placent symboliquement sur un chemin ascendant. Ils ne sont pas des « assistés » qui profitent du système mais des acteurs de leur sevrage.

Steeve m'expliquera clairement la perception très négative dont héritent les détenus qui usent de traitements de substitution en prison :

> Quand on est des personnes, qui prennent un traitement de substitution et des cachets à côté, les autres détenus qui ne prennent rien, ils vous considèrent comme un schlague, comme un toxico.

Ivano décrit également un espace-prison dans lequel les services mis à disposition sont amplement suffisants, pour une population finalement assez ingrate. La prison est bien sûr très contraignante, mais les individus qui y séjournent ont commis des faits dont la conséquence est précisément cette incarcération. Dans son discours, « il n'y a pas à se plaindre », d'abord parce que les prisonniers sont en prison suite à des infractions ; et, ensuite, parce que l'établissement propose un certain nombre de services qui lui apparaissent comme bien plus fournis qu'à l'extérieur :

- Il y a tout : des structures psychiatriques, des activités, l'école... J'ai eu mon CAP ici. […] Il y en a qui peuvent passer par correspondance l'équivalent du bac. Et puis il y a des profs qui les aident. Ici, vous avez le travail en cantine, cuisine, atelier. Il y a des formations : bâtiment, CAP cuisine, boulangerie. Il y en avait un c'était comptabilité, et expert-comptable. Il y a le sport. Ils ont fait la salle de muscu[130], toute neuve. […] Je suis sûr qu'il y a des gens qui ne mangent pas autant de viande que j'en mange. Ils n'ont pas ce que j'ai à manger. C'est la vérité ça ! […] Je pense que les gens, ici, c'est parce qu'ils sont matérialistes. Il y en a un, il a osé me dire : « Quoi pour gagner 2000 euros par mois » ? Mais 2000 euros c'est beaucoup...
- C'est pas mal oui...
- Bah ils ne veulent pas : ce sont des gros fainéants. […] Juste pour dire : il n'y a pas à se plaindre.

[130] Musculation.

Par ailleurs, cette transformation du rapport aux institutions, et notamment de la prison se traduit aussi par une forme de normalisation du quotidien dans l'espace carcéral. Les personnes vont dépeindre un espace-prison comme s'il s'agissait d'un « chez-soi ».

Guy, 60 ans, précédemment cité, décrit la prison dans laquelle il est incarcéré pour une longue peine, comme s'il parlait de son domicile. J'ai choisi d'exposer ici de longs passages de l'entretien qui, par sa qualité, illustre très bien comment l'espace cellule peut symboliquement se normaliser. Les prisonniers sont ses amis, les équipements sont « personnels », le cadre est agréable et le quotidien rempli par des loisirs :

- À Prison A., ça va, ils sont tous gentils. […] Au début, quand j'étais aux arrivants, j'ai été un mois tout seul. Après, ils m'ont mis dans une cellule pendant peut-être six mois, en doublette, tout le temps tout seul. Et après, ben ils m'ont fait monter au troisième[131] et c'est là que j'ai connu ce Monsieur. Et puis on est resté amis depuis.
- Au troisième c'est comment ?
- Portes ouvertes, « respect »[132] oui. Mais moi je suis très, très bien. D'ailleurs, j'ai ma télé personnelle, je suis bien. Mais depuis le temps que je suis arrivé, là où je suis dans ma bulle, je vois tout : j'ai une belle vue.
- Depuis la fenêtre ?
- Je vois tout. On m'appelle « la caméra » (rires). De temps en temps, j'ai un petit oiseau qui vient aussi, des petits oiseaux qui viennent manger un petit peu de pain. […] Moi je reste dans ma cellule, je ne reçois personne. Je fais des maquettes, tranquille dans ma cellule, des belles maquettes...

Guy décrira également l'hygiène de sa cellule, qu'il va même jusqu'à appeler un « bijou » :

> Dans ma cellule, tu peux manger à terre. C'est nickel, nickel. C'est lavé pratiquement tous les jours. Ma télé, tout est astiqué. C'est un bijou quoi. Et même quand je vais aux toilettes, faire ma commission, ben je peux aller trois fois par jour, c'est trois fois que je vais me laver. Je me change deux fois par jour. J'ai été éduqué comme ça.

Pour rentrer dans sa cellule « il faut frapper » et respecter les règles de bienséance. Sa cellule dispose d'une entrée, ici la porte blindée dont il a les clefs la journée :

---

[131] Troisième étage.

[132] Les modules « respeto » s'inspirent de l'administration pénitentiaire espagnole ; depuis 2001, ces espaces se sont généralisés dans presque tout le pays. La France les intègre dans le cadre du plan national de prévention des violences de 2014 et du protocole relatif à l'évolution du métier de surveillant de 2013, d'abord pour des expérimentations au sein d'établissements pénitentiaires. Il s'agit de « quartiers » au sein de prisons, dans lesquels les détenus bénéficient d'un régime particulier. Y accéder constitue bien souvent un privilège : « les personnes détenues volontaires intègrent ce dispositif après sélection puis signature d'un contrat d'engagement ; elles disposent d'une liberté de déplacement dans l'ensemble du bâtiment concerné en journée ; elles participent à certaines commissions en vue d'organiser des aspects quotidiens de la vie en détention ; elles s'engagent à justifier d'heures d'activités ; elles sont tenues de respecter des obligations multiples en matière de convivialité, d'entretien de la cellule, d'hygiène corporelle, de ponctualité, de comportement au cours des activités et au sein des espaces communs, etc. ; elles sont observées quotidiennement puis évaluées hebdomadairement par le personnel de surveillance via un dispositif de bons et de mauvais points qui donne lieu à récompense ou recadrage voire exclusion » (Avis du 12 décembre 2017 relatif aux modules de respect dans les établissements pénitentiaires, Legifrance, en ligne sur : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000036705628).

Et comme, de temps en temps, il y a des gens qui viennent, je dis : « Tu mets les patins ». Je dis : « Soit tu mets les patins, ou tu ne rentres pas ». Je dis : « Premièrement, avant de rentrer, on frappe, on dit, est-ce que je peux rentrer » ?

Le quotidien est rythmé par un certain nombre de tâches qui transforment symboliquement l'espace-cellule en habitation :

- Vous vous sentez, d'une certaine manière, « chez vous » maintenant dans votre cellule ?
- Ouais. Ben moi, tous les matins, je demande à un surveillant pour enlever les crochets des portes : ils ouvrent les verrous. Après, je m'occupe de mes poubelles. Je vais dire bonjour à un ami. Après, il vient boire le café dans ma cellule, tranquille, on parle... On se marre, on dit des conneries. […] Sinon on peut faire son repas soi-même aussi. Moi je suis équipé de plaques, casseroles : j'ai tout, tout, tout. On peut aussi prendre le repas de la prison et l'améliorer avec le repas qu'on fait nous-même : une composition. […] Et des fois je fais aussi mes repas pour les autres. C'est ça la vie quotidienne, on s'entraide ! […] En plus quand on cuisine avec des gens qu'on aime, c'est encore mieux (rires) ! […] La première chose que je fais le matin, déjà, je garde les horaires du travail de jour. Je vais me coucher à 8h30, j'écoute de la musique toute douce. J'écoute France Bleu, quelque chose comme ça. Je dors comme un bébé. Et le matin, je prends une douche, tout de suite, tout de suite. Je m'habille bien. Je mets ma pommade, normal, tranquille. Et une fois, le surveillant, il me demande si c'était ma bulle. Je demande pourquoi. Il dit : « Tu parles tout seul dans ta cellule ». Ah bah je dis ouais ! Je suis dans ma bulle (rires). Je parle à ma télé (rires). Même ma cafetière je lui parle. Tant qu'ils ouvrent la porte le matin, tant que je suis couché et que je dis bonjour à mon ami. Un bon petit café et tout. […] Et sinon, ce matin, j'ai fait le ménage. Mon ménage, toujours le même. Les surveillants, ils voient, ils m'ont déjà dit : « Tu es un détenu hors du commun ». Je dis : « Pourquoi » ? « Tu fais des choses pas possibles dans ta cellule ». Je dis : « Ouais, parce qu'à ma porte j'ai marqué : ma bulle. Je vis là maintenant ». Je vis dans ma bulle, mon petit nuage. Et c'est rare d'entendre des gens parler comme ça. Ça veut bien dire que, la personne, elle est bien dans son élément, que, chez moi, on ne rentre pas comme ça !
- C'est chez vous maintenant...
- Pendant encore deux ans et demi c'est chez moi. Et quand je pars, je reprends tout. Ah je reprends tout ! Et il me dit : « On n'entend jamais dire un gros mot ». Ah pas chez moi, jamais de la vie ! Jamais. […] Chez moi, on ne parle pas comme ça.

Ainsi, les personnes vont, d'une part, se distancier d'individus qui ne s'engageraient pas dans un processus de sevrage sur le long terme. D'autre part, le quotidien à l'intérieur des murs peut s'organiser autour de tâches ordinaires qui rapprochent la cellule d'une espace domestique. Guy est un exemple extrême de l'adaptation carcérale ; tous les détenus n'emploient pas de termes élogieux à l'égard de leurs conditions de vie. Mais beaucoup développent des routines qui permettent de reconstruire une forme de normalité à une expérience si particulière. Ces habitudes presque mécaniques participent à l'effort de reconstruction : le soin apporté à la cellule est à l'image de l'attention que l'individu porte à l'égard de lui-même. En même temps, cette adaptation peut devenir risquée si la personne

finit par entrevoir la sortie comme une perspective angoissante. Cette situation est proche de la « bifurcation », comme type de logique d'action en prison, décrite par Fabrice Fernandez (2010) : la personne opère une rupture radicale avec l'extérieur. Condamnée à une longue peine, elle s'investit beaucoup dans les activités que propose la détention en même temps que ses relations sociales à l'extérieur s'amenuisent. Cette bifurcation arrive après une période de « déstructuration et de perte de repères » concomitante à la prise de conscience que la peine sera longue. La bifurcation implique ici une rupture biographique et une modification identitaire profonde, à partir d'une « resocialisation » et une « identification fortement affective au personnel de socialisation » (Berger, Luckmann, 1996, p. 214)[133]. Ici, il peut s'agir des professionnels médicaux ou sociaux, des surveillants, de religieux, de bénévoles…

Cette transition identitaire va s'accompagner d'un nouveau sens donné aux expériences carcérales, en particulier lorsque les personnes ont connu de nombreux établissements sanitaires ou médico-sociaux au cours de leur existence. La sous-partie suivante décrit comment la prison se retrouve du « bon côté » à travers un renversement symbolique des rôles des institutions.

[133] Cités par Fernandez (2010, p. 190).

C. L'association symbolique de plusieurs établissements ou sortir de la toile institutionnelle

« Il faut souligner le fait que, pour les usagers de drogues particulièrement précarisés, dont les conditions de vie hors les murs n'ont rien à envier à celles de l'extérieur de la prison et qui sont par ailleurs multirécidivistes, le jeu de continuité et d'alternance entre la prison et le monde extérieur ne peut se comprendre (à travers le sens qu'ils donnent à leurs expériences), en segmentant la réalité en deux entités intérieur/extérieur. Les frontières entre ces deux univers se brouillent : il y a toujours quelque chose du monde du dehors en prison tout comme on peut retrouver du "carcéral" dans la vie en errance » (Fernandez, 2010, p. 187). En l'occurrence, la prison se retrouve associée à d'autres institutions. Le centre de cure, le foyer de l'enfance, le centre d'hébergement, l'hôpital ou encore la prison vont devenir des lieux similaires. Si la prison devient un centre de cure plus efficace que les autres, c'est parce que, par comparaison, elle va être perçue comme mieux lotie. Dans les discours des individus, soit les institutions sont toutes de terribles lieux de traitement, soit les établissements sont tous décrits comme inutiles ou inefficaces dans le soin apporté. Et au bout du processus, la prison va paradoxalement devenir un espace honorable. Il est, en effet, impossible de reprocher à la prison d'enfermer et d'imposer une contrainte aux individus qui y séjournent. Mais cette critique paraît davantage légitime lorsqu'elle vise des établissements qui accueillent des personnes « libres ».

Antoine, précédemment cité, fait une association des différentes institutions qu'il a connues. Le qualificatif employé est celui d'un « enfer ». De manière implicite et sans nommer ce qui caractérise cet enfer, je comprends qu'il parle des violences, d'abord physiques et psychologiques qu'il a connues au sein de sa famille, des foyers de l'enfance et de l'internat, mais encore des psychotropes qui induisent des souffrances et provoquent des incarcérations. L'enfer, c'est aussi l'errance institutionnelle, entre le CHRS, l'hôpital psychiatrique, le centre de soin, la drogue et la prison. Au bout de cette chaîne, la prison apparaît comme l'ultime espace de cette errance. Toutes ces institutions seraient insuffisamment efficaces du point de vue de la prise en charge médicale. Et en prison « il n'y a pas de soins », exprime-t-il avec conviction, comme si cet établissement avait pour fonction de le soigner. Ce reproche fait à l'établissement pénitentiaire doit être compris comme l'expression d'une banalisation de cette expérience. Après plusieurs tentatives infructueuses d'arrêt de la consommation au sein de divers établissements, la prison marque une forme de

paroxysme quant à l'incapacité des institutions à structurer sa trajectoire. Elles ne font en réalité que se superposer à l'emprise des drogues, qui structure l'ensemble de ses expériences :

> La famille, l'enfer, les foyers, internats pendant que j'étais mineur, l'enfer, la prison l'enfer, le CHRS l'enfer, les produits addiction bonheur mais c'est une fausse idée parce que c'est l'enfer. Et la sortie de prison, cette fois-ci je touche du bois, j'espère que je ne retournerai jamais dans la boîte de thon, dans le gnouf ou dans le pouf… Parce que, la prison, c'est un lieu de survie. C'est là où on n'apprend rien, c'est une perte de temps. C'est la facilité du Ministère de la Justice de nous sortir de la société alors que, en prison, il n'y a pas de soins. Il ne faut pas se mentir. Il n'y a pas de suivi psy. Sinon il faut être condamné à plus de quinze ans au minimum. Et rester toujours dans la même prison, surtout pas être transféré pour x raisons, que ça soit pour des projets familial, de l'aménagement de peine ou de conditionnelle ou de problème disciplinaire.

Par ailleurs, Antoine explique que les CHRS et les prisons accueillent la même population : les « drogués », les « profiteurs du système », les « squatteurs »… Cet « enfer » ce sont ces institutions de transit pour des personnes installées dans un parcours d'errance :

> Les structures comme les CHRS, c'est comme la prison : il n'y a que des alcooliques, il n'y a que des drogués... Il y a beaucoup de personnes qui profitent du système de l'État, parce que les loyers sont peu chers et les repas sont quasiment gratuits. Et il y en a qui préfèrent squatter que dormir sous les ponts.

Antoine explique qu'il voulait poursuivre une démarche de soins entamée à l'extérieur lorsqu'il a été incarcéré. La manière dont il présente les choses positionne l'incarcération comme une opportunité de maintenir le sevrage. Les postcures sont curieusement décrites comme à l'origine d'un AVC[134], à cause de l'activité sportive exigée dans ces centres. À l'inverse, la prison, certes incompétente en matière de soins et insuffisamment dotée pour la prise en charge médicale, lui semble être un espace où il peut utiliser le « temps long » pour s'éviter à la sortie une durée plus importante de son traitement :

- En arrivant en détention, je n'ai pas baissé les bras. J'ai voulu continuer mes soins. Parce que je me suis dit que la cure et la postcure, c'est long. Et, la postcure, j'en ai fait deux. […] Ces deux postcures ont été néfastes pour moi et ma santé parce que j'ai des problèmes cardiaques depuis novembre 2004. Donc j'ai fait mon premier infarctus du myocarde en novembre 2004, à R. Depuis ce jour, j'en ai fait deux autres. Je porte deux stents. Et je revois le mois prochain le cardiologue, en cabinet, avant de repasser dans le service pour faire une cardiographie pour éventuellement reposer un troisième stent.
- Et pourquoi vous dites que c'est à cause des postcures ?
- Bah les postcures demandent beaucoup d'activité physique. Depuis que j'ai fait mes AVC, j'en ai gardé de lourdes séquelles, de ma jambe gauche, de mon bras gauche. J'étais incarcéré. Les

[134] Accident Vasculaire Cérébral.

> neurologues de l'hôpital, à la sortie, m'ont dit de faire de la kinésithérapie à l'hôpital, chez eux, trois fois par semaine. J'ai été incarcéré dans une prison, dans un centre pénitentiaire N., qui est une prison semi-privée. Donc c'était à l'époque de Sarkozy, Nicolas Sarkozy. Qui dit, surveillants est égal surveillance. Et tout service, dit société privée... Donc au niveau nourriture, c'était de la Sodexo. Au niveau transport des détenus vers les hôpitaux, c'était la SITGES. Il y avait deux véhicules pour mille détenus. Donc un conducteur qui travaille douze heures, et l'autre conducteur qui est d'astreinte pendant douze heures la nuit. Donc très dur d'avoir un bon suivi avec deux véhicules pour mille détenus. Parce que les cas les plus désespérés sont pris en priorité. Alors que moi je suis revenu en détention, je respirais très bien, je mangeais, je chiais. Euh j'ai demandé trois fois la conditionnelle médicale, qui m'a été refusée... Deux fois, parce qu'il manquait des signatures à droite et à gauche. Et la troisième fois parce que je sortais trois semaines après. J'ai demandé à avoir des séances de kiné en détention, il n'y avait pas. C'était impossible. J'ai demandé à voir une orthophoniste, il n'y avait pas.

Cette association de différentes institutions se manifeste par l'usage d'un vocabulaire similaire pour décrire ces divers espaces. Guy précise que lorsqu'il vivait à l'hôtel, sa chambre comportait des barreaux, comme en prison :

> Mais à la fenêtre on mettait des barreaux, c'était comme une prison. Pendant trois ans, pas de chauffage, pas de télé. La porte, je pouvais fermer dedans mais, en dehors, je ne pouvais pas fermer la porte à clef. Donc chaque fois que j'allais à l'hôpital, je prévenais la propriétaire, puis sa fille parce que j'étais bien avec elle.

Il est intéressant de lire la même observation sur ses passages en hôpital psychiatrique :

> Des fois on avait la clef, des fois on n'avait pas la clef. On avait du confort. Il n'y a que la télé qu'on n'avait pas.

Il positionne également la prison comme un espace plus enviable que les communautés Emmaüs, notamment au regard de la prise en charge de son addiction :

- Emmaüs c'est pire qu'ici... Quelque part moi je suis mieux protégé ici qu'en Emmaüs.
- Protégé de quoi ?
- Bah au niveau de l'alcool, la drogue, tout quoi. Les soins, ce n'est pas aux Emmaüs que tu vas trouver ça. Là-bas, il y a même des gens qui dorment dans le réfectoire. Moi j'ai vécu deux ans là-bas ; je leur ai dit : « Désolé je ne peux pas rester avec vous ». […] En dehors, je n'ai jamais réussi, jamais, jamais. Et ça commençait à prison S., quand j'ai commencé à faire alcooliques anonymes, avec des gens comme on peut en rencontrer dehors, qu'on est même restés en relation. Et depuis que je suis en prison, j'ai mis du temps... Je ne vais pas dire, c'est tout le temps dans ma tête, mais je n'y toucherai pas.

D'autre part, Guy décrit la prison comme un espace mieux loti que l'EPSM dans lequel il était hospitalisé. L'intimité serait plus accessible en centre de détention puisqu'il aurait la

possibilité d'être à l'abri des regards des surveillants, alors qu'au sein de l'hôpital, les infirmiers pouvaient survenir à tout moment :

> Là-bas (dans l'EPSM), c'est aussi des douches normales mais, des fois, quand c'est marqué « occupé », la personne elle ne frappe pas à la porte et, les infirmiers montent, ils ouvrent la porte et puis ils voient la personne se laver... On ne peut pas parler d'intimité. […] Tandis qu'ici (en Centre de Détention), il y a un lavabo, il y a la douche, les toilettes. Moi, je mets un rideau entre deux, comme ça dès qu'on ouvre la porte et ben ils ne voient rien. Ça, c'est l'intimité !

Paradoxalement, la prison finit presque par apparaître comme un espace de soin plus efficace : il n'y aurait pas besoin de faire la queue, les soignants seraient davantage disponibles, les surveillants vérifient chaque nuit que les personnes sont vivantes... En comparaison, l'existence de Guy avant son incarcération se caractérisait par une errance institutionnelle : le suivi médical qu'on lui offrait lui paraissait inefficace car son addiction n'était jamais contenue. Systématiquement, il consommait de l'alcool dès qu'il sortait de l'établissement de soins. Lorsqu'il vivait à l'hôtel ou dans des centres d'hébergement d'urgence, il n'y avait pas toujours des professionnels présents pour vérifier son état de santé au cours de la nuit :

- Je suis arrivé ici avec la canicule. J'ai fait un malaise, j'ai été tout ouvert là. Je me suis soigné du mieux que je pouvais. Car je n'ai pas eu le temps d'aller à l'interphone, je suis tombé carrément... Et c'est un dimanche, qu'un médecin de prison S., il s'est déplacé pour moi, pour mon traitement. Et après j'ai eu des bons suivis. Bon bah je me suis dit : j'ai trouvé mes lieux. Et je me suis senti bien. Et j'ai été suivi, impeccable ! Impeccable !
- Est-ce que vous avez l'impression d'être mieux suivi, encadré qu'à l'EPSM ?
- Carrément oui ! Parce qu'il n'y a pas besoin de rendez-vous ici. On appelle l'interphone, ils sont au rez-de-chaussée (rires). Alors qu'à l'EPSM il faut faire la queue. C'est ça qui est bien. Ce n'est pas minable. À l'EPSM, il faut attendre quinze jours, un mois, parce qu'ils ont d'autres personnes à s'occuper. […] Moi je fais de l'hyperglycémie, de la tension. Donc j'ai un suivi permanent, y compris la nuit. La nuit, des fois, ils ouvrent la porte tout doucement pour voir si je suis encore vivant.
- Donc ça vous rassure...
- C'est extraordinaire ! Ce sont des anges avec moi. Des anges ! C'est merveilleux !
- C'est qui les anges ?
- Les infirmières, les surveillants. Mais les détenus aussi. Des fois, les détenus, ils s'inquiètent, ils vérifient que je suis là. […] Que ce soit à droite à gauche, il y avait tout le temps le problème d'alcool donc j'étais trop souvent à l'hôpital. Il me fallait un endroit précis pour me soigner et il fallait que ça tombe ici. Mais ici, sincèrement, je me sens en sécurité. Je me sens bien.

Auparavant, le parcours de Guy était structuré par sa consommation d'alcool et c'est à partir de son rapport entretenu avec cette substance que se lisent les expériences institutionnelles, qu'il s'agisse d'hôpitaux, de centres d'hébergement ou de la prison. Le témoignage de Guy illustre bien cette ambiguïté : les établissements sont différents et n'ont pas les mêmes

objectifs mais, au bout du parcours, la prison se positionne symboliquement comme l'ultime espace qui permette de sortir de l'expérience totale.

La temporalité de ce parcours se découpe donc en trois phases. La première se caractérise par une accélération, qui débute par l'entrée dans une consommation régulière de psychotropes. Les individus vont ensuite en faire usage avec intensité et rentrer progressivement dans une forme d'emprise. Une seconde phase se manifeste par l'alternance entre la prison, des centres de cure, des lieux d'hébergement et un usage de drogues important. Les expériences au sein d'institutions sanitaires, médico-sociales ou pénales ne font que moduler à la marge le rythme perçu. La vitesse est temporisée par ces placements mais de façon assez minime ; la drogue reprend finalement le contrôle. En effet, les individus ont la sensation de n'être plus totalement les sujets de leur récit mais les objets de la substance. La consommation reprend toujours, parfois dans des proportions très importantes qui mènent à de courtes incarcérations. Puis, une peine plus longue marque à la fin du parcours une phase importante de ralentissement. Finalement, les individus décrivent le temps passé entre les murs comme une cure réellement efficace : il n'est pas toujours aisé de se procurer les substances psychoactives. Ainsi, l'abstinence se maintiendrait sur le long terme, à la fois par la transformation intérieure des individus (la volonté réelle de modifier ses conduites, le soin porté à soi-même et à son espace de vie…) et par la rupture avec l'environnement pathogène (la prise de distance avec son réseau de consommateurs et de fournisseurs).

Ces témoignages doivent avant tout être analysés comme des récits. L'usager de drogues, au cours de cette étude, a rencontré nombre de professionnels au cours de son existence : psychologues, addictologues, travailleurs sociaux, juges… Toutefois, les individus ne parlent pas toujours spontanément de leurs échanges avec ces acteurs. Les différentes étapes de l'existence sont mises en cohérence à travers la contamination par la drogue : il s'agit du discours de « malades », où l'addiction et les échecs des tentatives de sorties de la consommation sont narrés dans un ordre jugé cohérent. Lorsque je rencontre les personnes, elles manifestent le souhait d'en finir avec l'addiction, de guérir d'une pratique qu'elles n'arrivent plus à contrôler et qui tend à dominer l'ensemble de leur parcours. Il faut considérer que cette évolution de la perception de la consommation et ce discours de transformation sont co-construits, d'un côté, par les usagers et, de l'autre, par les professionnels qu'ils rencontrent. Les médecins, les travailleurs sociaux et les psychologues

amènent progressivement le patient à considérer sa pratique comme pathologique. Les personnes rencontrées participent également à ce changement et manifestent, dans leurs récits, des regrets, des projets concrets pour éviter une rechute et s'éloigner d'un environnement pernicieux. L'existence est alors narrée selon différentes étapes. L'individu repère les prémices de ses conduites addictives, parfois dès l'enfance. Il raconte comment une consommation passe de l'expérimentation à l'enfer d'une drogue qui prend le contrôle. Au milieu du parcours, c'est le produit et le rythme accéléré de la consommation qui provoquent des allers-retours entre centres de cure, hôpitaux, centres d'hébergement, rue et prison… Les périodes d'arrêts de la consommation ne sont que des pauses à ce stade du récit : les passages au sein d'établissements de sevrage, tout comme en prison, semblent davantage servir le maintien de la toxicomanie, en n'en modulant que temporairement l'envergure. C'est seulement lorsqu'une incarcération plus longue survient que l'individu effectue une importante introspection. Ce temps long et évidé, qui constitue l'essence de la peine, doit alors faire sens. Il ne peut plus être considéré comme une pause dans la consommation, ni comme une étape sans importance majeure. Cette durée considérable doit se situer en cohérence avec les précédentes expériences. La prison, par la modification temporelle qu'elle impose brutalement, provoque donc un changement de perception : l'incarcération peut être mise au service d'un projet, qui sera parfois construit avec l'aide de professionnels. Ce discours leur permet également de changer de statut : ils ne sont plus soumis au poids de la « mort », de la drogue et de sa temporalité tragique, mais des acteurs qui prennent le pouvoir sur leur destin et qui combattent avec endurance la menace toujours latente de l'emprise.

Le chapitre suivant s'intéresse au parcours d'individus qui naviguent plutôt au sein d'établissements de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et dont les pratiques illégales se professionnalisent progressivement.

Chapitre 4 : une prison foyer de délinquance ou la carrière illicite

C'est beaucoup mieux la récré que la promenade, si j'avais su je n'aurais jamais arrêté l'école.
William, 18 ans, incarcéré en Maison d'Arrêt

Ce chapitre a pour objet le parcours d'individus qui font essentiellement l'expérience de foyers de l'Aide Sociale à l'Enfance et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Les personnes sortent peu des institutions et commettent des infractions en parallèle de ces différents placements. Elles s'inscrivent progressivement dans une *délinquance de carrière* (chapitre II). « Entre enfance menacée et adolescence menaçante » (Milburn, 2009), la toile institutionnelle se compose de lieux alliant pratiques éducatives et mesures judiciaires.

Certaines personnes avaient entre 18 et 25 ans lors de l'entretien quand d'autres étaient âgées de 50 ou 60 ans. Au-delà des effets de cohorte, ces individus ont tous connu très tôt une dépréciation de leur identité via des placements et diverses expériences de relégation. Les prémices de leur existence se caractérisent ici par une *galère* et une *rage*, proche de ce que décrivait François Dubet (1987). Mais ici, cette *galère* concerne des personnes issues de banlieues défavorisées, tout comme de villages[135] paupérisés (Renahy, 2006), espaces dans lesquels l'expérience d'une tension entre volonté d'autonomisation et contraintes à cette réalisation va être intensément ressentie. Cette tension est d'autant plus palpable que ces personnes sont doublement voire triplement reléguées : ce sont d'abord des enfants placés, puis des jeunes désignés comme délinquants et, enfin, des personnes peu qualifiées et éloignées des sphères d'insertion professionnelle classiques. Nous verrons que des conduites violentes et l'intégration dans une économique informelle apparaissent dans ce contexte comme les seuls recours. Et ces pratiques se transforment à mesure que les personnes font l'expérience d'institutions médico-sociales.

Ce parcours est, par ailleurs, celui de la « délinquance juvénile » (Thrasher, 1933), majoritairement des jeunes de classes populaires, parfois intégrés au sein de « bandes de

[135] Le trafic de drogues n'est pas le monopole des grandes villes. Par exemple, dans les zones rurales transfrontalières se recrutent des passeurs très intégrés localement (Tarrius, Missaoui, 1998).

jeunes » (Mohammed, Mucchielli, 2007). Dans l'histoire récente, on peut en repérer deux états successifs, celui associé à la figure des « blousons noirs », puis des « loubards »[136] – de la fin des années 1950 à la fin des années 1970 (Monod, 1968 ; Chamboredon, 1971 ; Robert, Lascoumes, 1974 ; Du Pouget, 1976 ; Barreyre, 1992 ; Robert, 1966) – et celui des dits « jeunes de cités » – du début des années 1980 à aujourd'hui (Marlière, 2005 ; Lepoutre, 1997 ; Mauger, Fossé-Poliak, 1981 ; Dubet, 1987 ; Esterlé-Hédibel, 1997 ; Sauvadet, 2007 ; Moignard, 2006 ; Mohammed, 2007). Cette évolution fait suite, à partir de la seconde moitié des années 1970, à la « crise de la reproduction » des classes populaires, engendrée entre autres par la désindustrialisation, le chômage désormais de masse, la tertiarisation et la montée de l'immigration comme problème social. Si le contexte a changé, on peut observer une « homologie des trajectoires et des pratiques » (Mauger, 2009, p. 58) des « blousons noirs » aux « jeunes de cité », en passant par les « loubards ».

Notons que ce parcours se distingue aussi du précédent (exposé dans le chapitre 3) de par le type de délinquance. Alors que le toxicomane peut intégrer le trafic de stupéfiants pour assurer son propre usage, le « professionnel » ne consomme pas toujours des drogues et poursuit davantage une accumulation de gains. Cette distinction fait d'ailleurs écho au « conflit qui peut être qualifié de "structurel" entre deux catégories d'acteurs appartenant à des générations différentes. D'un côté, il y a les anciens toxicomanes. […] D'un autre côté, il y a la nouvelle génération, les "petits jeunes". […] au fil des interpellations, gardes à vue ou incarcérations, ils acquièrent avec l'âge une position plus élevée dans ce monde social déviant » (Kokoreff, 2000, p. 414). Au-delà des effets de cohorte, les mondes de la drogue sont mus par une diversité de rapports avec le marché de l'illicite, rapports qui coexistent.

Dans une première partie, seront décrites les prémices d'un parcours qui commence par des violences à la fois symboliques et matérielles. D'abord, les individus sont issus de mondes sociaux où la délinquance est ordinaire. Ils héritent également d'un stigmate suite à leur placement auprès de l'Aide Sociale à l'Enfance et des foyers de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Par ailleurs, cette violence qu'ils subissent se caractérise par des luttes, des rixes voire un acharnement de coups. Les personnes vont, par conséquent, développer des stratégies pour les contourner et se défendre contre ces attaques.

Dans une seconde partie, la construction progressive d'une carrière délinquante sera analysée. À mesure que les personnes intègrent une économie informelle au sein de leur

[136] Citons également la figure des « apaches » du début du 20e siècle (Perrot, 2007).

quartier et qu'elles font l'expérience d'institutions éducatives ou pénales, leurs compétences en matière de pratiques illicites s'affinent.

Dans une troisième partie, sera mise en lumière la manière dont la prison, au bout du processus, se transforme en un espace qui rappelle les violences connues au sein des foyers de la PJJ. Cette ressemblance, parfois fortuite, donne un caractère familier à l'expérience carcérale, tout comme elle offre des possibles adaptations au système carcéral.

I. Grandir dans un univers violent

L'enfance des personnes est marquée du sceau de la violence. Le récit débute par des expériences traumatisantes qui engendreraient une perte de contrôle chez les individus qui les ont subies. Ils vivent *la galère* (Dubet, 1987), galère qui enclenche l'engrenage de la délinquance. En premier lieu, les personnes grandissent dans un environnement particulier : des proches ont commis des actes de délinquance, elles se retrouvent prises en charge par l'ASE et acquièrent, de façon collatérale, un statut d'« enfant placé ». Par ailleurs, les violences qu'elles vivent dans leur famille ou dans les foyers se normalisent progressivement. Face à ces assignations fortes, les individus développent des stratégies de défense : s'évader des institutions et des lieux de placements, se venger des attaques symboliques voire devenir un persécuteur.

A. Subir la violence

1. Un environnement criminogène

En premier lieu, ces jeunes sont issus de milieux populaires (Chamboredon, 1971), rappelons-le. Majoritairement de PCS « ouvriers » ou « employés », leurs parents occupent des emplois faiblement rémunérés. Ils peuvent également faire l'expérience de discriminations raciales et de la ségrégation spatiale (par exemple, dans des cités HLM). Les familles nombreuses y sont davantage représentées (Robert, Lascoumes, 1974). Les jeunes rencontrent également des difficultés scolaires et n'obtiennent pas toujours un diplôme, arrêtant parfois leur cursus avant toute tentative d'obtention (Bibard, Mucchielli, 2019). En d'autres termes, « les "accidents biographiques" (licenciements, accidents de travail, invalidités, décès, conflits conjugaux, problèmes judiciaires, etc.) ne se distribuent pas socialement au hasard. Les familles populaires les plus démunies de ressources économiques et culturelles sont aussi celles qui connaissent une forte proportion de familles monoparentales, qui comptent un nombre d'enfants particulièrement élevé, qui ont connu un parcours résidentiel mouvementé (déracinement social, géographique et affectif, nomadisme scolaire) » (Mauger, 2009, pp. 84-85).

Par ailleurs, les relations sont davantage labiles : les unions se font et se défont ; des situations de violence au sein du foyer sont plus fréquentes (même si elles peuvent émerger dans tous les milieux sociaux) ; les relations entre parents et enfants sont davantage

conflictuelles, notamment lorsque le quotidien est marqué par la précarité ou qu'un placement est intervenu. « A minima, ce sont près de 40% de ces adolescents qui ont subi de façon occasionnelle ou régulière des maltraitances (en l'occurrence des violences non seulement verbales ou psychologiques mais également physiques) de la part de géniteurs durant leur enfance » (Bibard, Mucchielli, p. 11)[137]. Les situations d'isolement familial sont également plus fréquentes chez les jeunes placés auprès de l'ASE (Frechon, Breugnot, Marquet, 2017).

Bien sûr, les origines populaires ne prédisposent pas à un engagement dans une carrière délinquante. Une configuration de facteurs, qui ne se résume pas à la désaffiliation, peut constituer un contexte favorable à l'émergence de pratiques déviantes. La délinquance est en grande partie le fait de jeunes qui rencontrent d'extrêmes difficultés économiques et sociales (Bailleau, 1996). En l'occurrence, les récits recueillis au cours de la recherche décrivent une proximité avec le monde illicite. En effet, l'environnement intime est parfois déjà intégré à un réseau de délinquance : les carrières et les trafics peuvent s'installer dans les familles (Kokoreff, 2003). Il s'agit d'une forme de violence qui apparaît à deux niveaux : d'abord, une séparation avec les proches et un isolement peuvent en résulter, lorsqu'un placement est prononcé ; ensuite, les enfants héritent d'un stigmate à cause des activités illicites des proches. Être le fils d'un prisonnier c'est, dans un premier temps, comprendre que sa position sociale est différente de la norme et c'est aussi voir se normaliser des pratiques illégales. Megan Comfort (2008) nommait d'ailleurs « prisonisation secondaire » le phénomène d'adaptation à l'environnement carcéral des compagnes des détenus, notamment lorsqu'elles rendent visite à leur conjoint. On peut sérieusement supposer que ce processus impacte également les enfants.

Julien, 24 ans, a très peu connu ses parents et a rapidement été placé au sein d'une famille d'accueil. Il m'explique que son père a lui-même connu la prison pendant environ neuf années :

- Mon père, toute ma jeunesse peut-être, il était en prison. […] Je me rappelle du jour où ils l'ont mis en prison, quand ils sont venus me dire : « Ton père, il est en prison ». Quand même, je n'étais pas petit, petit : je devais avoir cinq ans ou six ans.
- Vous êtes allé le voir ou pas ?
- Ouais deux fois, trois fois… Après ils ont dit non. Ça m'agitait en fait. Ils disaient : « Quand tu vois ton père, tu n'es pas bien quand tu rentres chez la famille d'accueil ». Après, je ne l'ai plus vu. Même lui, il n'aimait pas trop qu'on aille, là-bas, le voir en prison…

[137] Ces données ne sont pas issues d'un échantillon représentatif, mais notamment de dossiers judicaires de la PJJ dans le territoire de Marseille.

Deux de ses proches sont également incarcérés, son beau-père et le compagnon de sa sœur, avec qui il s'était associé pour la revente de drogues :

> Mon beau-frère, il est dans des affaires. […] J'ai trois affaires de stups, dans les trois, il était avec moi…

Paul, 54 ans, a trouvé une famille de substitution au sein de ce qu'il nomme le « grand banditisme français ». Bien que placé assez jeune, les familles d'accueil qu'il a connues et, plus tard, les foyers de l'enfance, n'ont jamais généré de liens affectifs denses. C'est lorsqu'il fugue de ces établissements qu'il rencontre le « Milieu », où il développera des connexions fortes :

> Non, une famille ne m'a pas manqué. Par exemple, Claude Genova, qui était le parrain de Paris, je veux dire, dans les termes du grand banditisme[138], je l'ai considéré pendant deux, trois ans comme mon père. Et, lui, il m'appelait toujours « le môme ». Mais, c'est vrai, je le considérais comme mon père. Quand il est mort, quand il s'est fait abattre, on était tous encore à Saint Maur… J'ai pleuré comme un môme quoi. Parce que c'était comme mon père. Il m'a élevé pendant trois ans. Mais bien sûr dans le milieu du banditisme. […] Et comme c'était Claude le boss, j'étais intouchable en plus, complètement intouchable… Il m'arrivait quelque chose, il faisait venir une dizaine de mecs, ah oui ! Il m'a beaucoup protégé aussi (silence). Je garderai toujours un grand respect pour lui.

Cette proximité parfois très précoce avec la délinquance des proches peut s'accompagner de négligences ou de maltraitances dans la famille. Ces situations amènent alors les services sociaux à reprendre le contrôle pour séparer le jeune de cet environnement néfaste.

2. Être sous le poids d'une identité dépréciée

Ces personnes font rapidement l'objet d'un accompagnement et d'une surveillance des services de Protection de l'Enfance. Ces contacts les amènent alors à intégrer une perception très négative d'eux-mêmes. Ils sont d'abord des enfants placés, dont les familles n'ont pas rempli les critères de la parenté nécessaires à une conservation de leur garde. Les individus acquièrent finalement un sous-statut, notamment au sein de familles d'accueil : ils n'en sont pas les enfants « légitimes », mais des personnes qu'on accepte bien aimablement de garder. Or, cette situation va être vécue de manière violente et les enquêtés relatent de nombreuses altercations avec leurs gardiens ou les enfants de ces derniers. Ils racontent également une

[138] Je reviens dans les parties suivantes sur la connexion avec le « crime organisé ».

alternance entre de nombreuses familles d'accueil, qui ne sont que des lieux de passage dans lesquels il est difficile de se sentir réellement chez soi.

Julien décrit sa mauvaise relation avec l'une des personnes qui l'hébergeait. C'est d'abord des propos jugés indécents à l'encontre d'un autre jeune qui provoqueront ce démarrage en dents de scie :

> Les deux, ils étaient agréés pour faire famille d'accueil. On était six jeunes là-bas : cinq jeunes placés, plus leur fils. Et moi c'était l'homme. […] Et je ne m'entendais pas avec la femme, je ne voulais pas lui parler […]. Quand je suis arrivé, elle m'a choqué. Il y avait un petit, […] à treize ans, il a été placé. Ça faisait longtemps qu'il était là. Il avait presque 18 ans. Ils l'ont ramené chez la famille d'accueil parce que ses parents sont morts tous les deux à six mois d'intervalle. Et, lui, il est resté bloqué… C'est normal. Et puis, il a grandi avec ses parents. Et, ses parents, ils sont morts, il avait treize ans. En fait son père, je crois, il est mort et, sa mère, après, elle s'est laissée mourir un peu. Et lui, il était resté bloqué… Il n'était pas con mais il était un peu gamin dans sa tête alors qu'il avait presque 18 ans. Un jour, moi, je venais juste d'arriver, ça faisait deux jours. Elle lui a dit : « Tes parents sont morts, ça y est, il faut passer à autre chose… ».

À l'injonction à s'activer, à « passer à autre chose » en direction de cet autre jeune, s'ajoutent des remarques quotidiennes qui lui rappellent la situation de placement. En apparence anecdotiques et triviaux, ces commentaires signifient à Julien qu'il n'est là que temporairement et que ce qui est disponible n'est pas un dû. Son récit met d'ailleurs implicitement en lien son indiscipline, comme résistance au stigmate, avec son « basculement en PJJ » :

> Quand on allait dans le frigo, elle disait : « Il faut aller doucement ». Je faisais mes courses et je les ramenais, juste pour lui montrer : « Je n'ai pas besoin de toi, mais je suis là parce que je n'ai pas le choix d'être là. Sinon je ne serais pas là ». Elle savait que je ramenais mes courses, elle n'était pas d'accord. […] Je n'aimais pas moi : « Tu me fais des remarques comme ça. On n'est pas chez nous déjà… Il y a tes enfants, ils sont là. Tu nous fais une remarque comme ça, c'est bizarre un peu. Nous, on n'est pas chez nous ». Si j'étais chez moi, j'irais prendre quelque chose. Mais là, je ne suis pas chez moi, je ne peux pas… Je suis resté deux ans. Ça allait bien avec le mari. Il a même pleuré quand je suis parti, le mari de la famille d'accueil. Après je suis parti où ? Je m'en rappelle : il m'a ramené au tribunal. Et, du tribunal, ils m'ont dit : « Tu vas aller en foyer ». C'est là que j'ai basculé en PJJ en fait…

Paul décrira, quant à lui, son inconfort au sein des différentes familles d'accueil. Il fugue régulièrement pour fuir une sensation désagréable, celle de ne pas avoir de place légitime :

> Je ne me sentais pas bien… J'avais l'impression, je ne sais pas : les gens, ils m'ont fait venir chez eux, je ne savais pas pourquoi, je ne savais pas ce qu'ils voulaient. Je ne me sentais pas bien… Donc je faisais des conneries, ou j'essayais de supporter exprès pour quitter cette

> famille quoi. Je n'en voulais pas. […] Et puis, ils avaient aussi des enfants à eux. Déjà, je ne me sentais pas vraiment avec eux quoi, pas du tout.

Damien, 40 ans, met directement en lien ses pratiques délinquantes avec un besoin de compenser une dévalorisation subie. Il n'a pas été placé mais, au cours de son enfance, ses difficultés à la lecture et l'écriture ont été des opportunités de dédain pour ses frères et sœurs :

> J'ai grandi avec un peu de violence, de rabaissement… Vous savez, quand vous êtes petits, qu'on vous dit toujours : « Tu ne feras rien de ta vie »... J'ai grandi, j'avais du mal à lire et à écrire. Les frères en ont profité. […] Et j'ai toujours grandi en me rabaissant et, à force, je me suis rabaissé moi-même, à force qu'on me rabaisse.

Les parcours des individus demeurent singuliers, mais ceux-ci partagent une même expérience du stigmate, qui prend corps dans l'environnement intime. La Justice demeure au centre de leurs existences, tantôt lorsqu'elle les extrait de leurs familles suite à des maltraitances (parfois, au contraire, la Justice n'intervient pas pour les protéger), tantôt quand ils se retrouvent au cœur du « cycle de la surveillance et du soupçon » (Chéronnet, 2022 ; Chamboredon, 1971), au moment où leurs actes seront qualifiés de délinquants.

3. Se faire battre

Très tôt aussi, la violence identitaire s'accompagne de violences physiques. Bien souvent, « ils ont été victimes avant d'avoir été auteurs » (Chéronnet, 2022, p. 245). Dans de nombreux récits, leur corps est marqué de coups durant l'enfance et l'adolescence. Ces maltraitances ont lieu dans l'environnement familial d'abord, souvent à l'origine des placements, puis perdurent au sein des familles d'accueil, des foyers de l'ASE et plus tard des établissements de la PJJ.

Paul raconte l'unique souvenir qu'il a de sa mère, à l'âge de quatre ans :

> Je n'ai pas de souvenirs de mon frère, je n'ai pas de souvenirs de mon père, je n'ai pas de souvenirs de ma sœur. J'ai un frère et une sœur… Je n'ai qu'un souvenir, c'est une image de ma mère : je suis dans mon petit lit, j'ai ma mère qui a le fusil de chasse sur ma tête et, elle appuie, mais il n'y a pas de cartouches. Donc elle tourne la crosse et elle me met un coup dans la gueule… C'est le seul souvenir, le reste je ne l'ai plus.

Colin, 63 ans, se retrouve placé à l'âge de douze ans dans un foyer de l'éducation surveillée[139] où il redécouvre un univers particulièrement violent. C'est d'abord la dimension carcérale de l'espace qui le frappe : l'établissement est doté de « cellules » et notamment d'espaces disciplinaires (« deux mitards »). C'est ensuite les punitions infligées par les professionnels qui le choquent, tout comme les vols par d'autres résidents. La proximité entre prison et foyer spécialisé dans l'accueil de la délinquance juvénile sera développée plus loin dans ce chapitre. Ce qui est intéressant ici est que cette analogie va se rajouter aux châtiments corporels :

- Oh les torgnoles que je prenais ! C'était le racket. Ah c'était terrible ! Au début, c'était terrible, c'était l'enfer. Et c'était un centre où il y avait des cellules… […] Ça, c'était à ville C., en centre d'éducation et d'orientation surveillée, Ministère de la Justice. Ce sont les centres fermés qu'ils font maintenant. […] J'avais douze ans, je suis rentré dans ce centre, c'était le 20 septembre 69, c'était un jeudi après-midi. Ça, je me rappelle comme si c'était hier. Et c'était une horreur, au début. Mais on était enfermés le soir. C'était des cellules hormis que, la porte, elle avait une vitre rectangulaire. Mais il y avait des barreaux aux fenêtres. Et je ne connaissais pas le mot « parloir », je ne connaissais pas tous ces termes. On avait une tenue pénale […]. Et avec les éducs, au début, c'était dur : ils ne faisaient pas de cadeaux. Il y avait deux mitards !
- Et vous l'avez connu le mitard du coup…
- Ah bah je l'ai vu plus d'une fois. À coups de ceinturon ! […] Alors je faisais sans arrêt des fugues. Au début, c'était mitard, torgnole, mitard. Et puis après, je rentrais même de moi-même : je coupais les barreaux des fenêtres.

Colin introduit déjà les stratégies possibles au sein d'un environnement coercitif qui offre peu de possibilités pour y échapper. Il fera à nouveau l'expérience des châtiments corporels dans un centre géré par des religieuses :

> Alors, j'en ai un très mauvais souvenir, très mauvais (silence). […] C'est pour ça que, moi, tout ce qui est sœurs, curé, c'est mort ! Coups de torchons mouillés ! Elles me foutaient des raclées. C'était des dortoirs avec la frangine qui était au fond, derrière le paravent, comme dans les films un peu, c'était pareil. Et puis bon, le temps qu'elle se retourne, j'allais là, et puis je lui piquais sa montre. Alors je prenais des raclées. C'était avec le torchon mouillé ; elle prenait un torchon, elle faisait comme ça et puis clac (il mime le coup). Et puis après c'était « alléluia », chapelle et compagnie (rires).

Paul raconte, quant à lui, une forme de rite de passage dans ce qu'il appelle un « centre de redressement »[140], qui consiste à se battre pour être intégré parmi les résidents. Là aussi, le vocabulaire rappelle celui employé en prison pour nommer les personnes récemment incarcérées (« l'arrivant ») :

[139] Rappelons-le, la Protection Judiciaire de la Jeunesse est fondée en 1990. Plusieurs mesures coercitives ont depuis été supprimées tout comme certaines techniques éducatives.
[140] Agé de 54 ans au moment de l'entretien, Paul a également connu des dispositifs plus anciens de correction des mineurs délinquants.

> Je suis tombé la première fois avec des gens qui étaient comme moi. Donc ma première nuit s'est passée, dans une grande salle de bains, à se taper sur la gueule. Parce que j'étais ce qu'on appelle « l'arrivant ». Donc ben je me défends. Et on s'est bien tapé. Et le lendemain, ben ça y est, vous êtes rentré dans le groupe.

Samir, 31 ans, décrit également des violences très importantes subies au sein des foyers de l'ASE. Il explique que ces derniers regroupaient des garçons provenant du même quartier. À l'intérieur, les plus âgés battaient les plus jeunes :

> Ils n'ont pas cherché à me mettre dans un foyer normal, tu vois ? Ils m'ont sorti un foyer de fous en fait ! Donc c'était compliqué : les batailles de fourchettes, que des gars de quartier. […] J'avais quatre ans et demi quand j'y suis allé. […] Ce n'était pas un foyer bien, non, il n'y avait pas des bonnes personnes dedans. Il y en a, ils se sont fait violer. Moi, ça va, ça ne m'est pas arrivé, heureusement… Après, il y a mon cousin qui est venu dans le même foyer, on était tout le temps à deux. Après ça allait mieux. Mais il est arrivé trop tard, c'est ça le problème. Il est arrivé vers mes treize ans (silence). Après c'est le genre de trucs : tu es allongé dans ton lit, les gens, ils viennent te mettre des coups de savon, comme dans les films d'avant. Je suis de 87 donc ça date quand même. J'ai eu la misère dans ce foyer-là, donc c'est normal que je n'étais pas net quand je suis sorti de là-bas. En plus, ils m'ont remis dans une cité juste après donc ça n'a pas arrangé les choses.

Ces récits présentent donc un contexte initial marqué par le stigmate. Les personnes se retrouvent de manière précoce en contact avec les pratiques illicites de l'entourage. Lorsqu'il s'agit des parents ou des frères et sœurs, les jeunes peuvent hériter de façon collatérale d'une identité dépréciée. Caroline Touraut (2012) montre notamment que les familles de détenus se retrouvent stigmatisées suite à l'incarcération d'un proche. De plus, à l'issue de négligences ou de maltraitances, les personnes sont amenées dans des lieux d'accueil au sein desquels elles n'ont pas la sensation d'avoir leur place. Il est bien sûr hasardeux de généraliser cette observation à partir de ces témoignages. Des familles d'accueil offrent certainement un foyer chaleureux. Mais si ces jeunes s'y sentent mal, c'est essentiellement parce qu'ils associent la mesure de placement à une dégradation de statut. Par ailleurs, et c'est un résultat important de la recherche, les personnes ont vécu des violences au sein des foyers, qu'il s'agisse de l'ASE ou de la PJJ. Ces expériences douloureuses seront plus tard mises en parallèle avec les établissements pénitentiaires.

B. Résister

Face à ces violences récurrentes, les individus vont développer divers moyens de défense, qui auront pour but, tantôt de fuir l'assignation identitaire, tantôt de la renverser, et parfois d'échapper tout simplement à un environnement trop coercitif. Virginie Muniglia (2015) montre notamment qu'une partie des jeunes en situation de vulnérabilité, ceux qui peinent à répondre à la demande d'« activation », refusent la disqualification induite par l'infra-assistance dans laquelle ils sont relégués. Leurs réactions se traduisent alors par de l'apathie, de l'agressivité ou encore du retrait. Celles-ci visent la conservation de leur qualité d'acteur. Dans le cadre de ma recherche, ces résistances s'en rapprochent. D'abord, les personnes vont s'enfuir des établissements, en contournant les surveillances et en développant des stratégies pour retrouver une liberté qui semble perdue. Elles vont également manifester une colère importante en face d'individus qui menaceraient leur dignité. Enfin, elles vont s'approprier la violence qu'elles ont vécue et la retourner contre de potentiels agresseurs.

1. La fugue

Les tentatives de fugue ou d'évasion concernent à la fois les foyers de l'ASE, de la PJJ mais aussi, plus tardivement dans la trajectoire, la prison, qui peut apparaître comme le paroxysme des contraintes qu'ils expérimentent depuis leur enfance. Pour certaines personnes, ces fuites vont aussi concerner l'armée.

Julien décrit des conditions de vie très coercitives au sein d'un camp militaire dans lequel il a été placé à la sortie d'une peine en quartier mineur d'une maison d'arrêt. Cette situation l'amène à fuguer de ce centre, quitte à ce qu'il se retrouve dans la grande précarité :

> Je ne supportais pas, ils m'ont viré. Pourtant, ils m'ont dit : « Soit ça, soit la prison ». J'ai dit : « Remets-moi en prison », à mon éducatrice, « Ramène-moi à prison L., c'est mieux. Ils viennent me réveiller à 5 h 30 : tu dois faire ton lit au carré » ! […] Tous les jours, ils venaient faire le tour de la chambre, pour vérifier que tout est propre, que tout était au carré : l'armoire, tout bien plié, les chaussures cirées tous les soirs… Parce qu'on est habillé : ils donnent une tenue. […] J'ai pris mon sac, j'ai fait du stop, je ne sais pas combien de kilomètres… Il n'y a personne qui m'a pris. Je m'en rappelle : je n'avais même pas un euro, je suis rentré dans un magasin et j'ai volé des Twix pour manger (rires). Et il y avait moi et Kylian parce qu'on était parti à deux. […] Toute la journée, on a marché, du matin jusqu'au soir. On est arrivé, il faisait noir à la gare. On a marché, il pleuvait. Lui, il a pris son train. […] Moi j'ai pris le train jusqu'à ville S., je suis parti chez ma sœur. Je ne suis pas parti au foyer de ville A. Mon éducatrice, elle est venue. C'est là que je lui ai dit : « Mettez-moi en prison. Je n'y vais plus. Je ne vais pas au foyer D. Soit vous me mettez au foyer toute la semaine ou vous me mettez en prison… Mais je ne vais pas là » !

Colin raconte ses départs fréquents d'un foyer de l'Éducation Surveillée dans lequel l'environnement coercitif était difficile à supporter. D'abord dans un établissement qu'il appréciait, il est finalement transféré dans une autre institution suite à des actes de délinquance, impliquant des conditions plus strictes :

> Le directeur qui me dit : « Ici, ce n'est pas le foyer C. Les portes sont ouvertes. Par contre, il y a un parcours à effectuer, c'est-à-dire apprentissage… » Mais ça ne me plaisait pas. Ça ne m'a pas plu. […] Je me suis sauvé. Et quand on se sauvait, il fallait faire attention. Parce qu'on avait un veilleur, il était mauvais : il partait à la guerre, il cherchait de partout… Donc je me suis sauvé. Je suis allé chez ma grand-mère. […] J'ai dû rester quatre mois. Ils m'ont viré, parce qu'ils me rattrapaient, je me resauvais. Ils me rattrapaient, je me resauvais.

Colin a, par ailleurs, dû réaliser un service militaire obligatoire. Mécontent de devoir se soumettre à l'autorité de l'institution, il s'évade à de nombreuses reprises :

- L'armée, il ne fallait pas m'en parler donc j'étais déserteur (rires). […] Je prends soixante jours d'arrêt de rigueur[141]. […] C'est dans la caserne hein. Bon ben moi je m'en foutais parce que je faisais ce que je voulais. J'avais inversé les verrous, la journée.
- Vous aviez démonté la serrure ?
- Ouais. J'ai enlevé tous les pans dedans. Ça fait qu'ils fermaient le loquet. Il se mettait et puis hop. On montait sur le tuyau avec la raclette : tic, toc. Et puis on poussait, on sortait. Donc on se sauvait le soir. Tous les soirs, on sortait en ville et puis on rentrait. Parce que pour faire sauter le mur ça allait mais pour refermer, on ne pouvait pas passer devant l'entrée principale. Donc il y avait toujours une deux-chevaux qui était garée plus ou moins. Donc on montait sur la deux-chevaux et puis on sautait : allez hop ! Ça a marché un temps. Ils nous ont vus. […] Tous les jeudis, je me sauvais. J'arrivais toujours à me sauver. Parce que je prenais des permissions de 96 heures. Je partais et je revenais le dimanche soir. Le lundi matin, je passais devant le colonel ; le colonel, il me disait : « Tu as tes jours d'arrêt ». Je disais : « Merci mon colonel ». Je repartais aux arrêts. Le jeudi suivant, je me sauvais, le lundi matin, soixante jours. Et un jour, le colonel, il m'a quand même appelé, il m'a dit : « Vous savez que quand vous me faites vos fugues là… », il me dit : « Vous savez que, le lundi matin, vous passez comme ça, vous passez me voir, je vous mets soixante jours ». Je lui dis : « Oui ». Il me dit : « Et ça vous fait quoi » ? « Rien du tout, je m'en fous ».
- Donc à chaque fois vous repreniez soixante jours…
- Ouais à chaque fois. Toutes les semaines, je prenais soixante jours (rires). Je lui dis : « Jeudi prochain, je vais partir, je vais revenir, et vous allez me mettre soixante jours et ainsi de suite ». Donc il a dû se dire : il n'est pas normal celui-là. Ils m'ont fait passer devant un psychiatre. […] Celui qui ramène mon dossier, il me dit : « Il y a deux choses d'une. C'est soit je te réforme, soit tu pars à prison B. ». Donc la prison, la vraie prison. […] Il me dit : « Je vais te réformer ».

Samir, 31 ans, raconte également son évasion d'une prison, au cours d'une permission. Ici c'est une frustration importante face à un problème administratif qui engendre sa décision.

[141] « Il y a les arrêts simples, et les arrêts de rigueur. Les arrêts simples c'est-à-dire, le soldat, il va uniquement dormir en prison. Le soir, ils le mettent en prison, la journée il fait ce qu'il a à faire. Et les arrêts de rigueur, c'est la journée et le soir » (Colin).

L'événement est décrit sous l'angle de l'impulsion. Samir espérait trouver un travail et obtenir un aménagement de peine mais une erreur de rendez-vous lui donne la sensation que tout est remis en question :

> Après j'ai eu du sursis. J'ai fait des choses bien et ils se sont trompés de rendez-vous, du coup, j'étais déçu. Je me suis sauvé : une évasion, pour resserrer les liens avec ma femme et des amis. […] À la place de me donner rendez-vous le 13, ils m'ont donné rendez-vous le 17, je m'en rappelle, et j'avais 17 mois de sursis. Et si j'avais ma formation, ils me faisaient tomber une partie mais j'avais l'autre en aménagement de peine. Et quand j'y suis allé, comme ils se sont trompés de rendez-vous, j'ai vu tout tomber à l'eau, en fait. Je me suis remis à eux, pour faire les 17 mois pleins. Du coup, je me suis sauvé. Après ils m'ont rattrapé, quatre mois après. […] Ils m'ont dit : « Vous vous êtes évadé ». Bah il y a de quoi ! Je ne suis pas un robot ! J'ai fait quatre mois, sans nouvelles de ma famille, sans un courrier, sans rien du tout.

William explique, quant à lui, qu'il préférait vivre « la galère » plutôt que de rester chez sa tante. Il faut lire dans cet extrait, à la fois, la volonté d'éviter de perdre l'estime d'un être proche, mais aussi le besoin de fuir une identité dépréciée. Ces « leçons de morale », bien que justifiées, lui rappellent sans arrêt qu'il ne correspond pas à ce qu'on attend de lui :

> Je me suis dit : juste en faisant ça, je lui fais du mal. […] Alors que, ma tante, elle était toujours là pour moi. J'étais à l'EPM, je l'appelais. J'avais un problème, elle était là. […] Mon seul refuge, c'était chez elle, quand j'étais vraiment dans la merde des merdes. Je revenais en sang, mes mains elles étaient pleines de trucs partout : des bagarres… À chaque fois, j'étais vraiment dans le mal, j'allais chez elle. Et après je repartais… Elle me faisait des leçons de morale, comme tout le temps. Je l'entendais et je me suis dit : il faut que je continue tout seul encore.

Ces fuites constituent donc un moyen de s'évader temporairement d'un environnement coercitif trop lourd, mais aussi de décrédibiliser l'institution. Dans ces récits, les personnes parviennent parfois à leurs fins, en négociants d'autres conditions de placement (un régime moins disciplinaire, une réforme permettant d'éviter l'armée…).

2. Défendre son honneur

D'autres réactions sont également décrites sous l'angle de l'impulsion. Face à la dégradation du statut et au stigmate généré par les placements et les condamnations, les personnes, surtout au début de leur parcours, vont développer des résistances face à cette assignation. Des actes de délinquance sont parfois commis, non par « vénalité », pour ainsi dire, mais par nécessité de rétablir symboliquement un déséquilibre. Hugues Lagrange (2002)

distingue notamment les « conduites expressives », les « actes d'appropriation » et les « agressions instrumentales ». Ces actes que décrivent ici les personnes se rapprochent des « conduites expressives ».

Pour Julien, le seul recours qu'il trouve pour se protéger et s'affirmer contre le regard d'autrui, est de se battre pour sa mère lorsque celle-ci subit, de son point de vue, une injustice. Cette attaque les impacte tous les deux et Julien endosse d'une certaine façon la responsabilité de compenser cet affront :

> Je suis parti de chez ma mère parce que j'ai brûlé la maison de la voisine… […] Je suis rentré : ma mère, elle pleurait. […] Je suis parti brûler les poubelles devant. Ma mère, elle ne s'en est pas mêlée. Elle s'est enflammée, je ne sais pas pourquoi… Les pompiers sont venus, ils ont éteint une première fois la poubelle. Après j'ai cassé le carreau et j'ai allumé les rideaux de la maison. En plus, c'était la maison collée ! Si la maison elle brûle, même notre maison, elle va brûler. Et, moi, j'avais treize ans, je n'ai pas fait attention. […] Mon beau-père, il était en prison à ce moment-là. Les flics sont venus une première fois, ils ont sonné, on n'a pas répondu. Et puis, ils ont éteint les poubelles. Et la deuxième fois qu'ils sont venus, je dis à ma mère : « N'ouvre pas, ils vont t'embarquer, parce que c'est la deuxième fois qu'ils viennent ». Ma mère, elle a fait quoi ? Elle a ouvert la porte, elle a dit : « Il y a un problème avec mon mari » ? Alors que la maison à côté est train de brûler et que, son mari, il est en prison. Ils savent qu'il y a un truc. Ils ont dit : « Ouais, ouais, il y a un problème avec votre mari, venez voir ». Elle a mis un pied dehors, ils l'ont tirée direct : dès que tu sors de chez toi, ils peuvent t'interpeller. Moi je suis sorti après : c'est ma mère, je suis obligé d'y aller. Et c'est de là qu'ils m'ont mis en famille d'accueil, après cette affaire-là. Mais c'était une famille d'accueil pas PJJ, une famille d'accueil normale. Mais j'étais suivi par la PJJ aussi. […] Je crois que j'ai eu trois mois de sursis ou un truc comme ça. Ma mère, elle a eu six mois de sursis aussi.

Colin décrira aussi des vols commis, pas vraiment dans l'objectif d'obtenir des biens mais plutôt pour se venger de propos tenus à son encontre :

> On était amis, on allait à la pêche ensemble. Et puis, une fois, ils me trouvent chez lui : sa mère, son père, ils arrivent… (silence) « Dehors ! Saloperie » ! De tous les noms, ils m'insultaient. […] Et je l'ai cambriolé. J'avais tellement la haine. Je me suis servi : j'ai pris les bijoux, j'ai pris l'argent. Il (le père) a tout de suite pensé à moi, d'entrée ! Et il a pris les empreintes et effectivement c'était bien moi.

Paul, raconte également un vol commis, à l'âge de treize ans, par vengeance à l'égard du juge pour enfants chargé de son dossier :

> Il m'avait fait appeler, du moins arrêter par la police, parce que j'étais à la rue, et puis il a dit : « J'en ai marre, je vais te foutre quinze jours en taule, ça va te faire réfléchir ». […] Et comme je lui en voulais, quinze jours après, je suis revenu dans la ville où il y avait le tribunal, et je lui ai piqué sa moto… Bah il a su que c'était moi. Il m'a fait rechercher, arrêter.

Rémi, 19 ans, évoque à son tour l'origine d'une rage qu'il a du mal à contrôler. Il change régulièrement de foyer de l'enfance à cause de violences répétées, des violences engendrées selon lui par l'injonction récurrente à la verbalisation que lui faisait l'institution :

> Je n'aime pas parler de mon père. Ils me forcent à parler. Moi, ça ne me plaît pas, surtout quand on parlait devant les autres jeunes…

Cette demande de mise en récit s'insère également dans un contexte où les idéaux de responsabilisation (Sallée, 2014b ; Milburn, 2010 ; Roux, 2012 ; Franssen, 2011) et d'activation (Jaspart, Françoise, 2011 ; Franssen, 2017) prennent de l'ampleur dans les pratiques éducatives et judiciaires. « Que ce soit dans la littérature juridique ou sociologique, l'audience apparaît comme un espace théâtralisé et asymétrique » (Chéronnet, 2019), de par la « scénographie » du lieu de déroulement du procès (Zientara-Logeay, 2013 ; Israël, 1999 ; Garapon, 2010) et du fait que l'interaction se déroule entre un juge et un jeune de milieu populaire. Par ailleurs, cet idéal de responsabilisation peut se traduire dans les pratiques des éducateurs de la PJJ par une injonction biographique (Sallée, 2014b : Roux, 2012), en particulier celle de revenir sur son parcours. Et lors du jugement, « c'est moins la culpabilité pénale du mineur qui est en jeu que l'évaluation de sa possible rédemption. […] Dans ce cadre d'action, que représente l'audience, le jeune incriminé est sommé de s'engager dans des échanges réparateurs et outre son amendement, c'est sa capacité à gouverner ses émotions, à se responsabiliser qui est recherchée. Il est attendu dans une mise en scène de lui-même qui témoigne de sa capacité à dire pour se transformer. Il doit faire preuve de capacités d'interprétation pour à la fois manipuler des normes se référant aux principes permanents et rigides de la scène judiciaire et se présenter comme un individu autonome susceptible de mobiliser des ressources personnelles pour parvenir à la gestion de soi » (Chéronnet, 2019). Ce dont témoignent Paul et Rémi, leur sentiment d'injustice devant les décisions judicaires, ainsi que leurs refus face aux demandes de mise en récit, peuvent être lus comme des formes de résistances à une situation asymétrique. Il faut également comprendre que ces interactions avec l'autorité judiciaire interviennent bien souvent après un long parcours de prise en charge, d'abord par l'ASE puis par la PJJ, qui produit une forme de lassitude et le sentiment d'être incompris. Ce sentiment apparaît paradoxalement au moment où l'invitation à s'exprimer entend prendre en compte la personne dans sa singularité (Douillet, de Maillard, 2008), mais les individus y voient davantage une injonction à correspondre aux attentes institutionnelles.

Quant à Julien, il décrit un vol commis au domicile de personnes lui ayant lancé un regard méprisant, selon lui. Au cours d'une fugue d'un foyer PJJ et suite à un braquage, Julien dort d'abord dans une tente pour éviter d'être arrêté par la police. Il décide de passer quelques nuits chez une connaissance avant de commettre un cambriolage dans le domicile :

> Ils sont blindés, ils ont de l'argent à fond. […] Je dis : « Tes parents, ils sont riches » ? Je vois la console chez lui. Il dit : « Ouais ça va ». Et, en fait, quand je lui ai dit ça, il s'est senti au-dessus de moi. Et c'est pour ça que je l'ai cambriolé après. Je l'ai vu direct. Il m'a montré, dans une enveloppe intercalaire, je crois qu'il y avait 2 000 euros, 2 200… Parce qu'après je l'ai pris l'enveloppe et il y avait à peu près ça. […] Je suis revenu le soir et je l'ai pris.

Le vol semble donc ici être la conséquence d'une dignité offensée. William, quant à lui, raconte comment un conflit avec la juge des enfants qui s'occupait de son dossier, a entraîné sa première garde à vue. Dans son récit, il a conscience que cette violence est inutile et finit par se retourner contre lui. La rage dont il fait part serait incontrôlable. Et il a la sensation que personne ne prend en compte sa parole ni ne cherche réellement à le comprendre :

> Je me suis énervé contre les mauvaises personnes, contre les personnes qui voulaient m'aider. La première fois, j'ai eu outrage à magistrat. J'ai eu rébellion et outrage à agent. En fait, j'étais dans le bureau de la juge. Je ne parlais pas au début. Mais j'étais déjà énervé en voyant mon beau-père dans la salle d'attente. En fait, je n'écoutais pas trop. Quand je suis énervé, je suis dans une bulle où j'écoute mais je n'écoute presque pas, je ne retiens pas les paroles. Et je ne sais plus ce qu'elle m'avait dit, et je ne sais plus ce que je lui ai répondu. Mais je lui ai répondu, on va dire, pas sur un ton normal, sur un ton agressif. […] Ils n'ont pas voulu m'écouter et j'ai pété un plomb. J'en ai attrapé un, c'est pareil, je lui ai mis un coup de tête. Ils m'ont maîtrisé contre le mur. De là, je suis parti en garde à vue. C'était ma première garde à vue.

Cette parole que personne n'entend, dérive vers l'insulte : violence verbale, seul moyen d'expression et de revendication même si elle aboutit à une impasse…

3. De la victime au bourreau

Les violences répétées dans la famille ou dans des foyers vont être retournées contre de potentiels agresseurs. Les personnes décrivent une socialisation à la violence et l'acquisition d'un capital agonistique (Mauger, 2009). Si cette tendance et cette capacité à user de la force physique sont racontées sous l'angle de la pathologie, comme des impulsions incontrôlables engendrées par les souffrances d'autrefois, nous verrons dans les chapitres suivants qu'elles se transforment ensuite en moyens de se valoriser et de s'intégrer au sein d'un groupe de pairs,

parfois dans une bande. « La force physique et les valeurs de virilité éprouvées, confortées à travers défis et "bastons", sont au principe de l'estime de soi et de la reconnaissance des autres : au "bagarreur de première" s'oppose celui qui "ne touche pas une bille" ou qu'"on n'a jamais vu se battre" » (Mauger, 2009, p. 65).

Samir a été placé au cours de son enfance à de nombreuses reprises. Il décide de riposter face aux coups qu'il recevait. Il se décrit lui-même comme marqué par des maltraitances et incapable de tolérer une quelconque offense :

> Quelqu'un qui criait au-dessus de moi, ça y est, je n'y arrivais pas… Tellement je me mangeais des coups, des coups et des coups, je n'arrivais plus à me contrôler en fait. Il ne fallait pas crier plus fort que moi, je devenais fou, je m'énervais pour rien. Et j'insultais tout le monde. Je n'ai pas de logique : je frappais avant de parler… […] J'ai été placé en foyer de mes quatre années jusqu'à mes 18 ans. […] À partir de mes huit ans, je me suis fait taper jusqu'à mes treize ans. Et de mes treize ans jusqu'à mes 27 ans, je n'ai plus su me laisser faire en fait. […] J'ai eu beaucoup de trucs qui ont fait que je suis comme ça. C'est ma vie qui m'a rendu comme ça.

Il raconte également ses fréquentes fugues des foyers, et la violence qui y régnait, aussi bien chez les éducateurs que dans son propre comportement :

- Je n'étais pas bien. J'insultais tout le monde, je flippais tout le temps. Je préférais aller dormir dans des cages d'escalier que de rester là-bas. […] Parce que, même eux, ils tapaient, tu vois ? Je me suis retrouvé avec un coup de coude par mon éducateur une fois.
- Des éducateurs qui vous tapaient ?
- Ouais, ça m'est arrivé. En même temps, on est trop violents, donc on parle mal. Des fois, ils sont à bout, ils n'arrivent plus à se contrôler. Je ne m'entendais avec personne. Il n'y avait personne qui me comprenait, personne qui m'écoutait. Donc j'ai commencé à faire ma résolution sur ça. […] Souvent, je suis tombé[142] pour des gens qui, en fait, frappaient les plus faibles. Et je suis tombé que pour des trucs comme ça en vérité (silence). Je n'ai jamais frappé sur quelqu'un qui était en dessous de moi, jamais. Tellement, moi, j'ai vécu ça… […] C'était, je ne sais pas, comme une vengeance... C'est bizarre. Je n'arrive pas à te dire comment c'est, mais c'est un genre de truc comme ça. […] J'étais dans un sale engrenage.

Il est intéressant de noter que Samir, même confusément, s'autoanalyse : les éducateurs étaient violents mais « à bout ». Il perçoit également sa propre violence impétueuse comme l'expression d'une vengeance, phénomène étrange mais irrépressible. Son récit s'appuie également sur une tonalité héroïque : il ne se battait que pour défendre des victimes. Comme Gérard Mauger analysait la mobilisation du corps dans les rapports sociaux au sein des quartiers, Samir mobilise « le registre des "colères valeureuses", conduites de dignité et

[142] Tomber, dans le langage commun, signifie prendre une peine, en général une sentence d'enfermement (en l'occurrence, en foyers de la PJJ : CER, CEF, EPM…).

d'honneur, ripostes à une attaque, une injure, un affront (l'homme doit réparer l'image de soi compromise par une parole blessante). Elle s'exprime également dans des formes de générosité agonistique : défense de la veuve et de l'orphelin, solidarité de corps avec un frère, un proche, un "copain" » (Mauger, 2009, p. 69).

Damien, quant à lui, se présente comme un être particulièrement violent. À partir de ses 17 ans, il ne se laisse plus faire et décide de retourner vers les autres les humiliations qu'il subissait :

> Quand j'étais petit, je détestais les gens, mais d'une force ! […] C'est-à-dire que taper les gens ça me faisait plaisir. Je n'avais aucune morale. […] Avant, si tu veux, si tu ne me payais pas, tu passais en dessous de ma paire de baskets. Si tu me manquais de respect, sache qu'on viendra à plusieurs et ça se passera mal… Les femmes, je ne les respectais pas. C'était une soirée et basta. […] Et aujourd'hui, je me retrouve plus un homme qu'une bête. Avant j'étais plus une bête. Je ne cherchais jamais, à comprendre les gens. Je n'arrivais pas à me comprendre moi-même déjà…

Damien a également construit sa musculature en prison afin de se venger de ses frères et sœurs, qui l'ont humilié et frappé au cours de son enfance. Il revient alors chez lui avec les moyens de renverser les rapports de force :

> Ils me faisaient vraiment la misère. Vous savez, quand je suis sorti de prison, la première fois, ma mère leur a dit à tous : « C'est le plus petit que vous traumatisiez ». Ils ne l'ont pas cru. Et quand ils ont vu ma corpulence, ce n'était plus la même. Donc, on va dire : c'est la vengeance. Le seul truc que je ne regrette pas, c'est que j'ai sorti le fusil à mon frère. C'était un sale con. […] J'avais 23 piges. Je sortais de prison. À cette époque-là, j'avais vraiment le sang chaud (rires). J'aurais pu tirer sur n'importe qui, que ce soit la famille ou un ami, le premier qui venait pour me dire un truc bizarre, je lui retirais la vie…

Rémi a également été placé dans une diversité de familles d'accueil. Son départ, explique-t-il, est causé par des « excès de violence » qui le rattraperont ensuite pour l'amener en prison, d'abord en EPM puis en Maison d'Arrêt pour majeurs. Rémi introduit d'ailleurs l'idée selon laquelle la prison, dans ce contexte, lui imposerait un cadre plus restrictif et contraignant à l'égard de cette violence. Puisqu'il partage sa cellule avec une autre personne, et que cet espace reste clos toute la journée, il ne peut plus maintenir un conflit latent :

- J'ai fait 27 familles d'accueil.
- Qu'est-ce qu'il se passait à chaque fois ?
- Violence… Même là, je suis ici (en prison) pour excès de violence. Je n'ai aucune autre affaire, j'ai deux, trois vols c'est tout. Mais sinon, toutes mes affaires c'est que de la violence. Donc je suis venu à l'EPM pour fugues et violences. […] J'ai toujours vécu dans la violence... Quand j'étais petit, mon père, il me tapait dessus et il frappait sur ma mère. Donc je voyais tout le temps la violence, donc j'ai reproduit. C'est maladif un peu… Mais là, il n'y a qu'ici que

> je travaille un peu sur moi. De toute façon je n'ai pas le choix… […] Je ne vais pas tous les jours me taper avec mon codétenu.

Paul raconte également comment les violences qu'il a connues en centre de rééducation[143] l'ont rendu lui-même agressif à l'égard d'autrui. Il évoque aussi son entrée dans une délinquance organisée, inséparable d'une disposition au combat :

> Je suis rentré au foyer, mais j'étais arrivé un peu en retard. Un des éducateurs est arrivé. Il me met, mais vraiment, un grand coup de poing dans la figure. Et là, il y a eu ce qu'on appelle un déclic. Je l'ai regardé, je me dis, dans ma tête : « C'est fini, plus aucun adulte va me tomber » ! J'ai attrapé l'éducateur et je l'ai défoncé… Je devais avoir quinze ans. Et là, ça a été le choc de leur vie, même pour le directeur du foyer. Parce que la gendarmerie s'est déplacée, le directeur du foyer, la juge est venue, parce que c'était la première fois qu'un gosse attrapait un éducateur. Ils m'ont fait discuter avec des psychologues. Je leur ai dit : « Depuis que j'ai quatre ans jusqu'à maintenant, je n'arrête pas de m'en prendre plein la gueule. Du coup maintenant, les coups, c'est moi qui vais les mettre ». Et c'est parti de là… Tous les gens que j'ai connus, ils ont vu comment j'étais : je ne lâchais pas sur une affaire, ils avaient besoin de moi, j'étais là ! On a eu beaucoup de règlements de compte entre bandes rivales à l'époque, parce qu'on travaillait aussi avec les Italiens, on travaillait avec les Corses, les Marseillais, les Bordelais… Et j'ai toujours été là, toujours. Dans ma tête, je me suis dit : c'est bon, il n'y a plus de faiblesse ! Donc la faiblesse ça a été terminé.

Le recours à la violence apparaît alors dans ces histoires, comme le seul moyen d'acquérir une certaine dignité et de mettre en fin à la fatalité d'une vie de victime. Il s'agit bien sûr de récits, dont la présentation dans ce chapitre n'a pas vocation à justifier de tels actes, mais plutôt d'exposer la manière dont les individus mettent en lien des expériences douloureuses avec la construction d'une aptitude à se défendre et à « se montrer fort ».

Les personnes ont donc grandi dans un environnement hors des normes traditionnelles. Les infractions commises par les membres de la famille ainsi que les prises en charge par les services sociaux engendrent une déchéance identitaire. Les jeunes se retrouvent *placés* sans véritablement se sentir à leur *place*, pour filer la métaphore. C'est également au sein des foyers que les individus font l'expérience de violences physiques, qui redoublent les violences identitaires déjà marquées. Ils développent alors différents moyens de résistance : fuir par les fugues régulières, défendre son honneur et retourner vers autrui la violence subie autrefois. Des actes de délinquance apparaissent également comme un outil de compensation symbolique d'un déséquilibre, pour retrouver du « respect » (Bourgois, 2001) même si ces

[143] Auparavant communément nommés « Maisons de correction ».

actes les conduisent vers des mesures punitives plus sévères. Finalement les personnes se marginalisent à mesure qu'elles mettent en place ces pratiques défensives. La partie suivante explore l'évolution des actes illicites et la manière donc les individus se professionnalisent dans leur quartier mais aussi au sein des foyers de la PJJ.

II. Devenir un délinquant

Dans cette partie, il s'agit de décrire une carrière de délinquance, qui se construit en parallèle des expériences institutionnelles, plus particulièrement des foyers de la PJJ. Les individus apprennent progressivement à être des professionnels de l'économie parallèle. Au départ, les actes sont décrits sous l'angle de la découverte et du tâtonnement, et deviennent petit à petit plus perfectionnés.

A. Des actes spontanés

« Presque toutes les premières infractions commises par des mineurs sont des délits (96%). […] Par ailleurs, presque la moitié des premières infractions commises sont des vols et recels, qu'ils soient aggravés (35%) ou simples (12%). Les coups et violences volontaires arrivent en deuxième position et concernent un mineur sur six (17%) tandis que les destructions et dégradations concernent un peu moins d'un mineur sur neuf (11%) » (Halifax, 2022, p. 142)[144]. Ces faits de moindre gravité dans l'échelle des infractions vont faire l'objet d'une description, parfois assez dense. Les personnes racontent les prémices de leur entrée dans une carrière délinquante, d'abord sous l'angle du tâtonnement et de l'impulsivité.

Paul se décrit comme un enfant « turbulent », qui ne pouvait pas s'empêcher de voler tout ce qu'il trouvait. Il s'agit d'abord de petits objets, puis de biens plus conséquents mais toujours acquis dans un élan machinal :

- J'avais une malheureuse façon, c'est que je fauchais tout. Tout ce que je pouvais avoir à ma portée, je le fauchais. C'était plus fort que moi. Et je savais que ce n'était pas bien. Je savais que c'était mal de le faire, je savais que j'allais me faire gronder mais il fallait que je le fasse… Il me fallait cette adrénaline, vous voyez ? C'est quand j'ai eu, par exemple, douze ou treize ans, quand j'ai piqué ma première bagnole, je tremblais comme ça (il mine le tremblement) mais une fois que je l'ai eue dans les mains, pan, pan ! Il y a l'adrénaline qui est montée. Mon premier braquage plutôt !
- Vous aviez quel âge, le premier braquage ?
- Quatorze ans et demi, quinze ans… C'était une bijouterie.

Colin raconte également des actes incontrôlés au cours de son enfance. Il interprète d'ailleurs ces faits relativement dérisoires comme les déclencheurs de son placement auprès de la DDASS, à l'âge de huit ans. Ici encore, ces infractions de faible gravité deviennent

[144] Faute d'autres données disponibles, les statistiques ne concernent que les personnes condamnées (l'analyse s'appuie sur le casier judiciaire national, excluant les alternatives aux poursuites).

ensuite plus importantes : les « bêtises » et « taquineries » se transforment en vols de véhicules. Son arrivée dans un foyer fermé pour mineurs aurait déclenché le passage d'une délinquance initiatique à une délinquance plus organisée :

> À huit ans, je faisais un peu des conneries : je balançais des encriers sur les gens qui passaient par le balcon, des trucs comme ça… Je passais d'une fenêtre à l'autre pour aller piquer les cigarettes de mon grand-père, du huitième étage. Donc trop c'est trop (sa voix s'assombrit). […] On m'a mis dans un centre. […] Mais après c'était de pire en pire : je commençais à voler les mobylettes, les voitures… […] Parce que, vous savez, ils ne ressortent pas clairs hein, ils ne sont pas bons quand ils ressortent. Je n'aurais pas eu tout ce parcours-là, je serais jamais ici (en prison).

Colin raconte son apprentissage de la délinquance au sein de son quartier d'origine. Les premiers actes sont peu organisés et décrits sous l'angle de l'impulsivité. Il commet des dégradations sans réfléchir en amont ; ses actions seraient ainsi dépourvues de rationalité. Et cette impulsivité aurait trouvé au fil du temps de quoi se nourrir et s'hypertrophier :

- À partir de quand a démarré la délinquance, que vous êtes rentré dedans justement ?
- Dedans à douze ans déjà (silence). On faisait partie d'une bande hein ! J'habitais au quartier M., à ville L., donc je faisais partie d'une bande. Et puis on faisait des cambriolages. […] Et quand je suis sorti des foyers, ça a continué. C'est là que je me suis retrouvé en prison. On y allait de bon cœur hein ! On était con à l'époque parce que… Maintenant, quand j'y pense, c'est dégueulasse, ce que j'ai fait, parce qu'on démolissait tout : on rentrait dans une maison, on cassait tout, on mettait les meubles par terre… Maintenant, je me mets à la place des gens, quand ils devaient rentrer.

Cette délinquance décrite sous l'angle de la spontanéité voire de l'erreur, se professionnalise progressivement au sein du quartier et dans les contacts avec d'autres jeunes. La personne intègre petit à petit un réseau illégal. Arthur, 26 ans, raconte un accident de voiture assez spectaculaire qui, sur le moment, ne l'a pas choqué :

> Le plus dangereux c'était le jour de la coupe du monde France-Italie. […] J'avais volé une voiture et je me suis endormi au volant. Et c'est le collègue à côté qui m'a réveillé et quand j'ai relevé la tête, en bas il y avait des feux de routiers : j'étais en pleine nationale, en fin de cinquième. J'ai mis un coup de volant. Après je ne m'en rappelle plus. J'ai atterri dans un champ. J'ai traversé le pare-brise… Et j'avais ma cheville cassée et le bassin fracturé. Et je suis resté dans un lit, je ne sais plus combien de temps, des semaines et des semaines. […] Vous savez, j'étais dans les conneries à fond. Ça ne m'a rien fait du tout.

Julien raconte, quant à lui, son premier braquage. Au moment des faits, il était placé au sein d'une famille d'accueil, avec un suivi de la PJJ. Alors en manque d'argent, il décide spontanément et sans réellement concevoir un programme précis, de braquer un bureau de

tabac avec l'aide d'un voisin. Dans cet extrait, Julien dévoile à la fois les frustrations quant à des ressources économiques réduites, le sentiment de posséder peu de choses en comparaison d'un autre jeune bien mieux loti, mais aussi l'impulsivité avec laquelle il aurait mené cette entreprise, alors guidé par la nécessité de compenser une absence de liberté financière. Ce besoin est également à replacer dans un environnement où l'apparence vestimentaire et le niveau de vie font figure de marqueurs sociaux. Dans ce même contexte, les individus ont la sensation d'être complètement dépossédés de supports permettant de rejoindre la norme, celle d'une insertion dans l'idéal familial du couple qui élève ses enfants dans une maison individuelle :

> On avait sept euros par semaine d'argent de poche. Et je ne pouvais même pas m'habiller, je ne pouvais rien faire avec ça… […] Je n'aurais même pas dû y aller. C'est un coup de tête. Je connaissais un keumé là-bas. Je l'ai ramené avec moi dans la merde. Mais il m'a balancé. […] Un jour, je dis : « J'en ai marre… Il y a quoi comme tabac ici » ? […] Il me fait faire le tour de la ville. Je vois un tabac, il fait que tabac. Et tu ne peux pas aller boire un verre là-bas. Et il n'y a pas de gens qui sont là, posés, qui boivent un verre ou qui jouent au PMU… Et je lui dis : « Demain, je vais braquer ce truc ». […] En fait, chez lui, il y avait des collections d'armes airsoft. C'est comme des vraies armes mais c'est à billes, avec du CO_2 dedans. C'est comme des vraies armes, c'est lourd comme des vraies. […] Et je lui demandais qu'il me les prête. Il me dit : « Je vais venir avec toi ». Je ne sais pas, je suis parti braquer. On a pris une F5 je crois. Et, lui, il s'est fait attraper tout de suite ; il a vomi en fait. Il a paniqué ; il a vomi devant, il a enlevé sa cagoule. Moi, je l'ai laissée. Je lui dis : « Cours, cours ! » « Je ne peux plus, je ne peux plus… » Moi je taillais. Ça faisait deux semaines que je le connaissais. Je suis rentré chez moi, chez ma famille d'accueil, avec le sac.

Mais il réalise alors les risques de cet acte : son compagnon de vol a certainement été arrêté et peut le dénoncer. Cette possibilité devient anxiogène dans un contexte où Julien est déjà catégorisé comme un jeune délinquant de par son encadrement par la PJJ. Il raconte avec humour le dénouement de cette histoire, qu'il compare à une mise en scène improvisée :

> Je commence à réfléchir, je me dis : je ne le connais pas lui. C'est possible qu'il se soit fait arrêter. Et je vais voir un ami à lui. […]. Tellement j'étais en panique. Je venais de rentrer. J'étais dans une famille d'accueil PJJ en plus, ça veut dire que je suis déjà dans un truc judiciaire. […] Je vais le voir, je lui dis : « Tu as vu Rémi ? Je te dis un truc, mais, en vrai, tu ne le dis à personne. Juste, il faut que je me rassure… ». Même lui, il se doutait, ce n'était pas loin de chez lui, le tabac qu'on a braqué. Et des braquages, des vols à main armée, dans les villes comme ça, ça n'existe pas ça. […] « S'il te plaît, va voir chez lui, s'il est rentré chez lui ou s'il est en garde à vue ». « S'il est en garde à vue, tu es mort » ! Ça veut dire : il va te balancer. […] Et il est parti voir, il est revenu, il m'a dit : « En garde à vue… » […] Le lendemain, il y avait que des gendarmes devant chez moi. Ils sont venus m'arrêter. Mais je savais, j'avais tout jeté : le sac et tout. […] C'est un sketch (rires) !

Les actes sont commis dans une impulsion que les personnes elles-mêmes ont du mal à saisir. Dans d'autres situations, les infractions sont caractérisées par un manque de

connaissances. Julien évoque également d'autres affaires pour lesquelles il a commis des « erreurs de débutant ». À ce stade, les individus sont des apprentis délinquants, qui apprennent de leurs approximations :

> Quand j'allais en week-end chez ma sœur, je voyais un parisien, à la gare de ville S., et il me donnait des faux chèques d'entreprise. Soit je trouvais des toxicos, je leur donnais. J'allais sur leur compte, je leur mettais. Je leur laissais 100 euros et je récupérais le reste. Je n'allais qu'à des banques comme CIC, Caisse d'Épargne, tu retires onze minutes après. Et j'allais avec des chèques de 1 500, 2 000 euros. […] Ce sont des chèques volés en fait. Et, un jour, je suis parti, là où j'allais pour faire des chèques. Il y a des toxicos, ils me voyaient, ils m'ont couru après avec un sabre à la gare de ville L. J'étais bloqué, je ne savais plus où aller donner mes chèques pour récupérer l'argent. […] Et j'avais deux chèques : 1 600 et 1 600… Et j'en ai mis un sur mon compte à moi (rires). Mais je n'ai même pas pu le retirer parce que c'était un compte mineur. Je l'ai mis comme un con. C'était un compte qu'ils m'avaient fait les éducateurs PJJ. […] J'ai fait une autre affaire, il m'a payé avec un chèque. Alors que ça ne se fait pas ça : dans toutes les affaires que tu vas faire, illégales, il n'y a personne qui va te payer avec un chèque. Mais, nous, on est mineurs et on ne sait pas.

William explique, quant à lui, que ses infractions sont encouragées par un sentiment de frustration important. Même lorsqu'il a la sensation de faire des efforts pour sortir de cette trajectoire, il est déçu par le manque de coopération des institutions, les trahisons de proches mais aussi sa situation financière qui n'évolue pas. Au bout du compte, il n'est que perdant puisque ces divers actes l'amènent dans les foyers PJJ, en prison et marquent également son corps de cicatrices :

> J'avais trouvé une entreprise, j'avais une petite amie que je pensais être sérieuse, et pas du tout… Et du coup, elle m'a dénoncé. Ils sont venus me chercher. Je suis parti en vrille encore. Tout le temps c'est pareil : le manque d'argent. J'allais voler, je vendais. Je faisais n'importe quoi. Je faisais du trafic de faux billets, je faisais un peu de tout. Et après c'est le moment où je me suis retrouvé ici (en prison). […] En plus, à chaque fois, les vols ça ne m'apportait que des problèmes, mais aussi des séquelles en fait. À cause des vols, j'ai plein de cicatrices aux bras. À mon genou, j'ai une cicatrice : j'ai eu quinze points de suture. Dans mon dos, j'en ai cinq. Sur le côté, je me suis pris un coup de couteau par rapport à une histoire de vol. J'en ai partout.

Ces différents témoignages manifestent la construction progressive d'une carrière de délinquance, qui se caractérise d'abord par des expérimentations et une faible réflexivité quant aux actes commis, puis par un apprentissage de « bonnes pratiques » au sein d'un milieu. Les institutions, notamment les foyers de la PJJ vont constituer pour ainsi dire des espaces de formations pour des jeunes initiés. À ce titre, la partie suivante montre comment quartier, foyer PJJ et prison forment un *continuum* expérientiel, dont le sens se réfère à la carrière illicite.

B. L'alternance foyer PJJ – prison – quartier

Les vols, les escroqueries, les reventes de stupéfiants, les braquages et cambriolages deviennent de plus en plus précis et efficaces à mesure que les personnes se rencontrent dans les foyers de la PJJ et dans leur quartier. Cette professionnalisation de la pratique est à lire à partir de trois processus qui vont créer une symbiose : d'abord, les personnes passent de foyers en foyers et font l'expérience de divers établissements, où se retrouve bien souvent la même population. Cette pluralité de passages en institutions crée une sorte de continuité dans la manière dont celles-ci seront vécues. Les espaces vont finalement être associés les uns aux autres. Ensuite, au lieu de sortir les individus de leurs pratiques délinquantes, ces expériences participent davantage à forger des compétences au sein d'une économie parallèle. Enfin, lorsque des interruptions interviennent dans les prises en charge, les personnes retournent dans leur quartier et elles y retrouvent leur réseau.

Julien raconte un enchaînement d'événements dans une temporalité qu'il est difficile de saisir :

> Je suis parti, j'ai fugué… Mon éducatrice PJJ, elle envoyait des courriers à ma sœur, parce qu'elle savait que j'étais proche de ma sœur. […] En fait, j'ai fait un cambriolage à ville T., où j'étais dans la famille d'accueil. Pendant que j'étais en famille d'accueil, là-bas, j'ai vu une maison qui… (rires), que j'y ai repensé après. Tellement de choses, elle est compliquée ma vie : tout se mélange. Je suis parti du foyer à cause de ça. J'étais en fugue et j'étais à ville S. Et à ville S., ils me connaissent. Enfin, la police, ils me croisaient… Je suis parti à ville T., avec une tente, parce que je connais des gens, comme j'ai vécu là-bas. […] Mais j'ai dormi deux jours chez eux. Deux, trois jours chez la mère de William. Et quand j'étais chez lui, il m'a montré de l'argent. Il n'aurait pas dû me montrer ça ! Et après je l'ai cambriolé…

La pluralité des expériences en institutions, les ruptures de prise en charge au cours desquelles il est tantôt sans-abri, tantôt hébergé par des proches, les difficultés à subvenir à ses besoins se succèdent et finalement se superposent pour constituer une continuité expérientielle, celle d'une « galère ».

1. L'errance institutionnelle

Les personnes décrivent, dans un premier temps, une alternance entre différents lieux de placements. Les institutions qui dominent ces récits sont l'Aide Sociale à l'Enfance et la Protection Judiciaire de la Jeunesse et plus tard la prison. Dans une étude menée au sein d'EPM, Laurent Solini et Christine Mennesson observent qu'« une grande partie des jeunes

[…] s'arrêtent, reprennent, retournent en arrière sans parvenir à reconstruire leurs parcours judiciaires aussi complexes que discontinus. [Les] déplacements *inter*-institution […] peuvent tout aussi bien être des déplacements *intra*-institution, lorsque les jeunes sont "bougés", comme ils le disent parfois, vers un autre pavillon, une autre chambre ou une autre cellule, [et] interfèrent avec les relations d'interdépendances entre des configurations familiales plus ou moins élargies, institutionnelles (de tutelle et/ou de justice), par les pairs, voire délinquantes » (Solini, Mennesson, 2022, p. 11).

Rémi décrit un enchaînement inouï de familles d'accueil puis de foyers de l'enfance, à partir de ses onze ou douze ans. Selon Rémi, ce sont ses actes violents et répétés qui entraînent systématiquement son départ des foyers :

- J'ai fait tous les foyers de ville L., de ville D. […] Dès que j'ai eu fini dans cette famille d'accueil, entre-deux, j'ai fait les foyers. […] C'était que sur des accueils d'urgence, donc quinze jours… […] Mais comme il n'y a personne qui voulait de moi, ben ils me faisaient des accueils d'urgence, quinze jours, quinze jours… […]
- Du coup vous avez connu quels foyers, ici, à ville D. ?
- Foyer P., à côté de G., il y a un foyer au quartier C., ça fait même une route en pavés. J'ai fait le foyer à ville C., à ville F., le bâtiment rouge. J'ai fait le foyer à ville R.
- Le foyer B. ?
- Ouais. À ville S. et à ville D. aussi. J'ai fait ville S. et ville D. Même le foyer S., à ville S. Après ville L. Et puis, c'était un foyer à ville P., au foyer C.
- Et alors, ça se passait comment dans les foyers ?
- Bah pareil : violences. À ville D. et à ville C., j'ai été viré du foyer direct, au bout de deux jours. Les dépôts de plainte… Et puis au foyer B., pareil. Je faisais : foyer, foyer, foyer, jusqu'à mes seize ans. J'ai pris ma première peine à mes seize ans…

Rémi décrit ensuite une alternance rapide de plusieurs établissements de la PJJ ; les séquences à l'extérieur des institutions sont très courtes. Depuis son plus jeune âge, il est pris en charge par l'ASE puis par la PJJ. La prison y apparaît au bout du parcours comme intégrée à une chaîne pénale très dense :

> Je suis resté six mois dehors. Entre-deux, j'étais en CEF… Ma première peine, je suis sorti quinze jours, j'étais parti au CEF. J'ai fugué. Quinze jours après je suis reparti à l'EPM. Je suis sorti de l'EPM. Je suis reparti en CEF. Six mois après j'ai refugué, je suis retombé à l'EPM, en 2018 (silence). Et j'ai fait trois mois. Et fin août jusqu'à novembre 2018 aussi, j'étais à l'EPM. Et après je suis reparti chez moi, et là, depuis fin août, je suis ici (en maison d'arrêt).

Samir raconte, quant à lui, le passage des foyers de l'enfance aux incarcérations, avec peu de retours à l'extérieur. La description de cette succession est d'ailleurs assez confuse. Samir lui-même semble rencontrer des difficultés à ordonner ces événements dans son récit :

> Quand j'ai été recherché en fait, j'ai fait onze mois dehors au total, six mois et quatre mois. Sur les trois peines que j'ai fait, à chaque fois que je suis sorti, je n'ai pas fait longtemps dehors. Sinon, après les cinq ans (de prise en charge PJJ), j'ai repris 42 mois, j'ai refait 32 mois : sur 42 j'en ai fait 32. Et là c'était 26 plus un mois pour 50 g de stups (il m'explique sur le schéma que je dessine).

Samir décrit également une alternance entre les foyers de l'enfance, les établissements de la PJJ et son quartier. C'est dans une forme de symbiose[145] entre ces différentes sphères que les pratiques délinquantes ont pu prendre forme dans de grandes proportions :

> J'ai grandi sur ville L., dans les foyers. Mais j'allais souvent chez ma mère. Au début c'était une fois tous les mois, après c'était tous les quinze jours, après les week-ends. Quand j'ai fini ça (le placement en PJJ), ils m'ont remis direct chez moi. C'était une cité, dans les quartiers du R., je ne sais pas si tu as déjà entendu parler mais c'est pire qu'ici. Tu vas sur ville V., il n'y a que des petits quartiers et je connais tout le monde, tout le monde, tout le monde. Et c'est pour ça, je n'ai pas voulu retourner là-bas et c'est pour ça qu'ils m'ont mis une interdiction, pour être sûr que je ne retourne pas là-bas.

Colin évoque lui aussi, à partir de sa majorité, un enchaînement d'incarcérations, espacées de sorties au cours desquelles il commet de nouveau des infractions : *« Et après c'était toujours prison, sortie, prison, sortie »*.

Arthur explique, quant à lui, que ses condamnations se sont accumulées, à tel point qu'il ne sait plus à quels faits correspondent ses incarcérations :

> Ça s'accumule bien. J'en ai tellement fait de vols de voitures… C'est sur plusieurs trucs, pour le tribunal, ils ont accumulé. Pour un tribunal, je passais pour sept. Pour l'autre, je passais pour cinq… C'était devenu une passion : pour avoir une voiture gratuite comme ça. […] Je sais que tout est mélangé. Je n'arriverais plus à savoir… […] Tout est mélangé en général : il y a tellement de va-et-vient, je ne pourrai plus vous dire exactement…

Ludovic Jamet (2012) analyse notamment comment les différentes logiques temporelles[146] des dispositifs (procédures, services de milieu ouvert, centres de placement…) génèrent une discordance des temporalités dans la justice des mineurs. Les jeunes peuvent se sentir perdus face à la complexité de ce filet de prises en charge et expriment leur faible maitrise de leur parcours institutionnel. Dans un contexte de « dé-temporalisation » (Bessin, 2006), le temps

[145] Je reviens plus tard sur l'emploi de cette notion.

[146] « La construction de ce cadre temporel émane d'une rencontre entre différents registres de temporalités, au sens où ces acteurs possèdent des "points de vue" singuliers sur la temporalité de leurs activités et missions. Lorsque ces points de vue n'arrivent pas à se concilier, l'ajustement des séquences est remis en question et c'est toute la cohérence de cette action collective qui s'en trouve menacée » (Jamet, 2012, note.).

se retrouve à la fois suspendu et accéléré, à l'instar du paradoxe entre accélération et sensation d'immobilité (Rosa, 2013).

Damien, quant à lui, n'a pas été pris en charge par la PJJ. En tant que majeur, il a d'abord connu des petites peines mais qui ne se traduisaient pas au départ par des périodes d'incarcération :

> À 23 ans, rien ne nous fait peur. On y va et on s'en fout… Et en ce temps-là, je n'ai fait qu'aller voir la Justice, prendre des peines de prison, en sursis… On va dire, pendant au moins quatorze ans, je n'ai fait que ça : du sursis, des peines… Sursis, mise à l'épreuve, travaux généraux…

Damien connaît ensuite une alternance entre des incarcérations et des périodes à l'extérieur. Son récit est proche des précédents du point de vue de la temporalité, à la différence qu'il s'agit d'établissements pénitentiaires destinés aux adultes. Après une peine de trois ans, il sort dans un foyer spécialisé dans la réinsertion post-carcérale. Puis il est de nouveau condamné à une plus longue peine, qu'il effectuera dans deux établissements différents :

> Je suis parti en prison : j'ai pris trois ans. […] Et ça va, j'ai eu une bonne spip (CPIP) qui m'a fait sortir au bout de huit mois, qui m'a fait sortir (dans le cadre d'un aménagement de peine). Et je suis parti en foyer. […] Je suis resté de mai jusqu'à juin 2016, parce que je suis tombé en prison en juin. […] Quand je suis parti en prison là, je ne voyais plus le bout et le pire, le pire du pire, c'est qu'ils m'apprennent le transfert… […] J'ai pris 24 mois plus huit mois en plus. Donc ça faisait 32… Ça fait beaucoup (silence).

D'une certaine manière, les personnes ont la sensation d'être prises dans une toile institutionnelle sur laquelle elles ont peu de prises. Notamment, « le contrôle "entre les murs", fondement des pratiques d'éducation en CEF, ne saurait se passer de l'aménagement d'une diversité de formes de contrôle "hors les murs"[147] » (Sallée, 2014a, p. 75), que les jeunes expérimentent à travers une forme d'errance institutionnelle. Par ailleurs, les Centres Éducatifs Fermés (CEF) tendent à devenir le mode privilégié de prise en charge des mineurs délinquants, au détriment progressif des établissements de placement judiciaire (EPE) ainsi que les centres éducatifs renforcés (CER), dans un contexte de montée des politiques sécuritaires (Chéronnet, 2015), politiques qui justifient alors la possibilité d'une « éducation sous contrainte » (Sallée, 2016). Ainsi, différentes mesures éducatives se succèdent, entre le

[147] A ce sujet, la loi Perben II « instaure l'attribution des aménagements de peine à la PJJ, une nouvelle peine pour les mineurs (le stage de citoyenneté), la combinaison d'une mesure éducative avec une peine, le placement en CEF dans le cadre d'une liberté conditionnelle, la possibilité de prolonger la garde à vue des mineurs jusqu'à 96 heures dans le cadre de certaines procédures criminelles, le quasi-alignement des règles du casier judiciaire des mineurs sur celles des majeurs » (Chéronnet, 2015, p. 6).

milieu ouvert et le milieu fermé, les condamnations s'accumulent et les dispositifs deviennent de plus en plus coercitifs (allant d'une prise en charge en milieu ouvert à l'EPM, en passant par des centres éducatifs). La fréquence des placements dans des foyers va également socialiser les jeunes à un mode de vie en institutions, qui sera l'objet de la sous-partie suivante.

2. S'habituer aux foyers

Ces expériences fréquentes d'établissements, parfois très furtives, vont progressivement permettre aux personnes de s'habituer à un environnement collectif. Toutefois, cette familiarisation se traduit plutôt par une forme d'indifférence à l'égard des règlements imposés. D'une certaine façon, le rapport aux institutions se positionne au-dessus d'un ensemble de règles, de normes, de conditions de vie et d'interactions où l'identité est toujours en jeu… Dans ce contexte, des fugues interviennent et sont ici davantage encouragées par l'ambition de tirer profit de réseaux parallèles, en général, pour gagner de l'argent.

William n'a que douze ans lorsqu'il est placé dans un internat de type ITEP[148], à la suite de troubles du comportement. Il explique qu'il s'est rapidement adapté à cet environnement collectif, où la convivialité était appréciable tout comme les équipements à disposition :

> Au début, quand je suis arrivé, je me suis dit : « Je suis arrivé où ? Je fais quoi ici ? Je ne sais pas ce que c'est ». Après je me suis vite intégré. Il n'y avait pas beaucoup de règles, on va dire. Une vie en collectivité, tout le monde se parlait. Ce n'était pas comme une prison. La prison, c'est plus lié à des clans. En ITEP, il n'y a pas de clans : c'est tout le monde ensemble. On est tous dans la même merde, tous là pour la même chose. […] Toutes les semaines, on pouvait ramener ce qu'on voulait dans notre chambre : chaîne hi-fi, même home-cinéma. À part les télés : on n'avait pas le droit. Le matin, il y a un éducateur, il passait dans le couloir, il mettait des bouchons dans ses oreilles tellement, le son, il allait. Le matin, c'était marrant aussi. On faisait des réveils aux autres avec les éducateurs. Les éducateurs restaient là avec nous et ils rigolaient avec nous.

Mais, selon lui, cette arrivée en ITEP a amplifié ses pratiques de délinquance, au contact d'autres jeunes de l'établissement :

- Mais bon, ça a empiré mon cas d'aller là-bas. En fait, ça a empiré mon cas comme ça l'a calmé en fait. Ça m'a calmé au niveau de comment je pouvais m'énerver. Parce que, quand

[148] La prise en charge en ITEP ne relève pas de la PJJ. Mais, dans ce récit, les différentes mesures éducatives sont décrites en continuité les unes des autres.
Un Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique (ITEP) est un établissement médico-social qui accueille enfants, adolescents et adultes, qui présentent des difficultés psychologiques (dont des situations de handicap) et qui manifestent des troubles du comportement qui entravent l'apprentissage scolaire.

je m'énervais, je prenais n'importe quoi, je le claquais. Ma mère, elle n'en pouvait plus : je cassais tout chez moi. Après ça va, ça s'est calmé. […]

- Mais d'un autre côté ça a empiré quelque chose… C'est quoi qui a empiré ?
- Au niveau… (il réfléchit, hésite) de l'illégalité. Pour moi, c'était normal de fumer le joint. Pour moi, encore aujourd'hui, c'est normal, alors que je sais que c'est illégal. Et après, je suis arrivé chez moi. Je ne parlais plus trop à mes parents en fait.

Plus tard, William est placé dans un foyer de l'ASE, dans lequel il n'a pas eu de mal à s'adapter, du fait de ses précédentes expériences en ITEP :

> Après, comme je vous l'ai dit, depuis mes douze ans, je ne vis plus chez moi presque. Je n'étais là que le week-end. […] C'était une collectivité. C'était un foyer collectif. C'était normal pour moi. Parce que déjà, à douze ans, j'étais dans un ITEP et c'était pareil.

Par ailleurs, il explique que lors de ses très fréquentes fugues des foyers de l'enfance, il pouvait s'adonner à un commerce illégal très fructueux. William revend de la drogue au sein d'un quartier de la ville dans laquelle il est placé. Au lieu de se rendre à l'école, il attend le client dans l'espace public :

- Il fallait demander mais à partir de midi jusqu'à 18 heures, on pouvait sortir. Mais, pour moi, ce n'était pas assez. Du coup je partais de sept heures du matin jusqu'à vingt heures le soir. Et après je revenais…
- Qu'est-ce que vous faisiez pendant tout ce temps ?
- J'étais avec les grands. Je faisais ce que j'avais à faire… […] Et je suis tout le temps là-bas. Même quand je suis dehors, la journée, je suis là-bas de huit heures jusqu'à 19 heures Mais en fait dès que je me suis réveillé, tac, je me lave, après j'y vais. Là-bas, j'attends que les personnes viennent. Puis vers 19 heures, je repars. Des fois, je peux rester plus tard, 21 heures, 22 heures Et il n'y a plus de bus, du coup je repars à pied. C'est quand même à une demi-heure, trois quart d'heure à pied. Mais bon ça ne me dérange pas. J'ai grandi comme ça donc…

Cette familiarité lui sera ensuite très utile pour contourner les règlements en foyers PJJ :

> À la PJJ, il y avait une obligation de formation, obligation de soin. Donc formation, ils me trouvaient des stages, j'étais obligé d'y aller. J'y allais une fois sur dix quoi. J'y suis allé trois jours, et après, un jour sur deux. J'ai dit au patron que j'avais des rendez-vous. Le lendemain, je n'y allais pas. Je traînais sur ville L. Au contraire, il ne fallait pas me laisser sur ville L. parce que c'était là où il y avait le plus de trafics. Et c'est là où je faisais le plus d'argent en fait… Et quand j'allais à ville L., je revenais le soir, au foyer. Les éducateurs, ils savent : je revenais avec de l'argent, des paquets de cigarettes…

Julien raconte, quant à lui, son arrivée en foyer de l'enfance. Il doit pour la première fois s'adapter à un environnement collectif qu'il ne connaît pas. La séparation avec sa famille

d'accueil provoque d'abord une blessure affective. Mais progressivement, ce nouvel espace qu'est le foyer lui devient familier et il y trouve une normalité :

- C'était comme ma mère… Je l'appelle encore Madame D. C'est elle qui m'a élevé. Quand je suis parti de là-bas, c'est comme si je quittais ma mère. Et elle a pleuré tous les jours. […] Ça m'a fait bizarre quand je suis parti au foyer, parce que je n'arrivais pas à l'appeler sans pleurer… J'étais perdu moi, j'avais neuf ans. On m'avait ramené dans un bourbier, un drôle de truc. En plus, c'était une ancienne église : c'est froid à l'intérieur, c'est bizarre. Après je me suis habitué. Mais au début ça me faisait bizarre.
- Et vous êtes habitué à quoi ? Vous dites : « On s'habitue. Je me suis habitué ».
- Je me suis habitué aux jeunes. Tu t'habitues… Au bout d'un mois, je crois que j'étais habitué. […] Je veux dire, je suis obligé d'avancer. Tu t'habitues aux éducateurs : tu vas en vacances avec eux, ça y est. Après c'est comme chez toi aussi. Moi je m'habitue vite en fait. À ce moment-là, je ne m'habituais pas encore vite parce que c'était la première fois.

Comme le développe la sous-partie suivante, ces jeunes qui s'habituent à vivre au sein de structures collectives, perfectionnent leurs connaissances du monde de l'illicite au contact de compagnons d'infortune qu'ils rencontrent dans les foyers et au sein de leur quartier.

3. La socialisation délinquante dans et par-delà les foyers

Les récits montrent que la socialisation délinquante se prolonge du quartier jusque dans le foyer de la PJJ. Les personnes perçoivent leur arrivée en foyers comme le déclencheur d'une accélération de leur carrière : des pratiques tâtonnantes deviennent plus sûres et se réalisent parfois en groupe.

Julien, 24 ans, explique qu'il a été placé dès l'âge de six mois auprès de l'ASE. D'abord pris en charge au sein d'une famille d'accueil, il est ensuite placé dans un foyer de l'enfance. Il raconte son entrée progressive dans des pratiques délinquantes dont le terreau se trouverait dans les foyers et, en particulier, au sein d'établissements placés sous la responsabilité de la PJJ :

> Ils n'auraient pas dû me mettre au foyer… (rires) C'est ça qui a tout fait : tout le reste, c'est à cause de ça. Parce que si j'étais resté là-bas, je ne serais pas devenu comme je suis maintenant. C'était dans un village, il n'y a même pas 500 habitants, je connaissais tout le monde, comme j'ai grandi là-bas. Après je partais au foyer. Le foyer, c'est plus pareil après : il y a des gens de partout. Tu commences à fumer, tu commences à voler, ça y est. […] Si à quinze ans j'étais resté chez la femme chez qui j'ai grandi, je ne pense pas que j'aurais fait ce que j'ai fait. Je ne peux pas : il n'y a rien. Je vais voler qui ? Je vais vendre quoi ? Je n'aurais même pas connu les gens avec qui j'ai fait les affaires. Ça veut dire que je ne serais même pas devant vous là peut-être (rires). […] Quand j'étais au foyer, tu parles avec des jeunes, ils te racontent ça, ça, ça…

Quant à Samir, lorsqu'il sort de prison après plusieurs années, il retrouve son quartier, et avec lui, les pratiques illicites. Je le rencontre dans le cadre d'un placement extérieur qu'il effectue dans un chantier d'insertion accueillant uniquement des sortants de prison. Ce lien fort entre le quartier et la carrière délinquante s'incarne également dans des projections vers l'avenir. Samir souhaite désormais s'éloigner au maximum de cet environnement :

- Je suis retourné chez mes parents. Mais ça n'a pas arrangé les choses parce que je suis reparti en couille en fait, dans mon quartier. J'aurais dû faire quoi ? Ne jamais retourner là où j'habitais avant. Mais le temps que ça rentre dans la tête, tu ne fais pas attention à tout ça. Tu ne t'y attends pas même. Tu sors de la prison, tu oublies la prison, tu profites et à la fin du compte et bien tu oublies trop vite et puis tu oublies aussi ce que tu as fait. Et tu retombes vite, surtout quand tu ne traînes pas avec des gens bien quoi.
- Vous avez repris contact avec les personnes que vous fréquentiez avant en fait…
- Ouais, je me remettais à revendre du teuch, à refaire des escroqueries… Je me remettais à chaque fois dans l'argent facile. En plus, je ne trouvais pas de travail. […] Et comme, ma mère aussi, elle était beaucoup dans la merde à ce moment-là, ben je l'aidais : je remplissais le frigo.

Les foyers de l'ASE, puis de la PJJ constituent des espaces où les individus se socialisent au monde délinquant, à travers un apprentissage de compétences qui vont être mises à profit à l'extérieur : voler, acheter et vendre des produits, dissimuler ses gains, se faire respecter au sein du groupe… Ces compétences sont aussi utiles à l'intérieur même de ces institutions : les individus comprennent comment s'intégrer auprès des autres résidents, se fournir en drogues à l'intérieur, contourner le règlement de l'établissement, y réaliser aussi, parfois, un commerce de stupéfiants… Ainsi, cette socialisation au sein des institutions va nourrir la construction de cette symbiose entre foyers, quartier et prison.

Julien raconte comment ses placements au sein de foyers PJJ lui ont permis d'apprendre les « ficelles du métier » :

- Ce n'est pas les mêmes jeunes : en foyers PJJ, c'est que des gens qui ont été jugés. Ça veut dire que tu tombes sur des clandos : tu tombes sur des marocains du bled, qui viennent d'arriver, des Algériens, qui viennent d'arriver. […] Les gens qui viennent du Maroc, ils sont arrivés ici seuls à seize ans. Ils ont connu la misère. Ils t'expliquent un peu comment c'est. Moi, au début, je n'avais pas ma place. […] C'est là que j'ai connu le stup, dans le foyer PJJ, à ville B. Et j'ai commencé avec une fille de ville R. C'est là que je commence à faire les faux chèques. De la délinquance en fait, on va dire plus… de la vie de délinquance.
- De la délinquance organisée…
- Voilà. Les faux chèques, le stup… Le stup, le shit, il était infumable, je m'en rappelle. C'était une fille qui le volait à son frère. […] Elle nous le ramenait à nous : à moi et Kamel et Malik le marocain. Et on le prenait, on le vendait à supermarché A. On y allait parce qu'il y a un quartier pas loin. On ne pouvait pas aller dans le quartier, ce n'est pas notre quartier… Donc on allait à A. On prenait les clients qui nous voyaient, les clients qui savaient et qui allaient dans mon quartier de ville B. chercher, dans une tour. Même nous, on allait acheter là-bas. […] C'est là que j'ai commencé. Après j'ai vu qu'il y avait des sous dans le stup.

Arthur raconte, quant à lui, sa première expérience de la prison, en quartier mineur. Il décrit un lieu particulièrement coercitif, où l'enfermement est une épreuve difficile, mais aussi les rapports violents auxquels il était confronté. Plus tard, il fera l'expérience d'un EPM, qui présente des conditions de vie différentes, mais le point commun, selon lui à l'origine de son parcours, reste le même : il s'agit d'un lieu où on incarcère des délinquants :

> Ce sont des choses différentes hein. Il y a plus d'activités, c'est mieux encadré, tu es obligé de te lever pour aller à l'école… […] L'éducateur, il est là avec toi H24 dans l'unité. Mais bon ça ne changera rien : tu n'es qu'avec des délinquants quoi. Ce n'est pas encore le truc qu'il faudrait. […] Que ce soit ça ou le foyer, c'est pareil. C'est encore pire : tu fais des autres connaissances et les connaissances que tu fais c'est que des voleurs. […] C'est de là que tout a basculé. Après ça a été un autre foyer, un autre foyer, prison… Et maintenant j'en suis ici. […] Des conneries, des vols de voiture : tu traînes avec des gens qui savent faire ça, du coup ils t'apprennent à faire ça. Des foyers, ce n'est pas du tout un endroit pour remettre les gens en place hein.

Colin explique également que les placements dans des foyers, notamment de l'éducation surveillée, familiarisaient les jeunes à des pratiques délinquantes organisées :

- Des parcours comme ça, ça revient uniquement à être trimballé à droite à gauche. Parce qu'on ne trouve pas que des enfants tueurs dans des centres fermés hein. Donc après on se revoit, on fait des cambriolages, des vols de voitures.
- En fait, on rencontre d'autres jeunes qui ont le même parcours et du coup ça renforce encore plus la délinquance…
- Ah ben, le tracé, il est pratiquement fait dès le départ. Dès le départ, il est fait le tracé hein ! Quand vous regardez tous ceux qui ont été jeunes en prison, hein ! Quand vous regardez les parcours, la plupart c'est comme ça : la plupart sont passés par les centres fermés. [...] Mais c'est facile, de prendre des gamins, les enfermer ! Alors ce sont des agneaux et ça en ressort ce sont des loups ! Ça c'est vrai, je vous garantis que c'est vrai. On apprend tous les vices là-bas. […] Le résultat de ce parcours c'est la prison. À quatorze ans, on m'a foutu en taule ! Parce que, voilà, j'ai fait des cambriolages. […] Ces trucs-là c'est trop facile. Ça veut dire : celui-là, on va le retirer de la circulation et puis, comme il est trop jeune pour aller en prison, on va le mettre dans un centre fermé.

William, quant à lui, vend des stupéfiants au sein d'un foyer de l'ASE, dans lequel il a été placé durant deux mois. Il utilise le terme « projet » pour désigner ce qui s'apparente à un commerce organisé :

> J'ai pété les plombs. Même moi, quand j'ai vu les images de ce que j'avais fait, je me suis dit : « Ce n'est pas moi, ce n'est pas possible ». […] Parce qu'en fait j'avais eu des problèmes de stupéfiants. Il y en a un, il me devait de l'argent mais je ne pouvais pas le dire aux éducateurs, parce qu'ils l'auraient su : j'avais tous les projets planqués dans le plancher.

Ainsi, cette socialisation au sein des foyers, auprès d'autres jeunes déjà plus initiés, va accélérer la fréquence des infractions et procurer aux personnes des compétences dans un

milieu délinquant. Ces passages dans les foyers construisent également un autre rapport aux pratiques délictuelles. Dans les récits, celles-ci se révèlent plus rationnelles et sont davantage mues par des intérêts économiques (alors que la phase d'initiation se caractérisait par l'impulsivité, le manque de contrôle et de connaissances). Les individus s'intègrent à une bande, qui réunit d'abord des jeunes compagnons d'infortune. À ce stade, les pratiques restent à l'état d'apprentissage. William, par exemple, ne contrôle pas sa colère lorsqu'il ne reçoit pas son gain. Nous verrons que leurs expériences ultérieures au sein d'institutions, du quartier et de la prison formeront une symbiose propice à une transition de la bande vers le « milieu » de la délinquance professionnelle. « Aux intérêts agonistiques des uns s'opposent les intérêts économiques des autres, à l'anarchie du monde des bandes, l'organisation, les règles et les codes du milieu, à l'ostentation des unes, le secret, la clandestinité des autres, à la violence expressive (gratuite) du monde des bandes, la violence instrumentale du milieu » (Mauger, 2009, p. 72). À ce titre, les transformations du milieu délinquant (entre l'époque des blousons noirs et aujourd'hui) suite à l'expansion du marché informel de la drogue (Mauger, 1984 ; Duprez, Kokoreff, 2000 ; Kokoreff, 2000) rendent plus poreuses les frontières entre le monde des bandes et celui du milieu. C'est finalement le degré de professionnalisation qui permet de passer de l'un à l'autre (Mauger, 2009).

Ces trois processus qui s'interpénètrent, l'errance institutionnelle, l'habituation aux foyers et la socialisation délinquante, produisent finalement une symbiose entre quartier et foyer. À l'instar de la *symbiose fatale* qu'analysait Loïc Wacquant (2001), ces espaces se mélangent : les foyers de la PJJ ressemblent au quartier et le quartier n'est finalement expérimenté qu'au détour de fugues ou des sorties des institutions. L'espace public est symboliquement une extension du foyer et vice-versa, l'un permettant de se professionnaliser et l'autre offrant un espace de mise en pratique de ses apprentissages. Bien sûr la situation étasunienne est différente, notamment quant aux rapports de race, inséparables du phénomène décrit par Loïc Wacquant. Nous l'appliquons ici en référence à cette relation réciproque : les espaces entrent en symbiose et celle-ci se retrouve palpable dans l'expérience vécue des jeunes. Nous allons voir que la prison intègre ce tout, pour former avec les foyers de la PJJ et le quartier, *un continuum carcéral*.

C. La prison pour mineurs comme second foyer

Après des expériences répétées au sein de foyers PJJ, les juges prononcent bien souvent des mesures plus restrictives, et des peines de prison. Ces condamnations s'effectuent dans des quartiers réservés aux moins de 18 ans en Maison d'Arrêt, et dans des Établissements Pénitentiaires pour Mineurs (EPM). Les régimes de détention sont assez différents en fonction des établissements[149]. « À la différence des quartiers mineurs, la détention des EPM est composée de petites unités de vie au sein desquelles les repas ont lieu en commun, encadrés par un binôme, un éducateur et un surveillant qui, ensemble, doivent participer à la "prise en charge globale" des détenus ; la journée de ces derniers, minutieusement réglée du matin jusqu'au soir, oscille entre activités en unité de vie et activités hors unités de vie (au parloir, dans les salles de sport, à l'UCSA, au pôle socioéducatif) » (Chantraine, 2012, p. 156). Par ailleurs, les prisonniers ont l'obligation d'occuper leurs journées, soit en se rendant en classe, soit en participant à des activités proposées au sein de l'établissement. À l'inverse, les personnes enfermées dans les quartiers mineurs (QM) des maisons d'arrêt peuvent tout à fait rester dans leur cellule de longues heures. De plus, le personnel est davantage constitué de surveillants de l'Administration Pénitentiaire que de travailleurs sociaux (même s'ils restent présents). Des services de scolarité et d'action éducative n'interviennent pas dans l'organisation du quotidien mais plutôt au cours de « temps » dédiés (Gourmelon, Bailleau, Milburn, 2012). Rappelons également que la situation d'enfermement peut engendrer de lourdes souffrances. En 2021, deux mineurs se sont suicidés en prison et « 86% des tentatives de suicide signalées à la DPJJ sont commises en détention » (Simon, 2023, p. 9).

« Notons que les alternatives aux poursuites représentent, en 2018, 55,5% des premières orientations des affaires poursuivables » (Halifax, 2022, p. 137) lorsqu'il s'agit de mineurs. Par ailleurs, lors de la première infraction, les mesures sont majoritairement qualifiées d'éducatives (admonestation ou avertissement solennel (41%), remise aux parents ou au gardien de l'enfant (15%), mise sous protection judiciaire (4%) ou d'une liberté surveillée (1%)). Il est rare qu'un placement au sein d'une institution soit prononcé en premier lieu. Les condamnations interviennent lorsque d'autres tentatives ont échoué ou que les actes

[149] Le partenariat entre les différentes institutions, PJJ, Administration Pénitentiaire, Éducation Nationale et la Santé, ne produit pas de symbiose au sein des EPM : « La logique carcérale prend le pas sur le reste et l'action éducative n'a pas la latitude pour s'exercer pleinement. L'EPM n'en conserve pas moins son hybridité mais elle ne se traduit pas en termes de syncrétisme entre pénalité et pédagogie » (Bailleau, Milburn, 2014, p. 154).

commis sont assez graves. Lors de la seconde infraction, les peines d'emprisonnement sont plus fréquentes (43% des jeunes)[150] (Ibidem). Les récits exposés dans ce chapitre ne concernent donc qu'une partie des personnes prises en charge par la PJJ et ne peuvent être généralisés à l'ensemble des expériences au sein des foyers.

Les jeunes détenus vont décrire un environnement qui leur rappelle beaucoup les foyers : la population y serait similaire, le quotidien en EPM est rythmé par une temporalité contrôlée par la PJJ, les violences perdurent, les codes sociaux sont les mêmes… Et lorsqu'ils connaîtront, plus tard, des secteurs destinés aux majeurs, les individus ne seront plus surpris mais déjà accoutumés à ce type d'environnement. Une étude récente menée par la DPJJ au sein d'EPM et de quartiers mineurs montrait également que les conflits y sont fréquents. « Les bagarres apparaissent en effet aux yeux de nombreux jeunes comme un mode incontournable de régulation des tensions, auxquelles ils se disent habitués. De nombreux jeunes détenus ont en effet fait l'expérience, à l'extérieur de la prison, de situations de violences (subies ou agies), qui les mènent à relativiser l'importance de la violence en détention : la plupart d'entre eux disent même se sentir en sécurité – en détention » (Simon, 2023, p. 4). Par ailleurs, les normes de sociabilité « reproduisent [celles] des jeunes de cité – (c'est-à-dire les jeunes occupant l'espace public des quartiers ségrégués, qui représentent une minorité des jeunes habitant ces quartiers) », le contexte carcéral ayant tendance à « exacerber la conflictualité » (Ibidem, p. 3).

Rémi décrit une habituation progressive à un environnement coercitif, où le temps est organisé autour d'un programme élaboré, notamment en EPM. Il est intéressant d'observer la précision avec laquelle il se remémore les horaires consacrés. Son arrivée en prison ne l'aurait pas traumatisé :

- Un choc non parce que ce n'était pas encore… La prison pour mineurs, bah ça m'a fait bizarre la première fois, mais après ça ne m'a plus rien fait. […]
- En mineur, est-ce que vous pouvez me raconter une journée à l'EPM Q. ?
- Bah c'est le lever à sept heures. […] Obligé de se lever. On descend, on déjeune à huit heures. Après, à 8 h 30, c'est le socio (l'école). Et c'est obligatoire. Et après on rentre à onze heures. On est en promenade jusqu'à onze heures, midi maximum. Après c'est la gamelle. À treize heures, on repart en socio, jusque 16 h 30. Après c'était la gamelle. Et après on était en cellule. Mais après, dans les cellules, c'est bien : on avait des douches déjà.

[150] Ces données sont issues du casier judiciaire national et ne prennent pas en compte les mesures alternatives aux poursuites.

Pour Paul, ce sont les mêmes violences qu'il retrouve en prison pour mineurs, tout comme les amitiés qu'il s'était créées en foyer PJJ :

- Vous disiez : « Quand j'avais treize ans, la prison, finalement on s'en fichait, ça ne nous dérangeait pas ». Vous pensez que parce que vous avez connu des foyers durant votre enfance, ça vous a un peu préparé, habitué ?
- Ah bah oui ! Surtout les foyers, centres de redressement : les centres de redressement, à l'époque, les éducateurs de l'époque, c'était comme des guerriers, avec des matraques. Ça nous tapait sur la gueule… Plus après entre nous quoi. […] C'était violent.

Pour Colin, c'est le mode de fonctionnement, notamment les dispositifs présents dans un quartier mineur, qui lui rappellent les centres fermés qu'il a connus :

> C'est là que je m'aperçois que, la tenue pénale, les meubles, tout : c'était comme au foyer fermé C., le mot « parloir » … Donc je fais le rapprochement.

Julien décrit les points de ressemblance entre les quartiers mineurs des prisons et les foyers de la PJJ : l'organisation temporelle, caractérisée par de fréquentes activités, le contact avec des travailleurs sociaux, la vie en collectivité… Il évoque également les ressemblances entre la prison pour majeurs et les espaces de prise en charge qu'il a connus à l'extérieur (cette dimension de l'expérience carcérale sera développée dans la partie suivante) :

> C'est la collectivité. Ce n'est pas ouvert, on est toujours enfermés. Le matin, par exemple, tu es en salle d'activité. Et il y a la console dans la salle d'activités. Il y avait du baby-foot, il y avait un billard. […] C'est un peu pareil. Après on est enfermé, c'est ça qui… C'est l'envers de la prison parce qu'il y a les majeurs au-dessus. Ça veut dire : on connaît, on s'adapte. La prison, depuis que j'ai seize ans, je connais, on va dire, un peu… Et le foyer c'est pareil : ce sont des activités, toujours avec les mêmes personnes. C'est comme la prison. Maintenant, je rentre dans le champ d'aile ouverte (en maison d'arrêt, en quartier majeur) ! Tous les jours, je suis avec les mêmes gens… Si j'étais dehors avec eux, ça serait pareil sauf qu'on pourrait sortir. Si j'étais dehors avec eux dans une structure, ça serait pareil… Ça serait exactement pareil : on aurait notre chambre. Vous voyez ce que je veux dire ? On va chez lui. Lui, il vient chez moi… Le seul truc c'est qu'on ne peut pas sortir. […] Parce qu'en mineur, il y a beaucoup d'activités. Comme au foyer quoi : on est suivi par des éducateurs déjà. Les surveillants qui sont là, au quartier mineur, la plupart ils ont déjà été éducateurs[151]… Ils ne sont pas habillés en surveillants, ils sont habillés en survêt, comme nous. Après, c'est vrai, je préférais être dehors, je préfère être au foyer même qu'en prison, parce qu'on a la liberté, on peut sortir quand on veut.

Arthur, quant à lui, fait sa première expérience de la prison à quinze ans, d'abord dans le quartier mineur d'une maison d'arrêt, puis dans un EPM. Il reste incarcéré dix mois sur une

[151] Arthur semble associer les éducateurs de la PJJ aux surveillants ; les rôles se mêlent dans le contexte de l'incarcération.

peine d'un an, puis est placé dans un CEF durant six mois. Les similitudes entre ces établissements sont décrites comme une évidence :

- Vous avez ressenti une différence entre l'EPM, le quartier mineur et le CEF ?
- Le quartier mineur, c'est à part des deux autres… Les deux autres c'est Rachida Dati qui les a faits, si je ne me trompe pas, donc c'est à peu près le même genre. C'est le même style : l'EPM et le CEF c'est à peu près pareil. Tu es toujours enfermé, tu ne fais rien, tu es obligé d'aller à l'école, de te lever le matin… C'est à peu près le même fonctionnement. Avec un peu plus de liberté parce que tu rentres chez toi le week-end. Sinon tu es suivi partout… Tu vas aux toilettes, tu es suivi.

Arthur décrira également des similitudes entre le quartier mineur et les quartiers majeurs des prisons qu'il a connues. Il n'y aurait pas de différences au niveau des conditions de vie, excepté un meilleur accès aux douches pour les mineurs. Le continuum normatif serait plus évident avec la PJJ, notamment parce que les surveillants adopteraient les codes vestimentaires des quartiers d'où proviennent les reclus et une plus grande indulgence vis-à-vis des écarts de conduite :

> Il n'y a pas de différence hein… Mais, par contre, en mineur il y a la douche en cellule, c'est mieux. Mais sinon c'est pareil, exactement la même chose. Il n'y a pas de différence. […] En mineur, j'étais très bien avec les surveillants. Je faisais mon sport avec eux. J'étais auxi (auxiliaire d'étage). Ça se passait très bien. Mais, en majeur, ce n'est pas trop le cas, non. Ils sont bizarres. […] Ils en ont vu aussi. Il y en a beaucoup, on leur a joué des tours, ils ne font plus confiance au détenu et le détenu n'a plus confiance. C'est une drôle de relation.

Julien, quant à lui, explique que la prison pour mineurs ressemble fortement à un foyer PJJ, bien qu'il n'apprécie pas les contraintes lourdes de l'enfermement :

> Tu rigoles tout le temps. Tu es avec des mineurs, c'est comme un foyer. C'est un peu comme ça sauf que tu ne sors pas. Tu as des activités tous les jours : tu joues au foot… Après je n'aimais pas ! Je n'aimais pas aller à la prison.

Quant à William, je le rencontre en Maison d'arrêt, dans un quartier pour majeurs. Il décrit les EPM qu'il a connus comme un degré supplémentaire de contraintes imposées en foyers de l'ASE et de la PJJ. En comparaison, la prison pour majeurs lui apparaît paradoxalement comme plus permissive :

> L'EPM c'est plutôt un foyer avec des barreaux, avec beaucoup de règles. C'est un foyer avec beaucoup de règles en fait. Ici (en MA pour majeurs) ça dépend… Les gens vont dire : « C'est une maison de vacances ». Il y en a qui disent que c'est compliqué. D'autres disent que : « Ça va ». Moi, je dirais plutôt : « Ici, ça va ». Et je préfère être ici qu'à l'EPM, par rapport au stress déjà. Parce que juste une cigarette, ça fait tellement plaisir, vraiment. Qu'à l'EPM, même pour avoir du feu, on devait faire des câbles de télé. Et encore, au bout d'un moment, si les gradés

> nous voyaient, on se prenait sept jours de mitard et deux semaines en MBO. MBO, c'est deux semaines sans télé… Qu'ici, même si on fait un câble de télé et qu'on n'a pas de briquet, c'est rien pour eux.

Les récits exposés dans ce chapitre montrent donc une analogie entre les foyers de la PJJ et les expériences en EPM ou en quartier mineur de Maisons d'Arrêt. Les personnes n'ont pas la sensation d'une rupture. Bien au contraire, l'arrivée dans un établissement carcéral se lit dans le prolongement des précédentes expériences institutionnelles. Les jeunes sont successivement passés de foyers de l'ASE, de structures de la PJJ (EPE, CER d'abord, puis CEF) aux EPM et Maisons d'Arrêt.

La partie suivante s'intéresse aux dilemmes auxquels sont confrontées les personnes, la précarité de leur situation à la sortie des institutions et la possibilité de s'inscrire dans une longue carrière de délinquance.

D. Quitter la carrière ou devenir un bandit

Après des années d'alternance entre les foyers de l'enfance, les établissements de la PJJ, la prison pour mineurs puis pour majeurs, les personnes font face à des difficultés qui les installent davantage dans une carrière délinquante que vers une potentielle désistance[152]. D'abord, les périodes prolongées en institutions s'accompagnent de sorties précaires. D'une part, les individus viennent de milieux défavorisés dans lesquels les ressources se font rares. D'autre part, le passage en prison ou même en foyer ASE ou PJJ peut séparer, encore davantage, de supports disponibles à l'extérieur. Ensuite, les personnes sont progressivement adaptées à un mode de vie en institutions, univers qui reste certes violent, mais auquel elles se sont habituées. Nous verrons que la prison, dans ce contexte, est décrite comme un lieu finalement confortable, bien plus confortable que ce qu'elles imaginaient. L'incarcération finit par constituer un risque à la carrière, un risque dont il faut s'accommoder. Enfin, la professionnalisation des pratiques délinquantes, déjà commencée dans les foyers, interviendra comme une opportunité fructueuse face à un marché du travail peu enclin à embaucher des personnes judiciarisées et souvent peu qualifiées.

1. La pauvreté à la sortie

Les pratiques lucratives au sein d'une économie informelle n'entraînent pas systématiquement un niveau de vie fastueux (Guenfoud, 2006). Leurs revenus permettent simplement de subvenir aux besoins essentiels, là où le monde du travail légal ne semble pas enclin à les intégrer.

Samir a fréquemment connu l'absence de domicile. Lorsqu'il sort d'un foyer ou d'une prison, il est parfois hébergé par des proches, parfois il s'installe dans un bâtiment vide. Or, cette situation de pauvreté importante va intervenir comme un facteur de reprise des activités illicites. Il est intéressant de souligner que cette vie dehors n'est pas associée à « la rue », mais plus à une « galère », terme qui symbolise les difficultés bien connues de Samir, entre ses activités dans son quartier, la violence dans les foyers et la solitude en prison :

[152] La désistance désigne la sortie de la délinquance, et fait l'objet d'une attention particulière pour la criminologie, notamment depuis les années 1940 et davantage depuis les années 1970-1980. En effet, la plupart des personnes repérées par la Justice cessent un jour leurs activités illicites.
Toutefois, ce terme n'est pas à interpréter comme un absolu puisque la délinquance, tout comme la déviance, est le fruit d'une articulation entre, d'une part, l'engagement d'individus et de groupes d'individus dans un ensemble de pratiques, et, d'autre part, d'un processus de désignation de ces pratiques comme illégitimes, illégales, déviantes voire criminelles (Becker, 1985).

> Quand j'étais recherché, j'ai connu les squats. Les autres l'occupaient la journée parce qu'ils vendaient dedans mais, moi, j'y vivais la nuit. […] Je mangeais dedans, je dormais dedans. Des fois, je vivais pendant une semaine dedans. […] À chaque fois, que je sortais, que je savais que, la police, elle me cherchait, ça y est, je commençais à trouver des squats partout. Mais ce n'est pas des petits squats : je rajoutais des fauteuils, je rajoutais tout dedans. Je mettais un dé et je faisais une télé. Je mangeais dedans, je restais dedans quoi. […] Je trouvais toujours où dormir. Ça m'arrivait de squatter des blocs, tu vois, jusqu'à des cinq heures du matin parce que je ne savais pas où aller. Ne pas dormir dans un bloc parce que je ne dormais pas… Mais ça m'est arrivé de galérer une journée ou deux avant de trouver. Donc je cherchais dans mes contacts. Mais ce n'est pas encore la rue. C'est une petite galère on va dire… Jamais j'aurais dormi dehors de toute façon. Dès que je sais que je vais galérer, j'ouvre la porte d'un bloc, je rentre dans le bloc et j'attends. Je trouve mais, des fois, ça prend du temps. Tu ne trouves pas ça comme ça. Et je n'aime pas aller chez des copains parce qu'ils ont leur copine.

Julien a, quant à lui, connu une sortie de prise en charge par l'ASE assez brutale. Or, la transition vers l'âge adulte peut se révéler très délicate pour des jeunes pris en charge une grande partie de leur enfance et leur adolescence (Chéronnet, 2022). Au départ hébergé chez sa sœur, Julien finit par trouver un logement grâce à ses connexions dans le commerce de stupéfiants. D'abord, sa famille d'accueil le met dehors le jour de ses 18 ans :

> Je rentrais à minuit, une heure du matin, elle en avait marre de moi. À minuit, le jour de mes 18 ans, je suis descendu le matin à neuf heures, parce que je devais rejoindre quelqu'un en ville. Elle m'a dit : « Prends ton sac en même temps… » […] Elle m'a déposé quand même. J'habitais à vingt minutes quoi à pied : « Dépose-moi chez ma sœur ».

Il trouve ensuite un logement grâce à un membre de sa famille qui était, lui aussi, intégré dans des activités illégales. Ici, le trafic de stupéfiants lui permet d'accéder à un logement autonome :

> Il était en prison parce qu'il ne s'entendait pas avec sa femme. Mais pour sortir de prison, il fallait qu'il ait son appartement à lui, pas avec sa femme et ses enfants. Mais ils étaient encore ensemble. Ils sont marrants les juges. […] Pour la justice, il louait un appartement mais il n'habitait pas dedans. Quand j'ai su ça, direct, ça faisait deux mois que j'étais chez ma sœur, trois mois. Je vendais, je faisais du stup. Je lui dis : « Tous les mois, je te donne le prix de ton loyer avec du shit, tu vas fumer gratuit tout le mois. Laisse-moi les clés de ton appartement ». Je l'ai gardé deux mois ou trois mois. […] Après je suis tombé en prison, la peine de treize mois…

William raconte son errance à l'occasion de fugues alors qu'il était placé auprès de l'ASE dans une famille d'accueil. On discerne dans cet extrait la « rage » face à une situation d'injustice qui l'écorche et la sensation de ne trouver aucun recours sinon dans l'évasion : fuir son propre foyer, fuguer de la famille d'accueil, vivre dehors et mener des activités illégales…

> J'avais encore des contacts avec ma mère au téléphone. Et, en fait, mon beau-père, au moment où il a dit : « Je ne veux plus que tu parles à ta mère », j'ai pété les plombs… Je suis allé chez ma mère, je me suis battu avec lui et je me suis battu avec mon frère. Après, la police est arrivée, ils m'ont repris. Ils m'ont ramené à ma famille d'accueil. Après j'ai fugué de la famille d'accueil, je suis parti… Je suis resté dehors pendant huit mois. […] Je me débrouillais en fait. Soit, je ne dormais pas, je marchais toute la nuit, pour ne pas m'endormir. Soit, je dormais chez des amis. Ou je trouve une solution : une voiture d'un pote à moi. Je trouvais les solutions que je pouvais. Je volais pour manger… En tout cas, je ne voulais pas revenir dans la famille d'accueil, parce que je savais très bien que si j'y retournais, j'allais faire n'importe quoi… C'était là-bas que j'allais m'énerver pour rien. J'allais encore avoir des problèmes. Alors j'ai préféré fuguer. Pendant cette fugue-là, toutes les semaines, j'étais en garde à vue : pour des cambriolages, des vols de voitures, des stupéfiants, des outrages, rebellions, dégradations, un peu de tout…

William rencontrera les mêmes difficultés à sa majorité, lorsque l'ASE ne le prendra plus en charge :

> Après j'allais vraiment mal, j'étais vraiment dans la galère. La pire galère qu'on peut avoir je l'ai été quoi… Par exemple, je ne mangeais pas. Dormir, c'était limite, parce que je dormais dans une voiture. La seule chose que je faisais c'était fumer. Le matin, j'allais voler pour manger, l'après-midi pareil.

Pour ces novices « parias du capitalisme » (Grinbou, Kokoreff, 2019), ces sorties d'institutions marquées par la grande pauvreté peuvent démarrer très tôt. Les individus se retrouvent par moments sans ressources, n'ayant pas toujours capitalisé leurs gains au cours du temps. Les individus connaissent alors des périodes où le quotidien est marqué par la survie. Loin de l'image du dealer riche, les actes de délinquance permettent ici de subvenir à ses besoins : se loger par des voies illicites, se nourrir, dormir dans un squat… Par ailleurs, face à l'échec scolaire et la difficulté à s'insérer sur le marché du travail, les personnes entrevoient la poursuite de pratiques illégales comme un « gagne-pain » et comme un moyen de restaurer une estime de soi. Dans cette situation, « face à l'école qui les dévalorise, ils posent un autre ethos qui leur permet de sauver la face » (Coutant, 2005), celui de l'éthos de rue ; le « bizness » apparaît comme une perspective plus rassurante que la voie légale (Tafferant, 2007).

2. Devenir un professionnel

Nous l'avons vu, c'est au cours des périodes qui précèdent les premières incarcérations, que les personnes commencent à enfreindre la loi. La professionnalisation est

alors favorisée par des passages en foyers de la PJJ. Au cours de fugues, les individus intègrent parfois des bandes et la récurrence de leurs actes les conduit vers la prison. Entre deux peines aussi, ils commettent des infractions, parfois même lorsqu'ils font l'objet d'une injonction judiciaire voire d'une traque par la police. Au bout d'un moment, ils finissent par acquérir une nouvelle identité. Il ne s'agit plus seulement de personnes qui « galèrent » et s'en sortent comme elles le peuvent, mais de délinquants de carrière, qui considèrent les risques comme inhérents à ce « métier ». Cette activité peut effectivement être considérée comme un travail (Duprez, Kokoreff, 1999 ; Bachman, Coppel, 1989). Leurs compétences ainsi que leurs connaissances les font passer de l'amateurisme au professionnalisme (Guenfoud, 2003). Les réseaux de sociabilité constituent d'ailleurs la condition de la pérennité de l'organisation (Preble, Casey, 1998) ; en l'occurrence ce réseau se développe dans le quartier, dans les foyers et en prison.

Julien est d'abord un revendeur de stupéfiants dans l'espace public mais il est ensuite condamné pour des actes de violence. Cette fois, il essuie une peine importante et passe alors du statut de « petit délinquant à la sauvette » à celui de criminel :

> Il y avait une bagarre et il y a eu quelqu'un entre la vie et la mort, une bagarre de groupe. […] Mais ce n'est pas moi qui ai mis le coup de couteau. C'était un coup de couteau… En fait, ils ont mis deux innocents en prison. […] Et quand j'ai su ça, je me suis dit : ils ne veulent pas nous arrêter. Ils savaient que c'était nous, parce que les personnes l'ont dit. […] Je savais que j'étais sous commission rogatoire, donc je savais que j'allais aller en prison. Le soir où il y a eu la bagarre, je les ai vus devant chez moi. Ils étaient derrière les voitures, ils regardaient : c'était la police. […] Je me suis dit : ils attendent de nous attraper pour stups et quand ils nous auront attrapés pour stups, ils vont nous ramener l'affaire. Ils nous ont attrapés deux ou trois mois après pour stups. Ils ont relâché direct les deux qui ont été incarcérés pour rien. Et ils nous ont ramené l'affaire…

Dans le cas de Julien, c'est la désignation de sa déviance par la Justice qui marque symboliquement son passage de simple dealer à professionnel. Jean-Claude Chamboredon explique notamment que le processus de répression de la délinquance juvénile tend à ancrer les jeunes dans un statut. « La qualification officielle d'un comportement peut être différente du sens objectif qu'il a dans le groupe auquel appartient son auteur : l'action d'enregistrement de la délinquance est une sorte de codage, les agents de l'institution pratiquant une lecture sous grille des comportements qui relèvent de leur surveillance. Les comportements retenus sont isolés et abstraits de l'ensemble des comportements qui leur donnent un sens-opération qui a pour effet de briser leur signification familière et de les rendre disponibles pour une autre interprétation, et pour la transcription dans le système de catégories des institutions de

répression de la délinquance » (Chamboredon, 1971, p. 361). C'est notamment la succession des régulations institutionnelles qui installent de plus en plus l'individu dans une identité déviante. Selon Howard Becker (1985), rappelons-le, la déviance est le fruit, d'une part, de l'engagement d'un individu ou d'un groupe dans un ensemble de pratiques et, d'autre part, d'un processus de désignation de ces pratiques comme déviantes voire criminelles.

William raconte, quant à lui, que des actes, d'abord réalisés par nécessité, se professionnalisent et deviennent quotidiens. Il commet des vols et revend les biens dans son village, au sein duquel il a d'ailleurs intégré un réseau illicite. On lui inflige ensuite une peine importante suite à un « home-jaking »[153] :

> Un gars de ville L. m'a pris chez lui, il m'a hébergé chez lui. Et moi je ne voulais pas parce qu'il était dans la galère. Du coup je voulais l'aider : j'ai commencé à voler. J'ai volé des bouteilles d'alcool pour les revendre : j'en volais des quinzaines par journée. Et ce n'était pas des bouteilles à dix euros, des bouteilles qui valaient 40, 50 euros. Je ne prenais que ça. Je prenais des survets pour les revendre. J'allais au supermarché, je sortais des caddies de courses pleins. J'avais vraiment tout gratuit. Même au tabac, je demandais des cartouches, je repartais avec en courant. J'ai vraiment fait tout ce que je pouvais faire quoi. Après, je volais des scooters, des voitures. Je suis arrivé à ville E., c'est pareil : je volais des voitures. J'allais chez les gens, je prenais leurs clés, ils étaient derrière... Je regardais la voiture, je partais avec la voiture. J'ai volé des grosses voitures comme des petites voitures bien sûr. Après je les revendais à ville S. Je revenais. Et je faisais ça tous les soirs : je revendais des voitures. Et la journée, je volais tout ce que je pouvais prendre. Après je suis passé au foyer P., par rapport à l'histoire du home-jacking, parce que je n'étais pas tout seul en fait.

Paul, quant à lui, décrit son entrée progressive dans la délinquance professionnelle. Un choix de carrière se dessine alors. L'admiration qu'il entretient pour certains personnages affiliés au banditisme, qu'il a par ailleurs connus, se manifeste dans son récit :

- Je devais avoir entre dix ans et treize, quatorze ans. À partir de là, j'ai connu les premières fugues, avec les copains qui allaient avec moi. […] Des fugues de plusieurs mois. Certains qui ont fugué avec moi, par exemple, ils se faisaient prendre par la PJ[154], on appelait ça à l'époque « la brigade pour mineurs ». […] Et dès qu'on me remettait au foyer, je repartais, je ne restais plus. Marre des foyers ! Et vers quinze ans, c'est là que j'ai connu, ceux qu'on pourrait appeler les plus gros voyous de l'époque. Donc j'ai fait mes armes avec eux. […] Mais c'était tout le grand banditisme de l'époque. Et j'ai fait mes premières armes avec eux. […] Parce que ce sont des bonshommes qui avaient déjà leur place. Par exemple, un des premiers, il s'appelait Francis le Belge, voilà c'est un mec qui avait commencé dans la French Connection[155], qui a fini parrain à Marseille. Donc j'ai bossé un peu avec lui.

[153] Technique de cambriolage, le Home-jacking consiste à s'introduire dans un domicile alors que les habitants sont présents et de s'emparer de l'automobile alors garée.
[154] Police Judiciaire.
[155] Le grand banditisme marseillais tire son histoire au tournant du 19e et 20e siècle, au moment où le port de la ville communique jusqu'en Asie et en Amérique du Sud. L'immigration italienne mais aussi l'arrivée massive de Corses transforment la zone en bastion du trafic de drogues en France. L'opium en provenance d'Indochine sera ensuite directement transformé en héroïne pour être revendu en Amérique. L'opération est supervisée et organisée par la « French Connection » (Colombié, 2012). « Les Gaetan Zampa, Jacques Imbert (dit *Le Mat*) et

- À quinze ans.
- Ouais. Après je suis monté à Paris. J'ai connu le gang des postiches. On a fait quelques bracos. Et après j'ai rencontré Claude Genova[156], le parrain de Paris. J'ai bossé avec lui. Jusqu'à temps que je tombe quoi…

La revente de drogues notamment « implique de multiples rôles (guetteurs, rabatteurs, vendeurs, fournisseurs, transporteurs, hommes de main…) aux fonctions diverses (surveiller, mettre en contact, acheminer, dissuader, protéger). Objet d'apprentissages divers, ce travail suppose tout un ensemble de compétences ayant souvent une assise familiale – voire communautaire » (Kokoreff, 2000, p. 406). Dans cette carrière, la prison est considérée comme un risque potentiel, consciemment accepté. Paul décrit cette orientation comme un choix ; il aurait décidé de devenir un voyou :

> J'ai connu Charlie Bauer[157] quand j'avais quatorze ans, quinze ans. J'ai vu Jacques Mesrine[158], une fois dans ma vie, avec François Besse[159], quelques mois après l'évasion de Fleury qu'ils avaient fait. C'était incroyable. J'ai connu tous ces gens ! Dehors, avant. J'ai parlé, moi, avec ces gens. J'ai passé dix ans dans les QHS (Quartiers de Haute Sécurité) avec François Besse. […] C'était des meneurs quoi. Ils avaient qu'une idée, elle était comme ça ! C'est un chemin : on le choisit ou on ne le choisit pas de toute façon. On sait très bien ce qui m'est arrivé... À partir de là, si on sait, ça marche comme ça.

Il est bien sûr hasardeux de mettre sur un même niveau l'intégration de bandes « organisées » au sein de quartiers ou de villages et l'engagement dans le « grand banditisme ». L'ampleur des activités ne répond pas au même fonctionnement et aux mêmes hiérarchies. L'histoire de Paul se situe à l'extrémité de la professionnalisation. Il n'a d'ailleurs pas attendu sa première incarcération pour rencontrer Claude Genova…

Quoi qu'il en soit, ces récits se ressemblent de par les expériences fréquentes de foyers de l'ASE et surtout de la PJJ, l'investissement de l'espace public comme lieu de « deal », la socialisation délinquante dans les foyers et par-delà les murs des institutions, la temporalité

---

autres Francis Vanverberghe (dit *Le Belge*) domineront les années 1980 à 2000, se livrant à des guerres qui ont occasionné plusieurs dizaines de morts pour les seuls règlements de compte liés à la drogue (et des dizaines d'autres pour les affaires liées à la prostitution, aux boites de nuit et aux casinos sur l'ensemble de la région et jusqu'à Paris) » (Mucchielli, 2014, pp. 120-121).

[156] Claude Genova (dit « Le gros ») est considéré comme un caïd du milieu parisien, avec les frères Hornec. Il aurait eu un rôle majeur dans la direction de plusieurs équipes, spécialisées dans les cambriolages, les braquages ou encore le proxénétisme.

[157] Charlie Bauer était un militant révolutionnaire d'extrême gauche. Il fera la rencontre de Jacques Mesrine en prison et deviendra son complice, notamment au cours de tentatives d'évasion.

[158] Pour plus de détails, Jacques Mesrine a publié son autobiographie (Mesrine, 2009).

[159] François Besse est connu pour ses multiples évasions, ainsi que pour son association avec Jacques Mesrine, qu'il rencontrera également en prison.

commune à ces parcours et la construction d'un « capital agonistique » dans ces mêmes lieux. Sans m'inscrire dans un schéma bourdieusien, il y a bien quelque chose de l'ordre de l'incorporation d'une disposition à « paraître sauvage » (Chauvenet, Rostaing, Orlic, 2008), disposition qui se double d'un rapport subjectivé : la violence est à l'origine de leurs souffrances et de leur parcours, la violence les transforme mais elle leur permet aussi de se faire une place au sein du milieu.

Après une période qu'on pourrait qualifier d'initiatique, au cours de laquelle les jeunes commettent des infractions plus ou moins importantes, qui se caractérisent par le manque de compétences fines et de l'impulsivité, les pratiques délinquantes se professionnalisent grâce aux contacts et aux relations qui se nouent dans les foyers de la PJJ et dans le quartier dans lequel les jeunes retournent lors de fugues ou de sorties des institutions. L'apprentissage passe aussi par des phases de tests et des erreurs, des erreurs qui amènent les individus en prison ; les actes ne restent, en effet, jamais longtemps dissimulés de la Justice. Par ailleurs, au cours de ces diverses expériences institutionnelles, les personnes se familiarisent avec les foyers et la prison pour mineurs. Les CER et CEF ressemblent aux Maisons d'Arrêt et aux EPM, qui ressemblent au quartier. La prison pour mineurs ne représente qu'un degré supérieur de coercition dans la chaîne institutionnelle.

Plusieurs personnes quittent la carrière, s'insèrent davantage dans des sphères légales, ou alors continuent leurs activités illicites tout en occupant un emploi salarié, les pratiques délictueuses devenant moins importantes et permettant surtout un revenu d'appoint. Il est d'ailleurs peu aisé d'évaluer l'incidence des mesures judiciaires à destination des mineurs sur la désistance, ce processus pouvant intervenir bien en amont d'un traitement pénal (Delarre, 2012). Isabelle Coutant (2005) montre notamment que se défaire de l' « ethos de rue », se « ranger » implique bien souvent une conversion par le travail, lorsqu'il s'accompagne d'une reconnaissance suffisante. C'est probablement la densité des relations inscrites au sein du marché informel qui contraignent et influencent la pérennité de la carrière délinquante. C'est en particulier la confrontation aux difficultés économiques qui se conjugue avec les possibilités offertes par l'économie informelle. Selon Marwan Mohammed (2012), quitter la bande, peut se caractériser par un *éloignement contraint* (à cause d'une séparation géographique ou d'une incarcération longue, la cassure des liens engendre parfois un processus de désistance) mais plus fréquemment par une *distanciation progressive par*

tâtonnements, avec des résultats plus durables. L'auteur repère à cet égard trois étapes au désengagement : la *conscientisation* (« étape d'incorporation, d'acceptation et d'expression de projection d'un soi hors bande, plus conforme aux attentes sociales » (Ibidem, p. 189)), la *mobilisation* (« la mise en acte de nouvelles résolutions personnelles » (Ibidem, p. 190)), et la *pérennisation* (« l'adoption d'un nouveau style de vie, c'est-à-dire un nouveau régime de relations sociales, un nouveau socle de normes, de valeurs et un rapport moins pessimiste à l'avenir, [pérennisation pour laquelle] l'accès à un emploi stable constitue une condition centrale » (Ibidem, pp. 191-202)).

La suite de notre propos concernera des personnes qui se sont engagées sur le long terme dans des activités illégales ; la professionnalisation achevée, le marché se révèle rentable et les pratiques plus discrètes (davantage masquées qu'auparavant).

À travers ces récits, on entrevoit le rôle que peut jouer la prison dans une carrière de délinquance. Les rencontres avec d'autres voyous forment un réseau dans lequel les personnes peuvent trouver des collègues et apprendre les ficelles du métier. « […] la prison, en favorisant l'accumulation du capital social dans le monde de la délinquance professionnelle et la transmission des savoir-faire correspondants et en élargissant ainsi le champ des possibles délinquants, reste un lieu privilégié de conversion d'un pôle à l'autre » (Mauger, 2009, p. 95). Dans le cas de nos jeunes, qui ont connu fréquemment des foyers avant d'aller en prison, la transition d'un pôle à l'autre s'est déjà enclenchée en amont de l'incarcération.

L'individu transforme une identité dépréciée, celle de l'enfant placé, et plus tard celle du délinquant « à l'arrache » – pour utiliser l'expression de Paul – en un statut plus valorisant : celui du délinquant de carrière, qui contrôle sa violence et la met au service d'une activité lucrative. Cette transformation de l'identité passe également par une évolution de la perception des institutions. Notamment, la prison devient un foyer pour délinquants, « pas si pénible », au pire contraignant pour quelques années, dont le passage peut être utile à sa carrière ou permet simplement de conserver une identité valorisée. La *galère* se transforme en réussite, la *rage* devient raison.

III. Une prison foyer de délinquance

À la fin du parcours, la prison va être considérée comme un *foyer* pour délinquants. Évidence, truisme : il faut avoir enfreint la loi pour être incarcéré. Au-delà des apparences, le processus est bien plus complexe qu'on ne l'imagine. C'est la comparaison qui, d'abord, produit une analogie entre ces foyers de la PJJ et les prisons pour mineurs. Le temps passé dans les institutions finit par avoir des effets. Rappelons-le, certaines personnes sortent de la carrière délinquante quand d'autres, au contraire, s'investissent davantage dans l'économie parallèle et deviennent de véritables professionnels. Lorsque les peines sont importantes voire très longues, le rapport à la prison se transforme. Il ne s'agit plus simplement d'un espace « un peu plus difficile » que les centres pour mineurs mais d'un lieu au sein duquel l'opposition dedans/dehors va s'incarner, une opposition qui se traduit paradoxalement par un sentiment de continuité (la dialectique symbolique atteint sa dernière étape). Les personnes vont utiliser des compétences acquises précédemment pour transformer leur expérience de la prison et la rendre plus aisée. D'abord, ce lieu va paradoxalement se transformer en un espace de liberté, un lieu au sein duquel les personnes sont finalement plus indépendantes que dans les foyers qu'elles ont autrefois connus. Les précédentes expériences en institutions vont permettre d'une part, de modifier la perception de ce lieu par comparaison avec des foyers de l'ASE ou de la PJJ et, d'autre part, d'inventer des stratégies pour détourner la cellule de son apparence originelle et la transformer en espace confortable. Ensuite, la prison va devenir une sorte d'extension de leur quartier : la population est la même, les trafics perdurent, les normes sociales sont similaires. La symbiose foyer-quartier-prison *par-delà* les murs se manifeste alors *dedans* : l'espace carcéral n'est plus *intégré* dans une chaîne d'expériences mais *devient* à la fois prison, foyer et quartier... Enfin, les altercations expérimentées au cours de l'enfance et l'adolescence dans des foyers vont devenir des outils pour savoir comment s'adapter convenablement au monde carcéral, où les violences font loi.

A. La prison comme espace de liberté

1. Des délinquants qui changent, une prison plus tolérante

La précarité, la pauvreté, la solitude ramènent souvent aux pratiques illégales. Cependant, les personnes décrivent une transformation des paramètres de l'expérience de la

carrière délinquante. Il s'agit des détenus plus âgés, qui construisent un discours sur les plus jeunes. D'un côté, ces jeunes seraient devenus beaucoup plus violents, hors de contrôle, sans « code d'honneur ». De l'autre, la prison se transformerait en un espace non effrayant, si ce n'est un lieu plutôt conciliant, qui offre des conditions de vie correctes. Il est intéressant ici de constater que ce discours va permettre aux individus d'accéder à une identité plus valorisante. Bien qu'ils puissent être assimilés à cette population qui agit sans réfléchir, ils vont plutôt s'y opposer et se présenter comme des professionnels, qui assument les conséquences de leurs actes, et qui expérimentent la prison davantage comme une pénitence que comme un « club med ».

Arthur raconte une forme de distinction qui s'opère entre les « anciens » de la prison, les professionnels qualifiés du monde délinquant, et les « nouveaux », plus impulsifs, dont le comportement serait davantage violent :

> Ils sont de plus en plus précoces maintenant… Les jeunes de maintenant, c'est plus pareil. Les dernières générations qui arrivent là, de maintenant, 18 ans, c'est plus les mêmes. […] Il n'y a plus de respect, il n'y a plus rien. Ça met des coups de couteau pour rien. C'est devenu agressif maintenant, les quartiers, les petits jeunes… Avant, tu plantais pour quelque chose quoi. On t'avait pris de l'argent ou… Mais maintenant, c'est pour rien. Tous les petits jeunes, ils ont un couteau sur eux. C'est dangereux.

Paul explique également que les jeunes détenus seraient bien plus violents que les « anciens ». Cette agressivité serait incontrôlable et même irrationnelle, non guidée par des objectifs économiques ou de positionnement au sein d'un quartier :

- Et à l'heure actuellement, je pense que c'est encore pire maintenant, avec la nouvelle génération. […] Parce que, je veux dire, à l'époque, on était violents mais pas violents comme eux. […] À l'époque, on était cons aussi, mais pas à ce point-là.
- Cons c'est-à-dire impulsifs : ne pas réfléchir avant d'agir ?
- Ah ouais ! Il y en a, ils sont là parce qu'ils ont tué une personne. Ils l'ont tuée juste comme ça : un coup de folie, sans peser le pour et le contre. […] Donc c'est vrai, à un moment donné, il y en a certains, ils restent avec cette violence, même en prison. Et c'est vrai qu'on se demande : quand il va sortir, il va être dangereux ce gars. C'est ce que je trouve chez les jeunes de maintenant. […] Parce que nous, à l'époque, même les policiers étaient d'accord avec nous : on n'agressait pas les gens. Même quand on faisait des bracos[160], on ne tapait pas les gens. Comparé à maintenant : ils rentrent quelque part, les jeunes, ils n'ont même pas le temps de dire : « C'est un hold-up », ils vont tirer d'abord. Ils tuent des gens pour rien. À cette époque, ce n'était pas ça… Et même les flics de l'époque le disaient. Les voyous de l'époque avaient un respect, même entre les policiers et les voyous. Il y avait ce qu'on appelle un code d'honneur, un respect. À partir de là, on n'allait pas tuer des policiers, on n'allait pas tuer des gens. On venait juste pour le papier[161]. On rentrait dans la banque, on faisait comprendre aux gens : « Madame, il ne faut pas mourir pour des papiers. Ne vous inquiétez pas, il y a les assurances.

[160] Braquage.
[161] L'argent en billets.

> On prend ce qu'on est venu prendre et on s'en va ». Et maintenant, […] ça tue à tout va, c'est incroyable.

Colin a, quant à lui, connu d'anciennes prisons, à une époque où les conditions d'incarcération étaient plus rudes. En comparaison, les centres de détention d'aujourd'hui lui apparaissent comme des endroits où l'on est soumis à des règles moins coercitives. Il évoquera également une solidarité entre détenus, qui n'existerait plus aujourd'hui, témoignant alors d'une modification des normes et de la population carcérale :

> Ils arrivaient à sept heures. Quand ils ouvraient : pas de café, rien, c'était dînette. Première chose : il fallait vider la dînette dans la cour. Nettoyer dans la grande pierre. La cellule : laver, les draps pliés en croix. Comme ça, bien roulés puis en croix. On pouvait s'asseoir sur le lit mais pas s'allonger. Les fenêtres, elles étaient hautes. On était trois, donc c'était un, deux, trois (il mime la répartition des détenus dans la cellule). On montait sur le lit du haut, puis on regardait dans la rue. […] C'était beaucoup plus surveillé ! Il y avait des trappes. Pour donner la nourriture, ils ouvraient des trappes : tac ! « Légumier » ! Alors on passait le légumier comme ça ! Paf ! Et ils refermaient. Mais la mentalité était mieux. Il y avait une solidarité entre nous. C'est-à-dire que celui qui arrivait, il n'avait rien, il venait : « Tu fumes ? Tu as des clopes » ? « Non » ! « Tiens ! Tu n'as pas de café » ? Et il y avait un « colis arrivant ». C'était les anciens qui préparaient le colis et qui allaient le mettre devant la porte. On ne savait même pas qui c'était. Il y avait un colis. Tout le monde s'y mettait. Un petit gâteau… Enfin ce qu'on pouvait cantiner à l'époque, on le mettait. Alors que maintenant, vous arrivez dans une prison, les anciens : « Tu n'as pas une clope » ? Alors que tu es un arrivant quoi. C'est le monde à l'envers.

Léonore Le Caisne a notamment décrit l'économie morale au sein d'une Centrale. Se distinguer des autres prisonniers devient indispensable pour les longues peines. En particulier, les délinquants de carrière, plus âgés, reprennent à leur compte le discours que la société globale tient sur les jeunes. « Les "délinquants" qui forment la "nouvelle génération", n'ont ni éducation ni moralité. Au contraire du "voyou", ils ne respectent aucune règle et ne partagent aucune valeur morale. […] Cette représentation de la jeunesse permet aux "anciens" de conserver le monopole des "principes" et de l'"honneur" qui les caractérisent. Elle leur permet de repousser les "nouveaux" et de garder la mainmise sur l'espace carcéral. Car c'est bien un discours d'occupation de l'espace carcéral que les plus anciens tiennent là. Une occupation menacée par les nouveaux venus, plus nombreux, condamnés à des peines plus courtes, qui entrent et sortent régulièrement de prison, à un rythme plus soutenu qu'eux, et qui donc investissent la prison différemment. Et dans ce rapport à l'espace, c'est non seulement le pouvoir des plus anciens sur les vieux qui se joue, mais aussi et surtout leur identité » (Le Caisne, 2000, pp. 103-104). Il est probable que les relations entre prisonniers se soient modifiées (notamment par l'apparition de rapports plus atomisés et une moindre solidarité

entre détenus) et que les pratiques délinquantes obéissent à d'autres fonctionnements. Mais ce discours qui décrédibilise ou stigmatise une partie de la population carcérale, vise surtout une économie informelle moins insérée au sein de groupes ou de bandes, des actes finalement moins professionnalisés, caractéristiques d'une jeunesse perçue comme incontrôlable. Les frontières ne sont pas si étanches entre les deux groupes, mais symboliquement « au pôle agonistique des "petits" s'oppose celui de la délinquance acquisitive des "grands" » (Mauger, 2009, p. 94). Il s'agit finalement de produire à nouveau de la distance avec cet autre, pourtant si proche. Les discours vont également dépeindre la prison comme un lieu finalement supportable, discours qui feront l'objet de la sous-partie suivante.

2. Une prison pas si terrible

Il s'agit pour les détenus de créer des repères et des routines au sein de l'univers carcéral. Les personnes s'aménagent un espace intime (bien que réduit par les conditions d'enfermement et la promiscuité). Par ailleurs, elles lisent leur expérience de la prison à partir des précédents placements en foyer PJJ. Paradoxalement, l'univers pénitentiaire des majeurs est décrit comme plus confortable ou, en tout cas, moins épouvantable que ce qu'elles imaginaient. Les récits ressemblent d'ailleurs beaucoup à ceux qui concernaient les EPM et les quartiers mineurs des Maisons d'Arrêt : pour paraphraser Foucault, tous ressemblent aux foyers qui, tous, ressemblent à la prison…

Arthur explique, comme si c'était une évidence, qu'en comparaison des CEF, la prison lui offre davantage de libertés, notamment depuis qu'il vit dans un quartier aux cellules ouvertes :

- J'ai l'impression, dans ce que vous racontez que, pour vous, le centre éducatif fermé c'était pire qu'ici... (en maison d'arrêt pour majeurs).
- Ah bah ouais, quand même ! C'est le fait d'être suivi partout en vrai. Ici, je suis libre. Les surveillants, ils ne me calculent pas. Je fais ce que j'ai à faire... Tandis que là-bas, c'est comme je vous dis, même aux toilettes, ils vous suivent. C'est le fait d'être suivi en fait : tu veux faire un basket sur le terrain, ils sont là, n'importe quand...

Colin explique, quant à lui, que la prison dans laquelle il vit, ici un centre de détention, se met de plus en plus à ressembler à un domicile, et plus précisément aux foyers qu'il a connus. Il a la possibilité de personnaliser sa cellule, pour la transformer en une chambre, dans laquelle les grilles se font plus discrètes :

> Il y a beaucoup de choses qui aident. À prison L., j'ai essayé mais ça n'a jamais marché : c'est décorer ma cellule. À prison L., ils me faisaient tout enlever à chaque fois. […] La cellule doit rester neutre. Donc, ici, j'ai fait par étapes. J'ai commencé par ça, tac, tac, tac. Et puis, j'ai vu qu'ils ne disaient rien. Il y a tout un tas de photos. D'un côté, c'est tous mes enfants. Il y en a 135 je crois. Euh j'ai mis des grandes serviettes de plages, avec des découpes dessus. Elles sont larges comme ça, j'en ai mis trois sur le mur… […] J'ai mis les rideaux. J'ai mis un petit tapis par terre. J'ai des plantes. J'ai réussi à faire pousser des plantes. Bah franchement, quand je rentre dedans, je n'ai pas l'impression d'être vraiment en prison quoi. Ça fait foyer on va dire : on rentre au foyer. Hormis qu'on n'a pas le téléphone. […] La journée, on est ouvert hein ! Toute la journée on est ouvert, on a notre clé. Le soir, quand on est fermés, je rentre. Mais j'ai moins l'impression d'être en prison, parce qu'il y a la télé, c'est arrangé à mon goût. J'ai ma couette... Donc j'ai l'impression d'être un peu chez moi quoi. Entre guillemets hein !

Cette liberté « entre guillemets » se développe au cours de plusieurs années d'incarcération, à partir d'adaptations qui permettent de normaliser la situation d'enfermement. Mais une jolie cage bien aménagée reste une cage…

Quant à Paul, il raconte que son arrivée en prison pour majeurs ne l'a pas surpris, après une longue expérience de l'incarcération. Il était déjà habitué à ce quotidien et à s'entendre avec les surveillants. Il rationnalise également sa condamnation comme un risque inhérent à ses activités illicites :

- Vous n'avez pas parlé spontanément du sentiment d'enfermement (silence). La première chose à laquelle on pense, quand on parle de la prison, c'est le fait d'être enfermé…
- Ouais mais bon, moi, j'ai connu la prison pour mineurs : j'ai commencé la prison à treize ans ! Pour, bien sûr, des petits délits de vols, par rapport aux fugues : il fallait que je me nourrisse, il fallait que je m'habille, donc je volais dans les magasins. Donc j'ai été quelques fois en prison, étant mineur. […] Ce sont des vieilles maisons d'arrêt où il n'y a qu'un tout petit quartier mineur. Et à l'époque, avoir treize ans dans une prison... Le brigadier est venu me voir, il m'a demandé de mettre un coup de serpillière dans des escaliers en bois, qui tournaient. Et il nous offrait un litre de bière par personne. C'est là que j'ai commencé à boire. […] Et on n'avait que treize ans. On était trois potes, on se connaissait à peu près dehors, de foyers. On s'en foutait, ça ne nous faisait rien. On sortait dans la cour, à midi, avec les travailleurs. Les plus vieux venaient me voir. Ils nous donnaient une cigarette. […] Comme on était jeunes, ben on faisait quinze jours, une semaine et puis on ressortait. On y retournait six mois après ou un an après. Donc c'est vrai, quand j'ai pris ma grosse peine bah de toute façon, je savais ce qui allait m'arriver. Au début, non, ça ne m'a pas perturbé, je veux dire. Je me dis : j'ai fait ça, ça, ça, ils m'ont pris, je paye.

William explique, quant à lui, qu'il n'y avait pas de différence entre les établissements qu'il a connus et que, d'une certaine façon, la prison pour majeurs lui donne une sensation de liberté plus importante, en comparaison de ses expériences en EPM :

> La seule différence c'est que, les autres choses, c'était mineur et là je suis majeur. C'est la seule chose. L'EPM c'était exactement pareil qu'ici (MA majeurs). Il y a plus de règles en EPM qu'ici. Mais, par contre, les conséquences par rapport aux règles, ici, elles sont plus importantes qu'en EPM... Mais c'est la même chose. Les quartiers mineurs ou ici en majeur,

> pour moi, c'est la même chose. La seule différence, c'est l'âge : l'âge et les personnes qui entourent. […] Par exemple, il n'y a plus d'éducateurs qui nous accompagnent tout le temps. Là c'est la spip (CPIP) et les surveillants, c'est tout. Alors qu'en mineur il y avait les éducateurs, il y avait les PJJ, il y avait les surveillants. Les surveillants sont quand même plus avec eux. Ici il n'y a rien. C'est la seule différence. Il y a moins de contacts, beaucoup plus d'attente. Parce que côtés mineurs, il y a beaucoup moins de personnes. C'est l'école de la patience ici. […] Après, en EPM, ce qui change aussi c'est que, dans la cellule, même quand on est tout seul dans la cellule, il y a des règles à respecter : ne pas faire les câbles… Pendant que les autres sont en cours et que toi tu ne veux pas y aller, la télé s'éteint. À minuit, elle coupe. Ici c'est pareil. Mais ils sont beaucoup plus tolérants par rapport aux limites. Et puis ça se voit beaucoup moins qu'en EPM. De toute façon, comme je l'ai toujours dit : peut-être que je suis là, mais peut-être que demain je ne serai plus là. Comme mes potes m'ont dit : « La prison c'est dur, la sortie c'est sûr ». C'est la seule chose qu'il faut que je comprenne. […] Même, pour moi, c'est mieux ici que l'EPM, je l'ai toujours dit. Après, c'est beaucoup mieux dehors que les prisons... […] C'est beaucoup mieux la récré que la promenade, si j'avais su je n'aurais jamais arrêté l'école.

Ainsi, une longue durée d'incarcération implique plusieurs ajustements. Elle ne peut plus être interprétée comme une parenthèse entre deux périodes d'activité délinquante. Il s'agit, d'une part, de se distancier d'autres détenus plus jeunes, qui paradoxalement incarnent ce qu'ils étaient autrefois. D'autre part, se sentir « chez soi » est désormais plus que nécessaire : les personnes aménagent leur cellule et développent des routines pour retrouver une forme d'intimité. Par ailleurs, l'expérience de la prison pour majeurs se situe en prolongement des précédents passages en foyers de la PJJ, de l'EPM et des quartiers mineurs des Maisons d'Arrêt : elle tend par comparaison à paraître moins coercitive. Les récits manifestent clairement cette ambivalence : du côté des majeurs « c'est mieux », et c'est encore mieux depuis que les routines se sont mises en place, mais l'incarcération demeure douloureuse. Comme le formulait avec regrets William, que nous citions en exergue, « c'est beaucoup mieux la récré que la promenade ». La partie suivante explore la manière dont les normes sociales du quartier d'origine pénètrent les murs, prolongeant la symbiose déjà formée entre les foyers et la prison pour mineurs.

B. La prison comme extension de la cité

Cette sensation d'une prison qui se transforme symboliquement et paradoxalement en un espace de liberté est à relier avec une socialisation au sein de quartiers relégués, que les personnes retrouvent à nouveau en prison. En effet, la « cité » pénètre la prison avec l'entrée des jeunes en provenance de ces mêmes espaces : « Le temps de l'incarcération est moins en rupture qu'il ne se situe dans la continuité du monde social des cités » (Kokoreff, 2004, p. 128).

Arthur explique que les rapports sociaux en prison sont les mêmes que ceux de son quartier : il rencontre des connaissances, les discussions tout comme les activités sont similaires :

- Ça se passait bien. C'est comme dans la cité quoi... On est à quatre, cinq en promenade. Sinon vous êtes en cellule, il n'y a rien à faire, vous êtes à deux ou trois. La promenade, j'en ai à quatre, cinq et puis on discute quoi... Il n'y a pas grand-chose à faire non plus. Comme dans la cité, c'est pareil : fumer, boire un café, parler de tout et de rien. […]
- Vous avez rencontré beaucoup de personnes que vous connaissiez déjà ?
- Ouais. Des foyers, des personnes de chez moi. Que ce soit à prison L. ou à l'EPM Q., tout le temps, j'ai croisé quelqu'un.

Il explique également que l'incarcération devient une habitude. Il s'agit d'une contrainte qu'on éviterait volontiers mais non d'une mesure qui pourrait réellement sortir les individus de ce parcours. Et c'est encore la proximité avec les autres détenus qui intensifie l'inscription dans une carrière de délinquance :

- Ça devient une habitude. Comment vous expliquer ça ? Le fait que ce sont des gens comme nous qui sont là, des gens de quartier quoi : tu te retrouves comme si tu étais au quartier. Donc ça ne change rien. Tu fais ta peine, tu es dégoûté, c'est tout. Ce n'est pas ça qui te choque et qui va te faire arrêter...
- On est dégoûté parce qu'on est enfermé...
- Ouais voilà, juste ça. C'est pour tout le monde je pense : tu n'es pas là à pleurer tous les soirs. C'est : tu es là, tu as fait une connerie, tu assumes. Il ne faut plus le refaire quoi. Mais pour ceux qui viennent souvent ça ne leur fait rien. Ils sont dégoûtés, ils se sont fait attraper encore une fois de plus et c'est tout. Ce n'est vraiment rien du tout, mais que dalle pour eux... Ils ont à manger le soir, tous les jours à midi. Ils sont au chaud. On leur donne des produits d'entretien, la télé est gratuite. Vous voulez faire quoi de plus ? Il y en a, ils sont contents hein. […] La prison ça peut vous aider. Ce n'est pas traumatisant, je veux dire. Bon, moi, là, ils m'ont traumatisé parce qu'ils m'ont mis dix ans. Ça, je ne peux pas le cacher... Mais c'est juste ça.
- Ce n'est pas tant le fait d'être ici que de se dire qu'on a dix ans en fait...
- C'est juste le fait que j'ai pris dix ans qui m'a cassé... Mais maintenant je suis dans un nuage, regarde, vous me parlez, je regarde là-bas... Au début de ma peine je n'étais pas comme ça. Là je laisse les gens couler, c'est devenu banal en vrai. Ça ne fait plus rien à force, tu es dans une bulle. […] Jusqu'à ne plus savoir mon âge. J'ai hésité quoi. J'hésitais sur mon âge, je ne m'en rappelais plus du tout. Ça m'a pris un truc dans le cerveau. Une fois que tu es dedans, ça y est. Ça ne te fait plus rien.

La décennie durant laquelle il est condamné à vivre confiné produit une forme d'anesthésie : le quotidien « coule », les interactions sont « banales », à tel point que le temps lui-même semble disparaître et se manifester par l'évanescence de son âge.

Paul a directement été incarcéré en maison centrale, une prison spécialisée dans l'accueil de détenus considérés comme dangereux. Il explique qu'il y a rencontré ses collègues du grand banditisme, avec qui il a continué des activités illicites dans et par-delà les murs de la prison :

- Ils m'ont mis directement en centrale de haute sécurité. Et c'est là-bas que j'ai retrouvé, on va dire, tous mes amis.
- Vous étiez tous regroupés dans le même quartier en fait ?
- Tous les amis qui me connaissaient dehors, on s'est tous retrouvés dans la même centrale. […] On dirigeait l'intérieur de la prison, intérieur, extérieur. Ça marchait comme ça. […]
- Et c'est quoi la différence de fonctionnement entre la centrale et le centre de détention ? Qu'est-ce qui change ?
- Bah, moi, j'ai passé 28 ans en centrale. […] La centrale, ce qu'on appelle les centrales, comme S., à l'époque, c'était une centrale qui était réputée. C'était seulement fait pour les vrais voyous, le grand banditisme. On n'avait pas de petits voleurs à l'arrache, on n'avait pas non plus des gens qui tombent dans des histoires de mœurs ou autres… Ça, ça n'existait pas. Et si par hasard il y en avait un qui venait, c'était la mort assurée pour lui. Donc la pénitentiaire faisait en sorte que ces gens-là n'atterrissent jamais dans les centrales. […] En arrivant en centre de détention, j'étais appelé tout de suite par le directeur. On a fait ce qu'on appelle une goule, le bobard habituel : « J'espère qu'on n'aura pas d'intervention ». Parce que j'ai eu plusieurs tentatives d'évasion avec hélicoptère, prise d'otage, par le passé, quand j'étais jeune. Donc ils connaissent, ils ont mon dossier aussi...

Les contacts noués à l'extérieur, dans le quartier mais aussi dans les foyers, se développent d'une certaine façon par la porosité des institutions : les individus y rentrent, sortent et reviennent, provoquant des allers-retours qui font que, dans chacun des espaces, un membre du groupe est presque sûr d'y retrouver un compagnon d'infortune ou un collègue du milieu. L'expérience de la prison se situe alors en prolongement de la socialisation au sein du quartier, ici, les « jeunes de cité » forment, pour ainsi dire, une « cité des jeunes » en prison. Nous verrons dans la partie suivante que les codes sociaux, et notamment le capital agonistique développé dans les foyers, vont s'avérer utiles pour se faire respecter parmi les prisonniers.

C. Faire sa place

1. Supporter la tension latente et le danger

Dans une prison à laquelle ils sont adaptés et habitués, les personnes doivent se faire respecter, prendre place dans cet univers où la hiérarchie est parfois très explicite. Dans ce contexte, les expériences au sein de foyers et dans des prisons pour mineurs, auront pré-socialisé les individus. Comme Olivier Schwartz le décrivait pour le monde ouvrier, la légitimité s'acquiert par « le courage, la virilité, l'affrontement » (Schwartz, 1990b) et prolonge « ce rapport étroit entre les valeurs de virilité, la délinquance et les expériences carcérales » (Solini, 2022, p. 181).

Arthur parle spontanément de la nécessité de se faire respecter en prison, au risque, dans le cas contraire, d'être battu par d'autres détenus :

- La prison, elle est plus facile pour d'autres, et elle est plus difficile pour d'autres hein... C'est comme pour moi. Je ne fais pas deux mètres, je ne fais pas 120 kilos de muscles, je vais devoir faire plus, faire mes preuves. Il y en a plein qui vont essayer de te marcher sur les pieds. C'est de là qu'il va falloir montrer qui tu es pour que les prochains ne te marchent pas dessus. […] Partout où j'ai été, j'ai été obligé de faire mes preuves. C'est ce qui m'a coûté plusieurs bagarres, des nez cassés... […] Si tu te laisses faire, tu es foutu. Tous les jours, tu es mort. C'est pour ça qu'il y en a qui se pendent ou qui tombent dans les cachets. […] Les surveillants, ils ne vont pas venir te chercher à la promenade. Ils vont apprendre que tu es mort et après ils vont venir te chercher, une fois que tout le monde est parti. J'ai déjà vu des gens sauter sur la tête des autres, à vingt dessus : l'autre, il est comme mort. Bah le surveillant, il ne viendra jamais de la vie dans la promenade. […] Ils ont la trouille, ils ont peur.
- Vous êtes combien par promenade en général ?
- Une petite quarantaine on va dire.
- Une quarantaine contre quatre surveillants...
- Contre quatre surveillants ouais... (rires)

La violence est aussi celle des surveillants. Des histoires de règlements de compte, voire de meurtres, dominent parfois les récits. Ces histoires pour le moins scabreuses manifestent la différence fondamentale entre l'intérieur et l'extérieur de l'institution, notamment à l'égard du droit et de la Justice. Arthur explique que des infractions lourdes seraient commises en toute impunité, sans qu'une enquête soit menée :

- Quand c'est l'inverse, ils aiment bien venir à dix contre un et te taper sur la gueule : tu ressors de là, tu ne peux rien faire... Tu as des gnons partout. Tu parles mal à un surveillant, si tu vas jusqu'à le taper, bah tu es mort. Ils vont te traîner jusqu'à un couloir là-bas, au mitard, il n'y a plus personne qui ne voit rien. Et ils te défoncent là ; ils ont la cagoule, ils ont tout... Mais vraiment, je ne vous mens pas. C'est réel ce que je vous dis : massacre à terre, ils s'en foutent... Il y en a un qui tient les bras, les jambes, et pah, pah, pah... Des coups de matraques, des coups de lampe torche, c'est vraiment comme ça. […]

- Vous connaissez des gens à qui c'est arrivé...
- Oui, oui. J'ai même une personne de mon quartier qui est décédée au mitard, à prison L. Il avait tiré quinze ans, il ne lui restait plus que trois mois... Il était au mitard et ils l'ont retrouvé pendu. Mais ce n'est pas possible parce que c'était un musulman qui pratiquait. Ils ont retrouvé des traces bleues. Ils n'ont pas fait d'autopsie, rien du tout. Il avait tiré quinze ans, il ne lui restait que trois mois. Ce sont les surveillants qui ont dû aller trop loin... Ça, c'est arrivé beaucoup de fois. Après, ils prennent la corde, ils le mettent là, c'est bon, ça y est : il s'est pendu...

Arthur explicite de lui-même que le foyer lui a permis d'intégrer des codes qui l'ont ensuite aidé à se mouvoir en prison sans difficultés. Ici encore, c'est la familiarité avec des univers violents, qui permet de s'adapter plus rapidement. Les bagarres fréquentes en foyers lui rappellent celles qui ont lieu en prison. Ces précédentes expériences préparent également à supporter l'enfermement et l'environnement coercitif. Les codes vestimentaires, l'apparence que l'on donne ou encore l'obligation de ne pas se laisser intimider sont autant de connaissances qui vont se révéler très utiles en détention :

- Pour tout le monde c'est comme ça : la prison, tu t'habitues et, le foyer, c'est un apprentissage avant la prison... Mais ça empire les choses.
- C'est un apprentissage de quoi, le foyer ? De la prison ?
- De la prison ouais. Ça nous apprend un peu comment la prison va être. Ça va être un peu plus dur. Il y a déjà des trucs là-dedans qui vont te servir pour la prison... […] Déjà, les bagarres. Parce qu'en foyer, tu es obligé de te battre, c'est pareil... Donc déjà ça, ça va apprendre à ne pas te laisser marcher dessus. Et l'enfermement, parce qu'au foyer tu es toujours enfermé, tu ne fais pas grand-chose. Ces deux choses-là... Et c'est surtout, ne pas se laisser marcher dessus. Ça, c'est un truc primordial, ça. C'est de là où, ta prison, elle va bien se passer ou ne pas bien se passer. C'est à partir de là. À comment tu es habillé, comment tu parles, ta tête, comment elle est, tout simplement. Ils s'en prennent à n'importe qui, pour n'importe quoi. On te lâche dans la jungle, c'est à toi de te débrouiller...

Colin raconte également que son passage en foyer pénal pour mineurs, l'a préparé à une violence importante, de la part des surveillants d'abord, mais aussi à « faire sa place » parmi les détenus. En premier lieu, c'est le vocabulaire utilisé pour qualifier l'espace ainsi que les dispositifs correctionnels qui dévoilent cette ressemblance :

- J'étais au foyer C. (centre pénal pour mineurs), bon, sur le coup, je ne me rendais pas compte qu'il ressemblait à la prison, parce que je n'avais jamais été en prison. Et quand j'étais en prison, je me suis rendu compte que finalement, on était à la même enseigne : les parloirs, déjà, la tenue pénale, les mitards. Vous savez, une fois, c'était en 69, c'était la mode trimard : cheveux longs, pattes d'eph, bottines, ceinturon, un blouson avec des clous, les lunettes de soleil Ray-Ban. […] Je rentre comme ça, le surveillant me dit : « Reste sur le côté ». Bon, je passe la fouille. Il me dit : « Viens avec moi ». Et puis je vois qu'on part en direction du mitard et il ouvre. Il me dit : « Rentre là-dedans ». Il me dit : « Déshabille-toi » ! Je me déshabille. Avec le ceinturon : « Ça, c'est pour toi ». Bam ! Bam ! Bam ! (il mime les coups de ceinture). […]
- Et cette violence, du coup, vous l'avez retrouvée en prison ? C'était la même violence en fait ?

- En prison ? Ben, disons, quand on est en prison, c'est encore différent. En prison, quand on arrive, on est testé par les autres détenus. Et ici (en centre de détention), le mot : on ne peut plus être gentil. Parce que « gentil », pour eux, ça signifie « faible ».

Damien explique que la nécessité de se montrer « solide » est aussi liée à un environnement particulièrement dangereux, où la violence peut facilement se retourner contre soi :

- Jauger les surveillants. Il y a beaucoup de gens que je connais qui ont perdu la vie. Ils sont très dangereux, il ne faut pas croire ! Vous les entendez pleurer à la télévision mais ce n'est pas ce qu'il se passe en prison.
- Il se passe quoi en prison ?
- On va dire des meurtres suicides. C'est bizarre. […] Mais ils ont les clés. Les gradés ont les clés. Donc à un moment donné, les embrouilles : ils tapent, ça se tape. Et à un moment donné, il y a un mauvais coup. Tu ne peux pas justifier qu'à 21h tu ouvres la porte. Et depuis, à prison S., il y a au moins cinq morts non élucidées. Quand les gens allaient au mitard, ils tremblaient. […] Les matons sont comme les détenus et les détenus sont comme des matons. Vous voyez le délire ? C'est que c'est un bordel monstre ! Des gens, il ne faut pas faire confiance. Les surveillants, il faut faire confiance et, il y en a, pas du tout. […] On va dire, c'est un vrai casse-tête chinois là-dedans.

Paul, quant à lui, est pris en charge quotidiennement par des médecins pour le traitement de son cancer. Il est fréquemment transféré dans une unité médicale pour se reposer mais passe beaucoup de temps en détention, univers qu'il décrit comme peu reposant : les bruits sont fréquents, le sommeil perturbé, l'espace petit… Il se définit alors comme un « vrai taulard », du fait de son adaptation à la cellule. Dans la sémantique, cela signifie avoir été assez fort pour supporter l'incarcération et, surtout, être suffisamment respecté pour éviter les ennuis :

- Les docteurs, les infirmiers me disent que je ne me repose pas assez, que je suis borné (rires), que je n'accepte pas la maladie... Je dis : « Je suis un vrai taulard ». Comme disent les surveillants : « Un des derniers ».
- Ça veut dire quoi « un vrai taulard » ? (silence)
- C'est d'avoir fait tant d'années et de réussir à les faire, surtout vivant.
- Surtout vivant ?
- Ah oui ! J'en ai connu beaucoup qui se sont mis en l'air avant même leurs dix ans. J'ai perdu beaucoup d'amis en prison, énormément (silence). Il faut avoir une sacrée force. Tous les jours, il faut encaisser : les détenus, les surveillants aussi... Il y en a des bons, et il y a des mauvais. Donc, les mauvais il faut les encaisser. Il faut faire avec. Il faut être costaud, il faut s'imposer aussi... Celui qui ne s'impose pas, tant pis : il est mangé.

Ces récits manifestent donc la nécessité de « paraître sauvage » (Chauvenet, Rostaing, Orlic, 2008) dans un univers où, tout comme dans le quartier, « la force physique est placée

particulièrement haut dans la hiérarchie des qualités immédiates » (Monod, 1968). Il est intéressant de constater que ces histoires sont bien différentes de celles que me confiaient les personnes appartenant au « parcours de l'expérience totale » (chapitre 3). Ici, la violence apparaît comme une clé de lecture de l'environnement carcéral, qui prend sa source dans les précédentes expériences institutionnelles. Bien sûr, la prison demeure un environnement violent pour quiconque est condamné à y vivre. Mais ici, le corps est mobilisé comme arme d'intimidation et de défense ; et l'attitude doit suggérer à l'adversaire qu'il vaut mieux s'abstenir de rentrer en conflit, au risque dans le cas contraire de se brûler les ailes. Les plus doués dans cette entreprise semblent bien être ceux qui se sont déjà vus imposer le « rite de passage » (Van Gennep, 2011) auparavant.

2. Assurer sa position

Nous l'avons vu, les détenus parviennent généralement par des voies détournées à compenser partiellement les privations et les douleurs de l'emprisonnement. Les personnes qui correspondent à ce parcours vont mobiliser leur capacité de négociation, leur connaissance fine de l'univers carcéral, leur réputation ou encore des relations amicales.

Lorsque Paul est transféré dans un centre de détention, il se retrouve avec une population différente. Les détenus sont plus jeunes et ont commis de plus petites infractions. Paul a acquis une réputation dans le milieu du banditisme qui lui confère de la reconnaissance. Il peut utiliser son identité d'« ancien » dans la prison, et de personne expérimentée dans le milieu délinquant, pour compenser le temps inutile de sa très longue peine :

- Je ne vais parler que pour les mecs qui ont des délits comme des vols, des bracos, des stupéfiants et tout ça... Et tous ces jeunes-là, ils me connaissent de réputation. Je suis entouré de quelques jeunes déjà. C'est un peu, ce qu'on peut appeler, ma garde personnelle (rires). Mais ils me connaissent de réputation, ils savent qui je suis, ils savent tout ce que j'ai fait. Ici, on m'appelle « l'ancien ». […] Ça va, je n'ai pas à me plaindre. Je n'ai pas à me plaindre du bruit, de mon côté il n'y a pas de bordel... J'ai toujours mes petits soldats qui sont autour donc ça va quoi.
- Vous dites : vos petits soldats...
- Ouais. C'est comme ça que je les appelle : mes petits soldats. Pourquoi ? Parce qu'ils sont là. Bon, déjà ils savent que je suis malade. Ils connaissent tout mon passé. Donc, pour eux, je suis, une légende quoi.

Paul a donc l'avantage d'avoir une réputation qui le précède. Celle-ci lui permet également d'être en bons termes avec les surveillants. Ces derniers sont courtois et iraient même jusqu'à fermer les yeux sur les activités illégales qu'il mène à l'intérieur des murs :

> Je suis quelqu'un qui n'est pas emmerdé par les surveillants. Parce qu'ils savent bien où je peux aller et ils me laissent tranquille, ils ne m'emmerdent pas... Même les méchants, ils ne viennent pas m'emmerder. Ils le voient ce qu'il se passe, ils voient qu'on m'apporte des trucs. […] S'ils me voient parler à plusieurs personnes, ils se disent : il est en train de mener quelque chose, on le laisse tranquille. Ils connaissent trop mon passé. Quand j'étais plus jeune, en centrale, le surveillant qui m'emmerdait, je lui faisais amener une équipe de dehors : trois, quatre gars. Ils l'attendaient un peu, pour finir par le coincer. Bon, il lui faisait peur mais ils discutaient. Ce sont les premières fois. Si on se déplace une deuxième fois, ce n'est pas pareil.

Damien, quant à lui, décrit les règles qui prévalent en détention et auxquelles il est particulièrement familiarisé. L'adaptation comprend plusieurs étapes : il faut tout d'abord se trouver des alliés et rencontrer des personnes qu'on a connues à l'extérieur :

> La prison c'est simple, quand vous rentrez, déjà, il faut regarder avec qui vous allez marcher. Déjà aux arrivants, vous regardez et puis souvent vous connaissez quelqu'un qui était déjà tombé ou le cousin de Pluto. […] Comme je suis vieux, si ça se trouve, j'ai marché avec le grand frère d'un mec et je passe, il va dire son nom : « Et ton frère, il n'était pas là en 96 » ? Il va me dire : « Si ! Bah c'est mon pote » ! Et c'est parti, boum, boum ! Regarder les gens avec qui il ne faut pas marcher. Essayer de se faire un petit groupe, synonymement, grosse peine. Parce que, si vous avez fait une grosse peine, vous pouvez faire au moins un an, un an et demi, deux ans ensemble

Damien explique qu'il a l'avantage d'une proximité stratégique avec les surveillants. Créer une relation cordiale fait partie des compétences nécessaires à une adaptation réussie au monde carcéral :

> Je m'entendais bien avec les surveillants. Donc dès qu'ils me voyaient au mitard : « Qu'est-ce que tu fais là Damien » ? « J'ai tapé mon voisin... » « Mais tu sors bientôt ! Vas-y bah fais ta peine, si tu as besoin de quelque chose t'inquiète » ! Donc c'était formidable.

Par ailleurs, construire ou s'intégrer dans des trafics de produits peut être indispensable pour soulager des conditions de vie très aliénantes sur le long terme. Pour Damien, il s'agit de vendre des drogues, des armes ou des téléphones, mais aussi de se procurer des biens plus rares en détention. L'achat de certains aliments, par exemple, n'est pas possible via l'administration, du fait d'une offre plus limitée qu'à l'extérieur. Là encore, la proximité avec les surveillants est très utile, voire indispensable quand leur participation est nécessaire :

> Et vous savez, toutes les prisons, il y aura toujours des drogues. Que ce soit shit, portables, coke, LSD, héroïne, ce qu'il y a dehors, il y a dans les prisons. […] Il y a plein de surveillants qui peuvent te faire rentrer une arme. Un surveillant ou les missiles[162]. Mais la plupart du temps c'est quoi qui rentre ? Des téléphones, avec des écouteurs, chargeurs, c'est de l'alcool, des bonbons (rires) : des bonbons de dehors, parce que ce qu'ils vendent à la prison, ce n'est

[162] Dans le langage commun, les « missiles » sont les colis jetés depuis l'extérieur derrière les murs d'enceinte, que récupèrent des prisonniers au cours des promenades ou lors de déplacements.

> pas ce qu'on mange dehors. […] J'ai vu des grecs (rires) ! J'ai vu du macdo. C'est dingue ! Des 4h en promenade. Des bonbons, des gâteaux, de la vodka, du Jack-Daniels miel, à la promenade. Des joints comme ça (il me montre une certaine longueur) ! Je vous jure, pour l'anniversaire d'un mec ! […] Même les surveillants disaient : « Je n'ai jamais vu un joint comme ça » ! […] Après ce sont les petits nouveaux matons qui veulent se faire mousser : « J'ai trouvé un joint dans ton lit » ! « Le joint je l'ai laissé... Tu le vois. Même, la souris, elle le voit le joint ! Ce n'est pas comme si j'avais laissé un 12 ou un 25 ». Le gradé m'a dit : « Il n'y a rien ». Jeune Padawan[163], tu es encore jeune, tu ne connais pas comment ça se passe...

Lorsque la peine s'allonge lourdement, les individus développent donc des stratégies qui s'avèrent assez efficaces. Le capital agonistique ainsi que les qualités de négociateur auprès des surveillants prennent finalement source dans la socialisation au sein des foyers et dans les prisons pour mineurs.

Ce parcours idéal-typique se distingue donc du précédent, notamment de par le rapport que les individus entretiennent avec leurs actes illicites. Au début du parcours, les pratiques sont tâtonnantes et davantage décrites comme réalisées par impulsion. Elles peuvent même correspondre à une *délinquance de survie* : les personnes expliquent qu'elles n'avaient pas le choix, que leurs actes étaient indispensables pour échapper à un environnement violent dans les foyers, pour se nourrir ou se loger lors de fugues. Puis les expériences dans les institutions permettent de perfectionner, au contact d'autres résidents, les techniques et stratégies lucratives qui prévalent également dans leurs quartiers d'origine.

Une accélération caractérise alors l'existence, avec des placements en famille d'accueil et en foyers qui s'enchaînent et se succèdent à une vitesse exponentielle. Les personnes sortent peu des établissements et les actes de délinquance sont fréquents, contribuant encore à l'accélération ressentie. Les foyers de la PJJ et les prisons intègrent cette chaîne institutionnelle et rejoignent cette même vitesse. Mais au milieu ou à la fin du parcours, un ralentissement soudain se produit : les personnes sont incarcérées, cette fois pour une durée longue. Cette modification brutale du rythme pousse les personnes à reconsidérer autrement leur peine. Les actes de délinquance peuvent perdurer, mais le mode de perception du temps est radicalement modifié. Ces infractions qui se perpétuent en détention sont surtout le moyen de subvenir à ses besoins, d'obtenir des biens et services peu disponibles par le biais de

[163] Expression familière en référence aux films de la saga américaine *Star Wars*. Dans la fiction, le « Padawan » est un apprenti « Jedi » qui apprend auprès d'un maitre.

l'administration et, enfin, d'acquérir une place respectée et confortable auprès des autres prisonniers et des surveillants.

Par ailleurs, les violences, qu'elles soient institutionnelles, psychologiques, physiques ou identitaires, gravitent autour de toutes les expériences. Les individus paraissent en lutte permanente pour la conservation d'une identité valorisante, lutte qui bien souvent, au début du parcours, ne peut s'exécuter qu'en retournant la violence contre soi-même. Les premières infractions ont souvent pour objectif de contrebalancer un stigmate : celui de l'enfant placé, dont l'estime individuelle est régulièrement remise en cause. Il ne s'agit pas d'actes mûrement réfléchis mais plutôt de nécessités immédiates d'extérioriser une colère. Et ces actes, au lieu de sortir les individus de ce sous-statut, vont davantage les inscrire dans une carrière délinquante. Les personnes sont transférées dans des institutions gérées par la PJJ, au sein desquelles les résidents les socialisent à un monde délinquant plus perfectionné. C'est aussi dans ces établissements que les violences, notamment des violences physiques, vont développer une capacité à « encaisser les coups » et, plus tard, à les retourner contre son adversaire. Lorsque les individus expérimentent la prison, c'est d'abord au sein d'établissements pour mineurs, soit en Établissements Pénitentiaires pour Mineurs, soit en quartiers mineurs de Maisons d'Arrêt. Cette arrivée n'est pas vécue comme une rupture mais plutôt comme le prolongement des expériences en foyers de types CER/CEF. La délinquance ne fait que se perfectionner en parallèle et les personnes sont ensuite condamnées à des incarcérations en établissements pour adultes. Là encore, il n'y a pas de rupture ; les personnes expliquent que leurs précédentes expériences les ont préparées à vivre en milieu carcéral. Il s'opère toutefois une modification de la perception de l'établissement pénitentiaire. La symbiose entre quartier, foyers et prison qui se réalisait *par-delà* les murs des institutions, y pénètre pour agir *dedans* : l'espace carcéral n'est plus *intégré dans* une chaîne d'expériences mais *devient* à la fois prison, foyer et quartier.

Le chapitre suivant se consacre à un parcours marqué par l'expérience de la rue, espace vécu qui se caractérise alors par l'absence de logement et par l'itinérance d'un espace d'hébergement à l'autre.

Chapitre 5 : Une prison assistancielle ou le parcours de l'itinérance

Je dirais que c'est la rue qui m'a mis en prison. Mais d'un côté, la prison, ça m'a fait sortir de la rue aussi.
Alexandre, 20 ans.

De nombreuses recherches se sont intéressées aux sans-abri et à la manière dont leur condition est judiciarisée et marginalisée. Au cours de l'histoire européenne, le traitement de cette population oscille entre « répression et assistance » (Vexliard, 1957) ou encore entre « potence et pitié » (Geremek, 1987), à travers des dispositifs, qu'il s'agisse d'organes pénitentiaires ou de l'aide sociale, qui distinguent « bons » et « mauvais » pauvres. Si aujourd'hui, « le vagabond […] n'est plus fondamentalement le paysan déraciné, victime de l'exode rural, [il] est le produit des mécanismes de relégation de la société urbaine, au sein desquels dominent les perturbations familiales et l'instabilité du marché de l'emploi » (Mucchielli, 1998, p. 127). L'absence de domicile et l'itinérance qu'elle entraîne sont toujours tributaires de cette représentation duale entre, d'un côté, des victimes d'une conjoncture économique et sociale défavorable et, de l'autre, des « paresseux » qu'il faudrait resocialiser, voire des individus dangereux à écarter (Gueslin, 2013) : en témoignent notamment l'existence et la persistance des arrêtés anti-mendicité (Damon, 1997). De ce fait, nombre de sans-domicile sont amenés à fréquenter, tantôt des lieux d'assistance pour bénéficier d'un hébergement, recevoir un accompagnement social ou encore accéder à des biens de première nécessité (alimentation, produits d'hygiène, etc.), tantôt des institutions de répression, en général la prison.

Ce chapitre sera consacré à la description du parcours d'individus qui se retrouvent sans-domicile, pour une durée assez longue. Bien que l'expérience de la rue puisse concerner toutes les personnes rencontrées dans le cadre de cette recherche, plusieurs éléments permettent de distinguer ce parcours. L'absence de domicile y constitue une dimension largement structurante alors que dans les deux récits précédents, il s'agissait davantage de l'addiction (chapitre 3) ou encore de la délinquance comme carrière (chapitre 4). Même si la consommation de drogues ou d'alcool peut être fréquente (Schlegel, 2015) et amener des

professionnels de santé à qualifier ces personnes de « toxicomanes », celles-ci ne rentrent pas dans une « expérience totale » (Castel, 1990). Ce sont plutôt les institutions connues, la solitude comme mode de subjectivation ou encore l'expérience de la rue en elle-même qui vont converger et se configurer pour produire un parcours très différent.

D'abord, les personnes font essentiellement l'expérience d'établissements d'assistance tels que des foyers de l'Aide Sociale à l'Enfance, des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, des Centres d'Hébergement d'Urgence ou encore des accueils de jours pour sans-abri. La prison apparaît plusieurs fois dans le parcours, pour des durées assez courtes, généralement de quelques mois. Ensuite, les infractions que les personnes commettent sont décrites comme nécessaires pour vivre dans la rue et correspondent à une *délinquance de survie* (chapitre 2). Les individus se représentent leurs pratiques comme indispensables pour supporter l'absence de domicile et même y subsister. Il s'agit en général d'infractions telles que le vol à l'étalage, la violation de domicile, des cambriolages, des actes de dégradation de l'espace public, la possession de produits classés stupéfiants ou encore des « combats » entre « gars de la rue » (Besozzi, Marchal, 2022).

« Il est bien difficile de parler des errants comme s'il s'agissait d'une réalité qui se prête aisément à l'objectivation sociologique. D'hier à aujourd'hui, en effet, nomades, trimardeurs, Tziganes, migrants étrangers, sans-abri de toutes sortes se trouvent dans des situations irréductibles les unes aux autres et ne constituent en rien un groupe social : ils sont "d'ailleurs et de nulle part"[164], n'ont ni communauté de destin ni sentiment d'appartenance et pas davantage d'intérêt qui les relie » (Rodriguez, 2014, p. 23). La notion d'errance recouvre des situations très hétérogènes et désigne essentiellement « la limite d'un processus de désaffiliation » et de marginalisation (Castel, 1995, p. 97). Elle est généralement employée pour désigner la situation de personnes rassemblées sous les termes génériques de « SDF », « sans-domicile » ou encore « sans-abri ». La catégorie « Sans-Domicile-Fixe » correspond à une situation administrative particulière, celle de l'absence de logement autonome : elle peut concerner aussi bien des personnes hébergées dans des établissements d'assistance, que des « sans-abri », qui occupent l'espace public à défaut de l'obtention d'une place dans le parc locatif ou assistanciel. De fait, cette catégorisation assoit la construction d'une identité sociale négative (Bresson-Broyer, 1994) et se définit à partir d'une situation de privation, précisément d'un droit, celui du logement. Au Canada, l'expression employée est plutôt celle d'« itinérance », qui insiste davantage sur le caractère mobile et erratique, à l'instar de la

[164] L'auteur emprunte ici le titre de l'ouvrage d'André Gueslin (2013)

notion d'« errance », plus populaire en France. Les termes seront employés simultanément pour désigner, de manière générale, la précarité résidentielle de ces personnes, qui naviguent entre la rue, les espaces d'assistance et parfois le logement dit autonome.

Dans une première partie, la phase initiale du parcours sera décrite, en commençant par une séparation douloureuse et un placement auprès de l'ASE vécu sous le prisme de l'aliénation. Une seconde partie sera consacrée à l'expérience de la rue et à la manière dont elle se conjugue à celle d'institutions d'assistance et de la prison. Enfin, une troisième partie aura pour objet l'ultime étape du parcours, où le rapport à la prison évolue, tout comme la façon dont les individus appréhendent leur mode de vie. Une peine plus longue intervient et modifie la perception du temps.

I. Une famille absente et des foyers de l'enfance

Les recherches en sciences sociales ont montré qu'une proportion importante des personnes sans-domicile avait fait l'objet d'un placement au cours de l'enfance. L'enquête INSEE « Sans-domicile » de 2012 dévoilait qu'un quart[165] a été confié à des familles d'accueil ou des foyers (Yaouancq, Duée, 2014). 23% des utilisateurs des services d'aide (hébergement temporaire et restauration gratuite) nés en France, ont été placés dès leur plus jeune âge par le biais de l'ASE ou de la PJJ (Marpsat, Frechon, 2016). Plus précisément, 86% (90% pour les personnes nées en France) déclarent avoir vécu au cours de l'enfance un événement douloureux dans l'environnement familial. « Plus de la moitié des sans-domicile signalent un problème de santé grave, un handicap, ou même le décès de leur père, de leur mère ou d'un autre proche (16 % en population générale pour les personnes âgées de 25 à 65 ans, 13% pour les 25-40 ans) ; en outre, 4 fois sur 10, leurs parents se sont séparés ou étaient en conflit quand ils étaient enfants (14% en population générale pour les personnes âgées de 25 à 65 ans, 19% pour les 25-40 ans). 15% des sans-domicile (2% des personnes en population générale) ont été placés dans leur enfance au titre de la protection de l'enfance (DDASS, aide sociale à l'enfance ou protection judiciaire de la jeunesse), que ce soit en famille d'accueil, en institution ou en foyer. Cette proportion atteint même 26% parmi les sans-domicile nés en France » (Yaouancq, Duée, 2014, p. 132-133).

Les données de l'enquête de l'INSEE permettent également de soulever un problème, que nous allons tenter d'élucider dans ce chapitre. En effet, « la proportion de sans-domicile placés dans leur enfance diminue fortement avec l'âge : elle atteint 36% chez les 18-25 ans, un peu plus de 25% chez les 25-29 ans mais est inférieure à 10% au-delà de 30 ans » (Ibidem, p. 133). Les personnes placées au cours de l'enfance connaissent donc, pour une partie d'entre elles, un passage à la rue, ce qui suggère que la transition entre la prise en charge par la protection de l'enfance et le logement individuel est délicate ; que plusieurs personnes se retrouvent sans domicile quelques mois ou quelques années, avant de voir leur situation résidentielle se stabiliser. « Au sein même des personnes placées dans leur enfance actuellement utilisatrices de services d'aide, les parcours de placement longs ou "sinueux" correspondent souvent à des formes plus précaires d'hébergement lors de la vie adulte et à un usage plus fréquent des services d'aide. Enfin, pour ces personnes anciennement placées, le premier épisode de rue ne fait pas toujours suite à l'arrêt de la prise en charge, il a pu précéder

[165] Parmi le sans-domicile nés en France.

voire motiver le placement durant l'enfance ou bien avoir eu lieu (beaucoup) plus tard » (Marpsat, Frechon, 2016, p. 37). Cette situation de précarité résidentielle à la sortie du placement est également observée dans plusieurs pays occidentaux (Frechon, 2001, 2005 ; Courtney et al., 2001 ; Daining, Depanfilis, 2007 ; Min Park, Metraux, Culhane, 2005).

Lorsqu'on s'intéresse à la population incarcérée en France, les données ne permettent pas, faute d'enquête uniformisée et systématique sur le territoire, d'évaluer le nombre de personnes ayant été placées ou SDF. Cette thèse s'appuie sur une démarche qualitative et n'a pas une ambition de représentativité à l'égard de la population incarcérée ; ce n'est de toute façon pas l'intérêt d'une telle approche. Il s'agit plutôt de regrouper plusieurs sources et de comprendre de quelles manières peuvent se configurer trois types d'expériences, celle de la rue, du placement au cours de l'enfance et, enfin, de la prison ; et de mettre en lumière la façon dont les personnes donnent du sens à leurs expériences et à leurs actions, celles-ci ne pouvant être réellement comprises qu'en les ramenant à un ensemble complexe.

Nous verrons, dans une première partie, la manière dont la décision de placement est associée à une cassure radicale des liens familiaux. Puis, nous décrirons une forme de résistance qui consiste à contredire le contenu du dossier de placement.

A. Être isolé pour posséder son histoire

Les récits renferment tous des faits marquants tels que des maltraitances vécues au cours de l'enfance, une situation d'isolement extrême ou encore des souffrances psychologiques durables. Ces expériences douloureuses vont s'imbriquer avec plusieurs mécanismes. D'abord, les personnes acquièrent un sentiment de solitude suite à la rupture de leurs liens familiaux. Elles déplorent la séparation avec leurs parents, leurs frères et sœurs ; elles y voient l'origine de leurs difficultés. Ce manque d'ordre affectif aurait développé chez elles une incapacité à exprimer et éprouver des sentiments d'attachement ; et en même temps elles auraient acquis une capacité à supporter et surmonter leur situation d'isolement. Ensuite, cette disposition, si l'on peut oser le terme, à vivre séparé des autres va devenir un outil pour renverser l'assignation identitaire, en particulier au sein d'établissements de l'Aide Sociale à l'Enfance. Très jeunes et disposant de peu de ressources, les individus n'ont bien souvent que la fuite comme résistance. S'isoler va alors devenir une réponse évidente pour s'éloigner du regard trop étouffant qui découle de l'assistance dont ils bénéficient. Ainsi, lorsque le sentiment de solitude est engendré par des circonstances extérieures, les personnes résistent à

travers l'amplification de cet isolement : c'est par la solitude qu'elles souffrent et c'est en même temps par la solitude qu'elles tentent de conserver leur qualité d'acteur.

1. La séparation avec les proches

Certaines personnes qui subissent des maltraitances ne sont pas prises en charge par l'ASE, faute de signalements. Pour Sébastien, 37 ans, les services sociaux n'ont pas eu connaissance des faits. Les violences quotidiennes demeurent même invisibles lorsqu'il se rend à l'école :

> Ce qu'il se passait à la maison restait à la maison quoi... Il n'y a jamais la police qui est venue. Quand j'étais petit, jusqu'à ce que je parte, je n'ai jamais eu de suivi des services sociaux. Même étant petit, je n'ai jamais eu de bleus sur le corps pour qu'ils aient un doute ou quoi que ce soit quoi. Et puis j'étais connu comme quelqu'un qui aimait bien se battre à l'école... Donc même quand j'avais des coquards, ils ne se posaient même pas de questions. Comme mon père me tapait dessus et que je lui rendais les coups... Et bien, je me défendais aussi à l'école.

L'ensemble des personnes qui correspondent à ce parcours décrivent un isolement qui commence dès le plus jeune âge. Leur famille est peu présente ou alors les liens sont distendus. Marc, 19 ans, a rapidement été délaissé par ses proches. Son récit est celui d'une séparation précoce et de l'acquisition rapide d'un sentiment de solitude qui, nous le développerons, se transformera progressivement en attrait pour le retranchement. Marc évoque, de façon péjorative, les potentiels liens qu'il pourrait nouer au sein d'une famille de substitution. Cette construction serait devenue impossible puisqu'il n'aurait jamais été socialisé à cette forme de proximité. Il introduit l'idée selon laquelle l'isolement se transformerait progressivement en disposition, dont l'élément déclencheur est ici un abandon. Alors que Marc est gardé par son père pour les vacances, sa mère n'est jamais revenue :

> Je n'ai pas vraiment eu de famille qui était là pour moi. […] J'ai vécu chez ma mère mais elle n'a jamais été présente. Dès mon plus jeune âge, j'avais le droit de faire ce que je voulais. Je n'ai jamais vraiment eu de lien familial parce que, ça ne me plaît pas déjà. Ça ne me plaisait pas. Maintenant que j'ai grandi, j'ai bien réfléchi à tout ça : ma mère, elle m'a abandonné quand j'ai eu six ans. À partir de là, je suis parti chez mon père. Depuis ce temps-là, ça a commencé à être chaotique... […] Mon père, il était malade, il avait le cancer. Du coup, il s'occupait de lui, Madame, ce que je comprends totalement. Mais bon, à cette heure-ci, il pourrait être là quand même, en sachant qu'il habite juste à côté…

Cette situation amène rapidement Marc vers un placement auprès de l'ASE. D'abord en famille d'accueil, il fugue régulièrement et est ensuite transféré dans un foyer de l'enfance. Il

en raconte son expérience, notamment sa difficulté à accepter des règles de conduite ainsi que ce qu'il interprète comme des signes de condescendance :

- Toutes les familles que j'ai faites, ça se passait mal. […] J'en ai fait cinq ou six. Ce n'est pas terrible quand, quelqu'un veut t'éduquer ou te faire apprendre le sens de la famille alors que tu n'en as pas eu. Enfin, que tu n'as pas été élevé là-bas. C'est compliqué, vraiment. C'est pour ça que je n'ai jamais accepté les règles, de n'importe qui d'ailleurs...
- En fait, le plus difficile c'était d'accepter qu'on vous fasse la leçon, qu'on vous donne des ordres ?
- Voilà, le plus compliqué c'est ça : qu'on ose me dire ce que je dois faire. Alors que mon père ne me l'a jamais dit, ou ma mère... Alors qu'eux-mêmes n'ont pas d'enfants : ils sont obligés de s'occuper des gosses des gens. Après, je ne suis pas tombé dans des bonnes familles : des familles qui se croyaient au-dessus de tout le monde, vraiment... En plus, elle portait bien son nom, la dame chez qui j'étais : elle s'appelait Madame Perfection, et son prénom à l'ancienne, vieille France à peu près. Et, moi, je ne peux pas, ce n'est pas possible. Je suis parti.

Marc se décrit également comme très isolé dans les foyers de l'enfance où il sera transféré par la suite. Il n'a pas d'amis et n'accorde pas sa confiance : il considère que personne n'est réellement fiable :

> Je n'ai pas d'amis. Les seuls amis, ce sont mes poches. […] Des connaissances, il y en a partout, tu en fais partout. […] Je n'ai pas d'amis, je n'en veux pas : des amis qui sont là quand tu as quelque chose et quand tu n'as pas, ils ne sont pas là, ça ne sert à rien...

Il est intéressant d'observer la façon dont Marc met en lien sa séparation familiale avec sa difficulté à tolérer des règles provenant d'autres interlocuteurs : c'est parce qu'il n'aurait pas connu une éducation traditionnelle qu'il serait incapable de s'adapter à de nouveaux rapports sociaux au sein de sa famille d'accueil. Le sentiment de solitude est une constante expérientielle dans son parcours :

- Vous diriez que c'est quelle expérience qui vous a le plus marqué ?
- […] La famille je pense… Parce que, la prison, ça me passe au-dessus de la tête, clairement ! Le plus compliqué, c'est de dire à toi-même que tu n'as pas de contacts avec ta famille, mais que tu as une famille. Ce qui est plus compliqué, c'est de se dire que tu es abandonné par toute ta famille alors que, j'ai une famille, elle est énorme ! Et de me dire qu'il n'y a personne qui est là pour moi... Même quand j'étais petit, il ne faut pas croire : j'ai des tantes, j'ai des sœurs, j'ai tout ce qu'il faut, des oncles, des cousins... Vraiment, il n'y en a pas un pour relever l'autre.

À ma question, assez naïve et qui suggère de hiérarchiser des événements, c'est « la famille » et son absence que propose Marc comme élément le plus important de son existence. Et cette séparation précoce serait à l'origine de son parcours ultérieur. Partout où il se rend, cet

isolement reste présent, à la fois comme souffrance et comme instrument de traduction face aux difficultés qu'il rencontre. Il peut notamment agir à partir de cette réalité et choisira plus tard, on le verra, de solliciter une place dans un établissement d'hébergement ou le retour à la rue plutôt que l'accueil informel de connaissances.

Fabien, 31 ans, a également des liens très distendus avec sa famille. Alors accueilli dans un CHRS lors de l'entretien, ce n'est que récemment qu'il a repris contact. Il m'explique à quel point les démonstrations affectives lui ont manqué et le surprennent lorsqu'elles apparaissent des années plus tard :

> Avec ma mère, ça n'allait jamais. Il n'y a que cette année que je lui reparle, on reprend contact. Tous les jours, elle m'appelle. Ça me paraît bizarre mais je suis content. Elle me dit des « je t'aime », qu'avant je n'avais jamais... Jamais, jamais, elle ne m'a fait de câlins. Jamais, elle ne m'a pris dans ses bras. Depuis que j'ai cassé mes jambes, que je suis au foyer (au CHRS), que je la vois de temps en temps, elle me prend dans ses bras, elle me dit : « je t'aime ». Ça fait bizarre. Je me sens comme un bébé en fait. Je n'ai pas l'habitude.

Tout comme l'évoquait Marc, que nous citions précédemment, cette absence de démonstrations affectives au cours de l'enfance serait, selon Fabien, à l'origine de ses difficultés à en manifester en retour :

> Quand j'étais jeune, je ne m'entendais pratiquement avec personne. Même encore aujourd'hui, j'ai du mal à faire confiance. Je ne ressens pas de l'amour quoi. Je ne vois pas pourquoi je le donnerais à quelqu'un d'autre alors que je ne sais pas ce que c'est…

Corentin, 42 ans, explique, quant à lui, que ce sont les décès successifs de son père et de son frère alors qu'il n'avait que sept ans, qui ont engendré ce sentiment de solitude :

> Je m'en souviens, j'étais souvent allongé dans mon lit, je regardais le plafond, et je me disais : « tiens, je ne serais jamais tonton... » C'est bizarre hein ! C'est à ça que je pensais. […] Et ça fait naître un sentiment de solitude aussi.

La mort semble le poursuivre lorsque, des années plus tard, ses amis disparaissent suite à un accident de la route. Corentin en sera particulièrement affecté. Son isolement serait à la fois de son fait – il reste seul volontairement – et engendré par ces circonstances malheureuses et récurrentes :

> C'est à ce moment-là que je commence à me reculer par rapport à ma famille. […] Du coup, je n'ai plus eu de soutien familial après. Et c'est quelque chose qu'on fait de soi-même, on s'éjecte soi-même. Vous voyez, par exemple, ça fait sept, huit mois que vous ne

> voyez plus quelqu'un, c'est un peu difficile de lui dire : « coucou, c'est moi qui reviens ». Donc au fur et à mesure, je m'éjecte de ça...

Alexandre, 20 ans, décrit, quant à lui, les raisons de son placement. Orphelin originaire d'Europe de l'Est, il est d'abord adopté par un couple de Français. Mais face à la disparition de son père adoptif, sa mère n'a plus la force d'assurer cette responsabilité et décide de le confier à l'ASE :

> Je suis né à ville G., en Biélorussie. Je suis arrivé en France à quatre ans et j'ai été adopté par une famille française. […] Mais, malheureusement, je n'ai pas eu de chance : dans ma famille adoptive, il y a eu un décès juste après mon arrivée, mon père adoptif. Ça a compliqué les choses. […] Ma mère adoptive est partie en dépression. Et c'est là que j'ai été placé, à l'Aide Sociale à l'Enfance. […] J'ai encore des vagues souvenirs mais c'est difficile quand même d'être séparé de ses parents. Ça se rejoint dans toutes les familles d'accueil que j'ai faites.

Cet isolement perdure lorsque, bien des années plus tard, il sera incarcéré. Alexandre n'a pas de visites de proches au parloir et la relation avec sa mère est rompue. Ses relations sont également particulièrement volatiles. Il égare le numéro de téléphone de son frère et n'est donc plus en capacité de le contacter. Son discours rejoint également ceux de Marc et Fabien ; ne compter que sur soi est une nécessité dans un contexte où les relations demeurent labiles :

> - Je n'ai pas de famille. Je crois que, ma mère adoptive, entre trois incarcérations, elle m'a envoyé cinquante euros. […] Elle m'a envoyé une lettre en disant qu'elle ne voulait plus de nouvelles de moi. Depuis cette lettre et les cinquante euros, je n'ai plus jamais eu de contacts... […] C'est parce que je pense qu'elle n'assume pas son rôle de mère. Elle s'est dit : à mes yeux, il vaut cinquante euros donc on lui donne cinquante euros et bye, bye quoi.
> - C'est dur...
> - Oui c'est assez dur mais quand vous avez été élevé dans un milieu difficile, vous connaissez tout ça. Franchement, je suis habitué. Ça ne m'a même pas attristé. J'ai grandi, j'ai vingt ans, j'ai compris qu'à un moment, il faut avancer de votre plein gré. […] Depuis que j'ai été incarcéré, je n'ai plus de contacts. J'avais mon frère, il m'avait laissé son numéro de téléphone, mais je l'ai perdu et du coup j'ai plus de contacts avec...

Mathieu, 55 ans, raconte son placement auprès de la DDASS[166] et la définitive séparation avec ses frères et sœurs. Il ne reçoit presque aucune visite et l'intégralité de ses

[166] La Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) est une ancienne administration de l'Etat, déconcentrée au niveau départemental, qui intervenait dans les secteurs sanitaire, social et médico-social. Aujourd'hui, la prise en charge des mineurs vulnérables est réalisée par l'ASE, sous la responsabilité des départements.

contacts se développe à l'intérieur de l'établissement. Il noue des liens avec d'autres résidents du foyer dans lequel il est hébergé mais ces relations ne dureront pas :

- Je n'ai aucune relation familiale. […] On est une famille, sans être une famille quoi, parce qu'on n'a jamais eu de lien familial. […] On a le nom et le sang, c'est tout (rires). […] J'ai vu mon père deux, trois fois dans ma vie et ma mère à peu près la même chose. […]
- Donc, en fait, votre famille c'était dans le foyer... (silence, il soupire)
- Je ne sais pas si on peut appeler ça une famille... Mais on peut dire ça. Mais les liens les plus accrochés, c'était avec les gars du foyer quoi, ça c'est clair.

Mathieu déplore ce déficit de relations ou simplement de liens sociaux qui puissent s'installer durablement. L'incommunicabilité de son expérience est ici imputée à cette rupture familiale. Il y nomme à la fois quelque chose d'indicible, dans la mesure où seule l'expérience de cette séparation durable peut en permettre une réelle compréhension, et d'irréversible, puisque cette cassure des liens n'est pas réparable :

- Ce n'est pas que ce n'est pas explicable mais ce n'est pas compréhensible... On ne peut pas comprendre, le manque que vous avez en vous, par rapport à la famille. Vous êtes séparé, donc c'est un manque. Ce ne sont plus les mêmes relations. […] Et puis, à la fin, je ne parlais plus à personne parce que je savais que du jour au lendemain je pouvais partir, changer de foyer... Des amis d'enfance, je n'en ai pas eu, des amis d'adolescence, je n'en ai pas eu. Parce que tout ça s'est démoli à chaque fois. Donc vous ne vous accrochez plus, vous n'avez plus ce sentiment-là, d'amitié. Parce que c'est...
- Instable...
- Voilà c'est instable. C'est trop instable.

Mathieu, tout comme Marc, Fabien et Alexandre, en arrivera aux mêmes conclusions. Il retrouvera ce sentiment de solitude en prison et va considérer qu'il ne peut compter que sur lui-même pour survivre, en détention tout comme dans la rue :

> Même s'ils avaient quelque chose pour m'aider, je n'en voudrais pas. Je ne veux rien de la part de la Justice française. […] Tu m'as fait rentrer, je vais sortir (de prison) mais ne t'inquiète pas pour moi. Moi, je sais comment faire. J'ai l'habitude, je suis né dedans. […] Ici, il y a une chose qui est sûre, c'est qu'il ne faut pas faire confiance, pour quoi que ce soit ! […] Parce que si vous comptez sur quelqu'un d'autre, c'est foutu ! En tout cas, dans mon cas à moi, par rapport à tout ce que j'ai vécu, tout ce que j'ai ressenti…

Par ailleurs, cet isolement pourrait être mis en relation avec la difficulté que rencontrent des sans domicile, à se remémorer certaines périodes de leur existence. Dans le sillage de Maurice Halbwachs (1950), il s'agit de considérer que le souvenir ne peut se manifester et se construire que dans un environnement social. Un individu même fortement isolé compose toujours avec des normes sociales et des valeurs plus ou moins explicites. Mais

nous pouvons émettre l'hypothèse que cette séparation plus radicale a une incidence sur la mémoire et notamment sur la perception du temps. Pour illustrer notre proposition d'analyse, Mathieu explicite sa difficulté à se raccrocher à certains moments de son parcours lorsqu'ils correspondent à des périodes d'isolement :

> Mais après, le foyer B., je ne peux rien vous dire là-dessus. Je n'ai aucun souvenir de ça. C'est parce qu'on me l'a expliqué... Et le foyer T., c'était un grand foyer. Là j'ai des souvenirs, parce que j'étais encore en relation familiale.

Nous y reviendrons dans la seconde partie de ce chapitre, la solitude est présente à chaque étape du récit. Lorsque les personnes se retrouvent sans domicile, la mémoire semble être évanescente et offrir des repères plutôt imprécis. Le temps sera vécu de manière aliénée, du fait notamment de cette solitude quotidienne.

Les entretiens manifestent par ailleurs une saturation presque radicale, devant les sollicitations de mise de récit, ainsi qu'un rejet face aux décisions prises par l'institution. La sous-partie suivante s'intéresse aux modes de résistance des personnes pour conserver la maîtrise sur leur histoire.

2. Refuser l'imposition d'une histoire

Cette solitude qui prend corps au cours du placement s'accompagne régulièrement d'un sentiment de colère envers l'ASE. Cette rancœur se manifeste particulièrement à l'égard des demandes d'adoption, à l'initiative des assistants familiaux. Bien que cette démarche puisse signifier un changement identitaire moins stigmatisant, en permettant de quitter, au moins partiellement, le statut d'enfant placé pour un lien de filiation, les personnes manifestent du rejet à l'égard de cette tentative. Cette réaction pour le moins étrange en apparence, ne peut se comprendre qu'en la mettant en relation avec l'injonction biographique à laquelle ils font face de manière récurrente.

Grégoire, 34 ans, a été d'abord placé à l'âge de trois ans, dans une famille d'accueil avec son frère, mais éloigné de sa petite sœur. Son récit démarre directement par cette séparation et la montée progressive d'un sentiment de colère. Il ne supporte pas son statut d'enfant placé et le fait d'avoir été retiré à sa mère, ce qu'il résume par le terme « situation » :

> Je suis resté jusqu'à mes treize, quatorze ans (en famille d'accueil). Et après je suis parti en foyer parce que ça allait plus. […] J'ai commencé à comprendre la situation et j'avais commencé à péter les plombs. Et j'ai préféré partir que faire une bêtise.

Cette « situation » fait référence au placement mais également aux propos des professionnels qui l'accueilleront pendant de nombreuses années. Plus précisément, Grégoire ne supporte plus le discours de l'ASE à l'égard de sa mère : elle est décrite comme responsable du placement, du fait de négligences répétées. Cette présentation la rapproche alors d'une figure de marâtre et serait affirmée avec insistance par les professionnels du travail social mais aussi par les psychologues. Au contraire, Grégoire résiste à ce discours. Sa « version » de l'histoire est celle d'un parent malade et victime d'une pathologie contre laquelle il lutte, ici l'alcoolisme. Pour se défendre face à l'injonction à reconnaître cette construction de la « vérité », il éconduira lors de ses 18 ans les sollicitations à consulter son dossier de placement :

> Pour eux, c'est elle la fautive (silence). Ils jugent une personne sans la connaître. […] Je commençais à comprendre la situation. Encore maintenant, je ne la sais pas la vérité, comme je n'ai pas voulu lire mon dossier entier. La vérité, je voudrais la savoir. Mais d'un côté, si c'est pour être pire et faire un truc grave auprès des personnes, ce n'est pas la peine. Ils ont leur version, moi, j'ai la mienne...

À cette version de son histoire, face à laquelle Grégoire tente de se distancer, s'ajoute une proposition d'adoption par sa famille d'accueil. Cet acte fait également l'objet d'un rejet virulent puisqu'il l'interprète comme une tentative d'inscription définitive de ce scénario, celui de l'enfant maltraité par ses parents, que l'institution sauve de négligences lourdes. Grégoire explique qu'il ne veut pas trahir sa mère en acceptant d'être adopté. Ce qui se joue au cours de cette transaction est la conservation d'une mémoire. Prendre un autre nom signifierait céder au discours de l'ASE et donc adhérer à cette identité. Pour cela, il faudrait qu'il accepte de réécrire la trame du passé et donc de s'infliger une nouvelle privation, jusque dans son intimité, ici par le réagencement de ses souvenirs pour les faire coïncider avec le dossier de placement :

- Ça faisait déjà cinq, six ans que j'étais chez eux. Ils nous ont mis à l'école, ils nous ont appris à lire, à écrire, à faire des études […]. Comme ma mère aurait fait. Mais ce n'était pas ma mère et je ne voulais que ma mère. […] L'adoption, ça faisait trop dans la tête. Je suis devenu fou, il y avait trop d'informations dans ma tête. L'adoption, pour moi, c'est pour endormir. Et je ne tombe pas dans le panneau.
- Endormir, c'est-à-dire ?
- Ben je ne me rappelle de rien et on passe à autre chose. En tout cas c'est mon point de vue.

Grégoire décrit également son expérience de placement comme particulièrement difficile. Il n'a pourtant pas été victime de maltraitances, mais il conteste la décision qui lui a été imposée. Ici se manifeste une forme de résistance particulière, entre le *repli sur soi* et l'*intransigeance* qu'a décrit Michaël Pollak comme forme d'ajustement à l'univers concentrationnaire (Pollak, 1990). Ces ajustements dépendent en grande partie des ressources et moyens d'action dont les personnes disposent au sein de l'institution totale (Goffman, 1968). Grégoire connaîtra de nombreux foyers de l'enfance, suite à son départ de la famille d'accueil. Cette décision lui permettrait finalement de contester l'adoption officielle de ses frères et sœurs (qui ont accepté malgré son propre refus). Une fois en foyer, il s'opposera aux règles de vie collectives, en fuguant régulièrement, en refusant de s'impliquer dans les démarches sollicitées par la direction, ou encore de travailler à l'école. Bien que ces ajustements lui permettent de résister aux injonctions qui lui sont faites, il se retrouvera plus tard *installé* (Ibidem) au sein d'institutions, ne parvenant à en sortir qu'avec difficulté et à travers une *conversion* (Ibidem), aux normes de celles-ci, en effectuant des démarches pour obtenir un travail et un logement. Nous y reviendrons dans la seconde partie de ce chapitre. Ici, il est intéressant d'observer la façon dont Grégoire prend conscience que sa résistance finit par produire des effets pervers :

> Franchement je suis devenu un monstre... […] Tellement de haine, tellement de violence. […] Ce sont eux qui m'ont fait devenir comme ça. […] Mais, d'un côté, je suis en train de gâcher ma vie. […] Je suis arrivé à un point où même mon anniversaire : j'en ai eu tellement d'anniversaires dans ma famille d'accueil. Ce n'est pas la même chose, ce n'est pas un anniversaire en famille ou avec sa mère... […] Ça me manque toujours, ma mère. C'est ça le pont qui me manque dans ma vie. Parce que c'est mon modèle. En plus, je suis l'aîné ; je n'ai pas fait un très bon exemple, je suis toujours en foyers. Au moins je travaille mais... Et c'est comme si je n'avançais pas. D'un côté, j'avance mais j'avance en reculant.

Mathieu, 55 ans, raconte également sa difficulté à accepter son adoption par les assistants familiaux. Il a été placé dès l'âge de trois mois en pouponnière, puis a fait un court essai en famille d'accueil avant d'être accueilli en foyer.

> Ça s'était mal passé à l'époque. […] Ils voulaient que je change de nom de famille, de prénom. […] Ils voulaient m'adopter. Donc, après, je ne sais pas ce qu'il s'est passé exactement... C'était une décision de moi-même. […] Et puis ça ne s'est pas fait.

Mathieu ne souhaite pas consulter le dossier de l'ASE concernant son placement. Il faut comprendre que ce qui se joue derrière cette décision est une tentative de résistance contre la

version d'une histoire, la sienne, détenue et contrôlée par l'institution. Ici encore, l'isolement est décrit comme une conséquence de la mesure de placement et une constante dans sa trajectoire. Il considère qu'il ne peut compter que sur lui-même pour survivre dehors :

> Je ne veux pas savoir. Parce que n'importe quelle excuse de la situation n'est pas valable : l'excuse de la situation, où ça s'est passé, où s'est produite mon enfance, n'est pas valable, pour moi. […] « Pourquoi tu m'as enlevé ma famille ? Pourquoi tu m'as pris ça ? Qui t'a donné l'autorisation, qui t'a donné le droit d'enlever quelqu'un d'une famille ? Tu n'as pas le droit... » […] Ça ne m'intéresse pas d'entendre des excuses bidon qui ne serviront à rien, que ce soit de mes parents, de mes frères, des éducateurs, des assistantes sociales... Parce qu'il y a tout un chaînon ensemble qui se joue là-dedans, pour prendre de telles décisions et pour faire vivre ça. […] Il faut être réaliste avec soi-même, avec sa vie, son propre vécu. Moi je sais que là, dehors, il n'y a personne qui m'attend. […] Je sais que je n'ai personne et je n'attends rien de personne.

Les récits démarrent donc par une séparation très douloureuse avec la famille, parents, frères et sœurs, oncles et tantes, cousins… Un puissant sentiment d'abandon émerge alors des placements auprès de l'ASE. Il est intéressant de voir que même si ces personnes n'ont pas été réellement isolées au cours de l'enfance, puisque l'institution a certainement mis en place un accompagnement individualisé, elles associent le placement par l'ASE à une forme d'exclusion. En effet, les relations qui naissent dans les familles d'accueil ou dans les foyers ne sont pas pérennes et chaque cassure de liens redouble le sentiment de solitude et d'incertitude. Par ailleurs, les personnes entretiennent de la colère envers l'institution et développent des résistances. Le fait que l'ASE détienne une version de leur histoire, à laquelle on leur demande d'adhérer, génère finalement un sentiment de dépossession. Leurs refus se manifestent d'abord par de l'indiscipline et par la volonté de quitter le lieu de placement. Nous verrons dans la partie suivante que les fréquents changements de foyers tendent à amplifier le sentiment de solitude et d'incertitude.

B. Turn-over institutionnel et expérience de l'errance

1. Une diversité de foyers de l'enfance et un environnement coercitif

Le turn-over de l'Aide Sociale à l'enfance est en partie engendré par des conditions structurelles : l'institution manque de places et les jeunes sont voués à retrouver leurs familles. Les placements sont d'abord prononcés pour une durée déterminée, qui peut se renouveler ou au contraire aboutir à un retour auprès de parents. Pour les personnes rencontrées au cours de cette recherche, de nouvelles négligences sont constatées et provoquent alors de nouvelles mesures de protection. Des allers-retours entre divers lieux de placement ou entre des maisons d'accueil et le foyer parental en résultent donc. Par ailleurs, les personnes fuguent parfois de façon régulière des lieux de placement. Les individus déplorent certains aspects inhérents au fonctionnement d'un établissement collectif, notamment les règles sont jugées trop nombreuses et parfois absurdes. À ces règles s'ajoute la dimension symbolique de l'accompagnement social dont nous parlions dans la partie précédente (concernant les motifs du placement mais plus généralement le statut qui découle de la prise en charge). Si les démarches des travailleurs sociaux sont bienveillantes, les personnes sont régulièrement renvoyées à leur position subordonnée, à travers des incitations aux « bons » comportements ou encore la manière de gérer leurs propres traumatismes, en particulier par le recours à la verbalisation. Face à une situation coercitive et sans autre moyen de défense contre l'assignation identitaire, les jeunes fuient les établissements, passent la journée ou la nuit dehors et provoquent des transferts d'un foyer à l'autre. Des problèmes de comportements peuvent, par ailleurs, engendrer des exclusions des lieux d'accueil et des parcours jalonnés de ruptures (Jamet, 2021 ; Lacroix et al., 2021). C'est aussi dans ces contextes de fugues, que leur sentiment de solitude se renforce et se transforme progressivement en goût pour l'autarcie. En effet, ces enfants « déplacés » « [investissent] *a minima* le placement parce que les conditions de son accueil ne sont pas pérennes ou ne le deviennent qu'au terme de plusieurs changements ; l'épuisement et la peur de créer des liens qui peuvent se voir fragilisés par une rupture font que l'enfant protégé par le placement se retrouve dans une situation où la sécurité n'est pas forcément plus acquise que dans son milieu d'origine » (Potin, 2013 p.48).

Après une prise en charge en famille d'accueil, Mathieu est « transféré » lors de ses 18 ans, dans un foyer pour jeunes majeurs. L'établissement disposait notamment de dortoirs. Il

est intéressant d'observer la sémantique qu'il utilise, osant presque la comparaison du foyer avec une prison. La liberté au sein d'institutions reste toujours relative du fait de l'existence de règlements, parfois stricts. Alors âgé de 18 ans, Mathieu juge sans pertinence l'inspection régulière de sa gestion financière. D'une certaine façon, il espérait trouver un régime plus souple une fois adulte et fait face à des désillusions en constatant que les exigences sont similaires :

> On avait une liberté, sans être libérés, sans avoir de liberté parce qu'on devait tout justifier. Si on faisait des courses, par exemple, on devait ramener les tickets de caisse. Si j'achetais un pantalon […], je devais prouver que j'avais acheté un pantalon, ramener le ticket de caisse, ramener le pantalon.

Marc, 19 ans, décrit, quant à lui, sa difficulté à supporter le quotidien en foyers de l'ASE. Tout comme Mathieu, il trouve l'environnement trop coercitif et fera la comparaison avec la prison, qu'il connaîtra plus tard, employant ici l'expression « finir son temps » pour désigner sa période de placement. Ses fréquents changements de foyers auraient provoqué, selon lui, sa judiciarisation : à cause de sa difficulté à accepter le règlement, son dossier enclencherait une surveillance particulière :

> J'ai fait entre six et dix foyers, facile. […] Parce qu'en fait, en fugue, je partais à des 3-400 kilomètres. […] Ils croyaient qu'en nous enfermant que... Quand tu as six, sept, huit ans, ça va encore, parce que tu n'as pas tes idées toutes faites sur ce qui peut être le respect, l'autorité. Alors que moi, j'étais peut-être un petit peu plus vieux, j'avais déjà mes idées là-dessus. Parce que je n'en ai pas eu d'autorité, je n'ai pas eu de règles. Vraiment, c'est compliqué. Et ça m'a amené ici (en prison). […] Tout ce qui était foyers, familles d'accueil, ça a toujours été compliqué. C'est pour ça que j'ai fini en prison, sinon je ne serais pas ici hein... J'aurais tenu dans un foyer, je ne serais pas en prison (rires). Parce que, mon dossier, il aurait été clôturé bien avant. Mais ça n'a pas marché… J'aurais été en foyer, j'aurais fini mon temps, je n'aurais jamais eu des six mois, tac, ils te mettent des six mois, six mois...

Par ailleurs, le dernier foyer de l'ASE qu'il a connu disposait d'une annexe pour les adultes et il y décrit un espace plutôt fermé ; les activités se déroulaient totalement à l'intérieur. Marc fuguait alors régulièrement pour en sortir :

> On allait à l'école, on faisait du sport, on avait des petites sorties une fois par semaine, accompagnées par des éducateurs. À part ça, au foyer S., j'avais un peu plus de liberté et puis, je me sauvais du foyer parce que ce n'était pas pour moi quoi (rires). […] Professeurs, éducateurs, assistantes sociales, médecins : tout se passait à l'intérieur du foyer. On sortait du foyer pour aller à l'église... Mais bon comme je n'allais jamais à l'église, je me sauvais (rires).

Alexandre, cité précédemment, est d'abord placé dans plusieurs familles d'accueil. Plus tard, il sollicite une place en foyer, explique-t-il, pour fuir un environnement trop contraignant. C'est en particulier le regard condescendant d'autrui qu'il déplore dans les familles d'accueil. En effet, s'il préfère vivre dans un établissement collectif, c'est parce qu'il y retrouverait des personnes ayant une identité similaire à la sienne, une identité qui découle finalement de la situation de placement :

> C'est moi qui ai demandé à être en foyer. Parce que la famille d'accueil, ça ne me plaisait plus et il y a plus de libertés en foyer : on pouvait fuguer... […] Mais, je veux dire, il y a plus de libertés : vous êtes avec d'autres jeunes qui n'ont pas le même parcours, mais ça se ressemble plus ou moins. Du coup, vous vous sentez accepté et vous n'êtes pas avec des gens que vous ne connaissez pas et qui vous jugent.

Le point de convergence de ces récits réside ici dans la signification que porte la mise sous tutelle par l'assistance sociale, qui peut se traduire en un statut dévalorisant et incarner une déchéance.

Grégoire, précédemment cité, a également connu une diversité de foyers de l'enfance. Les départs sont engendrés par des fugues ou bien par des comportements jugés problématiques, qui entraînent une expulsion et un transfert vers un autre lieu :

- Tous les foyers que j'ai faits, c'est la DDASS. J'ai fait des bêtises, je me suis fait virer. Je me suis fait virer beaucoup. Mais ouais, c'était des petits passages.
- Des petits passages de combien de temps ? Quelques mois ?
- Quelques mois ou un an. […] J'ai fait le foyer T., le foyer B., H., L. Après je suis parti à ville L. Je suis revenu au foyer B. […] Je n'allais pas à l'école, je faisais des bêtises. J'ai insulté tout le monde. Je ne parlais pas, je frappais... Ça m'a vraiment rendu fou ! Ce n'est pas eux qui m'ont rendu fou, c'est la situation.

Grégoire a, par ailleurs, des difficultés à accepter ce qu'il décrit comme des remontrances. Les rendez-vous annuels organisés par le Département, dont il parlera longuement au cours de l'entretien, se rapprocheraient presque de jugements au sein d'un tribunal :

> Quand je devais aller à ville L., au Conseil Général, tous les ans, je savais que j'allais m'en prendre plein la gueule. C'est une grande pièce et il y a plein de psychologues, éducateurs... […] Et ils t'en mettent plein la tête, plein la tête, plein la tête. […] Ils disent : « Il faut travailler à l'école, sinon tu ne vas rien faire de ta vie ». Ils prennent la place de ma mère et je n'ai pas voulu. […] Et je leur ai fait vite comprendre que peut-être qu'avec les autres ça marche mais pas avec moi (silence).

Tout comme Marc, précédemment cité, Grégoire décrit un fonctionnement qui tend à rapprocher le foyer de l'enfance d'une institution totale. L'enseignement, les activités sportives, les repas ou encore les instants de repos se déroulent exclusivement à l'intérieur. Il évoque également les adaptations nécessaires pour « se faire un monde » :

- On ne pouvait pas sortir, à part quand on fuguait mais... On pouvait se balader dans le parc ou aller faire un foot, mais dans le centre même. Parce qu'en fait, quand je réfléchis, c'est que des centres fermés qu'ils m'ont mis. Je n'ai jamais vu le jour. Enfin je voyais le jour mais je ne pouvais jamais croiser personne dehors.
- C'était toujours la cour du foyer quoi...
- Ouais. Après, avec le temps, tu ne fais même plus attention, ça devient... Comme les moutons, ils ne servent à rien : allez hop, tu dois sortir, allez hop, tu dois rentrer... Ça devient une habitude naturelle. Après, vivre à plusieurs, au début, c'est difficile. On ne connaît pas ce monde-là. Il faut se faire entre parenthèses « un monde » : pas te laisser faire, pas te faire marcher sur les pieds.

L'expression « entre parenthèses » (employée au lieu de « guillemets ») suivie de « un monde » évoque un sentiment proche de l'enfermement : la période passée en foyer est un passage, un temps presque hors du temps, au cours duquel il s'agit de se créer un univers. Grégoire semble d'ailleurs associer le foyer de l'ASE à un « centre fermé » de la PJJ, dans lequel il est important de se montrer digne face aux autres.

Après cette période de circulation institutionnelle, les personnes se retrouvent parfois démunies à leur majorité, l'ASE étant destinée aux moins de 18 ans. Nous verrons que la transition peut se révéler périlleuse.

2. La rupture de prise en charge

Les personnes décrivent également leur entrée progressive dans un mode de vie itinérant. La première expérience de la rue intervient parfois avant la majorité, soit avant l'intervention de l'ASE, soit en cours de placement. En effet, certaines expériences de fugue au cours de l'enfance et de l'adolescence ont une incidence sur la perception de la précarité résidentielle, en particulier lorsqu'il s'agit de dormir dans un espace public (Bruneteaux, 2016 ; Gardella, Arnaud, 2018). Au cours des entretiens, les personnes me racontent comment, très tôt, elles ont passé la nuit dehors ou dans des squats plus ou moins salubres.

Le père de Marc était malade et n'avait pas la capacité de s'occuper de lui convenablement. Suite à ce qu'il évoque comme des « bêtises », Marc se retrouve finalement sans-abri, son père ne désirant plus l'héberger :

- J'étais soit chez mon père ou dans la rue, ou chez ma sœur. C'était compliqué. Sinon j'étais chez mon père. Mais toutes ces années-là, ce n'était pas lui qui s'occupait de moi, c'est moi qui m'occupais de lui... […]
- Et quand vous dites soit dans la rue, soit chez votre sœur, c'est-à-dire ? Il y a des fois vous étiez dehors ?
- Oui, ça m'est arrivé plus d'une fois. À partir de 2011, de toute façon : 2011, 2012, 2013, 2014, j'étais SDF. Mon père ne voulait plus de moi en fait. Enfin, ce n'est pas qu'il voulait plus de moi : il ne voulait plus de problèmes avec tout ce que je pouvais faire (les pratiques illégales).

Marc sera placé par l'ASE suite à ces négligences parentales, mais il explique que ses premières expériences de la rue ont lieu alors qu'il n'avait que onze ans. Constat pour le moins surprenant, vivre dehors lui paraissait plus enviable que de rester dans les foyers. Règles trop restrictives, environnement violent, là encore, la sémantique de l'enfermement traduit un sentiment de coercition :

- Je fuguais. C'est pour ça que, pour la Justice, ça n'a jamais été cohérent de dire que je suis à la rue. Pour eux, je n'étais pas à la rue : j'avais une place dans les foyers. Mais je leur ai dit : c'est impossible pour moi. Et ils ne l'ont jamais compris. […] Toutes les personnes qui peuvent apporter de l'autorité mais qui n'ont rien à voir dans mon espace de vie à moi, ben ils peuvent se... […] C'était un choix. Si je ne voulais pas aller au foyer c'est que c'était un choix. J'étais mieux dehors qu'à l'intérieur, voilà. Même si tu es nourri, tu es blanchi, peut-être... Mais la vie là-bas, elle n'est pas pareille, ce n'est pas facile.
- Et qu'est-ce qu'il y a de « pas facile » justement ?
- Ben allez demander aux jeunes qui sont enfermés dans les foyers avec d'autres jeunes ! C'est compliqué. Tu peux faire des bonnes rencontres hein ! Mais tu peux en faire des très, très mauvaises aussi....

Alexandre, 20 ans, évoque, quant à lui, la dimension coercitive de l'ASE et la rupture de prise en charge paradoxale et brutale à sa majorité. D'un côté, l'institution serait très (voire trop) présente lorsque les personnes sont mineures mais, de l'autre, elle ne proposerait pas de solutions pertinentes et efficaces pour les adultes. Cette contradiction rend la sortie de l'établissement d'autant plus difficile qu'Alexandre n'a pas la possibilité d'être accueilli par des proches. Il se retrouve sans-abri dès l'âge de 18 ans :

> Le truc c'est que quand vous rentrez dans ce programme-là, c'est dur d'en sortir après. Je veux dire, ils ne vous lâchent pas. J'ai quand même été placé jusqu'à ma majorité. Du coup, je connais les familles d'accueil, les foyers, tout ça. Mais c'est vrai que l'aide sociale à l'enfance c'est bien d'un côté mais c'est après, c'est par la suite, quand vous êtes majeur, ils vous oublient vite quoi. […] À mes 18 ans, j'ai connu un peu la galère. Du coup, j'ai fait des bêtises. Et je pense qu'ils devraient mieux accompagner les jeunes qui sont majeurs, après leur départ. Parce que je trouve qu'il y a un mauvais accompagnement. Quand vous êtes petits ça va. Mais quand vous grandissez, ils s'en fichent vite quoi, hop ! Tu as 18 ans, tu n'as pas l'APJM[167], bah tu vas dehors, on s'en fout... […] Et c'est là que

[167] L'accueil Provisoire pour Jeune Majeur (APJM) est un dispositif qui permet le prolongement de la prise en

> j'ai eu un parcours un petit peu difficile : j'étais dehors. […] J'ai eu 18 ans et c'est là où j'ai passé pratiquement un an dehors, donc à droite, à gauche. Ce n'était pas toujours facile.

Au sujet des sorties de l'ASE, plusieurs enquêtes montrent que la transition peut s'avérer très délicate. Tous les jeunes n'accèdent pas à un APJM entre leurs 18 et 21 ans ; ils doivent être en capacité d'exprimer leur besoin et de s'inscrire dans un projet favorisant leur autonomie. Or, une partie des individus n'adhèrent pas à la mesure de placement et ne peuvent pas répondre aux demandes de l'institution. « Être en échec scolaire ou ne pas avoir de projet scolaire au moment de la demande de CJM est un motif d'exclusion » (Dietrich-Ragon, Frechon, 2022, p. 93). En l'absence d'un proche pouvant les accueillir, ils se retrouvent dehors ou en hébergement d'urgence destiné aux adultes sans-domicile (Frechon, Marpsat, 2016).

Grégoire est l'enfant d'une sans-abri et connaît ses premières expériences de la rue lors des fugues. Pourtant pris en charge par l'ASE, il explique qu'il souhaitait rejoindre sa mère dehors. Ici l'itinérance est désignée sous le registre de la privation, comme un mode de vie auquel il n'a pas la possibilité d'accéder. L'institution est également dénoncée dans ses négligences par rapport à ses fréquents départs : les professionnels avaient connaissance du lieu où il se rendait. Il manifeste également un rapport ambivalent avec l'ASE, institution tantôt trop enveloppante, tantôt laxiste :

> Déjà plus jeune, je voulais retourner avec ma mère, dehors. Mais je n'avais pas le droit, comme j'étais mineur. Et même, ça aurait été pire pour ma mère : ça aurait rajouté des choses dans le dossier. […] Je partais à ville M., je restais à ville M. Le temps qu'ils me retrouvent, j'avais le temps de boire un café et un petit chocolat, un pain en chocolat. Ils disent : « Il est en fugue », mais ils ne cherchent pas non plus à te retrouver... […] Des fois, ils m'attrapaient, soit le jour même, soit le lendemain. Je repartais. De toute manière, ça arrivait au Conseil Général, voilà. L'année prochaine, j'aurai le droit à une petite morale. L'information va vite : ils sont informés dans l'heure où je l'ai faite la bêtise. C'est un exemple mais ils savent tout. Quand j'étais en fugue, ils savaient très bien où j'allais.

On lui propose un APJM à ses 18 ans et de continuer à vivre dans le foyer dans lequel il était accueilli :

> Après mes 18 ans, la fin de prise en charge, quand ils disent : « Stop, fin de prise en charge », l'État donne une aide pour que tu t'en sortes un petit peu. Mais comme j'ai dit : l'argent, je n'en veux pas moi. C'est facile de donner de l'argent.

---

charge par l'ASE jusqu'à 21 ans. Il implique souvent un contrat d'engagement réciproque entre l'institution et le jeune, et l'investissement de la personne dans des démarches d'insertion (formation professionnalisante, stage…), plus connu sous le nom de « contrat jeune majeur ». Cette prise en charge est donc accordée sous conditions et sur décision unilatérale du président du conseil départemental.

Grégoire ne supporte plus cet encadrement. Il décide de quitter l'établissement pour vivre quelques semaines chez son oncle, avant de se retrouver sans-domicile :

> C'est moi qui suis parti. […] Tellement j'ai entendu de bobards, je n'en pouvais plus. J'ai une tête on dirait un melon ! J'avais trop, trop de choses en tête. Lui (son oncle) qui arrivait en plus, ça faisait trop. […] Dès que j'ai voulu lancer la conversation (sur le placement), il a esquivé. Alors, même par sa propre famille on est rejeté...

Grégoire ne parvient pas à endurer le silence sur les origines de son placement. Il aurait aimé que son oncle lui donne des réponses mais ses questions restent vaines. Il a alors quitté le domicile, même s'il n'avait pas de solution pour se loger.

Fabien raconte également son besoin de fuir le foyer de l'enfance. Lorsqu'il avait la possibilité de retourner chez ses parents les week-ends, il dormait tantôt dehors, tantôt chez des amis :

- Catastrophe. C'est pour ça que je me barrais tout le temps, pour ne pas rester (au foyer). […] Le week-end, j'étais chez mes parents. Et comme mes parents ne voulaient pas me prendre, je me barrais. […]
- Et le foyer était au courant ?
- Non. Je disais que mes parents voulaient me prendre. En fait, ils me ramenaient à ville H. et j'allais chez l'un, j'allais chez l'autre...
- Mais vous n'aviez pas non plus envie de rester au foyer...
- Non. Si j'allais au foyer c'était pour pouvoir fumer des joints, me faire un peu d'argent et pour les copines quoi. Après c'est tout.

Mathieu, quant à lui, a été accueilli au-delà de sa majorité au sein d'un foyer d'hébergement mais il en est rapidement expulsé au bout de trois mois pour avoir enfreint le règlement :

- Ils m'ont viré parce que j'avais hébergé deux filles dans l'appartement, alors qu'on n'avait pas le droit... […] C'était un logement normal quoi sauf qu'on était à deux et puis on avait un règlement : on n'avait pas le droit de recevoir de filles, on n'avait pas le droit de boire, des trucs comme ça. […] On devait se présenter au foyer, au bureau, toutes les deux semaines à peu près. […] On devait justifier les recherches d'emploi, les inscriptions d'ANPE[168], justifier ce qu'on faisait la journée, nos dépenses... […] C'est pour ça qu'après je n'ai pas cherché à y retourner. Ils m'ont viré le 1er janvier 85. […] Ils ont découvert les deux filles dans la cour et voilà : le lendemain, je suis passé en commission et ils ont pris la décision de me mettre à la rue... […]
- Et vous sortiez à peine de la DDASS.
- Voilà. Je sortais à peine de la DDASS. C'est ce qu'on appelle le social français.

[168] L'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE) était l'institution qui centralisait les offres et demandes d'emplois. Aujourd'hui, le Pole Emploi est issu de la fusion de l'ANPE et du réseau des Assedic.

Les personnes développent donc très tôt un sentiment de solitude et manifestent par la suite des résistances contre l'institution en refusant, par exemple, d'adhérer aux explications données par les professionnels concernant la mesure de placement par l'ASE. Par ailleurs, les fugues régulières provoquent une forme de « circulation » institutionnelle (Chéronnet, 2022) et renforcent encore davantage le sentiment de solitude initial : les relations nouées dans les foyers restent instables puisque impermanentes et matérialisent en amont l'introversion comme tonalité de leur existence. L'arrivée à la rue peut être engendrée par une rupture dans la prise en charge de l'ASE, soit au cours du placement, lors de fugues, soit lorsque les personnes ne remplissent plus les critères conditionnant l'accueil, du fait de leur âge ou de leurs difficultés à respecter les règles. La partie suivante décrit comment les personnes apprennent à vivre dans la rue et leurs expériences au sein d'institutions d'hébergement à destination des sans-domicile ainsi que des accueils de jours. C'est au cours de cette seconde période que les individus se retrouveront en prison pour de courtes durées.

II. La rue et l'apprentissage de la « débrouille »

Les personnes vont connaître une expérience de la rue, parfois durant plusieurs années. Ce mode de vie implique l'acquisition de certaines dispositions : trouver un endroit où dormir, se procurer des ressources pour manger, accéder à une place d'hébergement, ou encore se mouvoir dans un espace public peu enclin à accueillir une population itinérante… Il s'agira, dans cette partie, de montrer que loin d'être synonyme de désocialisation radicale (Vexliard, 1957 ; Declerck, 2001) et d'abandon de soi face aux circonstances, vivre dans la rue requiert des connaissances et la mise en place de stratégies, de la « débrouille » ou de la « combine » (Gaboriau, 1993). Les individus incorporent des normes, généralement via les contacts avec d'autres sans-abri et des professionnels rencontrés dans les établissements d'assistance ou lors des maraudes (Cefaï, Gardella, 2011 ; Cloke, May, Jonsen, 2010). Ils construisent des procédés (adaptation aux horaires des accueils de jour, invention du discours à tenir dans l'espace public, pratiques plus ou moins légales pour répondre aux besoins quotidiens, etc.), mettent en place des contournements (se déplacer, repérer les zones à éviter, se rendre invisible, etc.) et réalisent des investissements (achat de matériel, instauration de lieux semi-privés dans des squats, marquage territorial, etc.). Il ne s'agit pas pour autant de défendre une thèse culturaliste : la population sans-domicile est bien au contraire très hétérogène et ne correspond pas exactement à une « culture de la place publique » (Gaboriau, 1993) ou plus largement à une « culture de la pauvreté » (Lewis, 1961). Notamment, les contacts et échanges réciproques au sein de ce monde sont essentiellement labiles et plutôt engendrés par les nécessités quotidiennes que par des liens denses. Les personnes décrivent bien leur sentiment de solitude à la rue, ce qui ne les empêche pas de rencontrer d'autres sans-domicile et d'échanger des tactiques de survie.

A. Vivre dehors et apprendre les ficelles

Cette partie est consacrée à la vie dehors, de l'arrivée dans la rue aux tactiques développées par les personnes pour survivre, en passant par l'usage d'institutions sanitaires et médico-sociales. Ce processus d'apprentissage constitue la première étape du parcours de rue. Les personnes s'inscrivent progressivement dans un mode de vie caractérisé par l'itinérance.

1. Tomber dans la rue

Lorsque l'absence de logement n'est pas induite par une rupture de prise en charge, elle peut survenir suite à des événements que les personnes vont décrire comme des accidents. Le manque de ressources ou encore l'impossibilité de recourir à son réseau social pour être hébergé peut conduire à une période de sans-abrisme. « Dans ces cas-là, il semblerait que les premières nuits passées dehors soient consacrées à marcher. La marche est alors liée à une incapacité à trouver un endroit confortable où dormir, à la peur de se faire agresser, à la honte de se réveiller devant les passants » (Gardella, Arnaud, 2018, p. 81). Si la métaphore de la chute permet de décrire un sentiment de déchéance, les personnes rencontrées dans le cadre de cette thèse sont généralement prises dans une dynamique qui les prédispose à connaître cette itinérance, comme le développait la partie précédente. Les sciences sociales ont bien montré que cette expérience ne constitue pas un risque pour tout le monde mais que, bien au contraire, ce sont les franges les plus précarisées qui sont susceptibles de perdre leur domicile. Si des événements ponctuels peuvent provoquer une perte de logement (ruptures amoureuses, chômage, licenciement, difficultés financières…) les individus n'ont pas les mêmes ressources pour faire face à ces bouleversements (Besozzi, 2020). Maryse Marpsat et Jean-Marie Firdion (1996) expliquaient qu'il n'y avait « ni fatalité, ni hasard » dans l'apparition de cette expérience. En premier lieu, les personnes n'ont pas de relations familiales ou amicales leur permettant d'être hébergées sur le long terme, sans le recours aux établissements d'assistance. Elles sont peu qualifiées, entretiennent un rapport assez distant avec les contenus scolaires et occupent des emplois temporaires, faiblement rémunérés et garantissant peu de protections sociales (CDD, intérim, contrats aidés…), dans un contexte de « transformation profonde de la condition salariale » (Castel, 2011, p. 416). Notre population étudiée, en particulier les personnes qui correspondent à ce parcours, n'a parfois jamais occupé un emploi salarié. On sait, par ailleurs, qu'en 2012, plus de quatre sans-domicile sur dix, rencontrés lors de l'enquête de l'INSEE (Yaouancq, Duée, 2014), n'ont jamais eu de logement personnel indépendant. Parmi les causes de la perte du dernier domicile, 35% déclaraient qu'il s'agissait de problèmes familiaux (une séparation, le décès d'un conjoint, des violences conjugales, etc.). 30% signalaient plutôt des problèmes d'ordre financier (un licenciement, un coût trop élevé pour conserver son logement, une expulsion, etc.).

Pour Fabien, l'arrivée à la rue est favorisée, pour ainsi dire, par ses liens sociaux distendus. Suite à une perte d'emploi et une rupture amoureuse, il se retrouve sans ressources et n'a pas la possibilité d'être hébergé par des proches :

- Dès que j'ai perdu mon appartement, avec mon ex quoi, je me suis retrouvé à la rue du jour au lendemain... Et je suis resté dans la rue quatre, cinq mois. […]
- Mais vous ne pouviez pas, en attendant de trouver un logement, quand même rester...
- Ben non. Parce que je ne travaillais plus. Et, en fait, je vivais avec 80 euros par mois. J'ai dû rendre l'appartement. C'est pour ça que je n'avais plus d'appartement.

Quant à David, il est hébergé par ses parents suite à une séparation. Après leur décès, n'ayant pas les moyens de conserver leur appartement, il se retrouve dehors :

- Vous m'avez parlé du décès de votre papa, puis de votre maman six mois après. Qu'est-ce qu'il s'est passé après ?
- Bah après je me suis retrouvé à la rue... […] Parce que, mon neveu et ma nièce avaient fait signer les papiers à mes parents pour le bail. Donc l'appartement était à eux en fait. Et je me suis retrouvé à la rue. Je dormais dehors. […] Et mon neveu et ma nièce ont profité du fait que j'étais au travail, alors que mon papa était décédé, pour faire signer le papier à ma mère, le bail. Et là je me suis retrouvé dehors...

Ces circonstances sont en apparence curieuses mais nombre de personnes décrivent des événements essentiellement liés à l'instabilité de leurs relations, qu'il s'agisse de la famille ou de leur couple.

2. Apprendre à vivre dehors

Après une arrivée dans la rue parfois brutale, il devient nécessaire de faire preuve d'inventivité et de développer des tactiques de survie (Lanzarini, 1998), pour subvenir à ses besoins en l'absence d'un logement (Girola, 2007). Ces connaissances peuvent s'acquérir auprès des usagers des institutions d'assistance et de personnes sans-abri. « Un réseau de sociabilité peut s'organiser, plus ou moins dense, plus ou moins séparé des réseaux d'assistance, plus ou moins durable » (Gardella, Arnaud, 2018, p. 104). Loin de correspondre à une désocialisation (Declerck, 2001), le monde des sans-abri est, en effet, structuré socialement (Besozzi, 2021). Les sans-domicile rencontrent régulièrement des compagnons d'infortune et échangent alors des tactiques (Gaboriau, 1993 ; Pichon, 2007 ; Lion, 2012 ; Bruneteaux, 2016).

Marc évoque son apprentissage précoce en la matière. Il sait comment trouver un endroit où dormir et utiliser quotidiennement l'itinérance comme un outil de préservation. Lorsqu'il ne trouve pas de lieu suffisamment sécurisé, il se déplace pour ne pas être une cible. Notons que plusieurs sociologues décrivent la stratégie de certains sans-domicile, qui consiste à

attendre la journée pour pouvoir dormir dans un espace public peuplé, moment où laisser tomber sa garde se révèlerait alors moins dangereux que la nuit (Besozzi, Marchal, 2022 ; Pichon, 1996) :

- Tu te démerdes : soit tu trouves un peu d'argent pour dormir à l'hôtel, soit tu ne dors pas. Ça m'arrivait beaucoup de faire des nuits blanches à tourner, marcher, marcher...
- Et vous aviez quel âge ?
- De onze à quatorze ans, je n'avais pas un âge précis... Je passais des hivers, il faisait -5 dehors, ça pique. Après voilà, ce n'est pas glorieux tout ça. J'étais avec un keumé, un adulte, pareil, dans le même cas que moi, on dormait dans un bloc (rires). C'était compliqué, mais bon, tout ça ce sont des épreuves qui font qu'aujourd'hui je suis ce que je suis. Et je ne me porte pas mal.

Par ailleurs, ces personnes s'approprient – et s'y ancrent – un espace non prévu pour l'habitation (Girola, 1996, 2007 ; Gardella, Arnaud, 2018 ; Zeneidi-Henry, 2002 ; Zeneidi-Henry, Fleuret, 2007 ; Lion, 2014). Sébastien me décrit l'équipement dont il disposait à la rue. Il reste peu dans les centres d'hébergement et préfère l'indépendance dont il jouit dans son espace aménagé dehors. Grâce à l'investissement dans une tente, du gaz ou encore un panneau solaire, cette zone se rapproche davantage d'un espace privé que les conditions spartiates proposées en hébergement d'urgence :

- Le Centre d'Hébergement A., je suis resté deux jours (rires). Ils m'ont mis dans un dortoir avec que des clandestins. Je devais dormir sur mon sac avec mes habits dedans. Je me suis dit : « Non ça ne va pas durer longtemps ça » ! J'ai dormi une nuit, la deuxième nuit, je ne suis pas rentré. Et, le lendemain, je suis venu chercher mes affaires qui restaient et je suis retourné dans la tente.
- C'était l'hiver ?
- Hum... Octobre, novembre.
- Il commence à faire un petit peu froid...
- Ouais mais après j'ai l'habitude hein. J'avais de quoi me chauffer, parce que j'avais une tente quatre places, j'avais mon truc à gaz, pour pouvoir manger. Et je réchauffais avec ça en fait. J'allumais un peu, ça chauffait la tente. Non ça allait ! […] Un briquet et une bombonne de gaz. Sinon j'avais un panneau solaire au-dessus pour charger mon téléphone. Et juste à côté j'avais MacDonald, donc j'avais le wifi. Nickel ! Je n'avais pas besoin de payer de crédits. Si ! Je mettais cinq euros par mois pour ne pas que ma puce ne soit plus valide. Mais j'étais bien. J'étais tout seul avec mon matelas gonflable, j'étais bien.

Mathieu, quant à lui, se retrouve à la rue suite à l'expulsion d'un foyer d'hébergement. Il évoque ses nuits dans un bâtiment non occupé et les stratégies qu'il employait pour satisfaire ses besoins, notamment en matière d'hygiène. Son quotidien reste assez solitaire ; il croise des personnes mais ne noue pas de relations durables. Ces contacts lui permettent

surtout d'apprendre comment survivre. Par ailleurs, des particuliers lui proposent de l'aide via un échange monétaire :

- Je suis resté presque un an à la rue. Je dormais dans une maison abandonnée, rue I., à ville R. […] C'était un squat de toute façon. Il n'y avait pas d'électricité, il n'y avait pas d'eau, il n'y avait rien quoi.
- Il y avait des gens avec vous ?
- Ça arrivait mais c'était rare. […] Je me suis retrouvé comme ça à la rue... C'était la première fois. Je me suis retrouvé encore en galère. Au début, c'était dur parce que je n'avais rien. Après j'ai connu des gens qui n'habitaient pas loin. Donc je pouvais aller prendre ma douche chez eux, je pouvais donner mon linge à laver. Bien sûr, je les payais. Ce n'était pas gratuit. […] Je passais un peu la journée chez eux et on discutait. […] J'avais le café, j'avais des gâteaux, j'avais des cigarettes (rires). J'avais un peu de chauffage aussi.

Quant à David, il emploiera également des astuces pour se tenir au sec, en dormant dans des lieux publics abrités ou dans des zones de transport. Son expérience lui aurait également appris à résister au froid, au point que l'absence de chauffage dans son lieu d'hébergement devient imperceptible :

- Dans le métro ou sous un abri… […] Abribus ou comme là, sur une terrasse, tant que j'étais à l'abri de l'eau.
- Ça a dû être dur, non ?
- Ouais, au début ouais. Mais, comme là, il y a un problème de chauffage : je ne l'ai même pas senti moi. Je suis tout le temps dehors en général. […] On ne dort que d'une oreille hein... De toute façon, comme je dormais dans le métro, je m'endormais avec le métro. Et je me réveillais avec le métro (rires).

Corentin décrit également un mode de vie très solitaire à la rue. Son quotidien est rythmé par les horaires des associations : redistribution alimentaire à l'extérieur, accueils de jour au sein desquels il est possible de prendre un repas ou de se procurer du matériel de réduction des risques[169] (seringues, pipes à crack stériles…) ou encore de consulter un vétérinaire :

- À la rue, moi, je reste dans mon coin. Je faisais ce que j'ai à faire. Mais c'est vrai que je ne fréquentais quasiment personne dehors.
- Vous faisiez comment dehors ?
- Il y a les maraudes qui passent le soir pour manger, à 8h. Il y a les Resto du cœur aussi, ce qu'on appelait « le wagon ». Maintenant c'est dans le quartier P. C'est pareil, ce sont des repas chauds. C'est tous les soirs pendant la période hivernale. Après, pour le déjeuner, il y a l'association E. Alors, là-bas, c'est aussi un truc où il y a échange de matériel. Il y a aussi un point d'accueil pour… Tous les mois, je vais là-bas pour le chien parce qu'il y a un vétérinaire qui vient […]. J'avais un bon sac de couchage de l'armée qui était bien chaud,

[169] Un CAARUD.

> mais sinon souvent en tente quoi. Une petite tente. Je me suis retrouvé dans des petits endroits à l'abri. Des fois, même des entrées d'immeubles.

Grégoire raconte la « débrouille » qu'il connaîtra durant deux ans. Il pratique la mendicité et bénéficie de la générosité d'un particulier pour se laver et se nourrir. Dans son récit, la solitude reste fortement présente. Sa stratégie consiste essentiellement à se rendre invisible malgré son occupation régulière de l'espace public ou de lieux semi-privés. Disparaître du regard d'autrui est indispensable au sein de la rue, notamment parce que la police risquerait de le contrôler, de l'obliger à quitter son poste de mendicité voire de le verbaliser si les forces de l'ordre constataient son absence de document d'identité ou encore sa détention de drogues :

- Je me débrouillais... J'avais trouvé le bon plan : j'avais le chef de nettoyage qui me donnait des sandwichs gratuitement. Il me proposait pour me laver. Mais par fierté, je ne voulais pas lui dire que j'étais à la rue. Il l'a vite compris. Il me voyait tous les jours à la même place. J'ai essayé un peu de sympathiser avec lui. […] Il m'a proposé pour manger, me laver. […] Il ne pouvait pas se permettre de faire ça à tout le monde. Moi, je le voyais tous les jours. J'étais dans la gare. Peut-être que j'aurais été contrôlé par la police s'il n'avait pas été là. En sachant qu'un type qui reste dans la gare toute la journée, qui part, qui revient, il se repose au même endroit...
- Et la nuit c'était où ? Vous dormiez où ?
- Je dormais sous un pont. Pas un pont, un escalator, au centre commercial E. […] À l'extérieur, à la gare L. Je dormais là. Comme je ne connaissais personne à ville L., ben je ne me suis pas égaré mais je ne me faisais pas montrer.

Yacouba a aussi connu l'attente dans des gares, avec sa copine, grâce à un accord tacite passé avec les agents de sécurité, ces derniers tolérant leur présence à condition qu'ils restent discrets … L'incertitude du quotidien est par ailleurs adoucie par les horaires fixes des maraudes du Samu social. Les associations se sont ensuite mobilisées pour enclencher une demande d'hébergement à leur intention :

> Je ne suis pas resté dans la tente longtemps. J'étais plus vers la gare, il y avait du monde, la ville... Je savais très bien que les assos passaient. Et je dormais dans la gare, en face, il y a une sortie qui était condamnée. Les gens ne passaient pas par là. Il y avait juste les gens du nettoyage. Et il y avait les agents du métro qui venaient de temps en temps pour voir si ce n'était pas le bordel. Et, de temps en temps, ils nous laissaient dormir là-bas. C'était en hiver... Et c'est comme ça qu'ils sont intervenus. Et il y avait aussi les maraudes qui passaient par là, tôt le matin. Ils nous voyaient là-bas et du coup ils ont dit : « Non ce n'est pas possible, on ne peut pas les laisser là ». […] C'est un temps à ne pas oublier... Ce passage ça va rester marqué.

Ces tactiques de « débrouille » s'accompagnent d'un usage rationalisé des associations. Nous verrons que ce recours permet de marquer une césure, de se reposer un peu entre deux périodes dehors.

3. Utiliser les structures d'assistance

Les usagers des hébergements d'urgence critiquent souvent leurs conditions d'accueil (Marpsat, Quaglia, Razafindratsima, 2002 ; Arnaud et Gardella, 2009 ; Lion, 2012). Lorsque le quotidien dans la rue devient trop difficile, lorsque les lieux pour dormir au calme manquent ou que la température diminue fortement, les personnes vont saisir les établissements d'assistance pour faire une pause. Au cours de cette phase du parcours, les foyers d'hébergement ne sont d'ailleurs pas perçus comme une panacée mais plutôt comme un levier pour reprendre des forces. Le non-recours aux structures d'hébergement peut d'ailleurs s'expliquer par l'ancrage des personnes dans des habitats reconstruits à l'extérieur (squats, chaussée, lieux cachés, etc.), en d'autres termes par l'existence de formes d'habiter propres aux situations d'exclusion du logement (Breviglieri, 1999 ; Bouillon, 2009 ; Pichon et al., 2010). « Recourir durablement à un hébergement social peut correspondre à un changement de monde social, voire à la disparition d'un monde signifiant » (Gardella, Arnaud, 2018, p. 161).

Grégoire fréquente des accueils de jours ou se rend dans des foyers d'hébergement quand il est épuisé. Il souhaiterait ne plus fréquenter ces lieux mais sa situation ne lui laisse guère de choix. Dès que cela devient possible, il en sort pour retrouver ce qu'il considère comme un territoire offrant davantage d'autonomie :

- Au début à l'hôtel et après comment ça s'est passé ?
- Après dehors. Je suis resté dehors jusqu'à ce que je trouve un foyer. […] Je n'ai pas voulu rester. Je suis parti de moi-même. En fait, d'un côté, j'en ai marre des foyers mais, d'un côté, je suis à la rue alors... On va choisir des foyers hein, pas le choix. Si chaque fois, je vais faire foyer, rue, foyer, rue, je n'ai pas fini. C'est toute ma vie en fait. Je vais faire ça toute ma vie...

Alexandre raconte qu'il a enduré le froid dans une tente, au cours d'un hiver. Après être tombé malade, il décide de solliciter le Samu Social pour accéder à un hébergement d'urgence, en attendant que les températures redeviennent supportables :

- C'était en hiver, c'était assez froid quand même. À l'époque, j'avais un peu de sous, du coup j'ai acheté une tente. C'est là que j'ai eu des problèmes avec les oreilles parce qu'avec l'humidité : il fait froid. Du coup quand je me suis réveillé j'avais des douleurs à mes oreilles. Et depuis ce jour-là, je n'ai plus jamais dormi dans une tente (rires). J'ai appelé le 115 et ils m'ont trouvé des structures d'urgence, pour l'hiver. […]
- C'était des dortoirs ?
- C'est ça ouais. Mais c'est mieux que dehors quoi... […]
- Vous y restiez combien de temps en général au niveau des hébergements d'urgence ?
- Ben jusqu'à la fin de la période hivernale. Après ce sont eux qui vous trouvent un foyer, qui vous mettent dans un foyer.

Alexandre décrit notamment des accueils d'urgence où les équipements sont très rudimentaires. Les personnes dorment sur une chaise ou à même le sol ; la promiscuité est particulièrement rude :

> C'est vrai qu'il y a des hébergements d'urgence, il faut être fort. Haltes de nuit, je ne sais pas si vous connaissez… Moi, malheureusement, j'ai déjà été, quand il faisait très, très froid. J'étais obligé, de pas dormir mais au moins d'être au chaud, de rester éveillé là-bas. Il n'y a pas de lit, c'est juste des sièges comme à l'hôpital. Vous voyez, comment c'est ? C'est un drôle d'endroit, c'est bizarre... Après il y a des gens qui sont à la rue depuis pas mal de temps. Du coup il y a une odeur un peu. Ce n'est pas toujours propre. […] Et après, moi, tu sais, je suis habitué. Je veux dire, la misère, malheureusement, on est une région où on voit quand même beaucoup de misère.

Cet espace a pour unique fonction de protéger des basses températures mais Alexandre déclare qu'il est finalement accoutumé à être en contact avec l'extrême pauvreté. Les hébergements d'urgence demeurent perçus comme des lieux où l'on se rend en dernier recours, lorsque le froid devient un sérieux danger.

Survivre peut également impliquer le recours à des conduites illicites. Nous verrons que celles-ci ne correspondent pas à une professionnalisation mais s'intègrent davantage dans un quotidien caractérisé par la grande précarité.

4. Commettre des actes illégaux pour survivre

Cet apprentissage de la « débrouile » à la rue se traduit donc également par des pratiques illégales, plus improvisées que professionnalisées. Ces dernières sont perçues comme indispensables au cours de périodes de très grande pauvreté. Ici, les personnes décrivent une *délinquance de survie* où il s'agit surtout de faciliter un quotidien particulièrement précaire, en s'octroyant des ressources : trouver de l'argent pour se nourrir ou pour se payer une nuit d'hôtel, pénétrer illégalement dans une propriété pour y dormir, voler des produits de

première nécessité, etc. Dans le champ du sans-abrisme, une partie des recherches s'est intéressée au processus de judiciarisation des personnes « itinérantes » ou en situation de sans-abrisme, la prison jouant un rôle de gestion de la déviance, notamment au cours de l'histoire (Aranguiz, Fecteau, 1998, 2000 ; Bellot et al., 2005 ; Wacquant, 1999 ; Mitchell, 1997 ; Davis, 1998 ; Raffestin, 2020) ou encore sur le processus de catégorisation dans le champ pénal (Laberge, Landreville, 1990 ; Landreville, Laberge, Morin, 1998 ; Bellot, 2001 ; Shirley, Roch, 2007 ; Charest, 2003). Historiquement, la gestion de cette déviance par les pouvoirs publics s'est appuyée sur l'enfermement et l'identification (Gueslin, 2013). Un certain nombre de facteurs vont conduire à une catégorisation pénale, en fonction du contexte de l'acte illégal, du lieu, de l'apparence des personnes ayant commis l'acte, etc. En France, le délit de vagabondage, sanctionné par le Code pénal de 1810, ne sera aboli qu'en 1994. Mais la criminalisation de la misère se prolonge par d'autres biais tels que les arrêtés « anti-mendicité » pris par de nombreuses communes ou encore l'installation de mobiliers urbains dissuasifs.

Marc commet des infractions pour, explique-t-il, survivre dehors. Il met rapidement en place ces pratiques, qui l'amèneront en foyer de la PJJ puis en prison. Ici l'expérience d'établissements de la justice pénale des mineurs ne rapproche pas sa trajectoire de la carrière délinquante, décrite dans le précédent chapitre. Les actes qu'il commet sont avant tout intégrés au sein d'une expérience de sans-abrisme et ils lui permettent d'évoluer dans un environnement incertain :

> Moi je n'ai pas le choix, on va dire ça comme ça... […] Il n'y a pas que pour se nourrir, il faut s'habiller. C'est pour tout en fait ! […] Je suis plus dans le vol : vols, braquages, tous ces trucs-là. […] Mais tout seul. Si, j'ai déjà fait des faits avec deux, trois personnes mais ce n'est pas mon délire. Parce que, moi, je ne volais pas pour partager, je volais pour moi. […] Voilà, c'est pour ça que je préférais être tout seul. Parce que quand tu es tout seul, tu n'as pas besoin de partager en trois ou quatre. […] Beaucoup de cambriolages de maisons, magasins, braquages de bureaux de tabac, d'épiceries, des trucs comme ça. Je suis tombé pour des vols de voiture. Une fois pour « violence », mais c'était pendant l'émeute à prison L. : j'ai cassé les genoux de quelqu'un. Sinon c'est que du vol.

Fabien expérimente la rue à partir de ses onze ans. Nous l'avons évoqué : pourtant placé auprès de l'ASE à partir de treize ans, il se retrouve dehors lors de fugues et lorsque sa mère refuse de le recevoir les week-ends. À l'âge adulte, son expérience de la rue durera plusieurs années. Fabien décrit ses infractions et la manière dont elles lui permettaient de s'en sortir temporairement. Il vole ses amis, prend possession de véhicules et organise des combats contre de l'argent :

> J'ai commencé à fumer, à voler mes potes pour manger, pour aller à la piscine. Quand je touchais mon RSA ou quand je gagnais de l'argent, je les remboursais. Mais ça revenait toujours pareil ! Je n'avais plus rien ! Quand je n'avais plus d'argent, je revolais mes potes. […] Je ne faisais que ça quoi : voler des voitures, plein de trucs ! Juste pour quoi ? Pour me nourrir, pour me laver, pour m'habiller. […] Je ne pouvais pas rester sur place. Dès que je prenais ma douche, hop, je partais, que je mangeais ou que je ne mangeais pas. Juste pourquoi ? Pour aller me faire mon argent. […] Je volais, je revendais, je me battais... Enfin je fais des petits combats, pour dire : « Si je perds, je donne 50 euros et si je gagne, tu me donnes 50 euros ». […] Les gens du foyer, j'en ai connu de ville S. et ville L. Le premier qui voulait se battre pour se faire de l'argent... C'est bête mais voilà. Il n'y a que comme ça que je voyais pour m'en sortir quand j'étais jeune.

Alexandre raconte également les vols qu'il réalise pour se nourrir ou encore son occupation d'un bâtiment, totalement illégale :

> J'ai fait des bêtises, donc j'ai fait des vols, des vols à l'étalage, des violations de domicile... […] Après j'ai fait beaucoup de vols à l'étalage dans les magasins. Je n'en suis pas fier hein ! Ce n'est pas une fierté, c'est parce que j'étais en nécessité, j'étais dans le besoin de le faire.

Les infractions commises ne dominaient pas ces récits. En effet, les individus les perçoivent comme engendrées par leur situation de grande pauvreté et ne se considèrent pas comme des « délinquants ».

Leur existence dehors est donc permise par trois domaines de pratiques. Après une arrivée à la rue parfois brutale, les personnes développent des tactiques pour survivre dehors (trouver un endroit où dormir, se nourrir, se laver, etc.). Elles apprennent notamment certaines astuces en se socialisant auprès d'autres sans-abri. Lorsqu'elles se sentent épuisées ou que le froid menace lourdement leur état de santé, elles font appel aux services d'hébergement, occupant alors des places d'urgence pour de courtes durées. Enfin, les personnes commettent des infractions, celle-ci étant perçues comme nécessaires à leur survie dehors.

La partie suivante s'intéresse à l'inscription des centres d'hébergement d'insertion et de la prison au sein d'une longue période marquée par l'expérience de la rue.

B. L'errance institutionnelle : la rue, le foyer et la prison

Après la phase de « découverte » du monde de la rue et d'apprentissage de tactiques de « débrouille », l'existence se caractérise par une impermanence des lieux d'ancrage et des relations. Dans une première partie, nous décrirons un quotidien caractérisé par la mobilité, la circulation d'un lieu à l'autre, d'une institution à l'autre. Ces mouvements entre divers espaces s'observent bien sûr dès l'arrivée dans la rue ; ils tendent ici à se pérenniser. Une seconde partie se concentre sur le sentiment de solitude et la perception du temps sous le prisme de l'arrêt.

1. Entre la rue et les foyers d'hébergement : la prison

Au cours de cette période de forte précarité résidentielle, les personnes décrivent un jeu de chaises musicales entre la rue et des structures d'assistance. La prison va s'intégrer dans ce chaînage institutionnel et amplifier ce phénomène de circulation, tantôt en devenant un support pour éviter la rue, tantôt comme un facteur de destruction des démarches d'insertion préalablement réalisées.

Nous décrirons, dans un premier temps, une période qui se caractérise par une « circulation » entre diverses institutions, qu'il s'agisse de foyers d'hébergement ou de la prison. Puis, nous montrerons comment la rue et la prison entretiennent une relation d'interdépendance : si la rue peut mener en prison, du fait de pratiques illégales commises pour « survivre »[170], la prison peut également conduire à nouveau dehors, en détruisant les maigres supports que les personnes étaient parvenues à se construire.

a. <u>D'une institution à l'autre</u>

L'expérience du sans-abrisme s'intègre au sein de parcours faits d'allers-retours entre l'intérieur et l'extérieur de l'espace public. Pour reprendre l'expression de Pascale Pichon (2007), ces personnes se retrouvent finalement « enfermées dehors » ; elles oscillent entre « rue et assistance » (Pichon, 1996). Ce n'est que lorsqu'elles occupent une place d'hébergement ou se retrouvent en prison, qu'elles quittent temporairement la rue, situation

[170] L'expression « survivre » est ici reprise dans son sens indigène : les personnes expliquent qu'elles n'avaient pas d'autres solutions. Bien évidemment, il n'est pas ici question de justifier ou d'excuser les infractions commises, mais de comprendre le sens que les individus donnent à leurs actions.

qui témoigne d'un rapport spatial inversé : *quitter* l'« extérieur » ne peut se faire qu'*en pénétrant* dans un espace « intérieur », alors que le reste de la population *occupe* au contraire un logement et en quitte l'« intérieur » pour *traverser* l'« extérieur », ici l'espace public. On verra que cette perception évolue au cours du temps. Les centres d'hébergement, par exemple, bien qu'ils permettent de « sortir » de la rue sont, dans un premier temps, intégrés au mode de vie itinérant. Ces sorties du dehors, par le dedans, permettent seulement de récupérer d'un quotidien épuisant et se soldent régulièrement par des départs, à l'initiative de l'institution ou de la personne elle-même. En effet, les établissements peuvent décider d'exclure une personne qui ne respecte pas le règlement, ou bien ces départs font partie d'un turn-over institutionnalisé, dans un contexte de gestion de l'urgence dans le champ du travail social. L'expression « effet Matthieu » (Damon, 2002 ; Brousse, 2006) est d'ailleurs utilisée pour décrire l'exclusion collatérale des individus qui ne correspondent pas aux « critères » des dispositifs dits d'insertion (pratiques addictives, absence d'emploi, possession d'un animal, difficultés en français, etc.). À l'inverse, d'autres personnes considérées comme particulièrement vulnérables d'un point de vue sanitaire seront priorisées (Benoist, 2016 ; Schlegel, 2017). D'autres fois, les personnes quittent les structures d'hébergement à cause d'un environnement qu'elles décrivent comme trop coercitif et inconfortable.

Je rencontre Sébastien dans un CHRS[171] où il a déjà effectué plusieurs séjours. Il connaît régulièrement la rue, essaye les foyers d'hébergement mais ne s'y sent pas à l'aise, notamment à cause de la promiscuité. Son recours à l'assistance n'est que temporaire et il affirme même préférer l'indépendance que lui procurerait son mode de vie à l'extérieur. Il alterne alors entre l'absence de domicile, les foyers et la prison qui, bien qu'elle n'ait pas du tout une vocation assistancielle, intègre finalement cette circulation institutionnelle. Après avoir connu des cellules encombrées à cause de la surpopulation carcérale, il ne supporterait pas de partager une chambre au sein du foyer :

- Je faisais un peu de foyers mais ça ne durait qu'une semaine. Après j'en avais marre, je prenais mes sacs et je me barrais. […] Parce que dans le foyer où j'étais, il n'y avait que des mecs alcoolisés. Mon père, c'était un ancien alcoolique, il me tapait dessus. Donc, pour moi, les mecs qui boivent, qui rentrent bourrés... […] Et puis, à force d'avoir fait de la prison, de vivre dans une cellule, c'est... Juste la promenade, tu es tout le temps confiné avec les gens. Dès que je sortais de prison, je voulais mon indépendance. Et comme je n'avais pas d'appartement à moi, je préférais être dans une tente tout seul, voir ma copine de temps en temps et voilà quoi. J'allais me laver à droite à gauche, il y a des associations partout.
- Même en hiver ?

[171] Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale.

- Non bah l'hiver, en général, soit j'étais incarcéré, soit je partais en foyer. Mais ça arrivait... Au mois de mars, avril, je partais, mais je ne suis jamais resté bien longtemps. Le plus que je suis resté, c'était ici (en CHRS), je suis resté six mois. […] Mais ça s'était bien passé parce qu'il n'y avait pas trop de bordel, pas trop d'alcooliques... Et puis j'étais avec un mec bien dans la chambre.

Alexandre, quant à lui, dort d'abord dans une tente avant de trouver une place en hébergement d'urgence, puis dans un CHRS. Il évoque ses difficultés à la rue, notamment pour trouver un lieu où dormir :

> Je ne disais pas que j'étais à la rue mais, du coup, quand j'étais en soirée avec des amis, ils ne vont pas vous laisser dehors, ils vont vous prendre avec eux. Après, c'est vrai que ce n'était pas facile tous les jours parce qu'il fallait toujours que je trouve un endroit où dormir, ou alors appeler le 115. Mais sinon ça va, j'ai toujours trouvé des endroits où dormir, que ça soit chez les gens ou les amis ou dans des structures.

Sa première expérience de la prison interviendra suite à l'expulsion d'un CHRS. Alors à la rue, Alexandre fera ce qu'il nomme des « bêtises ». À ce moment-là, la période d'incarcération est assez courte et s'intègre à une période d'errance institutionnelle. À sa sortie de prison, il alterne entre l'accueil par des proches, des hébergements d'urgence et la rue.

Corentin décrit également des allers-retours entre plusieurs établissements ; il connaît une diversité de foyers à cause de la pénurie de « places d'urgence ». En effet, lorsqu'il est à la rue, il ne peut rester que temporairement dans les hébergements et doit quotidiennement contacter le service du 115 :

> J'ai fait le CHRS M. Après le foyer F., j'ai fait le CHRS M. Après je suis passé à la rue. Et j'appelais le foyer d'urgence S. à ville T. On appelle le matin à une heure, il y a tant de places. Si vous appelez à temps, il y a tant de places... Il y a onze ou douze places au foyer S. Et c'est 1 euro 50 par jour. Il y en a beaucoup au foyer S., qui ne payent pas, ils ne disent rien. Le matin, c'est déjeuner à 8h, on part à 9h. Et il faut rappeler comme ça tous les jours. Et on a 30 jours. Et au bout de 30 jours, il y a 30 jours de battement : on ne peut plus y aller. Ils font la même chose à 21h et puis pareil à 8h. Et voilà, c'était ça le quotidien : dès le matin, il faut absolument être les premiers à appeler quoi. […] Il faut réserver sa place.

Corentin se retrouvera également dans des centres de cure mais ce sont surtout les foyers d'hébergement et la rue qui structurent son parcours. Suite au décès de proches, il perd son travail ainsi que son logement. Tantôt il est sans-abri et consomme de la drogue, tantôt il est hospitalisé. Corentin explique qu'il ignorait l'existence des foyers d'hébergement. Les centres de cure avaient aussi, dans ce contexte, pour intérêt de le sortir de la rue :

> J'arrive à faire une postcure, donc je vais à l'hôpital psychiatrie de ville C. […] Parce qu'en fait après c'est répétitif, c'est toujours, drogues, travail, drogues, travail...

Puis il prend connaissance des différents services et connaît alors une diversité de lieux d'hébergement :

> Donc les foyers, je les ai tous faits quoi, à chaque fois... Il y avait donc le F., un foyer d'hébergement quoi, il y a les CHRS, il y a le foyer M., il y a l'armée du salut aussi. J'ai fait aussi à ville R., le CHRS A.

Mathieu, quant à lui, alterne entre des épisodes de rue, le logement ordinaire et la prison. Il raconte comment il avait obtenu un appartement du « parc social » et les problèmes financiers qu'il rencontrait pour régler ses factures :

> Quand j'ai commencé ma formation, j'étais à la rue, je n'avais pas de domicile. […] Et puis, au fur et à mesure, ça s'est fait. […] J'ai eu un logement, 25/75 rue B., à ville R. […] Je prenais mon salaire de formation. Je n'avais pas grand-chose... Je ne sais même plus combien je gagnais, c'était en francs. Je sais que je payais aux environs de 600, 700 francs de loyer. Après c'était la galère pour bouffer. Ils ont fini par couper l'électricité parce que je ne payais pas l'électricité. L'avantage, c'est que le chauffage était compris dans le loyer quoi, donc j'étais au moins chauffé. Après on trichait, on trafiquait le compteur (rires).

Mathieu sera ensuite incarcéré six mois pour complicité de cambriolage. Il raconte sa première sortie de prison et son besoin irrépressible de « respirer ». À nouveau sans-domicile, cette situation est essentiellement engendrée par l'incarcération :

> Le jour où j'ai été libéré de la maison d'arrêt L., ils m'ont même fait sortir de la prison à 17h ! Pour vous dire ! C'est pour ça, ça m'a marqué : 7 janvier 87, 17h (rires). Ah oui, j'étais heureux. J'ai même fait le trajet de prison L., à la gare de ville L., à pied, pour vous dire. […] J'avais envie de respirer surtout (rires). Et puis, je n'avais pas trop de thunes, et je ne connaissais pas les horaires de bus, donc j'ai dit : « Allez, en marche ».

Il est hébergé par un ami mais ne reste pas longtemps, et se retrouve alors dans des habitats de fortune. Son retour dans un logement n'apparaît qu'après une période d'errance résidentielle :

- Je dormais chez un pote pendant une petite semaine quoi. Après j'ai changé de domicile parce qu'il habitait encore chez ses parents à l'époque, il fallait rentrer la nuit, en secret, discrètement...
- Ah oui d'accord. Donc vous dormiez un coup chez un ami, un coup chez un autre ami.
- Voilà. Je dormais à droite, à gauche...
- Dehors des fois ?
- Ah oui ça m'est arrivé plein de fois ! Le canal de ville R., je le connais, je vous le dis ! […] Et après j'ai eu un appartement, un petit studio, rue F.

Grégoire décrit également son alternance entre la rue et les foyers d'hébergement. Il exprime un important sentiment de saturation à l'égard des structures d'assistance. Ces dernières apparaissent lorsque l'absence de domicile devient trop fatigante. Grégoire quitte un CHRS pour connaître une période dehors, avant de retourner dans un autre établissement :

- Et après le CHRS S., vous êtes allé où ?
- Je suis resté un petit peu dehors et après je suis arrivé au CHRS A.
- Vous ne pouviez pas, je ne sais pas, passer directement du CHRS S. au CHRS A ? Qu'est-ce qui a fait que vous êtes parti du CHRS S. ?
- […] Les foyers, j'en ai fait tellement que j'en peux plus. À force, ça rend fou. Les foyers, j'en ai fait tellement, tellement que pff... Vous voyez, à un moment, une fois, deux fois... Bientôt, dans toutes les réunions, ils vont me connaître. Ils me connaissent peut-être déjà tous ! Tellement, je les ai tous faits dans la région.

Les personnes font donc l'expérience d'une diversité d'établissements : des hébergements d'urgence, des CHRS et la prison. Cette dernière intervient comme intégrée au sein d'une chaîne institutionnelle dense, marquant finalement une pause dans l'itinérance quotidienne, au même titre que les espaces d'hébergement.

b. Entre incarcération et itinérance

Par ailleurs, la prison et la rue entretiennent une relation d'interdépendance. D'une part, le mode de vie des sans-domicile peut conduire en prison, du fait des pratiques illégales nécessaires à la survie dehors ou encore de la judiciarisation de l'itinérance. Tous les individus qui commettent des infractions n'ont pas la même probabilité d'être repérés et verbalisés par les forces de l'ordre. Ainsi, les personnes issues de milieux défavorisés se retrouveront plus rapidement condamnées à de la prison ferme : « […] la solution carcérale s'applique de façon préférentielle et arbitraire aux populations socialement défavorisées et ethniquement discriminées, notamment dans les périodes de difficultés économiques et d'accroissement des inégalités » (Fassin, 2015a). Plus particulièrement, l'absence d'adresse rend la détention préventive plus automatique pour le système judiciaire et les procès se déroulent généralement en comparutions immédiates. Les avocats commis d'office disposent alors de très peu de temps pour préparer l'audience et la défense de leurs clients. Le prévenu arrive devant le juge dans un état d'épuisement qui fait suite à une garde à vue vécue comme humiliante. « Que l'incarcération puisse être, pour certains, presque un soulagement en dit du reste long sur la manière dont les institutions traitent les interpellés dans les commissariats et les prévenus dans les tribunaux. Du moment de l'intervention policière jusqu'à l'installation

en cellule, c'est une brutale descente aux enfers. Cette chute, la prison la consacre » (Ibidem, p. 181).

D'autre part, l'incarcération amplifie des problématiques préexistantes et provoque une perte de logement (Chantraine, Delcourt, 2019a). Il est impossible pour des locataires, déjà en situation de précarité, de payer un loyer alors que leurs revenus disparaissent. Toutes les aides comme le RSA ou les allocations-chômage sont suspendues lors de l'incarcération ou bien la personne perd son emploi et donc son salaire. Bien qu'il existe une possibilité de conserver les APL durant la première année de l'incarcération, cette somme reste insuffisante et les individus préfèrent souvent céder leur logement plutôt que d'accumuler une dette considérable. De plus, du fait de peines relativement courtes à ce stade du parcours, généralement de quelques mois ou d'une à deux années, les personnes ne peuvent pas enclencher de procédure permettant l'accès à une place d'hébergement à la sortie ou la mise en place d'un aménagement de leur peine. Ce sont, assez paradoxalement, les personnes ayant commis les faits les plus graves, et donc condamnées à de longues peines, qui peuvent bénéficier de ces avantages et de meilleures garanties de réinsertion. Cet état de fait est essentiellement engendré par la surpopulation carcérale et par la surcharge de travail des CPIP, qui ne peuvent tout simplement pas mettre en place ces mesures dans ces délais, les places étant par ailleurs limitées.

Pour Sébastien, 37 ans, c'est sa première peine qui l'amènera à connaître la rue. Il vivait auparavant dans un appartement et n'avait jamais dormi dehors avant d'être incarcéré. L'expérience du sans-abrisme n'est pas spécifique aux personnes particulièrement « désocialisées ». Sébastien avait fait partie des « compagnons du tour de France » et réalisé un service militaire volontaire, avant de travailler dans une communauté Emmaüs, en tant que salarié. Son arrivée en prison détruit alors toutes les démarches professionnelles :

> À 25 ans, ils m'ont attrapé pour trafic de stupéfiants en région L. C'était ma première incarcération, j'ai été condamné à trois ans. J'ai fait deux ans, dans la maison d'arrêt S. Et après je suis ressorti, j'étais SDF forcément. Je ne voulais pas retourner chez mes parents, parce que j'avais pris mon indépendance. Donc je suis parti... Donc j'ai été un peu SDF. J'ai été à ville F., je dormais à Emmaüs. […] En fait, de la maison d'arrêt, je les ai contactés et ils m'ont repris, mais plus en tant que salarié, en tant que compagnon quoi... Donc je devais travailler pour eux. Mais, en contrepartie, j'avais le logement, à manger, et ils nous laissaient le RSA. […] La participation, on la payait en travaillant. C'était ça le deal en fait. J'avais 45 euros par semaine, en plus de mon RSA. Mais il fallait que je travaille du lundi au dimanche quoi. […] Donc voilà, ça, ça a duré, pendant cinq ans, jusqu'à mes 25 ans.

Il rencontre une fille, s'installe avec elle, travaille et occupe un logement pendant sept ans. Mais une seconde incarcération provoquera une nouvelle expérience de la rue à la sortie. De plus, sa compagne le quitte et Sébastien perd son appartement :

> En 2011 et en 2012, j'ai été de nouveau incarcéré pour trafic de stupéfiants. Ma copine, elle s'est barrée, je me suis retrouvé SDF en sortant de prison. […] Donc, en 2013, je me suis retrouvé à ville L., parce que je ne voulais pas retomber sur mon ex. SDF... J'ai vécu dans une tente pendant un an, à ville L. Et là j'ai commencé à sombrer, un peu dans les drogues et compagnie...

Plus tard, Sébastien sort de prison dans le cadre d'un aménagement de peine. Il avait cessé ses activités illégales (bien qu'il affirme par ailleurs consommer des stupéfiants, il ne réalise plus de revente). Mais son absence de domicile va à nouveau le conduire en prison. Vivant dans une tente, il ne reçoit pas son courrier et ne se rend pas aux rendez-vous de suivi probatoire, ce qui est indispensable pour le maintien de la mesure. Son silence entraîne donc un signalement au Juge d'Application des Peines. Plusieurs éléments paraissent curieux dans son récit, notamment son absence d'adresse, pourtant obligatoire pour la mise en place de cet aménagement. Il apparaît que Sébastien n'a pas respecté les conditions qui lui ont été imposées et que son itinérance fait probablement suite à une fugue (l'administration pénitentiaire dirait « évasion ») d'un établissement dédié. Une nouvelle condamnation aura lieu, suite à une révocation de son sursis mais aussi par le jugement d'autres infractions commises auparavant. Le regard sociologique permet de contextualiser le désarroi de Sébastien qui, bien qu'il ait enfreint plusieurs lois, estime inique la condamnation dont il fait l'objet. Alors sans domicile et dans une phase addictive intense, il ne recevait plus son courrier, n'était pas informé des dates de rendez-vous avec le SPIP et ignorait que d'autres accusations risquaient de le conduire une nouvelle fois devant la Justice :

> Je suis retombé pour du stup et ils m'ont mis quatorze mois. […] J'ai eu un contrôle d'identité. La juge avait envoyé sept fiches de recherche pour que j'aille dans son bureau. Quand ils ont vu ça, ils m'ont ramené au poste. Ils ont appelé le proc (le procureur). Le proc a dit : « Bon, il a six mois, quatre mois, quatre mois, je révoque tout ». Et, du coup, direction prison... De la comparution immédiate, je suis allé en prison. C'était souvent comme ça. […] C'était parce que je n'allais pas aux rendez-vous et après du simple rendez-vous ça se transformait en jugement, et du jugement par défaut, comme je n'étais pas là et ben je prenais du ferme. Si j'avais été là ben j'aurais eu, je ne sais pas, trois mois de sursis ou... Mais, pour eux, je faisais exprès de ne pas venir. Alors que le truc c'est que j'étais dans la drogue, j'étais dans ma tente, je n'allais plus aux rendez-vous. Mais je ne faisais pas de vols, je ne faisais pas de conneries en fait. Mais les conneries je les ai faites avant...

Yacouba, 35 ans, voit également sa peine se rallonger parce qu'il n'a pas répondu à une convocation judiciaire. À sa sortie, il aura perdu son logement, son mobilier et ses documents administratifs : le bailleur, en l'absence de paiement et ignorant probablement l'incarcération du locataire, a repris possession des lieux et vidé son appartement. Sa peine étant courte, il n'a pas pu préparer sa sortie dans un hébergement, les places étant, par ailleurs, saturées et insuffisantes pour l'ensemble des demandes sur le territoire :

> Je devais me présenter au tribunal mais je n'ai pas été. J'avais perdu la convocation. Je me suis dit que ce n'était pas trop grave. Et puis j'ai laissé le temps passé. Et, à un moment, je me suis fait contrôler et ils m'ont dit : « Vous ne vous êtes pas présenté au tribunal, du coup vous avez six mois à faire, il faut les faire ». Et, à cause de ça, il n'y avait personne à l'appartement et, les HLM, ils en ont profité quand il n'y avait personne : ils ont récupéré l'appartement. […] Il y avait mes affaires là-dedans, ils ont tout pris, j'avais les papiers, tout. En sortant de là, j'avais fait une demande avec la spip (CPIP), à l'intérieur, de l'incarcération. […] Mais, en sortant, il n'y avait plus de place. Du coup je me suis retrouvé à la rue. […] En étant à la rue, j'essayais de chercher à droite à gauche, d'appeler le 115. […] J'étais quelques fois dans les foyers. Mais c'était pour les journées, ce n'était pas pour des contrats. Mais ça a duré deux ans, en fait, à la rue : deux, trois ans. Ça m'a fait perdre les papiers, ça m'a fait perdre du temps... De ne pas voir les enfants et de pas avancer dans ma vie. Ça m'a vraiment cassé en fait l'incarcération, ça m'a vraiment tué quoi.

Par ailleurs, la perte de ses papiers d'identité le contraint à une procédure chronophage auprès de la préfecture. Au moment de l'entretien, Yacouba était encore en attente de ces documents, ce qui l'empêchait d'exercer toute activité professionnelle :

> En plus, je suis marocain ; je ne suis pas de nationalité française. Du coup, j'ai une carte de résidence et je l'avais perdue : je dois tout refaire. […] Ils font des enquêtes et ça prend du temps. […] Là, avec les lois qui sont sorties, elles sont strictes les lois maintenant, c'est plus comme avant : je ne peux pas travailler... […] J'attends toujours ma carte.

Il a pu accéder à un CHRS dans lequel il a réalisé quelques démarches avec l'aide de travailleurs sociaux. Lorsqu'une nouvelle peine est prononcée, le juge décide de lui octroyer un Placement Extérieur au sein de ce même CHRS, de manière à éviter les conséquences délétères de l'incarcération :

> En fait, ils ont vu que j'avançais dans mes démarches, j'étais tranquille. Je me tenais à carreaux. […] Et heureusement qu'ils m'ont laissé là-bas. Ils m'auraient mis en prison, les huit mois là, j'aurais perdu ma place au foyer, j'aurais encore un casier judiciaire... Mes démarches, elles n'auraient plus avancé. Et, après, en sortant, je ne sais pas si j'aurais encore eu une place dans un autre foyer. Je me serais retrouvé à la rue.

Cette alternance entre les foyers et la rue est également engendrée par les difficultés de la sortie de prison : manque de ressources, absence d'hébergement, démarches administratives interminables… Grégoire explique, lui aussi, qu'il n'était pas parvenu à obtenir un hébergement et que ses droits n'étaient pas réactivés :

> J'ai fait la demande, mais ça ne marchait pas. Je n'ai eu que des refus. Ils m'avaient coupé mon RSA parce que, quand on va en prison, ils coupent le RSA. Et ben je ne pouvais pas, je n'avais pas d'argent. J'avais une aide de la prison mais, je ne l'ai pas faite. Je me suis retrouvé sans argent à ma sortie. […] À la sortie, comme ils donnent l'ATA[172], c'est un petit peu d'argent, ben tu dois attendre de toucher l'argent pour qu'ils te remettent ton RSA. Tu ne peux pas cumuler les deux.

Problèmes administratifs, perte du logement et de l'emploi… Les difficultés engendrées par l'incarcération peuvent se révéler terribles pour des personnes déjà fortement désaffiliées. Nous allons voir dans la sous-partie suivante la manière dont la solitude imprègne l'ensemble des espaces que les personnes traversent, une solitude qui s'intrique avec une expérience vécue du temps sous le prisme de l'arrêt.

2. Foyer, rue, prison : solitude et disparition du temps

Les personnes décrivent deux formes d'expérience qui vont constituer les deux faces d'une même pièce : la solitude et l'arrêt du temps.

Depuis le plus jeune âge, les individus développent un sentiment de solitude parfois très intense, d'abord au sein de la famille puis au cours du placement auprès de l'ASE. Ce sentiment de solitude des personnes s'explique davantage par leurs insatisfactions quant à leur situation (Chalvon-Demersay, 1992), par les représentations qu'elles s'en font et ce qu'elles supposent de l'opinion d'autrui (Kauffman, 1995 ; Shute, Howitt, 1990 ; de Jong-Gierveld, 1971). En effet, bien qu'il n'y ait pas eu d'isolement radical, c'est-à-dire une absence de relations ou de contacts, les personnes ont la sensation que leurs liens sont faiblement sécurisants et très instables. Cette impermanence des supports relationnels et affectifs se reproduit tout au long de l'existence et notamment lorsque les personnes se retrouvent sans-domicile, impermanence qui consacre alors leur déréliction.

[172] L'Allocation Temporaire d'Attente (ATA) est destinée aux personnes non bénéficiaires d'autres aides telles que l'Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE) ou le Revenu de Solidarité Active (RSA). Les sortants de prison y ont droit à partir de deux mois de détention sous réserve d'une inscription à Pôle Emploi ou d'un aménagement de peine. Le montant journalier de l'ATA était de 12,80 euros par jours (le 1er avril 2023). L'ATA a été supprimée depuis le 1er septembre 2017.

On a montré que l'arrivée dans la rue est en grande partie engendrée par l'absence de certaines ressources et notamment par l'impossibilité d'être hébergé par un proche. Or ce sentiment de solitude s'accompagne d'une sensation d'arrêt. Tout se passe comme si le temps s'exprimait par le vide, un vide à la fois relationnel et occupationnel. En effet, le quotidien dehors se caractérise par l'attente (pour l'accès à certains services, l'ouverture des établissements d'assistance, de l'heure de rentrer dans le squat…). Et l'absence de relations durables va participer à l'inscription de cette expérience du vide à chaque étape du parcours.

a. Être seul pour se restaurer

« En France, cette solitude des "désaffiliés", privés d'intégration sociale – par l'emploi – ou de reconnaissance publique – par la protection d'État – est susceptible d'intervenir à différents âges de la vie » (Van de Velde, 2011, p. 35). Et la temporalité longue dans laquelle s'inscrit ce sentiment peut produire une forme d'apprentissage et générer des valeurs positives à une situation qui était d'abord subie (Ibidem ; Campéon, 2010). En l'occurrence, le sentiment de solitude qui a émergé durant l'enfance se prolonge dans la rue, dans les foyers d'hébergement, qu'il s'agisse de structures d'urgence ou de CHRS, et en prison…

Corentin décrit la solitude comme un besoin presque vital, qui le pousse à quitter les foyers d'hébergement même si ces départs impliquent de vivre dehors. Ici c'est l'impossibilité de choisir ses camarades de chambre qu'il déplore, tout comme le risque de vols par d'autres résidents peu scrupuleux :

> J'aime bien rester un peu seul. J'aime choisir avec qui je vais et puis si j'ai envie de partir, je pars. Je ne suis pas obligé de rester avec les mêmes personnes. J'aime bien être libre de mes déplacements quoi. Ils disent : « Non, reste avec nous ! Bah non j'ai envie d'aller là : point » ! Je fais ce que je veux quoi ! J'aime bien être tout seul dans ma chambre. Parce qu'on nous impose des personnes avec qui on n'a pas forcément d'affinités. […] Parce qu'à la rue, je pouvais aller où je voulais tout seul quoi. Alors qu'en CHRS, on est obligé de faire attention à nos affaires. Déjà on le fait à la rue, on aimerait bien être tranquille maintenant. Il faut toujours qu'on se méfie de nos affaires. Et puis, quand on est à la rue, on n'a pas grand-chose : tout ce qu'on a sur le dos, ça nous est précieux. Donc on n'aime pas se le faire voler quoi.

Ce besoin de s'isoler est également très présent chez Grégoire. Hébergé dans un CHRS au sein duquel il pouvait se reposer de jour comme de nuit, il décide pourtant de sortir la journée pour profiter de moments de solitude, préférant alors se priver du déjeuner pour éviter le contact avec les autres résidents :

> La journée je restais dehors, jusqu'au soir et je rentrais le soir. Je traînais. Je tournais, je marchais... […] Je suis un solitaire. Solitaire : rester tout seul. […] Je ne rentrais pas le midi. Je ne me mélangeais pas aux autres. J'étais assez renfermé sur moi-même. Je ne voulais parler à personne.

Sébastien décrit, quant à lui, son besoin d'indépendance, qui ne peut se réaliser qu'à travers un isolement à la rue. Bien que sa famille lui propose de l'héberger, il évite d'y avoir recours car il considère cet accueil comme une forme de contrainte, à la fois pour ses hôtes qui doivent céder une partie de leur espace, mais aussi pour lui-même puisqu'il abandonnerait une part de son autonomie :

> Chez mon frère, je suis resté deux semaines. Chez mon neveu aussi, je suis resté une semaine mais... Je me suis toujours démerdé par moi-même, avec une tente ou … Je n'aime pas être dépendant des autres. Je préfère avoir mon truc à moi que d'être dépendant. Et, souvent, que ça soit chez mon frère ou mes neveux, il y avait les gosses le matin, il y avait sa femme... C'est contraignant quoi. Quand tu as ta femme, tes gosses, que tu dois héberger quelqu'un, c'est contraignant.

Cet attrait pour la solitude aurait émergé dès son placement au sein de l'ASE et pris racine au cours de ses diverses expériences. Son besoin d'introversion est finalement l'expression d'une forme de socialisation à la solitude :

> Depuis que j'ai quatorze ans et demi, j'ai l'habitude d'être seul. Donc dès que j'ai l'occasion... […] J'ai quand même des potes. J'ai des copines sur ville C., j'ai des potes à ville L. Mais je ne vais rester qu'une heure. C'est comme avec mon collègue de chambre, je vais parler une heure, deux heures avec et puis après je vais lui dire : « J'ai besoin d'être tranquille. Prends ton téléphone, regarde un film, fais quelque chose ».

Plus tard, comme nombre de prisonniers, Sébastien ressent avec force la contrainte que représente le partage de sa cellule avec un autre détenu. Or, il a déjà fait l'expérience de la promiscuité dans une diversité d'espaces. Son besoin de solitude se retrouve donc amplifié par l'encellulement collectif et rend l'expérience du CHRS encore plus pénible lors de sa sortie, puisqu'elle réitère cette proximité contrainte :

> En prison, j'étais avec quelqu'un constamment, dans la même pièce. Il me fallait un peu de solitude, pour faire le point. Et puis au foyer C., c'était chiant parce que c'est beaucoup de vols.

Alexandre décrit, quant à lui, un environnement carcéral dans lequel il retrouve la solitude qu'il connaît depuis toujours. L'isolement prend corps en prison, en écho aux expériences antérieures :

- Je pense que ce qui m'a le plus marqué c'est le fait d'être privé de ma liberté, donc la prison...
- En prison, donc la première...
- Ouais c'est ça, la première peine. Après forcément, j'y suis allé une fois, deux fois, trois fois, donc je savais comment c'était. Mais c'est vrai que, la première fois, ça m'a fait bizarre. Un sentiment d'être seul au monde un petit peu… Surtout que mon parcours fait que je n'ai pas vraiment d'aide avec mes parents.

Alors que les personnes qui s'inscrivent dans une carrière de délinquance (chapitre 4) décrivent des contacts avec d'autres voyous, la prison est ici perçue dans le prolongement de l'expérience de la solitude dans la rue. Alexandre s'y sent « seul au monde ».

Quant à Marc, il endosse un discours assez ambivalent : les conditions d'incarcération sont décrites comme difficiles mais, en même temps, il explique avoir souhaité être en « isolement », alors même qu'il qualifie cette mesure de terrible. Cette apparente contradiction est en fait l'expression d'une tension qui s'opère sur et par le corps. En prison, les personnes sont privées de leur liberté de mouvement mais aussi de leur intimité. L'isolement est considéré comme une punition importante pour l'Administration Pénitentiaire, tout comme le manque de distractions[173]. Pourtant, lorsque Marc se sent asphyxié par une trop grande promiscuité, il tolère ces conditions rudes. Bien que sa liberté de mouvement soit encore plus réduite, c'est par cette intensification de la séparation avec les autres qu'il peut desserrer la seconde contrainte majeure de sa détention, en s'octroyant davantage d'intimité tout comme la possibilité d'occulter la réalité de sa condition :

- Mais ici il y a pire que le mitard ! Il y a l'isolement ! C'est dix fois pire. C'est les mêmes cellules que là mais tu ne croises personne, jamais... Ils t'amènent en promenade, tout seul. Il y a une petite promenade quadrillée avec un grillage dessus. Tu es en promenade tout seul. Comme dans le film avec Stallone qui doit s'évader des prisons. C'est à peu près le même délire. C'est hardcore.
- Et vous y êtes allé ?
- Oui, j'ai fait l'isolement mais c'était un choix, ce n'est pas pareil.
- C'est-à-dire, c'était un choix ?
- Je ne voulais plus voir personne. Ça me dégoûtait. Les surveillants me dégoûtaient : je les voyais, j'en avais marre. C'était un trop-plein de prison en vrai. Après, le vase s'est vidé un peu.

[173] Le quartier disciplinaire, plus communément nommé « mitard », est un secteur de la prison dans lequel sont enfermés les détenus ayant enfreint le règlement ou qui ont résisté aux ordres des surveillants. Les personnes se retrouvent séparées des autres, dans une cellule exiguë et sans télévision. On sait par ailleurs que le risque de conduites suicidaires y est plus important.
La mesure d'isolement, quant à elle, n'est pas à proprement parler un dispositif punitif. Il s'agit davantage de protéger certains détenus d'autres prisonniers (par exemple lorsque l'affaire est médiatisée ou qu'il s'agit d'un membre des forces de l'ordre), parfois la mesure est invoquée en vertu de la sécurité (soupçon de tentative d'évasion, contamination idéologique…). Mais le rigoureux manque de contacts sociaux peut rendre ce séjour insupportable.

Cette solitude est donc ambivalente. Elle est à la fois une forme de privation, qui émerge des suites de la séparation avec les proches, et un besoin, tant la promiscuité dans les lieux d'hébergement et en prison induit un manque d'intimité. En d'autres termes, les personnes sont habituées à être seules, et elles ont en même temps la sensation d'étouffer au sein des institutions, à l'instar de Mathieu, qui confiait son besoin de « respirer » à sa sortie de prison. Et la solitude s'accompagne d'un rapport au temps aliéné, qui englobe également les expériences des institutions sociales et médico-sociales.

b. Le temps sous le prisme de l'aliénation

Les personnes sont totalement capables de se repérer à l'aide d'une montre et suivent même avec précision les horaires des institutions d'assistance, nous l'avons précédemment développé. Mais elles vont percevoir le temps sur un mode qui le ferait presque disparaître, à cause d'un quotidien fait d'attente. Cette expérience du temps sur le mode de l'arrêt est issue d'un paradoxe : c'est par sa trop grande présence que le temps disparaît. En d'autres termes, il y a trop de temps ; les personnes ne font qu'attendre l'ouverture des lieux d'accueil ou simplement que la nuit tombe. En même temps, la répétition du même, de cette attente qui semble perpétuelle, engendre une sensation d'arrêt. D'une certaine façon, il ne se passe rien, se répète inlassablement le cycle de l'attente, toujours le même néant, encore et encore. Et nous verrons que ce rapport au temps comme évidé est comme intriqué avec le sentiment de solitude. D'une certaine façon, de par leur isolement, les personnes se retrouvent à l'opposé de ce qu'Harmut Rosa (2013) décrivait sous le concept d'*accélération*. Si, dans l'analyse de l'auteur, les individus peinent à suspendre le rythme de leurs activités dans ce mouvement rapide des échanges, les personnes qui correspondent à ce parcours se retrouvent davantage seules (qu'elles le décident ou le subissent, qu'elles en souffrent ou en apprécient les bienfaits) et perçoivent le temps sur le mode de l'arrêt.

Alexandre raconte sa première découverte d'un foyer d'urgence. Il est frappé par la solitude ambiante : les personnes manifestent le besoin de se distancier, d'une part, et de marquer une certaine emprise sur un lieu, d'autre part. Alexandre m'explique par ailleurs que la consommation d'alcool permettait de rendre supportable l'attente quotidienne :

- Ça fait tout drôle. Il y a plein de monde. Je n'aime pas trop déjà la foule. Et c'est une manière de le vivre. Les gens sont un peu moins sociables sur certains trucs quoi.
- Comme quoi par exemple ?

- Je ne sais pas comment expliquer ça. Les personnes qui sont depuis longtemps dans la rue, c'est comme si elles avaient leur territoire. On n'approche pas trop... […] Et puis, il y avait aussi le fait que je n'étais pas habitué à cette époque-là, aux défonces : on se lève, du matin au soir, cachetons. Je ne buvais pas d'alcool avant. Donc je voyais des mecs tout le temps ivres. Sauf qu'après j'ai compris : c'est vrai qu'après on boit par ennui quoi, parce qu'on n'a rien d'autre à faire. On est dehors : qu'est-ce que tu veux qu'on fasse dehors ? Il ne faut pas nous prendre pour des imbéciles. On se met à picoler pour passer le temps...

Cette sensation d'arrêt est également associée à une forme d'évanescence de la mémoire des dates. Les personnes ne savent plus exactement quand elles ont été hébergées par exemple. Ce flou qui entoure les événements peut aussi concerner l'enfance. D'une certaine façon, le temps n'a jamais démarré. Nous l'avons évoqué, Mathieu a été placé dès l'âge de trois mois en pouponnière, puis il a été pris en charge dans un foyer. Il fait l'expérience d'une diversité d'établissements mais peine à se remémorer avec précision les années concernées :

> J'étais en foyer à peu près de trois mois à je ne sais pas quel âge… Et je me rappelle du foyer T., j'avais six ou sept ans, à peu près cet âge-là. Et je suis resté au foyer T., jusqu'à peu près dix ou onze ans. Je ne sais plus exactement les dates.

Quant à Grégoire, il ne sait plus quelle a été la durée de son passage à la rue. On peut lire ici l'expression d'un paradoxe. Le temps doit se faire plus discret, mais reste finalement présent à partir de son absence. À la rue, il est expérimenté à partir de son contenu : le vide. L'individu fait finalement face au temps dans sa forme la plus pure, où l'attente constitue l'unique référentiel qui permet d'exprimer sa spécificité :

- Vous ne savez pas exactement si c'était un an ou deux ans ?
- Non...
- Est-ce que vous pouvez me raconter vos journées à la rue, comment ça se passait ?
- Bah marcher, marcher, marcher, marcher. On ne faisait que marcher, pour passer le temps. Soit je m'installais sur un banc, je regardais les passants. Sinon je restais assis à la gare. Le temps est long. L'horloge ne tourne pas. […] Je n'attendais rien. J'attendais juste la fin de journée pour dormir. Une journée complète, c'est super long.

La prison va faire l'objet d'un même rapport au temps que dans la rue ou dans les espaces d'hébergement. Corentin m'évoque une incarcération mais il ne parvient à se rappeler ni les circonstances, ni les motifs de sa condamnation. Lorsque je l'interroge sur un segment de son existence, une période dehors pour laquelle il avait donné peu d'informations, sa mémoire semble s'exprimer sans avoir recours à un calendrier précis. C'est davantage un flou qui caractérise cette phase, un flou qui va également correspondre aux expériences de la

prison lorsqu'elles interviennent à ce moment-là. En l'écoutant, l'incident ne semblerait pas avoir eu de l'importance :

- Vous avez connu une autre période de prison que celle-là ?
- J'en ai connu une autre mais je ne me rappelle pas pourquoi en fait (rires). C'était aussi pour détention de stupéfiants. J'ai pris deux mois. Mais alors c'était quand ? Je ne m'en rappelle même plus quoi. C'était pendant cette époque-là...

Cette seconde phase du parcours se caractérise donc par une alternance entre la rue, des centres d'hébergement et la prison, une impermanence des lieux mais aussi des relations. Les personnes se retrouvent incarcérées suite à des infractions commises pour survivre dans la rue. Et ces condamnations détruisent bien souvent des supports que les personnes avaient eu du mal à construire : un retour dans la rue peut en résulter. Par ailleurs, si les personnes se trouvent privées de liens denses, elles recherchent régulièrement des moments de solitude pour restaurer une intimité bien souvent mise à mal par la promiscuité au sein des centres d'hébergement ou en prison. L'impermanence des relations, tout comme ce mouvement sans cesse renouvelé d'un espace à l'autre, est en même temps associée à une sensation d'arrêt. Le temps semble soumis à une forme d'inertie : l'attente caractérise le présent, une même attente qui se renouvelle encore et encore. Dans ce contexte, nous verrons qu'au cours de cette période, la prison tout comme le CHRS permettent de faire des pauses et de sortir momentanément d'un environnement épuisant.

C. Des lieux d'assistance

Les personnes se retrouvent au sein d'une diversité de lieux de prise en charge au cours de leur existence, nous l'avons vu. Patrick Bruneteaux décrit notamment une évolution possible du rapport aux institutions d'assistance. Dans la biographie d'un sans-domicile, Georges, deux phases apparaissent : une première, au cours de laquelle il ne fréquente pas les foyers, à laquelle succède bien plus tard une seconde, caractérisée par un nouveau rapport à l'itinérance. Cette itinérance n'a plus de sens valable après son expérience du logement et d'une union conjugale ; désormais, Georges « subit la rue » (Bruneteaux, 2016). Des personnes se mettent alors à fréquenter de manière plus régulière et pour de plus longues durées des structures d'hébergement.

Cette partie s'intéresse plus particulièrement à l'analogie qui se manifeste dans les récits, entre les foyers de l'Aide Sociale à l'Enfance, les centres d'hébergement et la prison. À ce stade du parcours, ces institutions sont lues à partir de l'expérience de la rue ; elles permettent d'interrompre un quotidien caractérisé par l'incertitude.

1. Des CHRS qui rappellent les foyers de l'enfance

Les foyers d'hébergement, notamment les établissements dits d'insertion, qui disposent d'équipements plus confortables que ceux proposés dans les structures d'urgence, vont être décrits de la même façon que les foyers de l'Aide Sociale à l'Enfance. Tantôt, le discours pointe la dimension assistancielle : on peut s'y reposer, accéder à des biens de première nécessité, rencontrer des travailleurs sociaux, être aidé dans des démarches administratives ou pour trouver un emploi. Tantôt, les établissements seraient aussi coercitifs les uns que les autres, de par leurs règlements trop sévères ou encore l'obligation de s'inscrire dans une logique contractuelle[174].

Alexandre explique que les CHRS ressemblent aux foyers de l'enfance qu'il a connus. La seule différence tiendrait dans l'âge de la population accueillie :

- Et le CHRS A., vous avez vu des similitudes avec les foyers de l'enfance ?
- Avec les foyers de quand j'étais petit ? Bah ouais : un foyer, ça reste un foyer. On vous donne à manger, on vous donne un endroit où vous laver et dormir quoi. Mais le CHRS A., c'est plus pour ceux qui sont majeurs, il n'y a pas de mineurs là-bas. Mais sinon, il n'y a pas grand-chose qui change. Ça reste un foyer !

[174] C'est notamment la technique dite de l'empowerment, très présente en travail social (Parazelli, Bourbonnais, 2017), dont se plaignent les personnes.

Grégoire décrit, quant à lui, une forme de parenté de substitution qu'il aurait développée avec un éducateur du CHRS dans lequel il vit :

> Je les connais tous ici. En restant cinq ans ici, les personnes, tu les connais. Tu sais avec qui tu peux rigoler, avec qui tu parles moins, qui tu peux chambrer. Et puis, avec qui tu peux être méchant. Je les connais par cœur. Le plus, c'est Jacques, qui est à l'accueil de jour, il me connaît par cœur. Il me connaît comme son fils. C'est lui qui m'a accueilli ici. Maintenant, il est à l'accueil de jour. Et quand j'étais en prison, j'ai demandé qu'il m'aide. C'est pour ça que j'ai pu rentrer à l'accueil de jour. C'est à lui que je fais le plus confiance.

Lors de son arrivée en CHRS, Grégoire ne semble d'ailleurs pas avoir eu de difficultés à s'habituer, du fait d'une socialisation précoce au sein de foyers de l'enfance. Le fonctionnement serait identique, notamment au niveau des règles, avec le même risque d'être expulsé s'il ne les respectait pas :

> J'ai commencé à prendre l'habitude des foyers. Pour moi, ça devient normal. Je n'ai pas eu du mal à m'adapter. J'ai tellement fait de foyers avant que, un en plus ou un en moins, c'était la même chose : les mêmes règles… Si tu ne suis pas les règles ben tu vas dehors, comme avec les maisons d'enfance. À part que, les maisons d'enfance, ils trouvent un autre foyer. Ils ne peuvent pas te mettre à la rue, mais c'est le même système. Si tu ne suis pas les règles, tu vas dehors. Non, sur ça, je n'ai pas eu du mal… Pour moi, j'avais pris l'habitude avant, parce que j'en avais fait plusieurs, avant, de maisons d'enfant.

De façon plus générale, Grégoire explique que les foyers, qu'il s'agisse de l'ASE ou d'établissements d'assistance destinés aux adultes, sont similaires au point de se confondre. Sa longue expérience de ces structures lui permettrait de s'adapter très rapidement lorsqu'il découvre une nouvelle institution mais, en même temps, l'empêcherait de quitter ce mode de vie, tant il est devenu « normal ». Il est également intéressant d'observer qu'il a conscience que son adaptation aux institutions le rend déviant au regard des normes majoritaires :

> C'est un foyer comme les autres. Ils se ressemblent tous ! Je ne fais même plus attention. Pour moi, c'est normal, c'est un truc que je vis tous les jours. Alors je ne fais même plus attention. […] C'est la vie normale mais tu n'es pas dans la vie normale... Pour nous, c'est la vie normale. […] Que ça soit un foyer ou un autre, ou un autre, je suis dans le système. Je suis comme les meubles. Dans chaque foyer que je vais faire, je vais prendre l'habitude. C'est ma vie, je n'ai fait que ça ! J'ai fait le choix de ne faire que ça... […] Pour l'instant, ça me suit toujours, peut-être jusqu'à ma mort. C'est comme si j'étais né dans un foyer. Et je vais mourir dans un foyer. Quelle vie !

Mathieu, quant à lui, fait l'expérience de foyers d'hébergement lorsqu'il rencontre des difficultés à se maintenir dans un logement. Il décrit les règles comme fortement coercitives, au point qu'il préfère parfois dormir chez un ami ou même dehors, plutôt que d'y rester :

- Je me suis démerdé tout seul. J'ai toujours eu mon propre logement... Quand je suis sorti de prison et qu'on m'a mis au CHRS A., quand j'ai vu le système, je me suis sauvé. […] Au CHRS A., si vous voulez, il fallait rentrer pour, je crois, 22h. Et moi, souvent, j'étais en retard parce que j'étais bourré. Donc j'allais dormir chez des amis. Et puis, le lendemain, je rentrais au foyer comme si de rien n'était. Franchement, ils m'auraient viré ça n'aurait pas été une grosse perte...
- Pourquoi ?
- Bah parce qu'il fallait tout leur dire, il fallait tout leur donner. Déjà, ils vous demandent votre carte bleue, votre compte épargne... Il fallait faire le ménage. Attends oh ! Tu as des femmes de ménage, tu me demandes de faire le ménage ! En plus, à l'époque, on dormait à plusieurs dans des chambres. C'était mélangé : il y avait des crasseux, ce n'était même pas imaginable... Donc ce n'était vraiment pas pour moi. Maintenant, je préfère encore être à la rue. C'est pour ça, je vous dis : parfois, je dormais au canal de ville R. Je dormais au canal pour ne pas rentrer au foyer.

Cet environnement contraignant lui rappelle celui des foyers de la DDASS. Or ces règles deviennent inacceptables à l'âge adulte. Les personnes peuvent se retrouver face à une injonction paradoxale : elles doivent devenir « autonomes » alors que les demandes du CHRS paraissent infantilisantes. Mathieu déplore notamment les horaires qui lui rappellent le couvre-feu dans les foyers, l'interdiction de consommer certains produits, la faible personnalisation de l'espace ou encore l'obligation de donner un accès à ses comptes bancaires :

- Je ne sais pas comment vous expliquer. Il faut aller sur place pour voir ça. Je ne peux pas. Moi je ne pourrais pas. Le règlement, déjà, c'est un truc de cons (rires). Et puis, le reste non... La bouffe, le style de vie... Ils font des règles de gamins de dix ans. On m'interdisait de sortir à dix ans, à 10h du soir, quand j'avais dix ou douze ans, quatorze ans quoi. Mais là, non, non ! […] Je faisais la grille, ou alors je ne rentrais pas du tout de toute façon. Ça c'est clair. Pas le droit de boire, pas le droit de fumer, pas de télévision dans votre chambre... Tout est collectif. Tu as vu ça où toi ? Ça c'était bon quand j'étais au foyer à la DDASS quoi !
- Ça vous faisait penser au foyer de la DDASS ?
- Un peu oui mais en pire. […] Qu'il y ait un règlement d'accord, parce qu'il y a plusieurs personnes et puis c'est un foyer quoi. Mais à ce point-là, il faut arrêter ! Demander l'argent, dire aux gars : « Ton compte épargne, ton livret A, ta carte bleue... ». Tu es qui pour me dire ça ? C'est mon argent, c'est ma sueur, j'en fais ce que j'en veux. Si je crève de faim à la fin du mois, c'est mon problème, ce n'est pas le tien. Je suis déjà en âge de prendre des responsabilités.

Mathieu explique également que ces lieux d'hébergement, tout comme les foyers de l'ASE, finiraient par engendrer d'autres problèmes, notamment une hyper-institutionnalisation chez les accueillis. Les personnes auraient alors de grandes difficultés à changer de mode de vie et feraient face à la menace toujours latente d'être expulsé :

- Par rapport au foyer extérieur, on va dire, le foyer pour enfants H., le CHRS A., tout ça, c'est nul ! […] Il y a trop de règles. Ce n'est pas un bon système pour aider la personne qui

en a besoin. Honnêtement, ils sont complètement à côté de la plaque. Et ce qui est malheureux dans cette situation-là, c'est que ce sont des personnes qui sont là pour aider des personnes qui sont en difficulté. Alors qu'en vérité, ils les mettent plus en difficulté.

- En quoi ils les mettent en difficulté ?
- Parce qu'ils ne les laissent pas gérer, ils ne les laissent pas comprendre ce qui leur arrive... […] Il y a des gens qui se seraient tués pour ça ! Parce que, vous savez, quand vous tombez dans un système comme ça et que vous retombez dans un autre système qui est encore pire que ça et qui est encore à peu près « comme ça », on va dire... Et que du jour au lendemain vous lui dites : « Tu es dehors, merci, au revoir ». Non, ce n'est pas du social...

Plus tard, lorsque les personnes se retrouvent en prison, elles la comparent avec les foyers de l'ASE ou les CHRS. Ici, Mathieu explique que la prison lui rappelle les foyers, plutôt dans sa dimension coercitive et sa capacité à reproduire des injustices. Même s'il tient ce discours de façon affirmée, lorsque je suggère de mettre en parallèle l'expérience carcérale avec des foyers, il manifeste un rejet radical de l'hypothèse. D'une certaine façon, la prison doit demeurer un espace spécifique, qu'on ne saurait comparer à un autre lieu. On a encore ici affaire à un paradoxe : la prison est inimitable et, pourtant, elle fait écho au sentiment d'enfermement expérimenté dans des espaces d'assistance ou encore au règlement des établissements collectifs :

- Ça vous a fait quoi la première fois que vous êtes rentré en prison ? […]
- Ah bah ça fait drôle hein ! Quand même, c'est marrant à dire, mais ça m'a fait penser au foyer ! C'est comme ici (en prison) : ça me fait penser au foyer. […] C'est à peu près le même système. Vous n'avez pas de liberté, vous n'avez rien quoi. Il faut demander la permission pour ceci, pour cela. Vous savez, c'est bizarre mais c'est comme ça. […] Parce que dans les foyers, vous avez un règlement, ici (en prison) vous avez un règlement. Vous fermez votre gueule. Vous faites ce qu'ils vous disent et puis c'est tout.
- Et au niveau de la configuration ? Par exemple...
- Ah non ce n'est pas le même ! Ah non, non ! Ce n'est pas comparable ! Heureusement ! Dans les foyers on est un peu plus libre, quand même ! On ne peut pas comparer un foyer ou quoi que ce soit par rapport à la prison, ça c'est clair... C'est différent mais c'est le même système. C'est une enfermeture. C'est ça que je veux dire : vous êtes obligé de suivre un règlement intérieur.
- De se soumettre à un fonctionnement. Il y a des règles à respecter, des horaires...
- C'est tout. C'est exactement ça ! Ah non le foyer c'est quand même un peu mieux ! Et puis on a plus de relations extérieures quand même ! Heureusement !

L'expression employée par Mathieu est riche de sens : la prison et les foyers sont incomparables mais se rapprochent par l'« enfermeture » qu'ils produiraient. Nous allons voir que l'établissement pénitentiaire va finir par être considéré comme une sorte de refuge.

2. La prison comme ressource

Progressivement, la prison devient un lieu ressource qui permet de quitter temporairement un quotidien épuisant ou dangereux. Elle va finir par être associée à un centre d'hébergement et paradoxalement à un espace plus acceptable que les conditions exigées par les dispositifs d'assistance.

Marc raconte son expérience de la prison. Après seulement un mois et demi, il décrit une forme d'adaptation importante au milieu carcéral. Marc s'est toujours senti isolé et privé de ressources affectives et matérielles. Sortir de la prison l'effraie même. Ce n'est pas tant que la prison soit confortable mais il craint le retour dans la rue. On peut avancer que la prison produit une forme de permanence alors que la rue est associée à une incertitude constante :

- Ce n'est pas des choses à dire mais je suis ici comme chez moi.
- C'est devenu chez vous ?
- C'est ça. Il y a des choses que je ne devrais pas dire mais voilà... Je vous le dis parce que je l'ai dans la tête. […] Quand il n'y a personne qui est là pour toi, tu t'habitues, tu n'as pas envie de sortir. La sortie te fait plus peur que d'être ici. […] Un exemple : j'étais à prison M., j'avais une place en majeur. Ça faisait un mois et demi. Je suis sorti, mon éducatrice était devant la prison. Je l'ai fait attendre 45 minutes avant de sortir. J'étais dans les couloirs. Je traînais les pattes, je n'avais pas envie de sortir. J'avais la boule au ventre, je n'étais pas bien... […] Mais ce que je dis, encore une fois, ce n'est pas une chose à dire : mais je suis mieux ici que dehors. Parce qu'ici, je sais que je n'ai pas de tentations. Je sais que je ne peux pas décevoir quelqu'un. C'est une accumulation de choses qui fait que c'est compliqué à s'en sortir.
- Et c'est comment dehors par rapport à ici ?
- C'est le zoo. C'est ma vision des choses. […] Moi qui viens d'une ville assez grande, ben quand je suis dehors, je suis tout le temps à ville L. ou les alentours. Ce n'est pas pareil. Tu as beaucoup plus de tentations dans une ville comme ça.

Fabien, quant à lui, enchaîne dix courtes peines, pour une durée totale de deux ans. Il décrit la prison comme un lieu ressource, qui lui permet finalement de récupérer de la rue :

- Je sais juste que je me suis senti bien. Je ne vais pas dire j'ai eu peur, je ne vais pas dire que je n'étais pas bien. Non, j'étais bien... Mais, là-bas, on trouve de tout ! En fait, tu es en prison, c'est comme si tu étais en vacances. C'est bête à dire mais c'est vrai ! Honnêtement, je n'aurais pas mon fils aujourd'hui, je serais peut-être là-bas aujourd'hui. Parce qu'on a tout : on le sport, un père qui vient nous voir pour prier, une éducatrice, on a à manger... On a tout, tout pour être bien quoi. À l'abri... À l'abri des gens non mais à l'abri. […]
- À la différence de l'extérieur, où vous aviez l'impression de manquer...
- Ce que je n'avais pas à l'intérieur, je l'avais à l'extérieur... Mais je me sentais mieux que dehors, honnêtement. Pourtant dehors j'étais bien. J'avais tout entre parenthèses : ma drogue, mon argent, ma petite copine... Et quand j'allais en prison, je ne sais pas, j'étais bien. J'avais tout ce que je voulais quoi, sans argent, sans rien. […] C'est pour ça qu'il y en a, ils ne font que ça, de rentrer et de sortir. C'est pour ça, je l'ai toujours dit : si un jour je me retrouve SDF, ma seule solution, c'est de retourner là-bas. Je ne pourrais pas être SDF : rester dehors sans me laver, sans manger, ce n'est pas possible... Il y a quelques

> jours, j'étais dehors, je voulais retourner en prison. Après, je me suis dit : non, c'est pour mon fils. C'est pour ça, maintenant, je préfère être dans les foyers. Avant les foyers, j'en avais tellement fait quand j'étais jeune que je ne voulais plus.

Nous reviendrons, dans la partie suivante, sur l'évolution que prend le parcours, lorsque les personnes envisagent de sortir définitivement du mode de vie itinérant. Ce qui est intéressant ici, c'est que la prison est décrite comme un espace de secours, au même titre que les établissements d'assistance. Fabien effectue ce constat alors qu'il a pourtant connu une extrême promiscuité en prison :

> Après à prison L., on était à deux ou trois en cellule et des fois j'étais tout seul. Mais à prison D., on est à onze par cellule ! […] Il y a trois lits superposés et le reste ce sont les matelas à terre (silence). […] C'est crade et tout. Je l'ai vécu comment ? Je ne vais pas dire mal, je ne vais pas dire bien... Je ne sais pas. La première fois, ça m'a fait peur. Mais après, c'est la routine.

Je rencontre David dans une pension de famille, association dans laquelle il dispose de son logement individuel. Au cours de l'entretien, il va comparer la prison qu'il a connue auparavant à une sorte de domicile. Lorsqu'il y est incarcéré une seconde fois, cet environnement était alors devenu très familier. Notamment, cette habitude est favorisée par la possibilité d'accéder aux aides destinées aux personnes en situation de grande précarité :

- Bien. Je me suis toujours bien entendu avec les autres détenus.
- Et ce n'était pas trop dur d'y retourner ?
- […] Non, ça ne me fait rien. C'est toute ma vie ! […] C'est comme ici là, chez moi... […] Il y a plein de points communs ! Je peux fumer. Je peux regarder la télé. C'est tout ce qu'il me faut ! Sortir ! Les promenades... […] Pour moi, c'est le club-med. Quand tu rentres là-dedans, il faut respecter tout de suite. Si tu te laisses marcher sur les pieds, tu es foutu. Tu te fais respecter et tu es bien. En plus, maintenant, ils donnent vingt euros par mois ! Avant on ne le donnait pas ! Donc vingt euros, tu n'as qu'à prendre ton tabac, ton café...

Corentin explique, quant à lui, que son incarcération lui permet de quitter la rue. En comparaison avec l'itinérance quotidienne, les équipements proposés en détention constituent des avantages : il a accès à des ressources et l'environnement est moins dangereux que celui auquel il est confronté dehors :

- Ce n'était pas si terrible que ça, parce qu'en fait j'étais à la rue et puis vous vous retrouvez avec un repas matin, midi et soir. Vous avez la télé, franchement... Il y avait une bibliothèque en bas, j'avais mes bouquins, ça ne m'a pas plus dérangé que ça quoi (rires). […] Comme ce sont des peines courtes, trois mois, voilà : je suis à l'abri, j'ai une bibliothèque en bas…
- Bah d'une certaine manière, au moins vous étiez sûr que, pendant ce temps-là, vous étiez hébergé quoi...

- Ouais c'est ça ouais. Et ce n'était pas plus chiant que ça quoi. Ce n'était pas aussi dangereux que la rue, dehors quoi. Les gens... On est en prison, mais bon quand tu fais ton truc tranquille dans ton coin, il n'y a personne qui t'embête. Du coup, la prison, ça ne m'a pas du tout dérangé quoi.

Tout comme Corentin, Grégoire explique que la prison s'est finalement révélée plus aisée que ce qu'il a connu dans la rue ou au sein de CHRS. Il évoque notamment une forme de solidarité plus importante, ainsi que sa facilité à s'intégrer parmi d'autres prisonniers, notamment parce que ses expériences en foyers de l'ASE l'auraient préparé à ce type de relation :

- Les « on-dit » en prison, ce sont des bêtises. Ce n'est pas vrai du tout, tout ce qu'on dit sur la prison c'est faux.
- Qu'est-ce qui est faux ?
- Bah toutes les bêtises qu'on peut entendre sur la prison, c'est faux. Ça n'a rien à voir. Je ne vais pas vous conseiller d'aller en prison mais on est plus solidaires entre nous. On est plus soudés entre nous. Après, je ne dis pas, il y a des malades en prison. Mais si tu commences à faire un bon petit groupe, il n'y a pas de soucis. Même en promenade, je n'étais pas embêté par personne. […] Ce sont mes années de foyer d'avant...

Sébastien me décrit également ses incarcérations successives. La première a été une expérience difficile mais les suivantes se sont finalement intégrées à une routine. Il retrouve en prison les relations qu'il entretenait dans la rue : d'autres sans-abri ou encore des dealers auprès de qui il se fournissait. Le travail qu'il effectue en détention lui permet aussi d'obtenir des revenus suffisants pour réduire certaines privations induites par l'enfermement. En réalité, si les passages ultérieurs en prison sont vécus de manière plus aisée, c'est parce qu'ils s'intègrent à une période d'absence de domicile :

- Les autres peines, c'est devenu une habitude. Dès que j'ai fait la première, après, je savais à quoi m'attendre. Même si c'est dans une autre région, le principe c'est le même. […] Dans le département L., c'était des douches en commun, comme à la piscine. Tandis que là on avait la douche dans la cellule. Donc c'était bien quoi. Bah je ne vais pas dire que c'était bien ! Parce que c'est la prison... Mais c'était mieux que ma toute première incarcération. Les peines d'après se sont mieux passées. […] Parce que, comme j'étais SDF sur ville L., tous ceux qui tombaient en prison, je les connaissais.
- C'était des gens que vous rencontriez dans la rue ?
- Bah des dealers, des consommateurs… C'est des gars que je connais quoi. Je pouvais parler avec quasiment tout le monde. Donc ça se passait bien. En plus, après, je travaillais. J'avais de l'argent qui rentrait, même si ce n'est pas beaucoup. J'avais 250 euros par mois : en prison, ça suffit. […] On avait un peu de temps libre pour un peu de promenade, un peu de sport... Et en fait on avait 5h de travail sur la journée quoi. Donc c'était bien : 2h le matin et 2-3h l'après-midi, mais coupé en plusieurs fois quoi.

Par ailleurs, lorsque je l'interroge sur une peine dont il a peu parlé, Sébastien m'explique qu'une courte incarcération n'a pas d'effet majeur. C'est une durée importante qui en modifierait la signification. Lorsque les peines comportent quelques mois, il ira jusqu'à comparer la prison à un hôtel « bon marché » :

- Vous n'en avez pas parlé de cette peine-là...
- Bah c'était court. C'était trois mois. Moi je parle des plus grosses. Je parle des peines, dix mois, quatorze mois, huit mois. Trois mois, pour moi, ce n'est pas une peine. Tu fais deux mois et tu es dehors ! Deux mois c'est...
- Ça fait quand même deux mois où on est en prison...
- Ouais mais ce n'est rien deux mois ! Tu as à peine le temps de découvrir le système carcéral que tu es dehors. Donc ça passe vite en fait. Ce n'est pas aussi dur que ça la prison. C'est un hôtel formule 1, sauf qu'on ne peut pas aller dehors. En gros c'est ça. Et il y a une autre personne avec vous dans la chambre... […] Il y a la télé, il y a canal satellite, il y a la douche, il y a un lit superposé... Un Formule 1, c'est pareil : une télé, une douche, un lit superposé.

Cette seconde étape du parcours est donc marquée par plusieurs expériences qui s'entremêlent, celle de la rue, d'institutions de prise en charge et de l'impermanence. D'abord, les personnes se retrouvent sans domicile et acquièrent un certain nombre de compétences pour supporter l'incertitude du quotidien : trouver un endroit où dormir, se procurer des biens et de la nourriture, solliciter l'usage de sanitaires, etc. Les infractions telles que le vol ou la violation de domicile sont également perçues comme indispensables à la survie dans la rue. Les centres d'hébergement sont avant tout fréquentés lorsque se mettre à l'abri du froid devient indispensable ; les personnes en sortent fréquemment pour retrouver une forme de liberté à l'extérieur. Par ailleurs, les individus circulent d'un lieu à l'autre ; ils dorment dans la rue, dans des structures d'hébergement pour de courtes durées et parfois en prison, l'établissement pénitentiaire intégrant alors ce turn-over institutionnel. La prison intervient à la fois comme un support qui permet de faire une pause dans un quotidien épuisant, même si elle n'est jamais désirée, et comme un facteur de fragilisation des ressources déjà modestes auparavant. En effet, des personnes qui étaient parvenues à obtenir un logement et un travail, perdent alors ces supports et retrouvent une précarité importante au moment de leur sortie d'incarcération. De plus, cette impermanence, à la fois des ressources et des lieux d'ancrage, va de pair avec un sentiment de solitude qui se prolonge ou se renforce au sein des institutions connues, qu'il s'agisse de CHRS ou de la prison. Or ce sentiment de solitude s'accompagne également d'une sensation d'arrêt ; le temps est vécu sur un mode aliéné, puisque les relations restent labiles et que le quotidien se caractérise par l'attente, toujours reproduite. Enfin, les

personnes perçoivent leurs passages dans les foyers d'hébergement au regard de leurs placements antérieurs auprès de l'ASE : les établissements se ressemblent de par leur dimension assistancielle mais aussi par les contraintes inhérentes au fonctionnement collectif. La prison fera également l'objet de cette comparaison, avec des établissements de l'ASE et des foyers d'hébergement. Ces similitudes, parfois fortuites, qui transparaissent dans les discours, servent finalement d'instruments de traduction. Elles permettent de donner du sens au passage en prison, dans un contexte de grande pauvreté.

La troisième partie de ce chapitre s'intéresse à l'expérience de la prison, lorsque les peines rallongent. Nous verrons alors le changement radical du sens attribué au passage derrière les barreaux.

III. Devenir un clochard ou sortir de la rue

La dernière étape du parcours se caractérise par une modification de la perception de la prison, mais aussi de la précarité résidentielle. Suite à une incarcération plus longue, qui bouleverse la temporalité de manière parfois brutale, les individus manifestent le désir de sortir définitivement de leur itinérance et de rejoindre la norme incarnée par le logement, le travail salarié et la vie en couple. Ils souhaitent également se distinguer des autres détenus et des personnes hébergées dans des structures d'assistance. La prison, tout comme les espaces d'accueil, est désormais mise au service d'une réduction de la déviance.

La peine d'enfermement est également décrite comme injuste et les conditions d'incarcération comme scandaleuses. Ce discours est intéressant à observer puisque auparavant, la prison était plutôt présentée comme un lieu-ressource permettant de remédier aux affres de l'absence de domicile.

Par ailleurs, cette période d'enfermement est associée à une accélération alors que les précédentes se caractérisaient par un arrêt. Cette sensation s'explique par la durée relativement courte des peines. En effet, les personnes ont la sensation que le temps peut leur manquer pour réaliser l'ensemble des démarches nécessaires. Cette impression se manifeste également dans les CHRS que les personnes connaissent à leur sortie. Auparavant, les foyers d'hébergement et la rue étaient au contraire intégrés à la même temporalité, une temporalité qui se caractérise par un arrêt, perpétuellement renouvelé.

Une première partie s'intéresse aux discours ayant pour objectif de se distinguer d'autres personnes sans-domicile. Nous décrirons, dans une seconde partie, les critiques que les individus formulent à l'encontre de la Justice et du système pénitentiaire. Enfin, une troisième partie a pour objet les démarches que les personnes enclenchent en prison, en vue de préparer leur sortie. Dans ce contexte, les CHRS auxquels les individus accèdent se situent dans le prolongement de leur désir de quitter de façon pérenne le mode de vie itinérant.

A. Se distinguer des apathiques

Dans les récits, les personnes manifestent une volonté assez catégorique de se distinguer d'autres sans-abri, qu'elles rencontrent également en prison. Par ce biais, il s'agit de retourner le stigmate qui découle de leur désaffiliation extrême. Or, ces individus dont elles

souhaitent se différencier représentent finalement ce qu'elles étaient auparavant : des personnes installées dans un parcours d'itinérance pour qui la prison n'était qu'une parenthèse et un moment non investi pour la recherche d'un logement ou d'un travail à l'extérieur. D'abord, les individus remplissent le temps passé en prison en occupant un emploi ou en réalisant des formations, alors que le quotidien était davantage oisif lors des précédentes peines.

1. Le travail et les formations

En premier lieu, les personnes vont solliciter un poste de travail ou une formation afin de capitaliser le temps passé derrière les murs. Rappelons que certaines avaient déjà occupé des emplois à l'extérieur, mais ces derniers ne s'installaient pas dans la durée (contrats précaires, incarcérations qui mettent un terme à l'activité, addictions qui menacent le maintien de soi, conditions de vie qui ne permettent pas de se reposer convenablement).

David entretient de très bonnes relations avec ses codétenus. Il raconte l'organisation qu'ils avaient collectivement mise en place, pour se libérer une journée de repos par semaine. Le rythme de travail ressemble à celui de l'extérieur, avec des horaires d'activité, des moments de pause ainsi qu'un repos hebdomadaire :

> Les journées, je travaillais aux cuisines. Donc j'étais occupé. […] À 5h du matin, j'étais là pour le café. Et quand tout n'était pas là, je le remplaçais (son codétenu et collègue), pour que tout le monde puisse manger. […] Soit c'était moi qui le remplaçais, soit c'était lui qui me remplaçait. Et on avait un jour de congé en cellule, tranquille. […] On s'était arrangés comme ça. Moi je remplaçais. Je faisais les deux. Et lui, il faisait les deux, une journée. Comme ça, on avait une journée de repos.

Alexandre a également souhaité travailler pour pouvoir économiser de l'argent en prévision de sa sortie. Par ailleurs, il espère ne pas reproduire d'infractions une fois dehors. Le pécule constitué peut préserver de ce risque, tant la frontière entre légalité et illégalité reste poreuse dans la rue :

> Sur ma dernière peine, comme j'ai eu cinq mois, dès que je suis arrivé « aux arrivants », j'ai écrit pour travailler. Du coup, ils m'ont mis dans tout ce qui est pour les cantines. Je mets en plastique et on livre en cellule. […] Franchement, en prison, il vaut mieux travailler parce que sinon... Le travail, ça change tout. Déjà, quand vous sortirez de prison, vous aurez un peu d'argent. Vous ne serez pas obligé de sortir de prison et de refaire des bêtises derrière. Et puis même, il vaut mieux s'occuper en prison, sinon on pense à de mauvaises choses.

Grégoire, quant à lui, décide de prendre des cours en prison. Pourtant éloigné des contenus scolaires, il parvient à obtenir un CAP. Cette activité lui permet à la fois de sortir de sa cellule et d'espérer s'insérer professionnellement :

> J'étais à l'école, pour sortir un petit peu de la cellule... Le niveau, je sais que je l'ai, parce que j'ai eu mon CAP récemment. Mais c'était au moins pour sortir de la cellule un petit peu. […]. Au début, c'était difficile, comme je n'allais jamais à l'école. C'est vrai qu'au début, la première année, j'ai quand même eu du mal à suivre. J'étais tellement sorti de l'école très jeune que… […] Au moins je peux travailler. Je suis bien mieux que d'être sans diplôme. […] Et puis d'un côté, le Conseil Général, je peux leur montrer. Ils m'ont rejeté : « Mauvaise graine » ! Ouais mais, la mauvaise graine, elle a le diplôme !

Ces personnes qui désormais travaillent en vue de leur sortie vont en même temps user d'un discours peu tolérant à l'égard de prisonniers dont l'attitude se rapprocherait de l'apathie.

2. Eux les assistés - nous les méritants

Les individus se placent symboliquement du « bon côté » de la balance. Il s'agit par ailleurs de se distancier de la figure repoussoir du « clochard », individu particulièrement désocialisé, ou encore de celle du toxicomane.

Alexandre, par exemple, explique que de nombreuses ressources sont proposées en prison et qu'il s'agit de les utiliser pour parvenir à sortir de l'itinérance. Il distingue ceux qui saisissent ces aides de ceux qui se plaignent malgré les moyens mis à leur disposition :

> Il faut quand même être reconnaissants. Après on dit : la France, la France, la France… C'est vrai qu'on a beaucoup de défauts aussi. Mais, dans le social et dans tout ce qui est humanitaire, on n'a rien à dire quoi. On ne peut pas dire qu'on ne nous aide pas. Ce n'est pas vrai. Il n'y a que ça. Il n'y a que des aides ! Donc vous ne pouvez pas dire : « Je suis dans la rue, il n'y a personne qui m'aide ». Ce n'est pas vrai. Il y a toujours quelqu'un qui vous aide. Après, c'est à vous de vous prendre en main et d'avancer, de vous aider par vous-même, avec les structures qu'il y a.

Pour David, il s'agit également de se distinguer des dits « délinquants sexuels ». Le vol serait acceptable, notamment dans un contexte de grande précarité, mais en aucun cas le viol, d'autant plus lorsque des enfants en sont victimes :

> Le mec, il fait un cambriolage, il vole une voiture... Mais quelqu'un qui agresse un gamin ou une gamine sexuellement, ça, je n'ai jamais autorisé. Ce n'est pas la même chose !

> Telle gamine ou même toi, tu vas te faire violer, c'est quoi ça ? […] Moi, je vais cambrioler là, je vais cambrioler là. Vas-y, je m'en fous ! Mais quelqu'un qui viole une personne, non ! Ça, je n'accepte pas. […] Il y en a même un, je devais aller à l'infirmerie pour refaire mes vaccins, je vois qu'ils le tabassent. Je dis : « Eh vous faites quoi là » ? Ils me disent : « Cet enfoiré, il a violé trois gamines » ! Gros coup de bombe dans sa gueule (rires) ! Moi, c'est un truc dont j'ai horreur quoi...

Yacouba a obtenu une place d'hébergement à sa sortie de prison. Je le rencontre alors qu'il est en placement extérieur dans un CHRS. Au cours de l'entretien, il me souligne spontanément une différence nette entre les personnes qui s'organisent avec le SPIP et les autres :

> Peut-être qu'il y a des gens qui ne cherchent pas des structures comme ça. Ils aiment bien peut-être rester à la rue. Peut-être qu'ils aiment bien la liberté. Ils aiment bien rester tranquilles, livrés à eux-mêmes, faire leurs trucs. […] Si on a envie de rester au même niveau, si on a envie de rester dans la même merde, on choisit la rue. Si on a envie de s'en sortir, d'avoir un travail, une vie normale et bien vous choisissez de...

Fabien est hébergé dans un CHRS lors de notre rencontre. Il espère accéder rapidement à un logement autonome. Bien qu'il ait été usager de drogues par le passé, il aurait gardé le contrôle sur sa consommation. Contrairement à lui, les autres résidents seraient institutionnalisés au point d'en oublier leur propre hygiène :

> Des fois, je ne sais pas, chez les éducateurs... Je les pousserais quoi ou je leur ferais peur. […] Je ne vais pas dire que je ressens les mêmes choses qu'eux, non, pas du tout ! Prends ton verre, va le chercher toi-même ton verre ! Tu veux de l'argent ? Va travailler... Il pleure parce que sa mère n'a pas d'argent. Mais lève ton cul, va travailler ! […] Tout arrive à notre disposition quoi. On devrait avoir au moins quelque chose, rien que pour faire un peu de cuisine de temps en temps ou faire la vaisselle. […] Il faudrait qu'ils apprennent à se débrouiller tout seul. Ils voient que tout arrive à leurs mains. Ces cons-là, après, ils se croient comme chez maman et papa. Ils n'ont plus rien à faire. C'est limite s'il ne faut pas aller avec eux prendre leur douche...

Les personnes expliquent donc qu'elles utilisent leur passage en prison pour quitter le mode de vie itinérant. Leurs démarches s'accompagnent d'un discours méritocratique assez prononcé. Or, il ne faut pas omettre une difficulté majeure que les détenus peuvent rencontrer : quelques mois n'ouvrent que de rares possibilités pour entamer des démarches. Ces dernières nécessitent généralement beaucoup d'attente et la mobilisation du SPIP, déjà submergé par une quantité considérable de dossiers. L'accès à une place d'hébergement ou à

un aménagement de peine ne concerne donc qu'une partie des prisonniers. Par ailleurs, ce discours leur permet de se revaloriser, en se positionnant symboliquement du côté des « méritants ». Derrière ce besoin de marquer sa différence s'immisce également la peur de la « clochardisation » : si leur parcours de rue venait à s'allonger lourdement, les personnes craignent de perdre le contrôle sur elles-mêmes, de ne plus être capables de rester dignes. Les habitudes qui leur permettent de survivre dehors peuvent engendrer des conséquences négatives, qu'Edouard Gardella et Amandine Arnaud nomment « *paradoxe de la survie* » : « Le déploiement de capacités d'adaptation aux conditions imposées par la situation de sans-abrisme, l'apprentissage de compétences et de savoir-faire pour habiter le monde entre rue et assistance, l'attachement à des conditions constitutives de l'habiter dans un lieu non prévu pour l'habitation, sont autant de façon de tenir que de risquer de se dégrader » (Gardella, Arnaud, 2018, p. 131). Ainsi, la notion de *désocialisation*, qui correspondrait aux sans-abri « installés », pour ainsi dire, dans la rue depuis des années, doit simultanément être couplée à celle de *resocialisation* (Ibidem)[175]. En d'autres termes, être éloigné des mondes « normaux » implique une socialisation au sein d'un « autre monde » (Lanzarini, 1998). Cette intégration dans et par la marge implique donc un risque, celui de la dégradation. Dans ce contexte, se distinguer des autres sans-domicile devient nécessaire, en particulier à l'égard d'individus qui se rapprochent de la figure du clochard.

La partie suivante s'intéresse au sentiment d'injustice qu'expriment les individus à l'égard de leur condamnation. Incarcérés pour des faits de relative gravité, le traitement qui leur est imposé leur paraît alors honteux.

[175] Les auteurs se réfèrent notamment à Simmel (1998) ou encore aux travaux interactionnistes de la seconde École de Chicago.

B. Dénoncer l'institution judiciaire

Cette mise à distance du stigmate s'accompagne également d'un discours dénonciateur à l'égard du sort qui leur est infligé. Les personnes expliquent que les conditions d'incarcération sont indignes ; elles s'insurgent également contre un système qui judiciarise et condamne la misère (Raffestin, 2020). Ces affirmations sont particulièrement intéressantes lorsqu'on se souvient que les précédentes incarcérations étaient décrites comme plutôt confortables, en comparaison avec la rue. La perception de la prison se transforme pour en faire une expérience négative. D'une certaine façon, pour que le parcours se modifie, la prison doit être vécue sur le mode de l'injustice, en même temps qu'elle est décrite à travers les leviers qu'elle offre pour se réinsérer.

1. Des conditions d'incarcération délétères

Sébastien se révolte contre certaines stratégies mises en place par l'Administration Pénitentiaire. Il a été informé très tard du décès de sa mère et n'a pas pu assister à la cérémonie funéraire :

> Le plus dur, c'est quand j'ai eu le décès de ma mère, en 2016. Ils m'ont prévenu quatorze jours après l'enterrement. Je leur ai dit : « Vous auriez pu au moins me laisser sortir pour aller à l'enterrement » ! […] J'ai eu la lettre de ma sœur, quatorze jours après l'enterrement. Je leur ai dit : « Ce n'est pas bien ce que vous faites ». […] En fait, ils ont attendu que l'enterrement se fasse. Parce que, l'enterrement était à ville M. Ils auraient dû prendre un bus, de prison S. jusqu'à ville M. Donc pour ne pas se faire chier, ils ont gardé la lettre le temps que ça se passe et après ils m'ont donné la lettre. Là c'était le pire... Je me rappelle, mon codétenu, je l'ai bombé parce qu'il voulait essayer de me réconforter, mais il valait mieux qu'il se taise quoi. Parce que juste le fait qu'ils me ramènent la lettre quatorze jours après, je tapais dans la porte. Le surveillant, il serait venu, je lui aurais mis une droite. J'avais la haine.

Alexandre, quant à lui, a eu beaucoup de mal à supporter l'enfermement et la promiscuité. Il évoque la surpopulation carcérale, situation qui perdure en totale illégalité. À la gestion du sentiment de claustrophobie s'ajoutent les frustrations quotidiennes : ses faibles moyens économiques ne lui permettent pas d'acheter des produits en « cantine ». Il s'agit d'une injustice importante puisque les personnes dites « indigentes » auront de moindres possibilités pour compenser la situation d'enfermement. De plus, les peines de courtes durées, en général quelques mois pour cette partie des condamnés, ne présenteraient aucun intérêt :

> Malheureusement, vous ne pouvez rien faire en prison. Surtout quand vous avez des petites peines comme ça... Vous ne pouvez même pas vous permettre de travailler. Donc

> c'était assez difficile de rester dans une cellule toute la journée. Parce que, moi, j'aime bien bouger, dehors. Et je pense que, le plus difficile, c'était la nourriture. Parce qu'au début, je ne travaillais pas, du coup je ne pouvais pas cantiner. Je devais manger la gamelle et ce n'était pas toujours très bon. Donc je pense que le plus difficile en prison c'est quand vous n'avez pas d'argent, la nourriture et le fait d'être enfermé H24. […] La première fois que j'ai été incarcéré, la prison était quand même en surpopulation. On était à trois en cellule. […] Ce n'était pas une triplette, c'était une doublette. Donc dans une cellule qui normalement doit contenir deux personnes, il y en avait un troisième : il était sur le sol avec un matelas. Et ils n'ont pas le droit de faire ça. Mais ils s'en foutaient un petit peu.

Alexandre décrira également un environnement particulièrement violent. Il a notamment été victime de maltraitances par son compagnon de cellule. Il suggère que ces souffrances l'ont poussé à réfléchir sur son parcours, afin de ne pas revenir en prison :

> La prison, c'est assez compliqué. J'ai subi des violences. C'est ça aussi qui fait que ça vous fait réagir la prison : vous vous dites que vous n'avez rien à faire ici et que c'est peut-être à vous de changer. […] Après j'ai changé de cellule. Il (le codétenu) m'avait fait des violences. Mais je n'ai pas porté plainte. […] Si vous portez plainte en prison, vous allez avoir des représailles... […] Et juste le fait d'avoir demandé le changement de cellule, j'ai déjà eu des problèmes avec eux. J'étais en promenade, ils étaient à cinq sur moi. C'est difficile de se défendre dans ces cas-là. Donc vous n'avez pas envie de porter plainte. Juste, vous changez de cellule et on vous met avec quelqu'un d'autre, c'est tout.

Yacouba, quant à lui, dénonce les problèmes engendrés par son incarcération : absence de domicile à la sortie, séparation avec les proches et délais longs pour la réouverture des droits :

> - Mais en incarcération, comme on est enfermé, on cogite un petit peu par rapport à l'intérieur. C'est vrai qu'on pense à l'autre. On se demande : « À l'extérieur, comment je vais faire » ? Ça travaille un petit peu. C'est vers la fin, ça commençait à me travailler. J'avais fait un dossier au 115, pour ma sortie, mais il n'y avait pas de réponse...
> - C'est court six mois aussi...
> - Ouais, juste le temps d'arriver, de faire les démarches et... En même temps, le 115, il faut s'inscrire au début et... Il n'y en a pas beaucoup qui ont de la chance d'y aller directement à la sortie, d'avoir une place dans un foyer. Il y en a qui ont la chance d'avoir ça. Il y en a, ils n'ont pas de chance. Moi, j'étais de ceux qui n'étaient pas chanceux.

Mathieu termine sa peine dans un centre de détention et se plaint également d'injustices dans l'accès aux postes de travail ; les places sont chères et il faut parfois attendre plusieurs mois :

> Depuis que je suis ici, j'ai demandé pour travailler. Quand j'étais à prison D., j'ai demandé pour travailler, je n'ai jamais eu de réponse positive. Donc j'attends... […] Déjà, c'est la misère pour rentrer sur la liste d'attente et après, une fois que vous êtes sur la liste

d'attente, il faut attendre que la liste d'attente arrive à votre nom, donc il y a une marge. L'espoir fait vivre !

Mathieu dénonce, quant à lui, le coût de la vie en prison, qui serait exorbitant et injustifié. S'il est vrai que les produits sont onéreux, le tarif est en grande partie causé par l'acheminement des produits et par le fonctionnement de la « cantine » carcérale. La prison l'enferme injustement et il en subit en plus les coûts importants :

> Ici (en centre de détention), c'est plus cher qu'à prison D. (maison d'arrêt). Le centre de détention, c'est plus cher que la maison d'arrêt, c'est bizarre. Ce sont des prix phénoménaux. […] Par exemple, un briquet, dehors vous allez le payer un euro, ici vous le payez deux euros. Des feuilles, vous les payez 1 euro 10, 1 euro 15, ici vous les payez 1 euro 85. La chicorée au lieu de payer 80 centimes, vous payer deux euros et des poussières. […] Il y a la TNT. Et encore la réception est pourrie. […] La gamelle ne donne pas faim. Vous avez faim mais quand vous voyez la gamelle vous arrêtez de manger. Même à mes chats je ne donne pas ça. Ah oui c'est clair et net ! Je ne pourrais jamais donner ça à mes animaux. […] Ce n'est pas de la bouffe, c'est même honteux... […] Vous ne cantinez pas de sel, vous n'avez pas de sel. Si vous n'avez pas de poivre, bah il faut cantiner sinon vous n'en aurez pas.

Ainsi, les personnes dénoncent une situation inique. Ce sentiment d'injustice se retrouve amplifié dans un contexte de grande pauvreté. Nous verrons dans la sous-partie suivante que la prison est perçue comme un instrument de gestion de la misère.

2. La criminalisation de la pauvreté

La critique de l'institution prend également corps dans l'incompréhension à l'égard de la peine. Les personnes ne s'identifient pas au reste de la population carcérale. Elles ont la sensation que la mesure de détention est disproportionnée par rapport aux faits commis. Cette décision est encore plus choquante pour des personnes en situation de grande pauvreté.

Alexandre, précédemment cité, estime que la Justice a condamné des actes qu'il a uniquement commis pour survivre :

- Ils vous mettent en prison pour rien. Quand vous avez volé un sandwich pour vous nourrir, ils vont vous mettre en prison, alors que vous êtes en besoin de le faire. Je ne dis pas que ça vous excuse, mais vous êtes en besoin, vous n'allez pas vous laisser mourir. […] J'ai dit à un ami, il était en prison quinze jours : pour quinze jours, ça n'a pas d'intérêt ! C'est la Justice française. Mais bon, je trouve qu'ils sont de plus en plus stricts.
- Je comprends ce que vous voulez dire. Et c'est vrai que des peines petites comme ça, on se demande quel est l'intérêt...

- Bah on se demande ce qu'on fait là déjà, on se dit : « Ce n'est pas ma place, je n'ai rien à faire avec des gens comme ça ». C'est là aussi que vous vous remettez en question du coup. Je ne vais pas dire que c'est un truc bien le passage en prison mais ça vous rend plus fort aussi, niveau mental.

Yacouba décrira aussi les conséquences délétères de l'incarcération, pour des personnes qui, comme lui, n'ont pas commis de lourdes infractions mais plutôt ce qu'il appelle des « erreurs de jeunesse » :

> La prison ça reste : faire le temps. C'est un temps, tu passes ton temps. Ce n'est pas l'enfer, mais c'est ce qui peut t'arriver à cause de ça, à cause des suites de l'incarcération. Et après, il y a l'angoisse. Et après, la perte de poids... Tu sors, tu n'as plus rien. Tu sors, tu as une surprise : tu as tout perdu. Tu n'as rien devant toi. Je suis allé chercher mes affaires : « Elles sont où mes affaires ? Bah monsieur on n'a récupéré que ça... » […] Des fois, je me dis, la prison ce n'est pas vraiment une punition. Ça peut être une punition dans certains cas mais, des fois, on pourrait laisser une chance, avoir un sursis ou autre chose... […] Et nous, on paye pour des choses, des petites conneries, en fait, de la jeunesse.

Mathieu dénonce une prison coupable d'enfermer des personnes qui ne le méritent pas. Et cet enfermement renforce des difficultés préexistantes, alors que ces individus étaient parvenus à s'insérer dans un logement ordinaire :

- C'est une catastrophe ! Même maintenant c'est une catastrophe ! J'ai perdu 35 ans de ma vie ! Tout ce que j'ai, on ne me l'a pas donné, j'ai travaillé ! Je n'ai pas volé, je n'ai pas dealé, je n'ai pas agressé... J'ai donné ma sueur : mes logements, des habits, mes meubles, j'ai travaillé ! Je ne me suis pas amusé à voler dans un magasin. Je n'ai pas dealé, je n'ai pas braqué. Ça a toujours été l'argent de ma sueur.
- Et du coup l'arrivée en prison avait tout détruit ?
- Ah bah c'est tout détruit ! Même maintenant ça y est ! Je sais que je vais sortir ! Je n'ai plus rien, je redémarre à zéro encore une fois !

Mathieu manifeste à son tour une grande résistance à l'égard de l'institution. Il n'accepte pas la peine qui lui a été infligée et s'y oppose en refusant de régler son dû auprès des parties civiles ainsi que de se rendre aux rendez-vous demandés par le SPIP. Notons qu'à la différence de la majorité des personnes qui correspondent à ce parcours, la peine de Mathieu est longue :

> J'ai pris dix ans... […] Mais j'en fais plus ! Parce que je ne suis pas d'accord avec eux donc je ne paye pas les parties civiles. Ils voulaient me donner un traitement, je l'ai refusé. Ils voulaient que j'aille voir le psychologue, le psychiatre, j'ai dit : « Il n'en est pas question » ! […] Et après, ils me disent : « Il faut prendre des rendez-vous avec le SPIP ». Pour quoi faire et pour quoi dire ? Je ne vois pas l'intérêt quoi. Et comme je sais que je n'ai rien fait de mal… C'est un micmac la Justice et moi : le chat et la souris. C'est complètement une injustice ! C'est clair et net ! Je me serais appelé Pierre, Paul, Jacques,

> Maurice, Albert, je ne serais pas ici. Je vous le garantis sur facture. […] Et s'il faut aller au bout de la peine et bien j'irai jusqu'au bout de la peine. Mais comme je leur ai dit, je suis rentré, je sortirai, soit debout, soit allongé. Mais je sortirai !

Ainsi, face à une peine inique et des conditions d'incarcération indignes, les personnes développent des résistances, à l'instar de Mathieu qui refuse de répondre aux injonctions qui lui sont faites. Confrontés aux douleurs de l'emprisonnement, les individus espèrent ne jamais revenir derrière les barreaux. Nous verrons que la sortie de la rue passe par un renversement de la perception de l'institution carcérale. Alors qu'elle était auparavant considérée comme un lieu correct par rapport à la rue, la modification radicale de la temporalité induite par une durée plus importante, mais aussi l'avancée dans le parcours, poussent les personnes à envisager une sortie de prison au sein d'un centre d'hébergement.

C. Sortir par le dedans

Le passage en prison se transforme en une opportunité pour quitter définitivement la rue et rejoindre la norme dominante. La durée disponible pour préparer la sortie étant assez courte, l'espace carcéral va davantage être associé à une sensation d'accélération du temps. Auparavant, l'incarcération était caractérisée par l'attente, celle des repas, des heures de promenade, du programme télévisé tout comme de la sortie.

Désormais, la durée de la détention paraît trop courte. Finalement, les personnes craignent de sortir « trop tôt » et de se retrouver à nouveau sans-abri à la sortie. Si le temps s'accélère c'est en grande partie parce que les démarches entreprises comblent davantage la béance du quotidien carcéral. Ces personnes qui étaient « enfermées dehors » (Pichon, 2007) finissent par sortir de la rue en étant « enfermées dedans ». Cette contrainte spatiale forte s'accompagne d'une perception très négative de la prison.

Nous verrons comment les personnes se saisissent du quotidien carcéral pour accéder à un centre d'hébergement à la sortie de prison. D'abord, elles s'emparent de l'emploi du temps de l'établissement pour occuper au maximum leurs journées et éviter de tomber dans une attitude apathique. Ensuite, les rêveries et anticipations de l'avenir permettent d'oublier la réalité de leur condition de détenus. Ces projections s'accompagnent de démarches concrètes. Nous verrons également comment les individus organisent leur quotidien une fois libérés.

1. Se socialiser à une nouvelle temporalité

D'abord, le fonctionnement de l'administration pénitentiaire devient un support d'apprentissages favorisant l'intériorisation de normes, particulièrement à travers le séquençage temporel des journées.

Mathieu organise son quotidien à partir des horaires de l'établissement. Par son pouvoir de coercition, l'espace carcéral crée un contexte où il peut saisir un rythme différent de celui de la rue :

- Je sors beaucoup le matin parce qu'il n'y a pas beaucoup de monde et puis il fait frais. Le matin, il faut que je respire. Il faut que je prenne de l'air frais même s'il fait froid. Il faut que je sorte de ma cellule. […] Le matin, c'est de 8h30 à 11h30. Et l'après-midi c'est de 2h30, à 18h30. […] Vous choisissez les horaires qui sont indiqués. Et après vous avez largement le temps de choisir si vous voulez sortir à 8h et demi ou à 9h ou à 10h. Mais vous ne sortez pas entre les deux quoi, vous ne rentrez pas entre les deux. Et le soir, la porte est fermée à 7h et quart du soir jusque 7h : entre 7h et 7h et demi, le matin. Tout

dépend des surveillants, s'il a envie d'ouvrir à 7h10, il ouvre. Et sinon la première promenade c'est à 7h et demi...

- Ce n'est pas très dur toute la nuit ?
- C'est très long. Bah je ne dors pas beaucoup. Comme hier, je suis allé dormir, il était 1h du matin. Je me suis réveillé, il était 3h et demi. Je me suis rendormi, il était 4h et demi et puis je me suis levé à 7h. Mais ça, c'est depuis le début. Et encore... Au début je ne dormais pas du tout. Je dormais 1h.
- C'est à cause de la prison ?
- Ah bah oui c'est clair. C'est la situation, il ne faut pas se mentir. […] Déjà que je ne dormais pas beaucoup dehors. Mais là ça va... Il faut tenir, c'est comme ça.

Ainsi, son récit illustre bien ce rapport complexe à l'environnement carcéral : s'habituer ne supprime pas les affres de l'enfermement.

Grégoire décrit de la même manière son quotidien en détention, organisé à partir des horaires de promenade, la distribution des repas en cellule ou encore les activités et les formations. L'ensemble de ces occupations permettraient même de produire une « journée bien remplie » :

> Ils passent à 7h déjà, pour dire bonjour, pour te réveiller. Si tu n'arrives pas à te réveiller… Pour les suicidaires, ils passent la nuit aussi, ils font du bruit ; tu dois bouger pour montrer que tu n'es pas mort. […] Ils passent à 7h. Ils disent bonjour. Ils repassent soit à 8h, première promenade c'est à 8h30. Soit, tu sors à 8h30, la promenade de 8h30. Ça dépend des jours en fait. C'est une fois tu sors à 8h30, et le lendemain ben tu sors à 10h le matin. Soit, tu restes en cellule. […] C'est 1h la promenade, 1h-1h30, ça dépend de leur humeur. Si tu es gentil ils te laissent un petit rab en plus. Tu sors en promenade. Tu rentres en cellule. Et après ben tu manges. À midi, il y a le repas. […] Et l'après-midi tu attends soit 1h30 soit 3h, soit 5h… […] Il faut bien s'occuper hein ! C'est long une journée. Mais on fait du sport, on fait des pompes. On fait à manger, quand on a faim. C'est comme un appartement à part que tu n'as pas la clé. Après c'est une vie normale. Pas normale parce que tu es enfermé mais... Une heure de promenade : allez, tu as le temps de fumer au moins deux cigarettes. En plus c'est mélangé avec les autres, ceux que tu ne vois pas, ceux qu'il y a au fond du couloir. Le seul moment où tu les vois, c'est en promenade. Après tu peux aller à l'école. L'après-midi tu peux aller à la bibliothèque, lire des livres. Et après tu retournes en cellule. Ça fait une journée bien remplie. Le soir, ils te ramènent à manger, vers 6h30. Ils passent une dernière fois à 7h. Et après ils ferment. Définitif, jusqu'au lendemain.

Marc, quant à lui, introduit explicitement cette accélération ressentie en prison, qui est la manifestation d'une modification de la perception du temps par la contrainte spatiale :

- Il faut avoir l'envie pour sortir et ne pas re-rentrer, c'est clair. Sinon tu retombes ici, directement ! C'est très compliqué de ne pas revenir quand tu es déjà venu. […] En fait, à partir du moment où tu es fort mentalement, la prison ne te fait pas grand-chose. Mais c'est le temps que tu passes ici, que tu perds surtout... Quand tu prends deux mois, trois mois, tu ne les vois pas passer. Tu te dis que c'était rapide. Parce que vraiment, le temps passe vite ici, les mois sont rapides. Mais les années sont longues parce que c'est plus espacé. Mais c'est rapide. Le temps passe très vite ! Ce matin, j'ai débloqué. Je regarde la

date. On est le 18 ! Dans douze jours, on est au mois de décembre. Je débloque, ce n'est pas possible. Dans trois mois, je suis dehors, je débloque ! Ça va trop vite ! […]
- Et c'est quoi qui fait que ça passe vite le temps ?
- Bah la routine je pense. Je me suis habitué.

S'adapter à l'environnement carcéral implique donc un risque, celui de mettre en péril ses démarches de réinsertion. En effet, Marc craint que son adaptation à l'environnement carcéral ne l'y ramène ultérieurement. De manière générale, les personnes envisagent leur sortie en formulant des projets, qui seront mis à l'épreuve à l'extérieur.

2. Anticiper la sortie

Cette modification de la perception temporelle s'accompagne d'une évasion par la pensée. Les personnes s'imaginent ce que sera leur vie dehors, lorsqu'elles ne seront plus soumises à l'enfermement ni à l'incertitude du quotidien dans la rue.

Mathieu tente d'oublier sa situation de prisonnier par la rêverie :

> Quand je suis en cellule, je ne suis pas en cellule hein... Je suis dans ma bulle à moi, je ne suis pas en prison. […] Je m'évade par mon esprit ! Heureusement ! Ah non je ne suis pas en prison. Loin de là, je suis complètement ailleurs, je vous le dis franchement. Heureusement que je ne pense pas à ça : que je suis en prison, tous les jours. Sinon c'est foutu... Je ne suis pas en prison. Même si je sais que je suis en prison, mais je m'évade. C'est tout, je suis loin. Je suis même très, très loin (rires). C'est pour ça, je ne m'imagine pas des trucs de fou non plus. Mais je prévois autre chose. Je capte tout de ce que je vais prévoir à ma sortie, comment je vais faire... Et, en même temps, je m'évade. Non je ne suis pas en prison ! Je suis enfermé d'accord mais je ne suis pas en prison, je suis ailleurs.

Alexandre décrit, quant à lui, la façon dont il a vécu son passage en prison. Il s'agit d'abord d'un espace dans lequel il peut évoluer plus facilement. Selon lui, ses expériences des foyers et de la rue lui ont permis de s'y adapter plus rapidement. Par ailleurs, il nomme spontanément les possibilités que lui offre l'établissement pour accéder à un foyer :

- Pour quelqu'un qui n'a pas connu de parcours, que ce soit avec l'ASE ou en foyer, le fait d'aller en prison, s'il ne connaît pas les gens de la zone, de la street, de la délinquance, de la cité, […] il ne va pas avoir le même ressenti que moi j'ai eu. Ça sera même peut-être plus difficile pour lui parce qu'il ne connaît pas ce milieu-là, comme il n'a pas grandi en foyer ou en famille d'accueil, ou avec des gens plus ou moins délinquants... Du coup ça ne va pas être facile pour lui d'intégrer une prison, surtout prison S. !
- C'est pour ça que je vous pose toutes ces questions. Est-ce qu'il y a quelque chose dans votre parcours qui a fait que, la prison, ça a changé la manière dont vous pouvez l'appréhender, par rapport à d'autres personnes ?

- Bah ça m'a rendu plus fort quoi. Ce qui ne nous tue pas nous rend plus fort. C'est un petit peu mon parcours quoi, voilà. Ça n'a pas toujours été tout rose mais ça m'a fait comprendre et ça m'a fait aussi avancer dans mes choix de vie… La rue, enfin la prison, ça m'a ouvert d'autres portes quoi, du coup maintenant, il faut saisir les chances qu'on a et avancer.
- C'est-à-dire ? Quelles portes vous a ouvert la prison ?
- Bah les portes comme les foyers [les foyers d'hébergement]. Mon parcours aussi qui fait que comme j'étais sans domicile fixe, ils ne vont pas me remettre dehors parce qu'ils savent très bien que je vais refaire des bêtises et que je vais retourner en prison. Donc ce n'est pas le but.

Ainsi, bien qu'il soit hébergé dans un foyer, sa situation conserve une forme d'instabilité : s'il quittait le foyer, il risquerait de retourner en prison et de devoir recommencer toutes les démarches qu'il a déjà entreprises.

Grégoire, quant à lui, me confie sa difficulté à accepter l'aide des services sociaux, alors qu'il conserve une colère importante à leur encontre. Mais la transformation de son parcours implique de se radoucir et de saisir les ressources proposées :

> Je ne voulais de l'aide de personne. À un moment, il faut revenir à la raison et quand on est dans le besoin, il faut le prendre. J'ai assez galéré pour refuser tout de l'aide qu'on m'a faite... Et à un moment, il y a l'âge aussi. Je commençais à être plus vieux. Je ne peux pas faire ça toute ma vie non plus. Il faut bien accepter l'aide qu'on m'a donné, qu'on me donne.

Concrètement, les personnes vont réaliser des demandes d'hébergement ou négocier l'accès à un Placement Extérieur de manière à terminer leur peine au sein d'un espace dédié. Pour ce faire, il faut remplir un certain nombre de critères et en premier lieu solliciter le SPIP, présenter un projet cohérent, se mobiliser et être identifié comme une personne respectueuse des règlements et surtout « autonome ». En effet, le SPIP tout comme un certain nombre de travailleurs sociaux, se représentent une partie de la population carcérale comme particulièrement éloignée de l'autonomie. L'accompagnement à la sortie fait face à un premier paradoxe : bien que les acteurs soient conscients des grandes difficultés de cette population, l'injonction à l'autonomie conditionne les préparations concrètes de la sortie, du maintien ou de l'accès à un logement. Second paradoxe, tout en désirant réduire les effets néfastes de l'enfermement, les professionnels ont tendance à renforcer le stigmate de l'incarcération, en diffusant l'image d'un individu incapable de vivre dans un logement dit « normal » (Chantraine, Delcourt, 2019a).

Par ailleurs, le SPIP est soumis à plusieurs contraintes, qui ne dépendent pas uniquement des représentations liées à la population détenue mais plutôt de critères pragmatiques. D'abord les CPIP font face à une surcharge de dossiers ; ils établissent donc des priorités. Ensuite, les courtes peines donnent peu de possibilités à la mise en œuvre de cette procédure ; les places ne se libèrent pas rapidement et l'instruction de la demande prend plusieurs mois. Et, par ailleurs, les personnes qui pourraient se réinsérer plus facilement sont favorisées et davantage orientées vers des aménagements de peine. Les CPIP ne veulent pas mettre en péril des partenariats que l'administration pénitentiaire a développés avec des structures d'hébergement à l'extérieur, d'où leur choix d'y orienter des personnes qui seraient plus « faciles » à accompagner. Les individus qui accèdent à ces places sont déjà identifiés comme potentiellement autonomes (Ibidem). Il s'agit donc, pour les prisonniers, de se mobiliser et de correspondre à cette image afin de se retrouver sur une liste d'attente pour un hébergement ou une mesure d'aménagement de peine. Nous verrons dans la sous-partie suivante la manière dont les personnes hébergées en CHRS suite à une incarcération se projettent dans l'avenir.

3. Utiliser le CHRS comme ressource pour quitter la rue

Lorsque les personnes accèdent à un établissement d'hébergement à la sortie, cet espace va être investi pour obtenir un logement autonome et le pérenniser. Cette inscription sur le long terme dans un domicile passe également par la recherche d'un emploi salarié, l'acquisition de documents administratifs, l'ouverture de droits sociaux ou encore la mise en place de soins, notamment lorsque des addictions peuvent entraver le maintien dans un logement.

Grégoire décrit le CHRS comme un tremplin pour rejoindre la norme. Son hébergement ressemble beaucoup à un logement dit autonome. Il souhaite par ailleurs trouver un travail :

- Je suis retourné dans un foyer mais c'est plutôt des studios. Un travail, je suis relancé. Vous comprenez ce que je veux dire ? Je trouve un travail demain, je suis relancé... Je ne suis pas loin de passer le...
- Le cap de…
- De passer de l'autre côté ouais. Je ne suis pas dehors, j'ai mon appartement maintenant. Il me manque juste un travail. Même par rapport à ma petite-nièce : voir son oncle dehors, à la rue, ça ne se fait pas. Parce que, eux, n'ont rien à voir dans l'histoire.

Fabien, quant à lui, décrit son quotidien dans son centre d'hébergement. Sa priorité est de se prémunir contre une éventuelle rechute dans l'addiction. Il fait du sport dans le CHRS pour éviter de penser à la drogue et il envisage un transfert dans un autre foyer, plus proche de la résidence de sa famille :

> Je suis dans ma chambre, je mets ma musique. Ça peut être n'importe quoi, du Céline Dion ou autre chose. Et je fais des pompes. J'ai tout ici, j'ai dû tout ramener : mon banc d'abdos, ma corde à sauter, mes gants... Et là, bientôt, je vais partir d'ici. Au début, ils voulaient me remettre dans un autre foyer. Je dis : « Ah non ce n'est pas possible » ! Ça sera encore avec des nouveaux éducateurs, des gens que je ne connais pas. Je peux retomber dans la drogue, ce n'est pas possible ! Je préfère retourner à ville H., que je connais. Je sais comment ça se passe. En plus, tous mes papiers sont là-bas, toute ma famille est là-bas. […] J'aimerais vraiment changer ma vie en fait. Donc si je peux rechanger de monde, je le ferais bien. Avec mon frère, si je pouvais me barrer et changer, un autre nom pour refaire ma vie, je le ferais. Mais je ne peux pas...

Cette volonté de stabiliser sa situation résidentielle se concrétise par des tâches quotidiennes qui, comme en prison, lui permettent à la fois de se socialiser aux normes dominantes mais aussi de conserver l'accélération du temps précédemment enclenchée. En effet, il trouve indispensable de s'occuper pour que « la journée passe ». D'un côté, Fabien veut se reposer et ne pas précipiter les démarches mais, de l'autre, attendre trop impliquerait le risque, toujours latent, de retourner vers l'itinérance. Notamment, ce CHRS serait trop enveloppant et certaines tâches très ordinaires ne peuvent pas y être réalisées. À long terme, en écho à ce qu'il exprimait dans les parties précédentes, les résidents se retrouveraient inaptes à l'autonomie :

> J'ai besoin de me poser en fait, de me remettre à rail : avoir ma gosse à côté de moi, la ramener tous les jours avec moi, lui faire à manger, m'occuper et avoir une vraie vie quoi. Et puis pas une vie comme aujourd'hui. Rien qu'une vaisselle, ça me manque. C'est pour ça que des fois, cuisiner... Je kiffe faire la vaisselle, je kiffe nettoyer la terrasse, je kiffe repasser... […] Sinon, la journée ne passe pas. Tu es trop long, tu es trop pensif. Tu te rends malade, en fait, pour rien. Une dépression, on appelle ça.

Sébastien, quant à lui, explique qu'en accédant à un CHRS à sa sortie de prison, il a pu réaliser des démarches indispensables. Le fait d'être hébergé et de pouvoir se laver quotidiennement lui permet d'honorer ses rendez-vous et de candidater auprès d'employeurs :

> Cela fait deux semaines que je suis sorti. Donc je me suis d'abord occupé de tous mes papiers, les impôts, la CAF : tout remettre à jour. Et après le travail. De toute façon, Pôle emploi, j'ai rendez-vous le 13, donc je ne peux rien faire avant. Et là, ils vont me dire si on reprend là où on en était ou si on refait un suivi global ou un suivi partiel. Mais, quand je

> faisais mon suivi, j'étais dans une tente, donc c'était chaud. Maintenant que je suis au foyer, je peux me laver, je peux me changer… […] Une fois par semaine, on a un rendez-vous avec notre éduc, et puis on voit ce qui a été fait, ce qui est encore à faire, si ça a avancé ou pas. Je viens d'arriver donc, pour l'instant, ils ne sont pas exigeants : je fais mes impôts, ma caf… Donc tant qu'ils voient que je fais mes démarches, c'est bon. Je prends mon traitement. Tout va bien quoi...

Sébastien a également un suivi médical, en particulier pour son addiction, dont il souhaite sortir définitivement. Sa perception de l'établissement s'est modifiée. Auparavant, il ne souhaitait pas totalement rompre avec son mode de vie itinérant. Les choses ont changé depuis sa dernière incarcération. Il est particulièrement intéressant d'observer son nouveau discours à l'égard des institutions assistancielles. Il apprécie certaines demandes des éducateurs, alors qu'il les décrivait plus tôt comme très coercitives :

- Vous ne ressentez pas de pression face à ces démarches ?
- Non, moi, je me sens bien. Au contraire, le fait de bouger, de faire mes démarches, je pense à autre chose. J'aime bien. J'ai toujours bien aimé en fait ! C'est moi qui suis parti parce que, dans cette période (avant sa dernière incarcération), j'étais dans l'héroïne, la cocaïne. J'avais replongé dedans quoi. Mais là ça va quoi.
- Là actuellement vous avez un suivi médical pour votre...
- Ouais je dois aller boulevard M. tous les deux, trois jours. J'ai un suivi psychologue, psychiatre. Mais ça, c'est moi qui ai demandé. Ce n'est pas une obligation de justice.

Yacouba, quant à lui, s'estime chanceux d'avoir pu accéder à un Placement Extérieur. Le temps n'est plus caractérisé par l'arrêt mais au contraire par sa densité et son accélération :

> Je ne fais pas de bêtises. Je vais voir ma spip (CPIP), je vais à mes rendez-vous. […] Mais c'est vrai qu'il y a des imprévus, c'est le temps de la fin... Et c'est toujours parce que, le temps passe vite. Le temps passe trop vite... Il passe trop vite. Les choses, ça évolue, ça avance et ça change. Les lois changent et... Et c'est vrai que si on ne fait pas des choses de suite pour s'en sortir et... Laisser les choses s'accumuler ça peut être trop grave pour plus tard.

Il a la sensation que le temps lui file entre les doigts et me confie son anxiété à l'idée de ne pas réussir à réaliser ses démarches suffisamment rapidement.

En conclusion, ce parcours peut être découpé en trois phases. Les personnes ne semblent pas avoir connu de période d'accélération, même légère, au cours de leurs premières années. D'une certaine façon, il semblerait que le temps ne démarre pas et reste caractérisé

par une forme d'arrêt. Les individus le perçoivent d'abord dans les établissements de l'Aide Sociale à l'Enfance ou au sein des familles d'accueil. Le récit est dominé par le sentiment de dépossession et de privation, affective d'une part, suite à la séparation d'avec les proches, et énonciatrice d'autre part, les personnes expliquant qu'elles se refusent à adhérer au discours de l'institution sur l'origine de leur placement.

L'arrêt se renouvelle ensuite au sein de la rue, qui va incarner la seconde phase du parcours. Les personnes peuvent ressentir une rupture importante, lorsqu'elles se retrouvent dehors après des années de prise en charge par l'aide sociale. Le temps prend une forme aliénée, qui prolonge alors le sentiment de dépossession, auparavant expérimenté au cours du placement. Il ne s'agit pas d'une forme de désocialisation radicale, où les personnes se retrouveraient incapables de se repérer sur un calendrier ou une montre, mais plutôt d'un vide existentiel qui se répète. Le quotidien est caractérisé par l'attente et les différentes pratiques et activités consistent à réduire cette sensation de vide. Les personnes attendent que leur demande d'hébergement soit acceptée, que l'accueil de jour ouvre ses portes pour y boire un café et se laver, que l'association de redistribution alimentaire offre le couvert, que les badauds donnent une pièce, que les bénéfices de la mendicité soient suffisants pour se payer une nuit à l'hôtel, que la nuit tombe pour pouvoir retrouver son squat, ou que le jour se lève pour dormir au sein d'un espace public peuplé… Les personnes vont alors faire l'expérience de centres d'hébergement au cours de cette période, qui va se caractériser par une alternance dedans/dehors, tantôt dans un foyer, lorsqu'il devient nécessaire de se reposer, tantôt dans la rue, quand les conditions de vie dans les structures d'assistance paraissent coercitives et rappellent trop l'ASE. La prison va s'insérer dans ce turn-over institutionnel pour des peines de quelques mois. Bien que la privation de liberté soit une épreuve, à ce stade, la prison est finalement associée à un établissement d'assistance. Les personnes ont bien conscience d'être dans un établissement pénal mais elles utilisent leur cellule pour se reposer, notamment au cours des froids hivers ou lorsque les établissements d'hébergement sont saturés… Il faut bien comprendre que l'arrivée en prison n'est ni choisie ni désirée. C'est plutôt lorsque la peine est prononcée, que les personnes donnent une certaine signification à leur expérience. Dans un contexte où le quotidien est particulièrement difficile dehors, où les établissements d'assistance sont perçus comme coercitifs, insalubres ou peu hygiéniques, comme des espaces où l'on se rend sous la contrainte quand on n'a pas d'autres choix face au risque d'hypothermie, la prison va alors paraître comme un lieu, certes en deçà de la dignité, mais qui reste relativement supportable en comparaison.

La troisième et dernière étape du parcours se caractérise par une accélération. Les peines deviennent plus longues que les précédentes et, de manière générale, le temps passe et produit une lassitude importante face à l'absence chronique de domicile. Les incarcérations restent courtes, de quelques mois environ mais plus importantes qu'auparavant, et elles ne s'intègrent plus à la temporalité vécue dans la rue. Les personnes disposent d'une durée qui permet d'enclencher certaines démarches. Toutefois, ce temps paraît insuffisant et les personnes craignent de sortir « trop tôt », notamment avant que leur demande d'hébergement n'aboutisse… Désormais, les individus souhaitent modifier sur le long terme leur quotidien, en trouvant un logement et un emploi salarié à leur sortie de prison. Cette modification significative se manifeste dans un discours qui vise à la fois à se distinguer des prisonniers, par ailleurs sans-domicile, qui ne réalisent pas de démarches pour préparer leur réinsertion, et à dénoncer le système judiciaire, qui les condamne pour des faits de relative gravité, tout comme l'institution carcérale, qui leur impose des conditions de vie déplorables. Ce discours s'accompagne de démarches concrètes qui permettent de se socialiser à un nouveau rythme, à travers l'occupation d'un poste de travail en prison, l'inscription à des formations et l'organisation d'un quotidien séquencé autour de tâches (le travail, l'entretien de la cellule et les loisirs). La sortie dans un centre d'hébergement est, par ailleurs, anticipée et leur permet une transition avant l'obtention d'un logement indépendant.

Par ailleurs, cette trajectoire se caractérise par une solitude présente à chaque étape du récit. Les personnes racontent qu'elles ont été séparées de leurs proches et qu'elles n'ont pas noué de liens forts au cours de leur prise en charge par l'ASE. Ce sentiment est également décrit au cours de la seconde étape de la trajectoire ; le mode de vie à la rue serait particulièrement solitaire, tout comme dans les espaces d'hébergement. Les personnes y retrouvent une forme d'aliénation de leur histoire qui leur rappelle trop leur expérience au sein de l'ASE. La dernière étape conserve également cette forme de subjectivation par la solitude. Le discours met en exergue l'impossibilité à accorder sa confiance en un autrui, la réalité et les souffrances ayant enseigné qu'on ne peut compter que sur soi.

Le chapitre suivant présente un « cas-négatif » de la typologie de parcours. Les personnes occupent un emploi et se retrouvent radicalement bouleversées par leur arrestation et leur longue incarcération.

Chapitre 6 : Une prison atelier ou le parcours de la déchéance

> *Et le plus marquant, ce n'est pas mon passage en prison, ce n'est pas mon temps de vie en prison, c'est le jour de l'incarcération. En fait, le changement brutal, de vie... Ça c'est terrible : coupé de tout, coupé du monde. C'était vraiment différent.*
> Cyril, 39 ans

Ce chapitre présente un « cas négatif » de parcours, qui se différencie assez radicalement des précédents. Les personnes se rapprochent de la *zone d'intégration* décrite par Robert Castel (1995) : si elles occupent des emplois précaires, plutôt des CDD[176] que de CDI[177], elles se retrouvent rarement sans statut de salarié. Ces individus disposent également d'un logement, dans lequel ils se maintiennent durablement, et entretiennent des relations, qu'elles soient familiales, amicales ou amoureuses, relativement stables et installées sur une longue durée. Par ailleurs, inconnues des services de police avant leur arrestation, ces personnes n'ont jamais fréquenté des « bandes » ou des réseaux organisés autour de pratiques délictuelles. Leur arrivée en prison fera l'effet d'une explosion tant elle sera soudaine. Une autre spécificité réside dans l'intensité du stigmate engendré par l'acte originel de cette chute : les personnes passent du « statut caractérisé par une certaine "normalité sociale", définie par le triptyque travail-famille-logement » à celui d'« infâme », tel que le décrivait Gilles Chantraine (2004, p. 15) à propos des personnes incarcérées pour de lourds faits, correspondant à une « incarcération catastrophe ».

Leur délinquance sera ici qualifiée d'*accidentelle* dans la mesure où les personnes n'avaient jamais envisagé l'incarcération comme une possibilité. L'acte commis est en général unique et prend une importance capitale lors de l'audience au Tribunal : le jugement va constituer un *rite de passage* (Van Gennep, 2011) d'un statut à l'autre et consacrer leur déchéance. L'arrivée en prison intervient généralement pour une incarcération provisoire, dans l'attente d'un procès qui a lieu des années après, parfois en Cour d'Assises. Le temps passé en maison d'arrêt, établissement destiné aux prévenus et aux courtes peines, sera caractérisé par la découverte d'un espace indigne, en rupture radicale avec le monde extérieur.

[176] Contrat à durée déterminée.
[177] Contrat à durée indéterminée.

L'incarcération ainsi que la perspective du jugement génèrent alors une lourde épreuve identitaire. En outre, l'arrivée en prison inaugure la perte d'un droit fondamental, la liberté.

Par ailleurs, la temporalité de la trajectoire se distingue des précédentes puisqu'elle comprend une rupture radicale. Les personnes vivaient selon un rythme uniforme et constant, ponctué d'une légère accélération liée aux activités professionnelles. L'accusation, l'arrestation, le procès et l'incarcération soudaine vont ensemble provoquer un changement considérable : les personnes perdent leur emploi et sont contraintes à l'inactivité au cours des premiers mois en prison. Les journées se caractérisent par l'attente, d'abord de l'audience, puis des activités, notamment de l'accès à un poste de travail. Une accélération n'intervient que lorsque les individus ont pu négocier un aménagement de leur peine, surtout lorsqu'ils se projettent dans la reprise d'une activité professionnelle à l'extérieur.

De plus, ces individus n'ont que rarement eu recours à des institutions d'assistance au cours de leur vie. Quelques-uns ont connu une période de grande pauvreté ou un placement en foyer de l'ASE mais ils ne s'y installent pas sur le long terme. Au contraire, ces personnes sont très tôt salariées et le travail devient central dans leur existence : l'activité professionnelle remplit le quotidien et elle permet également de sortir des situations d'incertitude. Du travail découle une identité valorisante, qui permet de se considérer comme *utile au monde*, pour paraphraser Robert Castel : « une société salariale c'est aussi une société dans laquelle la majorité des gens tirent à la fois leurs revenus, leur statut, leur protection, leur identité, leur existence sociale, leur reconnaissance sociale, de la place qu'ils occupent dans le salariat » (Castel, 1997, p. 98).

Une première partie est consacrée à la genèse du parcours de plusieurs individus. Malgré les difficultés qui découlent de leurs origines sociales plus précaires, ces personnes parviennent à surmonter ces épreuves par l'obtention d'un travail. La seconde partie présente la façon dont le crime émerge, le déroulement de faits pour le moins scabreux et la déchéance que consacrent l'arrestation, l'accusation et l'arrivée en prison. Une troisième partie s'intéresse à la vie à l'intérieur des murs, pour une peine qui va durer de nombreuses années. Le quotidien en prison se reconstruit autour du travail et de relations cordiales, voire amicales, avec les surveillants.

I. Surmonter des difficultés

Bien que ces personnes ne soient pas désaffiliées et entretiennent une proximité avec l'activité professionnelle, la première étape de ce parcours se caractérise par une certaine précarité. Celle-ci peut être plus ou moins importante selon les individus rencontrés. Mais la prison, rappelons-le, tend à sur-sélectionner au sein des catégories populaires et défavorisées. Ainsi, ces personnes appartiennent toutes aux classes populaires. Si, en prison, les privilégiés parmi les désavantagés disposent de ressources financières plus importantes pour supporter la détention, ils demeurent plus précaires à l'égard de la population générale.

En outre, si ces personnes font face à des difficultés parfois paroxystiques, allant jusqu'à connaître d'innommables violences au sein de la famille, l'absence de domicile ou, de manière générale, une grande pauvreté, elles les surmontent et se rapprochent de la norme incarnée par le travail, la vie en couple et le logement.

Dans cette première partie, la genèse de cinq trajectoires sera présentée. En effet, des différences importantes séparent ces existences, certaines rapprochant les individus d'un parcours de rue, d'une toxicomanie structurante ou encore de l'expérience de foyers à la suite d'indisciplines, des différences qui étaient moins prégnantes lorsqu'il s'agissait des parcours décrits dans les précédents chapitres. Parmi ces cinq récits, trois d'entre eux sont réunis puisqu'ils concernent des personnes n'ayant pas connu de crise majeure au cours de l'enfance, occupant un emploi salarié, un logement autonome et vivant en ménage. Le point commun de ces histoires est qu'elles mettent en parallèle de lourdes difficultés et le triomphe des individus sur celles-ci, grâce à l'usage de ressources. L'activité professionnelle devient une échelle de mesure du mérite et intervient à la fois dans l'organisation du quotidien et comme garde-fou face aux risques de retour dans la précarité.

A. Cyril, entre le foyer de l'enfance et la rue : le travail

Cyril, 39 ans, a été placé presque à la naissance auprès de la DDASS, la situation dans son foyer impliquant un danger important pour lui. Il sera rapidement adopté par un couple d'assistants familiaux avec qui il nouera des liens forts. Mais suite au divorce de ses parents, il s'enfuit pour manifester son incompréhension. Ces fugues forment la genèse d'une période d'errance qu'il connaîtra par la suite :

- J’ai été retiré par la DDASS parce que j'étais battu par mon père, essentiellement parce qu’il était alcoolisé.
- Alors que vous n’aviez que quelques mois...
- Quelques mois. J'ai un frère jumeau qui est mort sous les coups. […]. Et Monsieur et Madame D. m'adoptent à l'âge de mes un an et demi. […] Ma mère était assistante maternelle donc elle adorait les enfants. Ils en ont eu deux, deux grands : Simon, Thibault, mes deux frères adoptifs. Mais, pour moi, ce sont mes frères. […] On a aussi eu une petite fille, Carole, une demi-sœur. […] Et mes parents adoptifs se séparent en 89, j'ai dix ans. C'est une grosse coupure pour moi. Mais rien de spectaculaire : on se pose beaucoup de questions. On n’est pas en âge de trop comprendre. Donc là, il fugue parce qu’il ne comprend pas pourquoi il ne voit plus ses parents ensemble.

Cyril est finalement placé dans un foyer de l’ASE à cause de ces fugues trop fréquentes. Contrairement aux récits présentés dans les précédents chapitres, il y décrit un environnement agréable et maintiendra une proximité avec les contenus scolaires. Il cesse de fuguer et obtient son premier diplôme, un CAP[178]. Il est intéressant d’observer la façon dont il introduit déjà le travail comme valeur centrale :

> À treize ans, il fait tous les postes : il y a de l'hôtellerie, de la restauration, il y a de la menuiserie, de l'horticulture et de la mécanique : cinq branches de boulot. Ça donne pas mal de perspectives. […] À quinze ans, il obtient son CAP. […] Je réalise un couvre radiateur. J'adore ça ! Donc c'est le vieux radiateur de fonte que tu as peut-être encore chez ta grand-mère. Donc il fallait faire un cache-radiateur en bois : tailler, sculpter, avec un genre de paillage à l'intérieur, magnifique ! Je m'étais surpassé ! C'était l'œuvre qu'on devait réaliser pour le CAP. […] On apprend vraiment de tout : on apprend les bases, on crée des choses. Moi, j'apprends très vite !

Il continue ses études et va jusqu’à entamer un BTS[179], témoignant également de compétences scolaires importantes. Mais Cyril abandonne soudainement : il redoute, explique-t-il, la fin de prise en charge par l’ASE, sentiment qui rappelle d’ailleurs les expériences décrites dans le chapitre précédent. Dans le cas de Cyril, son arrivée dans la rue serait de sa propre initiative ; il quitte le foyer :

- Peur... J'approchais de ma majorité, je me demandais ce que j'allais devenir. […]
- Est-ce que ça n'est pas aussi la peur de se retrouver à 18 ans et de ne plus être pris en charge par... (il me coupe)
- C'est ça ! Par quelqu'un ! Peur de ça mais carrément. […] Je pense que si j'avais été préparé je l'aurais entendu différemment : j'aurais continué mes études, j'aurais compris qu’après mes 18 ans on ne me lâchait pas comme une merde, qu'il y avait toujours un suivi, des aides psychologiques. […] Et le jour de ma majorité, il ne sait pas où mais il se barre : je me barre à la bonne franquette (rires). Donc j'ai été entre guillemets SDF pendant un an. Là je suis un peu en road trip.

[178] Certificat d’aptitude professionnelle.
[179] Brevet de technicien supérieur.

Cyril se retrouve donc sans-abri. D'abord hébergé par des amis, il loge ensuite dans un squat très rudimentaire. En outre, le travail a une place importante dans son récit : bien qu'à la rue, Cyril occupe un emploi dans un restaurant qui lui permet d'obtenir quelques ressources et de manger à sa faim :

> J'ai dormi sous les ponts hein... Il a bien galéré quand même ! […] Comme j'avais travaillé un peu dans la restauration, je faisais des extras, j'allais faire la plonge. J'essayais de gagner une petite pièce comme ça ! Donc je mangeais tous les midis à ma faim. Et par contre le soir... Au début, je dormais chez des potes mais ça ne durait jamais très longtemps (rires). […] Et puis ben, je ne disais rien. Je ne disais pas où j'allais dormir mais je me démerdais. […] Sous un pont, dans des meules de paille : c'était le top dans les meules de paille ! Il faut être malin. J'ai passé un hiver dehors, je n'ai jamais eu froid : je dormais dans une grange, chez un agriculteur. Il m'avait grillé un jour. […] Je l'ai emmené et je lui ai montré. J'explique un peu. J'ai fait un peu mon malheureux... J'ai raconté ma vie dix minutes, pour aller dire que voilà, je suis SDF, que j'ai des petits boulots, à droite à gauche pour manger le midi, donc je dors dans sa grange.

Par cette présentation de soi, il sollicite la compassion du propriétaire des lieux et une autorisation d'y rester. Cyril entame ensuite une relation amoureuse. Cette rencontre lui permet de trouver un hébergement tacite dans une caravane, avant d'en obtenir l'accord par les parents de la jeune femme. Ici encore le travail revêt une grande importance. Il permet symboliquement de gagner l'approbation de ses beaux-parents et de négocier son maintien dans la caravane ainsi que son acceptation au sein du foyer :

- Prise de cœur, elle fait le nécessaire pour m'aider quoi : elle me fait dormir dans sa caravane, en fraude. […] Donc on apprend à se connaître les beaux-parents et moi. Je leur fais comprendre que je cherche du travail. Entre-temps, il y a ce petit agriculteur, qui me propose de faire des betteraves, d'arracher des pommes de terre… Et puis, il me propose un apprentissage. Ça tombe au pied nommé[180] ! On va pouvoir mettre ça, devant, aux beaux-parents : un contrat d'apprentissage, c'est du boulot hein ! C'est rémunéré donc ce n'est pas rien. […] Je bosse. Je suis quelqu'un de courageux. Donc on leur annonce que je dors dans la cour depuis un certain temps. On en vient au pourquoi du comment : allez, je raconte mon histoire... (rires) Donc on en a pour un peu plus longtemps, une demi-heure, on fait le malheureux. Ça a marché la première fois avec l'agriculteur, si ça marche, on va le faire hein (rires). De toute façon c'est ça, système D., il faut se débrouiller...
- En même temps, quand vous racontez votre histoire, vous dites « je fais le malheureux », mais ce n'est pas facile ce que vous avez vécu...
- Ouais c'est sûr, c'est sur... Mais je comprends que ça marche, donc je m'en sers. Ce n'est pas totalement bien. Je ne trouve pas ça très sain. Mais je le fais, c'est pour m'en sortir. C'est pour ne pas être dehors. C'est parce que j'ai une volonté : je ne veux pas devenir clochard, je veux avoir une vie. […] Là je te fais des raccourcis mais mes nuits sont longues dans la caravane... […] Donc ils m'autorisent à dormir dans la caravane : cool, plus besoin d'escalader la palissade tous les soirs. Je pouvais passer par la porte ! […] Et j'y ai dormi bien, un sacré

[180] À point nommé.

> moment. […] Au bout d'un moment, à table, parce que je mangeais avec eux le soir, […] ça y est, le grand jour arrive : ils m'acceptent pour dormir dans la maison.

Cyril continue ses études et obtient un travail bien rémunéré dont il retire une certaine reconnaissance. L'ensemble de son parcours scolaire et professionnel montre une polyvalence, une capacité à se « faire une place » dans différents contextes :

> Donc toujours en contrat d'apprentissage, il obtient son CAPA, le CAP agricole. Il a 20 ans, il continue les études, parce que ben les profs estiment que je suis bon, que je suis motivé, qu'il n'y a pas de soucis pour avoir le BEPA[181]. Je l'obtiens un an après. […] Il va au BTS (seconde tentative qui n'aboutira pas). […] Et il arrête les études ! Une proposition d'emploi à ne pas louper. […] C'était peut-être un boulot que je ne retrouverais jamais : j'étais à 1700 euros net par mois ! Donc ce n'est pas rien ! Bon, il y a des heures, il y a énormément d'heures. […] Donc, moi, je savais que j'allais palper des sous !

Le parcours de Cyril commence donc par une chute. Après des fugues du foyer parental et son placement auprès de l'ASE, il ne conservera que quelques contacts avec sa famille. Sorti de l'institution, il se « débrouille » pour trouver un abri et sollicite la compassion de personnes qui lui octroient un hébergement. Notons d'ailleurs que Cyril n'évoquera pas les raisons pour lesquelles il n'est pas retourné chez ses parents alors qu'il faisait l'expérience d'une extrême précarité. Les liens étaient sûrement rompus depuis des années. La rencontre avec sa copine lui permet ensuite de trouver une stabilité résidentielle et de maintenir une activité professionnelle. Ainsi, bien que Cyril ait connu de lourdes difficultés, il se réaffilie grâce au travail et aux liens solides qu'il noue avec sa compagne et ses beaux-parents. Son parcours de rue cesse dès lors qu'il obtient une sécurité matérielle et affective.

[181] Brevet d'études professionnelles agricoles.

B. Charles : survivre et quitter la rue par le travail

À l'instar de Cyril, Charles, 43 ans, a connu d'importantes maltraitances au sein de sa famille, depuis des humiliations jusqu'à la tentative de meurtre. Or, cette situation n'a pas été détectée par les services sociaux. Charles est finalement recueilli par sa grand-mère, qui souhaitait le protéger :

- L'alcool, j'ai commencé à l'âge de quinze ans... (silence) Déjà, je n'étais pas en bons termes avec ma famille. J'avais trois sœurs, j'étais le seul garçon. Comme elles disaient, ma mère et puis mes sœurs, j'étais le « bâtard de la famille ». Le mouton noir... […] Donc c'est ma grand-mère qui m'a élevé. […] Ma mère, elle a essayé de me tuer à ma naissance avec un coussin...
- Votre mère ?
- Oui. C'est ma grand-mère qui l'a prise sur le fait. Elle a vu le coussin sur mon visage quoi. C'est ma grand-mère qui l'a bousculée et puis qui a enlevé le coussin. Donc je suis resté deux ans dans une couveuse parce que, en même temps, j'avais un problème de santé, j'avais le sang qui devenait noir. Et ils n'arrivaient pas à trouver le pourquoi.

Charles part faire son service militaire et se retrouvera sans-abri lors de son retour, à l'âge de 19 ans. Cette expérience soudaine s'insère dans des circonstances curieuses en apparence : il avait perdu l'adresse de sa famille, qui aurait déménagé en son absence sans l'en informer. Trois années s'écouleront ensuite, au cours desquelles Charles préfère ne pas se rendre en centre d'hébergement à cause de vols dont il a été victime. Il survit plutôt en s'aménageant un espace protégé par des cartons ou en occupant des lieux abrités de l'espace public :

- J'ai vécu trois ans dans la rue. […] Mes parents avaient déménagé sans que je sois au courant. Et après le service, je me suis retrouvé à la rue. […] On prend la vie vraiment, de côté quoi : l'hiver, l'été. Ah ouais, ce n'est pas facile, surtout l'hiver...
- C'était pendant l'hiver que ça a commencé ?
- Ouais. L'hiver à Paris : dormir dans les cartons, dans les cages des égouts... Mais, le plus, ce sont les mains qui prennent un coup. Après, il y a la santé : manger dans les poubelles, prendre des douches, en attendant les poubelles qui partent... Il y a des endroits, il faut faire le 17, le truc d'Emmaüs au téléphone. Mais, des fois, il n'y a pas de places. Des fois, il y a de la place mais il y a des vols, donc... […] Je n'ai fait qu'une nuit. […] C'était pendant le plan grand froid. […] C'est moi qui suis parti parce que, je me suis levé au matin, j'avais plus de baskets, plus de blouson et puis mon sac qui a disparu.

Même dans la rue, c'est grâce au travail qu'il survit. De façon informelle, il aide des commerçants, au sein d'un marché de sa ville, et il obtient en échange des denrées alimentaires. Ces tactiques lui permettent alors d'accéder à des biens de première nécessité. Il ne s'agirait pas de dons désintéressés de la part d'anonymes, mais des retours mérités et gagnés par son investissement dans une relation réciproque aidé/aidant. Charles entamera par ailleurs une relation amoureuse avec une femme, elle aussi sans-abri :

> Et puis, de temps en temps, j'arrivais à travailler au marché. […] Je me suis mis à faire de la comédie et j'ai vu qu'il y avait encore des vendeurs. Ils me disent : « en échange, un panier... ». Aussi, une boulangère, le matin, elle donnait deux, trois croissants, des petits pains, des gâteaux... [..] Non j'ai vécu plutôt des moments difficiles. Après bah j'ai fait une rencontre avec une personne. […] Elle, c'est pareil : ce sont ses parents qui l'ont mise dans la rue. Parce qu'elle avait des parents trop stricts et elle voulait un peu sa liberté. […] Elle a pu essayer de trouver une place pour faire le ménage. C'est pareil, elle était payée. Et, moi, je faisais de l'argent en faisant les marchés.

Bien que particulièrement astucieux dans leur survie quotidienne, les comportements addictifs du couple iront jusqu'au drame. La jeune femme décédera d'une overdose à ses côtés. Charles en restera particulièrement marqué, exprimant régulièrement au cours de l'entretien à quel point cette expérience demeure indélébile :

> Elle avait un défaut, c'était par rapport à la drogue. Donc j'ai essayé de la faire sortir de là. Ça faisait une paire d'années qu'elle était déjà dedans. […] Et moi, c'était l'alcool. Une situation bien tendue. Elle s'est endormie dans mes bras et puis elle est morte...

Quelques années après, Charles fait une nouvelle rencontre. Cette fois, cette personne dispose d'un logement et l'invite à s'y installer. Par ailleurs, le travail prend de plus en plus d'importance. Charles commence par faire de l'intérim afin d'acquérir de l'expérience :

> J'ai agrafé les papiers, j'ai trouvé du travail dans une boîte d'intérim. C'était des petites missions de trois jours, trois mois, ça dépendait. Le travail, il y en avait.

Lorsque leur relation se termine, Charles trouve directement un logement indépendant, grâce à ses économies et un nouveau contrat qu'il décroche rapidement après son installation. Les heures importantes investies dans le travail lui permettent d'acquérir le respect de ses supérieurs et d'obtenir un poste à responsabilités :

> J'ai trouvé un petit logement avec une kitchenette. […] J'ai retrouvé du travail comme agent de sécurité. Donc je faisais les deux, maître-chien. […] J'avais trouvé ma place quoi. Des fois, je faisais 72h et des 48h d'affilée. […] Et puis je suis monté en grade : j'étais responsable de tous les maîtres-chiens. […] J'avais 25 ans. Donc une belle vie. Libre : je pouvais faire ce que je voulais. J'avais mon travail, je pouvais partir en vacances. […] J'ai eu une belle place.

Le parcours de Charles est donc également jalonné d'événements douloureux. Les souffrances de la rue le marqueront durablement. Ses relations familiales demeurent labiles ; son errance au-dehors après son service militaire paraît essentiellement causée par la faiblesse

de ces liens. Sans-domicile sur une longue durée, Charles parvient à en sortir en travaillant et grâce à une rencontre qui lui permet d'occuper un logement. L'expérience professionnelle prend également une grande valeur ; elle lui permet de se reconstruire une dignité auparavant mise à mal par les affres de la rue.

C. Vincent, Gérard et Bastien : un travail, une famille, un logement

Les récits de Vincent, Gérard et Bastien démarrent de manière assez similaire. Ils ont toujours vécu avec leurs parents au cours de leur enfance et adolescence. Ils entretiennent par ailleurs une certaine proximité avec les contenus scolaires, ce qui leur permet d'obtenir des diplômes et d'exercer rapidement une activité salariée.

Vincent, 50 ans, a été élevé par ses parents, sans connaître de placement auprès de l'ASE. Une fois adulte, son quotidien est essentiellement rempli de ses activités professionnelles et par une vie de famille :

- J'ai toujours travaillé, dans plusieurs domaines différents. Mais je n'ai pas eu d'incident particulier dans ma vie, aussi bien dans mon enfance que dans ma vie active. C'est un choix de vie. […] J'ai eu un enfant, un fils, qui a réussi sa vie. J'ai quatre beaux-enfants, avec mon fils ça fait cinq en tout. […] Je travaillais en plomberie d'égorgement, dans tout ce qui était assainissement, l'entretien des canalisations.
- C'est le premier travail que vous avez fait ?
- Ah non, non. J'en ai fait des boulots, j'en ai fait ! C'était mon dernier emploi ça. Je ne vais pas étaler tout mon CV. […] J'avais des très bons rapports avec mes collègues.

Vincent développe également un goût pour le travail, qui s'accompagne d'un discours méritocratique particulièrement prononcé :

> Je suis bien passé du costard cravate, par rapport à l'ancien métier que je faisais, à travailler en plomberie d'égorgement, qui est un métier quand même sale, mais qui paye. Du moment que ça paye, c'est un métier entre guillemets propre. […] Le principal, c'est de travailler. Quel que soit le travail, je suis prêt à le faire. Même à mon âge, j'ai pu le remarquer, même en étant en détention : j'envoyais des dizaines et des dizaines de CV ! J'ai peut-être reçu trois réponses dont une positive. Faut pas lâcher, faut pas lâcher. Il y a le CV d'un côté et il y a la lettre de motivation qui va avec, ce que vous pouvez apporter à l'entreprise, avec votre expérience. […] À un moment donné, ils m'ont proposé un CDI, j'ai accepté. […] C'est une expérience acquise par le terrain et pas par le diplôme : ce n'est pas le diplôme qui vous apprend à déboucher certaines choses, excusez-moi l'expression. […] C'est à vous de démontrer que vous êtes capable de travailler, aussi bien si ce n'est plus qu'un jeune d'aujourd'hui, qui sera surtout moins courageux que vous. On le voit avec les jeunes d'aujourd'hui hein : c'est plus du tout la même mentalité qu'avant.

Gérard, 46 ans, a également vécu chez ses parents, puis s'est installé avec une femme dans une maison. Sa trajectoire professionnelle a une importance majeure dans son récit. Lorsque j'ai mené l'entretien, il était hébergé dans un chantier d'insertion spécialisé dans l'accueil d'anciens prisonniers. Alors en Placement Extérieur, il n'a pas la possibilité de quitter ce lieu et m'explique souhaiter changer d'activité lors de sa sortie d'écrou :

> Tout ce qui se présente, je prends tout. J'ai déjà fait tout alors rien ne m'empêche. Démolition, couverture… Même les machins les plus choquants que les gens n'auraient pas osé faire. Si je vous le dis, ça ne va pas vous plaire : déterrer des gens, les morts... […] Qui ont été enterrés plusieurs années, et puis on les déterre et puis on les change de place. […] Il n'y a pas de sous métier. Tout ce que je vois, c'est la fin du mois (rires).

Gérard fera ensuite son service militaire et trouvera du travail dès son retour. Cette activité lui plaît d'autant plus qu'elle ne se limite pas à une seule tâche mais requiert une certaine polyvalence :

> On touche à tout ce qu'il y a. On ne fait pas que la démolition. Après, il faut réparer quand il se passe quelque chose : on démonte une maison au milieu des deux autres maisons : il faut réparer les deux autres, il faut réparer les toitures… C'est ça : on touche à tout en fait.

Quant à Bastien, 40 ans, il me décrit sa socialisation précoce à une certaine appréciation du mérite. Sa mère mettait l'accent sur le travail et la nécessité de se surpasser. Malgré les décès précoces de ses parents, cette situation n'a pas entraîné un placement par l'ASE. Il retient de son éducation l'importance que revêt le travail :

> Mon père, il est décédé quand j'avais huit ans. […] Et ma mère est décédée, j'en avais treize. Avec ma psy, c'est ce qu'on va voir aussi, c'est ce que je lui disais… Ce n'est pas que j'ai galéré dans ma vie mais, ma mère, elle est toujours sur le principe que : le matin, tu te lèves, tu mets tes pieds par terre, c'est que tout va bien. Jusqu'à l'âge de quatorze ans, c'est moi qui faisais la bouffe. […] Ma mère faisait les ménages à pied, elle n'avait pas de véhicule. Elle travaillait, elle faisait ville A., la ville d'à côté à pied. D'un côté, j'ai grandi dans un truc où il fallait donner un coup de main. À quatorze ans, je devais passer la tondeuse. Et c'est pour ça que j'étais malheureux durant ma jeunesse.

Bastien s'engagera ensuite dans la police, orientation qu'il associe à une philosophie du travail acquise au sein de sa famille :

> Peut-être le fait d'avoir eu une enfance où j'ai vu ma mère galérer. Car, dans la famille, il y a toujours eu des belles places. Si on veut, on peut réussir. C'est comme ça que je prends le truc. Ma mère avait raison : tant qu'on pose le pied le matin, c'est que tout va bien. […] Dans la vie, si on veut, on peut. […] Ma sœur était éducatrice. Elle est responsable de crèche aujourd'hui. Mon frangin, il est dans les mutuelles. Et j'ai une sœur qui est maman au foyer. […] C'est pour ça, on a tous réussi.

Vincent, Gérard et Bastien témoignent donc d'une socialisation professionnelle importante. Pour Cyril et Charles, leur activité permet à la fois de quitter la rue et de restaurer une identité mise à mal par les affres d'une existence marquée par l'incertitude. Le travail, ce

n’est jamais que le travail... « Le travail est un effort personnel adressé à "un destinataire absent : l’existence de tous, cet autre radical, dont on ferait volontiers, pour parler comme Baktine, le ‘sur-destinataire’ de l’effort consenti"[182]. » (Linhart, 2008, p. 12). Au fond, le sentiment d’appartenance à la société réside dans cette intégration professionnelle et dans la validation par autrui de cette existence sociale. Durkheim expliquait que la division du travail manifeste cette nécessaire solidarité entre les hommes, de même que cette répartition des activités forge les individus dans et par-delà les tâches accomplies. La personne « s’habitue à s’estimer à sa juste valeur, c’est-à-dire à ne se regarder que comme la partie d’un tout » (Durkheim, 1986 p. 207). Pour Cyril, Charles, Vincent, Gérard et Bastien, le travail imprègne leur existence et marque leur identité : ils se perçoivent et se définissent avant tout comme des travailleurs courageux et respectables en vertu de leur persévérance. Nous verrons dans la troisième partie de ce chapitre que le travail intervient comme un mode de reconstruction de soi particulièrement privilégié en prison.

La partie suivante s’intéresse au contexte d’apparition du crime, en apparence peu propice à son émergence : des prémices que les personnes interprètent comme les facteurs de leur transgression, au procès, en passant par l’apparition soudaine d’un acte irréversible.

[182] Danièle Linhart citant Yves Clot (2006a, 2006b).

II. La crise et le procès

Les récits comportent plusieurs étapes : d'abord, à une situation initiale plutôt stable succèdent des perturbations. Celles-ci vont constituer un climat favorable à un *accident*. Les personnes décrivent ensuite un moment-rupture, à la croisée du passage à l'acte, de l'arrestation et du jugement. Enfin, l'arrivée en prison incarne une rupture radicale et une chute vertigineuse totalement inenvisageable auparavant.

A. Des prémices au crime

Les individus me confient leurs contrariétés, des problèmes personnels ou des événements douloureux qui contextualisent l'apparition du crime.

Bastien explique que son activité de policier engendrait une importante anxiété : il déplore la charge mentale des affaires et procédures d'enquête dont il avait la responsabilité, mais aussi l'ébriété généralisée parmi ses collègues. En effet, Bastien évoque une consommation d'alcool très fréquente lors de moments de convivialité partagés sur son lieu de travail :

> Le métier faisait que, le soir, je rentrais chez moi, l'alcool... Je vais vous dire, je prenais deux martinis pour décompresser. Il ne fallait pas qu'on me parle. Ma concubine, elle le sait.

Au stress engendré par son activité professionnelle s'ajoutent plusieurs décès parmi les proches de Bastien qui, par leur caractère soudain, renforcent son anxiété déjà fortement présente à cette période de sa vie :

> Et après, c'était la descente aux enfers... […] Il y a eu, dans mon entourage, pas mal de décès. J'ai un collègue qui est décédé au travail, qui a fait un arrêt cardiaque. […] Ça fout un coup aussi au moral. J'ai eu des amis qui sont décédés alors qu'ils n'étaient pas du tout malades. Un ami a fait une crise cardiaque. Après, j'ai un copain d'une cinquantaine d'années, qui a eu un cancer. […] Un autre ami est décédé d'un accident : il a fait une chute. Et là, dernièrement, un copain de mon frère, qui a fait aussi un arrêt cardiaque.

Tout comme pour Bastien, une consommation régulière d'alcool et de drogues précède l'arrestation de Vincent. Son réseau amical avait une influence néfaste, dans un contexte où certaines « faiblesses » constituaient déjà un terrain favorable à la chute. Vincent m'expliquera plus tard au cours de l'entretien qu'il avait intégré un réseau délinquant à grande échelle. Son parcours aurait pu ressembler à celui de la *carrière de délinquance*, mais des

différences majeures l'en séparent : Vincent n'a jamais vécu dans une institution totale au cours de son existence, à part en prison, dont il fera l'expérience ultérieurement ; son quotidien est essentiellement organisé autour de son activité professionnelle et de sa vie de couple ; le crime qu'il a commis n'a aucun rapport avec son implication dans ce réseau délictueux. Vincent sera en effet incarcéré pour homicide et tentative d'homicide. Dans son récit, il est intéressant d'observer la façon dont il contextualise cet acte de grande gravité : il avait perdu la maîtrise de lui-même, notamment à cause d'addictions auxquelles l'incitaient ses fréquentations :

- Sur les quatre dernières années de ma vie, je m'étais mis à boire beaucoup.
- Avant la détention ?
- Ouais, quatre ans avant. Et puis, j'ai pris des drogues dures. C'est surtout ça qui m'a beaucoup perdu aussi. Mais ça serait de la lâcheté de ma part de me cacher derrière tout ça. Vous voyez ce que je veux dire ? Personne ne m'a obligé. C'était des faiblesses dans ma personnalité, à des moments précis de ma vie, suite à certains échecs et autres, et puis à mes fréquentations que j'avais à ce moment-là aussi, qui m'ont perdu. […] Avec vos faiblesses, vous vous entraînez tout seul, et vous croyez tout gérer mais en fait vous ne gérez rien du tout. Aussi bien des addictions, que des amis, vous devenez complètement dépendant : ça, c'est un danger. Et on s'en rend compte une fois qu'on en est sorti, mais quand on est dedans, on ne voit rien du tout et c'est dramatique. Parce que là où ça m'a conduit : j'ai commis l'irréparable quand même, donc c'est à ça qu'il faut se… faire face. Même encore aujourd'hui, j'ai du travail à faire sur moi, qui est beaucoup moindre par rapport à il y a quelques années.

Pour d'autres personnes qui présentent ce parcours, les actes commis sont niés dans leur dimension condamnable et immorale. Il s'agit essentiellement d'auteurs de violence conjugale… Au contraire, ces hommes s'estiment en l'occurrence victimes de manipulations de leur concubine et d'un système judiciaire qui les accuse de faits, soit justifiés, soit simplement non advenus. La sous-partie suivante sera consacrée à la description du passage à l'acte et aux discours qui entourent ces faits. Ici, il est particulièrement intéressant d'observer les propos parfois misogynes, qui vont servir d'outils de neutralisation[183] du stigmate engendré par la condamnation.

Morad, 48 ans, est arrivé en France à l'âge adulte. Au départ dans une situation de grande précarité, il obtient une place dans un studio grâce à des associations. Il occupe le logement avec sa famille, alors marié et père de cinq enfants, puis accède à un appartement du parc social. Il a particulièrement souffert de la découverte d'une liaison qu'entretenait sa femme avec un autre homme. Alors rongé par la jalousie, il ira jusqu'à empêcher son épouse de sortir du domicile :

[183] En d'autres termes une « technique de neutralisation » au sens de Gresham Sykes et David Matza (1957).

- Quand elle a accouché, d'Ania, que Madame a repris des forces, il a commencé à se passer des drôles de trucs. Ils ont commencé à dire que j'étais fou parce que je faisais n'importe quoi... Je fermais les fenêtres en fait. Je fermais les fenêtres, je mettais des cadenas pour pas que, ma femme, elle sorte le soir. Vous avez compris ?
- Pourquoi vous mettiez des cadenas ?
- Pour pas que, ma femme, elle sorte le soir…

Ces pratiques relèvent presque de la séquestration. Morad s'en distancie en expliquant cette attitude par une perte de contrôle : il devenait « fou ». Son sentiment d'humiliation perdure même après son incarcération, au point que Morad hésite fortement à rendre visite à ses parents dans son pays d'origine :

> Et, le Maroc, depuis que je suis divorcé, je n'y mets plus les pieds. Mon père me dit : « viens reprendre tes marques que tu as laissées avant », mais ça sert à quoi ? Je n'ai plus de famille, je n'ai plus de femme, je n'ai plus d'enfants, je vais faire quoi moi ? Tous mes copains et tout le monde va rigoler de moi…

Quant à Gérard, son récit est dominé par diverses scènes, au cours desquelles, des femmes manipulent, trompent et volent. Ce sont des femmes qui provoquent à la fois la perte de sa propriété et son incarcération. En prison, une femme sera à l'origine du suicide d'un jeune surveillant, pour lequel il avait développé une grande affection et des rapports amicaux :

- Quand je suis parti, il y a un surveillant qui s'est pendu, quinze jours avant... C'était un bon (il pleure). Sa femme l'a trompé avec un autre, dans la prison.
- Dans la prison ? Elle travaillait aussi dans la prison ?
- Ouais dans la prison.
- Du coup, il ne l'a pas supporté ? Tenez... (je lui tends un mouchoir)
- Ouais. Nous, on n'avait pas prévenu mais ses collègues ont voulu faire une blague, qui a mal tourné. […] Et quand il est arrivé là-bas, il a dû le voir... […] 24 ans ! Il jouait avec nous au baby[184]. Et il nous a dit : « je vous quitte ». On pensait qu'il repartait chez lui…

Il ne s'agit pas ici de nier les faits relatés par cet enquêté : la relation extraconjugale a certainement eu lieu au sein de l'établissement. Mais ce qui nous intéresse est le rôle que prennent les personnages féminins dans un récit à évocation pour le moins tragique. Des femmes sont systématiquement à l'origine de déconvenues : d'une part, Gérard perd sa maison à deux reprises, manipulé successivement par ses compagnes, qui seraient d'ailleurs complices dans cette escroquerie, et, d'autre part, il découvre des infidélités qui susciteront sa colère et le conduiront en prison :

[184] Babyfoot.

- J'ai revendu la maison, je lui ai tout donné. J'ai dit : « tu garderas tout. » […] Au début, je l'avais tout seul. Et après, quand on a eu un enfant, j'ai dit : « on va le mettre tous les deux ». C'est la chose que je n'aurais pas dû faire (il inspire). Je me suis déjà fait avoir une fois. C'est la deuxième fois, ce n'est pas grave : ce n'est pas la première fois que j'achète une maison, que je mets aux deux noms, et puis que ça ne va plus. […]
- Du coup, les faits ont concerné les deux personnes ?
- Au début c'était une. Après, l'autre s'est mise dedans. Elles ont fait la même causerie : elles étaient d'accord toutes les deux... […] Comme elles ont fait les mêmes choses, la juge, elle voulait savoir si, en fin de compte, comme elles se connaissaient, si elles n'avaient pas fait ça pour m'embêter ou pour récupérer les maisons. […] Une fois ça allait encore, ça s'est bien passé. Mais, la deuxième fois, elle a été trop loin. J'ai dit : « non, là ça ne passe pas ». On est fidèle, on est fidèle... Mais bon, je le savais aussi, c'est de ma faute. On m'avait prévenu.

Daniel tient un discours similaire à celui de Gérard concernant ses compagnes successives : tromperies, manipulations, mensonges, volonté de séduire… D'ailleurs, l'accusation d'hypocrisie aurait également pu me concerner puisqu'en situation d'entretien, je n'ai pas partagé mon opinion ni mon sentiment à l'égard de propos que j'interprétais déjà comme particulièrement sexistes :

- Ce qui m'a marqué le plus c'est de voir ma femme avec mon frère dans le plumard. […] Avec ma femme, on a quatorze ans de vie d'écart et elle voulait un enfant. […] Mais malheureusement, deuxième après. Ça, ce n'était pas prévu dans le plan... Il y en a quatre qui n'étaient pas prévus : « je prends la pilule, je prends la pilule », elle ne prenait rien du tout ! Elles m'ont toutes fait ça en plus. Les femmes c'est... […] Elle a trouvé du travail (concernant une autre compagne). Elle ne se maquillait pas à la maison. Elle montait dans la voiture, elle se maquillait. Ah bah j'ai senti que ça n'allait pas durer longtemps non plus ça. Je suis rentré, elle était partie : elles sont drôles les femmes...
- Elle vous a quitté du jour au lendemain sans prévenir ?
- Ah bah oui, sans me prévenir... […] Même en prenant du temps, je n'ai plus confiance. C'est toujours en train de mentir les femmes ! Toujours ! C'est vrai en plus. Je ne dis pas ça pour vous hein. Mais, une femme, c'est toujours en train de mentir.

L'ensemble ces récits contextualisent donc l'apparition d'un acte qui, nous le verrons, sera perçu comme un terrible accident. Pour Bastien et Vincent, des douleurs engendrées par des décès, des mauvaises fréquentations et l'usage de psychoactifs entraîneront une perte de contrôle. Gérard, Morad et Daniel s'estiment manipulés par leur compagne et incompris quant à leurs souffrances. Ces explications sont subjectives et l'environnement social n'a pas de caractère implacable et déterminant quant à l'apparition du crime. Plus qu'un drame, c'est le récit d'une tragédie, à l'issue nécessairement fatale, que m'exposent les individus. Ainsi, la métaphore de l'*accident*, utilisée pour catégoriser sociologiquement le rapport à la délinquance, nuance le caractère funeste de ce segment du récit. Nous verrons dans la partie suivante la manière dont les personnes décrivent un acte qui va précipiter leur déchéance.

B. L'accident et le jugement

L'implication dans une affaire judiciaire va paraître soudaine, curieuse voire inintelligible dans un contexte précédemment caractérisé par une certaine normalité sociale. Les personnes sont condamnées pour des actes relativement graves dans l'échelle des infractions et des peines associées, mais également du point de vue de la morale. La transgression saillante des rôles sociaux de père, d'époux et de travailleur impliqué va se révéler particulièrement éprouvante pour ces individus, placés de façon soudaine sous le projecteur de la Justice. L'acte commis sera qualifié de criminel et le procès préfigure les « cérémonies d'admission » dans l'institution totale (Goffman, 1968). Au cours des entretiens, les personnes correspondant à ce parcours-type s'exprimaient davantage sur l'arrestation et la procédure judiciaire, plutôt que sur les étapes de l'entrée en prison. Ce curieux constat s'explique par ce qui se trame derrière le Jugement, en général aux Assises : les personnes sont désignées coupables de faits graves et se retrouvent souillées (Douglas, 2005) par leur crime.

Face à cette réalité et en fonction de ce qu'elle produit comme marquage identitaire, les individus endosseront différents discours. Pour les uns, il s'agit de décrire un acte réalisé par impulsion, sans intention préexistante, et de formuler des regrets. Sans mettre en doute la sincérité de ces déclarations, l'expression de la repentance, suscitée par la situation d'entretien, permet d'amoindrir un stigmate particulièrement fort. Puisqu'il est inutile de se dédouaner, les personnes formulent des remords, des doutes et des incompréhensions quant à leur acte. Pour les autres, nous verrons que le stigmate prend une autre forme. Il leur est en effet difficile voire impossible d'en assumer la réalité tout en la neutralisant. Les individus vont alors nier l'existence des faits et se présenter comme les victimes d'une erreur judiciaire, de la calomnie de proches et de jugements trop sévères.

La sous-partie suivante s'intéresse à la manifestation de regrets et à la mobilisation d'un caractère noble qui permet de se distancier du crime.

1. Assumer les conséquences de ses actes

Les personnes racontent l'apparition d'un drame, pour lequel elles ne contestent pas leur responsabilité. Elles endossent une attitude réflexive quant à cet événement dramatique. Comment est-il apparu sans s'annoncer en amont ? Aurait-il pu en être autrement ? Ce sont

autant de questions qui les tourmentent et qui leur permettent en même temps d'afficher des valeurs respectables. Les individus montrent ainsi qu'ils se rapprochent des normes dominantes et neutralisent partiellement leur stigmate.

Vincent envisageait déjà un passage en prison au cours de son existence. Sa participation à une organisation délinquante impliquait le « calcul » (Chantraine, 2004) pragmatique d'une incarcération comme le prix à payer de pratiques délictueuses. Mais le motif de son arrestation modifie considérablement la signification de cette période derrière les barreaux. Il n'avait en aucun cas prémédité son geste ni anticipé la longue durée de l'enfermement :

> J'avais mon boulot, ma stabilité. Et puis, j'étais rentré dans un engrenage malsain, par rapport à mes fréquentations. […] J'avais mon boulot, à la fin ça me servait plus de couverture qu'autre chose. Comme je traînais avec des gars du Milieu parisien, des grosses têtes, je faisais pas mal de conneries à côté. Je savais que j'allais tomber. […] Mais pas pour ça. Pas pour un homicide et une tentative d'homicide, pas pour une connerie pareille ! Surtout bêtement, sur un coup de folie passagère. Et, ce soir-là, je le dis encore une fois, je ne me cache pas derrière ça, ça serait de la lâcheté de ma part : je n'étais pas dans mon état normal. J'étais alcoolisé et puis j'étais sous méta-amphétamines et cocaïne. Donc un cocktail assez dangereux. Ça rend fou n'importe quelle personne et vous faites n'importe quoi. C'est ce que j'ai fait, malheureusement… C'est ce qui a conduit à ma perte aussi, de consommer, de faire toutes ces conneries-là.

Vincent avait surpris sa compagne avec son amant dans une chambre. Alors pris de rage et sous l'effet de drogues, il tue l'homme et blesse la femme de manière irrémédiable. Le caractère atroce de la scène est d'ailleurs euphémisé au cours de l'entretien, tant en relater l'ampleur demeure scabreux. Vincent regrette son geste, qu'il a commis dans une impulsivité irrépressible. Ce bref instant aura des conséquences irréversibles, conséquences qui incarnent alors une causalité implacable et cruelle. La qualification de crime passionnel lors du procès évitera à Vincent l'enfermement à perpétuité. Alors qu'il est condamné à vingt ans de réclusion, des efforts et un comportement jugé correct en détention lui permettront d'obtenir un aménagement de sa peine après dix ans d'enfermement. Bien que les faits suscitent de l'indignation, l'erreur serait de minimiser la souffrance de cet homme, caractérisée par une indélébile culpabilité :

> L'avocat général demande entre seize et 18 ans. J'ai pris plus que le verdict. Mais j'ai accepté ma peine. […] Mes amis ont voulu que je fasse appel. Moi, j'ai annulé l'appel, parce que je ne voulais pas que la famille du défunt revive des moments si douloureux, et aussi la victime, la victime qui est toujours en vie. […] Donc, je me répète peut-être mais, ma peine, elle sera à vie et c'est pour ça qu'il ne faut pas que j'oublie ça. À vie, douloureusement... Parce qu'enlever la vie d'un homme, comme ça, sur un coup de sang, ça ne vaut pas le coup. Non. Quel que soit le mal qu'on peut vous faire, pour enlever la vie à quelqu'un… C'est facile pour moi d'en parler parce que j'ai beaucoup travaillé sur moi.

La médiatisation de certaines affaires peut également consacrer la déchéance du statut, les individus passant d'une certaine « normalité » à l'« infâme », du *propre* au *sale* (Douglas, 2005). Vincent évoque également le caractère soudain des faits et leur diffusion immédiate dans la presse. Ses collègues de travail ont pris connaissance de l'événement par la télévision dès le lendemain. Heureusement pour lui, ses relations amicales ne se rompent pas malgré la dimension sensationnelle des faits :

> La plupart m'ont toujours suivi pendant ma détention, par courriers, par visites au parloir […]. Et ils ont tous vu, sur France 3, à l'époque. Pour eux, c'était pour beaucoup un choc. Ils se sont tous mobilisés, aussi bien pour faire des collectes, pour m'envoyer des photos d'eux, plein de choses sympas quoi. […] Des mots communs dans des grandes enveloppes, des grandes cartes postales où chacun mettait son petit mot personnel. Enfin, ils étaient tous là. Et puis pour certains, visite au parloir. Et puis, ils ont toujours été là. Ils ont été présents au procès. Ils m'ont toujours suivi.

Quant à Bastien, précédemment cité, son arrestation et son jugement sont totalement inopinés. Alors policier, il se retrouve en garde à vue, dans la position de ceux qu'il était autrefois amené à interroger dans l'exercice de sa profession. Son incarcération est soudaine puisque des geôles du commissariat, il sera jugé en comparution immédiate puis transféré dans un établissement d'exécution de sa peine :

- C'est spécial mon truc (rires). Entre ma carrière et l'arrivée en prison… […] Je suis passé d'un côté de la porte à un autre côté de la porte en une heure de temps.
- Vous voulez dire de policier à ...
- En garde à vue... […] Vous mettez le 5 c'est l'interpellation. Et le 7... J'avais passé 48h en garde à vue, c'était mon passage au tribunal, et en mandat de dépôt, et la prison. Comparution immédiate avec mandat de dépôt.

Bastien décrit son arrestation et met l'accent sur le changement radical de statut qu'incarne cet événement. Il fait face à des collègues dont l'un refuse d'ailleurs d'intervenir. Lors de son jugement, il se voit interdire l'exercice de sa profession. C'est une double peine qu'il se voit alors infliger. Bastien doit envisager une autre carrière et se redéfinir. Il écope également d'une mesure d'éloignement de son domicile, au sein duquel résident toujours sa compagne et sa petite fille de trois ans :

> En fait le problème c'est lorsque, le 5 novembre, les forces de police sont intervenues, j'ai déconné. J'avais consommé de l'alcool, j'ai déconné... Ils ont voulu rentrer. Ils étaient à trois. J'en ai allongé trois : trois sur trois. […] Après, ils étaient à six. Et après, ils étaient à neuf. Dans les neuf, l'officier, c'est un des gars avec qui je travaillais quand j'étais plus jeune. […] Il n'a pas voulu me toucher. Donc c'est les autres. Et là, ils m'ont tasé trois fois ; ils m'ont sauté dessus. Et ben, plus de boulot... À partir de là, plus de boulot, plus rien. J'ai été placé en garde à vue. Il faut que je fasse le deuil, c'est ce que j'ai dit à la psy. Ils sont tous venus me voir. Je

> leur dis : j'ai déconné, j'ai reconnu... Ils m'ont soutenu. J'ai été auditionné par une personne que je ne connaissais pas, ce qui est normal, c'est la procédure. Et au bout de 48h, j'ai été déféré. Le substitut du procureur m'a auditionné. […] Bon je me suis excusé, j'ai tout reconnu. Je ne vais pas mentir. Donc elle avait demandé quinze mois avec sursis et une cure obligatoire. Et là, la juge a mis 24 mois, dont quatre mois ferme, vingt mois avec sursis, et vingt mois de mise à l'épreuve... (silence) Parce que, pour elle, je suis dangereux donc j'ai une mesure d'éloignement.

Cette condamnation est d'autant plus inattendue que Bastien a été arrêté le jour même où il a commis les faits. Comme relaté précédemment, il sera jugé en comparution immédiate, dans les 48h qui suivent sa garde à vue puis transféré en prison. La qualification par la juge d'individu « violent » est très douloureuse pour Bastien et vécue comme inique :

> Avant, je ne m'étais jamais dit que j'allais aller en garde à vue et aller en prison. […] Ils m'ont interpellé le jour même ! C'est pour ça que je n'ai pas vu le truc arriver. J'ai été interpellé et puis hop après ça a suivi : 48h de garde à vue et le 7, c'est déféré, maison d'arrêt... (silence) Ils ne m'ont pas fait de cadeau parce que c'est beaucoup de violences aggravées. C'est vrai que, j'ai été dans le métier : pour eux, c'est circonstances aggravantes l'alcool. On dit toujours que, un policier, quand il se fait prendre, il prendra un petit peu plus. Vous travaillez dedans donc vous savez ce que vous faites hein... Il ne faut pas croire que les juges sont plus cléments. J'ai vu la juge, elle m'a allumé : elle m'a dit que, pour elle, j'étais dangereux. J'ai eu envie de lui répondre : « il y a trois ans, je n'étais pas dangereux ? Quand on avait besoin de moi, j'étais par ici, avec mon arme de service, je n'étais pas dangereux » ? J'ai préféré me taire parce que là c'était plus 24 mois que je prenais : outrage à magistrat. […] Après, dire qu'on est dangereux, sur le coup ça fait... Je vais vous dire, ça fait un peu mal, parce que vous vous dites : mais quand vous aviez besoin de moi ? J'ai toujours répondu présent.

Cyril sera, quant à lui, condamné pour homicide. Il raconte son acte, une rixe qui a mal tourné et qui a engendré des conséquences irréversibles. Les scènes décrites revêtent un caractère particulièrement violent, ce dont Cyril a bien conscience lorsqu'il s'exprime au cours de l'entretien. Inconnu des services de police, il n'avait jamais été considéré ou désigné comme un individu dangereux. Cet acte, qu'il euphémise à travers l'expression « bêtise », est surprenant pour lui comme pour son entourage. Il me raconte également comment il tente de masquer son crime ainsi que son état de panique. En outre, l'emploi du pronom indéfini « on » tente de mettre l'acte à distance, comme si un autre lui-même avait agi :

> Un beau jour, une soirée, une sortie qui se passe mal... Et puis là, boom, bêtise, à 25 ans. […] Bêtement j'ai dit que j'allais raccompagner ce gars chez lui parce qu'il était ivre. Ce qui était vrai hein : il était ivre. Il avait fait certaines choses avant qui n'étaient pas bien, que j'ai constatées. Donc sous l'emprise de l'alcool, je l'ai ramené chez lui, en prétendant qu'on se connaissait bien, alors que c'était faux : un inconnu total. Je lui fais comprendre que ce qu'il a fait, ce n'est pas bien... Et ben d'ivrogne à ivrogne, des coups se sont enchaînés. Et je sors un couteau. Et il s'en sort avec 64 coups de couteau... Donc c'est énorme, c'est de l'acharnement. Donc ils retiennent ça : l'acharnement. Ils n'arrivent pas à déterminer l'heure de la mort du gars. […] La scène de crime : il y a du sang sur tous les murs... Donc, il y a quelques gouttes

> de sang sur mes pompes, que je nettoie assez rapidement. Je rentre chez moi, pour récupérer, pour dire : « tout s'est bien passé. Ça va, il n'y a pas de soucis ». On finit une consommation. Je rentre chez moi. On désaoule très vite. Je suis blanc comme neige. Et on se rend compte de ce qu'on a fait et de ce qu'on peut faire avant que d'autres personnes nous voient. Moi, je ne sais pas, c'est instinctif. J'essaye déjà de me défendre donc je fais attention : je regarde toutes les fringues. Je ne vois pas forcément de sang. Il y a un état de stress, un état de panique ! C'est un truc de fou ! Et je me vois, blanc, rentrer chez moi. Elle (sa copine) me voit blanc rentrer, apeuré. Elle me dit : « qu'est-ce que tu as fait ? Tu as du sang ? » « Ah bah je ne l'avais pas vu ! C'est parce qu'on s'est accrochés avec des gars au bar, rien de bien grave... » Donc je mets les affaires au sale. C'est lavé le soir même. Les baskets sont jetées. Mais elle a vu qu'il y avait du sang dessus... J'ai essayé de frotter au max et puis je voyais que je n'y arrivais pas donc je les ai jetées. Donc ça partait aux ordures assez rapidement. Il n'y a plus rien qui traîne. Il n'y a pas d'ambiguïté.

Cyril insiste sur le caractère soudain de cet acte qu'il n'avait jamais envisagé auparavant. La situation d'entretien constitue une opportunité réflexive. En effet, il n'avait pas l'intention de donner la mort et s'interroge sur le déclencheur de ce qu'il décrit comme une perte de contrôle. Il accepte d'avoir été condamné par la Justice, reconnaissant son acte et sa gravité. Mais il se positionne en même temps sur une autre échelle de moralité, qui lui permet de se distancier du stigmate du meurtrier : l'individu décédé sous sa rage était une « mauvaise » personne et sa disparation serait finalement une bonne chose :

> Je n'avais pas de pré-idée dans la tête hein ! […] Je ne vois plus rien à partir de là : je me rappelle des scènes, que j'ai été le chercher au bar, que j'ai super bien parlé au patron... Quelqu'un, tu vois, qui a su se tenir, qui était peut-être déjà déterminé, je n'en sais rien. Mais je ne vois plus rien : je ne me souviens plus de tout. Il y a des blancs. Et rien que d'en parler, j'ai une légère haine qui revient. C'est pour ça que j'ai fait un deuil. C'est pour ça que je dis : je ne regrette rien. Parce que j'estime avoir fait une chose bien : pour moi, c'est bien. Peut-être qu'ôter la vie ce n'est pas bien, mais à des gens comme ça, je pense que c'est bien...

Cyril attendra durant trois années son procès en mandat de dépôt. Cette période sera caractérisée par une certaine tension puisque aucune erreur ne devait être commise, afin de ne pas rajouter des éléments probants au dossier de l'accusation. L'ensemble de son entourage est convoqué dans le cadre d'une « enquête de personnalité », comme l'exige la procédure aux Assises. Les propos tenus par ses proches concourent finalement à le présenter comme un individu violent. Il s'estime plutôt chanceux dans la mesure où sa peine aurait pu être bien plus importante :

- Toute personne de ma famille, adoptive ou non adoptive, a été entendue, toutes ! C'est 60, 70 personnes. […] Et ce sont ses dires au jugement, il y a ses dires à elle (sa copine) qui font que je tombe.
- Parce qu'elle a dit qu'elle avait vu du sang...
- Ouais du sang et que j'étais rentré apeuré, blanc, comme elle n'avait jamais pu me voir. Mais elle a été honnête ! Je ne peux pas lui en vouloir. Avec mon frère, Thibault, on avait beaucoup

d'altercations. On ne s'est jamais entendus, on s'est déjà battu quelques fois. À la barre, il dit que je suis quelqu'un de violent (rires). Ça ne m'aide pas. […] Quand on a été auditionné, ma mère disait que, comme relation : « toucher à sa mère, il ne fallait pas toucher à sa mère ». Donc ça me faisait paraître pour violent. Un des psychologues qui m'a suivi pendant trois ans, ne déterminait pas que je pouvais être violent, mais que je suis capable de me défendre, donc ça montre une certaine violence... C'est tous ces petits trucs-là qui font que ça me donne dix ans. Et puis quand j'ai lavé les chaussures, que j'ai raconté une bagarre : mais quelle bagarre ? Le patron n'a pas vu de bagarre. La bagarre, elle était où ? Il a des incohérences, beaucoup d'incohérences dans ce qu'il s'est dit. Donc pendant ces trois ans, j'ai essayé de la travailler hein ! Avec mon avocat... Mon avocat d'entrée de jeu, il le sait : « c'est moi », basta, bingo. Ne cherche pas mais je sais qu'il y a moyen. Je lui explique l'affaire. Ah ! Il me dit : peut-être... Très bon avocat... Avocat commis d'office hein ! Je ne payais rien. […] Avec ma copine, on s'est suivi au début assez régulièrement et ça s'est restreint au fur et à mesure du temps. Et à la condamnation, elle s'effondre. Et elle vient me dire un dernier mot, dans la geôle, après le jugement : elle me disait que j'étais qu'un sale con. Je dis : « ouais, je comprends, qu'est-ce que tu veux que je te dise ? » Elle me dit : « tu ne me reverras plus... » « Ben d'accord. Ça fait trois ans que je ne t'ai pas vue une seule fois, tu sais, je me suis habitué. » […] C'est un homicide, avec acte de barbarie. Parce que quand on voit la scène, tout ça, c'est hard. 60 000 euros de parties civiles. Et puis c'est tout. Je paye. J'ai fait une bêtise, je la paye.

Vincent, Bastien et Cyril exposent donc avec précision le déroulement des faits et l'issue de leur procès. Rappelons-le, les parcours précédemment décrits mettent moins l'accent sur le jugement. Ce dernier est davantage perçu comme un moment annexé au temps long de l'incarcération. À l'inverse, les personnes qui présentent un parcours de déchéance expérimentent cet événement comme une épreuve radicale. Symboliquement, elles se retrouvent marquées au fer par la raideur de la Justice. La sous-partie suivante s'intéresse à la manière dont d'autres individus désavouent leur crime.

2. Nier les faits

Dans un ouvrage majeur, Antoinette Chauvenet, Corinne Rostaing et Françoise Orlic (2008) s'intéressaient au phénomène de la violence en prison. Les auteures rappelaient notamment que la dissuasion, une des fonctions sociales de la prison (Bentham, 1977 ; Tocqueville, 1934), induisait un sentiment de peur du lieu carcéral et des criminels qui y sont enfermés. L'effroi que suscite l'établissement carcéral marque également le reclus, qui se retrouve alors identifié à son acte. En reprenant les analyses d'Everett Hughes (1945), les auteures observent que cette identification au crime va recouvrir toutes les autres. « L'efficacité de la pensée abstraite permet de superposer à l'idée abstraite du crime une représentation générale et stéréotypée du criminel qui frappe les sens en se fixant sur l'un d'entre eux à travers une figure, celle par exemple de l'assassin ou du violeur d'enfant. Elle

permet aussi de réduire l'image de l'assassin à une seule qualité, le fait qu'il est assassin, en lui déniant toute autre qualité […] » (Chauvenet, Rostaing, Orlic, 2008, p. 50). Cette identification négative prend une forme particulière pour une partie des personnes incarcérées rencontrées dans le cadre de cette thèse. Si tous les individus font face au risque de se retrouver réifié à partir de leurs actes, certains crimes génèrent davantage de la honte. La honte est sociale en ce qu'elle naît sous le regard d'autrui ; conséquence d'une humiliation, « le jugement de "dé-valeur" » est intériorisé (De Gaulejac, 1989). La honte « est du registre de l'être, à la différence de la culpabilité qui est du registre du faire. On peut soulager la culpabilité par la confession, la réparation, la punition ou le repentir, alors que la honte nécessite une transformation de soi-même. C'est l'être profond qui est atteint, comme s'il y avait quelque chose d'irréversible » (De Gaulejac, 1996, p. 142). La distinction entre *propre* et *sale* (Douglas, 2005) vient ici marquer des individus alors souillés par leur acte criminel. Dans ces circonstances, les personnes ont davantage tendance à nier la réalité, se présenter comme innocentes ou pas totalement responsables. En effet, il demeure impossible de garder une quelconque forme de dignité dans le face à face : le stigmate les marque de manière indélébile et contamine également l'image de soi. Nier constitue finalement une forme de nécessité de survie (Marchetti, 2014).

Morad estime avoir été condamné pour un acte qu'il n'a pas commis. Il faut comprendre que son discours, dans lequel il conteste sa responsabilité, lui permet de conserver une image de soi valorisante. Morad avait connaissance de la liaison qu'entretenait son épouse avec le voisin et a cédé à la colère, alors en possession d'une arme létale. Face à l'impossibilité de fuir le regard d'autrui et, au cours de l'entretien, celui de l'enquêtrice, il enveloppe la réalité dans un scénario acceptable malgré de nombreuses incohérences. Morad le développera par la suite ; il vit cette situation comme particulièrement humiliante :

> Elle (sa femme) me met des trucs sur moi que je n'ai même pas faits. La dernière fois, c'était en 2016, […] et je ne sais pas ce qu'il s'est passé... Mon gosse voulait me faire un sandwich. Il me ramène du pain, dans la maison, pour faire un sandwich. Je ne sais pas, il me donne un couteau pour prendre du... pour couper le pain. Mais je ne voulais pas rentrer. Et devant la porte, je coupe le pain : mettre la mayonnaise dans le pain, mettre ma merguez... qu'elle était froide en plus. Et je ne sais pas, il y en a un qui est arrivé, il a commencé à m'insulter. Et c'est parti en cacahuète : le voisin. Et moi, je savais qu'il se passait des trucs... Et comme j'avais un couteau dans les mains ben ils ont dit : « il voulait me planter ». Et j'ai mangé : j'ai mangé 24 mois ! […] Ils m'ont mis deux piges direct. J'étais énervé, je les ai insultés au tribunal. Ils n'ont pas cherché à comprendre. […] Ils ont bien gonflé les machins. J'ai demandé que mes enfants témoignent, ils ont dit : « non, ils ne peuvent pas témoigner parce qu'ils sont mineurs... » Je connais les policiers de ville T. Il y en a un, il m'a dit : « je te crois à 100 % parce que, ta femme, elle est bizarre. […] ». Après, Madame touche les allocations, elle prend des allocations. Moi, j'avais tout parié sur elle. […] Je n'ai jamais fait de mal à personne.

Daniel sera, quant à lui, condamné à quatre reprises pour violences conjugales contre cinq compagnes différentes. Malgré ses multiples peines, il s'estime toujours dupé par les manipulations de ses ex-amies. Au-delà de la nécessité de « garder la face » au cours de l'entretien, la perception de sa condamnation comme inique est nécessaire et même pragmatiquement plus efficace que l'acceptation de la peine. Face à diverses situations dont il pourrait avoir honte, honte de sa propre violence mais aussi des infidélités de ses concubines, qui rompent avec l'idéal d'un couple exclusif et transgressent un lien de possession de conjoint à conjointe, se décrire comme victime d'une injustice permet de se mettre à distance de l'opprobre :

- J'ai fait de la prison là : je leur ai défoncé la gueule à tous les deux. […] Là j'ai pris trois mois (il me montre sur un schéma que je dessine).
- Et la troisième fois ?
- Je n'ai rien fait ! Je n'ai rien fait ! Ils m'ont mis en prison mais je n'ai rien fait...
- Comment ça se fait ?
- Parce que je suis tombé sur un connard de juge. Il m'a demandé de parler. Au moment où j'ai voulu parler, il me fait : « non, non taisez-vous, je préfère vous voir en dessous de la terre que de parler. » Ah bah je savais que j'allais en prison tout de suite hein...
- D'accord. Et pourquoi vous étiez convoqué à l'époque ? Expliquez-moi comment ça s'est passé…
- Bah il y a beaucoup de plaintes de portées sur moi, pour violence. Et que... Ce n'est pas vrai...
- De la part de qui ?
- De mon ex... […] Elle a été porter plainte deux ou trois fois. Je me suis retrouvé en garde à vue, ça passait, ça passait... Et puis, comme un con, j'y retournais aussi et, la troisième fois, ça n'a pas passé. […]
- Et c'est en 2017 que vous avez l'impression de vivre une injustice, une erreur judiciaire ?
- Ah bah c'était clair. Enfin, euh, une erreur, non, parce qu'ils avaient tout quand même... Elle avait été porter plainte au moins trois, quatre fois. Donc ils avaient tout pour me mettre en prison. C'est elle qui a été porter plainte pour rien. […]
- Et la deuxième c'était quand ?
- La deuxième c'était, il y a dix ans, onze ans. Et à cause d'une femme : elle s'est foutue de ma gueule, elle l'a pris dans la gueule. A 7h du soir, elle rentre à 7h du matin, elle a été « discuter avec des copines ». Je lui dis : « Monte dans la voiture, on va aller voir tes copines... » Elle n'a pas voulu y aller. Donc il ne faut pas s'étonner où elle était...

Quant à Charles, il sera arrêté pour des actes sexuels sur mineurs. Il est intéressant de voir la manière dont il contourne la question lorsque je lui demande s'il est victime d'une erreur judiciaire (ce qui aurait pu être le cas). Ne répondant pas directement, il s'appuie plutôt sur la description de sa défense par son avocate, insuffisamment préparée selon lui :

- Ils me disent (ses collègues) : « Tu as fait dix ans pour rien ! » J'ai perdu dix ans en prison... C'est tout. Tout le monde veut la liberté... Mais comme je dis : « Comment faire comprendre ça à un juge ? » Pour eux, tu es coupable...
- C'était une erreur de justice ?
- Ben c'est... J'ai été condamné à treize ans, sur treize, j'ai fait dix ans de prison. Et pendant les dix ans, j'ai vu mon avocate. J'étais content de ça. Et je m'en rappelle, à mon jugement, mon

avocate est arrivée avec un dossier vide. L'enquête a été bouclée en deux semaines. […] Comme c'était en Cour d'Assises, j'ai attendu deux ans.

Il raconte son arrestation, totalement soudaine pour lui. Du jour au lendemain, il perd son travail et se sépare de sa femme, qui a choisi de soutenir ses filles, alors victimes dans cette affaire :

- C'est une personne que je n'aime pas qu'on s'intéresse à elle quoi (son ex-femme).
- Elle vous a fait du mal...
- Oh oui, beaucoup... On était ensemble. Elle m'a trompé avec le père d'une de ses filles. Pour moi, le mariage, c'est sacré. Et puis, quand j'ai appris ça par ses filles, on n'a plus dormi ensemble. Sauf que je suis retombé dans l'alcool : l'alcool, les cachets... Et je m'occupais tout le temps des gosses quoi : je les amenais à l'école, les chercher, les amener. Avec mon ex, il n'y avait plus rien. […] Jusqu'à temps que je suis convoqué au commissariat. Deux jours après la Saint Valentin, il faut le faire : commissariat de ville L., brigade de mineurs. Je fais « ouille ». Donc je me dis, brigade des mineurs, qu'est-ce qu'il se passe encore ? J'ai été accusé d'attouchements sur Claire et Lise. […] Donc là je n'ai pas compris... Du matin au soir, je ne suis pas là. La policière dit : « De toute façon, vous êtes coupable ». L'inspectrice, c'était une femme, elle dit : « Pour nous, vous êtes coupable ». Elle m'a cité le grand baratin. Je dis : « Faites ce que vous voulez. » « Il y aura une enquête de faite ». Ils ont interrogé tout le monde, toute la famille... Même les gosses qui venaient à la maison. Et, même eux, ils disaient : « Jamais, il nous a fait quelque chose ». […] Au cabinet médical, les médecins ou les pédiatres, pour savoir si c'était vraiment avéré quoi : rien du tout, rien n'était apparent. Rien que sur la parole : j'ai été condamné à treize ans.

Une enquête bâclée, un dossier vide, une épouse adultère, l'alcool du désespoir et le préjugé défavorable d'une femme inspectrice ont fait basculer le plateau de la balance : sa responsabilité propre diminue sous cette accumulation…

Tantôt victimes d'injustices, tantôt tourmentées par des remords, les personnes se distancient plus ou moins aisément du stigmate qui découle de leur crime. Le jugement au tribunal incarne une désignation collective de méfaits de grande gravité. Leur importante transgression les marque durablement jusqu'à l'indélébile. Notons que ce rapport différencié à l'acte commis pourrait induire divers comportements en prison : en écho à la distinction idéal-typique construite par Corinne Rostaing (1997), le *refus* correspond à une négation de responsabilité et la *participation* à une reconnaissance de l'acte et de la sanction. Nous verrons dans la troisième partie de ce chapitre que les personnes qui relèvent de ce parcours finissent par « participer » par le travail et développent une certaine proximité avec les surveillants. Toutefois, cette implication ne signifie pas que les prisonniers adhèrent au fonctionnement de l'établissement. L'enjeu est davantage d'insuffler un sens à une expérience

sinon mortifère, l'intégration dans une activité professionnelle permettant de fonder une continuité entre les existences passées, présentes et futures. La partie suivante décrit l'arrivée en prison, comme moment charnière du processus de déchéance.

C. Tomber en prison

Au jugement, qui constitue un rite de passage où l'individu est marqué et réifié à partir de son acte transgressif, s'ajoute le choc de l'arrivée en prison. Leur imaginaire saturé de fantasmes et d'angoisses, les personnes découvrent un univers inconnu.

Pour Charles, le monde carcéral est différent de tout ce qu'il a connu auparavant et incarne une rupture radicale dans son existence, entre ce qu'il était et ce qu'il sera une fois cette période écoulée : le temps passé en prison demeure une parenthèse au-delà de toute autre comparaison. Son identité de « pointeur » rend son séjour derrière les murs particulièrement délicat. Charles craint en permanence d'être agressé par les autres détenus et s'est même procuré une arme qu'il emporte avec lui pour se protéger. L'objet étant interdit par le règlement de l'établissement, cette stratégie de survie sera sanctionnée et il fera l'objet d'une mesure de surveillance renforcée. En outre, cette peur latente d'une attaque s'accompagne d'un sentiment de désespoir : Charles fera plusieurs tentatives de suicide en prison. Il faut bien comprendre que la prise de conscience de sa condition de criminel incarcéré peut se transformer en supplice. Sans minimiser la gravité de son acte et la souffrance des victimes, son expérience carcérale doit être analysée à partir d'un contexte où l'individu est enfermé dans l'opprobre :

> La prison c'est un autre monde. C'est à l'autre porte... […] J'étais au Centre de Détention B. Quand ils ont vu le casier judiciaire : surveillé. Je suis passé devant le médecin, le psychologue, le psychiatre... Je ne sais pas pourquoi ils m'ont mis en rouge : « à surveiller », « fragile ». J'ai fait deux tentatives de suicide au Centre de Détention B., avec les médicaments, au milieu de la peine. […] Même en promenade, j'étais surveillé. Je ne sais pas pourquoi. […] Comme je me baladais aussi avec une lame de rasoir... Parce que, comme je dis, les personnes que je ne connais pas, celui qui pète un bloc et puis qui essaie de... Je ne vais pas me laisser faire non plus quoi. Un matin, je m'en vais en promenade : fouille. Ben ils ont trouvé la lame de rasoir qui était sur ma main. Ils me disent : « C'est pour quoi faire ça » ? « Bah c'est au cas où il y en a qui veut des problèmes ou quoi ». (Signe de trancher avec le rasoir) Je le balafre. Ben ils m'ont mis un rapport, un avertissement. « Maintenant, tu es surveillé, jour et nuit ».

Pour Bastien, la découverte de l'univers carcéral est associée à la séparation d'avec sa famille et notamment de sa fille, alors en bas âge. Il manifestera tout au long de l'entretien une inquiétude à l'égard de son enfant, qui a été privée de sa présence durant plusieurs mois :

> Vous savez, quand je suis rentré en maison d'arrêt, j'ai pensé énormément à Marie, comme quoi elle n'allait pas me voir, pendant je ne sais pas combien de temps. Vous ne savez pas pour combien de temps vous entrez. J'avais quatre mois ferme, mais après je ne savais pas si j'allais avoir 21 jours (de remise de peine). L'expérience était dure aussi. Parce que quand je l'avais au téléphone, elle me réclamait, elle me demandait où je dormais...

Cyril décrit son incarcération comme le moment le plus marquant de son existence. Elle s'accompagne de profondes réflexions sur son parcours et sur les prémices de son acte. L'arrivée en prison, c'est aussi la prise de conscience d'une chute ; cette institution, en tant que sanction et lieu d'exécution, incarne l'ultime position :

> Et là je me rends compte... Pas tout de suite ! J'ai les quinze premiers fameux jours, je me dis que je suis tombé plus bas que terre quoi : la prison. C'est le moment le plus marquant de ma vie ! […] Parce que je ne pensais pas y rentrer mais ça y est : j'y suis ! On comprend qu'on tombe plus bas que terre : c'est plus bas que terre la prison. On ne peut pas tomber plus bas, parce qu'on t'ôte la liberté, on t'instrumentalise. Ça, on le comprend très vite. […] Et puis on se refait le film : regarder le pire, tu repenses à tout... Où est-ce que ça a merdé ? À quel moment ? […] Les quinze premiers jours sont terribles. Mais ça défile à une vitesse énorme. Tu ne dors pas hein ! Tu ne dors pas, c'est pour ça que tu vas voir le médecin : tu demandes un traitement pour dormir. […] Les quinze premiers jours, tu ne dors pas. Ta vie défile en boucle, boucle, boucle. Demain, je retomberai en prison, je crois que ça me ferait le même effet, parce que tout te revient ! Même quand tu fermes les yeux, le laps de temps... Parce que tu dors, tu ne peux pas t'endormir mais tu dors, mais ce sont des flashs, des flashs, des flashs... Des choses auxquelles tu ne pensais pas ! Tu as des flashs d'enfance de quatre à cinq ans, quand tu es en vacances en Ardèche. […]. Il y en a pour beaucoup, c'est long : ils sont dans cet état pendant très longtemps.

Plus précisément, c'est bien la découverte de cet univers qu'il associe à cette prise de conscience, plus que la durée de son séjour en prison. Cyril explicite ici une dimension centrale de son expérience, déjà citée en exergue, où l'arrivée derrière les barreaux symbolise un changement d'identité tout comme le caractère soudain et imprévu de l'événement :

> Et le plus marquant, ce n'est pas mon passage en prison, ce n'est pas mon temps de vie en prison, c'est le jour de l'incarcération. En fait, le changement brutal, de vie... Ça c'est terrible : coupé de tout, coupé du monde. C'était vraiment différent.

En conclusion, la seconde étape du parcours est marquée par le crime, de ses préliminaires à ses conséquences. Le récit s'exprime sur le registre de la tragédie. Des trahisons, la présence d'une addiction ou encore de difficultés professionnelles forgent un contexte propice à l'apparition de l'acte. Il faut comprendre que les personnes essayent de trouver un sens à leur transgression. Or, par sa soudaineté, l'*accident* leur échappe ; les individus auraient momentanément perdu le contrôle d'eux-mêmes. Sans nier ni leur responsabilité ni leur culpabilité, ils n'avaient jamais envisagé de se retrouver en prison et l'arrestation génère un état de sidération. Le jugement au Tribunal constitue également un rite de passage d'un statut à l'autre, de la normalité à l'infamie. Les individus développent alors des mécanismes de neutralisation du stigmate. Il s'agit tantôt d'assumer les conséquences de

ses actes, tantôt d'en nier la réalité. Rappelons-le, le type de crime peut générer différentes identités en prison et conditionner les relations aux autres détenus. Nous verrons comment les personnes s'aménagent un quotidien soutenable. En outre, la brutalité du choc de l'arrestation se prolonge en prison, en particulier lors des premières semaines. La personne prend conscience de sa déchéance et des conséquences irréversibles de sa conduite. La partie suivante s'intéresse à la vie à l'intérieur des murs et à la manière dont les personnes s'adaptent à cet univers au-delà de toute similitude avec leur existence d'autrefois.

III. Reconstruire son quotidien par le travail

Le jugement tout comme l'arrivée en prison constituent donc de lourdes épreuves, d'un point de vue identitaire mais aussi parce que l'entrée dans l'institution incarne une rupture radicale avec la vie passée. Le temps paraît alors suspendu derrière les barreaux. À la sidération des premiers jours succède une période de reconstruction d'un sens : le passé, le présent et l'avenir doivent maintenir une cohérence malgré le cataclysme. Nous verrons que l'investissement dans une activité professionnelle tout comme des relations cordiales voire amicales avec les surveillants vont permettre de reconfigurer une symbolique positive à une expérience sinon totalement dégradante. Bien que les conditions de vie y soient largement différentes, les analyses de Michaël Pollak sur l'expérience concentrationnaire décrivent très bien cette nécessité : « Pour pouvoir s'adapter en même temps que résister aux contraintes de l'institution totale, le prisonnier doit surmonter le "traumatisme originel". Plus tard seulement, il peut récupérer sa force physique, psychologique, son estime et l'assurance de soi. Les processus de dépersonnalisation et de repersonnalisation peuvent être également décrits en termes de désocialisation (les séparations et ruptures arrachent la personne à ses liens sociaux courants) et de resocialisation (la construction de nouveaux liens au sein de l'institution totale). Stabiliser le moi et stabiliser les relations avec autrui sont les deux faces d'un même processus. Le degré d'assurance de l'identité d'une personne dépend de l'insertion dans un environnement suffisamment stable, apte à lui procurer les repères qui lui permettent d'anticiper la réalité et d'agir en conséquence » (Pollak, 1990, p. 304-305). Même dans les conditions paroxystiques que furent celles des camps de la mort, le lien avec l'extérieur demeure une nécessité : « Finalement, les événements qui rétablissent un lien avec l'extérieur sont les ingrédients essentiels de l'espoir et donc de la volonté de survie » (Ibidem, p. 314).

Dans une première partie, nous décrirons comment les personnes surmontent les douleurs de l'emprisonnement, en particulier la perte du sentiment de sécurité et de dignité, par un investissement dans le travail. La seconde partie s'intéresse au développement de relations amicales avec les surveillants et à la préparation de la sortie, perspective qui permet de s'amender.

A. Toucher le fond et remonter

1. La violence indélébile

Les personnes décryptent l'univers dans lequel elles sont condamnées à vivre pour une longue durée. La sensation de rupture avec leur existence précédente va se trouver renforcée par la découverte de violences. Celles-ci se développent en détention du fait de la promiscuité entre détenus, de conflits parmi les résidents et par les pratiques de maintien de l'ordre dans l'institution totale, qui comprennent toujours une part d'arbitraire. Georges Benguigui (1997) explique d'ailleurs que la violence, qu'il s'agisse de celle des surveillants ou des détenus, est « intrinsèque à l'enfermement ». Certes contenue la plupart du temps, elle reste latente et toujours possible, à l'image de ce que Thomas Hobbes (2000) énonçait sur la guerre. Elle serait largement « déterminée par la structure de l'institution » bien que des changements organisationnels puissent en réduire l'ampleur (Chauvenet, Rostaing, Orlic, 2008, p. 324). Dans cette partie, il importe plus particulièrement de comprendre que la violence est la première forme d'appréhension de l'univers carcéral, particulièrement pour ce type de parcours.

a. La peur de l'agression

C'est en premier lieu les corps des détenus, placés et contenus dans un espace clos, qui se retrouvent menacés. Pour Vincent, la violence carcérale se manifeste à travers les décisions arbitraires de professionnels de surveillance. Le corps emprisonné doit se soumettre au fonctionnement de l'administration et composer avec les exigences de maintien de l'ordre carcéral. Vincent a exprimé des plaintes à l'encontre de manquements chez des surveillants. Ces derniers avaient transmis des informations confidentielles au sein des coursives, ce qui générait de lourds risques pour des détenus déjà particulièrement stigmatisés. Il se retrouve alors pris dans une machine bureaucratique qui réduit ses mouvements au sein de la prison. Les réservations de créneaux pour des parloirs disparaissent de façon mystérieuse et à de nombreuses reprises. Vincent se voit également privé d'un déplacement au sein de l'établissement, puisque le ticket de réservation est nécessaire pour autoriser sa sortie du bâtiment cellulaire en dehors des horaires de promenade. Il est persuadé que l'établissement se vengeait de son implication dans plusieurs plaintes adressées à l'encontre de l'Administration Pénitentiaire. Ces résistances, qu'il exprime par des insultes proférées contre

un surveillant, sont également sanctionnées par une mesure disciplinaire : le corps déjà contraint se voit alors déplacé et enfermé dans des conditions encore plus restrictives (isolement rude, réduction drastique des activités qui se limitent désormais à la lecture et à l'écoute de la radio, équipement rudimentaire, contact avec de la saleté, etc.). Par ailleurs, les fouilles des cellules réalisées par les surveillants sont parfois instrumentalisées pour faire pression et sanctionner des prisonniers trop contestataires à l'égard du règlement :

- Il ne faut jamais se mettre une spip (CPIP) à dos, par exemple, en détention. C'est normal, de toute façon : les personnes qui encadrent, dans un établissement pénitentiaire, ne sont pas là pour subir notre peine. Mais, eux, nous le font subir, indirectement. Parce qu'il y a la violence par les détenus, mais il y a aussi la violence par l'Administration Pénitentiaire qui se fait, par des choses bêtes et méchantes. […] À un moment donné, j'avais pris la défense de certains détenus par rapport à leur fiche pénale, parce qu'il y avait la divulgation de fiches pénales, ce qui est fortement interdit, par certains surveillants. Et puis, suite à ça, il y a des personnes qui ont été gravement blessées dans la prison. À partir du moment où vous portez plainte contre l'administration... Moi, j'ai subi pendant 18 mois. Même des parloirs qui disparaissaient, malgré les preuves, les tickets de réservation. Pendant 18 mois, j'ai subi, j'ai subi... Et puis la plainte n'a toujours pas abouti d'ailleurs. Elle est toujours en route. Pourtant il y avait cinq avocats sur le coup, onze plaintes, 80 témoins. Mais bon ça n'aboutit pas quoi. C'est là qu'on se dit qu'il y a deux justices... […] Quand vous avez un chef qui vous dit : « Vincent, tu me casses les couilles avec tes parloirs ». Parce que je l'envoyais chier, je lui disais d'aller se faire enculer... Excusez-moi l'expression ! Je parle cru mais c'est la vérité. Mais, lui, dans son rapport, n'assume pas du tout. Et j'ai pris sept jours, dont cinq jours ferme de mitard pour ça. C'est quand même malheureux... J'ai eu des plaintes aussi par rapport à ça. Tout ce que j'ai subi en 18 mois, c'est un détail ça, que je raconte.
- Oui c'est une sorte de harcèlement...
- Voilà. Les fouilles intempestives. Mais, les fouilles : on vous retourne tout dans la cellule ! Quand je vous dis, on vous retourne tout, vous avez tout qui est mélangé : le café qui est mélangé avec le tabac, la farine, tout, avec vos vêtements, avec tout ce que vous avez. Ils font un gros tas au milieu, régulièrement. Même s'il n'y avait rien à trouver de compromettant, mais c'était pour vous embêter.

Quant à Charles, son expérience carcérale sera terrible puisqu'il subira une agression sexuelle au sein de sa cellule. Étant identifié comme « pointeur », pour reprendre le langage commun de la détention, il est devenu la cible de ses codétenus. En effet, les auteurs d'infraction sexuelle sur mineur peuvent devenir des boucs émissaires. « L'échelle des délits ne correspond […] pas à la classification du Code pénal, elle contribue à l'acceptation ou au rejet du détenu par des co-cellulaires, en plaçant en haut de cette hiérarchie "le politique" ou "le braqueur" et en bas le "pointeur" (violeur d'enfants) ou l'"infanticide". L'unanimité est de règle pour condamner ceux qui ont commis des violences sur un enfant ou une personne âgée. Le statut le plus infâme pour les détenues est celui de l'"infanticide" et pour les hommes celui du "pointeur" […] » (Rostaing, 2021, p. 72-73). Dans ces circonstances, le corps peut être le réceptacle d'une haine qui se traduit par des actes de torture, commandités par d'autres

détenus voire des surveillants, qui estiment que le système pénal est trop clément à l'égard de cette catégorie criminelle. Nombre de prisonniers rencontrés au cours de cette recherche se montraient d'ailleurs horrifiés face à l'évocation de ce type de crime et manifestaient leur sentiment d'injustice lorsqu'ils apprenaient qu'un auteur d'infraction sexuelle avait écopé d'une peine égale ou même moins importante que la leur. Charles me confie son expérience, en des termes parfois crus, qui lui permettent de traduire l'indicible de son agression. Le procès de ses agresseurs ne sera qu'une maigre consolation face à son traumatisme :

- En prison, il se passe des choses sur lesquelles même certains surveillants ferment les yeux. Moi, je suis passé au tribunal : j'ai été victime de viol en prison... Au tribunal, en 2011, les personnes ont été condamnées. Elles ont fait appel et elles ont été condamnées à plus que prévu.
- C'était qui ? C'était des co-détenus ?
- Ouais. À quatre dans une cellule. Donc, je ne sais même pas pourquoi ils étaient là... Franchement, pour eux, j'étais le plus faible. Donc j'avais eu : viol, viol en réunion, menace avec couteau... J'ai failli perdre l'oreille gauche. J'ai eu des hanches qui ont été esquintées. J'ai eu sodo... sodomie. Ils ont fait la totale. […] Et puis, c'est un surveillant qui, le matin, a ouvert la porte : il avait une tête comme un ballon de rugby. […] Je dis tout... « Tu ne bouges pas, tu restes là » ! Ils ont appelé le directeur, le chef brigadier, la BAC[185] qui est venue. Ils ont trouvé les ADN, ils ont tout trouvé. Alors, je suis passé devant un psy pour voir si c'était un mensonge, j'ai été à l'hôpital. Tout ce que j'ai, c'est bien confirmé... […] Donc Cour d'Assises, ils ont mis ma photo sur l'écran. Et là, il y a les experts qui sont arrivés, le brigadier... Il y a un surveillant qui a été viré sur place, parce qu'il n'a pas fait ses rondes quand j'ai été agressé. Donc de minuit jusqu'à 5h du matin, il n'y a pas eu de ronde. Pourquoi ?
- Vous vous demandez s'il n'y a pas eu complicité...
- Oui bien sûr. Il y a tout le temps des complicités : on est en prison. Donc j'ai été indemnisé. Comme je dis, je n'ai pas oublié. On devait faire un jugement en deux jours et, en fait, on l'a fait en trois jours. Le deuxième jour, ça s'est mal passé. Donc, je suis arrivé, j'ai vu les personnes qui m'ont agressé quoi. […] La procureure m'a regardé et la juge m'a regardé. Et j'étais blanc. Je n'étais pas bien, j'étais en train de trembler. Donc suspension du jugement, reporté au lendemain. Le lendemain, je suis venu, ils ont été condamnés. […] Donc la procureure me regarde : « ça vous suffit 25 ans » ? Je lui dis que non. Même s'ils avaient pris 30 ans, moi, je vais garder ça toute ma vie, que ce soit 22, 25 ans ou 30 ans. […] Bon, je vis avec et puis c'est tout, j'avance. La vie est triste après tout...

Cette situation est d'autant plus terrifiante qu'elle a eu lieu alors qu'il était enfermé dans une cellule au cours de la nuit ; elle manifeste la contrainte radicale qui s'exerce sur les corps, l'impossibilité de se soustraire à l'arbitraire et l'impérieuse immobilité à l'intérieur des murs.

Cyril explique, quant à lui, qu'il faisait usage de cannabis en détention pour traiter ses insomnies et calmer des pensées trop envahissantes. L'arrivée en prison se caractérise par un climat de peur face à l'inconnu et des angoisses nourries par des représentations à l'égard de ce monde, que des programmes de divertissements et des œuvres cinématographiques

[185] Brigade anti-criminalité.

développent encore. Une fois cette torpeur dépassée, il s'agit pour Cyril de se faire une place parmi les détenus, à travers une rixe dans les coursives, qui va constituer un rite de passage nécessaire pour être accepté et respecté par le groupe. L'enjeu est de ne pas être identifié comme « faible » ou « fragile ». Dans le cas contraire, il risquerait d'être victime d'agressions ou utilisé par certains prisonniers pour la dissimulation ou le transport d'objets interdits :

> Pendant quasiment sept ans, j'ai fumé le shit ! Je n'avais jamais fumé avant. Moi, j'étais bien en prison. Mais, le soir, il était bien content d'avoir son petit joint pour dormir, c'est sûr. Parce que bon : ça gueule à tous les carreaux, ça gueule à toutes les fenêtres. Ça, c'est hyper hard quoi. […] Au début, pendant les quatre premiers jours, j'étais sous traitement. Parce que les quatre premiers jours de l'incarcération, on ne sait pas du tout dans quoi on est tombé, on se pose des questions, on a peur hein ! Parce que, quand on arrive, on est penauds... Il y a des grandes gueules qui se font montrer et donc on se dit qu'on va se prendre une branlée. On a vu des films : on s'imagine des trucs de fou hein ! Non, non, ça va. En fait, il suffit juste de ne pas se laisser faire marcher dessus et puis voilà. Au moins une fois, il a fallu que j'aille au front : une bagarre dans une coursive. Et puis après, le mot, il fait le tour de la prison. […] Ben, tu sais, quand on est enfermé, on est isolé, on ne travaille pas. Pas de promenade : on a peur quand on voit les loustics qu'il y a en bas. Et puis, un jour, il y en a un qui essaye de t'alpaguer dans la douche, dans les coursives... Faut pas se laisser faire. Ça fait le bruit, ça fait le bruit : il faut y aller sec ! […] Sinon on se fait marcher dessus. Je l'ai très vite compris que si je n'allais pas au front à un moment ou à un autre, je me serais défon... je me serais fait bousiller quoi, par trois, quatre dans un coin. Et puis une fois qu'on s'est pris une branlée par trois, quatre dans un coin, là, on a encore plus peur de la détention. Parce qu'on sait qu'à chaque recoin ça peut encore arriver, pour un oui ou pour un non...

Rappelons-le, cette nécessité décrite par Cyril de « paraître sauvage » (Chauvenet, Rostaing, Orlic, 2008) est un comportement adopté en prison qui fait partie des « faux-semblants » propres à l'institution totale. Hans Toch (1977) explique notamment que l'imaginaire qui entoure la prison génère parfois des prophéties autoréalisatrices : certains détenus se préparent à user de la violence pour se défendre avant même d'être victimes d'une agression.

Contrairement aux autres détenus qui correspondent à ce parcours, Bastien sera incarcéré pour une courte durée (quatre mois ferme). Mais son expérience de la prison reste celle d'une rupture puisqu'il n'avait jamais été jugé ni condamné auparavant et que cet épisode ne lui paraît ressembler à aucun autre. Sur cette peine prononcée de quatre mois, 49 jours seront retirés en cumulant les Crédits de réduction de peine (CRP) et les Réductions de peine supplémentaires (RPS). En effet, Bastien a respecté les règles de la détention et n'a fait l'objet d'aucun rapport disciplinaire. Son séjour en détention sera toutefois marqué par la peur d'être agressé. Ancien agent des forces de l'ordre, son statut le place directement sous la menace de prisonniers mécontents du système pénal voire haineux à l'égard de l'institution policière. En effet, l'anonymat n'a pas été respecté et son placement dans un établissement

proche de son lieu de travail a rendu son identité repérable parmi les résidents. Bastien raconte son passage en quartier d'isolement, par mesure de protection, et son transfert dans un bâtiment réservé aux agents publics impliqués dans le contrôle de la déviance (douaniers, policiers, surveillants de prison, maires, etc.) :

> Le gros problème qui s'est passé c'est que, le juge, juste après le jugement, m'a transféré en maison d'arrêt V., la ville où j'ai travaillé. Lorsque je suis arrivé, le directeur m'attendait ainsi que les trois officiers, par rapport à mon ancienne profession. Je leur ai dit, qu'à l'origine, il n'aurait pas fallu me mettre à prison V. parce que je pouvais croiser des gens que j'avais déjà croisés par rapport à mon boulot. […] Et deux semaines après, il y a un surveillant qui rentre, qui prend son service, il ouvre la porte, il me dit bonjour. Il repart, il fait tout l'étage. Il revient, il vérifie les barreaux. Et là, il me dit : « Je vous connais. J'ai entendu parler de vous. J'ai un collègue, vous avez travaillé avec son père. Par contre, ça se sait maintenant ». Le lundi, on ouvre la porte, le directeur rentre dans ma cellule : « Vous êtes transféré à prison M., pour des raisons de sécurité, cet après-midi, à midi. Vous ne sortez pas de votre cellule, pour chercher le repas, c'est le surveillant qui va prendre votre assiette ». Donc, les détenus, ça parlait, ça s'est su... […] Il y a un fourgon du centre pénitentiaire M. qui est venu me chercher. J'étais transféré en urgence et ils m'ont mis dans une aile où, en fait, vous n'avez que des fonctionnaires de police, des douaniers... Vous êtes à l'écart de tous les détenus. Si je devais aller à l'infirmerie, j'étais escorté par un surveillant. Si j'allais voir la psychologue, parce que j'avais fait les demandes pour voir la psychologue et tout ce qui suit, j'étais accompagné. On a une cour de sortie qui est à part, avec des heures de sortie qui sont à part pour ne pas croiser des autres détenus. Le parloir, vous êtes mis à part... (silence) Et pendant un mois et demi je suis sorti quoi ? Dix minutes dans la cour. Mais sinon, j'ai fait deux mois et demi dans ma cellule, sans sortir... C'est une petite cour qui fait cent mètres carrés. Vous tournez, vous tournez...

Le danger qu'implique le contact avec d'autres prisonniers a contraint Bastien à une réclusion très rude, ne sortant que rarement de sa cellule. La violence réside également dans d'autres propriétés intrinsèques à l'environnement carcéral : l'iniquité et la promiscuité. Nous verrons dans la partie suivante comment elles amplifient le sentiment de rupture.

b. La violence des injustices de l'administration et la proximité avec le sale

Des injustices deviennent flagrantes au sein de l'institution totale. D'abord, le contact rapproché avec des populations auparavant inconnues participe au choc carcéral.

Bastien m'explique son indignation face à la découverte de phénomènes de corruption de certains surveillants, complices de trafics d'objets et de drogues. Cette situation le choque d'autant plus qu'il se sent proche des professionnels de l'ordre pénitentiaire. Il est également

témoin de la manipulation de prisonniers jugés « faibles » qui se voient confier le transport ou le stockage de produits illégaux, sous la pression d'autres détenus :

> Il se passe des trucs de malade quoi. […] Il va falloir m'expliquer : lorsque vous allez au parloir, vous passez au portique de sécurité qui doit sonner lorsque vous avez des choses sur vous. Vous passez, ça ne sonne pas mais le mec a un téléphone portable. Et il se fait prendre sur Facebook en train de mettre des photos. Vous avez le cannabis qui passe... Ils m'ont fait rentrer un jeune, avec moi, de vingt ans. Et ce qui m'a surpris c'est que ce jeune avait peur. « Bon, ne t'inquiète pas », je lui dis : « N'aie pas peur, je ne vais pas te frapper. Qu'est-ce qu'il y a ? Tu es là pourquoi » ? Il dit : « J'ai bu de l'alcool, j'ai frappé quelqu'un. Au niveau de la chute, ça s'est mal passé, il a atterri sur une bordure, il est dans le coma ». De prison M., il a été transféré en état grave à prison L. Ça faisait trois mois, trois mois qu'il était là. Par contre, je dis : « Je ne comprends pas. Tu es séparé des autres détenus » ? En fait, le mec (un autre détenu) faisait rentrer du cannabis mais comme la quantité était trop grosse et que, lui, c'était un petit jeune, le mec lui a dit : « Tu prends ça, tu passes ». Il s'est fait prendre par des surveillants, avec le cannabis. […] Lorsqu'il est rentré dans sa cellule, le lendemain matin, le mec l'a chopé. […] Mais tout, tout, tout se négocie : du café, du cannabis pff... Moi, j'ai vu des surveillants qui ont dévié avec des détenus. Le détenu, il passait les repas, maintenant il deale quoi, avec le surveillant !

Bastien est également choqué par la promiscuité avec des personnes fragiles psychiquement ou encore des toxicomanes. Au-delà de ses conditions d'incarcération, c'est le système pénal qui devient scandaleux puisqu'il y enferme des personnes qui auraient dû être prises en charge à l'hôpital :

> En même temps, ça remue dans votre tête : vous vous dites que vous n'avez plus rien, que vous avez tout perdu. Vous êtes dans un milieu où c'est… On peut appeler ça la jungle. Parce que lorsque je partais à l'infirmerie : vous voyez des gens qui n'ont rien à faire en détention. C'est un hôpital psychiatrique... […] Ils n'en veulent même plus alors on les met en prison. Le surveillant dit : « On n'a pas fait d'études, on n'est pas psy ». Le mec est shooté, ils le laissent se promener... Le médecin de la maison d'arrêt, je crois qu'il le bourrait de médicaments. Le mec, il avance, c'est un zombie.

La violence de l'institution se manifeste également par les problèmes d'hygiène que génère une surpopulation honteuse pour le service public. Bastien témoigne pour les détenus entassés dans des cellules exiguës, en maison d'arrêt. Lorsqu'une personne tombe malade, c'est immédiatement l'ensemble des co-cellulaires qui risquent la contamination. Les équipements étant inadaptés au nombre de personnes enfermées, la prophylaxie demeure futile puisque inapplicable :

> C'est le mec qui a la gale et on le laisse avec un autre codétenu. Comme ça, ça se propage bien... Ça, c'est ce que j'ai trouvé en prison. Je me suis dit : il y a quand même un minimum quoi. Essayer de le mettre en quarantaine et puis de le soigner pour éviter la gale. Non, il était avec deux codétenus, dans une cellule de deux, ils sont à trois : un qui dort par terre, sur un matelas, jusqu'à temps qu'un des deux sorte Mais bon faire toute une peine c'est déjà assez dur, mais le faire sur un matelas par terre...

Quant à Gérard, son indignation s'exprime aussi par du dégoût, du fait d'une proximité avec des consommateurs de drogues et la prise de conscience de la participation de certains surveillants aux trafics internes :

- Ce n'est pas difficile. Ce qui est difficile, c'est de voir la drogue qui rentre. Et je n'avais jamais vu de la drogue, ben là j'en ai vu ! Au moins je sais toutes les couleurs des drogues (rires) ! Là j'avais la totale...
- Vous aviez des codétenus qui consommaient ?
- Ah ouais. Pour une fois, j'ai demandé pour changer. Mais bon, on m'a refilé toujours ces gens-là, parce qu'ils ne savaient pas où les mettre ailleurs. Je n'ai jamais pu rester tout seul. […] La drogue, on en voit plus que dehors, en prison. Je leur ai demandé pourquoi il y a autant de monde en prison. Ben ils s'y plaisent en prison ! Parce qu'il faut voir les trafics qu'il y a en prison ! Mais il n'y a pas que les détenus hein ! Il ne faut pas croire !

De façon plus insidieuse, la violence carcérale se manifeste à travers la rupture brutale avec le monde extérieur et notamment par les privations qui affectent l'ensemble des sens : la vision est réduite par l'absence d'horizon et la faible diversité des paysages ; le toucher se détériore par le manque de relations intimes et par l'espace exigu dans lequel les corps sont pris ; l'ouïe est soumise au brouhaha constant des cris et de la musique diffusée par les prisonniers, au bruit des ouvertures et fermetures des grilles et portes qui composent les sas successifs de la détention ou encore celui des clés et des talkies-walkies des surveillants ; le goût doit s'adapter à une alimentation que les détenus décrivent comme insipide lorsqu'ils n'ont pas les moyens d'agrémenter l'assiette quotidienne avec des denrées achetées en cantine ; enfin, l'odorat se retrouve altéré par la promiscuité et les effluves corporels, l'impossibilité dans certains établissements de prendre une douche chaque jour, l'obligation d'utiliser des sanitaires dans un espace réduit et partagé, la petitesse d'une pièce peu aérée dans laquelle on cuisine, consomme du tabac ou encore du cannabis… Cyril raconte notamment sa joie de pouvoir confier son linge à la famille d'un co-détenu, appréciant de retrouver l'odeur de l'extérieur sur ses affaires :

> Ça fait du bien d'avoir quand même quelqu'un sur qui on peut compter. On se sent soutenu, on peut parler de tout. Moi, je n'avais pas de parloir. Lui (son co-détenu), il en avait beaucoup de parloirs. Donc, un jour, il s'est proposé de laver mon linge, pour avoir un linge frais. Le linge, il est lavé en détention mais ce n'est pas la même odeur que quand c'est ma maman qui l'a lavé avec une bonne Soupline, une bonne lessive quoi. Un linge frais qui arrive, qui sent l'eucalyptus, c'est agréable (rires) ! C'était de la balle ! Donc sa famille lavait mon linge. C'était très agréable.

La perte du sentiment de sécurité, l'ironie d'un système qui, au lieu de traiter la déviance, la renforce et participe à son prolongement à l'intérieur des murs ou encore la présence

d'individus malades génèrent des désillusions qui marquent la prison du sceau de la violence. Dans ce contexte lourdement mortifère, les personnes vont s'investir avec intensité dans une activité professionnelle afin de se reconstruire.

2. Travailler

Les individus ont bien la sensation d'être tombés très bas, de par leur arrivée en prison et la mise en avant de leur transgression via le procès et la condamnation. Le fait d'être désigné comme auteur d'une infraction, ici de grande gravité, matérialise une chute vertigineuse. La confrontation directe avec des conditions d'incarcération dangereuses et indignes est la première forme d'appréhension du monde pénitentiaire. Les individus vont ensuite développer une routine qui va neutraliser cette expérience extrême. Leur savoir professionnel antérieur va alors apparaître comme une clé pour amoindrir l'effet de rupture. Il est possible de travailler en prison et l'implication dans cette activité devient alors évidente. Occuper un poste à l'intérieur de l'établissement permet également de réduire une des dimensions de la peine, la vacuité du temps et son inutilité, puisque l'activité remplit les journées. Elle donne également du sens, au moins partiellement, à une expérience sinon mortifère. D'une part, l'activité professionnelle se situe en continuité du travail effectué auparavant dans le monde libre. D'autre part, les individus s'identifient comme des travailleurs courageux.

Vincent explique qu'il a rapidement obtenu un poste en détention, dont la rémunération peut varier selon le statut. Les tâches les plus lucratives, symboliquement les plus valorisantes, ne sont confiées qu'à des personnes identifiées comme fiables par l'administration. « Ainsi, l'accès au travail pour un détenu est conditionné, avant tout, par son comportement et non par sa compétence (au sens simple de sa capacité à répondre à l'exécution de tâches prescrites). Un "bon" détenu est celui qui ne crée ni incidents ni conflits » (Guilbaud, 2008, p. 43). Cette position est intéressante pour remplir le temps mais également pour réduire le stigmate de l'acte criminel : si l'autorisation est acquise, c'est que Vincent n'est pas un prisonnier comme les autres mais un professionnel de confiance qui mérite ce privilège :

- J'ai toujours travaillé en détention mais ce n'est pas vraiment du travail : vous êtes exploités en détention. C'est carrément de l'exploitation.
- On est payé à peu près trois euros de l'heure, un peu moins...
- Ça dépend. C'est ce qu'on vous dit mais ça dépend quel poste vous avez, ça dépend d'un tas de choses et puis ça dépend aussi de votre caractère, ça dépend de votre situation. Moi, avant

d'accéder à certains postes de confiance, entre guillemets, il fallait que j'attende un certain nombre d'années. Pour travailler en cuisine, par exemple, tout ce qui était, travailler avec des outils ou du matériel, il a fallu presque huit ans, pour avoir les autorisations. C'est relativement long, parce qu'il faut prouver.

- Prouver qu'on est digne de confiance.
- Oui c'est très long. Donc vous n'avez pas forcément accès au meilleur poste. Vous ne travaillez qu'aux ateliers, des choses comme ça. Ce n'est pas forcément les postes les plus agréables, même si vous finissez contrôleur, comme ça a pu m'arriver, c'est un peu ingrat. Mais bon vous le faites parce que vous avez des besoins financiers. Et puis pour vous en sortir, et puis vous travaillez, vous restez actif hein, même en prison !

Daniel, quant à lui, explique que le travail se trouverait facilement en prison, à condition de se manifester et de le vouloir. Ces allégations ne correspondent pas vraiment à la réalité puisque les places dans les ateliers sont chères, insuffisantes pour le nombre de détenus, et nécessitent bien souvent des délais d'attente importants. Pour Daniel, cette activité s'inscrit dans la continuité de ses expériences antérieures. Comme à l'extérieur, le travail se gagne par une mobilisation et la volonté de s'investir :

- On mettait des étiquettes sur les bouteilles de parfum, on faisait des CD, des paquets de gâteaux aussi, on mettait des étiquettes.
- Et vous trouviez facilement ? Parce que j'imagine qu'en trois mois ça ne doit pas être si facile que ça de trouver un travail...
- Bah en trois fois que j'ai été en prison, j'ai travaillé, et puis la deuxième fois, c'est parce que je n'ai pas voulu travailler. Je n'ai vraiment pas demandé.

Lorsque je lui demande de me décrire une journée en prison, Daniel prend spontanément en compte son activité professionnelle pour différencier catégoriquement le rythme de la semaine de travail et les samedis et dimanches, bien plus longs en comparaison. Le déroulement ressemble à celui de travailleurs libres, à l'exception (loin d'être anecdotique) que la soirée et la nuit se déroulent dans une pièce dont on ne peut pas sortir : les détenus se préparent, font leur toilette, se rendent au travail, prennent une pause déjeuner avant de retourner au poste et regagnent enfin leur cellule. Ils en ressortent alors pour une promenade avant de rentrer pour le dîner et le film du soir. Le week-end, la télévision tient une place centrale. Elle rythme la journée avec des programmes que les personnes anticipent et choisissent de regarder les uns après les autres. Et les promenades représentent les seules occasions de sortir de la cellule :

- Est-ce que vous pouvez me raconter une journée en prison ?
- Un week-end ou la semaine ?
- Comme vous voulez. Les deux, justement, s'il y a des différences...
- Bah c'est clair. Tout le monde commençait à 7h30, à aller au travail ; il y en a qui commencent, il est 8h30 déjà. Tu arrêtes à 11h et quart, tu vas dans ta cellule, ils passent pour la bouffe. À 1h30 tu reprends, jusqu'à 3h15. Après, tu es en cellule. Entre deux, tu as

promenade, une heure de promenade. Puis après bah tu manges, tu regardes la télé. Le week-end, tu regardes la télé tout le week-end. Il n'y a que ça... Tu as une heure de promenade le matin, une heure de promenade l'après-midi. Il n'y a que ça, tu ne peux pas te promener. […]. Si on travaille, ce n'est pas dur. Pour ceux qui n'ont pas envie de travailler, qui restent dans leur cellule du matin au soir… Pour faire ça, c'est parce que le mec le veut bien aussi. Sinon la journée passe vite : travail le matin, travail l'après-midi.

- On est occupé quoi.
- Bah ouais. Tu te douches, après tu as la promenade, après c'est la bouffe... Ça passe assez vite.

Le travail est également fondamental pour Cyril. Il a d'abord dû démontrer son implication et séduire l'employeur potentiel « comme dehors ». Il monte progressivement les échelons jusqu'à atteindre un poste à responsabilités. D'ailleurs, Cyril ne masque pas sa fierté à l'égard de son salaire, qui avoisinait dans ses dires celui des surveillants. Le droit du travail qui prévaut à l'extérieur ne s'applique pourtant pas en prison (rémunération minimale faible, absence d'arrêts maladie ou de congés, absence de procédure de licenciement, etc.), mais son rendement à la pièce lui permet de contourner partiellement ces conditions[186]. L'argent obtenu lui octroie en même temps une certaine reconnaissance et une place particulière au sein de l'économie carcérale :

- J'ai fait tous les tafs[187]. […] Sur le poste, on a une très bonne paye. Ça fait même chier certains surveillants parce qu'on pouvait des fois avoisiner leur salaire. Donc en détention, ça arrange. La plus belle anecdote c'est que je me faisais 1300-1400 euros à la fin de ma détention, en étant cariste. […] Ça peut être payé à la pièce. […] Je faisais peut-être dix centimes les 100, un truc comme ça. Donc il fallait carburer. Donc les trois euros on les dépassait largement. Non, on gagnait bien sa vie. À la fin hein ! La dernière année. Il a fallu attendre six ans pour être cariste, on donne rarement un poste comme ça. Déjà, des gens qui peuvent s'évader facilement parce qu'ils ont des longues peines, c'est non. C'est souvent des gens de confiance et puis avec qui ils savent qu'ils n'auront pas de soucis. Donc c'était bien payé.
- Comment vous avez fait pour commencer au début ?
- Ben on écrit. On fait chier le monde pour montrer qu'on veut travailler. Et puis on en a besoin. Et puis on va voir le bricard[188]. On revient tous les jours : c'est comme dehors ! Une boîte d'intérim, c'est la même chose ! Le bricard, le chef d'atelier, faire passer des mots par les détenus. Motive, motive ! Donc ça a été très vite. Au bout de trois semaines, un peu moins, j'ai commencé à travailler. Et puis trois mois après j'étais responsable, c'était bien : contremaitre. […] Mais le boulot, c'est essentiel : pour moi, c'est essentiel ! Ça a toujours été. Si on me demande de faire cinq gosses et de vivre sur les allocations, je ne pourrais pas, ce n'est pas possible, il faut que je travaille. […] En détention, si on travaille, le temps passe plus vite. Toutes les semaines, c'est 7h, 8h, on ne voit pas le temps passer : on est occupé à faire quelque chose. C'est comme dehors quoi : il a ses 8h à faire, il fait ses 8h. S'il ne veut pas manger le midi, il ne mange pas, il fait ses 8h. Il finit plus tôt. C'est comme ça ! Après, peut-être pas partout mais dans certaines entreprises ça marche comme ça. […] Donc, la vie est comme

[186] Didier Fassin, suite à une longue enquête ethnographique en prison, constatait que la somme perçue par les prisonniers par mois, « pour autant qu'il n'y ait pas eût d'absence ou de maladie, se trouvait comprise entre 200 et 300 euros », après consultation des fiches de paie. Lorsque les rémunérations sont à la pièce, le salaire peut se baser sur un taux horaire, en fonction de la production (Fassin, 2015a, p. 384).
[187] Mot familier signifiant travail, métier.
[188] Les surveillants sont familièrement nommés en référence aux clés qu'ils transportent.

dehors. On fait nos courses... Enfin on fait nos courses : on cantine, on fait nos choses un peu de la vie en général. On peut avoir des cantines exceptionnelles. Moi je me suis acheté pas mal de choses, pour être mieux et être plus à l'aise dans la vie carcérale. Mais c'est une grande ville, enfin, c'est un petit village.

Remarquons, dans le récit de Cyril, que le travail tout comme d'autres activités ressemblent à celles qui prévalent dehors. Mobilisant la thèse de Burawoy (1979), Fabrice Guilbaud explique que le système de production à l'intérieur de l'établissement pénitentiaire conserve une grande autonomie : « La participation à une même organisation tournée vers un objectif commun ("sortir la production") est créateur en soi d'une logique propre qui tend à neutraliser partiellement les statuts délinquants et les positions de surveillant et de détenu. Finalement, l'atelier pénitentiaire s'apparente tout à fait à une communauté de travail classique où la coopération entre acteurs est nécessaire à la bonne marche de la production » (Guilbaud, 2008, p. 53).

À la besogne de l'atelier s'ajoutent d'autres tâches rémunérées de manière informelle : Cyril réalise des coupes de cheveux et des tatouages. Les personnes détenues ne disposent pas d'argent liquide. Certains produits tels que le tabac, le café ou des produits de la vie quotidienne qu'on se procure en cantine deviennent alors une monnaie d'échange contre ces services. Cyril s'investit au maximum dans le travail, aussi bien formel qu'informel. Pour ce faire, il est nécessaire de gagner la confiance de ses co-cellulaires et d'obtenir un accord tacite des surveillants. En effet, leur tolérance est indispensable pour se procurer le matériel et organiser des pratiques pourtant interdites en détention. Cyril a même noué des rapports amicaux avec d'autres détenus : ces liens, dit-il, permettent de « se créer un monde intérieur à l'incarcération » :

- J'ai très vite appris à couper les cheveux et je coupais les cheveux aux gars. Ça coûtait moins cher que le coiffeur. Donc, ça me faisait des cantines. J'ai appris à tatouer en prison et j'ai fait pas mal de tatouages aussi (il me montre ses tatouages).
- Par curiosité : comment vous avez fait pour vous procurer le matériel pour le tatouage ? Parce que du coup il faut une aiguille, il faut...
- Les surveillants ! Les surveillants ! Quand on est bien ! Quand on n'est pas casse-couilles, on a ce qu'on veut. […] Ce n'est pas les machines de compète de dehors ! On l'a fabriquée nous-même avec un poste. Mais ça marchait très bien : un moteur d'un poste à cassettes, quelques cuillères, quelques élastiques, un tube de crayon et puis c'est basta, c'est plié. Mais bon ça, je l'ai appris hein ! Avec des anciens détenus. Quand on voit la machine sortir un jour, ben déjà quand on sort une machine de tatouages, on a confiance. Si on était quatre en piaule, on a confiance, sinon on ne le sort jamais : au risque de se faire balancer par le gars qui vient d'arriver, on ne la sort pas. J'ai appris sur moi. Et puis les gars, quand je leur disais que j'avais fait ça ben banco, je commençais à me faire de l'argent comme ça : des clopes, des cartouches de cigarettes, elles tournaient... […] On avait réussi à avoir de l'alcool à 90 donc c'était un peu

désinfectant. On est bien avec le médecin : ça va (rires). On ne pourrait pas y croire mais : si on est bien, si on est correct, on est respectueux, il y a un truc qui se fait dans le temps.

Tout comme Cyril, Gérard explique que sa rémunération était équivalente à celle des surveillants, ce qui suscitait chez ces derniers une certaine exaspération : un prisonnier ne devrait pas être traité comme un travailleur libre. Gérard se distingue également d'autres détenus, plus éloignés de l'emploi et suspectés de fainéantise :

- À prison L., on faisait des pièces pour l'entreprise E. et des assemblages : c'était à la pièce. Au début, j'ai travaillé tout seul. Après, j'ai pris mon voisin en face, et après on a pris deux autres. On était six et on est descendu à quatre. Si on est descendu à quatre c'est parce que, les gens ne travaillent pas : ils ne veulent pas travailler. Alors que pour nous, il fallait travailler hein !
- Vous étiez habitué à travailler à l'extérieur donc une fois rentré vous vouliez continuer…
- Oui donc voilà. Et puis il faut le savoir, c'est que tu veux gagner. […] Nous, on gagnait de trop par contre. Parce que des surveillants jetaient la fiche de paie : « Tiens ! La paye d'un détenu... Honteux » ! Parce que, la fiche de paye, à des moments, on faisait les mêmes payes qu'eux, qu'à l'extérieur. On était à quatre donc on faisait des bons salaires.

Ces discours relatifs aux rémunérations élevées peuvent surprendre, notamment parce que ces situations sont assez rares : la grande majorité des détenus est faiblement rémunérée et les tâches sont peu valorisantes. Rappelons-le, le droit du travail ne s'applique pas au travail pénitentiaire (Auvergnon, Guillemin, 2006). Au-delà du montant du salaire, se joue quelque chose d'essentiel dans le travail en prison et particulièrement pour ce type de parcours. Didier Fassin résumait particulièrement bien ce qui se trame derrière l'obtention d'un emploi : « […] les détenus devaient avoir d'autres raisons que matérielles pour souhaiter travailler, malgré les obstacles et les avanies. Ces raisons sont de trois ordres : pratique, symbolique et tactique. D'abord, avoir un emploi, c'est s'occuper, c'est tuer un temps qui ne s'écoule pas. […] Ensuite, travailler, c'est avoir un certain statut, c'est ne pas se sentir oisif et inutile, c'est retrouver des habitudes propices à la réinsertion, c'est se rapprocher de l'existence normale hors de la prison. Le fait d'avoir une activité mais aussi une rémunération, c'est regagner une forme de dignité. […] Enfin, être un "travailleur" est un élément essentiel que l'on peut faire valoir vis-à-vis du service d'insertion et de probation et du juge d'application des peines en vue aussi bien des réductions de peine supplémentaires que des permissions de sortir et des aménagements de peine » (Fassin, 2015a, p. 386).

Par ailleurs, le travail revêt une importance considérable dans la mesure où il permet de retrouver une forme d'accélération. L'activité réenclenche un semblant de normalité en rapprochant le quotidien carcéral du monde extérieur. Fabrice Guilbaud montre que

l'expérience du temps est multidimensionnelle en prison ; il peut notamment être divisé entre les périodes dans les ateliers et le temps « libre ». Le travail permet également de moduler le temps derrière les murs (Guilbaud, 2010). Les détenus cherchent avant tout à s'occuper, pour rendre le temps plus « rapide ». En outre, malgré ces démarches entreprises, le présent carcéral s'exprime sur un « mode fictionnel » ; il paraît « suspendu » parce que dehors, le temps passe bien plus rapidement (Cunha, 1997). L'arrivée en prison est marquée par la perte de la qualité d'agent, le détenu devenant un sujet passif et le temps un objet distinct, une « chose qu'on mesure, qu'on compte, qu'on calcule, qu'on évalue » (Ibidem, p. 59). Mais l'acquisition d'un poste de travail permet d'amoindrir cette sensation, de donner finalement l'illusion que la vie reprend son cours normal. Les personnes reprennent partiellement le contrôle sur le quotidien carcéral. D'une part, l'argent gagné permet de répondre au besoin d'autonomie et de consommation : les personnes ne dépendent plus de mandats provenant de leurs proches (quand ces mandats existent) ; elles ont la possibilité de réaliser des achats en cantine. Rappelons-le, cette possibilité est cruciale pour réduire les souffrances induites par l'enfermement. D'autre part, le travail permet de se reconstruire symboliquement en mettant à distance le stigmate de l'incarcération et du crime : le statut de « travailleur » recouvre celui de « délinquant ». « […] l'exercice d'une activité de travail engage les détenus dans une relation sociale marquée par la résistance à une expérience sociale extrême » (Guilbaud, 2008, pp. 65-66). Le travail redonne par ailleurs du sens au temps passé en prison ; les reclus se sentent utiles et regagnent une part d'amour-propre (Guilbaud, 2010).

Nous verrons dans la partie suivante comment les relations nouées avec les surveillants renforcent le sentiment de dignité.

B. Être estimé

L'investissement dans une activité professionnelle peut s'avérer primordial pour survivre au quotidien carcéral, en permettant au *temps infini de la longue peine* (Marchetti, 2014) de se faire plus discret. Le travail crée également un continuum entre passé présent et avenir : les individus se considèrent avant tout comme des travailleurs. Or cette identité doit être reconnue et validée par autrui pour se maintenir. Dans ce cadre, obtenir le respect des professionnels de surveillance va s'avérer primordial. Il s'agit d'entretenir une proximité avec les personnels de la détention plutôt qu'avec d'autres prisonniers, les premiers incarnant une forme de normalité sociale et les seconds une déviance qu'on évite. En outre, puisqu'une partie seulement des prisonniers entretient un rapport aussi cordial voire amical avec les surveillants, cette distinction va s'avérer particulièrement positive.

1. Devenir l'ami des surveillants

Les contradictions inhérentes au système pénitentiaire pèsent sur le travail des surveillants, entre objectif de maintien de l'ordre et amélioration des conditions de vie (Chauvenet, Benguigui, Orlic, 1993, 1994), rappelons-le. L'efficacité du travail des surveillants s'appuie en réalité sur la coopération avec les détenus (Lombardo, 1981). Notamment, la négociation et le don représentent des voies majeures de pacification (Benguigui, 1997) : échanges de paroles réconfortantes contre des informations, dons d'objets interdits contre de bons comportements, etc. Par ailleurs, les interactions entre surveillants et détenus qui prennent place dans les ateliers sont bien plus apaisées que celles qu'on peut observer dans le reste de la détention (Guilbaud, 2008). La proximité que les personnes entretiennent avec le travail peut donc favoriser des relations cordiales et policées avec les professionnels de l'ordre carcéral.

Bastien décrit sa grande proximité avec les surveillants. Celle-ci s'explique en partie par son appartenance aux forces de l'ordre. Autrefois policier, il peut faire un parallèle entre son ancien métier et celui de « presque collègues ». Didier Fassin (2015a) a notamment montré que policiers et surveillants étaient proches pour trois raisons : 1. Leurs profils sociologiques sont similaires (milieux populaires, originaires de petites et moyennes villes) ; 2. Beaucoup ont d'abord passé le concours de Police puis celui de la Pénitentiaire (Le Caisne, 2000) ; 3. Ils sont confrontés au même public puisque les personnes incarcérées sont d'abord

arrêtées par le Police. Bastien me décrit des rapports caractérisés par une bienveillance mutuelle. Par exemple, un surveillant le rassure quant à son futur compagnon de cellule :

> Je discutais énormément avec les surveillants. J'avais du respect pour eux, ils me respectaient. Ils me parlaient même de leur famille et des fêtes. Ils venaient me voir. Ça s'est super bien passé. […] Dans les maisons d'arrêts, ils mettent énormément les gens qui ont des points communs entre eux. Parce que, moi, vers la fin, j'étais avec un surveillant qui était comme moi : il était papa, à peu près le même âge que moi. Mais quand le surveillant est venu, il m'a dit… Il me tutoie et, moi, je le vouvoie. Il dit : « Ne t'inquiète pas, je t'ai mis un mec bien, c'est un surveillant, il a le même âge que toi, il est papa. Vous allez être bien tous les deux ». C'est vrai que ma fin de peine c'était un peu calme.

Quant à Cyril, il entretient des relations cordiales voire amicales avec les surveillants, partageant régulièrement des moments de convivialité avec eux. Cette proximité lui permet de négocier certains privilèges, notamment de se procurer de l'alcool, breuvage pourtant interdit en détention :

> Les relations de confiance avec les surveillants : ils comprennent qu'on a fait une bêtise, qu'on la paye. Et puis, malgré tout, ils sont prêts à aider certains dans le quotidien, l'améliorer... Moi, j'avais une petite bouteille de whisky, ça faisait plaisir ! […] Il n'y en a pas cinquante de corrompus mais il y en a toujours quelques-uns. Et puis après, ce n'est pas forcément des cons parce que je sais que, pour moi, il y a un surveillant qui m'a rentré des choses. Il ne le faisait à personne d'autre et je ne payais pas. C'était vraiment par amitié quoi... Je ne payais rien du tout. Je n'ai jamais lâché un billet à un surveillant pour avoir quelque chose. Mettons une bouteille, juste le prix d'une bouteille. Il me prenait la bouteille, elle ne me coûtait pas trois fois ou cinq fois le double. […] C'est vraiment un service personnel. Mais il y a plus royal que moi. On en a sorti des produits pour les surveillants ! Donc c'est le service rendu. […] Je n'ai jamais eu un rapport de toute ma détention. J'ai toujours été bien vu. Il y en a qui disent beaucoup le terme « suceur » mais c'est loin de là. C'était « bonjour » aux surveillants. Déjà ça a toujours été « vous ». Et eux pareil, ça a toujours été « vous ». Et c'était plus de l'amitié, c'était quand on était seul à seul quoi. Comme la dernière année, j'avais deux surveillants avec moi, quand j'étais cariste, c'était « tu », on se buvait des cafés ensemble, on se serrait la main quand on arrivait. Quand ils repartaient, on fumait des clopes ensemble.

Notons que c'est bien à travers son statut de travailleur que Cyril acquiert le respect des surveillants : en « sortant des produits », sa performance au sein de l'atelier lui confère une forme de reconnaissance. Avec l'expérience, il sait distinguer les surveillants plus enclins à la négociation des autres, qui restent intransigeants avec le règlement :

- Le tatouage, ça ne se fait pas en cinq minutes hein ! Il faut du temps. On évite toujours quand même de se faire prendre par les surveillants. C'est un manque de respect. Malgré le fait qu'ils le savent, c'est bien de ne pas se faire voir. Parce que bon, des fois, quand ils font leurs rondes, ils sont trois et puis il n'y a pas forcément des surveillants qui... Ce n'est pas qu'ils ne vous aiment pas mais... On les appelait les « cow-boys » : pour les détenus c'est vraiment le « maton », vraiment le plus chiant. C'est vraiment le gars : on est de la merde pour lui et on restera de la merde pour toujours. Un gars qui tombe en prison, c'est de la merde. Donc c'est un gars qui essaiera de te casser quoi qu'il arrive. Donc même si je lui disais bonjour, si un

jour il m'avait pris avec une machine en train de tatouer un gars, je savais que le lendemain, je me faisais péter.
- Le mitard...
- Bah le mitard et je me faisais péter la cellule. On évitait toujours ces problèmes. Donc bah quand on tatoue, c'est le soir.

Cette distinction rappelle les deux postures idéal-typiques décrites par Corinne Rostaing (1997) chez les surveillantes, entre rapport *statutaire* et rapport *missionnaire*. Son comportement discipliné ainsi que des marques de déférence ont ainsi permis à Cyril de maintenir son activité informelle de tatoueur. Dans ces récits, la peine trouve finalement une forme d'utilité qui lui donne un sens, à travers le travail et par le statut qui en découle. La manifestation d'une telle dévotion au sein de l'atelier s'accompagne de relations cordiales avec les surveillants, qui renforcent la mise à distance du stigmate. La sous-partie suivante s'intéresse à la manière dont les détenus se distancient des détenus inactifs.

2. S'amender

Les personnes vont se décrire comme transformées positivement par l'incarcération. Puisque l'essentiel du stigmate réside dans le crime commis, se présenter sous l'emblème de la métamorphose permet de le neutraliser. Certes, le stigmate conservera sûrement sa force indélébile du fait de la gravité des actes condamnés, ce qui différencie considérablement ce parcours des trois autres idéal-types. Les personnes vont construire des « projets » d'évolution et prendre leurs distances avec d'autres individus, décrits comme oisifs.

Vincent évoque les raisons pour lesquelles il aurait obtenu un Placement Extérieur, qui lui permet de vivre au sein d'une ferme et de travailler à l'air libre. Son comportement aurait drastiquement changé entre ses premières années de détention et la fin de sa réclusion. La peine prend ici du sens à travers sa dimension dissuasive : souhaiter y rester ou y retourner serait problématique ; une telle attitude remettrait d'ailleurs en cause un des mythes qui entourent la prison contemporaine. Vincent souhaite alors se distinguer d'autres détenus, qui auraient trouvé une forme de confort en détention :

> Vingt ans. J'ai fait dix ans et demi quoi. Pour eux, c'est un peu tôt. Mais ce n'est pas trop tard non plus. J'en ai déjà vu, sur des peines comme la mienne, un peu plus tôt que moi (pour obtenir un aménagement de peine). Après, ça dépend de votre dossier, ça dépend d'un tas de choses, de l'évolution de votre dossier surtout. Parce qu'au départ, j'avais un dossier chaotique, les cinq premières années, qui n'a fait que s'améliorer : ce qui démontre bien, en même temps, le changement de ma personne, par rapport à un tas de choses. Après, comme je vous disais tout à l'heure, il faut accepter et puis, en prison, on n'a pas envie d'y rester. Ou sinon c'est

> qu'on n'a rien compris malheureusement. Parce que j'en ai vu tellement : rentrer, sortir, rentrer, sortir... Moi je ne pourrais pas. Je sais que j'ai fait une peine, j'ai compris, je n'ai plus envie d'y retourner.

Quant à Cyril, il se satisfait de la place qu'il a réussi à obtenir et du respect que lui manifestent les surveillants. Cette reconnaissance le différencie d'autres prisonniers qui mettraient en péril l'ordre que les professionnels de la pénitentiaire essayent tant bien que mal de maintenir :

> On appelle ça un détenu « modèle ». Il n'y en a pas beaucoup parce qu'il y a toujours des cons. Il y a toujours des cons et des détenus modèles. Ceux qui amènent les problèmes, ceux qui amènent les histoires se retrouvent toujours très vite catalogués hein ! Et puis mes trois ans de mandat de dépôt font que tu as un dossier qui se monte quand même.

Au cours de sa détention, Cyril a effectué une longue introspection quant aux origines de son acte. Il m'explique qu'il a pris conscience des problèmes qui parasitaient son quotidien avant d'être arrêté. Cyril estime que sa sortie de prison doit alors se traduire par une modification radicale de ses habitudes :

> Je comprends qu'il faut que je me change du tout au tout, que ce que j'ai fait avant d'être incarcéré, ce n'était pas le mode de vie qu'il fallait, à une personne normale, qu'on considère comme normale. Donc les sorties ne m'ont rien apporté. […] On ne s'en rend pas compte qu'on est en train de se foutre en l'air. Mais, tout ça, il le comprend à travers la prison. Mais je ne regrette rien, parce que ça fait ce que je suis devenu aujourd'hui.

Cyril me décrira également l'existence de personnes qui seraient totalement « installées » en détention, au point d'y trouver un confort. Ce portrait n'est d'ailleurs pas sans rappeler les récits précédemment décrits. Cyril appuie son discours d'arguments méritocratiques ; le travail devrait être au cœur de la vie carcérale et s'accompagner de projets de sortie :

> Il y en a beaucoup mais ils ne le disent pas... Ce n'est pas évident de dire à quelqu'un : « Je veux retourner dans la vie de prison ». […] J'en ai rencontré plein ! Quand ils n'ont rien dehors, quand ils ont tout perdu… Là, c'est un gars qui, jusqu'à sa levée d'écrou, il a fait son max pour trouver un boulot et il aurait pu trouver ! Passe ton permis[189] si tu veux trouver du boulot ! À cinquante balais ! Déjà, le minimum, c'est le permis si tu veux trouver du boulot ! Tu veux rester dans le secteur ? Permis toujours ! Ils ne passent pas leur permis... Ça, déjà, il faudrait une raison. Donc le gars, indirectement, dans sa tête : en prison, nourri, logé, blanchi. Ils travailleront : le travail pour payer les cigarettes, ils en ont largement assez. Ils ne dépensent quasiment rien en détention. Juste leurs petites cantines pour améliorer la bouffe du midi. Et mettez, ils gagnent 500 euros par mois, ils vont en dépenser 200. Ils vont se faire un pécule pour les libérables. Le jour où il sera libéré, ça va tiser[190], ça va être clochard pendant

[189] Permis de conduire.
[190] Boire de l'alcool.

quelques nuits... Et puis bim ! C'est reparti en prison ! […] Mais j'ai dû tirer mes yeux treize fois par rapport à ça ! Un petit braqueur à deux sous hein : il cassait des caisses pour quinze, vingt euros. Mais il le disait : « Je n'ai rien dehors. Qu'est-ce que tu veux que je fasse Cyril » ? « Je ne sais pas, essaye de trouver quelque chose ». Mais non, il n'allait jamais voir sa spip (CPIP) […]. Autant se focaliser sur un qui en veut que sur un qui est multirécidiviste : il adore la prison, il dit qu'il aime la prison parce que dehors il n'a rien... C'est le seul moyen pour être au chaud : nourri, logé, blanchi. Il passe six, sept mois dans l'année, il ressort cinq, six mois à peu près. […] Bah oui ils n'ont rien ! Ils n'ont pas de famille, ils n'ont pas de vie. Être clochard : se faire taper sur la gueule de coin par des cons, un jour, ça fait peur à quelqu'un. Tu es protégé en détention : tu es protégé, tu as tout ! Tu as tout ce que tu veux : téléphone, shit, argent, drogues dures ou douces... Tu as de l'argent, tu as tout ce que tu veux : il n'y a pas de mystère. L'alcool ça coule à flots hein ! On ne croirait pas hein !

Remarquons que dans cet extrait, la prison semble se rapprocher d'un espace confortable voire un lieu d'assistance pour des personnes en situation de grande pauvreté. Or les discours précédents, y compris celui de Cyril, présentaient la prison comme un univers caractérisé par la violence, la rupture et de lourdes privations… Cette description permet surtout à Cyril de se distancier d'autres prisonniers, qui incarnent une forme de passivité face aux événements. À l'inverse, il estime avoir utilisé à bon escient son incarcération pour se métamorphoser en une meilleure personne.

Gérard évoque, quant à lui, les suicides en détention : ils concerneraient des personnes « fragiles » qui se retrouveraient, d'une part, davantage en détresse que d'autres face à la vie carcérale et qui, d'autre part, finiraient par devenir des « souffre-douleurs », exploités par d'autres détenus. Le travail intervient encore ici comme un élément de distinction : trop éloignés d'une insertion professionnelle et coupés de leurs ressources relationnelles, certains prisonniers sombreraient dans le désespoir. À l'inverse, Gérard explique qu'il a su rester fort et a continué son activité en détention :

- Il y en a beaucoup des détenus qui se suicident... […] C'est le caractère, la mentalité qui est trop faible peut-être. Ils ne sont pas très costauds, ils ne sont pas assez encadrés peut-être en prison, par les psys. Pour moi, c'est des gens qui avaient besoin d'être suivis un peu plus, mais il n'y a pas assez de suivi en prison pour des gens comme ça. […] Et puis, ils se mettent dans la drogue. Il y a toujours un qui voit qu'il est faible, qui va venir proposer de la drogue : il est toujours là le pro, pour vendre hein. […] Ils ne supportent pas la vie carcérale, et ça dépend aussi de la vie qu'ils avaient dehors, s'ils n'ont jamais travaillé non plus, qu'ils avaient la belle vie dehors. Plus de rente, ils n'ont plus rien... Il y en a c'est ça aussi : « la prison, je n'ai jamais travaillé. » Ou dehors, ils n'ont jamais travaillé : ils arrivent, ils n'ont plus rien, la famille les laisse tomber. Bah oui, c'est là où ils dégringolent.
- Et vous vous étiez soutenu...
- Ah oui bah moi je me suis toujours débrouillé tout seul, j'ai toujours travaillé. Alors là, j'ai travaillé à prison L., j'ai travaillé aussitôt. J'étais arrivé à prison T., j'ai travaillé aussitôt.

Il peut également s'agir de se distinguer de toxicomanes ou encore d'auteurs d'infraction sexuelle, qui constituent des figures repoussoir. Bien qu'ayant commis des crimes importants, ces derniers ne se révèlent pas aussi stigmatisants. Bastien décrit notamment sa sortie de prison et l'humiliation volontaire infligée à un « pointeur », qu'il nomme ici par l'expression familière « touche-pipi » :

> Je vous dis, « touche-pipi », le surveillant lui a fait porter mon sac... Pour vous dire, je crois qu'il va souffrir. (rires) Il dit : « donne-lui un coup de main, dépêche-toi » ! Les sorties, c'est 9h du matin. J'attendais là (au greffe). Ils savaient que je n'allais pas me sauver, je sortais. J'ai vu que, le mec, il se faisait pourrir.

Plutôt que des rôles sociaux, les discours mobilisent finalement des figures morales « d'individus idéaux, construites par les détenus à partir de valeurs empruntées aux différents registres dont ils disposent (leur expérience propre, mais aussi le cinéma, la presse ou les romans, la radio ou la télévision), et qu'ils mobilisent selon la situation » (Le Caisne, 2004, p. 517). Suite à la perte de ses affiliations sociales, le détenu doit réordonner le monde, qui désormais se limite à l'enceinte de l'établissement pénitentiaire. Cette mise en ordre symbolique se traduit dans les discours par l'affirmation de distinctions fortes entre les détenus, « du plus moral au moins moral, du plus propre au plus sale, et finalement du plus humain au moins humain – classification anthropologique on ne peut plus banale et ancienne » (Ibidem, p. 526). « Dépouillé et privé de la plupart des distinctions concrètes et ordinaires de la société extérieure, il ne lui reste plus, pour se différencier et se classer, que les catégories abstraites communes que sont les valeurs » (Ibidem, p. 519). Cet enjeu émerge dans un contexte où l'Autre auquel on ne veut surtout pas être assimilé – le criminel, le « sale type », « c'est toujours l'Autre » (Ibidem, p. 518) – se trouve tout proche de soi dans un univers clos. Cet enjeu traverse l'expérience carcérale pour tous les parcours idéal-typiques présentés dans cette thèse. Pour le récit qui se caractérise par une déchéance radicale, l'importance que revêt la différenciation devient d'autant plus vitale parce que le crime réifie radicalement l'individu. D'autres personnes pourraient davantage relier leur transgression à un mode de vie cohérent (lorsque les infractions permettent de survivre dans la rue, ou lorsqu'elles prennent sens au sein d'une carrière par exemple). Mais ici, le crime n'a aucun sens au-delà de la marque indélébile de l'amoralité. Les personnes prouvent alors, à travers leurs discours, qu'elles sont capables de partager des valeurs, qu'elles n'incarnent pas l'altérité radicale. La situation d'enquête se trouve sous-tendue par une demande de « reconnaissance préalable de leur commune humanité avec l'ensemble des membres du corps

social ou, autrement dit, la reconnaissance de leur qualité fondamentale de semblables » (Vidal, 2009, p. 103). Elles se rapprochent finalement d'une certaine normalité, plus proches des surveillants et de l'enquêtrice que je suis, que des prisonniers inactifs[191].

Pour ce dernier parcours idéal-typique, l'activité professionnelle structure donc l'existence et c'est à partir du travail que les personnes vont créer un sens plus positif à l'incarcération. Dans la première phase du parcours, le travail est à la fois une activité lucrative qui permet de surmonter de lourdes difficultés, et une part fondamentale de leur identité. Les personnes ont un casier judiciaire vierge et organisent plutôt leur existence autour de leur métier et de leurs proches. Un acte de grande gravité apparaît comme un accident et modifie radicalement le temps présent et les projections dans l'avenir. Les individus décrivent une situation initiale de laquelle émerge le crime. Par ailleurs, elles sont désignées comme coupables de faits relativement graves et endossent deux postures : tantôt assumer pleinement la réalité de leur transgression, en formulant des regrets et en insistant sur le caractère soudain et imprévu de leur acte, tantôt nier leur responsabilité. L'arrivée en prison constitue un choc radical et marque le changement de statut. C'est aussi le caractère soudain et imprévisible, du moins non anticipé, du crime qui domine l'expérience de l'entrée dans un monde considéré comme totalement différent de l'extérieur, où l'on rentre par « une autre porte »[192]. La troisième phase du parcours correspond à la découverte de la prison et à la reconstruction d'un sens, à partir de l'investissement dans une activité professionnelle. En premier lieu, les personnes font connaissance avec le monde carcéral à travers diverses violences qu'elles observent et subissent : les corps sont contraints par l'enfermement et les mouvements conditionnés par l'administration ; la corruption de certains surveillants scandalise ; l'instrumentalisation de détenus plus « faibles » par des caïds de la détention effraie ; l'agression demeure une menace latente… Après cette phase de sidération, le travail au sein de la prison va devenir un outil de neutralisation, à la fois du stigmate et de la peur ambiante : le poste dans un atelier ou aux cuisines permet d'amoindrir le vide qui caractérise le temps carcéral et offre une place avantageuse au sein de la détention. Le retournement

[191] Dominique Vidal (1998) s'intéresse notamment, dans le contexte brésilien d'une favela, à la notion de « respect ». Au lieu de s'opposer au mode de vie des « riches », comme une classe définie par son antagonisme avec d'autres classes, les habitants des quartiers défavorisés en recherchent le contact et la proximité. Celle-ci leur confirme symboliquement leur place dans la société. « Ce n'est ni la richesse, ni un statut social que l'on reproche aux "riches", mais les pratiques de mise à distance et le rejet, le "manque de respect" ou le "manque de considération" » (Vidal, 1998, p. 43).
[192] Charles, 43 ans.

partiel du stigmate va également s'appuyer sur une relation privilégiée avec les surveillants, qui permet de s'octroyer certains avantages à l'égard du règlement et des moments de convivialité. Puisque cette proximité n'est pas offerte à tous les prisonniers, cette relation paraît valorisante. Et par opposition, l'absence d'activité professionnelle ou de volonté de s'amender de certains détenus va également constituer une occasion de se différencier et de se présenter sous l'étendard de la méritocratie.

Conclusion

> *Paradoxalement, cette libération vient d'un foisonnement de signification, d'une multiplication du sens par lui-même, qui tisse entre les choses des rapports si nombreux, si croisés, si riches, qu'ils ne peuvent plus être déchiffrés que dans l'ésotérisme du savoir, et que les choses de leur côté se surchargent d'attributs, d'indices, d'allusions où elles finissent par perdre leur figure propre. Le sens ne se lit plus dans une perception immédiate, la figure cesse de parler d'elle-même ; entre le savoir qui l'anime, et la forme dans laquelle elle se transpose, un vide se creuse.*
> Foucault, 1972, Histoire de la folie, p. 34

Si la pluralité des expériences institutionnelles a suscité l'intérêt des chercheurs, les études sur cette question demeurent parcellaires et abordent généralement ces expériences de façon périphérique. J'ai souhaité prendre à bras-le-corps cette situation, en m'intéressant aux existences de personnes qui naviguent entre plusieurs lieux de prise en charge et des espaces relevant des politiques pénales.

La thèse entend relier trois échelles d'analyse : celle, macrosociologique d'un archipel carcéral formé par une diversité d'institutions (Foucault, 1975), celle, mésosociologique, des interactions à l'intérieur de l'établissement (Goffman, 1968) mais également celle, microsociologique, de l'expérience (Dubet, 1994). Un ensemble d'institutions se destinent à accueillir, traiter, former, dresser et enfermer les individus et plus particulièrement la partie de la population qui se retrouve distinguée et marquée du sceau de la délinquance. À l'intérieur de ces lieux, « espaces autres » (Foucault, 1984) ou « institutions totales » (Goffman, 1968), les reclus se trouvent soumis à une série de dégradations qui peuvent impacter durablement leur identité. Au sein de l'établissement, les interactions avec les professionnels mais aussi avec les autres reclus deviennent l'objet d'une lutte pour conserver l'estime de soi et l'identité qui prévalaient à l'extérieur. Cet enjeu se manifeste par la volonté de se distinguer des autres prisonniers, ceux qui demeurent inactifs ou qui s'abandonnent totalement au point d'en oublier, par exemple, leur propre hygiène. Il s'agit également de comprendre le règlement pour s'y adapter, tantôt par le respect des directives institutionnelles, tantôt par son contournement. Toutefois, cette recherche conçoit davantage la prison à travers son ouverture

sur l'extérieur et sa perméabilité. En particulier, les rôles endossés par les individus ainsi que leurs réactions se trouvent davantage dans le prolongement du passé plutôt qu'en rupture avec celui-ci. L'expérience subjective de l'institution, qu'il s'agisse de la prison, du foyer pour mineurs, de l'hôpital, du centre d'hébergement ou du centre éducatif ne peut se comprendre que contextualisée au sein d'une existence complexe, où se superposent plusieurs dimensions de la vie sociale.

I. Une reconfiguration de l'expérience de la marginalité

Les personnes rencontrées au cours des entretiens biographiques se caractérisent toutes par une situation de désaffiliation : leurs emplois sont précaires ou absents, leurs connexions familiales et amicales sont instables. Et la marginalité est bien « l'aboutissement d'un double processus de décrochage : par rapport au travail et par rapport à l'insertion relationnelle ». Elle correspond à ce que Robert Castel nomme la « zone de désaffiliation » (Castel, 1994, p. 13). Le parcours de la déchéance (chapitre 6), s'il concerne des individus plus proches de la « zone d'intégration », tend vers la « zone de vulnérabilité » sans la rejoindre[193] : leurs relations familiales et conjugales sont labiles et si les individus occupent des emplois, il s'agit souvent d'emplois assortis de contrats à durée déterminée et faiblement rémunérés. Toutefois, le travail va constituer une institution centrale dans leur existence et générer une expérience de la prison très différente de celle des individus relevant d'autres parcours.

L'analyse des entretiens a permis l'élaboration d'idéal-types de parcours. Chacun correspond à une configuration particulière mêlant plusieurs paramètres, une configuration qui évolue dans le temps. En effet, les personnes ne font pas l'expérience des mêmes institutions ; n'ont pas le même rapport à la délinquance ; ne se retrouvent pas prises dans la même temporalité et présentent différentes formes de subjectivation qui relient passé, présent et avenir. Chacune de ces caractéristiques correspond à différentes dimensions qui vont se superposer et générer des configurations expérientielles. Les incarcérations se retrouvent alors perçues en référence à d'autres institutions.

Le parcours de l'expérience totale (chapitre 3) se caractérise par un rapport sanitaire aux institutions que les personnes rencontrent successivement : les lieux de prise en charge de l'addiction, tout comme la prison. Celle-ci permet parfois de faire une pause dans la

[193] Ces personnes se retrouvent proches de la « zone de vulnérabilité » décrite par Robert Castel. Leur insertion professionnelle les maintient toutefois dans une situation relativement stable.

consommation de drogues, pour reprendre de plus belle et dans de meilleures conditions ; d'autres fois, la prison se situe dans la continuité d'un usage qui perdure à l'intérieur des murs. Lorsque les peines s'allongent, l'établissement pénitentiaire est alors perçu comme un espace de cure, plus efficace par sa capacité de contention, que les centres de soins à l'extérieur.

Le parcours qui correspond à une délinquance de carrière (Chapitre 4) manifeste quant à lui un rapport symbiotique de la prison avec les foyers de la PJJ et le quartier d'origine : même population, mêmes normes, mêmes interactions, mêmes pratiques illicites… L'espace carcéral se lit alors en continuité des mesures éducatives prodiguées et d'une délinquance qui se professionnalise dans les espaces de relégation. *La galère* (Dubet, 1987) émerge dans le quartier, se prolonge et s'alimente à la fois dans les foyers et en prison.

Le parcours de l'itinérance (chapitre 5) montre la production d'un rapport assistanciel à la prison. Les condamnations, au départ assez courtes, sont mises en parallèle avec l'hébergement d'urgence, et semblent ouvrir un espace dans lequel il est possible de restaurer des forces que la rue épuise. Lorsqu'une peine plus importante intervient, l'épisode carcéral prend un autre sens : il s'agit de trouver un hébergement d'insertion à son terme, pour espérer se maintenir dans un logement et « sortir » (de la rue) par le dedans (la prison).

Pour le parcours de la déchéance (chapitre 6), l'incarcération est associée au labeur : le travail perdure à l'intérieur ; il permet de se reconstruire et de se projeter dans l'avenir, même si la sortie est une perspective lointaine. Les personnes concernées par ce parcours font une analogie avec l'institution qui demeure la plus centrale de leur existence et elles n'ont pas ou peu connu le circuit d'assistance destiné aux individus les plus désaffiliés.

L'apport majeur de cette thèse réside dans l'analyse diachronique de la construction d'un sens au sein de configurations expérientielles particulières. Ben Crewe et Alice Levins (2020) se sont également intéressés aux discours positifs que les prisonniers livraient sur la prison. Susie Scott (2011) a notamment développé le concept de « *reinventive institution* » à partir d'une relecture de celui d'« institution totale » de Goffman. Il s'agit d'une nouvelle forme d'institution dont la configuration en matière de pouvoir, de contrôle et de coercition se retrouve inversée par rapport à la perspective goffmanienne (par exemple, les communautés New-Age, certains groupes d'entraide aux usagers de drogues…) : les personnes sont volontaires pour intégrer l'institution (Susie Scott a certes conscience que Goffman y intègre les couvents), s'y soumettent et s'engagent avec enthousiasme dans la modification de leur

personne tandis que le pouvoir agit de façon plus horizontale que verticale. Ben Crewe et Alice Levins reprennent alors ce concept pour interroger ces discours positifs sur la prison. Mais si certains détenus affirment qu'elle les a transformés et leur a permis d'atteindre leur « véritable soi » (*true self*), ce seraient davantage les conditions de vie à l'extérieur, qui engendreraient différents modes de « reinvention » en fonction des parcours antérieurs. Je pense pouvoir soutenir que si la prison tend à s'ouvrir sur l'extérieur et à réduire son caractère totalitaire, elle demeure une « institution totale » (Rostaing, 2021). Le récit positif qui recouvre une expérience mortifère ne signifie pas que les modalités de traitement des prisonniers ont changé radicalement. Il s'agit davantage de projections vers l'avenir que les individus inventent en fonction de leurs situations antérieures – par exemple, des femmes qui ont subi des violences et souhaitent reconstruire leur capacité à l'intimité, des condamnés pour crimes sexuels qui veulent se rebâtir moralement ou des usagers de drogues désireux de stabiliser leur état de santé (Crewe, Levins, 2020). En effet, l'existence de ces personnes était auparavant marquée par des privations, des abus et le sentiment de ne pas pouvoir exercer un contrôle sur les événements. L'aliénation préexiste à l'incarcération. Mais cela ne signifie en aucun cas que l'emprisonnement n'est pas dégradant. Par ailleurs, ces impressions subjectives de transformation ne signifient pas que les personnes ne recommenceront pas leurs activités illégales, ou qu'elles ne reviendront plus en prison. Ben Crewe et Alice Levins expliquent que ces discours positifs concernent une minorité de prisonniers, ceux dont la vie est marquée par de lourdes privations et souffrances. Je crois au contraire que cette situation concerne une majorité d'entre eux et que tous les individus condamnés à vivre entre les murs de l'institution produisent, au cours du temps, des perceptions positives de la prison, sans que ces discours signifient qu'elle soit confortable. Dans une modernité caractérisée par la conscience vive de la contingence, « [s'affirme] la logique de la mise à l'épreuve comme une articulation particulière du singulier et du commun à l'œuvre dans différentes matrices de narration » (Martuccelli, 2018, p. 23). Quelle épreuve est plus extrême que celle de la prison ? Les expériences sont ordonnées pour proposer le récit d'individus qui, après la tempête, trouvent une île propice à la reconstruction du navire. En l'occurrence, les conditions de vie sont symboliquement renversées : par rapport à un extérieur où les individus ne peuvent exercer pleinement leur autonomie, la prison apparaît paradoxalement comme un lieu au sein duquel la personne peut devenir *sujet* et actrice de son existence plutôt qu'*objet* de circonstances imprévisibles.

II. Permanences et recompositions du pouvoir

Entre politiques de *sécurité sociale* et de *sécurité civile* (Castel, 2003), les personnes qui se retrouvent marginalisées oscillent entre diverses formes de prise en charge et de contrôle. « Les grands marginaux sont tantôt ceux qui échappent le plus à l'institutionnalisation et se livrent encore, dans les sociétés modernes, à des formes de nomadisme incertaines et périlleuses, tantôt ceux qui se trouvent sur-institutionnalisés dans ces espaces de réclusion que sont les institutions totales ou totalitaires dont parle Goffman » (Castel, 1994, p. 18). En m'intéressant à des individus qui naviguent d'une institution à l'autre, qu'il s'agisse d'une prise en charge médicale, sociale, éducative ou d'une sanction par la justice pénale, j'ai montré que leurs existences n'étaient pas encadrées ou soutenues par les mêmes instances. Plus précisément, la thèse révèle une prise en charge préférentielle par certaines institutions selon la forme que prend la marginalité. Lorsque la consommation de drogue est une expérience totale, des institutions à caractère médical dominent les récits. La délinquance précoce à laquelle se socialisent les *galériens* dans une zone géographique reléguée est l'affaire des institutions éducatives (la PJJ, éducation surveillée dont l'histoire et le fonctionnement actuel témoignent de l'ambivalence, entre éducation et punition, notamment pour les éducateurs et éducatrices). L'itinérance et l'absence chronique de logement sont traitées par l'assistance sociale (structures d'hébergement, accueils de jour, redistribution alimentaire…). Chacun de ces parcours est à la fois structuré par cette prise en charge différentielle et par le dispositif pénal.

Cette thèse peut alors s'inscrire dans une réflexion plus générale sur la recomposition du pouvoir. Michel Foucault décrivait le passage de la société de souveraineté à la société disciplinaire. Après le « grand renfermement » des Hôpitaux Généraux (Foucault, 1972) la discipline se consolide avec le Panoptisme (Foucault, 1975), forme de surveillance généralisée qui génère de l'autocontrôle. À ce dispositif succéderait une forme de gouvernementalité « post-disciplinaire ». Robert Castel (1983) employait cette expression pour décrire la voie empruntée par les sociétés contemporaines néolibérales. La médecine mentale, le travail social et de façon générale les politiques d'assistance ont vu se développer une « nouvelle modalité de surveillance », dont la préoccupation n'est plus la *dangerosité* mais le *risque*. Ce basculement induit la disparition du *sujet* derrière des *facteurs* (de risque). Dans le contexte canadien, Gilles Chantraine (2006) reprend cette thèse de Castel pour analyser les transformations des modes d'exercice du pouvoir suite au processus de « détotalitarisation » des prisons. En effet, la « nouvelle pénologie » ne chercherait plus à

transformer les individus mais à gérer des populations. Il s'agit davantage de repérer des groupes « à risque », de plus en plus grâce à des techniques actuarielles (Feeley, Simon, 1992). Gouverner par le risque demeure une orientation morale. Elle se caractérise par l'exclusion catégorielle de populations désignées comme « Autre » (O'Malley, 2004). Mais la justice actuarielle n'est qu'une des applications possibles d'une technologie du risque. À l'intérieur de la détention, s'observent simultanément deux pôles, « un pôle "hyperrationnel" basé sur un mode scientifique positiviste de gestion des risques et un pôle "subjectif" qui s'appuie sur la responsabilisation, l'injonction à l'autonomie et le renforcement des motivations individuelles » (Chantraine, 2006, p. 285).

À une échelle macrosociologique, Gilles Deleuze (1986) prolonge la réflexion de Michel Foucault sur le passage d'une société disciplinaire à une société de contrôle. Nous serions actuellement dans une phase de mutation de l'une à l'autre, qui se caractérise par le maintien de techniques disciplinaires et le développement de techniques de contrôle. La discipline normalise des individus sur des territoires donnés que sont les institutions[194] qui composent l'archipel carcéral décrit par Michel Foucault dans *Surveiller et Punir* (1975). Or, ce mode de gouvernement entre en crise du fait de la contradiction entre l'*anatomo-politique* qui entend dresser les corps, et la *biopolitique* qui a pour objet des populations. Gilles Deleuze explique que le fonctionnement disciplinaire provoque des ralentissements dans les circulations de flux. Or, les transformations du capitalisme amènent à une déterritorialisation accélérée que ne peuvent pas suivre les anciennes structures disciplinaires. « Ce n'est plus désormais la localisation qui prime mais au contraire la vitesse, et l'espace semble se replier sur le temps » (Ottaviani, 2003). Voilà ce qui nous intéresse ici : ce serait davantage des *vecteurs*, au sein d'un espace directionnel, qui caractériseraient le domaine du contrôle. C'est le parcours lui-même qui compose les points de passage et l'orientation de ce parcours ferait alors l'objet du contrôle. Les individus ne seraient plus disciplinés mais *potentiellement contrôlables* (Ibidem). On aurait affaire à « un pouvoir qui ne résiderait pas dans l'une ou l'autre de ces institutions, mais plutôt dans le mouvement de circulation entre celles-ci » (Durand, 2014). Comme le développait le premier chapitre de cette thèse, la prison se détotalise et n'est plus exactement caractérisée par la discipline, bien que le dispositif disciplinaire continue d'exister et de traverser une diversité d'institutions. Et le monde libre accueille de plus en plus et sous des formes plus discrètes des mesures coercitives, notamment les contraintes *hors des murs* (De Larminat, 2014a). D'un côté comme de l'autre, ces mesures

[194] En l'occurrence, Foucault les conceptualisait comme des *hétérotopies*, des espaces autres (1984).

ne dressent pas et ne conditionnent pas de façon radicale les hommes et les parcours de vie, mais prolongent « la production policière d'existences et de subjectivités singulières » (Chantraine, Jobard, 2004, p. 141). Les *trajectoires du contrôle* (Ibidem) sont à analyser au travers de processus de socialisation et de subjectivation dans lesquels la prison mais aussi une chaîne d'autres institutions parapénales se retrouvent et apparaissent comme des points de passage qui prennent un sens particulier, inséparable de l'existence hors les murs.

Par ailleurs, l'injonction à se mettre en récit (Astier, Duvoux, 2006) a gagné en popularité et se retrouve dans une diversité d'espaces (la salle de consultation du médecin, le lieu de travail, le bureau de l'assistance sociale, l'agence dans laquelle reçoit le conseiller en insertion professionnelle…). Si elles sont bienveillantes, ces pratiques peuvent être pensées comme des dispositifs qui sollicitent l'auto-contrôle des individus et leur socialisation à des normes conventionnelles. Les foucaldiens y verraient la diffusion de dispositifs de contrôles par-delà les enceintes des lieux d'enfermement... Dans ces divers espaces, les individus sont enjoints à formuler un projet qui correspond aux attentes de l'interlocuteur (en fonction de ce que ce dernier perçoit des difficultés de la personne, de sa sincérité ou de la faisabilité dudit projet). Il apparaît alors que les individus qui se retrouvent régulièrement en contact avec des professionnels du travail social ou des soignants manifestent une saturation face à cette requête récurrente. Alors que le demandeur d'emploi est confronté à cet exercice lors des rendez-vous avec son conseiller, le marginal, qui navigue parfois depuis l'enfance entre des institutions de prise en charge, ne peut pas se dérober et échapper à cette injonction. Or, celle-ci peut s'avérer insupportable, d'une part à cause de sa fréquence et la perception d'un travail discursif stérile, d'autre part parce que le récit sollicité doit correspondre aux attentes institutionnelles. Bien sûr, les professionnels repèrent de la mauvaise foi, des processus d'auto-persuasion ou de réécriture de la réalité et insistent alors pour que la personne reformule LA bonne version de l'histoire. Mais ces pratiques se trouvent confrontées à deux grandes difficultés. La première réside dans la production d'un discours adapté aux attentes, qui demeure artificiel parce que formulé par des individus qui les endossent sans véritablement y croire. Finalement, leur connaissance des institutions leur permet de jouer avec la règle. La seconde est plus délicate puisqu'elle a trait à la propriété du récit. Même s'il peut se mentir à lui-même et se bercer d'illusions, la manière dont un individu raconte son histoire lui est propre et touche à une part de son intime. Le récit est signification, il propose une présentation de soi au présent, en fonction d'un passé, et une intention en direction de l'avenir. Cette (re)construction de l'existant, bien qu'elle demeure subjective, ne doit pas être

suspectée d'hypocrisie. Tout au contraire, les individus ordonnent leurs expériences, bien réelles, d'une manière qui donne un sens satisfaisant pour eux : « Par ses activités fantasmatiques, sa mémoire, sa parole, ses écrits, l'homme fabrique des reconstructions du passé, comme s'il voulait, faute d'en contrôler le cours, au moins en maîtriser le sens » (De Gaulejac, 2013, p. 115).

III. Démystifier l'institution pénale

« Le crime n'a pas de réalité ontologique. Le crime n'est pas un objet, mais le produit de la politique pénale. La criminalisation est une des nombreuses façons de construire la réalité sociale » (Hulsman, 2021, p. 116). Or si son caractère effrayant permet à l'État de justifier le recours à l'enfermement, la proportion d'individus qu'on associe à l'imaginaire criminel (le meurtrier sans remords, le violeur, le fou qui agresse une pauvre dame, le lascar qui prend en otage les employés d'un commerce, etc.) est en réalité assez réduite. Sans tomber dans le misérabilisme, le fait est que nos prisons sont alimentées par la marge au point de déborder. Et si l'institution carcérale a fait l'objet de nombreuses critiques, elle est toujours proposée comme son propre remède ; en témoignent les politiques qui consistent à construire de nouvelles prisons pour répondre à la surpopulation carcérale (au lieu de s'attaquer aux dynamiques structurelles qui entretiennent cet engorgement…). Mais si les délinquants sont entassés, la Justice plaide sa cause à travers ses fonctions rétributive, dissuasive et de neutralisation (Pires, 2008)[195].

Le rapport que les individus entretiennent avec le système pénal dépend beaucoup, si ce n'est essentiellement, du contexte dans lequel apparaît une condamnation. Il n'y a pas de relation directe entre l'infraction, la peine et le fait de vivre une incarcération comme une punition. Bien évidemment, cette assertion ne doit pas inviter à considérer que la prison soit devenue confortable. Mais il apparaît plutôt que si punir demeure utile, alors l'efficacité tient essentiellement dans la capacité à venger, au moins symboliquement, la victime, et dans l'isolement pour une durée définie de l'individu perçu comme nuisible. Or, la victime ne se trouve pas toujours satisfaite de l'issue. Plusieurs auteurs, présentés comme des références

[195] Alvaro Pirès donnait un quatrième modèle de justification des sanctions : la réadaptation. Si celle-ci fait l'objet d'investissements, les moyens alloués demeurent insuffisants et la politique pénitentiaire met davantage l'accent sur des objectifs sécuritaires.
David Garland décrit une *culture du contrôle* (2001) qui se développe aux Etats-Unis et au Royaume-Uni. Elle se caractérise par la priorité donnée à la gestion des risques et à la sécurité, au détriment de la réinsertion et de mesures sociales, et par un intérêt croissant pour le contrôle.

pionnières de l'abolitionnisme pénal, critiquent la manière dont les conflits sont confisqués par l'État (Christie, 1977, Morris, 1998, Hulsman, 1986). La victime se retrouve spectatrice et l'auteur de l'infraction est également libéré, en quelque sorte, du fardeau de la confrontation directe avec la personne lésée (Christie, 1977). La justice pénale se désintéresse partiellement des victimes et se centre sur l'identification de l'auteur et sa punition (Morris, 1998). Si des organisations de défense des victimes se développent, celles-ci restent adossées au système pénal (Ricordeau, 2021) et ne modifient pas la situation particulière que constitue le jugement dans un tribunal.

Par ailleurs, si les évasions sont rares, les personnes condamnées retrouvent, à un moment donné, le monde extérieur, alors marquées par une expérience douloureuse et davantage désaffiliées qu'elles ne l'étaient auparavant. Et si la prison protège la société, elle entretient surtout le mythe de la réhabilitation. En réalité, les causes structurelles d'infractions commises dans un contexte de désaffiliation demeurent et se retrouvent même intensifiées à la sortie. Si le récit, par son caractère téléologique, se termine par des discours de « transformation » et de « réinvention », il est loin d'apporter la preuve que l'institution engendre une réinsertion positive. Ces paroles sont avant tout l'expression d'une création de sens, qui ne peut être comprise qu'au sein d'un contexte plus général. Si les personnes expliquent qu'elles souhaitent changer de mode de vie, rien ne permet d'avancer que s'ouvre la voie de la « désistance ». Bien évidemment, beaucoup d'anciens prisonniers ne remettent plus les pieds derrière les barreaux. Mais cette évolution incombe davantage au parcours lui-même, aux expériences à l'extérieur, plutôt qu'à un effet de l'institution carcérale.

Aussi la critique de Michel Foucault reste-t-elle d'une grande actualité: « Les prisons ne diminuent pas le taux de criminalité » ; « La détention provoque la récidive » ; « La prison ne peut manquer de fabriquer des délinquants » ; « La prison favorise l'organisation d'un milieu de délinquants » ; « Les conditions qui sont faites aux détenus libérés les prédisposent à la récidive » ; « La prison fabrique indirectement des délinquants en faisant tomber dans la misère la famille du détenu » (Foucault, 1975, pp. 309-313). Chercher à faire de la prison un espace de droit c'est oublier que ce dispositif, par nature, est contraire aux droits de l'homme (Cartuyvels, 2002).

IV. Vers de nouvelles recherches…

Cette thèse ouvre d'autres pistes à la fois théoriques et méthodologiques qui n'ont pas pu être explorées au cours de l'investigation. En premier lieu, les parcours de femmes méritent une attention particulière. Il n'a pas été possible d'en rencontrer puisque le terrain a été fermé en raison de la crise sanitaire en 2020. Or, le contrôle pénal reste « sexuellement et socialement différentiel » (Cardi, 2007, p. 6). Ainsi, au 19e siècle, l'hôpital psychiatrique enfermait les femmes déviantes[196] quand la prison confinait les hommes (Ripa, 1986). Les dispositifs pénaux sont davantage réservés aux hommes alors que d'autres ciblent et désignent comme déviants certains comportements féminins. À l'époque contemporaine, diverses institutions contrôlent toujours les déviations féminines dans les sphères publiques et privées (Heidensohn, 1985). Le système pénal ne serait alors qu'un instrument de contrôle parmi d'autres. Les rôles de mère et d'épouse tendent à en conditionner la forme ; lorsqu'elles dérogent aux normes, elles seront encadrées tantôt par des hôpitaux psychiatriques, des mesures légales ou de l'assistance sociale (Hutter, Williams, 1981). Le verdict prononcé par la Justice dépendrait davantage de leur situation familiale ou de leur statut marital. Le fait de se situer en dehors des normes genrées engendrerait des mesures plus restrictives (Carlen, 1988).

Coline Cardi a réalisé un travail d'envergure qui pourrait servir de base à une analyse approfondie des parcours institutionnels de femmes incarcérées. « Dans la perspective où le contrôle social réservé aux femmes s'actualise aux marges du pénal, il faut considérer la prison, non pas comme une institution autonome, voire totale, mais comme le dernier maillon d'une chaîne englobant toute une série de dispositifs qui distribuent de façon différentielle la déviance des hommes et des femmes » (Cardi, 2007, p. 13). La sociologue repère trois types de trajectoires de femmes incarcérées qui manifestent des prises en charge institutionnelles différentes : *1.* La « cliente déviante » qui se rapproche de la « clientèle pénale » masculine classique, connaît une situation de désaffiliation et est incarcérée pour des délits mineurs liés à un mode de vie précaire. Sortie tôt du système scolaire, son quotidien peut être caractérisé par la marginalité (« débrouille », manche, trafics, vols, prostitution, etc.) ; elle occupe rarement des emplois et n'a pas de domicile stable. Certaines ont été prises en charge au cours de leur

[196] Yannick Ripa (1986) montre notamment comment la loi de 1938, qui instaure la création d'un asile dans chaque département, va augmenter considérablement la proportion de femmes internées. Certaines, aucunement malades, se voient justifier leur traitement contraint du fait de leur déviance à l'égard des normes bourgeoises masculines. Un dispositif de placement proche des lettres de cachet permettait le placement par le signalement de la famille et d'un médecin.

enfance et adolescence par des institutions de contrôle socio-éducatif, parfois dans le cadre d'un placement par l'ASE ou la PJJ. Des incarcérations interviennent tôt et se succèdent. Plus tard, elles bénéficient de suivis éducatifs pour leurs enfants et obtiennent par ce biais des places dans des centres maternels ou des logements sociaux. D'autres se retrouvent totalement exclues des dispositifs d'assistance (du fait de leur situation irrégulière ou de l'absence des critères administratifs requis). *2.* La « criminelle conforme » se caractérise à l'inverse par une situation d'intégration familiale, professionnelle et au sein des dispositifs d'assistance. Mais elle reste marquée par une certaine pauvreté. Il s'agit, bien souvent, de la première incarcération, pour un délit grave, engendré par ce qui est décrit comme un « pétage de plombs ». La sphère médicale constitue pour ces femmes un espace de surveillance important, notamment dans le cadre du suivi de leur grossesse ou de leur état psychique. *3.* La « hors cadre/hors genre » est incarcérée pour des faits graves et souvent médiatisés. Issue de classes supérieures, elle dispose d'un capital culturel et d'une position professionnelle élevée (soit légale soit dans l'économie informelle). Elle ne correspond pas aux stéréotypes de genre et n'a pas eu recours aux circuits d'assistance.

Cette description des trajectoires types pourrait alors être prolongée par une recherche sur les trajectoires institutionnelles des femmes. Je suppose que certaines institutions sont plus souvent fréquentées dans ces parcours, alors qu'on les rencontre moins (ou pas) chez les hommes : par exemple, les centres maternels qu'évoque Coline Cardi, les centres d'accueil destinés aux victimes de violences conjugales (que connaissent certaines « criminelles conformes »), ou encore les établissements spécialisés dans la prise en charge de la prostitution. Leurs rapports avec les CAARUD ou les CHRS sont peut-être différents ou répondent à d'autres temporalités.

En second lieu, plusieurs ethnographies d'institutions pourraient être menées. Qu'il s'agisse de la prison, du foyer de la PJJ, du CHRS ou de l'hôpital, des observations prolongées permettraient de comprendre en temps réel la construction d'un sens à l'expérience du placement. J'ai effectivement montré que ce sens dépend du moment où apparaît l'institution. Par ailleurs, une analyse architecturale et organisationnelle aurait une portée heuristique pour questionner la diffusion du dispositif carcéral au sein du monde libre : l'existence de barreaux aux fenêtres dans certains CHRS, la possibilité pour les professionnels d'ouvrir depuis l'extérieur les portes des studios des personnes hébergées (ou patients), les règlements des établissements, les rapports sociaux qui se nouent avec et entre les usagers des structures…

Bibliographie

Abbott, Andrew, 2009, « À propos du concept de Turning Point », in Grossetti, M., *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement*, Paris, La Découverte, pp. 187-201.

Administration Française, 2017, « Fiche pratique : Travail en prison », *Ministère de la justice*.

Akers, Ronald, Hayner, Normann, Gruninger, Werner, 1977, « Prisonization in five countries. Type of prison and inmates characteristics », *Criminology*, vol. 14, n°4, pp. 527-554.

Anderson, Nels, 1993 (1923), *Le Hobo. Sociologie du sans-abri*, Paris, Nathan.

Aranguiz, Marcela, Fecteau, Jean-Marie, 1998, « Le problème historique de la pauvreté extrême et de l'errance à Montréal, depuis la fin du 19e siècle », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 11, n°1, pp. 83-98.

Aranguiz, Marcela, Fecteau, Jean-Marie, 2000, « L'école de la précarité : vagabonds et errants à Montréal au tournant du siècle », in Laberge D. (dir.), *L'errance urbaine*, Sainte-Foy, Multimondes, pp. 11-27.

Arnaud, Amandine, Gardella Édouard, 2009, *Enquête par questionnaire auprès de personnes sans-abri sur les dispositifs d'urgence sociale*, DIHAL/CRF/SSP/FADS, Observatoire du Samusocial de Paris.

Astier, Isabelle, Duvoux, Nicolas (dir.), 2006, *La société biographique : une injonction à vivre dignement*, Paris, L'Harmattan.

Aubusson de Cavarlay, Bruno, 1985, « Hommes, peines et infractions : la légalité de l'inégalité », *L'Année sociologique*, n°35.

Aubusson de Cavarlay, Bruno, Huré, Marie-Sylvie, 1995, *Arrestations, classements, défèrements, jugements. Suivi d'une cohorte d'affaires pénales*, Paris, CESDIP, rapport de recherche.

Audriard, Jacques, 2009, *Un prophète*.

Auvergnon, Philippe, Guillemin, Caroline, 2006, *Le travail pénitentiaire en question. Une approche juridique et comparative*, Paris, La Documentation Française.

Bacher, Jean-Luc, Gagnon, Claudine, 2003, « La criminalité économique », in Le Blanc, M., Ouimet, M., Szabo, D., *Traité de criminologie empirique*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, pp. 73-110.

Bachman, Christian, Coppel, Anne, 1989, *Le dragon domestique : deux siècles de relations étranges entre l'Occident et la drogue*, Paris, Albin Michel.

Baehr, Peter, 2001, « The “iron cage” and the “sell as hard as steel”: Parsons, Weber and the “Stahlhartes Gehause” metaphor in the “Protestant ethic and the spirit of capitalism” », *History and Theory*, n°40, pp. 153-169.

Bailleau, Francis, 1996, *Les jeunes face à la justice pénale. Analyse critique de l'application de l'ordonnance de 1945*, Paris, Syros.

Bailleau, Francis, Milburn, Philip, 2014, « Éduquer les mineurs en milieu carcéral en France. Innovations institutionnelles et tensions professionnelles », *Déviance et Société*, vol. 38, n°2, pp. 133-156.

Bales, William D., Piquero, Alex R., 2012, « Assessing the impact of imprisonment on recidivism », *Journal of Experimental Criminology*, vol.1, n°8, pp. 71-101.

Barak-Glantz, Israel, 1981, « Towards a Conceptual Schema of Prison Management Styles », *The Prison Journal*, vol.61, n°2, pp. 42-61.

Barré, Marie-Danièle, 1986, « 130 années de statistique pénitentiaire en France », *Déviance et société*, vol. 10, n°2, pp. 107-128.

Barré, Marie-Danièle, Tournier, Pierre, 1988, *La mesure du temps carcéral. Observation suivie d'une cohorte d'entrants*, Paris, CESDIP.

Barret-Kriegel, Blandine, 1985, *L'Etat et la démocratie. Rapport à François Mitterrand, Président de la République française*, Paris, La Documentation française.

Barreyre, Jean-Yves, 1992, *Les loubards, une approche anthropologique*, Paris, L'Harmattan.

Barton, Russell, 1959, *Institutional neurosis*, Bristol, John Wright & Sons LTD.

Bauman, Zygmunt A., 2002 (1989), *Modernité et holocauste*, Paris, La Fabrique éditions.

Becker, Howard S., 1985 (1963), *Outsiders : études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié.

Becker, Howard S., 1986, « Biographie et mosaïque scientifique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, L'illusion biographique, vol. 62-63, pp. 105-110

Becker, Howard S., 2002 (1998), *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris, La Découverte.

Bellot Céline, Raffestin, Isabelle, Royer, Marie-Noële, Noël, Véronique, 2005, *Judiciarisation et criminalisation des populations itinérantes à Montréal*, Rapport de recherche pour le Secrétariat National des sans-abri, Gouvernement du Canada, Ottawa.

Bellot, Céline, 2001, *Le monde social et la rue : expériences des jeunes et pratiques d'intervention à Montréal*, Thèse de doctorat en criminologie, Université de Montréal.

Benguigui, Georges, 1997, « Contrainte, négociation et don en prison », *Sociologie du travail*, vol. 97, n°1, pp. 1-17.

Benoist, Yann, 2016, « Tant qu'on a la santé… c'est pire ! », *Anthropologie & Santé. Revue internationale francophone d'anthropologie de la santé*, n°13.

Bentham, Jeremy, 1977, *Le panoptique*, Paris, Belfond.

Bentolila, Alain, Laurent, Jean-Pierre, Mazuet, Philippe, 1997, *La lutte contre l'illettrisme en milieu pénitentiaire*, rapport DAP, Ministère de la Justice.

Bérard, Jean, Chantraine, Gilles, 2008, « La carcéralisation du soin psychiatrique », *Vacarme*, vol. 42, n°1, pp. 91-94.

Bérard, Jean, Chantraine, Gilles, 2007, « panorama carcéral », *Vacarme*, vol. 38, n°1, pp. 52-52.

Berger, Peter L., Luckmann, Thomas, 1996 (1966), *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin.

Bergeron, Henri, 1999, *L'Etat et la toxicomanie. Histoire d'une singularité française*, Paris, PUF.

Berk, Bernard B., 1966, « Organizational goals and inmate organization », *American Journal of Sociology*, vol. 71, n°5, pp. 522-524.

Bertaux, Daniel, 1976, *Histoires de vie – ou récits de pratiques ? Méthodologie de l'approche biographique en sociologie*, rapport CORDES.

Bertaux, Daniel, 2016 (1997), *Le récit de vie*, Paris, Armand Colin.

Bertrand, Marie-Andrée (dir.), 1998, *Prisons pour femmes*, Montréal, Les éditions du Méridien.

Besozzi, Thibaut, 2020, *Idées reçues sur les SDF. Regard sur une réalité complexe*, Paris, Le Cavalier bleu.

Besozzi, Thibaut, Marchal, Hervé, 2022, « Cohabiter avec les sans-abri : registres d'appréhension et formes de cohabitation », *Espaces et sociétés*, vol. 186-187, n°3-4, pp. 155-171.

Bessin, Marc, 2006, « L'urgence au sein de la justice des mineurs : un exemple de la dé-temporalisation de l'intervention sociale », *Sociétés et jeunesse en difficulté* [en ligne], n°1.

Bessin, Marc, Bidart, Claire, Grossetti, Michel, 2010, *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement*, Paris, La Découverte.

Bessin, Marc, Lechien, Marie-Hélène, 2000, *Soignants et malades incarcérés. Conditions, pratiques et usages des soins en prison*, Rapport de recherche, Paris, EHESS.

Beyens, Kristel, 2019, « "Softer but shitter". Les souffrances de l'emprisonnement 2.0 », in Sykes, G. M. (trad. augmentée Kaminski, D., Mary, P.), *La société des captifs. Une étude d'une prison de sécurité maximale*, Bruxelles, Larcier.

Bibal, Dominique, Ménard, Martine, 1985, *L'Architecture pénitentiaire dans les États membres du Conseil de l'Europe (conceptions et réalisations récentes)*, Paris, Ministère de la Justice.

Bibal-Séry, Dominique, 1995, *Prison et droits de l'homme*, Direction de l'Administration pénitentiaire.

Bibard, Daphné, Mucchielli, Laurent, 2019, « Qui sont les adolescents délinquants ? Étude des dossiers de jeunes pris en charge par la Justice à Marseille », *Insaniyat*, n°84-83.

Bier, Bernard, 1996, « À propos d'un entretien avec Khaled Kelkal », *Agora débats/jeunesses*, n°4, pp. 75-78.

Blanc, Alain, 1998, « Décloisonnement et réinsertion : poursuivre l'ouverture », *Les cahiers de la sécurité intérieure*, n°31, pp. 53-78.

Blanchard, Véronique, 2019, « Les enfants enfermés, une histoire sans fin… », *Enfances & Psy*, vol. 3, n°83, pp. 13-21.

Bonnemaison, Gilbert, 1982, « Face à la délinquance : prévention, répression, solidarité ? », *La Documentation Française*.

Bonnet, François, 2006, « De l'analyse économique du crime aux nouvelles criminologies anglo-saxonnes ? », *Déviance et société*, vol. 30, n°2, pp. 137-154.

Bonneville-Baruchel, Emmanuelle, 2016, *Les traumatismes relationnels précoces. Clinique de l'enfant placé*, Toulouse, Érès.

Bony, Lucie, 2014, *De la prison peut-on voir la ville ? Continuum carcéral et socialisation résidentielle*, Thèse de doctorat, Université Paris-Ouest-Nanterre-La-Défense.

Bony, Lucie, 2015, « La prison, une "cité avec des barreaux" ? Continuum socio-spatial par-delà les murs », *Annales de géographie*, vol. 2-3, n°702-703, p. 275-299.

Bony, Lucie, 2019, « Interdictions de séjour. Une analyse de géographie pénale », *Champ pénal/Penal Field* [En ligne], vol. 16.

Bouhnik, Patrica, 1996, « Système de vie et trajectoires des consommateurs d'héroïne en milieu urbain défavorisé », *Communications*, n°62, pp. 241-256.

Bouhnik, Patricia, Touzé, Sylviane 1996, *Héroïne, sida, prison : trajectoires, système de vie et rapport aux risques des usagers d'héroïne incarcérés*, Paris, RESSCOM, ANRS.

Bouillon, Florence, 2009, *Les mondes du squat. Anthropologie d'un habitat précaire*, Paris, PUF.

Bourdieu, Pierre (dir.), 1993, *La misère du monde*, Paris, Seuil.

Bourdieu, Pierre, 1986, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 62-63, pp. 69-72.

Bourgoin, Nicolas, 1993, « Le suicide en milieu carcéral », *Population*, vol. 48, n°3, pp. 609-626.

Bourgoin, Nicolas, 2008, *Les chiffres du crime : statistiques criminelles et contrôle social (France, 1825-2006)*, Paris, L'Harmattan.

Bourgois, Philippe, 2001 (1995), *En quête de respect*, Paris, Gallimard.

Bourgois, Philippe, Schonberg, Jeff, 2005, « Un "apartheid intime". Dimensions ethniques de l'habitus chez les toxicomanes sans-abri de San Francisco », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 5, n°160, pp. 32-44.

Bresson-Broyer, Maryse, 1994, *La construction de l'identité sociale des sans-domicile fixe dans la France contemporaine*, thèse de doctorat, Université Paris 10-Nanterre.

Breviglieri, Marc, 1999, *L'usage et l'habiter. Contribution à une sociologie de la proximité*, Thèse de doctorat en sociologie, EHESS.

Brousse, Cécile, 2006, « Le réseau d'aide aux sans-domicile : un univers segmenté », *Économie et statistique*, n°391-392, pp. 15-34.

Bruneteaux, Patrick, 2016, *Les mondes rêvés de Georges. Fabrications identitaires et alternatives à la domination*, Rennes, PUR.

Bukstel, Lee H., Kilmann, Peter R., 1980, « Psychological effects of imprisonment on confined individuals », *Psychological Bulletin*, vol. 2, n°88, pp. 469-493.

Burawoy, Michael, 1979, *Manufacturing Consent. Changes in the Labor Process under Monopoly Capitalism*, Chicago-London, University of Chicago Press.

Cadiet, Loïc., 2004, *Dictionnaire de la justice*, Paris, PUF.

Cadiot, Juliette, Elie, Marc, 2017, *Histoire du Goulag*, Paris, La Découverte, coll. « Repères ».

Cahu, Etienne, 2017, *Géographie de la justice pénale en France : L'équité à l'épreuve des territoires*, Thèse de doctorat, Normandie Université.

Campéon, Arnaud, 2010, *Des vieillesses en solitude. Trajectoires et expériences de solitude en retraite*, Thèse de doctorat, Université de Lille 3.

Caradec, Vincent, Ertul, Ervet, Melchior, Jean-Philippe, 2019, « Introduction », In, Caradec, V., Ertul, E., Melchior, J-P. (dir.), *Les dynamiques des parcours sociaux*, Rennes, PUR.

Cardi, Coline, 2007, « Le contrôle social réservé aux femmes : entre prison, justice et travail social », *Déviance et Société*, vol. 31, n°1, pp. 3-23.

Cardon, Carole, 2002, « Relations conjugales en situation carcérale », *Ethnologie française*, vol. 32, n°1, pp. 81-88.

Carlen, Pat, 1988, *Women, Crime and Poverty*, Philadelphie, Open University Press.

Carlier, Christian, Cirba, Laurence, 1988, *La lutte contre l'illettrisme en prison : enquête exploratoire conduite dans cinq établissements*, Paris, DAP.

Carré, Jacques, 2016, *La prison des pauvres. L'expérience des workhouses en Angleterre*, Paris, Vendémiaire.

Cartuyvels, Yves, 2002, « Réformer ou supprimer : le dilemme des prisons », in De Schutter, O., Kaminski, D., *L'institution du droit*, Paris, Bruylant, LGDJ, pp. 113-132.

Casadamont, Guy, 1984, « La détention et ses surveillants. Représentations et champ carcéral », Paris, EHESS.

Casadamont, Guy, 1991, « Notes pour une sociologie du rapport surveillant(s)/détenu(s) », *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, n°1, pp. 58-66.

Castel, Robert (dir.), 1998, *Les sorties de la toxicomanie*, Fribourg, Éditions Universitaires Fribourg Suisse.

Castel, Robert, 1983, « De la dangerosité au risque », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 47-48, pp. 119-127.

Castel, Robert, 1990, « Le roman de la désaffiliation, à propos de Tristan et Iseut », *Le débat*, n°61, p. 152-164.

Castel, Robert, 1994, « La dynamique des processus de marginalisation : de la vulnérabilité à la désaffiliation », *Cahiers de recherche sociologique*, n°22, pp. 11-27.

Castel, Robert, 1995, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard.

Castel, Robert, 1997, « L'effritement de la condition salariale », *Sociétés et Représentations*, t.2, n°5, pp. 97-103.

Castel, Robert, 2003*, L'insécurité sociale, qu'est-ce qu'être protégé ?*, Paris, Seuil.

Castel, Robert, 2009, *La montée des incertitudes*, Paris, Seuil.

Castel, Robert, 2011, « Au-delà du salariat ou en deçà de l'emploi ? L'institutionnalisation du précariat », in Paugam, S. (dir.), *Repenser la solidarité*, Paris, PUF, pp. 415-433.

Castel, Robert, Coppel Anne, 1991, « Les contrôles de la toxicomanie », in Ehrenberg, A. (dir.), *Individus sous influence, drogues, alcools, médicaments psychotropes*, Paris, Esprit, pp. 237-256.

Catani, Maurizio, Mazé, Suzanne, 1982, *Tante Suzanne, une histoire de vie sociale*, Paris, Librairie des Méridiens.

Cefaï, Daniel, Gardella, Edouard, *L'urgence sociale en action. Ethnographie du Samusocial de Paris*, Paris, La Découverte.

Cesoni, Maria-Luisa, Kaminski, Dan, 2003, « Introduction », *Déviance et Société*, Les drogues au travail, vol. 27, n°3, pp. 235-242.

Chalvon-Demersay, Sabine, 1992, *Mille premières œuvres. Une lecture sociologique*, Paris, rapport non publié.

Chamboredon, Jean-Claude, 1971, « La délinquance juvénile, essai de construction d'objet », *Revue française de sociologie*, vol. 12, n°3, pp. 335-377.

Chantraine, Gilles, 2006, « La prison post-disciplinaire », *Déviance et Société*, vol. 30, n°3, pp. 273-288.

Chantraine, Gilles, 2009, « Prison et regard sociologique : pour un décentrage de l'analyse critique », *Champ pénal* [en ligne], vol.1.

Chantraine, Gilles, 2012, « Les prisons pour mineurs. Du primat sécuritaire à la concurrence des logiques professionnelles ? », *Les Cahiers de la Justice*, vol. 3, n°3, pp. 153-164.

Chantraine, Gilles, Delcourt, Laura, 2019a, *Favoriser l'accès et le maintien dans le logement des personnes placées sous main de justice*, Rapport de recherche, Les cahiers du logement, FAP.

Chantraine, Gilles, Delcourt, Laura, 2019b, « Expériences de carcéralité », *Tempo Social*, Universidade de São Paulo, vol. 31, n°3, pp. 37-58.

Chantraine, Gilles, Jobard, Fabien, 2004, « trajectoires du contrôle », *Vacarme*, n°29, pp. 138-141.

Charbit, Joël, 2021, *Participation et privation de liberté : un projet paradoxal ? Enquête sur le « droit d'expression collective des personnes détenues »*, Médecine et Hygiène, coll. « Déviance et Société ».

Charest, René, 2003, « Police et prise en charge des personnes itinérantes à Montréal », *Politiques sociales*, n°1-2, pp. 66-77.

Chauvenet, Antoinette, Benguigui, Georges, Orlic, Françoise, 1993, « Les surveillants de prison : le prix de la sécurité », *Revue française de sociologie*, vol. 2, n°34, pp. 345-366.

Chauvenet, Antoinette, Orlic, Françoise, Benguigui, Georges, 1994, *Le monde des surveillants de prison*, Paris, PUF.

Chauvenet, Antoinette, Rostaing, Corinne, Françoise, Orlic, 2008, *La violence carcérale en question*, Paris, PUF.

Chéronnet, Hélène (dir.), 2022, *« Carrières » délinquantes et parcours de jeunes en institutions*, Rapport de recherche ENPJJ, Ministère de la Justice.

Chéronnet, Hélène, 2015, « Performance de l'action publique et carrières de jeunes délinquants », *Sociétés et jeunesse en difficulté*, n°15.

Chéronnet, Hélène, 2019, « L'audience de convocation par officier de police judiciaire dans la justice pénale des mineurs : entre injonction à l'autonomie et menace de l'éthos professionnel », *Champ pénal* [en ligne], n°16.

Chesnais, Jean-Claude, 1976, « Le suicide dans les prisons », *Population*, vol. 31, n°1, p. 73-85.

Chevalier, Louis, 1958, *Classes laborieuses et classes dangereuses pendant la première moitié du 19e siècle*, Paris, Plon.

Chiricos, Theodore G., Delone, Miriam A., 1992, « Labor Surplus and Punishment: A Review and Assessment of Theory and Evidence », *Social Problems*, vol. 39, n°4, pp. 421-446.

Chobeaux, François, 2011, *Les nomades du vide. Des jeunes en errance, de squats en festivals, de gares en lieux d'accueil*, Paris, La Découverte.

Christie, Nils, 1993, *Crime Control as Industry: Towards Gulags, Western Style*, New-York, Routledge.

Christie, Nils, 2021 (trad. 1977), « A qui appartiennent les conflits », in Ricordeau, G. (dir.), *Crimes et Peines. Penser l'abolitionnisme pénal*, Caen, Grevis, pp. 43-82.

Claes, Bart, 2012, *Herstel en detentie. Een Etnografisch onderzoeck in de gevangenis van Leuven Centraal*, Thèse de doctorat, (non publiée), Vrije Universiteit Brussel.

Clemmer, Donald, 1938, « Leadership Phenomena in a Prison Community », *Journal of Criminal Law and Criminology*, n°6, pp. 861-872.

Clemmer, Donald, 1940, *The Prison Community*, New York, Rinehart.

Cloke, Paul, May, Jon, Johnsen, Sarah, 2010, *Swept Up Lives ? Re-envisioning the Homeless City*, Malden, Oxford, Wiley-Blackwell.

Clot, Yves, 2006a, « Introduction », in Le Guillant, L. (dir.), *Le drame humain du travail*, Toulouse, Érès, coll. « Clinique du travail ».

Clot, Yves, 2006b, « Clinique du travail et clinique de l'activité », in Clot, Y., Lhuilier, D., (dir.), « Perspectives en clinique du travail », *Nouvelle revue de psychosociologie*, n°1, pp. 165-177.

Cloward, Richard A., Ohlin Lloyd E., 1960, *Delinquency and Opportunity: A Theory of Delinquent Gangs*, Glencoe, The Free Press.

Cloward, Richard A., Cressey, Donald, Grosser, George, McCleery, Richard, Ohlin, Lloyd E., Sykes, Gresham M., Messinger, Sheldon, 1960, *Theoritical Studies in the Social Organization of the Prison*, New-York, Social Science Research Council, Pamphlet,15.

Cohen, Albert K., 1955, *Delinquent Boys. The Culture of the Gang*, Glencoe, The Free Press.

Cohen, Lawrence E., Felson, Marcus, 1979, « Social change and crime rate trends: a routine activity approach », *American Sociological Review*, vol. 44, pp. 588-608.

Cohen, Stanley, 1985, *Visions of Social Control*, Cambridge, Polity Press.

Cohen, Stanley, Taylor, Laurie, 1972, *Psychological Survival: The Experience of Long Term Emprisonment*, Londres, Penguin.

Coldefy, Magali, Faure, Patricia, Prieto, Nathalie, 2002, « La santé mentale et le suivi psychiatrique des détenus accueillis par les services médico-psychologiques régionaux », *Études et résultats*, n°181.

Colin, Patrick, Klinger, Myriam, 2004, « Vécu carcéral et situation d'illettrisme », *Déviance et Société*, vol. 28, n°1, pp. 33-55.

Colombié, Thierry, 2012, *La French Connection, Les entreprises criminelles en France*, Paris, Editions Non Lieu.

Combessie, Jean-Claude, Gheorghiu, Mihaï, Bouhedjah Salah, 1994, *Étude sur la pauvreté en prison*, Paris, DAP, Sceri.

Combessie, Philippe (dir.), 2006, *Femmes, intégration et prison : analyse des processus d'intégration socioprofessionnelle des femmes sortant de prison en Europe*, Paris, Faire, Édition électronique par l'UQAC.

Combessie, Philippe, 1996, *Prisons des villes et des campagnes. Étude d'écologie sociale*, Paris, Les éditions de l'Atelier.

Combessie, Philippe, 2008, « Paul Fauconnet et l'imputation pénale de la responsabilité : une analyse méconnue mais aujourd'hui pertinente pour peu qu'on la situe dans le contexte adéquat », in *Anamnèse : petite anthologie des auteurs oubliés. Trois figures de l'école durkheimienne*, vol. 3, pp. 221-246.

Combessie, Philippe, 2009, *Sociologie de la prison*, Paris, La Découverte.

Comfort, Megan, 2008, *Doing Time Together: Love and Family in the Shadow of the Prison*, Chicago, University of Chicago Press.

Coppel, Anne, 1997, « Les sorties de la toxicomanie », in Padieu, R., Beaugé F., Choquet, M., Molimard, R., Parquet, P., Stinus, L., *Dépendance et conduites de consommation*, Paris, Les éditions INSERM.

Coppel, Anne, 2002, *Peut-on civiliser les drogues ? De la guerre à la drogue à la réduction des risques*, Paris, La Découverte, coll. « Alternatives sociales ».

Coppel, Anne, 2017, « De la guerre à la drogue à la réduction des risques. Nouvelles régulations de la politique des drogues », *Après-demain*, vol. 44, n°4, pp. 41-43.

Corcuff, Philippe, 1999, « Le collectif au défi du singulier : en partant de l'habitus », in Lahire, B. (dir.), *Le travail sociologique de Pierre Bourdieu. Dettes et critiques*, Paris, La Découverte.

Cormier, Bruno, 1975, *The Watcher and the Watched*, Montréal, Tundra.

Costa-Lascoux, Jacqueline, 1991, « La délinquance des étrangers », in Taguieff, Pierre-André (dir.), *Face au racisme*, t. 2, Paris, La Découverte, pp. 189-196.

Courtney, Mark E., Piliavin, Irving, Grogan-Kaylor, Andrew, Nesmith, Ande, 2001, « Foster Youth Transitions to Adulthood: a Longitudinal View of Youth Leaving Care », *Child Welfare*, vol. 80, n° 6., pp. 685-717.

Coutant, Isabelle, 2005, *Délit de jeunesse : la justice face aux quartiers*, Paris, La Découverte, coll. « Textes à l'appui – Enquêtes de terrain ».

Crewe, Ben, 2009, *The Prisoner Society. Power, Adaptation, and Social Life in and English Prison*, Oxford, Oxford University Press.

Crewe, Ben, 2011, « Depth, weight, tightness: Revisiting the pains of imprisonment », *Punishment and society*, vol. 13, n°5, pp. 509-529.

Crewe, Ben, Levins, Alice, 2020, « The prison as a reinventive institution », *Theoretical Criminology*, vol. 24, n°4, pp. 568-589.

Cunha, Manuela I., 1995, « "Sociabilité," "société", "culture" carcérales », *Terrain*, n°24, pp. 119-132.

Cunha, Manuela I., 1997, « Le temps suspendu. Rythmes et durées dans une prison portugaise », *Terrain*, n°29, pp. 59-68.

Cunha, Manuela I., 2001, « Trajets et dérives autour d'une prison de femmes », *Ethnologie française*, vol. 31, n°1, pp. 81-87.

Cusson, Maurice, 2009, *Prévenir la délinquance*, Paris, PUF.

Daining, Clara, DePanfilis, Diane, 2007, « Resilience of youth in transition from out-of-home care to adulthood », *Children and Youth Services Review*, n° 29, pp. 1158-1178.

Damon, Julien, 1997, « La grande pauvreté », *Informations sociales*, n°60, pp. 94-101.

Damon, Julien, 2002, *La question SDF. Critique d'une action publique*, Paris, PUF.

Davis, Mike, 1998, *City of Quartz: Excavating the Future in Los Angeles*, London, Pimlico.

De Beaurepaire, Christiane, 2012, « La vulnérabilité sociale et psychique des détenus et des sortants de prison », *Revue du MAUSS*, vol. 2, n° 40, pp. 125-146.

De Gaulejac, Vincent, 1987, *La névrose de classe. Trajectoire sociale et conflits d'identité*, Paris, Hommes et groupes.

De Gaulejac, Vincent, 1989, « Honte et pauvreté », *Santé mentale au Québec*, vol. 14, n°2., pp. 128-137.

De Gaulejac, Vincent, 1996, *Les sources de la honte*, Paris, Desclée de Bouwer, coll. « Sociologie clinique ».

De Gaulejac, Vincent, 2013, « Entre l'individu et le sujet, il y a toute une histoire… Pour une approche socio-clinique des récits de vie », *Les Politiques Sociales*, vol. 1, n°1-2, pp. 108-120.

De Larminat, Xavier, 2014a, *Hors des murs. L'exécution des peines en milieu ouvert*, Paris, PUF.

De Larminat, Xavier, 2014b, « Un continuum pénal hybride », *Champ pénal* [en ligne], vol. 11.

De Tocqueville, Alexis, 1934 (1833), *Écrits sur le système pénitentiaire en France et à l'étranger*, Paris, Gallimard.

Declerck, Patrick, 2001, *Les Naufragés : avec les clochards de Paris*, Paris, Plon, coll. « Terre Humaine ».

Decorte, Tom, 2002, « Mécanismes d'autorégulation chez les consommateurs de drogues illégales. Étude ethnographique sur les consommateurs de cocaïne et de crack à Anvers (Belgique) », in Faugeron, C., Kokoreff, M., *Société avec drogues. Enjeux et limites*, Toulouse, Érès.

Delarre, Sébastien, 2012, « Évaluer l'influence des mesures judiciaires sur les sorties de délinquance », in Mohammed, M. (dir.), *Les sorties de délinquance. Théories, méthodes, enquêtes*, Paris, La Découverte, coll. « Recherches ».

Deleuze, Gilles, 1986, *Foucault*, Paris, Les éditions de minuit, coll. « Critique ».

Demailly, Lise, 2011, *Sociologie des troubles mentaux*, Paris, La Découverte.

Deprez, Stanislas, 2015, « Ricoeur et la sociologie », *Revue Philosophique de Louvain*, t.113, n°4, pp. 619-643.

Devresse, Marie-Sophie, 2003, « Justice négociée et usage de drogues. L'éthique de la discussion à l'épreuve du pénal », *Éthique publique*, vol. 5, n°2.

Devresse, Marie-Sophie, 2004, « "Le désert des tartares". Attentes et incertitudes des usagers de drogues dans la justice pénale », in Kaminski, D. (dir.), *Sociologie pénale : système et expérience*, Toulouse, Érès, pp. 133-150.

Devresse, Marie-Sophie, 2012, « Investissement actif de la sanction et extension de la responsabilité. Le cas des peines s'exerçant en milieu ouvert », *Déviance et Société*, vol. 36, n°3, pp. 311-323.

Devresse, Marie-Sophie, 2021, « La pénalité de l'accès : territoires digitaux intimes et extimes des sanctions », *Archives de politique criminelle*, vol. 1, n°43, pp. 165-181.

Diamond, Pamela M., Wang, Eugene W., Holzer III, Charles E., Thomas, Christopher, Cruser, des Anges, 2001, « The Prevalence of Mental Illness in Prison », *Administration and Policy in Mental Health*, vol. 1, n°29, pp. 21-40.

Digneffe, Françoise, 1995, « Problèmes sociaux et représentations du crime et du criminel », in Debuyst, C. et al., *Histoire des savoirs sur le crime et la peine*, vol. 3, Bruxelles, De Boeck & Larcier.

Domenach, Jean-Luc, 1992, *Chine : l'archipel oublié*, Paris, Fayard.

Douglas, Mary, 2005 (1971), *De la souillure. Essai sur les notions de pollution et de tabou*, Paris, La Découverte.

Douillet Anne-Cécile, De Maillard, Jacques, 2008, « Le magistrat, le maire et la sécurité publique : action publique partenariale et dynamiques professionnelles », *Revue française de sociologie*, n°49, pp. 793-818.

Downes, David, 1988, *Contrasts in Tolerance*, Oxford, Clarendon Press.

Du Pouget, Bruno, 1976, *Adolescents de banlieue. Recherche éthologique sur les groupes spontanés de jeunes dans la banlieue de Lyon*, Lyon, Fédérop.

Dubar, Claude, Nicourd, Sandrine, 2017, *Les biographies en sociologie*, Paris, La Découverte, coll. « Repères ».

Dubet, François, 2008 (1987), *La galère : jeunes en survie*, Paris, Points.

Dubet, François, Martuccelli, Danilo, 1998, *Dans quelle société vivons-nous ?*, Paris, Le Seuil.

Dumas, Alexandre, 1995 (1844), *Le Comte de Monte-Cristo*, Paris, Le Livre de Poche.

Duprez, Dominique, Kokoreff, Michel, 2000, *Les mondes de la drogue. Usages et trafics dans les quartiers*, Paris, Odile Jacob.

Duprez, Dominique, Kokoreff, Michel, 1999, « La drogue comme travail », in Faugeron, C., *Les drogues en France*, Genève, Édition Georg, pp. 137-150.

Durand, Corentin, 2014, « Pour une sociologie morale des trajectoires de contrôle. Une lecture de La société punitive », *Materiali Foucaultiani*, vol. 3, n°5-6, pp.283-306.

Durand, Corentin, 2018, « Un bureau derrière les barreaux. Travail relationnel et pouvoir discrétionnaire dans les audiences pénitentiaires », *Sociologie du travail* [en ligne], vol. 60, n°3.

Durkheim, Émile, 1900, « Deux lois de l'évolution pénale », *L'Année sociologique*, vol. 4.

Durkheim, Émile, 1960, *Les formes élémentaires de la vie religieuse. Le système totémique en Australie*, Paris, PUF.

Durkheim, Émile, 1969 (1897), *Le Suicide. Etude de sociologie*, Paris, PUF, coll. « Quadrige ».

Durkheim, Émile, 1981 (1895), *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF, coll. « Quadrige ».

Durkheim, Émile, 1986 (1893), *De la division du travail social*, PUF, coll. « Quadrige ».

Duthé, Géraldine, Hazard, Angélique, Kensey, Annie, 2014, « Suicide des personnes écrouées en France : évolution et facteurs de risque », *Population*, vol. 69, n°4, pp. 7-38.

Ehrel, Catherine, Leguay, Catherine, 1977, *Prisonnières*, Paris, Stock 2.

Ehrenberg, Alain, 2007, « Épistémologie, sociologie, santé publique : tentative de clarification », *Mouvements*, vol. 1, n°49, pp. 89-97.

Ehrenberg, Alain, 2022, « L'institution de l'autonomie ou le nouvel esprit du soin », *Rhizome*, vol. 83, n°2, pp. 12-20.

Elder, Glen H., 1985, *Life Course Dynamics: Trajectories and Transitions*, Ithaca, Cornell University Press.

Elias, Norbert, 1973, *La Civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy.

Esterlé-Hédibel, Maryse, 1997, *La Bande, le risque et l'accident*, Paris, L'Harmattan.

Etzioni, Amitai, 1957, « The Organizational Structure of "Closed" Educational Institutions in Israël », *Harvard Educational Review*, XXVII, p. 115.

Expertise psychiatrique pénale, 2007, *Rapport de la commission d'audition*, Paris, Haute autorité de santé.

Fabiani, Jean-Louis, Soldini, Fabienne, 1995, *Lire en prison : une étude sociologique*, Paris, Centre Pompidou, Bibliothèque publique de l'information.

Faget, Jacques, 2013 (2002), *Sociologie de la délinquance et de la justice pénale*, Toulouse, Érès.

Falissard, Bruno, Loze, Jean-Yves, Gasquet, Isabelle, Duburc, Anne, De Beaurepaire, Christiane, Fagnani, Francis, Rouillon, Frédéric, 2006, « Prevalence of mental disorders in French prisons for men », *BMC Psychiatry*, vol. 6, n°33.

Fassin, Didier, 2015a, *L'ombre du monde. Une anthropologie de la condition carcérale*, Paris, Points.

Fassin, Didier, 2015b, « L'asile et la prison », *Esprit*, n°416, vol. 3-4, pp. 82-95.

Fassin, Didier, 2017, « Portrait de l'ethnographe en critique », in Fassin, D., *L'ombre du monde. Une anthropologie de la condition carcérale*, Paris, Points.

Fauconnet, Paul, 1928, *La responsabilité. Etude de sociologie*, Paris, Alcan. Édition numérique de l'UQAC (Chicoutimi) de 2008.

Faugeron, Claude, 1995, « La dérive pénale », *Esprit*, n°215, vol. 10, pp. 132-144.

Faugeron, Claude, 1996, « Peut-on réduire l'emprise de l'enfermement ? Quelques questions sur la légitimité de la prison », in Tulkens, F., Bosly, H. (dir.), *La justice pénale et l'Europe*, Bruxelles, Bruylant.

Faugeron, Claude, 1996, « Une théorie de la prison est-elle possible ? » in Faugeron, C., Chauvenet, A., Combessie, P., *Approches de la prison*, Paris, De Boeck & Larcier.

Faugeron, Claude, Kokoreff, Michel, 1999, « Les pratiques sociales des drogues : éléments pour une mise en perspective des recherches en France », *Sociétés contemporaines*, n°36, pp. 5-17.

Faugeron, Claude, Le Boulaire, Jean-Michel, 1992, « Prisons, peines de prison et ordre public », *Revue Française de Sociologie*, vol. 33, n°1, pp. 3-32.

Favard, Jean, 1986, *La télévision dans les prisons*, R.S.C.D.P.C., n°4.

Fazel, Seena, Bains, Parveen, Doll, Helen, 2006, « Substance Abuse and Dependence in Prisoners: a systematic review », *Addiction*, vol. 101, n°2, pp. 181-191.

Fazel, Seena, Danesh, John, 2002, « Serious mental disorder in 23 000 prisoners: a systematic review of 62 surveys », *The Lancet*, vol. 359, n°9306, pp. 545-550.

Feeley, Malcolm M., Simon, Jonathan, 1992, « The New Penology: Notes on the Emerging Strategy of Corrections and its Implications », *Criminology*, vol. 30, n°4, pp. 449-474.

Fernandes Pereira, Patrice, Simon, Catherine, 2017, « Consommations de substances psycho-actives en milieu carcéral : étude qualitative rétrospective », *Psychotropes*, vol. 23, n°2, pp. 35-56.

Fernandez, Fabrice, 2005, « L'engagement émotionnel durant l'enquête sociologique : retour sur une observation "anonyme" auprès d'ex-usagers de drogues », *Carnets de bord de la recherche en sciences humaines*, n°9, pp. 78-87.

Fernandez, Fabrice, 2010, *Emprises. Drogues, errance, prison : figures d'une expérience totale*, Bruxelles, Larcier.

Fernandez, Fabrice, 2018, « La totalisation de l'expérience. Emprises et résistances au cœur des mondes marginalisés », in Roy, S., Namian, D., Grimard, C., *Innommables, inclassables, ingouvernables. Aux frontières du social*, Presses Universitaires du Québec.

Ferri, Enrico, 1905 (1896), *La sociologie criminelle*, Paris, Alcan.

Fillieule, Renaud, 2001, *Sociologie de la délinquance*, Paris, PUF.

Fontaine, Astrid, 2006, *Double vie. Les drogues et le travail*, Paris, Seuil, coll. « Les empêcheurs de penser en rond ».

Foucault, Michel, 1972, *Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Gallimard.

Foucault, Michel, 1975, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard.

Foucault, Michel, 1984, « Des espaces autres », *Architecture, mouvement, continuité*, n°5.

Fourquer, François, 1994, « L'espace/temps de la prospective », *Espaces et sociétés*, Les nouveaux territoires de la prospective, n°74-75, pp. 165-188.

Franssen, Abraham, 2011, « La responsabilisation à travers la contractualisation ou comment faire porter à l'individu la responsabilité de ses actes », *Journal du droit des jeunes*, n°306, pp. 15-21.

Franssen, Abraham, 2017, « Le sujet au cœur de la nouvelle question sociale », *La revue nouvelle*, vol. 117, n°12, pp. 10-51.

Franz, Lucile, 2022, *Modes de régulation de la marginalité dans le canton de Vaud : entre*

politiques sociales et politiques sécuritaires, Thèse de doctorat en sciences sociales, Université de Lausanne.

Frechon, Isabelle, 2001, « Être placées à l'adolescence… et après ? Témoignages et devenirs de jeunes filles ayant vécu au foyer "le Caligo" », CNFE-PJJ, *Études et Recherches*, n° 4.

Frechon, Isabelle, 2005, « Chapitre 2 : la mise en cohérence des données chiffrées en matière d'enfance en danger », Oned, Paris, *La documentation française*, Premier rapport annuel au Parlement et au Gouvernement de l'observatoire national de l'enfance en danger, pp. 36-54.

Frechon, Isabelle, Breugnot, Pascale, Marquet, Lucy, 2017, « La fin du parcours en protection de l'enfance. Lorsque le passé dessine l'avenir », *7eme rencontre nationale des professionnels des MECS*.

Freeman, Sinead, Seymour, Mairead, 2010, « "Just Waiting": The Nature and Effect of Uncertainty on Young People in Remand Custody in Ireland », *Youth Justice*, vol. 10, n°2, pp. 126-142.

Froment, Jean-Charles, 1996, « Le pouvoir souverain, la peine et le corps. Eléments pour une philosophie pénale de la surveillance électronique », *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, n°2, vol. 37, pp. 1-44.

Gaboriau, Patrick, 1993, *Clochard : l'univers d'un groupe de sans-abri parisiens*, Paris, Julliard.

Gagnon, John, 1999, « Les usages explicites et implicites de la perspective des scripts dans les recherches sur la sexualité », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°128, pp. 73-79.

Gaillard, Arnaud, 2009, *Sexualité et prison. Désirs affectifs et désirs sous contrainte*, Paris, Max Mil.

Galdwell, Morris G., 1956, « Group Dynamics in the Prison Community », *Journal of Criminal Law and Criminology*, vol. 46, n°4.

Garabedian, Peter G., 1963, « Social roles and processes of socialization in the prison community », *Social Problems*, vol. 11, n°2, pp. 140-152.

Garapon, Antoine, 2010, *Bien juger. Essai sur le rituel judiciaire*, Paris, Odile Jacob.

Gardella, Edouard, Arnaud, Amandine, 2018, *Le sans-abrisme comme épreuves d'habiter. Caractériser statistiquement et expliquer qualitativement le non-recours aux hébergements sociaux*, Rapport de recherche, Observatoire du Samusocial du Paris, Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale.

Garland, David, 1990, *Punishment and Modern Society: A Study in Social Theory*, Oxford, Oxford University Press.

Garland, David, 2001, *The Culture of Control: Crime and Social Order in Contemporary Society*, Oxford, Oxford University Press.

Garland, David, 2010, « Le processus de civilisation et la peine capitale aux États-Unis », *Vingtième Siècle. Revue d'Histoire*, t 2, n°106, pp. 193-208.

Garrity, Donald R., 1961, « The Prison as a Rehabilitation Agency », in Cressey, D. (dir.), *The Prison: Studies in Institutional Organization and Change*, New-York, Holt, Rinehart and Winston, pp. 372-373

Genard, Jean-Louis, Roca Escoda, Marta, 2010 « "La « rupture épistémologique" du chercheur au prix de la trahison des acteurs ? Les tensions entre postures "objectivante" et "participante" dans l'enquête sociologique », *Éthique publique*, vol. 12, n°1, pp. 139-163.

Geremek, Bronislaw, 1987, *La potence ou la pitié : l'Europe et les pauvres du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Gallimard.

Gibson, Mel, 2004, *La passion du Christ*, Quinta.

Giddens, Anthony, 1991, *Modernity and Self-Identity: Self and Society on the Late Modern Age*, Stanford, Stanford University Press.

Gill, Nick, Conlon, Deirdre, Moran, Dominique, Burridge, Andrew, 2018, « Carceral circuitry: New directions in carceral geography », *Progress in Human Geography*, vol. 42, n°2, pp. 183-204.

Girard, René, 1982, *Le Bouc émissaire*, Paris, Le Livre de Poche.

Girola, Claudia, 1996, « Rencontrer des personnes sans-abri. Une anthropologie réflexive ? », *Politix*, vol. 9, n° 34, pp. 87-98.

Girola, Claudia, 2007, *De l'homme liminaire à la personne sociale. La lutte quotidienne des sans-abri*, Thèse de doctorat d'anthropologie, EHESS.

Glosser, George H., 1960, « External Setting and Internal Relations in the Prison », *Theoretical Studies in the Social Organization of the Prison*, New-York, Social Science Research Council, Pamphlet, n°15, pp. 133-134.

Godefroy, Thierry, Laffargue, Bernard, 1992, « Pauvreté, crime et prison », *Regards sur l'actualité*, n°194, pp. 23-32.

Godefroy, Thierry, Laffargue, Bernard, 1993, *Les coûts du crime en France. Les dépenses de sécurité*, Cesdip, Études et données pénales, n°66.

Goffman, Erving, 1968 (trad. 1961), *Asiles : études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Minuit.

Gondard, Eric, 2017, « La temporalité toxicomane : du discours à l'identité sociale », *Sociétés*, vol. 138, n°4, pp. 41-52.

Gottfredson, Michael R., Hirshi, Travis, 1990, *A General Theory of Crime*, Stanford, Stanford University Press.

Gouldner, Alvin, 1960, « The Norm of Reciprocity », *American Sociological Review*, vol. 25, n° 2, pp. 161-178.

Gourmelon, Nathalie, Bailleau, Francis, Milburn, Philip, 2012, *Les Établissements privatifs de liberté pour mineurs : entre logiques institutionnelles et pratiques professionnelles. Une comparaison entre Établissements Pénitentiaires pour Mineurs (EPM), Quartiers Mineurs en maison d'arrêt (QM) et Centres Éducatifs Fermés (CEF)*, Rapport de recherche, CESDIP, Études et Données Pénales.

Grinbou, Azzedine, Kokoreff, Michel, 2019, *Le vieux. Biographie d'un voyou*, Paris, Amsterdam.

Gruev, Radoslav, 2013, *Construction de l'acteur « ennemi » et institution concentrationnaire*, Thèse de doctorat, Paris Descartes.

Grusky, Oscar, 1959, « Organizational goals and the behavior of informal leaders », *American Journal of Sociology*, vol. 65, n°1, pp. 59-67.

Guenfoud, Karima, 2003, *Le « Business » : organisation et vie familiale. Recherche sur l'installation dans l'illégalité*, thèse de sociologie, Université Paris 7.

Guenfoud, Karima, 2006, « Les situations précaires dans le cadre du "business" », in Cours-Salies, P., *Le bas de l'échelle. La construction sociale des situations subalternes*, Toulouse, Érès, pp. 123-136.

Gueslin, André, 2013, *D'ailleurs et de nulle part. Mendiants vagabonds, clochards, SDF en France depuis le Moyen-Âge*, Paris, Fayard.

Guilbaud, Fabrice, 2008, « 1. Quand le travail libère les hommes. Remarques sur la subjectivité des travailleurs détenus », in Linhart, D. (dir.), *Pourquoi travaillons-nous ?*, Toulouse, Érès, pp. 35-67.

Guilbaud, Fabrice, 2010, « Working in prison: time as experienced by inmate-workers », *Revue française de sociologie*, vol. 51, n°5, pp. 41-68.

Guillain, Christine, Scohier, Claire, 2000, « La gestion pénale d'une cohorte de dossiers stupéfiants. Les résultats disparates d'une justice dite alternative », in Van Campenhoudt, L., Cartuyvels, Y., Digneffe, F., Kaminski, D., Mary, P., Rea, A. (dir.), *Réponses à l'insécurité. Des discours aux pratiques*, Bruxelles, Labor, coll « La Noria ».

Guillonneau, Maud, 2002, « Suicides en détention et infractions pénales », *Cahiers de démographie pénitentiaire et criminologique*, n°12.

Halbwachs, Maurice, 1950, *La mémoire collective*, Paris, PUF.

Hale, Chris, 1989, « Economy, punishment and imprisonment », *Contemporary Crises*, n°13, pp. 327-349.

Halifax, Juliette, 2022, « Chapitre 1 : Mise en perspective des parcours : une approche quantitative », in Chéronnet, H. (dir.), 2022, *« Carrières » délinquantes et parcours de jeunes en institutions*, Rapport de recherche ENPJJ, Ministère de la Justice, pp. 137-151.

Harcourt, Bernard, 2007, « The Mentally Ill, Behind Bars », *The New York Times*, sect. Opinion.

Hayner, Norman S., Ash, Elie, 1939, « The Prisoner Community as a Social Group », *American Sociological Review*, vol. 4.

Hazard, Angélique, 2008, « Baisse du suicide en prison depuis 2002 », *Cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques*, n°22.

Heidensohn, Frances, 1985, *Women and Crime*, New-York, New-York University Press.

Heinich, Nathalie, 2010, « Pour en finir avec l'"illusion biographique" », *L'Homme*, n° 195-196, pp. 421-430.

Herpin, Nicolas, 1977, *L'application de la loi : deux poids, deux mesures,* Paris, Seuil.

Herzog-Evans, Martine, 2000, *L'intimité du détenu et de ses proches en droit comparé*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques juridiques ».

Hirschman, Albert O., 1970, *Exit, voice, loyalty. Responses to Decline in Firms, Organizations and States*, Cambridge, Harvard University Press.

Hirshi, Travis, 1969, *Causes of Delinquency*, Berkeley, University of California Press.

Hobbes, Thomas, 2000 (1651), *Léviathan*, Paris, Folio.

Houchon, Guy, 1969, « Ricerca sulle strutture sociali penitenziare e sulla cultura carceraria », *Quaderni di Criminologia*, vol. 11, n°3, pp. 271-294.

Hughes, Everett C., 1945, « Dilemmas and contradictions of status », *American Journal of Sociology*, vol. 50, n°5, pp. 353-359.

Hughes, Everett C., 1996, *Le regard sociologique : essais choisis*, Textes rassemblés par Jean-Michel Chapoulie, Paris, EHESS.

Hugo, Victor, 1995 (1834), *Claude Gueux*, Paris, Le Livre de Poche.

Hugo, Victor, 2014 (1862), *Les Misérables*, Paris, Le Livre de Poche.

Hulsman, Louk, 2021 (trad. 1986), « La criminologie critique et le concept de crime », in Ricordeau, G. (dir.), *Crimes et Peines. Penser l'abolitionnisme pénal*, Caen, Grevis, pp. 95-135.

Hutter, Bridget M., Williams, Gillian (dir.), 1981, *Controlling Women: The Normal and the Deviant*, London, Croom Helm.

Hyest, Jean-Jacques, Cabanel, Guy-Pierre, 2000, *Rapport de la commission d'enquête sur les conditions de détention dans les établissements pénitentiaires en France*, Sénat.

Irwin, John, 1970, *The Felon*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall.

Irwin, John, Cressey, Donald R., 1962, « Thieves, Convicts and the Inmate Culture », *Social Problems*, vol. 10, n°2, pp. 142-155.

Israël, Liora, 1999, « Les mises en scène d'une justice quotidienne », *Droit et société*, n°42-43, pp. 393-419.

Jacobs, James B., 1974, « Street gangs beyond bars », *Social Problems*, vol. 21, n°3, pp. 395-409.

Jacobs, James B., 1977, *Stateville : The Penitentiary in Mass Society*, Chicago, University of Chicago Press.

Jacobs, James B., 1992, *Death and Life of Great American Cities*, Londres, Vintage Books.

Jamet, Ludovic, 2021, *La prévention des ruptures de parcours pour les jeunes bénéficiant de mesures de protection de l'enfance : des motifs et facteurs de rupture à l'élaboration de stratégies d'action*, Rapport de recherche, ONPE.

Jamoulle, Pascale, 2000, *Drogues de rue. Récits et styles de vie*, Bruxelles, De Boeck supérieur.

Jamoulle, Pascale, Panunzi-Roger, Nadia, 2001, « Enquête de terrain auprès d'usagers de drogues », *Psychotropes*, vol. 7, n°3-4, pp. 31-48.

Jaspart, Alice, Françoise, Clémence, 2011, « Du juge de la jeunesse de l'IPPJ : quelles pratiques de responsabilisation ? », *Journal du droit des jeunes*, n°306, pp. 22-29.

Jauffret-Roustide, Marie (dir.), 2004, « Les drogues », *Approche sociologique, politique et économique*, Paris, La Documentation française.

Jauffret-Roustide, Marie, 2000, « La réduction des risques : enjeux autour d'une mobilisation collective », *Mana. Revue de sociologie et d'anthropologie*, Caen, Presses Universitaires de Caen, n°8, pp. 161-188.

Jauffret-Roustide, Marie, Debrus, Marie, 2023, « Co-production des savoirs sur l'usage de drogues et réduction des injustices épistémiques », *Déviance et Société*, vol. 47, n°1, pp. 3-34.

Jauffret-Roustide, Marie, Le Strat, Yann, Couturier, Elisabeth, Thierry, Damien, Rondy, Marc, Quaglia, Martine, Razafandratsima, Nicolas, Emmanuelli, Julien, Guibert, Gaëlle, Barin, Francis, Desenclos, Jean-Claude, 2009, « A cross-sectional study among drug-users : Estimates of HCV prevalence and highlight on practical and statistical aspects in the design », *BMC Infectious Diseases*, vol. 9, n°113.

Jean, Jean-Pierre, 1995, « L'inflation carcérale », *Esprit*, vol. 215, pp. 117-131.

Jean, Jean-Pierre, 1996, *Groupe de travail sur la lutte contre l'introduction de drogues en prison et sur l'amélioration de la prise en charge des toxicomanes incarcérés*, Ministère de la justice.

Joël-Lauf, Myriam, 2009, « L'intimité des femmes incarcérées : une expérience de terrain », *Ethnologie française*, vol. 39, n°3, pp. 547, 556.

Joël-Lauf, Myriam, 2013, « Coûts et bénéfices de l'homosexualité dans les prisons de femmes », *Ethnologie française*, vol. 43, n°3, pp. 469-476.

Jones, Clarke, 2014, « Are Prisons Really Schools for Terrorism ? Challenging the Rhetoric on Prison Radicalization », *Punishment and Society*, vol. 16, n°1, pp. 74-103.

Jong-Gierveld (de), Jenny, 1971, « Social isolation and the image of the unmarried », *Sociologia Neerlandica*, vol.7, n°1, pp. 1-14.

Jouve, Élodie, Pichon, Pascale, 2015, « Le chez-soi, le soi, le soin. L'expérience limite des personnes sans domicile fixe comme modèle de compréhension de la vulnérabilité sanitaire », *Les Annales de la recherche urbaine*, n°110, pp. 46-55

Kaminski, Marek, Gibbons, Don C., 1994, « Prison subculture in Poland », *Crime and Delinquency*, vol. 40, n°1, pp. 105-119.

Kant, Immanuel, 1997, *Leçons d'éthique*, Paris, La livre de Poche.

Kaufmann, Jean-Claude, 1995, « Les cadres sociaux du sentiment de solitude », *Sciences sociales et santé*, vol.13, n°1, pp. 123-136.

Khosrokhavar, Farhad, 2014, *Radicalisation*, Paris, MSH, coll. « Interventions ».

Khosrokhavar, Farhad, 2015, « Nouveau paradigme de la radicalisation en prison », *Cahiers de la sécurité et de la justice*, n°30, p. 12.

Khosrokhavar, Farhad, 2016, *Prisons en France. Violence, radicalisation, déshumanisation… Quand surveillants et détenus parlent*, Paris, Robert Laffont.

King, Roy, McDermott, Kathleen, 1995, *The State of Our Prisons*, Oxford, Clarendon Press.

Kokoreff, Michel, 2000, « Faire du business dans les quartiers. Eléments sur les transformations socio-historiques de l'économie des stupéfiants en milieux populaires. Le cas du département des Hauts-De-Seine », *Déviance et Société*, vol. 24, n°4, pp. 403-423.

Kokoreff, Michel, 2003, *La force des quartiers. De la délinquance à l'engagement politique*, Paris, Payot.

Kokoreff, Michel, 2004, « Les trajectoires recomposées, ou le pénal entre mises en scène et zones d'ombre », Kaminski, D., Kokoreff, M. (dir.), *Sociologie pénale : système et expérience*, Toulouse, Érès, pp. 107-131.

Kokoreff, Michel, 2010, *La drogue est-elle un problème ? Usages, trafics et politiques publiques*, Paris, Petite Bibliothèque Payot

Korn, Richard, 1968, « Mathiesen, Thomas. "The Defences of the Weak"», *American Sociological Review*, vol. 33, n°4, p. 1005.

Kozlowski, Guillermo, Scheer, David, 2015, « Haren, le futur village pénitentiaire », *La Revue nouvelle*, n°6, pp. 39-46.

Laberge Danièle, Landreville, Pierre, 1990, « Justice pénale et criminalisation des problèmes sociaux », in Dumont, F., Langlois, S., Martin, Y., *Traité des problèmes sociaux*, Laval, Presses de l'Université de Laval, pp. 1053-1056

Laberge Danielle, Landreville Pierre, Morin Daphné, Casavant Lyne, 2000, « Une convergence : parcours d'emprisonnement, parcours d'itinérance », in Laberge D. (dir.), *L'errance urbaine*, Sainte-Foy, Multimondes, pp. 253-272.

Laberge, Danielle, 1991, « Les recherches sur les femmes criminalisée : questions actuelles et nouvelles questions de la recherche », *Annales Internationales de Criminologie*, vol. 29, n°1-2, pp. 21-40.

Laberge, Danielle, 1997, *Marginaux et marginalité. Les États-Unis aux XVIIIe et XIXe siècles*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales ».

Lacassagne, Alexandre, 1892, « Les sentiments primordiaux des criminels », *Actes du congrès d'anthropologie criminelle de Bruxelles*, Bruxelles, F. Hayez, pp. 239-240.

Lacroix, Isabelle, Chaïeb, Sarra, Dietrich-Ragon, Pascale, Frechon, Isabelle, 2021, *Violence sous protection. Expériences et parcours des jeunes récemment sortis de placement*, Paris, INED, Documents de travail, n°263.

Lagrange, Hugues, 2002, « Les délinquances des jeunes », in Mucchielli, L., Robert, P. (dir.) *Crime et sécurité. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte.

Lalive d'Epinay, Christian, 2012, « Les parcours de vie au temps de la globalisation. Un examen du "paradigme du parcours de vie" », in Caradec, V., Ertul, S., Melchior, J-P. (dir.), *Les Dynamiques des parcours sociaux*, Rennes, PUR, pp. 21-29.

Lamb, Harry R., Weinberger, Linda E., 1998, « Persons with severe mental illness in jails and prisons: a review », *Psychiatric Services*, vol. 49, n°4, pp. 483-492.

Lancelevée, Camille, 2014, « Soigner ou punir, dilemmes européens », *La Lettre du Psychiatre*, vol. 6, n°10.

Lancelevée, Camille, 2016, *Quand la prison prend soin : enquête sur les pratiques professionnelles de santé mentale en milieu carcéral en France et en Allemagne*, Thèse de doctorat en sociologie, EHESS.

Landreville, Pierre, Laberge, Danièle, Morin, Daphné, 1998, « La criminalisation et l'incarcération des personnes itinérantes », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 11, n°1, pp. 69–81.

Lanzarini, Corinne, 1998, *Un autre monde : situations extrêmes et tactiques de survie des sous-prolétaires à la rue*, Thèse de doctorat en sociologie, Paris 8.

Lascoumes, Pierre, 1977, *Prévention et contrôle social, les contradictions du travail social*, Paris, Masson, coll. « Déviance et Société ».

Lascoumes, Pierre, 1986, *Les affaires ou l'art de l'ombre. Les délinquances économiques et financières et leur contrôle*, Paris, Le Centurion.

Laval, Christian, 2016, « Le destin de l'institution dans les sciences sociales », *Revue du MAUSS*, vol. 2, n°48, pp. 275-292.

Layani, Fanny, 2019, « Ce que la guerre fait aux prisons. L'impact de la guerre d'indépendance algérienne sur les prisons de métropole », *Criminocorpus* [en ligne], n°13.

Le Caisne, Léonore, 2000, *Prison. Une ethnologue en centrale*, Paris, Odile Jacob.

Le Caisne, Léonore, 2004, « L'économie des valeurs distinction et classement en milieu carcéral », *L'Année sociologique*, vol. 54, n°2, pp. 511-537.

Le Goaziou, Véronique, Mucchielli, Laurent, 2009, *La violence des jeunes en question*, Nîmes, Champ social.

Le Peron, Martine, 1984, « Le double-enfermement des femmes détenues », *Hommes et libertés – Journal de la Ligue des droits de l'homme*, n°33, pp. 22-25.

Léauté, Jacques, 1968 (1900), *Les prisons*, Que sais-je ?, Paris, PUF.

Lebrun, Jean-Pierre, 1997 « Le consentement éclairé n'existe pas », *Ethica Clinica*, n°6, pp. 4-7.

Lemire, Guy, 1990, *Anatomie de la prison*, Montréal, PUM, coll. « Economica ».

Lepoutre, David, 1997, *Cœur de banlieue, codes, rites et langages*, Paris, Odile Jacob.

Lesage de la Haye, Jacques, 1978, *La Guillotine du sexe. La vie affective et sexuelle des prisonniers*, Ivry-sur-Seine, Les éditions de l'Atelier.

Lesselier, Claudie, 1982, *Les femmes et la prison, 1820-1939*, Thèse de doctorat en Histoire, Université Paris 5.

Lewis, Oscar, 1963 (1961), *Les enfants de Sanchez. Autobiographie d'une famille mexicaine*, Paris, Gallimard.

Lindesmith, Alfred R., 1968, *Addiction and Opiates*, Londres, Routledge.

Linhart, Danièle, 2008, « Introduction. Que fait le travail aux salariés ? Que font les salariés du travail ? Point de vue sociologique sur la subjectivité au travail », in Linhart, D. (dir.), *Pourquoi travaillons-nous ?*, Toulouse, Érès, pp. 7-33.

Lion, Gaspard, 2014, « En quête de chez-soi. Le Bois de Vincennes, un espace habitable ? », *Annales de géographie*, vol. 697, n° 3, pp. 956-981.

Lion, Gaspard, 2012, *Des hommes, des bois. Déboires et débrouilles. Ethnographie des habitants du bois de Vincennes*, Dossier d'étude n° 159, Paris, Caf.

Loch, Dietmar, 1995, « Moi, Khaled Kelkal », *Le Monde*.

Lombardo, Lucien X., 1981*, Guards emprisoned, correctional officers at work*, Amsterdam, Elsevier.

Lombroso, Cesare, 1887 (1876), *L'homme criminel. Étude anthropologique et médico-légale*, Paris, Alcan.

Lucas, Claude, 1995, *Suerte. L'exclusion volontaire*, Paris, Plon, coll. « Terre Humaine ».

Ludovic, Jamet, 2012, « La discordance des temporalités dans la justice des mineurs », *La nouvelle revue du travail* [en ligne], n°1.

Maes, Louis Théo, 1949, « Thorsten Sellin. Pionnering in Penology. The Amsterdam houses of correction in the Sixteenth and Seventeenth Centuries », *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 27, n°1-2, pp. 272-274.

Mahi, Lara, 2015, « Une sanitarisation du pénal ? La mobilisation de la maladie dans des procès pénaux », *Revue française de sociologie*, vol. 56, n°4, pp. 697-733.

Malochet, Guillaume, 2007, « Des femmes dans la maison des hommes. L'exemple des surveillantes de prison », *Travail, genre et sociétés*, vol.1, n°17, pp. 105-121.

Manière-Haesebaert, Julie, Sahajian, Frederic, Lamothe, Patrice, Fabry, Jacques, 2008, « Caractéristiques des personnes alcoolodépendantes incarcérées en maison d'arrêt », *Revue d'épidémiologie et de santé publique*, vol. 56, n°3, pp. 189-195.

Marchetti, Anne-Marie, 1997, *Pauvretés en prison*, Toulouse, Érès, coll. « Trajets ».

Marchetti, Anne-Marie, 2005, « Fabriques de misère », *Revue Quart-Monde*, n°193.

Marchetti, Anne-Marie, 2014 (2001), *Perpétuités. Le temps infini des longues peines*, Paris, Plon.

Marlière, Eric, 2005, *Jeunes de cité*, Paris, L'Harmattan.

Marpsat, Maryse, Firdion, Jean-Marie, 1996, « Devenir sans-domicile : ni fatalité, ni hasard », *Population et sociétés*, INED, n°313.

Marpsat, Maryse, Frechon, Isabelle, 2016, « Placement dans l'enfance et précarité de la situation de logement », *Économie et statistique*, n°488-489, pp. 37-68.

Marpsat, Maryse, Quaglia, Martine, Razafindratsima, Nicolas (dir.), 2002, *Étude des marges de l'enquête de l'INSEE 2001* : *le cas des personnes sans domicile n'utilisant pas les services d'hébergement et de restauration*, rapport pour l'Observatoire National de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Martin, Tomas M., Chantraine, Gilles, 2018, *Prison breaks. Towards a sociology of escape*, London, Palgrave Macmillan.

Martuccelli, Danilo, 2018, « Les matrices narratives du sujet contemporain », *Le sujet dans la cité*, vol. 2, n°9, pp. 19-29.

Maruna, Shadd, Wilson, Louise, Curran, Kathryn, 2006, « Why God is often found behind bars: Prison conversions and the crisis of self-narrative », *Research in Human Development*, vol. 2-3, n°3, pp. 161-184.

Mary, France-Line, 1998, « Les femmes et le contrôle pénal en France : quelques données récentes », *Déviance et société*, vol. 22, n°3, pp. 289-318.

Mathiesen, Thomas, 1965, *The Defences of the Weak. A Sociological Study of a Norwegian Correctional Institution*, Londres, Tavistock.

Matza, David, 1964, *Delinquency and Drift*, New-York, Wiley.

Mauger, Gérard, 1984, « L'apparition et la diffusion de la consommation de drogues en France (1975-1980). Éléments pour une analyse sociologique », *Contradictions*, n°40-41, pp. 131-148.

Mauger, Gérard, 2009, *Sociologie de la délinquance juvénile*, Paris, La Découverte.

Mauger, Gérard, Fossé-Poliak, Claude, 1981, « La politique des bandes », *Politix*, n°14.

Mauss, Marcel, 2013a (1934), « Chapitre premier. Notion de technique du corps », *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », pp. 363-372.

Mauss, Marcel, 2013b (1950), *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF, coll. « Quadrige ».

McCollum Feeley, Francis, 1996, « L'internement des américano-japonais pendant la Seconde Guerre Mondiale », *Revue Française d'Études Américaines*, n°70, pp. 63-71.

McCrokle, Lloyd W., Korn, Richard, 1954, « Re-socialization within walls », *The Annuals of the American Academy of Political and Social Sciences*, n°293, pp. 88-98.

McNeill, Fergus, Schinkel, Marguerite, 2017, « Prisons and desistance », in Jewkes, Y., Bennett, J., Crewe, B. (dir.), *The Handbook on Prisons*, London, Routledge.

Melossi, Dario, 1992, « L'hégémonie et les vocabulaires de la motivation punitive : la gestion discursive des crises sociales », *Criminologie*, t. 2, n°25, pp. 93-114.

Memmi, Dominique, 2001, « 10. Sonder les âmes ou radiographier les corps ? La régulation sociale du "désir d'enfant" », in Iacub, M., Jouannet, P. (dir.), *Juger la vie. Les choix médicaux en matière de procréation*, Paris, La Découverte, pp. 150-180.

Memmi, Dominique, 2003, *Faire vivre et laisser mourir : Le gouvernement contemporain de la naissance et de la mort*, Paris, La Découverte.

Mercier, Lucie, 2019, « Sens. (sense, meaning, direction, feeling – sentido, significado, dirección, sensación) », Vandevelde-Rougale, A. (dir.), *Dictionnaire de sociologie clinique*, Toulouse, Érès, pp. 576-578.

Merton, Robert K., 1938, « Social Structure and anomie », *American Sociological Review*, vol. 3, n°5, pp. 672-682.

Meslé, France, Vallin, Jacques, 1981, « La population des établissements psychiatriques : évolution de la morbidité ou changement de stratégie médicale », *Population*, t. 36, n°6, pp. 1035-1068.

Mesrine, Jacques, 2009, *L'instinct de mort*, Paris, Pocket.

Milburn, Philip, 2009, *Quelle justice pour les mineurs ? Entre enfance menacée et adolescence menaçante*, Toulouse, Érès, coll. « Trajets ».

Milburn, Philip, 2010, « La justice des mineurs française. De la pédagogie de la responsabilisation au traitement par la sanction », *Educaçao, sociedad, culturas*, n°30, pp. 11-21.

Milhaud, Olivier, 2017, *Séparer et punir. Une géographie des prisons françaises*, Paris, CNRS éditions.

Miller, Walter B., 1958, « Lower Class Culture as a Generating Milieu of Gang Delinquency », *Journal of Social Issues*, n°14, pp. 5-19.

Milly, Bruno, 2001, *Soigner en prison*, PUF.

Min Park, Jung, Metraux, Stephen, Culhane, Dennis P., 2005, « Childhood Out-of-home Placement and Dynamics of Public Shelter Utilization Among Young Homeless Adults », *Children and Youth Services Review*, n° 27, pp. 533-546.

Ministère de la Justice, 1981, *Humaniser et moderniser*, Rapport du Ministère.

Ministère de la justice, 2023, « Le travail en prison », *Direction de l'information légale et administrative*. En ligne sur : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14153.

Ministère de la Justice, 2023, *Statistiques des établissements et des personnes écrouées en France (mai 2023)*, DAP.

Mitchell, Don, 1997, « The Annihilation of Space by Law: The Roots and Implications of Anti-Homeless in the United States », *Antipode*, n° 29, pp. 304-335.

Mohammed, Marwan, 2007, *Les bandes : familles de substitution ? La place des familles dans la formation des bandes de jeunes*, thèse de doctorat de sociologie, Guyancourt, Université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines.

Mohammed, Marwan, 2012, « Schémas de sortie de bande : de l'usure de la rue à l'ouverture sociale », in Mohammed, M. (dir.), *Les sorties de délinquance. Théories, méthodes, enquêtes*, Paris, La Découverte, coll. « Recherches ».

Mohammed, Marwan, Mucchielli, Laurent, 2007, *Les bandes de jeunes. Des "blousons noirs" à nos jours*, Paris, La Découverte.

Moignard, Benjamin, 2006, *De l'école à la rue : la construction et la structuration des conduites et des pratiques déviantes et délinquantes des adolescents dans et autour de l'école dans les quartiers populaires : une étude comparative entre la France et le Brésil*, thèse, Bordeaux, Université Bordeaux II.

Monod, Jean, 1968, *Les Barjots. Essai d'ethnologie des bandes de jeunes*, Paris, Julliard.

Moran, Dominique, 2015, *Carceral Geography : Spaces and Practices of Incarceration*, Farnham, Routledge.

Moran, Dominique, Gill, Nick, Conlon, Deirdre, 2013, *Carceral Spaces : Mobility and Agency in Imprisonment and Migrant Detention*, Farnham, Ashgate.

Moreau de Bellain, Louis, Guillou, Jacques, 1995, *Les sans domicile : un phénomène d'errance*, Paris, L'Harmattan.

Morelle, Marie, 2015, « La prison, la police et le quartier. Gouvernement urbain et illégalismes populaires à Yaoundé », *Annales de géographie*, vol. 2-3, n°702-703, pp. 300-322.

Morelle, Marie, 2017, « La fabrique des territoires policiers. Des pratiques professionnelles en débat dans une commune francilienne », *Droit et société*, n°97, pp. 469-484.

Morris, Ruth, 2021 (trad. 1998), « Deux types de victimes : répondre à leurs besoins », in Ricordeau, G. (dir.), *Crimes et Peines. Penser l'abolitionnisme pénal*, Caen, Grevis, pp. 151-164.

Morris, Terrence, Morris, Pauline, 1963, *Pentonville. A Sociological study of English prison*, Londres, Routledge & Kegan Paul.

Mosse, George L., 1978, *Toward the Final Solution: A history of European Racism*, Londres, Dent & Son.

Moulin, Pierre, 2007, « La construction de la sexualité chez les professionnels de santé et du travail social ou la normalisation des conduites profanes », *Nouvelle revue de psychosociologie*, vol. 4, n°2, pp. 59-88.

Mouquet, Marie-Claude, 2005, « La santé des personnes entrées en prison en 2003 », *Drees étude et résultats*, n°386.

Mucchielli, Laurent, 1998, « Clochards et sans-abri : actualité de l'œuvre d'Alexandre Vexliard », *Revue Française de Sociologie*, n°39, pp. 105-138.

Mucchielli, Laurent, 2018 (2014), *Sociologie de la délinquance*, Paris, Armand Colin.

Muniglia, Virginie, 2015, *Devenir adulte quand le soutien familial fait défaut : sociologie d'une jeunesse vulnérable*, Thèse de doctorat en sociologie, Paris, EHESS.

Nagin, Daniel S., Cullen, Francis T., Jonson, Cheryl L., 2009, « Imprisonment and reoffending », in Tonry, M. (dir.), *Imprisonment and Reoffending (from Crime and Justice: A Review of Research)*, vol. 38, Chicago, University of Chicago Press, pp. 115-200.

Novek, Eleanor, 2005, « "Heaven, hell, and here": Understanding the Impact of Incarceration through a Prison Newspaper », *Critical Studies in Mass Communication*, vol. 4, n°22, pp. 281-301.

O'Malley, Pat, 2004, «The Uncertain Promise of Risk », *The Australian and New Zealand Journal of Criminology*, vol. 37, n°3, pp. 323-343.

Ogien, Albert, 1989, *Le raisonnement psychiatrique*, Paris, Méridiens Klincksieck.

Ogien, Albert, 1995, *Sociologie de la déviance*, Paris, PUF, coll « Quadrige ».

Ogien, Albert, 1999, *Sociologie de la déviance*, Paris, Armand Colin.

OIP, 2023 « Surpopulation carcérale : le ministère de la Justice affiche des taux d'occupation largement sous-estimés », *Observatoire international des prisons*, section française.

Ollivon, Franck, 2020, « Aménager la peine, penser son territoire : les territorialités du droit et les peines de probation en France », *Annales de géographie*, vol. 733-734, n°3-4, pp. 156-178.

Ollivon, Franck, Milhaud, Olivier, 2020a, « The carceral archipelago is not that vast », *Carceral Geography Conference*, Bruxelles, Belgium.

Ollivon, Franck, Milhaud, Olivier, 2020b, « Confinés mais pas prisonniers ! », *Prison insider*.

Ottaviani, Didier, 2003, « Foucault – Deleuze : de la discipline au contrôle », in Da Silva, E., *Lectures de Michel Foucault. Volume 2*, Paris, ENS, pp. 59-73.

Parazelli, Michel, Bourbonnais, Mathieu, 2017, « L'empowerment en travail social. Perspectives, enseignements et limites », *Sciences & Actions Sociales*, vol. 6, n°1, pp. 23-52.

Parent, Colette, 1992, « Au-delà du silence : les productions féministes sur la "criminalité" et criminalisation des femmes », *Déviance et société*, vol. 16, n°3, pp. 297-328.

Passeron, Jean-Claude, 1989, « Biographie, flux, itinéraires, trajectoires », *Revue française de sociologie*, vol. 31, pp. 3-22.

Paugam, Serge, 2008, *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, PUF, coll. « Quadrige ».

Payet, Jean-Paul, Giuliani, Frédérique, Laforgue, Denis (dir.), 2008, *La voix des acteurs faibles. De l'indignité à la reconnaissance*, Rennes, PUR, coll. « Le sens social ».

Pédron, Pierre, 1993, *La prison sous Vichy*, Ivry-sur-Seine, Éditions de l'Atelier.

Perrot, Michèle, 1979, « Dans la France de la Belle-Epoque, les Apaches, premières bandes de jeunes », in Collectif, *Les marginaux et les exclus dans l'histoire*, Paris, UGE, pp. 389-407.

Petit, Jacques-Guy (dir.), 1984, *La prison, le Bagne et l'Histoire*, Genève, Librairie des Méridiens, coll. « Déviance et Société ».

Petit, Jacques-Guy, 2002, « La justice en France, 1789-1939. Une étatisation modèle ? », *Crime History and Societies*, vol. 6, n°1, pp. 85-104.

Petit, Jacques-Guy, Castan, Nicole, Faugeron, Claude, Pierre, Michel et Zysberg, André, 1991, *Histoire des galères, bagnes et prisons. XIII-XXe siècles. Introduction à l'histoire pénale de la France*, Toulouse, Bibliothèque Historique Privat.

Pichon, Pascale, 2007, *Vivre dans la rue. Sociologie des sans domicile fixe*, Paris, Aux lieux d'être.

Pichon, Pascale, 1996, « Survivre la nuit et le jour. La préservation de soi face au circuit de l'assistance », *Politix*, n°34, vol. 9, p. 164-179.

Pichon, Pascale, Jouve, Elodie, Choppin, Katia, Grand, David, 2010, *Sortir de la rue : les conditions de l'accès au chez soi*, rapport pour la DGCS.

Pierre, Michel, 2006, « Le siècle des bagnes coloniaux (1852 – 1953) », *Criminocorpus*, Los presidios coloniales.

Pirès, Alvaro, 2008, « La formation de la rationalité pénale moderne », in Debuyst, C., Digneffe, F., Labadie, J-M., Pirès, A., *Histoire des savoirs sur le crime et la peine*, vol. 3 Bruxelles, De Boeck & Larcier.

Pirès, Alvaro, Landreville, Pierre, 1985, « Les recherches sur les sentences et le culte de la loi », *L'Année sociologique*, vol. 35, pp. 83-113.

Platek, Monika, 1990, « Prison subculture in Poland », *International Journal of the Sociology of Law*, vol. 18, pp. 459-472.

Poirier, Alain, 2003, « Le suicide en prison : statistiques, commentaires, questions », *Information psychiatrique*, vol. 79, n°4, pp. 335-346.

Pollak, Michaël, 1986, « Le témoignage (avec Nathalie Heinich) », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°62-63, pp. 3-29.

Pollak, Michaël, 1990, *L'expérience concentrationnaire. Essai sur le maintien de l'identité sociale*, Paris, Metailié.

Potin, Emilie, 2013, « Les déplacés : des enfants placés qui ne trouvent pas de place », Toulouse, *Érès*, vol. 3, n°119, pp. 46-53.

Pratt, John, 2002, *Punishment and Civilization: Penal Tolerance and Intolerance in Modern Society*, Londres, Sage.

Prébin, Elise, 2006, « Mémoire des camps américains. L'exemple japonais », *Ateliers*, n°30, pp. 251-282.

Preble, Edward, Casey, John J., 1998 (1969), « Taking care of business: the heroin user's life in the street », *The International Journal of the Addictions*, n°4-1.

Raffestin, Isabelle, 2020, « Les conceptions de l'injustice des personnes itinérantes montréalaises judiciarisées », *Sciences & Actions Sociales*, vol. 13, n°1, pp. 108-122.

Rambourg, Cécile, 2009, « L'assignation identitaire des unités de visites familiales, *Déviance et Société*, vol. 33, n°1, pp. 51-67.

Ramognino, Nicole, 2009, « Pratique de la recherche sociologique et éthique », *Cahiers de recherche sociologique*, n°48.

Raoult, Sacha, Harcourt, Bernard, 2017, « The Mirror Image of Asylums and Prisons: A Study of Institutionalization Trends in France (1850–2010) », *Punishment & Society*, vol. 19, n° 2, pp. 155-179.

Razac, Olivier, 2001, « L'illusion des peines alternatives », Roubaix, Insite

Razac, Olivier, 2013, « La matérialité de la surveillance électronique », *Déviance et Société*, vol. 37, n°3, pp. 389-403.

Reimer, Hans, 1937, « Socialization in the Prison Community », *Proceedings of the American Prison Association*, pp. 151-155

Renahy, Nicolas, 2006, « "C'est comme ça que t'attrapes la haine". Un fils d'ouvrier rural témoigne de ses années de petite délinquance », *Mouvements*, vol. 2, n°44, pp. 108-114.

Renneville Marc, 2003, *Crime et folie : deux siècles d'enquêtes médicales et judiciaires*, Paris, Fayard.

Renouard, Jean-Marie, 2000, *As du volant et chauffard. Sociologie de la circulation routière*, Paris, L'Harmattan.

Rhodes, Lorna A., 2004, *Total Confinement : madness and reason in the maximum security prison*, Berkeley, University of California Press.

Richard, Gaston, 1900, « Les crises sociales et la criminalité », L'Année sociologique, n°3, pp. 15-42.

Ricoeur, Paul, 1990, *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil.

Ricordeau, Gwenola (dir.), 2021, *Crimes et Peines. Penser l'abolitionnisme pénal*, Caen, Grevis.

Ricordeau, Gwenola, 2008, « Les prisonniers ont-ils (encore) une sexualité ? », *Le Sociographe*, vol. 27, n°3, pp. 32-42.

Riemer, Hans., 1937, « Socialization in the Prison Community », *Proceedings of the American Prison Association*, pp. 151-155.

Ripa, Yannick, 1986, *La ronde des folles. Femmes, folie et enfermement au XIXe siècle*, Paris, Aubier.

Robert, Luc, 2018, *Maxing out in prison. A study of pre-release long-term prisoners*, Thèse de doctorat (non publiée), KULeuven.

Robert, Philippe, Faugeron, Claude, 1980, *Les forces cachées de la justice*, Paris, Le Centurion.

Robert, Philippe, 1966, *Les bandes d'adolescents*, Paris, Éditions Ouvrières.

Robert, Philippe, 1973, « La sociologie entre une criminologie du passage à l'acte et une criminologie de la réaction sociale », *L'Année sociologique*, pp. 441-504.

Robert, Philippe, Aubusson de Cavarlay, Bruno, Pottier, Marie-Lys, Tournier, Pierre, 1994, *Les comptes du crime*, Paris, L'Harmattan.

Robert, Philippe, Lascoumes, Pierre, 1974, *Les Bandes d'adolescents. Une théorie de la ségrégation*, Paris, Éditions ouvrières.

Robert, Philippe, Tournier, Pierre, 1991, *Étrangers et délinquances. Les chiffres du débat*, Paris, L'Harmattan.

Rodriguez, Jacques, 2014, «"Partir, c'est mourir un peu". Réflexions sociohistoriques sur la mobilité et l'errance », *Pensée plurielle*, n°35, pp. 21-32.

Rosa, Hartmut, 2013, *Accélération. Une critique sociale du temps*, Paris, La Découverte, coll. « Sciences humaines et sociales ».

Rostaing, Corinne, 1997, *La relation carcérale. Identités et rapports sociaux dans les prisons de femmes*, Paris, PUF, coll. « Le lien social »

Rostaing, Corinne, 2006, « La compréhension sociologique de l'expérience carcérale », *Revue européenne des sciences sociales*, vol. XLIV, n°135, pp. 39-43.

Rostaing, Corinne, 2012, « Une approche sociologie du monde carcéral », *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, vol. 59, n°3, pp. 45-56.

Rostaing, Corinne, 2021, *Une institution dégradante, la prison*, Paris, Gallimard.

Rouillon, Frédéric, Duburq, Anne, Fagnagni, Anne, Falissard, Bruno, 2004, *Étude épidémiologique sur la santé mentale des personnes détenues en prison*, Paris, INSERM, étude DGS.

Roux, Sébastien, 2012, « La discipline des sentiments dans la justice des mineurs », *Revue française de sociologie*, vol. 4, n°53, pp. 719-742.

Rowland, Howard, 1939, « Segregated Communities and Mental Health », in Moulton, F-R. (dir.), *Mental Health Publication of the American Association for the Advancement of Science*, n°9.

Rusche, Georg, Kirchheimer, Otto, 1994 (trad. 1972), *Peine et structure sociale. Histoire et « Théorie critique » du régime pénal*, Paris, Les éditions du cerf.

Ryckebusch, Olivier, 2017, *Les hôpitaux généraux du Nord au siècle des Lumières (1737-1789)*, Lille, Septentrion.

Sahlins, Marsall, 1968, « Philosophie politique de l'Essai sur le don », *L'Homme*, vol. 8, n° 4, pp. 5-17.

Salas, Denis, 1997, « La délinquance d'exclusion », *Les cahiers de la sécurité intérieure*, n°29, pp. 61-76.

Salas, Denis, Prieur, Cécile, 1998, « La délinquance d'"exclusion" impose une redéfinition des missions de l'État », *Le Monde*. En ligne sur : https://www.lemonde.fr/archives/article/1998/06/09/la-delinquance-d-exclusion-impose-une-redefinition-des-missions-de-l-etat_3673428_1819218.html.

Salize, Joachim H., 2007, « Mentally Disordered Persons in European Prison Systems. Needs, Programmes and Outcomes », *Central Institute of Mental Health*, Mannheim, European Commission.

Salle, Grégory, 2003, « Situation(s) carcérale(s) en Allemagne : prison et politique », *Déviance et Société*, vol. 27, n°4, pp. 389-411.

Salle, Grégory, 2012, « De la prison dans la ville à la prison-ville. Métamorphose et contradictions d'une assimilation », *Politix*, vol. 97, n°1, pp. 75-98.

Salle, Grégory, 2016, « Théorie des champs, prison et pénalité. Vers la construction du "champ pénitentiaire" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, t. 3, n°213, pp. 4-16.

Sallée, Nicolas, 2014a, « Si loin, si proches de la prison : les centres éducatifs fermés pour jeunes délinquants », *Revue française de pédagogie*, n°189, pp. 67-76.

Sallée, Nicolas, 2014b, « Les mineurs délinquants sous éducation contrainte. Responsabilisation, discipline et retour de l'utopie républicaine dans la justice des mineurs française », *Déviance et Société*, vol. 38, n°1, pp. 77-102.

Sallée, Nicolas, 2016, *Éduquer sous contrainte. Une sociologie de la justice des mineurs*, Paris, EHESS, coll. « Cas de figure ».

Sampson, Robert J., Laub, John H., 2005, « A life-course view of the development of crime », *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 602, n°1, pp. 12-45.

Sannier, Olivier, Verfaillie, Florent, Lavielle, Dorothée, 2012, « Réduction des risques et usages de drogues en détention : une stratégie sanitaire déficitaire et inefficiente », *Press Med*.

Santelli, Emmanuelle, 2019, « L'analyse des parcours. Saisir la multidimensionalité du social pour penser l'action sociale », *Sociologie*, vol. 10, n°2, pp. 153-171.

Sauvadet, Thomas, 2007, « 6. Equipes, bandes, classes d'âges : la vie juvénile de cité et de rue sous forme de poupées russes », in Mohammed, M., Mucchielli, L., *Les bandes de jeunes. Des « blousons noirs » à nos jours*, Paris, La Découverte, pp. 123-144.

Scheer, David, 2014, « La prison de murs troués… Essai d'analyse d'une micro-architecture carcérale de l'embrasure », *Champ pénal* [en ligne], vol. 11.

Schlegel, Vianney, 2015, « Les usages de drogues dans les marges du travail : le cas de sans-abri lillois », *Psychotropes*, vol. 21, n°1, pp. 97-111.

Schlegel, Vianney, 2017, « Pauvres, déviants, malades. Travail d'inférence et catégorisations professionnelles dans la régulation de l'accès à l'hébergement des personnes sans-domicile », *Terrains & Travaux*, n°30, pp. 185-207.

Schnapper, Bernard, 1991, « La récidive, une obsession créatrice depuis le 19e siècle », *Voies nouvelles en histoire du droit*, Paris, PUF, pp. 313-351.

Schrag, Clarence, 1944, *Social types in a prison community*, Master Thesis, University of Washington.

Schrag, Clarence, 1954, « Leadership among prison inmate », *American Sociological Review*, n°19, pp. 37-42.

Schrag, Clarence, 1961, « Some foundations for a theory of correction », in Cressey, D., *The prison: studies in international organization and change*, New-York, Holt, Rinehart and Winston, pp. 309-357.

Schwartz, Olivier, 1990a, « Le baroque des biographies », *Cahiers de philosophie*, n°10, pp. 173-183.

Schwartz, Olivier, 1990b, *Le Monde privé des ouvriers. Hommes et femmes du Nord*, Paris, PUF.

Sellin, Thorsten, 1944, *Pioneering in Penology. The Amsterdam houses of correction in the Sixteenth and Seventeenth Centuries*, Philadelphia University of Pennsylvania Press, vol.8.

Sellin, Thorsten, 1976, *Slavery and the Penal System*, New-York, Elsevier.

Sellin, Thorsten, 1984 (1938), *Conflits de culture et criminalité*, Paris, Pédone.

Selling, Lowell S., 1931, « The Pseudo Family », *American Journal of Sociology*, vol. 37, n°2, pp. 247-253.

Seyler, Monique, 1985, *La consommation dans les établissements pénitentiaires : de la survie à la parole retrouvée*, Paris, CESDIP, coll. « Déviance et contrôle social ».

Shaw, Cliffor R., Mckay, Henry D., 1962 (1942), *Juvenile Delinquency and Urban Areas. A Study of Rates of Delinquency in Relation to Differential Characteristics of Local Communities in American Cities*, Chicago, The University of Chicago Press.

Shirley, Roy, Roch, Hurtubise, 2007, *L'itinérance en question*, Québec, Presses de l'Université de Québec.

Shute, Richard, Howitt, Dennis, 1990, « Unravelling paradoxes in loneliness : Research and elements of a social theory of loneliness», *Social Behaviour*, vol. 5, n°3, pp. 169-184.

Simmat-Durand, Laurence, Vellut, Natacha, Jauffret-Roustide, Marie, Michel, Laurent, Mougel, Sarra, Lejeune, Claude, Planche, Maëlle, 2013, « Trajectoires de femmes en sortie des addictions : quelle place pour les grossesses ? », *Psychotropes*, n°19, pp. 35-60.

Simmel, Georg, 2018 (1998), *Les pauvres*, Paris, PUF.

Simon, Alice, 2023, *Les effets de l'enfermement sur les mineurs détenus*, Synthèse, DPJJ, Ministère de la Justice.

Solini, Laurent, 2022, « Déplacé jusqu'à être oublié », in Solini, L., Yeghicheyan, J., Mennesson, C., *Les déplacés. Portraits de parcours de jeunes sous main de justice*, Nîmes, Champ social, pp. 147-198.

Solini, Laurent, Basson, Jean-Charles, 2012, « Entre ouverture et fermeture des espaces carcéraux. Les usages sociaux de l'architecture en établissement pénitentiaire pour mineurs », in Dieu, F., Mbanzoulou, P. (dir.), *L'Architecture carcérale : des mots et des murs*, Toulouse, Privat, pp. 111-115.

Solini, Laurent, Mennesson, Christine, 2022, « Les déplacements de justice par les portraits de parcours », in Solini, L., Yeghicheyan, J., Mennesson, C., *Les déplacés. Portraits de parcours de jeunes sous main de justice*, Nîmes, Champ social, pp. 11-33.

Solini, Laurent, Scheer, David, Yechicheyan, Jennifer, 2016, « "Une fenêtre ouverte sur l'extérieur" ? Écologie de deux espaces carcéraux », *Sociologie* [en ligne], vol. 7, n°3.

Soljenitsyne, Alexandre, 1973, *L'Archipel du Goulag*, Paris, Fayard.

Soulez, Guillaume, 1996, « Khaled Kelkal : La troisième image », *Esprit*, vol.3, n°219, pp. 164-166.

Spierenburg, Pieter, 1984, *The Spectacle of Suffering. Executions and the Evolution of Repression: From a Preindustrial Metropolis to the European Experience*, Cambridge, Cambridge University Press.

Stankoff, Sylvie, Dhérot, Jean, 2001, *Rapport de la mission santé-justice sur la réduction des risques de transmission du VIH et des hépatites virales en milieu carcéral*, Ministère de la justice, Direction de l'Administration pénitentiaire, Ministère délégué à la santé, Direction générale de la santé.

Stastny, Charles, Tyrnauer, Gabrielle, 1982, *Who rules the joint ?*, Lexington, Lexington Books.

Street, David, Vinter, Robert D., Perrow, Charles, 1966, *Organization For Treatment: a comparative study of institutions for delinquents*, New-York, The Free Press.

Sutherland, Edwin, 1924, *Principles of Criminology*, Philadelphie, J-P Lippincott.

Sutherland, Edwin, 1937, « The Professional Thief », *Journal of Criminal Law and Criminology (1931 – 1951)*, vol. 28, n°2, pp. 161-163.

Sutherland, Edwin, 1940, « White collar criminality », *American Sociological Review*, vol. 5, n°1, pp. 1-12.

Sykes, Gresham M., 1956, « The Corruption of Authority and Rehabilitation », *Social Forces*, vol. 34, n° 3, pp. 257-262.

Sykes, Gresham M., Matza, David, 1957, « Techniques of neutralization: a theory of delinquency », *American Sociological Review*, vol. 22.

Sykes, Gresham M., 1958 (2007), *The Society of Captives. A Study of a Maximum Security Prison*, Princeton, Princeton Classic Editions.

Sykes, Gresham M., Messinger, Sheldon, 1970 (1960), « The inmate social code », in Johnson, N., Savitz, L., Wolfgang, M. E. (Eds), *The Sociology of Punishment and Correction*, New-York, John Wiley and Sons, pp. 401-408.

Tafferant, Nasser, 2007, *Le Bizness. Une économie souterraine*, Paris, PUF.

Tarde, Gabriel, 1890, *La criminalité comparée*, Paris, Alcan.

Tarrius, Alain, Missaoui, Lamia, 1998, *Héroïne et cocaïne de Barcelone à Perpignan : des économies souterraines ethniques de survie à la généralisation des trafics transfrontaliers de proximité*, Paris, OFDT.

Thévenot, Laurent, 1994, « Le régime de familiarité. Des choses en personne », *Genèses*, vol. 17, pp. 72-101

Thomas, Charles W., 1975, « Theoretical Perspectives on Alienation in the Prison Society. An Empirical Test », *The Pacific Sociological Review*, vol. 18, n°4, pp. 483-499.

Thomas, Charles W., 1977, « Theoretical Perspectives on Prisonization: A Comparison of the Importation and Deprivation Models », *Journal of Criminal Law and Criminology*, vol. 68, n°1, pp. 135-145.

Thomas, James E., 1972, *The English prison officer since 1850. A study of conflict*, London, Routledge and Kegan Paul.

Thomas, William, Znaniecki, Florian, 1998 (1918-1920), *Le Paysan polonais en Europe et en Amérique. Récit de vie d'un migrant*, Paris, Nathan.

Thrasher, Frederic M., 1927, *The Gang. A Study of 1313 Gangs in Chicago*, Chicago, The University of Chicago Press.

Thrasher, Frederic M., 1933, « Juvenile delinquency and crime prevention », *Journal of Educational Sociology*, vol. 6, n°8, pp. 500-509.

Toch, Hans, 1977, *Living in Prison. The Ecology of Survival*, New-York, The Free Press.

Todts, Sven, Glibert, Philippe, Van Malderen, Sara, 2008, « Usage de drogues dans les prisons belges : monitoring des risques sanitaires », *Service public fédéral justice*.

Touraut, Caroline, 2012, *La famille à l'épreuve de la prison*, Paris, PUF.

Tournier, Michel, 2018, *Journal extime*, Paris, Gallimard.

Tournier, Pierre-Victor, 1996, « La prison à la lumière des nombres », *Lignes*, vol. 1, n°27, pp. 128-141.

Tournier, Pierre-Victor, 2000, « Prisons d'Europe, inflation carcérale et surpeuplement », *Questions pénales*, CESDIP, t. 2, n°13.

Tournier, Pierre-Victor, 2004, « Mosaïque pénitentiaire : une topologie mouvante », *Actualité juridique. Pénal*, Dalloz, n°9, pp. 333-334.

Tournier, Pierre-Victor, 2011, *Dictionnaire de démographie pénale. Des outils pour arpenter le champ pénal*, Paris, L'Harmattan.

Trautmann, Catherine, 1989, *Lutte contre la toxicomanie et le trafic de stupéfiants*, Paris, La Documentation Française.

Truc, Gérôme, 2005, « Une désillusion narrative ? De Bourdieu à Ricoeur en sociologie », *Tracés*, n°8. En ligne sur : http://journals.openedition.org/traces/2173.

Vacheret, Marion, 2002, « Relations sociales en milieu carcéral. Une étude des pénitenciers canadiens », *Déviance et Société*, vol. 26, n°1, pp. 83-104.

Vacheret, Marion, Lemire, Guy, 2007, *Anatomie de la prison contemporaine*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

Van De Steene, Steven, Knight, Victoria, 2017, « Digital transformation for prisons: Developing a needs-based strategy », *Probation Journal*, vol. 64, n°3, pp. 256-268.

Van de Velde, Cécile, 2011, « La fabrique des solitudes », in Rosanvallon P. (dir.), *Refaire société*, Paris, Seuil, coll. « La République des Idées », pp.27-37.

Van Gennep, Arnold, 2011 (1909), *Les rites de passage*, Paris, Picard.

Van Ginneken, Esther F. J. C., 2016, « Making sense of imprisonment: Narratives of posttraumatic growth among female prisoners », *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, vol. 2, n°60, pp. 208-227.

Vanhooren, Siebrecht, Leijssen, Mia, Dezutter, Jessie, 2018, « Coping Strategies and post-traumatic growth in prison », *The Prison Journal*, vol. 2, n°98, pp. 123-142.

Vanhouche, An-Sofie, 2017, *Prison Cuisines in Europe. A comparative study of prison food systems in Belgium, Tilburg and Denmark*, Thèse de doctorat en criminology, Vrije Universiteit Brussel, University of Southern Denmark.

Vanhouche, An-Sofie, 2022, *Prison Food. Identity, Meaning, Practices, and Symbolism in European Prisons*, Londres, Palgrave.

Vanneste, Charlotte, 1996, « L'évasion quantifiée », in Faugeron, C., Chauvenet, A., Combessie, P., *Les chiffres des prisons. Des logiques économiques à leur traduction pénale*, Paris, L'Harmattan.

Vanneste, Charlotte, 2001, *Les chiffres des prisons. Des logiques économiques à leur traduction pénale*, Paris, L'Harmattan.

Vasseur, Véronique, 2001, *Médecin chef à la prison de la Santé*, Paris, Le Livre de Poche.

Vaughan, Barry, 2000, « The Civilizing Process and the Janus-Face of Modern Punishment », *Theoretical Criminology*, t. 1, n°4, pp. 71-92.

Verger, Pierre, Rotily, Michel, Prudhomme, Johanne, Bird, Sheila, 2003, « High Mortality Rates Among Inmates During the Year Following Their Discharge from a French Prison », *Journal of Forensic Sciences*, vol. 48, n°3.

Vexliard, Alexandre, 1957, *Le clochard. Étude de psychologie sociale*, Paris, Desclée de Brouwer.

Vidal, Dominique, 1998, *La politique au quartier. Rapports sociaux et citoyenneté à Recife*, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme.

Vidal, Dominique, 2009, « L'histoire qu'on raconte, l'histoire qu'on se raconte. Narration de soi et construction identitaire chez les travailleuses domestiques de Rio de Janeiro », *Autrepart*, vol. 51, n°3, pp. 99-115.

Wacquant, Loïc, 1999, *Les prisons de la misère*, Paris, Raisons d'agir.

Wacquant, Loïc, 2001, « Deadly Symbiosis : When Ghetto and Prison Meet and Mesh », *Punishment & Society*, vol. 3, n°1, pp. 95-134.

Wacquant, Loïc, 2002, *Punir les pauvres. Le nouveau gouvernement de l'insécurité sociale*, Marseilles, Agone.

Wang, Jackie, 2019, *Capitalisme carcéral*, Paris, Éditions Divergences, coll. « Cybernétique ».

Watzlawick, Paul, 1988, « La mouche et la bouteille à mouches », in Watzlawick, P., *L'invention de la réalité. Contributions au constructivisme*, Paris, Seuil, pp. 269-276.

Weber, Max, 1930, *The Protestant Ethic and the Spirit of Capitalism*, (trad. Talcott Parsons), London, Allen & Unwin.

Weber, Max, 1965 (1922), *Essais sur la théorie de la science*, (trad. partielle, Julien Freund), Paris, Plon.

Welzer-Lang, Daniel, Mathieu, Lilian, Faure, Michaël, 1996, *Sexualités et violences en prison : ces abus qu'on dit sexuels*, Lyon, Aléas, OIP.

Wheeler, Stanton, 1961, « Socialization in correctional communities », *American Sociological Review*, vol. 26, n°5, pp. 697-712.

Whitman, James, 2003, *Harsh Justice: Criminal Punishment and the Widening Gap between America and Europe*, New-York, Oxford University Press.

Whyte, William F., 1995 (1943), *Street Corner Society. La structure sociale d'un quartier latino-américain*, Paris, La Découverte.

Williams, Ryan, Liebling, Alison, 2023, « Do Prisons Cause Radicalization ? Order, Leadership, Political Charge and Violence in Two Maximum Security Prisons », *The British Journal of Criminology*, vol. 63, n°1, pp. 97-114.

Wilson, James Q., Kelling, Georges L., 1982, « Broken windows. The police and neighbourhood safety », *Atlantic Monthly*, n° 249, p. 29-38.

Wirth, Louis, 1928, *Le ghetto*, Grenoble, Champ urbain.

Wyler, William, 1959, *Ben Hur*, MGM.

X, Malcom, Haley, Alex, 1993, *L'autobiographie de Malcom X*, Paris, Pocket.

Yaouancq, Françoise, Duée, Michel, 2014, « Les sans-domicile en 2012 : une grande diversité de situations », Dossier, *INSEE*, pp. 123-138.

Zamble, Edward, Porporino, Frank J., 1988, *Coping, Behaviour and Adaptation in Prisons Inmates*, Secaucus, Springer-Verlag.

Zaouche Gaudron, Chantal, 2016, *Exposés aux violences conjugales, les enfants de l'oubli*, Toulouse, Érès.

Zem, Roschdy, 2011, *Omar m'a tuer*, Mars Films.

Zeneidi-Henry, Djemila, Fleuret, Sébastien, 2007, « Fixes sans domicile, réflexion autour de la mobilité des SDF », *L'espace géographique*, vol. 36, n° 1, pp. 1-14.

Zeneidi-Henry, Djemila., 2002, *Les SDF et la ville. Géographie du savoir-survivre*, Paris, Bréal.

Zientara-Logeay, Sandrine, 2013, « La théâtralité du procès pénal entre archaïsme et modernité », *Criminocorpus*, n°2.

Zinberg, Norman E., 1984, *Drug, Set, and Setting, the Basis for Controlled Intoxicant Use*, Yale University Press, New Haven and London.

Annexes

Table des annexes

Annexe 1 : Lettre à destination de personnes détenues

Annexe 2 : Copie d'un e-mail transmis au SPIP par la psychologue d'un Centre Pénitentiaire

Annexe 3 : Demande d'accord pour l'utilisation du dictaphone

Annexe 4 : Formulaire de consentement

Annexe 5 : Guide d'entretien à destination de personnes incarcérées ou ayant été incarcérées

Annexe 1 : Lettre à destination de personnes détenues

Monsieur [redacted]

Écrou : [redacted] Cellule : Bâtiment C

Bonjour Monsieur [redacted]

Actuellement étudiante en sociologie à l'Université de Lille, je réalise une étude sur les trajectoires de vie des personnes ayant connu à la fois la prison et des structures d'aide sociale et/ou médicale, comme par exemple des foyers de l'enfance, des centres d'hébergement, des hôpitaux, etc. Je voudrais, dans cette étude, comprendre comment les personnes vivent ces différentes expériences. Peu de recherches ont été menées sur le sujet.

Pour cela, je voudrais recueillir des témoignages, au cours d'un entretien au cours duquel vous pourrez me raconter votre histoire. Quelles ont été les différentes étapes de votre vie, les moments marquants ? Cet entretien resterait totalement confidentiel : aucune information que vous ne donnerez ne serait transmise à qui que ce soit.

À la fin de l'étude, une thèse sera écrite sur la base des entretiens et me permettra d'obtenir mon diplôme de docteur en sociologie.

Je vous propose de vous rencontrer le

VENDREDI 20 DECEMBRE à 14h en entretien collectif pour mieux vous expliquer et convenir éventuellement d'une date début janvier pour l'entretien individuel de recherche.

En vous remerciant par avance, pour votre compréhension,

Laura Delcourt

Annexe 2 : Copie d'un e-mail transmis au SPIP par la psychologue d'un Centre Pénitentiaire

De : [redacted]
Envoyé : mercredi 20 novembre 2019 12:18
À : CP-[redacted]
Cc : [redacted]
Objet : Recherche sociologie Laura Delcourt

Bonjour,

Madame [redacted] m'a chargé de prendre en charge une étudiante en sociologie qui fait une recherche sur l'établissement, Laura Delcourt.

Cette dernière est venue en milieu d'année en réunion avec vous pour vous présenter la recherche et vous solliciter afin d'identifier les personnes détenues répondant à ses critères de recherches.

Pour l'instant, elle n'a pas eu de retour ; aussi, je me permets de vous solliciter à nouveau.

Les critères sont des personnes ayant vécu une période d'institutionalisation médico-sociale assez longue, en dehors de la prison. Foyer d'hébergement, foyer thérapeutique, foyer de jeunes, etc…

Sur le centre de détention j'ai pu identifier les personnes suivantes :
Monsieur [redacted]
Monsieur [redacted]
Monsieur [redacted]
Monsieur [redacted]
Monsieur [redacted]
Monsieur [redacted]
Monsieur [redacted]
Monsieur [redacted]
Monsieur [redacted]

Pour messieurs [redacted], [redacted] et [redacted] j'ai un doute.

L'équipe du CD, si vous avez d'autres noms n'hésitez pas.

Sur les maisons d'arrêt, ne les connaissant pas, si vous avez chacun un ou deux noms à me communiquer par CPIP, cela lui permettrait sans doute d'approcher des profils différents.

En vous remerciant.

[redacted]

Annexe 3 : Demande d'accord pour l'utilisation du dictaphone

Laura Delcourt, MA de [redacted]

Université de Lille, [redacted]

CeRIES [redacted]

À l'attention de [redacted]

Directeur de la Maison d'Arrêt de [redacted]

Demande d'accord pour la réalisation d'entretiens avec un dictaphone

Monsieur,

Réalisant actuellement une thèse de doctorat en sociologie sur les trajectoires de vie des personnes ayant connu à la fois la prison et des structures de prise en charge médico-sociales (ASE, CHRS, CHU, EPSM, centres de cures, etc.), au CeRIES (Université de Lille), je sollicite auprès de vous une demande d'entrée au sein de l'établissement dont vous avez la responsabilité.

Je souhaiterais réaliser des entretiens semi-directifs auprès de personnes détenues à la Maison d'Arrêt de [redacted] et pouvoir les enregistrer à l'aide d'un dictaphone. Cet outil n'est pas strictement indispensable mais permettrait d'enrichir l'étude de manière non négligeable : il permettait de ne manquer aucune information, et surtout, de renforcer la qualité d'analyse, en laissant la possibilité de réécouter l'entretien, et de pouvoir avoir un regard plus distancé sur les discours des individus. Il permet aussi de faciliter le déroulement des entretiens : ne pas être forcé de tout noter et être donc davantage disponible durant l'échange. Je serai la seule personne à détenir les enregistrements et à la réécouter. Les pistes audios seraient supprimées à la fin de la recherche (dans les 3 années maximum qui suivront leur déroulement).

Il s'agirait de comprendre quelle place prend la prison au sein d'une trajectoire de vie marquée par une pluralité d'expériences institutionnelles. Le processus de socialisation institutionnelle est au cœur de la réflexion. Cette recherche croisant les champs de la déviance, de la délinquance et de la pauvreté, a pour ambition de combler un manque d'études sur le sujet, cette population ayant été repérée par des recherches précédentes mais n'ayant pas donné lieu à une enquête approfondie.

Dans l'attente de votre accord officiel pour le recueil des données et l'enregistrement des entretiens, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations les plus respectueuses.

Laura Delcourt

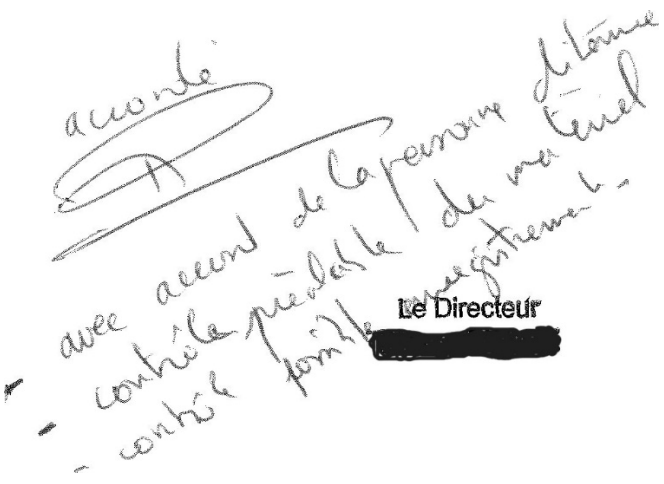
accordé
avec accord de la personne détenue
- contrôle possible de mon travail
- contrôle possible de mon travail
Le Directeur

Annexe 4 : Formulaire de consentement

Université de Lille

CeRIES

Formulaire de consentement

Je, soussigné, ---------- atteste avoir bien pris connaissance des tenants et aboutissants de la recherche menée par Madame Laura Delcourt, dans le cadre de sa thèse de doctorat en sociologie, intitulée « Étude d'une population socialisée aux institutions médico-sociales », au Laboratoire CeRIES, à l'Université de Lille. J'ai pu poser toutes mes questions à la responsable de l'étude.

Par ailleurs, je certifie donner mon accord de participation à l'enquête, à travers un entretien, mené par Madame Laura Delcourt.

J'accepte que l'entretien en question soit enregistré à l'aide d'un dictaphone :

Oui Non

Les données recueillies seront conservées, sous clé, pour une période n'excédant pas 3 ans. Après cette période, les données seront détruites. Aucun renseignement permettant d'identifier les personnes qui ont participé à l'étude n'apparaîtra dans aucune documentation.

Je connais la possibilité qui m'est réservée de participer ou de retirer mon consentement à tout moment quelle qu'en soit la raison, sans avoir à la justifier et sans aucun préjudice pour moi-même. J'en informerai alors au préalable la responsable de l'étude. Mon consentement ne décharge en rien les organisateurs de la recherche de leurs responsabilités, notamment au regard du Code de procédure pénale.

A ----------

Le ----------

Signature de la responsable de la recherche :

Signature du participant à la recherche :

Annexe 5 : Guide d'entretien à destination de personnes incarcérées ou ayant été incarcérées

Phrase d'approche : Quels ont été les moments importants de votre vie ?

La famille

- Vos parents occupaient quelle profession ?
- Avez-vous des frères et sœurs ?
- Quelle profession occupent-ils ?
- Avez-vous de bonnes relations avec votre famille ?
- Vous rendent-ils visite ? Vous ont-ils rendu visite ?

L'école

- Où avez-vous été scolarisé ?
- Vous aimiez l'école étant enfant ?
- Avez-vous poursuivi des études ? Dans quel domaine (internat, structure fermée…) ?
- Avez-vous pu occuper un emploi qui vous plaise ?

Le logement

- Avez-vous déjà été hébergé par un proche ?
- Avez-vous déjà eu votre propre logement ?
- Si oui, étiez-vous locataire ? Propriétaire ?
- Partagiez-vous ce logement avec un proche ou un colocataire ?
- S'agissait-il d'un appartement ou d'une maison ?

Les autres institutions

- Avez-vous été hospitalisé par le passé ? Dans quelles circonstances ? Pouvez-vous me raconter ?
- Avez-vous rencontré des travailleurs sociaux au cours de votre vie ? À quel moment ?

- Avez-vous été hébergé par une structure (hébergement d'urgence ou d'insertion) ? À quel moment ? Comment cela s'est passé pour vous ?
- Avez-vous déjà vécu dans un squat ?
- Vous est-il arrivé de vous retrouver à la rue ?
- Avez-vous connu d'autres structures durant l'enfance (ASE, CEF, EPM…) ?
- Quelle est l'expérience qui vous a le plus marqué ?

La prison

- Comment ça s'est passé pour vous la prison ?
- Pouvez-vous me raconter comment vous êtes arrivés en détention ?
- C'était la première fois ?
- Si non, pouvez-vous me raconter comment vous avez vécu cette expérience ?
- Pouvez-vous me raconter une journée en prison ?
- Est-ce que vous êtes (étiez) inscrit(e) à des activités/formations ?
- Vous entendiez-vous bien avec vos co-détenus ?

État civil

- Quel âge avez-vous ?
- Êtes-vous originaire de la région NPDC ?
- Avez-vous des enfants ?
- Quel âge ont-ils ?
- Avez-vous un/une conjoint(e) ?

Sommaire des tableaux

- Tableau 1 : Effectifs des personnes détenues : estimation des flux de placements en détention et de libérations de détenus au cours de l'année
- Graphique : l'effet miroir de la prison avec l'asile
- Tableau 2 : Répartition des entretiens selon le lieu de passation
- Tableau 3 : Répartition des entretiens par phase
- Tableau 4 : Répartition des interviewés par âge
- Tableau 5 : Répartition de la population détenue en France
- Tableau 6 : Pourcentages de la population interrogée par âge
- Tableau 7 : Expériences institutionnelles des individus avant leur première incarcération
- Tableau 8 : Présentation des idéal-types de parcours

Table des matières

Résumé……2

Remerciements……4

Sommaire……6

Introduction……8

I. La genèse du questionnement……....10
II. La question du sens……..11
III. Une approche par les institutions……..……14
IV. Plan de la thèse…….……..16

Première Partie : Littérature, enquête et démarche biographique……..20

Chapitre 1 : La prison imperméable et poreuse……24

I. L'institution comme miroir de la domination et du contrôle social…….....26
A. Désaffiliation et inflation pénitentiaire…….26
1. Une population masculine en situation socio-économique précaire et sujette aux troubles mentaux……26
a. Des hommes surreprésentés……...……26
b. Une situation de désaffiliation……...28
c. Une plus grande tendance aux troubles mentaux……...30
2. Une population emprisonnée par les chiffres……31
B. Archipel carcéral et réformes mystifiées……..36
1. Séparer, punir et discipliner……36
2. Le processus de criminalisation de la pauvreté……42
3. L'effet miroir de la prison avec la psychiatrie……46
4. Le mythe fondateur de la prison……50

II. Des institutions closes et coupées du monde extérieur ?.....52
A. Une séparation radicale dans un environnement totalitaire……..53
1. Des institutions totales……53
2. Une rupture des frontières spatiales, temporelles et sociales……54
a. Les relations amputées……...……55
b. Des gratifications faibles……...……57
c. Une rupture spatio-temporelle……...58
d. Une menace identitaire……..59

e. Régimes post-autoritaires et nouvelles souffrances……...61
3. La carrière morale……63
B. Les adaptations « secondaires » ou les « contre-cultures » : de l'institution totale à l'institution contraignante ?.....65
1. Un antagonisme entre surveillants et prisonniers ?.....65
a. Les contre-cultures…….65
b. Des rapports apaisés par les surveillants……...68
2. Compensations, résistances, adaptations……71
a. Faire face aux mortifications…….71
b. De l'adaptation utilitaire à la *prisonization* ……..73
3. Des comportements issus de la vie antérieure……76
a. La socialisation par-delà les institutions totales…….76
b. L'arrivée comme rupture modérée, la sortie comme angoisse…….78
c. Une socialisation par les institutions……..79

III. Des murs poreux, un continuum expérientiel…….……82
A. Normalisation de la prison, carcéralisation au-delà des grilles ?.....83
1. Déspécification de la prison……83
2. L'extension du filet pénal……86
B. Les trajectoires du contrôle……...88
1. Des trajectoires de détenus……88
a. Les trajectoires d'« engrenage » ……..……88
b. Les trajectoires de « professionnalisation »……...……90
c. Les trajectoires de « chute »……...……91
2. Les trajectoires de l'expérience totale……93
3. Les trajectoires de l'itinérance……95

Chapitre 2 : Le savant et le biographique……...……..101

I. Méthodologie……..……103
A. Le terrain et l'éthique…….……103
1. L'entrée sur le terrain……103
2. Les implications éthiques et juridiques……106
a. Faire face aux obligations institutionnelles……..107
b. La conceptualisation et ses risques……..109
B. Des entretiens biographiques……..112
1. La composition du corpus……112
a. Les lieux et périodes de passation……112
b. Age et genre…….115
c. Expériences institutionnelles……...……118
2. La passation des entretiens……120

II. Une démarche ambiguë……..……123
A. La négociation de l'entrée……..……123

B. Une psychologue pas comme les autres…….……126
C. Une position d'intermédiaire entre professionnels et usagers……..…….130
D. Société biographique et démarche sociologique……135

III. Récit, parcours et sens……..……139
A. Le récit du parcours……139
B. La dialectique symbolique…….……143
1. Supporter les privations……145
2. Normaliser l'expérience carcérale……147
3. Sortir ou rester : l'ambivalence du retournement symbolique de l'expérience……148
C. Une typologie de parcours……..153
1. Parcours institutionnels et temporalités……154
2. Des rapports à la délinquance……156
3. Des formes de subjectivation……163

Seconde Partie : Des parcours dans et par-delà les institutions……...…….169

Chapitre 3 : Une prison cure ou le parcours de l'expérience totale…...…173

I. De l'initiation à l'engagement……...……..176
A. Une enfance difficile……..……176
1. Des violences……176
2. La présence précoce du produit et du trafic de stupéfiants……179
B. Devenir toxicomane……183
1. Un choix socialement structuré……183
2. L'initiation à l'intraveineuse……186

II. L'alternance prison – cure – drogue……..…….191
A. Itinérance et errance institutionnelle……..191
B. Des cures inefficaces…….…196
C. La prison comme lieu de consommation……...…….201

III. La prison comme dernière chance……...……..205
A. Transformer la prison en centre de cure…….……205
B. Changer d'identité……..210
C. L'association symbolique de différents établissements ou sortir de la toile institutionnelle……214

Chapitre 4 : Une prison foyer de délinquance ou la carrière illicite…...…221

I. Grandir dans un univers violent…….……..224

A. Subir la violence……224
1. Un environnement criminogène……224
2. Être sous le poids d'une identité dépréciée……226
3. Se faire battre……228
B. Résister……231
1. La fugue……231
2. Défendre son honneur……233
3. De la victime au bourreau……236

II. Devenir un délinquant……241
A. Des actes spontanés……241
B. L'alternance foyer PJJ – prison – quartier……245
1. L'errance institutionnelle……245
2. S'habituer aux foyers……249
3. La socialisation délinquante dans et par-delà les foyers……251
C. La prison pour mineurs comme second foyer……255
D. Quitter la carrière ou devenir un bandit……260
1. Une situation de précarité……260
2. Devenir un professionnel……262

III. Une prison foyer de délinquance……268
A. La prison comme espace de liberté……268
1. Des délinquants qui changent, une prison plus tolérante……268
2. Une prison pas si terrible……271
B. La prison comme extension de la cité……274
C. Faire sa place……276
1. Supporter la tension latente et le danger……276
2. Assurer sa position……279

Chapitre 5 : Une prison assistancielle ou le parcours de l'itinérance……285

I. Une famille absente et des foyers de l'enfance……288
A. Être isolé pour posséder son histoire……289
1. La séparation avec les proches……290
2. Refuser l'imposition d'une histoire……295
B. Turn-over institutionnel et expérience de l'errance……299
1. Une diversité de foyers de l'enfance et un environnement coercitif……299
2. La rupture de prise en charge……302

II. La rue et l'apprentissage de la « débrouille »……307
A. Vivre dehors et apprendre les ficelles……307
1. Tomber dans la rue……308
2. Apprendre à vivre dehors……309

3. Utiliser les structures d'assistance……313
4. Commettre des actes illégaux pour survivre……314
B. L'errance institutionnelle : la rue, le foyer et la prison……317
1. Entre la rue et les foyers d'hébergement : la prison……317
a. D'une institution à l'autre……317
b. Entre incarcération et itinérance……321
2. Foyer, rue, prison : solitude et disparition du temps……325
a. Être seul pour se restaurer……326
b. Le temps sous le prisme de l'aliénation……329

C. Des lieux d'assistance……332
1. Des CHRS qui rappellent les foyers de l'enfance……332
2. La prison comme ressource……336

III. Devenir un clochard ou sortir de la rue……341
A. Se distinguer des apathiques……342
1. Le travail et les formations……343
2. Eux les assistés – nous les méritants……346
B. Dénoncer l'institution judiciaire……346
1. Des conditions d'incarcération délétères……346
2. La criminalisation de la pauvreté……348
C. Sortir par le dedans……351
1. Se socialiser à une nouvelle temporalité……351
2. Anticiper la sortie……353
3. Utiliser le CHRS comme ressource pour quitter la rue……355

Chapitre 6 : Une prison atelier ou le parcours de la déchéance...……...361

I. Surmonter des difficultés……363
A. Cyril, entre le foyer de l'enfance et la rue : le travail……363
B. Charles : survivre et quitter la rue par le travail……367
C. Vincent, Gérard et Bastien : un travail, une famille, un logement……370

II. La crise et le procès……373
A. Les prémices au crime……373
B. L'accident et le jugement……377
1. Assumer les conséquences de ses actes……377
2. Nier les faits……382
C. Tomber en prison……387

III. Reconstruire son quotidien par le travail……390
A. Toucher le fond et remonter……391
1. La violence indélébile……391
a. La peur de l'agression……391

b. La violence des injustices de l'administration et la proximité avec le sale……...……395
2. Travailler……398
B. Être estimé……..…404
1. Devenir l'ami des surveillants……404
2. S'amender……406

Conclusion……..……..413

I. Une reconfiguration de l'expérience de la marginalité……...…….414

II. Permanences et recompositions du pouvoir……...……417

III. Démystifier l'institution pénale……420

IV. Vers de nouvelles recherches… ……...……422

Bibliographie……425

Annexes……..……464